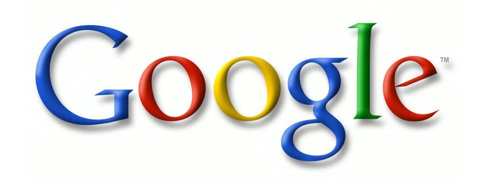
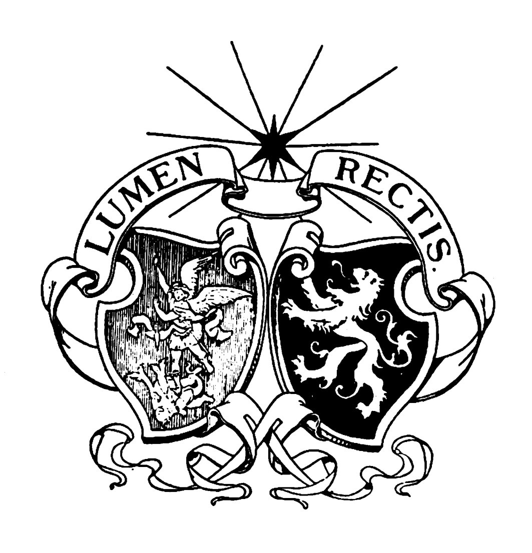




LE LIVRE D'OR

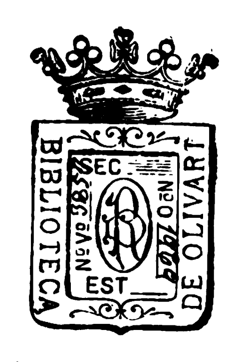
DU PONTIFICAT DE LÉON XIII



BRUXELLES
SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE
A. VANDENBROECK, DIRECTEUR
8, RUE TREURENBERG, 8

PARIS
SOC. GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE
V^or PALMÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL
76, RUE DES SAINTS-PÈRES

MDCCCLXXXVIII



LE LIVRE D'OR

DU PONTIFICAT DE LÉON XIII

Imprimerie ZECH & FILS, Braine-le-Comte (Belgique)

LE LIVRE D'OR

DU PONTIFICAT DE LÉON XIII





BRUXELLES
SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE
A. VANDENBROECK, Directeur
8, RUE TREURENBERG, 8

PARIS
SOC. GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE
Vor PALMÉ, Directeur général
76, RUE DES SAINTS-PÈRES



HARVARD COLLEGE LIBRARY
MAY 24, 1918
MINOT FUND
FROM THE OLIVART COLLECTION

AVIS DES ÉDITEURS

Le *Livre d'Or du Pontificat de Léon XIII*, dont la pensée première appartient à la Société belge de Librairie, a rencontré partout le plus chaleureux accueil. La presse catholique du monde entier s'est empressée de lui donner son adhésion.

Mgr Van Weddingen, aumônier de la Cour, membre de l'Académie romaine de Saint-Thomas-d'Aquin, et M. Godefroid Kurth, professeur à la Faculté de philosophie de l'Université de Liége, ayant adhéré au projet, acceptèrent la mission de tracer le plan de l'ouvrage. S. Exc. Mgr Ferrata, qui occupe aujourd'hui avec tant de dignité ces fonctions dans lesquelles le nonce Pecci a laissé des souvenirs si doux aux cœurs des Belges, daigna encourager l'œuvre naissante en demandant au Saint Père, par l'intermédiaire du cardinal Secrétaire d'État, sa bénédiction pour tous ceux qui y prendraient part.

Le comité belge de l'Œuvre du Jubilé sacerdotal de Léon XIII prit à son tour cette publication sous son patronage; son dévoué président, M. Helleputte, s'en ouvrit à S. Ém. le cardinal Schiaffino, qui daigna promettre son appui et écrivit : « *Le Livre d'Or,* où les écrivains les plus remarquables de la Belgique viendront enregistrer ce que Léon XIII a fait pour la Religion, pour les lettres, pour les sciences, pour la philosophie, pour les arts, et par une politique à la fois habile et digne, restera comme un monument durable et précieux où l'histoire ira un jour puiser largement, lorsque les passions du jour se calmeront pour laisser la vérité libre de réclamer ses droits immortels. »

Le comité des écrivains catholiques, fut composé de :

Président d'honneur : Mgr ABBELOOS, recteur magnifique de l'Université catholique;

Président : CH. WOESTE, membre de la Chambre des représentants;

Vice-présidents : Mgr VAN WEDDINGEN, aumônier de la Cour, membre de l'Académie romaine de Saint-Thomas-d'Aquin ;

G. KURTH, professeur à la faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liége;

Membres : R. P. CARBONNELLE, S. J., secrétaire de la Société scientifique de Bruxelles;

Mgr CARTUYVELS, vice-recteur de l'Université catholique ;

Baron DE HAULLEVILLE, directeur de *la Revue générale;*

L. DE MONGE, professeur à la faculté de philosophie et lettres de l'Université catholique;

AD. DELVIGNE, curé de Saint-Josse-ten-Noode;

R. P. DE SMEDT, S. J., Bollandiste.

GUIDO GEZELLE, membre de l'Académie flamande, à Courtrai;

J. HELBIG, directeur de *la Revue de l'Art chrétien;*

Dr LEFEBVRE, professeur à la faculté de médecine de l'Université catholique, membre de l'Académie royale de Belgique;

P. MANSION, professeur à la faculté des sciences de l'Université de Gand ;

Mgr RUTTEN, vicaire-général de S. G. Mgr l'évêque de Liége;

AUG. SNIEDERS, membre de l'Académie flamande, rédacteur en chef du *Handelsblad;*

P.-J. VAN BENEDEN, professeur à la faculté des sciences de l'Université catholique, membre de l'Académie royale de Belgique;

G. VERSPEYEN, rédacteur en chef du *Bien Public;*

P. WILLEMS, président de l'Académie flamande, professeur à la faculté de philosophie et lettres de l'Université catholique;

Secrétaire : A. VANDENBROECK, éditeur, Bruxelles.

Ce Comité qui s'était formé dans le but d'offrir au Pape la collection des œuvres dues aux écrivains catholiques belges, choisit pour rédiger *le Livre d'Or* ou en diriger la publication :

Mgr ABBELOOS, *Recteur magnifique de l'Université catholique;*

Mgr DE T'SERCLAES, *Recteur du collège belge, à Rome;*

Mgr VAN WEDDINGEN, *Docteur en philosophie et lettres, membre de l'Académie romaine de Saint-Thomas-d'Aquin;*

Mgr RUTTEN, *vicaire général de Sa Grandeur Mgr l'évêque de Liège;*

CH. WOESTE, *membre de la Chambre des représentants;*

Mgr MERCIER, *professeur de philosophie thomistique à l'Université catholique;*

L. DE MONGE, *professeur à la faculté de philosophie et lettres de l'Université catholique;*

J. HELBIG, *directeur de* la Revue de l'Art chrétien;

Mgr CARTUYVELS, *vice-recteur de l'Université catholique;*

G. VERSPEYEN, *rédacteur en chef du* Bien public;

FORGET, *professeur à l'Université catholique, président du Séminaire du Congo;*

G. KURTH, *professeur à la faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liège;*

P. DE HAULLEVILLE, *rédacteur en chef du* Journal de Bruxelles;

J. PETIT, *conservateur à la bibliothèque royale, à Bruxelles.*

DELVIGNE, *curé de Saint-Josse-ten-Noode;*

HELLEPUTTE, *professeur à l'Université catholique;*

VANDENBROECK, *éditeur à Bruxelles.*

Aucun encouragement n'a manqué à cette publication :

Nosseigneurs les évêques de Belgique voulurent être au nombre des premiers souscripteurs et tant du pays que de l'étranger lui sont venues des adhésions nombreuses et sympathiques. Grâce au zèle de chacun, au dévouement et à l'admiration dont tous les cœurs étaient animés envers le glorieux successeur de saint Pierre, toutes les difficultés ont été surmontées, et *le Livre d'Or* est sous nos yeux, prêt à être offert au Saint Père et digne, nous l'espérons, de sa haute bienveillance.

Nous adressons ici l'expression de notre gratitude à tous ceux qui nous ont soutenus dans cette noble entreprise, particulièrement aux deux savants qui en ont

tracé le plan, au comité du jubilé Pontifical, aux membres du comité de revision et de direction, aux brillants écrivains à qui l'œuvre doit son principal éclat. Grâce à eux notre pays, modeste par l'étendue de son territoire, restera au premier rang des nations dans l'expression de sa foi et de son attachement au Père commun des fidèles.

Le Conseil d'administration de la Société Belge de Librairie:

Le Président,
Ct CARTON DE WIART.

Les Membres,
Cte S. DE LIMBURG-STIRUM,
Bon L. MISSON,
Cer E. DE BORMAN,
P. GILBERT,
A. NYSSENS.

Le Directeur,
A. VANDENBROECK.

Bruxelles, en la fête de l'Annonciation de la très sainte Vierge, le 9 avril 1888.

TRÈS SAINT PÈRE,

LES *écrivains catholiques belges, à l'occasion du cinquantième anniversaire de votre entrée dans les ordres sacrés, vous offrent, avec une affection, une confiance, une soumission filiales, leurs livres où, cherchant avant tout la gloire de Dieu et le bien du prochain; ils ont essayé de suivre, autant que le permet la faiblesse humaine, les enseignements infaillibles et les avis paternels du Saint-Siège. Un certain nombre d'entre eux ont résumé dans les pages qui suivent les faits principaux de Votre Pontificat déjà glorieux. Ils supplient Votre Sainteté d'agréer cet hommage et de bénir leurs efforts.*

Le Livre d'Or *emprunte sa valeur et son titre à l'excellence native des sujets que l'on y traite. Pour composer cet ouvrage, les rédacteurs n'ont eu qu'à puiser dans la mine opulente de la vie et des actes de S. S. Léon XIII; ils ne se flattent pas d'en avoir exploré toutes les veines : il restera à l'historien du pontificat le plus fécond de ce siècle bien des aspects à mettre en lumière, ainsi que la série des années que la Providence réserve encore à notre grand et bien-aimé Pape; puissent ces années être aussi riches d'œuvres bénies que celles qu'il a déjà passées sur le siège de saint Pierre!*

C'est un rôle modeste et glorieux que s'est proposé le Livre d'Or. *Des écrivains catholiques de notre pays ont désiré de payer un tribut d'admiration réfléchie et de filial dévouement au Chef de l'Église, qui aime la Belgique à l'égal d'une seconde patrie. A l'occasion du jubilé sacerdotal de Léon XIII, ils eussent voulu élever leur parole à l'unisson du souffle qui a remué le monde et fait vibrer, dans les deux hémisphères, les fibres de l'enthousiasme et de la sympathie.* Lumen in cœlo. *Cette hauteur n'était pas facilement accessible; selon les expressions d'un penseur étranger à notre foi (1) « l'humanité n'a rien vu de pareil jusqu'à ce jour; il n'est pas de trace dans l'histoire d'un tel hommage rendu à une puissance purement spirituelle par tous les peuples et par toutes les croyances sans distinction. »*

Cet hommage a, pour les croyants, une signification plus haute; il est, à leurs yeux,

(1) M Barthélemy Saint-Hilaire.

l'indice de la surnaturelle présence de l'Esprit de Dieu qui mène le monde et gouverne l'Église, mens agitat molem.

Dans cet élan unanime, les éditeurs du Livre d'Or *saluent un présage et s'estimeraient heureux de concourir, chacun dans sa sphère, à la glorification de la Religion incarnée dans un Pontife si illustre et à l'avènement d'une ère de paix, heureux surtout de fortifier dans les âmes l'attraction vers Rome et le pouvoir moral qui rayonne de son sein*

La quale et il quale (a voler dir lo vero)
Fur stabiliti per lo loco santo,
U' siede il successor del maggior Piero (1).

Louvain, le 29 mars 1888.

(1) *Dante Alighieri,* Inf., *II. 22-24.*

INTRODUCTION

PREMIÈRE PARTIE

VIE DE LÉON XIII

JUSQU'A SON ÉLÉVATION AU SUPRÊME PONTIFICAT

Le cardinal Joachim Pecci avait 68 ans lorsqu'il fut élevé au souverain pontificat. L'éclat de son nom, de sa parole et de ses œuvres devait illuminer l'Église et le monde à un âge où pour d'autres sonne l'heure du repos. Dès le début de son pontificat, Léon XIII se révéla sans hésitations tel qu'il fut dans la suite. Sa pensée et son action se dégagèrent dès l'abord fermes, hautes et conséquentes avec elles-mêmes. C'est dans la vie antérieure du Pontife qu'il faut chercher le secret de cette sûreté de vues et de direction : elle fut, on peut le dire, une longue et providentielle préparation à la suprême dignité dont il devait être un jour revêtu. Le récit qu'on va lire mettra cette vérité en lumière.

Famille, naissance et premières années de Léon XIII.

Joachim-Vincent-Raphaël-Louis Comte Pecci, naquit le 2 mars 1810 à Carpineto, bourg de 5,000 habitants environ, situé non loin de Rome dans les monts volsques. Son père, le comte Ludovic, et sa mère, Anne Prosperi-Buzi, se distinguaient plus encore par leur piété que par leur noblesse. La famille Pecci est d'origine toscane. Sienne fut son berceau. Chassés de leur patrie par les discordes politiques, les ancêtres du Pape actuel cherchèrent un refuge dans les États de l'Église; ils y trouvèrent un protecteur dans la personne du Pape Clément VII. C'est de cette époque que date leur établissement à Carpineto où ils demeurèrent pendant trois siècles, et qui est encore à l'heure qu'il est le principal siége de la famille.

Joachim Pecci était le quatrième fils de ses parents; son frère Joseph, aujourd'hui cardinal, qui le précède immédiatement, a environ trois ans de plus que



lui. Les premières années de la vie du futur Pape s'écoulèrent tranquilles et pieuses au sein de la douce paix du foyer domestique, sous l'œil d'une mère tendre et vertueuse. Cette dernière, à cause de la dévotion spéciale qu'elle nourrissait envers saint Vincent Ferrier, donna au jeune Joachim le nom de Vincent, qui était le second de ses prénoms. Il reprit son principal nom de Joachim quelques années seulement après la mort de la comtesse Pecci.

Études à Viterbe et au Collège Romain. Mort de sa mère.

A l'âge de 7 ans, Joachim, ou Vincent comme on l'appelait alors, quitta la maison paternelle pour commencer ses études au florissant collège que les Jésuites tenaient à Viterbe. Il y passa six ans, croissant, à l'exemple du Sauveur, en âge et en sagesse devant Dieu et devant les hommes. Son jeune cœur naturellement porté à la piété fit de rapides progrès dans la vertu : aussi ses professeurs le citaient-ils comme exemple à ses condisciples. Son avancement dans les études n'était pas moins considérable. Il y portait l'ardeur d'une âme généreuse, sensible à une noble émulation, et déjà étonnamment ouverte à la culture du beau dans la littérature.

« Dès l'âge de 12 ou 13 ans, dit un de ses anciens condisciples de cette » époque, il écrivait en prose et en vers latins avec une facilité et une élégance » admirables pour son âge. »

Pendant son séjour à Viterbe, le jeune écolier fut atteint d'une inflammation d'entrailles qui le mit à deux doigts de la mort et dont sa constitution se ressentit toujours. Un autre coup plus douloureux encore l'atteignit en 1824. Il fut rappelé de Viterbe à Rome, où se trouvait sa mère qui s'y était transportée de Carpineto, à l'effet de consulter les médecins pour une grave maladie dont elle souffrait. Prévoyant sa fin prochaine, elle fit venir auprès d'elle ses fils Joachim et Joseph qui étudiaient ensemble à Viterbe, et ils eurent la douleur, mais en même temps la consolation, de fermer les yeux à celle qui leur avait donné le jour et qui leur laissait l'exemple d'une sainte vie et d'une mort édifiante.

A la suite de ce triste événement, Joseph entra dans la Compagnie de Jésus, et Joachim continua ses études à Rome dans ce célèbre collège Romain qui venait de rouvrir ses portes sous la direction des Jésuites et où se pressaient déjà quatorze cents élèves. Joachim y entra en rhétorique, et là encore il brilla dans l'étude des classiques. Il ne se distingua pas moins pendant son cours de philosophie qu'il suivit trois ans, selon l'usage du collège Romain.

Vocation ecclésiastique.

La pure et studieuse jeunesse de Joachim Pecci le préparait admirablement à la grâce de la vocation ecclésiastique; aussi l'Esprit-Saint lui fit-il bientôt entendre

l'appel qu'il adresse à ceux qui doivent être revêtus de la dignité sacerdotale. Notre pieux étudiant n'avait certes aucune idée des immenses conséquences qu'allait avoir pour l'Église entière sa docilité à suivre la voix qui l'attirait loin du monde. Mais la Providence n'en préparait pas moins à son insu l'exécution de ses vues sur celui dont elle avait dit dans ses secrets conseils : *« Celui-ci est pour moi un vase d'élection, afin de faire connaître mon nom devant les peuples, et les rois, et les enfants d'Israël. »* (Act. IX, 15.)

Études théologiques et canoniques.

Suivons donc le futur Pape sur les bancs de ce même collège Romain, où nous l'avons déjà vu étudier la philosophie et les belles-lettres avec tant de succès. Pendant ses études théologiques, sa valeur intellectuelle et sa puissance de travail se manifestèrent de plus en plus, sous la direction de ses savants professeurs, parmi lesquels on notait un Belge, le P. Corneille Van Everbroeck, exégète de mérite, et les PP. Perrone et Patrizi, pour ne parler que des plus connus.

Une preuve frappante de l'estime qu'avaient pour Pecci ses professeurs de théologie se trouve consignée dans une note inscrite aux registres du collège Romain. A l'année 1830 on y lit que Vincent Pecci soutint brillamment une dispute publique sur les traités des Indulgences et des sacrements d'Ordre et d'Extrême-Onction, et y donna de telles marques de son talent qu'il sembla préluder à de plus hautes destinées. *« In qua disputatione idem adolescens tale ingenii sui specimen præbuit ut ad altiora proludere visus sit. »* Remarque en quelque sorte prophétique et qui fait autant d'honneur à la perspicacité des maîtres qu'au mérite de l'élève!

Joachim Pecci termina en 1832 ses études théologiques en prenant le grade de docteur. Il avait alors vingt-deux ans. Son talent n'était donc pas moins précoce que solide et brillant. Peu de temps après, nous le trouvons à l'Académie des nobles ecclésiastiques, institut spécialement destiné aux jeunes ecclésiastiques de bonne famille qui désirent se consacrer aux congrégations romaines ou à la diplomatie pontificale. Il y étudia le droit canonique et civil. Nous ne ferions que nous répéter, si nous devions détailler ses nouveaux succès dans ces difficiles études, qu'il poursuivit à l'université romaine dite de la Sapience.

Débuts dans les charges ecclésiastiques et dans la prélature.

Après les brillantes études qu'avait faites l'abbé Pecci, il n'est pas étonnant qu'à peine sorti de l'académie ecclésiastique nous le trouvions déjà revêtu de charges et de dignités ecclésiastiques, et honoré de l'estime des plus hauts personnages de Rome. Il rencontra entre autres un ami et un protecteur dévoué dans la personne du cardinal Sala, homme de grande expérience, à la fermeté et aux talents diplomatiques duquel avait été due en grande partie l'heureuse conclusion du concordat de 1818.



L'année 1837, qui vit successivement l'abbé Pecci nommé par Grégoire XVI prélat domestique, référendaire du tribunal de la Signature et *ponent* de la Congrégation du Buongoverno, fut signalée par une terrible invasion du choléra dans la Ville Éternelle. Le cardinal Sala, placé à la tête de la commission sanitaire chargée de tenir tête au fléau et d'organiser les secours au milieu de l'épouvante universelle, trouva dans le jeune prélat Pecci un aide plein de dévouement.

Ordination sacerdotale.

Cette même année 1837 est à noter, sous un autre rapport, comme l'une des plus importantes de la vie de Joachim. Quoiqu'il eût terminé ses études et fût déjà entré dans la vie active, il n'avait cependant pas encore reçu l'onction sacerdotale. Le vénérable cardinal Odescalchi, alors vicaire de Grégoire XVI, et qui peu de temps après devait abandonner la pourpre pour aller mourir sous l'humble habit de jésuite au noviciat de Saint-André au Quirinal, fut celui qui conféra à notre jeune prélat tant le sacerdoce que les ordres majeurs précédents. C'est dans la chapelle de Saint-Stanislas, au noviciat des Jésuites, que Joachim reçut le sous-diaconat et le diaconat. Quant à la prêtrise, elle lui fut conférée dans la chapelle privée du cardinal Odescalchi, le 31 décembre 1837. Il avait alors près de vingt-sept ans.

Mgr Pecci, nommé délégat apostolique, à Bénévent.

Notre nouveau prêtre ne devait pas jouir longtemps de la tranquillité et du recueillement où aimait à s'épancher sa première ferveur sacerdotale. Au mois de février 1838, deux mois à peine après son ordination, il quittait Rome pour aller occuper un poste bien difficile, mais qui témoignait du haut degré de confiance que Grégoire XVI avait placé dans le caractère droit et énergique ainsi que dans les rares capacités du jeune prélat. — Le duché de Bénévent qui depuis le XI[e] siècle dépendait temporellement du Saint-Siège, constituait une partie détachée et isolée des États pontificaux. Entièrement enclavé dans le royaume de Naples, ce territoire donnait à l'époque dont nous parlons de graves soucis au gouvernement du Pape.

État d'anarchie de cette province.

Des familles riches et puissantes ayant sous leurs ordres un ramassis de gens prêts à tout, rançonnaient impunément le pays, et le gouvernement pontifical, encore mal assis par suite des révolutions politiques qui venaient à peine de se terminer, était incapable de mettre fin à un état de chose aussi désastreux. Pour le faire cesser, il fallait un homme de tête, inflexible dans le devoir, et déterminé à faire triompher à tout prix la justice. Grégoire XVI avait cru trouver cet homme dans Joachim Pecci et son attente ne fut pas trompée, comme on va le voir. C'est donc en février 1838 que, revêtu du titre de Délégat, notre jeune prélat abandonna Rome, où jusque-là sa vie s'était passée à peu près exclusivement dans les travaux

paisibles de l'étude, pour aller prendre le gouvernement d'une province livrée à l'anarchie.

Grave maladie et guérison de Mgr Pecci.

Il venait à peine d'arriver à Bénévent qu'il fut assailli par un violent accès de fièvre pernicieuse. On commençait à désespérer de la guérison, lorsque le Ciel se laissa fléchir par les prières des habitants de Bénévent. A la nouvelle de la maladie du délégat, le peuple entier s'était ému et un immense concours de monde se rendit spontanément en procession de pénitence au sanctuaire de Notre-Dame des Grâces, situé en dehors de la ville. Au même moment se trouvait auprès du lit du prélat moribond, un jésuite jouissant d'une grande réputation de sainteté, le P. Tessandori, recteur du collège de Bénévent. Ce bon religieux fit toucher au malade une relique du grand missionnaire napolitain saint François de Geronimo, tout en priant ardemment le ciel d'accorder, à l'intercession de l'apôtre de Naples, une guérison qui était sollicitée par tout un peuple suppliant. Dès lors l'état du prélat commença à s'améliorer et bientôt tout danger avait disparu. Une circonstance montre le cas que faisait du jeune délégat Pecci, son souverain Grégoire XVI : pendant sa maladie, le Pape voulut recevoir tous les jours de ses nouvelles.

Il rétablit l'ordre dans sa province.

A peine rétabli Mgr Pecci s'appliqua énergiquement à la réorganisation de sa province. Jugeant la situation d'un coup d'œil, il comprit que la principale source des désordres existants était la contrebande qui fournissait aux fauteurs de désordre un personnel d'aventuriers toujours prêts aux mauvais coups. Il se rendit compte en même temps que sans une entente avec le gouvernement napolitain pour la surveillance des frontières, la répression de la contrebande et du brigandage qui en était la suite, était à jamais impossible. Il n'hésita donc pas à se rendre en personne à Naples auprès du roi Ferdinand II, afin de combiner d'un commun accord une série de mesures propres à obtenir le but désiré. Ce point assuré, il mit énergiquement la main à la grande œuvre du rétablissement de l'ordre intérieur de la province. Il s'adjoignit un aide capable et actif dans la personne de M. Sterbini, qui mourut en 1878, revêtu du titre de commandeur et attaché à la cour laïque de Léon XIII. Cet employé fidèle et intelligent fut notamment chargé de la réorganisation et de la surveillance de la ligne des douanes aux frontières. Dès lors sans craindre les formidables colères qu'il souleva, Mgr Pecci procéda avec fermeté à l'exécution du plan qu'il s'était tracé. Faire poursuivre sans merci les bandes de brigands, les dénicher des forêts et des châteaux où elles se réfugiaient, fut sa première préoccupation. La gendarmerie et les troupes pontificales qui jusque-là s'étaient montrées impuissantes ou découragées, se reformèrent sous



la forte impulsion du délégat, et vinrent à bout de la lourde tâche qui leur était imposée. Toutefois la partie la plus difficile de la mission de l'autorité provinciale n'était pas de purger la contrée des brigands d'ordre inférieur qui l'infestaient. Il était autrement ardu de réduire et de punir les chefs plus ou moins occultes et les organisateurs secrets du brigandage, c'est-à-dire les riches et nobles propriétaires du pays, qui s'étaient fait un revenu du pillage et de la déprédation exercée à leur profit par les bandits. Aussi est-ce là surtout que brilla l'impartialité et l'énergie du courageux gouverneur. C'est en vain qu'on eût essayé de lui objecter des titres, de hautes protections ou la puissance d'une richesse insolente; dès que le droit et la justice étaient en jeu, Pecci se montrait inflexible. Un jour un seigneur de la province vint effrontément trouver le délégat et lui reprocher, avec de grands éclats de colère, la violation de privilèges qu'il prétendait lui être dus en sa qualité de marquis et dont faisaient bon marché les employés de la douane pontificale. Mgr Pecci, sans rien perdre de son calme et de son affabilité, représenta à son interlocuteur qu'il ne pouvait le dispenser de se soumettre à des lois faites pour tous. Croyant sans doute en imposer au prélat, le marquis déclara insolemment qu'il allait partir pour Rome et qu'il en reviendrait avec sa destitution. « Fort bien, Monsieur le marquis, repartit le délégat, mais rappelez-vous qu'avant d'aller porter vos plaintes au Vatican, vous devez passer par le château Saint-Ange! » Cette réponse contenait un jeu de mots exprimant une menace. Pour aller au Vatican on passe devant le château Saint-Ange, qui est une prison célèbre. Le délégat montrait qu'il était au courant des crimes du marquis et qu'il saurait les faire punir. Aussi l'aristocratique chef de brigands perdit-il contenance et se retira-t-il atterré. Peu de temps après, son château fut pris d'assaut, et tous les brigands auxquels il servait de repaire tombèrent entre les mains des troupes pontificales.

Il en développe la prospérité.

C'est par une telle fermeté et un tel amour de la justice que Mgr Pecci rétablit en moins de trois ans la province de Bénévent dans un état pacifique et prospère. Il signala encore son administration par la construction de routes qui assurèrent des débouchés au commerce et à l'agriculture. Il obtint le dégrèvement de certains impôts qui pesaient trop lourdement sur le peuple, et ne craignit pas d'entreprendre le pénible voyage de Rome pour assurer l'exécution des desseins qu'il avait conçus pour le bien de ses administrés. C'est grâce à lui que le Saint-Siège renonça à l'idée, caressée par le gouvernement napolitain, d'échanger contre d'autres territoires la province de Bénévent, mesure qui aurait été contraire au bien religieux de ces populations.

Le gouvernement de Mgr Pecci à Bénévent lui attira l'estime et les éloges de

son souverain le pape Grégoire XVI et de Ferdinand II, roi de Naples, qui, ayant vu le délégat pontifical à l'œuvre, ne put s'empêcher de lui adresser les plus cordiales félicitations.

Mgr Pecci nommé délégat apostolique, à Spolète et à Pérouse.

En récompense d'aussi brillants succès administratifs, Grégoire XVI se décida à conférer à Mgr Pecci un poste plus élevé et moins pénible. En 1841 il le rappela à Rome et lui confia la délégation de Spolète, qu'il lui fit immédiatement changer contre celle de Pérouse, l'une des plus importantes de l'État pontifical. Le nouveau délégat de Pérouse n'y demeura qu'une année environ. Peu après sa prise de possession, Grégoire XVI entreprit la visite des Marches et de l'Ombrie. Pérouse, située au sommet d'un mont escarpé, était alors d'un accès très difficile. Mgr Pecci fit exécuter en moins de vingt jours une route nouvelle et commode qui fut inaugurée par Grégoire XVI lors de sa visite à Pérouse, et valut au délégat les plus vives félicitations de la part du Pontife. A Pérouse comme à Bénévent, Mgr Pecci pourvut avec zèle aux nécessités publiques. Il visita toute sa province en y réorganisant les administrations municipales, favorisa l'institution d'une caisse d'épargne et concentra dans un seul palais les tribunaux du chef-lieu. La bonne administration du délégat dans toutes les branches du gouvernement porta ses fruits. Le peuple était heureux, la sécurité régnait partout et l'on cite ce fait extraordinaire que, pendant un temps notable, les prisons restèrent entièrement vides, faute de délinquants. Belle récompense des peines et des travaux que s'imposait pour le bien public un administrateur consciencieux !

Nomination à la nonciature de Belgique et sacre de Mgr Pecci.

Le moment était arrivé où les talents de Mgr Pecci allaient briller sur un autre théâtre. Au commencement de l'année 1843, Grégoire XVI l'appela à la nonciature de Belgique. Préconisé archevêque de Damiette au consistoire du 27 janvier, il fut solennellement consacré dans la basilique de Saint-Laurent *in Panisperna,* par le cardinal Lambruschini, secrétaire d'État, en présence de toute la légation belge auprès du Saint-Siége, ayant à sa tête le comte d'Oultremont de Warfusée. La duchesse d'Arenberg et d'autres belges de distinction assistaient également à la cérémonie. Le 15 avril suivant, Mgr Pecci présentait ses lettres de créance au roi Léopold Ier.

Voilà donc le jeune nonce à peine âgé de trente-trois ans installé dans sa nouvelle position et placé sur un théâtre bien intéressant pour son esprit observateur et sa lumineuse intelligence.

Le pays où il se trouvait ne ressemblait guère à l'Italie qu'il venait de quitter; un seul point peut-être rapprochait les deux pays : c'était leur commune foi,



l'esprit vraiment chrétien et la pratique universelle de la religion catholique qui distinguait aussi bien le peuple belge que le peuple italien.

État économique, politique et religieux de la Belgique en 1843.

Mais à part cela tout était différent. Sans parler du climat et des mœurs, la situation politique, économique et sociale différait du tout au tout. En Italie régnaient encore les vieilles traditions gouvernementales, les anciennes pratiques commerciales, industrielles et sociales. En Belgique tout était dans une période d'effervescence et de reconstitution. Fière de son indépendance reconquise, la Belgique s'engageait avec une sorte d'exubérance juvénile dans cette voie d'activité inouïe où elle a marché depuis lors.

Cette activité s'exerçait dans l'ordre matériel par le développement des chemins de fer et de l'industrie; dans l'ordre moral et religieux par une efflorescence magnifique de toutes les œuvres catholiques, et spécialement de celles qui concernent l'instruction. L'université de Louvain annonçait déjà ce qu'elle serait un jour : la plus grande institution scientifique que notre époque ait vu élever par les mains des catholiques.

La Belgique présentait dans son ensemble l'aspect d'un peuple riche, intelligent, actif et de plus sincèrement attaché à la religion de ses pères. Toutefois les Loges s'agitaient déjà dans l'ombre; sous le masque du respect pour la religion des Belges, leurs maîtres séduisaient déjà les imprévoyants et affaiblissaient le tempérament catholique de notre pays.

L'esprit dont étaient animés certains chefs libéraux pouvait déjà faire prévoir le programme sectaire du congrès de 1846. Mais il n'en est pas moins vrai que ces graves sujets de crainte disparaissaient en quelque sorte dans l'aspect consolant qu'offrait l'ensemble de la Belgique, même sous le rapport politique; surtout après la mise en vigueur de cette loi de 1842 sur l'instruction primaire, qui, votée par les deux partis, faisait malgré ses imperfections espérer les plus heureux résultats pour l'avenir religieux du pays.

Sujet d'études que cette situation offrait au Nonce.

On voit sans peine quel vaste champ d'observation cette situation intérieure de la Belgique offrait au nouveau nonce, et combien devait être fructueuse l'étude à laquelle il put se livrer sur l'action catholique au sein des sociétés modernes, sur les dangers dont le libéralisme menaçait ces mêmes sociétés, sur les besoins, les illusions, les maux et les espérances du monde nouveau qui semblait vouloir s'élever sur les débris de l'ancien. Nulle part cette sorte de fermentation, ce mélange d'éléments divers qui tantôt cherchaient à s'exclure et tantôt à se concilier avec plus ou moins de raison et de bonne foi, n'était aussi visible ni aussi active qu'en Belgique. Là plus qu'ailleurs on sentait battre le cœur de la société moderne et l'on

était à même de s'édifier sur ce que son tempérament pouvait offrir de ressources, aussi bien que sur le malaise qui la travaillait intérieurement.

Léopold Ier : son influence dans la politique générale de l'Europe.

A l'époque où Mgr Pecci arriva en Belgique, notre pays n'était pas seulement intéressant à étudier au point de vue de sa politique intérieure, il l'était encore quant à la politique générale de l'Europe. Notre roi Léopold Ier, par sa nationalité allemande, par son alliance matrimoniale avec la famille régnant en France, par les étroites relations qu'il avait conservées avec l'Angleterre après la mort de sa première femme, la princesse Charlotte, avait part aux conseils de ceux qui dirigeaient la politique du monde entier. De plus, ses qualités personnelles réellement remarquables, sa haute sagesse, son jugement droit et jusqu'à son extérieur plein de majesté et à ses manières d'une courtoisie sans égale lui valaient une influence souvent prépondérante dans les conseils des souverains qui le prenaient volontiers pour arbitre de leurs différents. On peut juger par là de l'intérêt qu'offrait un poste diplomatique à Bruxelles et des précieux enseignements que pouvait en retirer une intelligence semblable à celle de Mgr Pecci. Léopold Ier, quoique simple roi constitutionnel, s'était acquis une immense influence dans le gouvernement de la Belgique: son action se faisait sentir d'une manière qui, pour être peu manifeste aux yeux du public, n'en était pas moins puissante. Quoique souverain d'un petit pays, il jouait dans le monde un rôle qui appartient à peine aux plus illustres potentats. Léopold Ier était donc un grand homme et un grand souverain, et c'est auprès de cet homme et de ce souverain si remarquable que le jeune nonce Pecci était accrédité. Il ne tarda pas à apprécier le Roi des Belges et à en être apprécié.

Estime et amitié réciproques du Roi et du Nonce.

Léopold Ier, sagace connaisseur du vrai mérite, avait promptement découvert les hautes qualités du politique et du diplomate qui s'alliaient chez l'archevêque de Damiette aux vertus de l'homme d'Église. Hôte assidu de la cour, le jeune nonce fut initié par le roi des Belges à l'étude des questions les plus élevées de la politique. Le roi prenait volontiers son avis et en estimait hautement la sagesse. C'est surtout dans les questions de politique intérieure ayant rapport à la religion que Léopold Ier aimait à recourir aux lumières du nonce et à se servir de son intermédiaire auprès de l'épiscopat belge qui, de son côté, entretenait les meilleures relations avec l'envoyé pontifical.

Le nonce en profite pour le bien commun de l'Eglise et de l'Etat.

Mgr Pecci eut l'occasion de déployer le tact qui le distinguait dans les diverses difficultés que souleva, à cette époque, l'application de la loi de 1842 et la présentation d'un projet de loi sur les jurys d'examen qui attribuait au gouvernement une trop grande prépondérance dans ces jurys. Le projet dont nous parlons, présenté en 1844 par le ministère, fut désapprouvé par l'épiscopat et par la plupart des catholiques.

Il occasionna la démission de M. Adolphe Dechamps, membre catholique du cabinet, et menaçait de compromettre l'union et la situation politique du parti conservateur. Il fut finalement abandonné par le gouvernement et remplacé par un projet plus conforme aux intérêts de l'enseignement catholique et libre. Il ressort de la correspondance échangée alors entre la nonciature de Bruxelles et la secrétairerie d'État romaine, que Mgr Pecci eut une part active dans la conclusion de l'accord qui s'établit entre les parties intéressées pour le bien commun de l'Église et de l'État. Il en résulte aussi que le roi Léopold I[er] usa dans les limites constitutionnelles de toute son influence pour que le projet primitif fut retiré. On ne peut douter que cette intervention n'ait été due en grande partie aux conseils de Mgr Pecci, très écouté par le roi dans tout ce qui avait trait aux besoins de la religion.

Admis dans l'intimité de la famille royale, le nonce n'était pas moins cher à la reine Marie-Louise qu'au roi son époux. Bien des fois le jeune duc de Brabant, son fils encore enfant, fut présenté par elle à l'archevêque de Damiette, et le futur roi des Belges reçut ainsi souvent la bénédiction de celui qui devait être un jour le vicaire de Jésus-Christ.

Couronnement de Notre-Dame de la Chapelle, à Bruxelles.

Mgr Pecci usa de l'influence qu'il possédait à la cour pour engager la famille royale à donner au peuple belge un grand exemple de respect envers la religion à laquelle ce peuple est si attaché. Le 25 mai 1843 eut lieu le couronnement de l'image miraculeuse de Notre-Dame de la Chapelle, à Bruxelles. Cette solennité fut célébrée au milieu d'un immense concours de monde et d'un admirable élan de ferveur auquel prirent part toutes les classes de la société. Ce qui mit le comble à l'enthousiasme public fut de voir le Roi, la Reine et le jeune duc de Brabant s'associer aux joies religieuses du peuple de Bruxelles et honorer de leur présence la pieuse cérémonie. On comprend aisément quelle heureuse impression fit sur les catholiques belges l'acte posé par la famille royale, d'autant plus qu'alors pour la première fois le jeune duc de Brabant, l'héritier présomptif du trône, apparaissait publiquement à une solennité religieuse. C'est au nonce Pecci qu'on dut la présence de la famille royale au couronnement de Notre-Dame de la Chapelle. Il en suggéra l'idée et en fit ressortir les avantages. Le couronnement fut fait par le cardinal Sterckx, archevêque de Malines, qui, à la fin de la cérémonie, consacra à la sainte Vierge la famille royale et toute la nation belge, en présence du Nonce et d'une foule immense de peuple, ému jusqu'aux larmes à la vue du spectacle qui se déroulait à ses yeux.

Lorsque le Roi, la Reine et le Duc de Brabant sortirent de l'Église, l'enthou-

siasme populaire, contenu jusque-là, éclata en cris de : « Vive le Roi, vive la Reine, vive le Duc de Brabant! » Il fut alors donné à tous de constater combien les souverains ont à gagner en s'associant aux manifestations du sentiment religieux chez leurs sujets, et combien la religion est propre à développer dans le cœur des peuples le sentiment du patriotisme ainsi que le respect et l'amour envers l'autorité royale.

Mgr Pecci et l'enseignement.

Comme nous l'avons vu précédemment, Joachim Pecci fut dans sa jeunesse un étudiant hors ligne, et il demeura toujours un ami éclairé des sciences et des lettres, ne dédaignant pas, même étant Pape, de leur consacrer les instants dérobés aux immenses labeurs du Pontificat. Nonce en Belgique, il ne pouvait donc manquer de s'intéresser spécialement à tout ce qui concernait l'enseignement dans notre pays. Aussi le voyons-nous visiter les établissements d'instruction et s'y complaire d'une façon toute particulière.

Visite à l'Université de Louvain, le 27 juillet 1843.

L'Université de Louvain qui couronne et résume en quelque sorte tous les efforts des catholiques en matière d'enseignement, devait attirer en premier lieu son attention. Nous le voyons honorer de sa présence la jeune université dès la première année de sa nonciature. Il s'y rendit le 27 juillet 1843 pour assister aux thèses de licencié en droit canonique défendues par M. Loiseau, prêtre du diocèse de Tournai. Reçu par une députation composée des doyens des diverses facultés, il fut conduit aux Halles où l'attendait le corps professoral en toge. Après la soutenance des thèses le nonce reçut dans la salle de la bibliothèque une députation des étudiants de l'université. M. Capelle, élève de la faculté de droit, lui adressa en leur nom un discours qu'il terminait par ces mots : « La » jeunesse catholique prouvera que le catholicisme a seul le secret du vrai » progrès des intelligences et de la civilisation. »

Le jeune orateur ne pouvait se douter qu'en parlant ainsi il exprimait devant Mgr Pecci l'idée qui devait un jour dominer tout le pontificat de Léon XIII et être la caractéristique de son action sur le monde.

L'archevêque de Damiette répondit par les paroles suivantes prononcées en langue italienne :

« Je suis heureux d'être témoin des succès d'un établissement qui doit surtout » son existence au vénérable clergé belge dont nous voyons ici l'illustre chef: » cet établissement est aussi l'œuvre de son digne recteur et du corps profes- » soral : il est l'œuvre de tous les catholiques belges. Oui, les souvenirs de » l'ancienne Université de Louvain vivent encore et vous êtes appelés, messieurs, » à les éterniser par vos travaux. Déjà vous marchez sur la trace de vos devan-

» ciers, déjà vous montrez ce que l'Église et la patrie peuvent attendre de vous. » Persévérez dans cette voie et vos succès seront grands. Pour moi, je m'applaudis » de voir cette brillante jeunesse animée d'aussi beaux sentiments et je ne puis » douter qu'elle ne soit destinée à faire un jour le bonheur de la Belgique. »

Avant de quitter Louvain, Mgr Pecci voulut visiter en détail les installations de l'Université et il exprima à plusieurs reprises l'admiration que lui causaient les résultats obtenus en si peu de temps par les efforts des catholiques.

Fondation du Collège belge à Rome et relations de Mgr Pecci avec cet établissement.

C'est ici le lieu de rappeler la part que prit Mgr Pecci à la fondation du Collège ecclésiastique belge à Rome et de la bienveillance que depuis lors il ne cessa de montrer à cette institution. Le Collège belge fut fondé par les évêques de Belgique pendant la nonciature de Mgr Pecci, sur la proposition de Mgr Aerts, alors recteur de l'Église nationale de Saint-Julien-des-Belges, à Rome. La fondation en fut décidée dans la réunion annuelle des évêques en 1844, tenue sous la présidence du cardinal Sterckx. Mgr Pecci qui y assistait, parla avec chaleur en faveur de la proposition, rappelant l'exemple des autres nations qui possèdent des collèges dans la ville Éternelle et faisant valoir les grands avantages qui ne peuvent manquer de résulter de l'érection de semblables instituts autour de la chaire de saint Pierre. Il eut la consolation de voir, dès le temps de sa nonciature, s'établir par l'autorité de Grégoire XVI un institut à la création duquel il ne s'était pas moins intéressé que les évêques belges, ses fondateurs.

Le cardinal Pecci conserva toujours une affection toute spéciale envers le collège qu'il avait contribué à fonder. Quand plus tard, devenu évêque de Pérouse, il se rendait à Rome, le cardinal se plaisait à y fixer sa résidence et aimait à converser avec les jeunes étudiants, à s'informer de leurs études et à leur donner tant en public qu'en particulier les conseils les plus paternels. Il prenait aussi plaisir à les accueillir à l'évêché de Pérouse, lorsque les vacances leur donnaient l'occasion de passer par cette ville. En un mot, il reportait sur le collège belge l'affection si vive qu'il avait gardée pour la Belgique. Les relations du cardinal Pecci avec le collège, les séjours répétés qu'il y fit, resteront toujours parmi les plus beaux souvenirs de notre séminaire national de Rome.

Schisme de Ronge.

Parmi les incidents qui attirèrent pendant son séjour en Belgique l'attention de Mgr Pecci, nous ne devons pas oublier le schisme du prêtre allemand Ronge. Sans entrer dans le détail des erreurs de cet apostat, prédécesseur des vieux catholiques, rappelons qu'après avoir, par une lettre adressée à l'évêque de Trèves, levé l'étendard de la révolte contre l'Église catholique et formé une secte en Allemagne, il chercha à implanter celle-ci jusqu'en Belgique. Mais les tentatives

de l'apostat n'eurent aucun résultat, grâce à l'action du nonce, secondée par celle des évêques de Liège et de Namur dont les diocèses semblaient plus spécialement menacés. De son côté, le nonce de Bavière, Mgr Viale-Préla, ne déploya pas moins d'activité pour étouffer l'incendie naissant, et ainsi avorta en son germe ce schisme dangereux.

Réorganisation des ordres religieux en Belgique.

S'il est un point de la discipline de l'Église qui réclame spécialement les soins du Saint-Siège, c'est bien certainement la prospérité et le développement des ordres religieux. Ces vaillantes milices sont comme l'avant-garde de l'armée du Christ; elles se trouvent, plus encore que les autres parties de cette armée spirituelle, sous la direction du chef de l'Église universelle. Il était donc juste que le représentant du Saint-Siège en Belgique s'occupât avec un soin particulier de tout ce qui concernait les réguliers dans notre pays. Par suite du malheur des temps qui précédèrent la révolution de 1830, la plupart des ordres religieux s'étaient trouvés réduits à un état réellement précaire. Cette situation avait décidé le Saint-Siège à les mettre sous la direction d'un vicaire apostolique. Le titulaire de cet important office était le vénérable Mgr Corselis, vicaire-général de Bruges. Ce prélat octogénaire, justement estimé à cause de ses éminentes vertus, était empêché par son grand âge d'exercer l'influence nécessaire sur les ordres soumis à sa juridiction et de développer l'activité requise pour leur réorganisation matérielle et canonique. Le nonce crut devoir proposer au Saint-Siège de déférer à la nonciature apostolique les attributions de la charge en question. Cette mesure ayant été décrétée par le Souverain Pontife, Mgr Pecci se mit à l'œuvre. Il convoqua les chapitres des divers ordres et visita par lui-même plusieurs de nos antiques abbayes, notamment les célèbres abbayes des Prémontrés à Averbode et à Tongerloo et celle des Cisterciens à Bornhem. Il est à peine besoin de dire combien ces visites ranimèrent le zèle et le courage des religieux qui en furent l'objet, et quels heureux fruits elles produisirent pour le bien des monastères.

Différend entre l'Université de Louvain et le Collège de le Paix à Namur.

Nous ne pouvons passer ici sous silence un pénible incident qui s'éleva en 1845 entre l'Université de Louvain et les PP. de la Compagnie de Jésus, incident qui fut apaisé grâce à l'intervention de Mgr Pecci. Nous allons raconter brièvement ce conflit dont l'histoire n'offre d'ailleurs qu'un intérêt rétrospectif, aucune raison de dissentiment n'existant plus entre des institutions également méritantes, également dévouées à l'Église. Après le vote de la loi de 1844 sur les jurys d'examen, les PP. Jésuites résolurent de mettre le cours de philosophie qu'ils avaient fondé au collège de la Paix à Namur en harmonie avec les programmes du gouvernement, afin de permettre aux jeunes gens qui fréquentaient ce cours de recevoir les



grades académiques. Cette mesure était désirée par un grand nombre de familles distinguées qui redoutaient d'abandonner leurs enfants, au sortir des humanités, dans le milieu toujours un peu agité et indépendant d'une université. On alléguait aussi la crainte des doctrines de Lamennais dont on disait la philosophie de Louvain imprégnée. Du côté de l'université, on objectait que l'érection d'une faculté philosophique rivale, outre qu'elle semblait basée sur des motifs peu honorables pour l'université, lui causait encore un dommage réel en lui enlevant une bonne partie des élèves sur lesquels elle semblait être en droit de compter, surtout à une époque où l'université encore jeune avait besoin pour se maintenir du soutien effectif de tous les catholiques. Tous les professeurs de Louvain et la majeure partie des évêques fondateurs de l'université prirent fait et cause pour cette dernière. On chercha vainement à faire renoncer les PP. Jésuites à un projet déjà en voie d'exécution et dont la réalisation était vivement désirée par nombre de personnes. Comme il est d'usage en ces sortes de questions, les esprits s'échauffèrent dans le public et une division profonde menaçait de s'établir entre les catholiques. C'est alors que le nonce intervint faisant entendre sa voix conciliante aux deux parties et n'épargnant rien pour ramener la paix et la bonne entente. Il obtint ainsi une sorte de trêve, persuadant à tous de s'en remettre au jugement équitable du Saint-Siège. En conséquence, il déféra la cause au Souverain Pontife, exposant avec précision les raisons alléguées de part et d'autre. Grégoire XVI prit cette affaire fort à cœur et, d'après l'avis donné par le Nonce dans ses rapports, il ordonna que chaque évêque en particulier manifestât par écrit son jugement touchant les moyens qu'il jugerait les plus aptes à terminer la controverse. Les lettres des évêques furent transmises à Rome par le Nonce, et le Saint-Siège prit des mesures qui assoupirent l'affaire et rétablirent en grande partie la concorde entre les catholiques.

Rappel de Mgr Pecci et regrets qu'il cause en Belgique.

Cette épineuse question venait à peine d'être résolue que, sur la demande des habitants de Pérouse, Mgr Pecci fut désigné par le Pape Grégoire XVI pour occuper l'évêché de cette ville, non sans les témoignages les plus honorables de la bienveillance pontificale et l'assurance de recevoir bientôt des dignités plus grandes encore.

L'annonce de ce rappel causa en Belgique de grands regrets et l'on peut dire que ces regrets furent réciproques. Mgr Pecci avait si bien compris notre caractère national, il avait à tel point su s'accommoder à nos mœurs et à notre vie, qu'il s'était acquis les sympathies universelles. De son côté, il avait hautement apprécié les qualités qui distinguent les Belges : leur hospitalité, leur bon sens, leur esprit religieux, leur attachement au Saint-Siège.

Honneurs accordés par Léopold Ier à Mgr Pecci. Lettre du Roi à Grégoire XVI.

A la nouvelle du prochain départ de Mgr Pecci, les témoignages de sympathie et de regrets affluèrent à la nonciature. Le roi Léopold Ier mit le couronnement à ces manifestations en conférant à Mgr Pecci le grand cordon de son ordre et, non content de cette marque si flatteuse d'estime, il écrivit de sa propre main une lettre destinée à être remise par le Nonce au Pape Grégoire XVI. Cette lettre est remarquable à tous égards, et elle offre actuellement un intérêt très particulier, en ce qu'elle nous donne sur celui qui devait devenir le Pape Léon XIII, le jugement d'un roi qui fut l'un des plus profonds politiques de son siècle. En voici le texte : « Je dois recommander l'archevêque Pecci à la bienveillante protection de Votre Sainteté; il la mérite à tous les points de vue; car, j'ai rarement vu un dévouement plus sincère à ses devoirs, des intentions plus pures et des agissements plus droits; son séjour dans ce pays-ci lui aura été très utile en lui permettant de rendre de bons services à Votre Sainteté. Je La supplie de lui demander un compte exact des impressions qu'il emporte sur les affaires de l'Église en Belgique. Il juge toutes ces choses très sainement; et Votre Sainteté peut lui accorder toute confiance. » Cette lettre en dit plus que tout ce que nous pourrions écrire ici, sur la manière dont Mgr Pecci géra la Nonciature de Bruxelles.

Il est intéressant de rapprocher de la lettre que nous venons de citer, celle par laquelle le cardinal Sterckx accusait réception au nonce Pecci de la nouvelle de son départ. On y lit le passage suivant :

« Vous avez raison de dire, monseigneur, que pendant votre séjour dans ce pays vous avez fait tout ce qui dépendait de vous pour rendre quelque service à l'Église de Belgique; personne n'a été plus que moi témoin des efforts que vous n'avez cessé de faire dans ce but. Aussi vous en garderai-je une éternelle reconnaissance. Je regrette d'autant plus vivement que vous soyez forcé de nous quitter si vite. Vos excellentes intentions, vos vues pleines de sagesse pour la prospérité de la religion auraient pu nous être encore si utiles. »

Comme on le voit, Mgr Pecci quittait la Belgique en emportant le suffrage commun des autorités civiles et religieuses. Succès aussi honorable que rare dans la diplomatie ecclésiastique!

Réponse de Pie IX.

Quand l'ancien nonce de Bruxelles arriva à Rome, l'auguste destinataire de la lettre du roi Léopold, Grégoire XVI, venait de mourir. Pie IX, qui le remplaça bientôt après, se chargea de répondre à notre roi, et il le fit dans les termes suivants : « Mgr Pecci, ancien Nonce auprès de Votre Majesté, a remis entre Nos mains la lettre qu'Elle adressait à notre prédécesseur de toujours chère et regrettée mémoire. Le beau témoignage que Votre Majesté daigne rendre à Mgr Pecci,



évêque de Pérouse, fait le plus grand honneur à ce prélat qui expérimentera en temps opportun, et comme s'il avait continué le cours régulier des Nonciatures, l'effet de vos bons offices royaux. »

Par cette lettre, Pie IX faisait prévoir au roi Léopold la prochaine élévation de Mgr Pecci au cardinalat, et confirmait les éloges donnés à celui qui devait être un jour son successeur.

Utilité providentielle de la nonciature de Mgr Pecci en Belgique.

Le récit de la Nonciature de Mgr Pecci qui, pour nous Belges, offre un si vif intérêt, appelle en outre des réflexions d'ordre supérieur. Ce n'est pas sans un secret dessein de la Providence que celui qui devait un jour diriger au profit de l'Église les négociations les plus importantes avec les potentats du siècle, fut mis dans sa jeunesse à une école diplomatique de haute valeur, et dans un pays qui présentait comme en raccourci le tableau de tout ce qu'il y a à craindre et à espérer, dans les temps modernes, pour les intérêts religieux et pour l'avenir du catholicisme. On peut conjecturer sans témérité que le futur Pape puisa ou perfectionna à cette école une partie de cette compréhension profonde des besoins de notre siècle qui éclate dans tous ses enseignements.

Mgr Pecci nommé évêque de Pérouse.

Mgr Pecci fut élu évêque de Pérouse dans le consistoire du 19 janvier 1846 en conservant, comme ancien nonce, le titre personnel d'archevêque; et le 26 juillet de la même année, il fit son entrée solennelle dans sa ville épiscopale au milieu des acclamations d'un peuple heureux de retrouver dans son nouveau pasteur celui qu'il avait jadis connu et apprécié en qualité de délégat.

Le successeur de Grégoire XVI venait de monter sur le trône pontifical, et toute la longue période de son règne devait se passer pour le nouvel évêque de Pérouse dans les travaux et les sollicitudes de l'épiscopat. Le pontificat de Pie IX vit des bouleversements inouïs et des événements incomparablement glorieux pour l'Église. Mgr Pecci but largement à la coupe des tribulations qui affligèrent l'Église et son chef, il prit sa part des joies qui les consolèrent; au milieu de ces peines et de ces triomphes il augmenta sans cesse les trésors de son expérience, de sa sagesse, de sa patience et de sa connaissance des besoins des âmes. La Providence le préparait, par les travaux quotidiens d'un long et laborieux épiscopat, à prendre d'une main ferme et expérimentée la houlette du suprême pasteur des brebis du Christ. Cette préparation se prolongea pendant trente-deux ans : elle fut signalée par des travaux incessants, par des épreuves souvent cruelles, par l'exercice de toutes les vertus. Elle occupa tout l'âge viril et une partie de la vieillesse de Mgr Pecci. Mais était-ce trop d'une telle préparation pour donner à l'Église un Pape tel que Léon XIII ?

Importance attachée par l'évêque de Pérouse à la formation de son clergé.

Dans les différentes positions qu'il avait occupées jusque-là, et surtout pendant sa nonciature en Belgique, Mgr Pecci s'était parfaitement rendu compte de la situation que les temps actuels font à l'Église. Il avait vu les nations frémissantes, et agitées par un esprit de dangereuse liberté et par les promesses séduisantes d'une science qui, enivrée de ses triomphes, veut à l'exemple du serpent de l'Eden, persuader à l'homme qu'il est Dieu et lui faire trouver dans sa seule raison la règle morale de ses actions. Tout en déplorant ces tendances, l'évêque de Pérouse comprit que le moyen le plus efficace de s'y opposer et d'assurer le triomphe de la vérité était de former un clergé qui, par sa science et ses vertus, fût à la hauteur de toutes les nécessités des temps nouveaux, et capable de défendre, sur tous les terrains où elles sont attaquées, les vérités immortelles dont l'Église catholique a le dépôt. Aussi voyons-nous Mgr Pecci dès le début de son épiscopat s'appliquer avec ardeur à faire du séminaire de Pérouse un brillant foyer de science, non moins qu'une pépinière d'ecclésiastiques vertueux. Pendant tout le cours de son épiscopat, il ne cessa de travailler à ce but si élevé, et il arriva ainsi à doter son diocèse d'un clergé remarquable par sa piété et sa régularité autant que par sa science.

Réorganisation du Séminaire diocésain. Fondation de l'Académie de St-Thomas.

Dès 1848 nous voyons Mgr Pecci refondre les constitutions et les programmes d'études de son séminaire. En 1859 il fonde l'académie de Saint-Thomas, destinée aux ecclésiastiques qui désirent approfondir les doctrines philosophiques et théologiques de l'ange de l'école. Les actes de cette académie montrent par les travaux remarquables qu'ils renferment, combien cette institution fut profitable au clergé du diocèse de Pérouse. De plus en plus pénétré des nécessités de notre époque en ce qui concerne l'instruction des prêtres, l'évêque de Pérouse introduisit en 1872 de nouvelles modifications dans l'organisation des études de son séminaire. Par des restaurations coûteuses, par de nouvelles bâtisses, et en abandonnant une partie de son palais épiscopal à l'usage du séminaire, il rendit cet établissement assez vaste et assez commode pour que la grande œuvre de l'éducation du jeune clergé ne fût pas entravée par des obstacles matériels.

Telle était l'importance attachée par Mgr Pecci à cette œuvre capitale, qu'il ne lui suffisait pas d'y pourvoir au moyen des mesures générales que nous venons d'énumérer. Son action personnelle et particulière dans les détails mêmes de l'exécution lui semblait nécessaire, et il ne croyait pas déroger à sa dignité en se rendant compte par lui-même des progrès des jeunes étudiants, tant dans la vertu que dans les études. Aussi le voyait-on fréquemment prendre part aux exercices spirituels et scientifiques de la communauté et entrer en relation de direction avec chaque séminariste en particulier.



Soins accordés par Mgr Pecci aux nécessités spirituelles des fidèles.

Si l'Évêque est dans l'obligation d'avoir une sollicitude spéciale pour son clergé, il ne doit cependant perdre de vue aucune des nécessités spirituelles du peuple confié à ses soins. C'est pour subvenir à ces nécessités que Mgr Pecci accomplit six fois la visite de tout son diocèse : il allait achever sa septième visite lorsqu'il dut quitter Pérouse. Sous son énergique impulsion, la ferveur du clergé et la piété du peuple s'accrurent dans de grandes proportions; la parole de Dieu fut distribuée aux fidèles avec plus d'abondance, la dévotion à la sainte Vierge et aux saints fut partout ranimée. Il s'occupa également avec ardeur de l'édification et du bon entretien des édifices du culte. Il fit faire d'importantes restaurations à sa cathédrale, et la fit décorer de peintures. Il éleva près de Pérouse un sanctuaire à Notre Dame de Miséricorde au *Ponte della Pietra;* la dévotion des fidèles y trouva de nombreuses grâces, spécialement en l'année 1859. Trente-six églises furent entièrement édifiées pendant son épiscopat; et la construction de dix autres était décidée quand Mgr Pecci dut se rendre à Rome. Nous ne parlons pas des restaurations et des agrandissements d'autres églises, qui furent sans nombre. Il serait trop long d'énumérer en détail tout ce que l'archevêque fit pour exciter la dévotion des fidèles par les diverses congrégations et pieuses associations qu'il établit dans son diocèse.

Rappelons cependant qu'en 1872, il consacra ce diocèse au Sacré-Cœur, ravivant par cet acte solennel la grande dévotion réservée par le Seigneur à nos temps malheureux.

Ses œuvres de charité.

L'archevêque de Pérouse ne pouvait manquer de donner une attention toute spéciale à ces œuvres de charité chrétienne qui sont la gloire de l'Église et la marque la plus claire de l'esprit qui l'anime. Sa sollicitude s'étendit d'abord sur les membres souffrants du Christ, sur les pauvres et les malades. L'hôpital de Sainte-Marie de la Miséricorde fut l'objet de ses bienfaits, et en 1854, lorsque son peuple fut en proie à la disette, il le soulagea par les plus sages mesures de charité.

Disons-le ici à l'honneur de notre pays, c'est en Belgique qu'il alla chercher les auxiliaires les plus dévoués de sa bienfaisance. Les frères de la Miséricorde de Malines, appelés par lui, prirent la direction de l'orphelinat des garçons qu'il avait entièrement réorganisé; et les sœurs de la Providence de Champion furent chargées de deux institutions fondées par l'Évêque : l'une au profit des jeunes filles abandonnées, l'autre pour les repenties. Citons encore parmi ses œuvres de charité l'érection du magnifique pensionnat de Sainte-Anne pour les jeunes filles de condition aisée, avec l'école populaire y annexée, institut dont il confia la direction aux Dames du Sacré-Cœur qu'il avait connues et appréciées en Belgique; l'œuvre des jardins de Saint-Philippe de Néri, sorte de patronage de garçons; l'établisse-

ment d'un hospice pour les femmes atteintes d'infirmités chroniques; l'œuvre pour l'exemption de la milice en faveur des jeunes ecclésiastiques et enfin une association sous l'invocation de saint Joachim pour le soutien des prêtres indigents. Comme on le voit, aucune des nécessités du clergé et du peuple n'échappait à la charité attentive du zélé prélat. Il lui fallut d'autant plus d'efforts et de travail pour y pourvoir que tout était en quelque sorte à créer ou à réorganiser dans le diocèse.

Ses mandements épiscopaux.

N'oublions pas de mentionner ici les mandements épiscopaux de Mgr Pecci. Ils forment une collection remarquable où sont traitées les questions les plus intéressantes du temps, tels que le pouvoir temporel du Pape, les prérogatives de l'Église catholique, les rapports entre l'Église et la civilisation, etc. Les deux mandements qu'il rédigea sur ce dernier sujet eurent du retentissement au delà des frontières de l'Italie.

Mgr Pecci promu au cardinalat.

En 1853, Pie IX jugea le moment venu de couronner les mérites de l'archevêque de Pérouse. C'est ce qu'il fit en l'élevant dans le consistoire du 19 décembre à la pourpre cardinalice. Cet événement fournit aux Pérugins l'occasion de laisser éclater les sentiments dont ils étaient animés à l'égard de leur bien-aimé pasteur, par les démonstrations de joie les plus touchantes et les plus unanimes.

Révolution de 1859 dans les Romagnes et à Pérouse.

Cependant l'heure des ténèbres avait sonné. La guerre d'Italie entreprise et terminée dans les premiers mois de 1859 fut le signal de l'assaut donné au pouvoir temporel. Après l'*hosannah*, le *crucifige;* après le voyage triomphal entrepris en 1857 par Pie IX dans les Romagnes, l'invasion de ces mêmes provinces et leur honteuse défection préparée de longue main par le travail souterrain des sectes. Le gouvernement pontifical surpris ne tenta pas de résistance et bientôt la révolution triompha dans ces vastes provinces. Pérouse aussi éprouva le contre-coup de ces événements. Une troupe de factieux soutenue par les révolutionnaires de la Toscane s'empara de la ville. C'est alors que le gouvernement du Pape se résolut à un acte de rigueur qui eut pour effet de rendre la confiance aux bons citoyens, et d'arrêter les progrès ultérieurs d'une révolution qui puisait sa force dans le manque de résistance de l'autorité et dans l'épouvante des hommes d'ordre, bien plus que dans l'appui du peuple. Il suffit d'un seul régiment envoyé de Rome pour reprendre d'assaut la ville et y rétablir la tranquillité.

Intervention du Piémont : Prise de Pérouse.

L'échec éprouvé à Pérouse par la révolution procura un instant de calme à ce qui restait des États pontificaux. Mais bientôt le Piémont entra en scène, et le 14 septembre 1860, la ville de Pérouse assiégée par 15,000 Piémontais commandés par le général de Sonnaz, tomba en leur pouvoir après une belle défense. Puis se passa la comédie habituelle de l'établissement d'un gouvernement



provisoire qui, sous les ordres du marquis Joachim Pépoli, commissaire du roi Victor-Emmanuel, organisa l'annexion aux États du *re galantuomo !*

Attitude ferme et prudente du cardinal Pecci pendant ces événements

Au milieu de ces douloureux événements, la conduite du cardinal Pecci fut telle qu'il convenait à un prince de l'Église, à un pasteur toujours prêt à se sacrifier pour ses brebis. Le 28 janvier 1860 il rédigea au nom de son clergé et de son peuple une adresse au Souverain Pontife pour protester contre les odieux desseins conçus par la secte contre le Pape et son pouvoir temporel. Pendant le siège de Pérouse par les Piémontais il s'efforça d'épargner autant que possible l'effusion du sang. Les troupes du roi Victor-Emmanuel s'étant emparées de la ville, la garnison pontificale se retira dans la citadelle. Une trêve fut conclue et l'on engagea des négociations. Le cardinal eut alors à subir la violence d'un vainqueur habitué à traiter les évêques et le clergé comme des ennemis vis-à-vis desquels on pouvait se montrer d'autant plus insolent qu'ils étaient moins en état d'opposer la force à la force. Sous prétexte de rechercher des soldats ennemis cachés, les Piémontais enfoncèrent les portes de l'évêché et du séminaire, et occupèrent militairement ces deux édifices, non sans les bouleverser de fond en comble; sur ces entrefaites le général en chef Fanti, qui avait rejoint le corps d'armée occupant la ville, avait décidé de donner l'assaut à la citadelle. C'est alors que le cardinal Pecci tenta une démarche auprès de ce brutal soldat à l'effet d'éviter des massacres inutiles. Il alla le trouver avec le premier magistrat municipal de Pérouse et recommanda son peuple à la clémence du vainqueur. Il lui fut répondu que les lois de la guerre auraient leur cours. Néanmoins l'intervention de l'archevêque tout empreinte de suavité et de douceur, ne laissa pas que de faire impression sur les envahisseurs, et contribua à faciliter les conditions d'une reddition devenue nécessaire. Un incident douloureux affligea particulièrement le cœur du cardinal au milieu de ces événements. Un de ses prêtres, le curé Santi, injustement accusé d'avoir porté les armes contre les soldats piémontais, fut condamné par un conseil de guerre et fusillé, malgré les efforts faits par le cardinal pour le sauver.

Le cardinal Pecci se concilie le respect de ses adversaires mêmes.

On s'imagine sans peine ce que furent pour le cardinal les années qui suivirent la conquête, et combien de difficultés de tous genres il eut à rencontrer, ayant affaire à un gouvernement hostile, tracassier, persécuteur et qui redoutait l'influence exercée sur le peuple par l'archevêque et par le clergé qui travaillait sous ses ordres. Cependant la prudence de Mgr Pecci, au milieu de ces difficultés innombrables, fut telle qu'il finit par se concilier l'estime et le respect des agents du gouvernement nouveau. Cette estime et ce respect, il ne l'obtint pas en sacrifiant les droits de la vérité ni la liberté de l'Église. Neuf fois il associa son nom à

d'énergiques protestations dirigées par des évêques italiens contre la révolution et ses attentats; neuf fois aussi il adressa en son propre nom de graves remontrances à ceux qui se trouvèrent successivement à la tête du gouvernement. Aussi ne faut-il pas s'étonner si la secte chercha à susciter les plus graves difficultés à un évêque qui savait allier dans un degré si rare la prudence à la fermeté. Les ennemis du Saint-Siége et du cardinal trouvèrent malheureusement des complices jusque dans les rangs du clergé. Trois ecclésiastiques du diocèse de Pérouse s'étant ouvertement révoltés contre le pape et contre leur évêque, ce dernier procéda à leur égard suivant les canons. Accusé devant les tribunaux civils d'excitation au mépris et au mécontentement contre les lois du royaume, le cardinal fut acquitté en première instance et en appel, voyant de la sorte proclamer son innocence par une magistrature qu'on ne pouvait certes pas soupçonner de partialité à son égard.

Jubilé épiscopal du cardinal. Il est nommé camerlingue de la sainte Église.

C'est ainsi que s'écoulèrent au milieu des travaux, des peines et aussi des consolations du ministère pastoral les années de l'épiscopat du cardinal Pecci. Après son jubilé de vingt-cinq ans d'épiscopat, célébré en 1871 au milieu de l'enthousiasme unanime du peuple de Pérouse, après la nomination d'un coadjuteur dans la personne de Mgr Pascucci, et ensuite de Mgr Laurenzi, depuis cardinal, il semblait que l'archevêque de Pérouse pût désormais compter sur une période de repos relatif. Mais la Providence qui le réservait à de plus hautes destinées en avait décidé bien autrement. Le 21 septembre 1877 sonna l'heure de la séparation entre le peuple de Pérouse et son bien-aimé pasteur. A la date que nous venons d'indiquer le cardinal Pecci fut nommé par Pie IX camerlingue de la sainte Église. Cette position exigeant la résidence à Rome, l'évêque dut quitter son troupeau. Il conserva néanmoins le titre et la juridiction d'évêque de Pérouse, et de Rome même il continua à envoyer à ses diocésains les expressions les plus tendres de son amour, non moins que ses enseignements doctrinaux.

La charge de camerlingue que Pie IX venait de conférer au cardinal Pecci est une des plus éminentes du Sacré-Collége. C'est surtout pendant la vacance du Saint-Siége qu'elle acquiert une importance hors de pair. Alors, en effet, se concentre entre les mains du camerlingue, sinon le pouvoir suprême du chef de l'Église, au moins toute l'autorité qui est nécessaire pour préparer le conclave et administrer les choses ecclésiastiques, pendant l'interrègne.

Mort de Pie IX.

Le nouveau camerlingue allait bientôt être mis à même d'exercer les hautes fonctions de sa charge. Le 7 février 1878, le grand Pie IX terminait sa longue et glorieuse carrière, et au milieu de l'émotion universelle que causait cet événement,



au milieu des craintes qu'inspirait l'hostilité des gouvernements, et surtout du gouvernement italien à l'égard de l'Église, le cardinal Pecci sentit peser sur ses épaules le poids des plus graves responsabilités.

Difficultés de la situation pour le cardinal-camerlingue.

Il est aisé de se figurer combien furent difficiles pour lui les moments qui suivirent la mort de Pie IX. Le premier de ses devoirs en ces douloureux instants était de sauvegarder tous les droits du Saint-Siège, notamment vis-à-vis du gouvernement italien. Il rentrait dans les traditions de ce gouvernement de profiter de la vacance du Saint-Siège pour étendre son usurpation aussi loin que possible, et à la mort du cardinal De Angelis, prédécesseur du cardinal Pecci, les ministres de Victor-Emmanuel avaient laissé percer la prétention d'attribuer au gouvernement italien les pouvoirs que les constitutions pontificales accordent au camerlingue, en particulier quant aux mesures à prendre pour assurer la liberté du conclave. Afin de couper court dès l'abord à toute ingérence de cette nature, il fut décidé que l'exposition de la dépouille mortelle de Pie IX n'aurait pas lieu dans la chapelle Sixtine, mais à Saint-Pierre. De cette façon le gouvernement ne pouvait prétexter la nécessité de maintenir l'ordre dans la foule se rendant au Vatican, pour faire pénétrer ses soldats et ses commissaires dans le seul endroit qui fût resté jusque-là le domaine inviolable du Saint-Siège.

Décidé à maintenir inébranlablement tous les droits spirituels et temporels du Saint-Siège pendant la vacance, le cardinal Pecci put bientôt se convaincre, que soit à cause de la stupeur causée par la mort inopinée de Pie IX, soit crainte de s'attirer des difficultés internationales, soit enfin grâce à l'attitude digne et calme du Camerlingue et du Sacré-Collège, le gouvernement italien ne se porterait pas aux extrémités qu'on avait d'abord redoutées. Il restait maintenant au cardinal Pecci à prendre sans retard les mesures nécessitées pour la convocation du conclave.

Préparation du conclave.

Trois jours après la mort de Pie IX, le 10 février, commencèrent les travaux qui devaient s'exécuter au Vatican pour le logement des cardinaux et la réunion du conclave.

Ces travaux occupèrent cinq cents ouvriers sous la direction des architectes Vespignani et Martinucci, et furent terminés avant l'expiration des dix jours qui suivirent la mort du Pontife, laps de temps au bout duquel le conclave commence de plein droit, quand bien même tous les cardinaux habitant hors de Rome ne seraient pas encore arrivés dans la Ville Éternelle.

Ouverture du conclave.

Conformément à cette prescription, c'est le lundi 18 février que s'ouvrit l'auguste assemblée. Dans la matinée une messe solennelle du Saint-Esprit fut célébrée à la



chapelle Pauline. Vers quatre heures de l'aprés-midi, les cardinaux se rassemblérent et entrérent en cortége au conclave.

Voici les noms des cardinaux présents, énumérés par ordre de nationalité: trente-neuf Italiens, savoir, les cardinaux Amat, di Pietro, Sacconi, Guidi, Bilio, Morichini, Pecci, Asquini, Carafa di Traetto, Antonucci, Panebianco, De Luca, Bonaparte, Ferrieri, Bérardi, Monaco-La Valetta, Chigi, Franchi, Oreglia di S. Stefano, Martinelli, Antici-Mattei, Giannelli, Siméoni, Bartolini, D'Avanzo, Apuzzo, di Canossa, Serafini, Parocchi, Moretti, Mertel, Caterini, Consolini, Borromeo, Randi, Pacca, Nina, Sbaretti, Pellegrini; sept appartenant à l'Allemagne ou à l'Autriche, savoir: les cardinaux de Schwarzenberg, de Hohenlohe, Simor, Ledochowski, Franzelin, Mihalovitz, Kutschker; six Français, les cardinaux Donnet, Pitra, de Bonnechose, Guibert, Caverot, de Falloux du Coudray; quatre Espagnols, les cardinaux Moreno, Benavides, Garcia Gil, Paya y Rico; deux Anglais, les cardinaux Manning et Howard; un Belge, le cardinal Dechamps; un Portugais, le cardinal Moraes Cardoso.

Deux cardinaux n'avaient pu quitter leur siége épiscopal pour cause d'infirmité, c'étaient le cardinal Brossais Saint-Marc, archevêque de Rennes, et le cardinal Cullen, archevêque de Dublin. Le cardinal Mac Closkey, archevêque de New-York, n'arriva à Rome qu'aprés l'élection de Léon XIII.

Élection du cardinal Pecci aprèstroisscrutins.

Chaque journée du conclave commence par la messe du Saint-Esprit qui a lieu à 10 heures, laquelle est suivie du premier scrutin. Si celui-ci ne termine pas l'élection, un second scrutin a lieu dans l'aprés-midi vers quatre heures. Les deux tiers des voix sont requis pour la validité de l'élection.

Le mardi 19 eut donc lieu le premier scrutin. Le cardinal Pecci y recueillit 23 voix, le plus favorisé des autres candidats n'en obtenant que 7.

Au second scrutin du même jour le cardinal Pecci réunissait 38 voix et le lendemain mercredi 20 février, au matin, 44 voix sur 61 votants se prononçaient pour son élévation au trône pontifical: le conclave avait terminé sa mission, plus de deux tiers des voix étaient acquises à Léon XIII, l'Église allait de nouveau avoir un Pape!

Impressions du cardinal pendant l'élection.

Quelles étaient les impressions du cardinal en voyant dés le premier scrutin tant de voix se porter sur son nom, ce nombre s'augmenter dans le second scrutin et finalement s'élever dés le troisième scrutin à la majorité requise! Évidemment le doigt de Dieu se montrait dans une élection dont la rapidité devait déconcerter les calculs des ennemis de l'Église en un moment aussi solennel! Cette action du Saint-Esprit était évidente pour tous, mais l'humilité du cardinal

Pecci ne lui permettait pas de l'apercevoir. Il s'efforça, dès le principe, de faire valoir les raisons qui devaient, d'après lui, s'opposer à son élection, notamment sa faible santé qui, disait-il, rendrait au bout de bien peu de temps un nouveau conclave nécessaire. Après le second scrutin, son angoisse augmenta : il fit des démarches pressantes auprès de ses collègues pour les dissuader de porter leurs voix sur son nom. Enfin c'est en pâlissant et en versant des larmes qu'il entendit le résultat du dernier scrutin.

Son acceptation. Il prend le nom de Léon XIII.

Mais quels que fussent les sentiments du nouvel élu choisi par le Seigneur pour régir son peuple, il lui fut impossible de ne pas se soumettre à la voix de Celui qui, par l'organe des princes de l'Église romaine, l'appelait à l'immense honneur et au pesant fardeau de la tiare. A peine l'élection eut-elle été proclamée, que les baldaquins surmontant les divers trônes cardinalices, furent abaissés, sauf celui du cardinal Pecci, et les trois cardinaux chefs d'ordre s'approchant du nouvel élu lui adressèrent la question de rite : *Acceptase electionem tuam in summum Pontificem ?* « Acceptez-vous votre élection comme souverain Pontife ? » Le cardinal d'une voix émue mais claire répondit qu'il se sentait indigne d'une telle élévation, mais qu'en présence de l'accord du Sacré-Collège, il se soumettait à la volonté du Seigneur. Le cardinal doyen lui demanda ensuite : *Quomodo vis vocari ?* « Comment voulez-vous vous appeler ? » Le nouveau Pape déclara alors choisir le nom de Léon XIII.

Arrêtons-nous ici. La suite de ce livre nous dira de quel éclat ce nom de Léon XIII allait briller dans l'Église. Qu'il nous soit permis de faire ressortir en peu de mots la parfaite unité qu'on remarque dans la vie de Joachim Pecci jusqu'à son élévation au souverain pontificat et l'action de la Providence qui s'y révèle si manifestement.

Coup d'œil général sur la vie de Léon XIII avant son élection au souverain pontificat.

L'enfance et la jeunesse du futur Pape permettent déjà de conjecturer qu'il est né pour de grandes choses. On remarque dès lors en lui cette tenacité de travail et de volonté, cet amour du beau et du vrai qui distinguent Léon XIII. Les talents de l'étudiant en littérature et en philosophie font pressentir le protecteur éclairé des études et l'auteur de ces encycliques aussi admirables par le fond que par la forme qui sont sorties de la plume du Pontife. Délégué à Bénévent et à Pérouse, Mgr Pecci applique ses grandes qualités d'esprit et de volonté au bien des peuples qu'il gouverne. Il s'y montre aussi ami de la prospérité et du progrès matériel de ces provinces que de leur bien spirituel. Nonce en Belgique, il suit attentivement le mouvement des idées qui s'y développe, il discerne avec une grande finesse la part du bien et du mal dans ce mouvement; il entre en rapports

assidus avec le pouvoir temporel et, tout en sauvegardant les droits de l'Église, il cherche, autant qu'il est possible, à rapprocher l'autorité civile et la spirituelle, pour le bien commun de la nation. Enfin, nommé évêque de Pérouse, il s'occupe pendant trente-deux ans du gouvernement de ce diocèse, apprenant ainsi jusque dans ses détails les plus minimes le grand art de diriger les âmes, et se rendant compte par une expérience de tous les jours, du fonctionnement intime de la hiérarchie catholique. En même temps, sa position de cardinal le mêle au gouvernement de l'Église universelle et lui permet d'avoir des vues d'ensemble sur la situation du monde entier. Aussi voit-on l'évêque de Pérouse appliquer dans son diocèse ce qu'il organisera plus tard sur une vaste échelle dans l'Église entière. Il travaille sans cesse à la formation d'un clergé exemplaire et savant; il combat les erreurs tout en montrant une grande charité pour les errants; sa constante préoccupation est l'exaltation de l'Église, le désir de la faire connaître et aimer, et de voir le monde apprécier ce qu'elle est à même d'accomplir pour son bien. Il est donc vrai de le dire: la vie entière de Joachim Pecci fut une préparation providentielle à son pontificat. Cette vie fut une, par l'unité d'une vaste intelligence tendant avec une volonté ferme vers un but bien déterminé: le bonheur de l'humanité par l'Église aimée et respectée des peuples, servie et défendue par des croyants et surtout par un clergé d'une vertu digne d'elle et d'une science capable de la glorifier.

Telle est l'idée qui donne un caractère d'unité parfaite à la vie entière de celui qui devait, devenu Pape, travailler de toute sa puissance à la réalisation d'un aussi sublime idéal. C'est là ce que des plumes plus éloquentes vont s'efforcer de faire ressortir dans la suite de cet ouvrage.

DEUXIÈME PARTIE

L'ŒUVRE LITTÉRAIRE DE LÉON XIII

MANDEMENTS, ENCYCLIQUES, BREFS, RESCRITS, POÉSIES

Ce sera, parmi tant d'autres gloires, l'honneur de Léon XIII, d'avoir consacré dans ses écrits, avec un soin jaloux, le principe fondamental de toute littérature : l'harmonie de la pensée et de l'expression, l'alliance intime des idées justes et des belles formes esthétiques.

Harmonie de la pensée et du langage dans les œuvres de S. S. Léon XIII.

Après la chute funeste des écoles scolastiques amenée par les abus des régents de logique formelle et par les innovations que ces excès avaient préparées; après les systèmes sans nombre des temps modernes, l'esprit humain avait accompli un cycle entier d'évolution. La conscience chrétienne semblait mûre pour une synthèse nouvelle des doctrines philosophiques; et, en même temps, elle paraissait capable de la revêtir enfin d'une forme digne d'inspirer la sympathie et le respect, en faisant oublier les subtilités mesquines et la barbarie prolongée des époques de décadence.

L'homme appelé à inaugurer cette renaissance dans l'Église devait être investi du commandement suprême afin d'exercer une influence décisive, afin d'imposer silence aux rivalités ouvertes ou secrètes des partis.

En lui l'éloquence, les lettres sérieuses devaient rehausser la connaissance profonde de la théologie et la science de la philosophie, non moins nécessaire. Il avait à pénétrer à fond le jeu de la politique séculière, l'orientation de toutes les branches de l'activité intellectuelle.

L'un des plus illustres enfants de l'Italie, le philosophe napolitain J.-B. Vico, a formulé l'affinité de la science et de la beauté littéraire et artistique en ces termes dont un critique allemand relevait naguère la profondeur : « Le beau est

constitué par l'ordre : il s'ensuit que les sciences relèvent de l'éternelle beauté ; et comme le beau éternel fait la dignité de l'âme, les hommes sont portés par une force innée au vrai et à l'honnête. » — Pour les enfants de cette génération inquiète, excessive, mais généreuse et grande par tant de côtés, la vertu, le caractère, le génie, la bonté apparaissaient, chez l'initiateur souverain de la pensée chrétienne, comme les conditions d'une vénération sincère, d'une admiration unanime, dont l'Église et les peuples ne pouvaient manquer de recueillir les fruits.

Nous redirons ailleurs ce que Léon XIII a réalisé pour la restauration des études philosophiques. Nous voudrions caractériser, dans ces pages, son œuvre littéraire.

Caractère général des écrits de S. S. Léon XIII.

Joachim Pecci a eu le privilège rare d'allier l'érudition aux dons de l'imagination et de l'éloquence. Ses vastes pensées se sont incarnées en des monuments vantés par les arbitres incontestés de la critique et du goût. Publiciste, épistolier, orateur, poète, il instruit le lecteur en chacune de ses pages solides, mais il instruit en charmant. Dans la bouche du Pontife, la doctrine sacrée parle un langage approprié à la plus haute majesté d'ici-bas. La latinité des beaux jours de la Renaissance alterne, dans ses écrits, avec la limpide prose italienne, pleine de nerf, et d'une allure si vive que, comme la Minerve de Phidias, elle semble se mouvoir. Des compositions poétiques mêlent à ces fiers monuments les mélodies du rythme virgilien ; et la lyre d'Horace y chante, sur un mode transfiguré, les mystères de la foi des chrétiens.

A peine le Cardinal-Archevêque de Pérouse avait-il pris la possession du trône des Papes, que des mains pieuses réunissaient les Homélies et les Lettres pastorales jadis adressées à ses ouailles. En même temps, l'Institut pérugin du Patronat de l'Esprit-Saint, fondé par le Pontife, recueillait les poésies et les inscriptions composées par Léon XIII aux diverses époques de sa vie. A ces deux volumes, désormais apanage précieux de la grande famille catholique, il faut ajouter les six tomes considérables des Encycliques, des Allocutions et des Brefs du Pape, édifice chaque jour agrandi, et qu'il plaise au ciel de laisser longtemps encore inachevé.....?

II

Ensemble de l'Œuvre littéraire du cardinal Joachim Pecci, avant son élection à la Papauté.

Les documents de la carrière épiscopale du Cardinal Joachim Pecci embrassent toutes les matières du sacré pastorat : les dogmes religieux, la sanctification des fêtes, l'édification de la vie chrétienne, l'extirpation des blasphèmes, les devoirs du clergé dans les luttes scientifiques de notre temps, la réfutation des livres



attentatoires à la divinité de Notre Seigneur Jésus-Christ, la revendication des droits temporels du Saint-Siège et la recommandation des grandes pratiques de piété, l'influence civilisatrice de l'Église romaine, et son importance sociale au XIX[e] siècle.

Peu de temps après leur apparition, les trois longues Lettres pastorales qui traitent de ce dernier sujet avaient été traduites en français : elles ont été, depuis, publiées dans presque toutes les langues de l'Europe. Pour la solidité, la connaissance très précise, très positive des besoins de notre temps, pour la largeur des vues, et aussi, pour leur éloquence simple et persuasive, débordante de charité et de modération, elles méritent une mention à part et se laissent ranger à côté des œuvres de Balmès, de Donoso Cortès, de Hettinger, de Newman, de Lacordaire. C'est une apologie historique de l'Église, de sa doctrine et de son action sociale. Ces lettres, que tout chrétien instruit devrait méditer, révèlent, dans toute sa ferme sérénité, dans sa bonté et son équité vigilante, la grande âme du Pilote que Dieu allait placer au gouvernail de la Barque Sainte, arche éternelle du droit, de la miséricorde, de la vérité. C'est déjà la pensée du Pontife de l'Église universelle qui y respire. — Nul ne parcourra les autres discours du Cardinal de Pérouse sans admirer les qualités maîtresses de la lucidité dans la force et de la grâce dans la noblesse, mêlant comme sans effort la dignité aux détails familiers et faisant jouer, avec la délicatesse d'un art exquis, tous les ressorts intimes de l'âme. Pour le fond, l'éloquence de Léon XIII a été, dès l'origine, ce qu'elle est aujourd'hui : l'accent naturel d'une sagesse très élevée, pleine de fermeté, plus pleine encore de bienveillance. L'art de bien dire n'avait-il pas été défini par l'orateur romain? *Eloquentiæ, sicut reliquarum rerum, sapientia.* (21, Orat.) Cette pensée qui monte si haut, sait rattacher avec une aisance parfaite les enseignements sublimes de l'Écriture, des Pères, de la théologie et de la métaphysique aux contingences historiques de la vie des nations. — Les actes du Concile provincial de l'Ombrie (1849) rappellent les règlements donnés par saint Charles Borromée aux fidèles et aux clercs concernant la piété chrétienne et les œuvres de charité. A côté des élévations sur les bienfaits sans nombre de l'Église, le lecteur rencontre avec émotion les vœux adressés à Pie IX à l'occasion de son jubilé sacerdotal, la revendication des droits de l'Église en matière de mariage, les premiers hommages rendus au Docteur angélique, comme les éloges décernés au Tiers-Ordre de la Pénitence, aux catéchismes de Persévérance, aux Œuvres du rachat des esclaves, des jardins d'éducation pour les enfants, des prêtres indigents et des pauvres honteux.



L'on signalerait encore les décrets concernant la restauration des fortes études littéraires et philosophiques, l'érection d'instituts spéciaux destinés à former des orateurs sacrés et des écrivains capables de lutter, sur tous les domaines de la culture intellectuelle, avec les lettrés incrédules; la réforme des leçons de théologie et de droit canon, et leur accommodation aux nécessités de notre âge.

La beauté accomplie, avait dit saint Thomas, naît, dans les choses morales, de l'accord entre la sublimité du but, l'efficacité et la simplicité des moyens d'exécution, adaptés à toutes les conjonctures de l'existence. Ce que nous voulons surtout signaler, c'est l'élégance du langage avec laquelle Joachim Pecci a su rattacher les particularités pratiques aux principes d'où ils tirent leur signification supérieure. Ses citations de l'Écriture rappellent les sermons de saint Bernard par l'originalité de l'appropriation. Le cardinal de Pérouse aime à transmettre à ses lecteurs, avec une riche abondance, les passages caractéristiques des grandes œuvres de saint Augustin et de saint Thomas. Sa doctrine est comme pétrie de la moelle de ces Docteurs. A côté de leurs grands noms se retrouvent ceux des hommes célèbres de ce temps-ci, que le Pontife combatte leurs erreurs ou qu'il mette en relief leurs démonstrations. Les citations puisées aux livres de Cousin, de Jules Simon, de Proudhon, de Renan, de Balmès, d'Ampère, d'Alberi, de Champagny, de Lacordaire, d'Audisio, d'Hettinger, se pressent sous la plume du cardinal, et accusent un esprit sans trêve en quête d'informations exactes sur l'évolution de l'idée chrétienne comme sur le progrès de l'incrédulité scientifique.

Nous voulons citer quelques-unes de ces pages, écrites jadis pour les fidèles de Pérouse, maintenant recherchées avec une curiosité respectueuse par toutes les églises de la chrétienté. Le cardinal venait de revêtir la haute charge de camerlingue. De Rome où la Providence l'avait enfin rappelé, malgré les conseils des hommes, et où elle commençait à « le montrer aux destins, » comme Tacite l'a dit d'Agricola, l'Ém. Pecci écrit à son troupeau, attristé de l'éloignement d'un tel pasteur, ces paroles paternelles :

Lettre Pastorale du Cardinal Camerlingue à son Église de Pérouse.

« Unis à vous pendant le cours de longues années, par les liens du ministère pastoral et par des relations qui furent toujours empreintes d'une affection réciproque, nous sentons, très chers fils, tout le poids d'une séparation qui, bien qu'elle nous soit imposée par les raisons les plus graves, ne laisse pas de nous être douloureuse.

» Sous l'impression d'un tel sentiment, vous pouvez facilement comprendre avec quelle satisfaction nous voyons approcher le saint temps du Carême, qui nous

oblige, en vertu de notre charge, à rompre le silence et à vous adresser notre parole de pasteur.

» Puisqu'il ne nous est pas donné de revenir en personne au milieu de vous, nous y retournons par cette Lettre, pour converser avec vous et nous réjouir ensemble par l'échange de notre foi. Ce sont là les consolations que Dieu réserve aux évêques, comme pour les dédommager de beaucoup de peines et d'amertume : car que peut-il y avoir de plus agréable pour nous que de nous entretenir avec notre troupeau qui est notre couronne et nos délices, lui parler de Dieu, de son Christ, de la sainte Église, de nos devoirs religieux, de nos espérances immortelles, et lui répéter avec l'apôtre : « Ainsi tenez-vous fermes dans le Seigneur, ô bien-aimés! » C'est là une heureuse circonstance qui nous enlève à ce choc des idées, à ce tourbillon impétueux de désirs vains et coupables, d'efforts arides et sans but, qui tourmentent et fatiguent notre époque.

» Mais ce répit lui-même ne nous est pourtant pas accordé, forcé, comme nous le sommes, par les temps corrompus et corrupteurs qui courent, de ne pas nous contenter d'un échange pacifique et tout à fait familier de sentiments pieux. En songeant à rappeler dans vos esprits et à ranimer dans vos cœurs les sentiments de la foi et les pratiques qu'elle impose, nous ne pouvons perdre de vue que la foi elle-même est compromise, et que des hommes ennemis de Dieu et de son Église font toutes sortes d'efforts pour l'arracher de vos âmes. De là naît pour nous le devoir de les avertir, afin qu'on ne puisse pas nous adresser le reproche fait dans l'Écriture aux pasteurs qui ne font pas bonne garde auprès de la bergerie, quand les loups s'approchent pour la ravager.

» Ce fut cette réflexion, Nos Très Chers Frères, qui nous porta, l'année dernière, à vous parler de la « civilisation », ce prétexte spécieux dont se servent les ennemis de l'Église; et je vous ai montré que, pour la faire progresser, il n'était nullement besoin d'organiser une ligue contre nous, parce que nous ne pouvons point ne pas être les amis et les agents de la civilisation véritable.

» Celle-ci s'est répandue par la prédication de l'Évangile, par l'action constante de la hiérarchie *catholique,* nom qui lui est si solidement attaché que même les efforts de notre temps n'ont pu réussir à l'en séparer; de sorte que parler de civilisation, c'est sous-entendre dans ce mot l'épithète de chrétienne.

» Or, s'il est indubitable que l'Église a créé cette magnifique civilisation qui a suffi à dix-neuf siècles de gloire, qu'est-il advenu de nouveau, qui la fasse juger impuissante à poursuivre cette belle œuvre, qui autorise à l'accuser de s'opposer à l'accomplissement des conditions par lesquelles l'homme se perfectionne dans



sa nature morale? La tâche de l'Église serait-elle par hasard devenue plus difficile; et aurait-il surgi dans ces derniers temps des obstacles nouveaux qu'elle ne puisse ou ne sache pas surmonter ? Ce n'est pas assurément nous qui péchons par excès de tendresse pour ce siècle qu'il nous est arrivé plus d'une fois de juger sévèrement ; mais toutefois quelle distance immense nous sépare de la perversité des mœurs païennes!

» Nous ne nous arrêterons pas ici à refaire le tableau du monde ancien, ce tableau a été fait des milliers de fois; nous nous bornerons seulement à signaler, par voie de négation, les principales différences qui existent entre l'ère nouvelle et l'antiquité. Nous n'avons plus cette plaie mortelle de *l'esclavage,* qui condamnait plus des deux tiers de notre espèce à une vie d'efforts pénibles et d'indicibles corvées; cet état de choses a été réformé avec autant de constance que de sagesse par l'Église. Nous n'avons plus les jeux sanguinaires où s'égorgeaient des centaines de malheureux, où tant d'autres étaient jetés en pâture aux bêtes féroces, pour distraire les oisifs et rendre plus ardente leur soif du sang : pages honteuses qu'a fermées pour toujours le sang d'un martyr chrétien. Nous n'avons plus la haine féroce du pauvre, que la religion a transfiguré par la lumière de Jésus-Christ (1). Si, par nos crimes et nos abominations, nous approchons quelquefois de la corruption de ces siècles dépravés, nous donnons néanmoins au vice le nom qui lui convient; et, enfin, nous ne peuplons pas l'Olympe de divinités complaisantes qui le sanctifient par leurs exemples et le recouvrent de leur protection. Nous n'avons plus les divorces faciles, les tyrannies maritales, l'avilissement légal des épouses. Nous ne pouvons même imaginer comme possibles ces figures monstrueuses des Césars, dont tous les caprices étaient imposés comme des lois. Toutes ces choses furent renversées et détruites peu à peu par l'Église. Et si maintenant nous déplorons amèrement l'apostasie de certains gouvernements qui représentent le pouvoir social, nous ne pouvons cependant méconnaître qu'à côté de ce monde officiel dépravé, sans Dieu, il y a un autre monde réel, dans lequel on trouve en grand nombre des cœurs bienfaisants, des caractères fermes, des âmes pures et hautes.

» Permettez-nous, Nos Très Chers Frères, d'examiner brièvement ces questions. Les sources d'où sont venus ces progrès continuels, sans parler de la grâce intérieure dont nous n'avons pas pour le moment à nous occuper, sont au nombre de deux : *la doctrine pratique* contenue dans les Livres saints et confiée à

(1) *D. Thomæ Summ. th.* II[a] II[æ], Q. 30 sqq.

l'Église pour la garder et l'interpréter; et ensuite *l'exemplaire divin,* et par cela même merveilleusement doué d'attraction, qui est Jésus-Christ, lequel demeure dans l'Église, est prêché par elle, et manifesté dans toute la beauté de ses formes. Or, cette doctrine et cet exemplaire, l'Église n'en a rien renié ni perdu, de façon à ne plus en obtenir les effets qu'ils ont produits dans toutes les branches de la civilisation; au contraire, l'un et l'autre demeurent toujours près d'elle pour l'aider à rendre sans cesse de nouveaux services à ceux qui aiment véritablement les progrès salutaires.

» Or, pour remettre l'ordre dans l'homme, comment s'y prend l'Église, en suivant la morale enseignée par Jésus-Christ? Ouvrez à ce sujet les livres saints ou ce sublime abrégé des livres saints qui est notre *catéchisme,* et vous y trouverez des enseignements qui rendraient la société heureuse, même dans l'ordre temporel, si les hommes y conformaient leur vie. A ceux qui se laissent aller aux attractions des sens, il est rappelé que l'on doit s'interdire même un regard et une mauvaise pensée. Mettez ce précepte en pratique : aussitôt vous verrez disparaître, avec les mœurs obscènes, les corps frêles, dépourvus de vigueur, où habitent des âmes dépravées, sans ailes pour s'élever, et vous aurez à leur place des générations de peuples chastes qui, n'étant pas amollis par les séductions de la chair, s'unissent à la vérité, se réfugient en elle et, revêtus de ses splendeurs, répandent largement la lumière parmi leurs frères.

A l'homme qui souffre de la soif de l'or, il est dit également: que l'avarice est un esclavage, et qu'on ne peut servir en même temps Dieu et l'argent. Ainsi est combattue énergiquement cette passion moderne des richesses qui enlève le discernement et prépare les crimes. Or, faites que ces paroles trouvent bien disposé le terrain du cœur, et la société n'aura plus dans ses rangs ces hommes cruels qui se considèrent eux-mêmes comme le centre de toutes choses; elle ne connaîtra plus les rapines, les fraudes, les dols, les ruines lamentables. — Enfin, à l'orgueilleux il est ordonné d'abaisser sa superbe, d'emprunter à l'enfant sa simplicité ingénue pour entrer dans le royaume des cieux, et il est rappelé qu'à la condition de s'humilier, on peut devenir véritablement grand dans ce royaume. Paroles précieuses qui, si elles étaient écoutées, suffiraient à faire disparaître cet esprit de contradiction qui ne laisse rien aboutir, les querelles, la ténacité de l'opinion personnelle souvent fausse et niaise, d'où naissent les amers désenchantements et les catastrophes redoutables. Les ennemis de l'Église pourraient-ils trouver des remèdes mieux appropriés aux mauvaises inclinations de nos esprits, retardant comme un éternel obstacle les progrès de la véritable civilisation? »

Première allocution de Léon XIII au Sacré-Collège.

Mais les temps ont marché, sous la main de Dieu. Joachim Pecci est devenu le successeur de Pie IX. Entendons quelques accents de la latinité cicéronienne de celui qui s'appelle désormais Léon XIII. C'est sur le vif qu'il convient de juger les grands écrivains.

Le 12 mars 1878, le nouveau Pape parla pour la première fois devant l'assemblée des cardinaux réunis dans la salle du Trône. Il faut reproduire cette allocution, attendue avec une légitime impatience.

VENERABILES FRATRES

Ubi primum, superiori mense, Vobis suffragia ferentibus, ad suscipienda Ecclesiæ universæ gubernacula, et ad vices in terris gerendas Principis Pastorum Jesu Christi vocati fuimus, gravissima sane perturbatione ac trepidatione animum Nostrum sensimus commoveri. Nam ex una parte Nos maxime terrebat, cum intima de indignitate Nostra persuasio, tum virium Nostrarum infirmitas tanto oneri ferendo penitus impar, quæ quidem tanto maior videbatur, quanto clarior et celebrior Prædecessoris Nostri Pii IX immortalis memoriæ Pontificis, sese per orbem fama diffuderat. Cum enim insignis ille catholici gregis rector pro veritate et institia invicto semper animo certaverit, magnisque laboribus in christiana republica administranda fuerit in exemplum perfunctus, non modo virtutum suarum splendore hanc Apostolicam sedem illustravit, sed etiam universam Ecclesiam amore et admiratione sui adeo complevit, ut quemadmodum omnes Romanos Antistites diuturnitate Pontificatus superavit, ita forte præ cæteris amplissima publici et constantis obsequii ac venerationis testimonia retulerit. Ex altera autem parte, Nos vehementer angebat asperrima conditio, in qua hisce temporibus pæne ubique non modo civilis societas, sedet catholica Ecclesia, atque hæc præsertim Apostolica sedes versatur, quæ sua per vim temporali dominatione spoliata eo adducta est, ut pleno, libero, nullique obnoxio suæ potestatis usu, perfrui omnino non possit.....

At quamquam, Venn. Fratres, hisce de causis ad delatum honorem recusandum movebamur, quo tamen animo obsistere divinæ voluntati potuissemus, quæ tam luculenter Nobis enituit, in vestrarum sententiarum consensu, et in ea pientissima sollicitudine, qua Vos Catholicæ Ecclesiæ bonum unice spectantes, illud assecuti estis, ut quam citissine summi Pontificis electio perficeretur?

Oblatum itaque supremi Apostolatus munus Nobis suscipiendum, et divinæ voluntati parendum esse duximus, fiduciam Nostram penitus in Domino collocantes, ac sperantes firmiter daturum humilitati Nostræ virtutem, qui contulerat dignitatem.....

Cum vero, Venn. Fratres, nunc primum ex hoc loco Vestrum amplissimum Ordinem alloqui Nobis datum sit, illud imprimis sollemniter coram Vobis profitemur, nihil unquam Nobis in hoc Apostolicæ servitutis officio antiquius fore, quam divina adiuvante gratia eo curas omnes intendere, ut catholicæ fidei depositum sancte servemus, iura ac rationes Ecclesiæ et Apostolicæ Sedis fideliter custodiamus, et omnium saluti prospiciamus, parati in his omnibus nullum laborem defugere, nulla incommoda recusare, nec unquam committere, ut animam Nostram pretiosiorem quam Nos facere videamur.

In his autem partibus ministerii Nostri obeundis, consilium, sapientiamque Vestram Nobis non defuturam confidimus, et ut nunquam desit, vehementer exoptamus ac petimus; quodquidem ita a Vobis accipi volumus, ut non officii studio, sed pro solemni testificatione Nostræ voluntatis hoc dictum intelligatis. Alte enim insidet menti Nostræ quod in Sacris litteris ex Dei iussu Moyses fecisse narratur, qui gravi pondere universum populum regendi deterritus congregavit sibi septuaginta viros de senibus Israel, ut una cum eo onus ferrent, atque opera consilioque suo in gentis Israeliticæ regimine curas eius allevarent. Quod quidem exemplum, Nos, qui totius Christiani populi duces ac rectores, licet immerito, constituti sumus, præ oculis habentes, facere non possumus quin a Vobis, septuaginta virorum Israel in Ecclesia Dei locum obtinentibus, laboribus Nostris opem, animoque Nostro levamen conquiramus.

Noscimus insuper, uti sacra eloquia declarant, salutem esse, ubi multa consilia sunt, *et ut monet Tridentina synodus, Cardinalium consilio apud Romanum Pontificem universalis Ecclesiæ administrationem niti; noscimus denique a S. Bernardo, Romani Pontificis collaterales et consiliarios Cardinales appellari, ac propterea Nos qui fere vigintiquinque annos honoris Collegii Vestri compotes fuimus, in hanc supremam sedem non modo animum attulimus plenum erga Vos dilectionis ac studii, sed etiam firmam eam mentem, ut quos olim consortes habuimus honoris, eis nunc laborum et consiliorum Nostrorum sociis ac adiutoribus, in expediendis Ecclesiæ negotiis, maxime utamur.*

L'éloge de la philosophie restera, à coup sûr, l'une des pages les plus éloquentes écrites depuis la Renaissance, en langue latine. Nous l'empruntons à l'Encyclique *Æterni Patris :*] *Éloge de la philosophie chrétienne.*

Si quis in acerbitatem nostrorum temporum animum intendat, earumque rerum rationem, quæ publice et privatim geruntur, cogitatione complectatur, is profecto comperiet, fecundam malorum causam, cum eorum quæ premunt, tum eorum quæ pertimescimus, in



eo consistere, quod prava de divinis humanisque rebus scita, e scholis philosophorum iampridem profecta, in omnes civitatis ordines irrepserint, communi plurimorum suffragio recepta. Cum enim insitum homini natura sit, ut in agendo rationem ducem sequatur, si quid intelligentia peccat, in id et voluntas facile labitur: atque ita contingit, ut pravitas opinionum, quarum est in intelligentia sedes, in humanas actiones influat, easque pervertat. Ex adverso, si sana mens hominum fuerit, et solidis verisque principiis firmiter insistat, tum vero in publicum privatumque commodum plurima beneficia progignet. — Equidem non tantam humanæ philosophiæ vim et auctoritatem tribuimus, ut cunctis omnino erroribus propulsandis, vel evellendis parem esse iudicemus: sicut enim, cum primum est religio christiana constituta, per admirabile fidei lumen non persuasibilibus humanæ sapientiæ verbis *diffusum*, sed in ostensione spiritus et virtutis, *orbi terrarum contigit ut primævæ dignitati restitueretur; ita etiam in præsens ab omnipotenti potissimum virtute et auxilio Dei expectandum est, ut mortalium mentes, sublatis errorum tenebris, resipiscant. Sed neque spernenda, nec posthabenda sunt naturalia adiumenta, quæ divinæ sapientiæ beneficio, fortiter suaviterque omnia disponentis, hominum generi suppetunt; quibus in adiumentis rectum philosophiæ usum constat esse præcipuum. Non enim frustra rationis lumen humanæ menti Deus inseruit; et tantum abest, ut superaddita fidei lux intelligentiæ virtutem extinguat aut imminuat, ut potius perficiat, auctisque viribus, habilem ad maiora reddat. — Igitur postulat ipsius divinæ Providentiæ ratio, ut in revocandis ad fidem et ad salutem populis etiam ab humana scientia præsidium quæratur: quam industriam, probabilem ac sapientem, in more positam fuisse præclarissimorum Ecclesiæ Patrum, antiquitatis monumenta testantur. Illi scilicet neque paucas, neque tenues rationi partes dare consueverunt, quas omnes perbreviter complexus est magnus Augustinus,* huic scientiæ tribuens..... illud quo fides saluberrima..... gignitur, nutritur, defenditur, roboratur (1).

Ac primo quidem philosophia, si rite a sapientibus usurpetur, iter ad veram fidem quodammodo sternere et munire valet, suorumque alumnorum animos ad revelationem suscipiendam convenienter præparare: quamobrem a veteribus modo prævia ad christianam fidem institutio (2), *modo* christianismi præludium et auxilium (3), *modo* ad Evangelium pædagogus (4) *non immerito appellata est.*

Et sane benignissimus Deus, in eo quod pertinet ad res divinas, non eas tantum veritates lumine fidei patefecit, quibus attingendis impar humana intelligentia est, sed nonnullas etiam manifestavit, rationi non omnino impervias, ut scilicet, accedente Dei

(1) De Trin. lib. XIV, c. 1.
(2) Clem. Alex., Strom. lib. 1, c. 16; l. VII, c. 3.
(3) Orig. ad Greg. Thaum.
(4) Clem. Alex., Strom. I, c. 5.

auctoritate, statim et sine aliqua erroris admixtione omnibus innotescerent. Ex quo factum est, ut quædam vera, quæ vel divinitus ad credendum proponuntur, vel cum doctrina fidei arctis quibusdam vinculis colligantur, ipsi ethnicorum sapientes, naturali tantum ratione prælucente, cognoverint, aptisque argumentis demontraverint ac vidicaverint. Invisibilia enim ipsius, *ut Apostolus inquit,* e creatura mundi per ea, quæ facta sunt, intellecta conspiciuntur, sempiterna quoque eius virtus et divinitas; *et* gentes quæ legem non habent... ostendunt *nihilominus* opus legis scriptum in cordibus suis. *Hæc autem vera, vel ipsis ethnicorum sapientibus explorata, vehementer est opportunum in revelatæ doctrinæ commodum utilitatemque convertere, ut reipsa ostendatur, humanam quoque sapientiam, atque ipsum adversariorum testimonium fidei christianæ suffragari. Quam agendi rationem, non recens introductam, sed veterem esse constat, et sanctis Ecclesiæ Patribus sæpe usitatam. Quin etiam venerabiles isti religiosarum traditionum testes et custodes formam quamdam eius rei et prope figuram agnoscunt in Hebræorum facto, qui Ægypto excessuri, deferre secum iussi sunt argentea atque aurea Ægyptiorum vasa cum vestibus pretiosis, ut scilicet, mutato repente usu, religioni veri Numinis ea supellex dedicaretur, quæ prius ignominiosis ritibus et superstitioni inservierat. Gregorius Neocæsarensis laudat Origenem hoc nomine, quod plura ex ethnicorum placita ingeniose decerpta, quasi erepta hostibus tela, in patrocinium christianæ sapientiæ et perniciem superstitionis singulari dexteritate retorserit. Et parem disputandi morem cum Gregorius Nazianzenus, tum Gregorius Nyssenus in Basilio Magno et laudant et probant; Hieronymus vero magnopere commendat in Quadrato Apostolorum discipulo, in Aristide, in Justino, in Irenæo, aliisque permultis. Augustinus autem,* Nonne aspicimus *inquit,* quanto auro et argento et veste suffarcinatus exierit de Ægypto Cyprianus, doctor suavissimus et martyr beatissimus ? quanto Lactantius ? quanto Victorinus, Optatus, Hilarius ? ut de vivis taceam, quanto innumerabiles Græci? *Quod si vero naturalis ratio opimam hanc doctrinæ segetem prius fudit, quam Christi virtute fecundaretur, multo uberiorem certe progignet, posteaquam Salvatoris gratia nativas humanæ mentis facultates instauravit et auxit. — Ecquis autem non videat, iter planum et facile per huiusmodi philosophandi genus ad fidem aperiri?* »

Bref du Pape au Recteur de l'Université de Louvain.

Un intérêt spécial s'ajoute pour nous, enfants de la patrie belge, aux paroles adressées par le Pape à Mgr Pierarts, recteur de l'Université de Louvain, à l'occasion du cinquantenaire de la réouverture de notre bien-aimée *Alma Mater.*

Accepimus ex litteris vestris, quas die sacra S. Thomæ Aquinati ad nos dedistis, vos quinquagesimo anno iam appetente cum Academia ista, in universa rerum perturbatione



superiore sæculo exeunte eversa, Pastoribus istius regionis curantibus, suffragante imprimis Gregorii XVI Prædecessoris Nostri auctoritate, felicibus auspiciis restituta fuit, fausti istius eventus sollemnia communi gratulatione celebrare decrevisse, ac Deo scientiarum Domino, debitum honorem tribuere gratamque voluntatem testari, quod propitio numine istius nobilissimi studiorum domicilii incolumitati et gloriæ prospexit. Hac occasione muneris vestri putastis, Dilecti Filli, huic Apostolicæ Sedi, cui Academiæ vestræ exordia et iugis sollicitudinis curas debere meministis, peculiare testimonium fidei, pietatis et obsequii unanimi studio exhibere, declarantes, nihil vobis potius esse quam supremo Eius magisterio firmiter adhaerere, ac divinæ inventutis bono et utilitati consulere. Gratissimæ Nobis fuere huiusmodi vestræ declarationes veris Ecclesiæ filiis omnino dignæ; nec minus delectati sumus intelligentes ex litteris vestris magno alumnorum numero, qui in spem patriæ et religionis succrescunt, sedem istam florere; severiores isthic doctrinas tradi ad eam rationem quam Nobis cordi esse novistis, et omnes a vobis curas impendi ut cum scientiarum et artium lucide recta morum disciplina vigeat, atque ita catholicum istud institutum iure ac merito totius gentis ornamentum patriæque decus existimetur. Æquum igitur est, Dilecti Filii, ut beneficia Dei erga vos hoc tempore potissimum recolentes, debitam Ei gloriam gratisissimis animis habeatis, atque operam detis, ut, tum ex ea memoria quam celebratis, cuius eo maior est gloria quo maiores utilitates ex ista Universitate in sacram et civilem rem profluxere, tum ex divina protectione, quam feliciter experti estis, animi vestri ad demerendam magis magisque Dei opem et ad partes strenue obeundas nobilissimi vestri muneris alacrius incitentur. De Nobis autem sic volumus persuasum habeatis, Nos academiam vestram non minori existimatione ac benevolentia prosequi quam olim cum in ista regione versaremur, cuius in Nos studia dulci cum sensu recordamur, immo eo libentius hac occasione gratulationem Nostram vobis expromimus et dilectionem profitemur quo magis intelligimus, Nos, in prosequendo benevolentiæ Nostræ testimoniis ordine vestro, utilem in hoc ipso operam rectæ doctrinæ, virtuti ac religioni præstare. Votis autem, quæ hac opportunitate suscipitis, pro incolumitate et dignitate istius nobilissimæ disciplinarum sedis, Nostra etiam ex corde coniungimus, Dilecti Filii, et Patrem luminum ac auctorem bonorum omnium ex serio cordis affectu rogamus, ut in ea concordia, quam rectus animorum consensus effecit, in filiali observantia Episcopalis auctoritatis, quæ summam dignitatis vestræ curam gerit, vestra virtus, doctrina, pietas, veluti fax semper præluceat solidam quærentibus sapientiam, utque vestrorum alumnorum in omni laudis genere præclarus ardor spes patriæ et Ecclesiæ cumulate impleat, ac divina vos benignitate iugiter prosequente, Academia vestra novis in dies incrementis efflorescat prosperitatis et gloriæ.

Rappelons enfin dans quels termes le grand Pontife écrit au Chancelier de l'Empire d'Allemagne, le Prince de Bismarck, qui l'avait choisi comme arbitre, dans le litige hispano-allemand concernant les îles Carolines.

Cum de Carolinis insulis in eas quas a Nobis propositæ fuerent conditiones auspicato convenerit, lætum ea re animum Nostrum serenissimo Germaniæ Imperatori significandum curavimus. Sed eadem animi sensa declarare tibi quoque volumus, amplissime Princeps, qui ut illa Nobis controversia ad componendum proponeretur, tuo fuisti iudicio tuaque sponte auctor. Immo profiteri luibet, id quod res est, si varias difficultates, inter curam negotii, expedire licuit, magna quidem ex parte studio constantiæque tribuendum tuæ, cum obsequi operæ Nostræ ab initio ad extremum perrexeris. Itaque gratam Tibi voluntatem testamur, quod tuo potissimum consilio oblata Nobis occasio est peropportuna ad exequendum, concordiæ gratia, munus valde nobile: non illud profecto inter res gestas Sedis Apostolicæ novum, sed optari longo intervallo desitum : quamvis nihil fere sit, quod cum Romani Pontificatus ingenio naturaque tam luculenter consentiat. Tu quidem iudicium tuum libere secutus, et rem ex veritate magis, quam ex aliorum opinione aut more æstimans, nihil sane dubitavisti, quin æquitati Nostræ confidere. Qua in re aut apertam aut tacitam approbationem virorum incorrupte iudicantium visus es habere comitem; libentibus nominatim toto orbe catholicis, quos certe mire capere habitus parenti ac pastori suo debuit honos. Civilis prudentia tua plurimum sane valuit ad pariendam tantam Imperio Germanico magnitudinem, quantam agnoscunt et fatentur universi: illud autem, quod consentaneum est, hoc tempore spectas, ut stet et floreat quotidie magis Imperium, potentia ad diuturnitatem opibusque munitum. Sed minime fugit sapientiam tuam, quantum virtutis ad incolumitatem ordinis publici rerumque civilium in ea potestate resideat, quæ geritur a Nobis, maxime si fuerit, omni amoto impedimento, ad agendum libera. Liceat igitur præcipere cogitatione futura, et ex iis quæ acta sunt, auspicium capere reliquorum. Interea, aliquod ut habeas a Nobismetipsis cum facti tum voluntatis Nostræ testimonium, Te per has litteras renuntiamus Equitem Ordinis Militiæ Christi: *cuius insignia dignitatis una cum his ipsis litteris ad te perferri iussimus. Denique fausta Tibi omnia ex animo adprecamur.*

A ces accents du chef de l'Église catholique, dépossédé en trahison de la puissance dix fois séculaire que lui avait conféré le vœu des peuples, puissance suffisante pour le prestige, trop modeste pour l'ombrage, l'on ne peut se défendre de songer au vœu de l'illustre Leibnitz, devenu le souhait de Voltaire lui-même. Quand sonnera-t-elle l'heure bénie, où, pour la félicité des peuples et la paix du

monde, un jury international de princes, de légistes et de savants, décidera des querelles des nations, sous la présidence d'honneur du Souverain Pontife que le droit public du moyen âge avait placé, pendant tant de siècles, à la tête de l'État chrétien !

C'est le sentiment des bienfaits de cette primauté pacifique qui élève si haut l'éloquence de Léon XIII. C'est l'amour des peuples, tant de fois opprimés par des maîtres injustes, qui dicte au Pape ces accents dignes de frapper les échos des rostres, où, près des marches du Temple de la Concorde, Marcus Tullius avait prononcé ses discours et ses réquisitoires plus immortels que la République et l'Empire.

Rescrits de Béatification et de Canonisation. Leur importance dans l'Apologétique chrétienne.

Parmi les *Lettres apostoliques,* mentionnons en particulier, pour l'alliance de la finesse littéraire et du haut savoir, les rescrits de béatification et de canonisation des serviteurs de Dieu Charles de Setia, de l'Ordre des Mineurs Observantins, de l'Augustin Alphonse de Orozco, des capucins Laurent de Brindes, de Claire de la Croix, Augustine, du pèlerin Benoît Labre, du chanoine J.-B. de Rossi. Les biographies de ces saints personnages sont écrites par le Pape avec une clarté, un charme et une variété d'exposition rappelant de près les meilleurs modèles du genre. Tout spécialement, les miracles dus à l'intervention de ces âmes pures sont narrés avec la précision élégante et serrée d'un document scientifique. Ceux qui ont eu l'occasion de se livrer à des recherches spéciales sur cette matière affirmeraient que les lettres de Léon XIII constituent, avec les notices du grand Lambertini, plus tard promu au suprême pontificat sous le nom de Benoît XIV, une source précieuse d'informations en ce genre d'enquête, où l'apologiste rencontre rarement un témoignage authentique et sérieux.

Dans son séminaire, le cardinal Pecci avait donné une vive impulsion aux études classiques. « Je n'oublierai jamais, écrit M. le chanoine Jérémie Brunelli, le célèbre poète de Pérouse, qu'un jour, pendant que j'expliquais à mes élèves le texte de Virgile, l'Ém. Prélat entra dans ma classe, sans s'être fait annoncer... Il m'écouta quelque temps, puis me pria de lui céder la chaire... Stupéfaits, ravis, les disciples entendirent le cardinal répéter de mémoire, puis analyser de longs passages du texte.

« L'enthousiasme était au comble, et, à partir de ce jour, surtout, les rhétoriciens joutèrent entre eux d'ardeur et d'activité. Ils sentaient sur eux l'œil de leur archevêque, et la flamme de son génie s'était communiquée à leurs jeunes esprits. » En cette leçon, qui se vit suivie de bien d'autres, le cardinal insista sur la nécessité de se former, durant les fécondes années de l'éducation de collège,

aux modèles classiques, ces types éternels de sobriété, de délicatesse, d'harmonie, dans les diverses langues des peuples adultes. Les détails techniques sont affaire aux études spéciales de l'Université, ajoutait l'illustre maître. Mais celui-là est perdu pour la gloire pure des lettres qui, en sortant de philosophie, ne sent pas son âme ouverte à toutes les émotions esthétiques, inséparables d'elles-mêmes de la solidité éprouvée des pensées. J'aime à voir un jeune homme en extase devant un beau vers, pâle d'admiration aux discours de Tullius, aux accents de l'inimitable Tacite. Peignez la nature telle qu'elle vous apparaît; elle est l'œuvre de Dieu; ne soyez pas assez vain pour l'amender sous prétexte d'idéalisme. Peignez-la dans ses aspects gracieux, nobles ou simples. Mais ne retracez pas uniquement ses côtés répugnants, au nom d'un réalisme qui n'existe pas dans les choses en cette mesure exclusive ou prépondérante qu'affectent certaines jeunes écoles. Le laid, dans la nature, est comme le repoussoir du beau. Puisez vos œuvres dans la vibrante actualité des faits présents sous vos yeux. C'est le meilleur élément d'intérêt. »

Dans cette sollicitude de Léon XIII pour l'étude des belles-lettres, on retrouve l'esprit des grands Papes, comme lui fondateurs ou patrons des plus célèbres universités de l'Italie et de l'Europe. « Innocent IV, dit le disciple érudit de saint Bonaventure, le R. P. Marcellin de Civezza, dans ses recherches sur « la Papauté et l'Italie », fonda l'université de Rome et celle de Plaisance, dont le célèbre collège Alberoni perpétue les traditions sous la direction du savant évêque Mgr Scalabrini; Boniface VIII, Jean XXII, Clément VI, Innocent VI, Grégoire XI fondèrent, enrichirent les universités de Fermo, de Corse, de Pérouse, de Bologne. » Tous ces pontifes recommandent aux maîtres de promouvoir la littérature, la poésie, l'éloquence aussi bien que la philosophie, la théologie et l'exégèse sacrée (1).

Ceux qui liront les œuvres latines de Léon XIII reconnaîtront que la langue de Cicéron et de Tacite n'est nulle part connue, d'une façon pratique, comme en Italie. Nous avons parcouru nombre de dissertations d'origine allemande ou anglaise, écrites en latin sur quelque matière de philologie ou de philosophie. Quelle science! Mais quel langage raide ou ampoulé, assez souvent! En Italie, on parle des choses du Latium avec une manière un peu redondante peut-être, mais dans un style pur et harmonieux, plein des souvenirs classiques de la terre natale!

Sollicitude constante de Léon XIII pour les études littéraires.

Ce goût pour les lettres sérieuses se maintient dans la péninsule, grâce aux

(1) P. Marcellino di Civezza. *Il Romano Pontificato nella Storia d'Italia.:* II, p. 719.

centres de haute culture intellectuelle créés par les supérieurs ecclésiastiques, en nombre de provinces. Citons entre tous le célèbre séminaire de Montefiascone, où les langues grecque et latine sont enseignées par des maîtres hors de pair. Le Souverain Pontife a voulu renforcer encore ce noble mouvement des esprits. Par ses soins, six chaires de philologie supérieure ont été fondées et dotées par Sa Sainteté, à Rome même : les jeunes prêtres, désireux d'approfondir ces branches du savoir, s'y adonnent pendant deux ou trois ans, au sortir de la théologie, sous la direction de professeurs choisis dans tous les diocèses d'Italie et de Sicile. A l'heure où l'industrialisme technique sévit, avec l'insolence des parvenus, jusque parmi les éducateurs officiels, les vrais amis des lettres garderont une gratitude profonde au Pape, Mecène de la bonne littérature. Après la lecture des extraits que nous regrettons de ne pouvoir multiplier, l'on comprendrait que M. Nisard, de l'Académie française, lui-même très fin connaisseur, lisait chaque soir, avec les classiques, quelques passages d'une encyclique, d'une allocution, d'une lettre de Léon XIII, et louait à ses amis, avec l'enthousiasme d'un initié, les beautés de la forme. Quoi qu'on ait dit, on savait le grec et le latin à l'université de France : on le saura toujours à Rome.

Poésies de Léon XIII.

La doctrine est la racine de l'idée ; l'éloquence en est l'éclat, mais éternellement la poésie en restera la fleur, le vivant parfum. Sans philosophie, rien ne s'intègre, rien ne se consolide dans le mouvement des pensées. Sans poésie, rien ne vibre, rien n'enchante. Comme ce grand Leibnitz avait raison : « Il y a de la métaphysique, de la poésie, de la géométrie en toutes choses ! » Les esprits mesquins moulent les choses mentales sur les lobes de leur cerveau : les lettres et les sciences sont, à leur sens, d'inconciliables « spécialités ! » Anselme de Cantorbéry, saint Thomas, saint Bonaventure, tous lyriques admirables et penseurs très profonds, n'ont, par bonheur, rien soupçonné de cet exclusivisme imaginé par les maîtres d'école ! Pour tous ces grands hommes, la poésie ressemblait aux armes d'Achille. Dès que le héros s'en était revêtu, dit Homère, elles le soulevaient comme des ailes. (*Il.* XIX.)

Le professeur-lauréat J. Brunelli a publié une splendide édition des poèmes de Léon XIII, accompagnée d'une traduction très louée dans la péninsule. Destinée à favoriser l'Œuvre du Patronage ouvrier d'Udine, fondé jadis par le cardinal Pecci, l'œuvre du docte professeur reçut le meilleur accueil à Rome. Mgr Boccali écrivit à l'éditeur que le Pape faisait abandon de ses droits de propriété littéraire entre les mains de ses bien-aimés apprentis.

Dans la vie de Joachim Pecci, docteur en théologie à vingt-un ans, prélat à

vingt-huit, puis délégat de Bénévent et de Pérouse, Nonce en Belgique, chargé de missions diverses en France, en Hollande, en Angleterre, archevêque de Pérouse, depuis 1845, cardinal, Chef, enfin, de l'Église universelle, les affaires et les austères études ont réclamé les heures des jours et des nuits. Ce n'a été qu'en de rares occasions, et en manière de délassement, que le diplomate et le Pontife ont pu s'adonner à l'art des vers.

« Crois-moi, Nicias! chantait Théocrite, il n'est point aux soucis d'autre remède que les muses; elles répandent sur l'âme un baume salutaire! Mais ce remède précieux est malaisé à trouver. »

Οὐδὲν πὸτ τὸν ἔρωτα πεφύκει φάρμακον ἄλλο
Νικία, οὔτ' ἔγχριστον (ἐμὶν δοκεῖ) οὔτ' ἐπίπαστον,
Ἢ ταὶ πιερίδες...

Ce que Sully-Prudhomme, de l'Académie française, a traduit et commenté en d'admirables vers. — Stella, la muse idéale, chante devant Dieu :

...Des chaînes, qui liaient nos ailes, délivrés,
Allons boire à leur source, en torrents d'harmonie,
La pure extase au pur enthousiasme unie,
Car, dans leurs mouvements égaux
L'âme et la voix vibrent ensemble,
Les notes se font les échos
Du sentiment qui leur ressemble..... (1).

Comme les papes poètes Damase, Boniface, c'est la muse chrétienne qu'invoque le successeur de ces grands hommes. Ses poèmes reflètent la noblesse et les labeurs de sa longue carrière. Léon XIII avait dès ses jeunes années excellé dans les muses latines. Ses premiers distiques remontent à l'année 1822; ils sont pleins de promesses. Voici en quels termes le jeune Vincent-Joachim-Raphaël-Aloïs Pecci s'adresse au jésuite Vincent Pavanius : *Épigramme à Vincent Pavani.*

Nomine Vincenti, quo tu, Pavane, vocaris
Parvulus atque infans Peccius ipse vocor.
Quas es virtutes magnas, Pavane! sequutus
O utinam possem Peccius ipse sequi!

(1) Fragment d'un poème inédit: *Le Bonheur.*

Ode sur sa guérison.

Quelques années plus tard, une maladie grave menaça la santé du futur Pontife. Des arbitres compétents, S. Exc. Mgr Rotelli, le critique David Farabulini, le professeur Brunelli et l'humaniste délicat de la Compagnie de Jésus, Henry Valle, mettent au rang de ses chants les mieux réussis l'élégie qui rappelle les souffrances du jeune clerc :

Puber bis denos, Joachim, vix crescis in annos;
Morborum heu quanta vi miser obrueris!

Iuverit hos fando tristes memorare dolores,
Et vitæ ærumnas dicere carminibus.

Nocte vigil, tarda componis membra quiete,
Viribus effetis, esca nec ulla levat

Languentem stomachum; depresso lumine ocelli
Caligant; ictum sæpe dolore caput.

Mox gelida arentes misere depascitur artus
Febris edax, mox et torrida discruciat.

Jam macies vultu apparet, iam pectus anhelum est;
Deficis en toto corpore languidulus.

Quid tibi blandiris, longos quid prospicis annos?
Atropos horrendum mortis adurget iter.

Tunc ego: « non trepida frangar formidine: mortem,
Dum properat, fortis lætus et opperiar.

Non me labentis pertentant gaudia vitæ,
Æternis inhians nil peritura moror.

Attingens patriam, felix erit advena, felix
Si valet ad portum ducere nauta ratem. »

Satire sur un improvisateur ennuyeux.

Joachim Pecci cultivait la poésie italienne en même temps que la muse du Latium. Voici une satire très fine, à l'adresse d'un certain improvisateur de chaire et de salon, très entiché de son esprit superficiel et facond :

A FULVIO BELLELIO

—

SCHERZO POETICO

—

Aura spira da te di Paradiso
Che di grazia e beltà tuo volto infiora
Il dolce sguardo ed il gentil sorriso
Soavemente i cor lega e innamora.

Che se turbi la fronte, e d'improviso
E magnanimo sdegno ardi talora,
Della tua voce al suon ciascun conquiso
Per la tema allibisce e trascolora.

Dischiusa è a te d'ogni saver la via;
Vate, sofo, orator da tuoi verd'anni;
Sublime ingegno al ciel t'aderge e india.

Dispiega a volo ognor più ardito i vanni
Nè paventar di maldicenza ria,
Di codardo livor l'oltraggio e i danni.

Éloge de Sanctes Petrazzini.

Des distiques latins, en forme d'éloge, furent écrits par l'archevêque en l'honneur de prêtres de haut mérite de Pérouse. Citons l'un de ces petits poëmes :

IN SANCTEM PETRAZZINIUM

—

Relligio et Pietas titulum inscripsere sepulchro
Effusæ in lacrimas hunc, Petraccine, tuo :

« Curio bis denis pius et mitissimus annis,
Parvum sollicito pavit amore gregem.

« In plebem miserans, hic prodigus æris egenam
Mirum! vel censu paupere fudit opes.

Construction de l'Aqueduc de Carpineto.

L'archevêque avait fait construire un vaste aqueduc pour amener à Carpineto les eaux salubres des montagnes. Il célèbre cet événement en ces vers d'une harmonie où semble frissonner la fraîcheur des sources :

FONS LOQUITUR

—

Leniter exiliens Pandulphi e colle superno,
Huc e nativis deferor unda iugis.

Nam qui romani Joachimus Peccius ostri
Primus natale hoc auxit honore solum,

Per cæcos terræ, plumbo ducente, meatus
Oblitam patriæ me iubet ire viam.

Improvisa quidem, sed gratior advena vobis,
Ultro, municipes, candida, inempta fluo.

Huc ergo properate : adsum nam sacra saluti,
Munditiæ, vitæque usibus et χάρισιν.

Mentionnons l'ode superbe adressée à Mgr Rotelli, auteur de l'Éloge jubilaire de S. G. Mgr Carmeli Pascucci, évêque de Ptolemaïs, professeur de droit à Pérouse; les suaves distiques consacrés à la mémoire de Gertrude Sterbini, avec une inscription latine de très grand style; les avertissements moraux à « Florus »; la prière à la Vierge; le poème adressé au Cardinal Joseph Pecci, biographie touchante du Pape.

Ode à S. Herculanus, évêque martyr de Pérouse.

Entre toutes les poésies du cardinal Pecci, la palme revient, de l'avis de nombreux critiques, à l'hymne au saint martyr Herculanus, évêque de Pérouse, au temps de Totila. Décapité par les Goths, le saint avait été retrouvé dans son

tombeau, la tête intacte, au récit de saint Grégoire le Grand (Dialog. III). Le poéte acclame en ces termes le céleste protecteur :

Tutela præsens patriæ
Salve, Herculane : filiis
Adsis, precamur, annuo
Qui te celebrant cantico.

Furens Getharum ab algidis
Devectus oris Totila,
Turres Perusî et mœnia
Hoste obsidedas barbaro.

Jamque ingruebat arcibus
Clades suprema : angustiis
Urbs pressa ubique : civium
Ubique luctus personat.

At Pastor invictus vigil
Stas, Herculane; et anxio
Pavore fracta pectora
Metu et soluta roboras.

Ardens et ore : « pro fide
Pugnate avita, filii;
Dux ipse vester; Numini
Servate templa et patriam. »

Hac voce genti reddita
Insueta virtus et vigor...
Mens una cunctis, prælio
Certare forti et vincere.

Septem vel annos, te duce,
Urbem stetisse et proditum;
Et barbarorum copias
Cæsas, retusos impetus.

Præcurris omnes; occidis
Spectandus invicta fide,
Virtute frangi nescia,
Et glorioso funere;

Namque urbe subiecta dolo
Non vi, occupatis mœnibus,
Dulci pro ovili sanguinem
Vitamque lætus fundere,

Desævientis Totilæ
Jussu, sub ictum cuspidis
Procumbis insons victima,
Auctus corona martyrum.

Enfin le noble poète invoque sur la bien-aimée Pérouse le secours de son héroïque prédécesseur :

Et nunc beata cœlitum
Regnans in aula, patriam
Pastor, Patronus et Parens
Felix bonusque sospitas.

Lætare Etrusca civitas
Tanta refulgens gloria;
Attolle centum gestiens
Caput decorum turribus.

Novo petita proelio
Tu vim repellas impiam,
Et usque fac renideas
Fide Herculani pulcrior!

Poèmes écrits par Léon XIII après son élection au suprême Pontificat.

A ces poèmes du Cardinal Pecci, nous nous reprocherions de ne pas ajouter quelques-uns des distiques composés par le *Pape*. Il serait oiseux d'en relever la force et la grandeur.

Léon XIII avertit les impies de la vanité de leurs espérances en ces termes :

Occidit : inclamant, solio deiectus, in ipso
Carcere, in ærumnis occidit ecce Leo !

Spes vesana. Leo alter adest, qui sacra volentes
Jura dat in populos, imperiumque tenet.

Il chante le triomphe définitif de l'Église, en cette évocation sublime, qu'on gravera quelque jour — bientôt peut-être — sur l'Obélisque du Vatican, rendu à sa première splendeur par le vœu unanime des Peuples et des Rois.

Auguror: ecce, vidn', crebris micat ignibus æther;
Nimboso apparent signa corusca polo.

Continuo effugiunt, subitoque exterrita visu
Tartareos repetunt horrida monstra lacus.

Gens inimica Deo portentum invita fateri,
Fletuque admissum visa piare scelus.

Tunc veteres cecidere iræ, tunc pugna quievit ;
Jamque fera emollit pectora dulcis amor.

Quin et prisca redire audet neglectaque virtus,
Incorrupta fides, et sine fraude pudor.

Mox oleo præcincta comas Pax educat artes ;
Ubere et alma sinu Copia fundit opes.

Illustrat vetus illa Italas sapientia mentes :
Longius errorum pulsa proterva cohors.

O læta Ausoniæ tellus ! o clara triumpho !
Et cultu et patria relligione potens.

L'*Invocation à Marie*, restera une des plus belles prières de l'Église :

Ardet pugna ferox : Lucifer ipse, viden,
Horrida monstra furens ex Acheronte vomit.

Ocius, alma Parens, ocius affer opem.
Tu mihi virtutem, robur et adde novum.
Contere virgineo monstra inimica pede.
Te duce, Virgo, libens aspera bella geram :
Diffugient hostes; te duce, victor ero.

. . . .

Auri dulce melos, dicere, Mater Ave.
Dicere dulce melos, o pia Mater Ave!
Tu mihi deliciæ, spes bona, castus amor;
Rebus in adversis tu mihi præsidium.
Si mens sollicitis icta cupidinibus,
Tristitiæ et luctus anxia sentit onus;
Si natum ærumnis videris usque premi,
Materno refove, Virgo, benigna sinu.
Et cum instante aderit morte suprema dies,
Lumina fessa manu molliter ipsa tege,
Et fugientem animam tu bona redde Deo!

Épigraphes. Des maximes épigraphiques complètent le dernier fascicule des Œuvres poétiques de Léon XIII. L'épigraphie est un art italien. Qui ne connaît les *Epigrammata* de l'illustre comte J.-B. Rossi ?

Nous citerons celle où le Pape résume la vie qu'Il entend mener sur le siège de Pierre, devenu le Calvaire des immolations suprêmes, et, peut-être, à cause de ces immolations mêmes, le « drapeau d'espérance des nations ».

DE RATIONE VITÆ
IN PONTIFICATU DEGENDÆ

I

IN· MORTALI· VITA· QUÆ· SUPEREST·
DECRETUM· EST
OBLATA· QUOTIDIE· PIACULARI· HOSTIA
ARCTIUS· DEO· ADHÆRERE
CURANDÆQUE· HOMINUM· SALUTI· SEMPITERNÆ·
STUDIOSIUS· IN· DIES
VIGILANTE· ANIMO
ADLABORARE

*
* *

Caractère objectif des œuvres de Léon XIII uni à l'intimité du sentiment personnel.

Le caractère propre des œuvres littéraires de Léon XIII, de ses œuvres poétiques, est, avant tout, l'objectivité et le sens chrétien. Chez l'auguste poète, le sentiment s'incarne dans le fait, et ce fait est un événement pieux. Nous constatons cette particularité, sans y insister. La poésie de Joachim Pecci est d'essence religieuse, elle aurait pour symbole une harpe suspendue devant l'autel, à l'heure du sacrifice. La manière du noble poète est classique. Elle rappelle Virgile surtout, et, dans la strophe saphique, Horace.

Écrits pour la plupart dans la fière langue des maîtres du monde, ces poèmes ont été traduits par des maîtres dont l'Italie s'enorgueillit à bon droit. Au concours ouvert par l'abbé Margotti, le directeur tant regretté de l'*Unità Cattolica*, le célèbre professeur Vallauri, de Turin, fut appelé à se prononcer sur la meilleure version italienne des poèmes de Léon XIII. Le prix fut décerné à M. le chanoine Jérémie Brunelli, professeur de rhétorique au séminaire de Pérouse. Autant qu'un traducteur peut y réussir, écrivait l'éminent censeur, M. Brunelli a su égaler, dans sa ravissante langue natale, la fraîcheur, l'élévation, la force de l'original. Presque à côté du poète des *Foglie d'Ellera,* se rangeaient M. l'abbé Jacques Poleto, élève lauréat du séminaire de Padoue, d'où sont sortis nombre de bons latinistes, Mgr Sarra, bénéficier du chapitre de Saint-Pierre du Vatican, et Mgr P. Monghi, archiprêtre de la métropole de Ferrare. Les versions de D. Jules Traversa, de D. Panizzi et du curé Pascal Pateracchi ont aussi paru dignes de grands éloges.

Avec un savant littérateur, M. le professeur Farabulini, on oserait exprimer le vœu de voir, à l'exemple du Pape, la jeunesse de nos écoles, se passionner à l'étude des modèles de la littérature antique. Ces chefs-d'œuvre veulent être mis à côté des marbres de Phidias, de Praxitèle et de Michel-Ange, des tableaux de Raphaël, du Véronèse et de Rubens. Ils sont par excellence, les symboles de l'idéale beauté qu'il est donné à l'homme de réaliser dans le domaine de l'art. « Il faut aller à eux avec respect, écrivait naguère l'un de nos meilleurs littérateurs, comme on s'approche avec un sentiment de vénération qui n'a rien d'humiliant, des autorités incontestées et des gloires reconnues. » Certes, chaque époque, chaque peuple mettraient leur marque spéciale à la forme enchanteresse, contemplée des yeux de l'âme par tous les esthètes : et dans cette adaptation, consiste l'honneur du génie personnel. Ceux-là, pourtant, y réussiront avec une plénitude triomphante qui allieront à l'inspiration, que rien ne remplace, le culte des œuvres immortelles auxquelles les pédagogues techniciens eux-mêmes ont demandé leurs préceptes.

Dans les lettres aussi bien que dans la philosophie, la tradition est l'hérédité de l'esprit. Cette tradition ne doit pas devenir, comme la statue hiératique des Égyptiens,



un moule de convention immuable : ce serait l'instrument d'un art esclave. Mais la tradition fait-elle défaut ? c'est l'éclosion monstrueuse d'œuvres fantaisistes, où l'étrange et le laid remplacent l'harmonieuse beauté de la nature, cette infaillible initiatrice.

L'art ancien est, surtout, objectif. On a souvent répété qu'il se confine dans l'expression des idées générales. Ceci est une exagération: les deux mille figurines en poterie des nouvelles salles du Louvre prouvent que les Grecs savaient entrer dans les plus familiers détails de l'existence. Mais l'artiste moderne a poussé à des raffinements insoupçonnés de nos devanciers les subtilités de l'analyse, la préoccupation vive des sentiments individuels. On sait ce que le réalisme est devenu pour certaines écoles de littérateurs, de peintres, de sculpteurs : la sélection systématique des choses répugnantes, dans la nature comme dans la vie individuelle et collective!

C'est en renforçant chaque jour les études littéraires que l'homme moderne continuera à penser et à écrire avec noblesse, et avec une vérité meilleure, plus dramatique, plus personnelle que ses ancêtres, parce qu'il a senti, aimé et souffert davantage, et que sur son front brille un reflet plus vif de la clarté de Dieu.

Il est urgent d'opposer l'amour désintéressé des belles et nobles choses à l'esprit prosaïque et mercantile qui envahit l'enseignement public, à tous ses degrés. S'il vivait parmi nous, avec quel droit Horace reprendrait sa plainte acerbe contre les écoliers de Rome!

Graiis ingenium, Graiis dedit ore rotundo
Musa loqui, præter laudem nullius avaris :
— Romani pueri longis rationibus assem
Discunt in partes centum dividere. — Dicat
Filius Albini, si de quincunce remota est
Unica, quid superat... ? Poteras dixisse : Triens. Eu !
Rem poteris servare tuam... Sed et uncia : quid fit ?
Semis... ! — At hæc animos ærugo et cura peculî
Quum semel imbuerit, speramus carmina fingi
Posse linienda cedro, et levi servanda cupresso ?

Vérité, plus que jamais, doit être synonyme de beauté! L'art doit redevenir le resplendissement de la science. Ainsi la cathédrale retentissant des symphonies du



Lauda Sion s'élevait à côté des cloîtres où l'Ange de l'École achevait ses deux Sommes, où saint Bonaventure écrivait son *Itinéraire de l'âme vers Dieu!*

L'exemple d'un Pape, orateur, poète, philosophe, écrivain accompli, remettra en honneur dans nos écoles, à côté des études chères à nos contemporains, les lettres anciennes, menacées par l'utilitarisme de notre temps. Ce serait sous ces auspices qu'on voudrait acclamer la réalisation du conseil de Tacite : *bono sæculi sui quisque, citra obtrectationem alterius, utatur* (de Orat. XLI). Sur la bannière de l'ère nouvelle qui, dans l'Église de Jésus-Christ, s'appellera « le siècle de Léon XIII », la Renommée gravera la devise : *In pulchro veritas!* Et autour du Pontife conviant l'Europe pacifiée aux triomphes de la philosophie, des sciences et des lettres, la phalange des artistes et des doctes redira l'hymne de Léon XIII à Constant de Pérouse, retentissant déjà pour l'immortalité sous les voûtes, bientôt libres peut-être, du Vatican :

... Exoptatæ reduc opimæ
Gaudia pacis,

Dive ! Pastorem tua in urbe quondam
Infula cinctum, socium et laborum
Quem pius tutum per iter superna
Luce regebas,
Nunc Petri cymbam tumidum per æquor
Ducere, et pugnæ per acuta cernis
Spe bona certaque levare in alto
Lumina montes.
Possit o tandem, domitis procellis,
Visere optatas LEO VICTOR *oras !*
Occupes tandem vaga cymba portum
Sospite cursu !

CHAPITRE Ier

L'ŒUVRE DOCTRINALE DE LÉON XIII

I

CARACTÈRES GÉNERAUX DE L'ŒUVRE DOCTRINALE DE LÉON XIII

On ne peut se défendre d'un vif sentiment d'admiration quand on passe en revue les nombreux et importants enseignements que, du haut de la chaire de Saint-Pierre, Sa Sainteté Léon XIII a fait descendre sur le monde, pendant les neuf premières années de son pontificat. On se demande comment, en un si court espace de temps, malgré les sollicitudes de toutes les églises qui pèsent sur lui et malgré un âge déjà avancé, le Souverain Pontife a pu trouver le loisir et conserver la liberté d'esprit nécessaire pour se livrer au rude labeur de la pensée, concevoir l'idée et le plan de tant de grandes encycliques, et leur donner, avec la richesse du fond, cette forme magnifique où s'allient la correction du langage, la précision des termes, une beauté littéraire digne de l'ancienne Rome, à une majesté de ton et d'allure qui sied éminemment à la suprême dignité du vicaire de Jésus-Christ, du chef de l'Église universelle.

Grandeur de l'œuvre doctrinale de Léon XIII.

Mais combien l'admiration grandit à mesure que l'on pénètre dans le fond même des doctrines exposées, que l'on parvient à se rendre compte de leur merveilleux enchaînement, de leur évidente certitude, de leur haute opportunité, et que l'on se représente les heureux effets qu'elles produiraient dans le monde le jour où peuples et souverains se décideraient à les mettre en pratique! C'est que l'œuvre doctrinale de Léon XIII, comme d'ailleurs tout son glorieux pontificat, ne tend à rien moins qu'à opérer une révolution dans le monde moderne, révolution salutaire et diamétralement opposée à celle dont nous subissons actuellement les funestes conséquences. Le Pape veut convaincre la société de l'urgente nécessité

Son actualité et sa haute opportunité.



de chercher dans l'Église le remède efficace aux maux extrêmes dont elle souffre et qui ne sont que la suite de son indifférence ou de son hostilité envers la religion du Christ.

Le Pape met à découvert les maux dont souffre la Société.

Dès le début de son pontificat, Léon XIII, embrassant d'un regard la situation de la société, a vu et mis à découvert les plaies qui la dévorent; il en a mesuré l'étendue et sondé la profondeur.

« C'est, dit-il, la corruption répandue au loin des vérités suprêmes sur lesquelles repose comme sur ses fondements l'ensemble de la société humaine; c'est la révolte des esprits incapables de supporter aucune autorité légitime; c'est ce ferment perpétuel de discorde d'où naissent les luttes intestines et les guerres sanglantes et cruelles; c'est le mépris des lois qui règlent les mœurs et protègent la justice; c'est la cupidité insatiable des choses périssables et l'oubli des choses éternelles poussé jusqu'à la démence furieuse qui porte tant de misérables à attenter à leur propre vie; c'est l'administration imprévoyante, la dissipation, la malversation des biens publics; c'est l'impudence de ceux qui, alors qu'ils ne cherchent qu'à tromper leurs concitoyens, se posent en défenseurs de la patrie, de la liberté et de tous les droits; c'est enfin, cette sorte de peste mortelle qui s'insinue dans les organes les plus intimes de la société humaine et lui prépare de nouveaux bouleversements et de nouvelles catastrophes. »

Il en indique la cause principale et démontre que le salut est dans l'Église.

« Or, la cause principale de tous ces maux se trouve, dit Léon XIII, dans le rejet et le mépris de la sainte et auguste autorité de l'Église qui préside au nom de Dieu aux destinées du genre humain, et qui est l'appui et la sauvegarde de toute autorité légitime (1). »

La tâche, par conséquent, qui sollicite tout le zèle du Souverain Pontife et vers l'accomplissement de laquelle tendront tous ses efforts, c'est de venger l'Église des calomnies dont on se sert pour lui aliéner les cœurs, de dissiper les préjugés injustes que l'on nourrit contre son action bienfaisante et civilisatrice, de montrer combien elle est apte par ses institutions, ses préceptes et ses doctrines, non seulement à conduire les hommes à leur éternelle destinée, mais encore à les rendre heureux et prospères en cette vie terrestre; d'amener enfin « le genre humain, instruit par le malheur et la souffrance, à chercher son salut et son bonheur dans la soumission à l'Église et à l'infaillible enseignement de la chaire apostolique (2) ».

« Cette tâche est grande sans doute, et au dessus des forces de l'homme; néanmoins, le Pape nourrit la ferme confiance d'en venir à bout, parce que Dieu,

(1) Encycl. *Inscrutabili Dei*, 21 avril 1878.
(2) *Ibid.*

qui a fait les nations guérissables, a fondé l'Église pour le salut des peuples et lui a promis son assistance jusqu'à la consommation des siècles (1). »

Telle est donc la pensée fondamentale d'où sortent tous les enseignements de Léon XIII, tel est le but vers lequel tout converge: réconcilier la société moderne avec l'Église.

Le Souverain Pontife veut réconcilier la société moderne avec l'Eglise qu'elle a méconnue.

Des esprits téméraires avaient osé demander que « le Pontife Romain se réconciliât et fît la paix avec le progrès, le libéralisme et la civilisation moderne (2) ». Leur prétention, injurieuse pour le Saint-Siège et pour l'Église, fut justement condamnée par Pie IX. L'Église n'a pas à se réconcilier ni avec les progrès véritables et salutaires, ni avec les libertés légitimes et sainement entendues, ni avec la civilisation digne de ce nom. Comme Léon XIII le dira, l'Église est l'amie du progrès, elle favorise toute liberté sage et honnête, elle est la mère de la civilisation même dont on est si fier et dont on voudrait se faire une arme contre elle; mais, ce qu'elle ne peut admettre ni approuver, ce sont les erreurs, les maximes dangereuses, les pratiques immorales, les licences effrénées, que l'on décore habituellement des noms pompeux de progrès, de libéralisme et de civilisation moderne. Lui demander de se réconcilier avec tout cela, de cesser de combattre ces causes de ruine spirituelle et temporelle, c'est vouloir qu'elle soit infidèle à sa mission dans le monde, qu'elle allie la vérité au mensonge, qu'elle souille sa robe blanche et immaculée au contact du vice. Jamais elle ne se prêtera à de si honteux compromis.

Ensemble harmonieux et grandiose de l'œuvre de Léon XIII.

Mais Léon XIII a renversé la proposition. Au lieu de faire descendre l'Église sur la pente fatale où la société moderne s'est engagée et où elle glisse vers les abîmes, il veut arrêter celle-ci dans sa chute rapide et la relever jusqu'aux hauteurs sereines où l'Église est assise dans sa pleine et immuable sécurité. A ses yeux, la société moderne est l'enfant prodigue qui a quitté la maison paternelle pour se lancer avec une présomptueuse et funeste témérité dans les voies de l'erreur et de la licence. Elle y a dissipé tous ses trésors et n'y a recueilli que la honte et la misère. Et aujourd'hui qu'elle se sent malheureuse, aujourd'hui qu'elle découvre en frémissant de terreur l'abîme entr'ouvert sous ses pas, le Pape, en tendre père de famille, vient au devant d'elle et lui tend une main secourable pour lui faciliter le retour, la relever de sa déchéance et la rétablir dans sa première dignité et sa première splendeur.

C'est à ce point de vue élevé qu'il faut se placer, pour saisir l'ensemble harmonieux et les proportions grandioses de l'œuvre doctrinale de Léon XIII.

On voit alors éclater en elle, comme son premier caractère, *une grande et*

(1) Encycl. *Inscrutabili Dei.*
(2) *Syllabus.* Prop. 80.



puissante unité. Tout procède, en effet, de la pensée fondamentale et tout tend au but unique que nous avons indiqués.

Premier caractère de cette œuvre : une grande et puissante unité.

Les doctrines que Léon XIII expose et les erreurs qu'il combat ne sont pas prises au hasard; ce sont celles, et pour ainsi dire exclusivement celles, qui ont un rapport nécessaire et intime avec le bonheur et la prospérité des peuples. Les autres vérités de la religion, il n'y touche que pour autant qu'elles doivent servir de base à ses démonstrations.

Deuxième caractère : elle est une apologie de l'Église, bienfaitrice et civilisatrice des peuples.

On remarque ensuite que les encycliques de Léon XIII ont constamment *le ton de l'apologie.* Elles constituent une justification savante et éloquente de l'Église considérée comme civilisatrice des peuples, et ne sont rien moins qu'un monument magnifique dressé en l'honneur et à la gloire de l'Épouse du Christ. Les bienfaits qui découlent pour l'humanité des doctrines catholiques, tant pour la société en général que pour les familles et les individus: voilà ce que Léon XIII développe, fait ressortir et met en lumière. Ils forment contraste avec les conséquences désastreuses des principes erronés du *Droit nouveau* dont la société moderne s'est follement éprise et sur lesquels elle a cru pouvoir baser l'édifice de sa prospérité et de sa grandeur. La conclusion qui ressort de cette opposition constante des deux théories sociales et de leurs fruits respectifs est tout à l'avantage de l'Église.

Troisième caractère : elle procède d'après une méthode éminemment didactique et scientifique.

Le troisième caractère qui distingue l'œuvre doctrinale de Léon XIII, c'est *sa méthode éminemment didactique et scientifique.* Esprit essentiellement philosophique, le Pape actuel ne se contente pas d'affirmer la vérité et de l'imposer à la foi des chrétiens en vertu de son suprême et infaillible magistère, il condescend à la prouver par les arguments les plus forts et les plus aptes à convaincre même les incrédules. A cette fin, il recourt aussi bien à la philosophie, au témoignage humain, à la raison naturelle et à la science profane, qu'à la théologie, aux saintes Écritures et à la Tradition qui contiennent le dépôt sacré de la Révélation divine. Il sait que, si les preuves empruntées aux sources pures de la Révélation suffisent amplement pour obtenir l'adhésion ferme et absolue des catholiques, pour qui aucune certitude ne vaut celle qui repose sur la parole même de Dieu, il n'en est pas de même des incrédules et des dissidents. Beaucoup d'esprits, à notre époque, sont disposés de telle sorte qu'ils récusent d'avance et de parti-pris toute preuve, tout argument qui s'appuie sur la Révélation. Mais s'ils ne veulent pas entendre la voix de Dieu parlant aux hommes par le ministère de ses envoyés, par ses prophètes, par son divin Fils lui-même et par l'Église, du moins ils ne peuvent se soustraire à la force démonstrative des arguments de raison, à l'autorité des témoignages, à l'évidence des faits. C'est donc par cette voie, la seule qui lui reste ouverte, que

Léon XIII s'efforçera d'atteindre ces intelligences, de les convaincre et de les amener graduellement à rendre hommage au mérite supérieur de l'Église en tant que bienfaitrice et civilisatrice des peuples. Ce point admis, les préjugés et les préventions tombent et cessent d'offusquer l'éclat de la vérité religieuse pour les âmes droites et sincères, les sentiments hostiles dont l'Église est l'objet n'ont plus de raison d'être et l'on est logiquement conduit à proclamer : qu'il faut mettre fin à la guerre injuste faite à l'Église au nom de la civilisation et que, dans l'intérêt même de l'humanité, il est nécessaire et urgent d'accepter son précieux concours pour la solution des questions sociales et de lui rendre sa pleine liberté d'action.

Conclusion à laquelle aboutit l'œuvre doctrinale de Léon XIII.

Pour les catholiques eux-mêmes, les démonstrations péremptoires et lumineuses, dont Léon XIII appuie chacune de ses thèses, sont loin d'être inutiles. Elles apportent à l'intelligence une satisfaction spéciale, une jouissance intime et élevée ; elles entraînent le cœur à aimer davantage l'Église mieux connue et mieux appréciée ; elles inclinent plus efficacement la volonté à faire passer dans la pratique de la vie les règles de conduite basées sur la vérité religieuse.

Utilité pour les catholiques de la méthode adoptée par le Pape.

Voilà pourquoi Léon XIII fait toujours marcher de front l'exposition de la vérité et sa démonstration. De plus, pour inculquer plus fortement les principes fondamentaux dans les esprits, il aime de les rappeler chaque fois que l'occasion s'en présente. Il est telle vérité dont l'énoncé se trouve une ou plusieurs fois, sous des formes différentes, dans la plupart de ses encycliques. Si l'on voulait nous permettre une comparaison vulgaire mais juste, nous dirions que le souverain Pontife procède comme l'artisan qui à force de frapper sur le même clou le fait pénétrer dans le bois le plus dur. Il s'est souvenu de cette parole du Livre des Proverbes : « Pour vous faire voir la certitude des oracles de la vérité et vous mettre à même de répondre à ceux qui vous ont envoyé vers moi, voici que je l'ai décrite triplement avec méditation et science (1). »

II

L'ÉGLISE ET LA CIVILISATION
THÈSE FONDAMENTALE DE L'ŒUVRE DOCTRINALE DE LÉON XIII

« C'est une accusation bien ancienne, dit Léon XIII, que l'Église est contraire aux intérêts de la société civile et incapable d'assurer les conditions de bien-être et de gloire que réclame à bon droit et par une aspiration naturelle toute société bien

Une calomnie ancienne, toujours reproduite et encore accréditée de nos jours.

(1) Prov. de Salomon XXII, 20-21.



constituée (1) ». Brillamment réfutée par saint Augustin dès le IVe siècle, cette calomnie n'a cessé d'être reproduite, et aujourd'hui plus que jamais elle a trouvé du crédit auprès de l'opinion publique.

Beaucoup d'hommes voient dans l'Eglise un obstacle au bonheur temporel de la société.

Pour un grand nombre d'hommes, l'Église, loin d'être la bienfaitrice insigne et la civilisatrice des peuples, est la cause de tous les maux dont souffre la société actuelle, l'obstacle qui barre la route du progrès, l'ennemie née du bonheur de l'humanité. Par conséquent, il faut la combattre à outrance et, si possible, la réduire à néant.

D'autres la croient indifférente ou nulle au point de vue des avantages de la vie présente.

Pour d'autres, l'Église est chose indifférente au point de vue des avantages de la vie présente. On peut, sans détriment aucun, se passer d'elle et gouverner les peuples comme si elle n'existait pas. La religion est inutile à la société civile qui est à même, sans elle, d'atteindre complètement sa fin. L'État a tous les pouvoirs, il se suffit à lui-même et se montre large et généreux en permettant aux citoyens de professer dans leur vie privée la religion qu'ils préfèrent, comme aussi de n'en professer aucune. Ceux qui pensent ainsi ne combattent pas directement l'Église, ils la traitent comme une quantité négligeable et n'attendent d'elle ni concours ni appui.

D'autres encore pensent que les services qu'elle peut rendre sont contrebalancés par les inconvénients.

D'autres encore consentent à reconnaître à l'Église quelque mérite et ils avouent qu'elle rend des services à l'État; mais, d'après eux, ces services ne contrebalanceraient pas les embarras et les inconvénients qu'entraîne son ingérence dans la vie sociale des peuples. Ou du moins ils prétendent que, sous ce rapport, les religions hétérodoxes sont supérieures à l'Église et méritent la préférence. Ils allèguent comme preuves : l'intolérance dogmatique de l'Église qui comprime l'essor de la pensée; sa morale austère qui enchaîne la libre volonté à des règles trop étroites; son esprit de domination par lequel elle tend à absorber tous les pouvoirs indépendants, y compris celui de l'État; sa discipline rigide qui sacrifie les aises et les jouissances de la vie terrestre aux prétendus intérêts éternels de l'âme. Sur tous ces points et sur bien d'autres, ils trouvent que les religions hétérodoxes sont en général beaucoup plus larges, plus faciles, plus souples et moins dures pour la nature humaine. A leur avis, la simple religion naturelle est encore la meilleure, et c'est d'elle seulement que l'État doit tenir compte dans son gouvernement.

D'autres enfin estiment que son influence n'est plus indispensable de-

D'autres enfin, et parmi ces derniers on rencontre parfois des catholiques, tout en rendant hommage aux éminentes qualités civilisatrices de l'Église, ne font pas grande difficulté à admettre que certaines religions protestantes pourraient bien à

(1) Encycl. *Immortale Dei,* 1er nov. 1885.

cet égard l'emporter sur elle. S'ils avouent que l'action de l'Église est nécessaire pour faire passer les peuples de la barbarie à la civilisation, ils contestent qu'il en soit encore de même pour les sociétés déjà bien constituées et arrivées à l'âge adulte. Celles-ci n'ont plus un besoin si impérieux de la tutelle de l'Église; elles peuvent s'accommoder tout aussi bien d'une religion hérétique, et même y trouver du profit. La perfection même de l'Église deviendrait ainsi un obstacle, car le mieux est parfois l'ennemi du bien et qui vise trop à l'idéal, parfois n'atteint pas la réalité pratique.

puisque les sociétés sont arrivées à l'âge adulte.

A tous ces adversaires et à toutes ces théories qui nient plus ou moins la vertu bienfaisante de la vraie religion, Léon XIII oppose cette affirmation: « *Œuvre immortelle du Dieu de miséricorde, l'Église, bien qu'elle ait en soi et de sa nature pour fin le salut des âmes et la félicité éternelle, est cependant dans la sphère des choses humaines la source de tant et de tels avantages qu'elle n'en pourrait procurer de plus nombreux ni de plus grands, lors même qu'elle eût été fondée surtout et directement en vue d'assurer la félicité de cette vie* (1). »

Thèse que Léon XIII oppose à ces diverses erreurs.

Voilà la thèse fondamentale de l'œuvre doctrinale de Léon XIII. Elle est énoncée en termes non moins explicites dans une foule d'endroits de ses encycliques. Nous l'y trouvons tantôt sous une forme, tantôt sous une autre; tantôt comme son sentiment propre, tantôt comme l'écho fidèle de la tradition catholique; tantôt comme conclusion et synthèse, tantôt comme point de départ de ses savantes considérations. On peut dire qu'elle est l'âme de son œuvre et respire dans tous ses enseignements.

Elle est la thèse fondamentale de son œuvre doctrinale.

Comment la démontre-t-il?

Tout d'abord, « en confrontant les nouvelles théories sociales avec la doctrine chrétienne (2) ». Il met en face les unes des autres: l'égalité fausse revendiquée par les partisans du *droit nouveau*, et l'égalité vraie avec ses restrictions et ses limites prêchée par l'Évangile (3); le principe erroné de la souveraineté du peuple, et la doctrine catholique de l'origine divine du pouvoir (4); le mariage déformé et dénaturé tel que le conçoivent les naturalistes, et la perfection du mariage chrétien (5); l'État indifférent ou athée, et l'État chrétien (6); la liberté licence, et la liberté légitime; la morale indépendante, et la morale évangélique... Bref, il montre comment d'une part les théories nouvelles n'aboutissent qu'à ruiner

Pour la démontrer, 1° il confronte les nouvelles théories sociales avec la doctrine chrétienne.

(1) Encycl. *Immortale Dei.*
(2) Encycl. *Immortale Dei.*
(3) Encycl. *Quod Apostolici,* 28 déc. 1878.
(4) Encycl. *Diuturnum Illud,* 19 juin 1881.
(5) Encycl. *Arcanum Divinæ,* 10 févr. 1880.
(6) Encycl. *Immortale Dei.*

tous les fondements d'une société bien organisée, tandis que d'autre part la doctrine de l'Église les rend fermes et inébranlables.

2° Il fait ressortir les éminents services que les institutions chrétiennes rendent à la société.

Ensuite, le souverain Pontife considère les diverses institutions chrétiennes et fait ressortir les éminents services qu'elles sont aptes à rendre, et que de tout temps elles ont effectivement rendus à la société. Il rappelle les innombrables écoles, collèges et universités fondées et entretenues par l'Église pour l'instruction de la jeunesse à tous les degrés (1); il signale les hospices, orphelinats, hôpitaux et autres établissements charitables érigés sous son inspiration pour le soulagement des misères et des infirmités humaines (2); il fait l'éloge des ordres religieux sortis de son sein fécond pour donner l'exemple sublime d'une vie d'abnégation et de prière, combattre plus spécialement et plus efficacement certaines calamités publiques ou devenir simplement les auxiliaires précieux et dévoués du clergé séculier dans sa lutte incessante contre les vices et les passions, ces pires ennemis du bien de l'homme et de la société (3); il exalte les œuvres de générosité et de charité par excellence telles que la *Propagation de la Foi*, la *Sainte-Enfance* (4), les *Conférences de saint Vincent de Paul* (5); et il n'oublie pas même certaines associations et pratiques pieuses (6) qui, si elles ont principalement pour but de faire mener une vie solidement vertueuse et d'attirer sur nous les faveurs célestes, ne laissent pas d'exercer indirectement une influence salutaire sur la société temporelle. Mais il insiste particulièrement sur les bienfaits inappréciables dont la chrétienté entière et spécialement l'Italie sont redevables à la Papauté, clef de voûte de l'édifice religieux et social (7).

3° Il invoque le témoignage de l'histoire et résume à grands traits ce que l'Église a fait pour la civilisation des peuples.

Recourant enfin au témoignage irrécusable de l'histoire, il résume à grands traits tout ce que l'Église a fait pour conduire les peuples chrétiens à ce haut degré de civilisation qui leur donne une incontestable supériorité sur les autres nations et explique seule la suprématie exercée par l'Europe sur le monde entier. « Qui oserait nier, s'écrie-t-il, que ce soit l'Église qui, par la prédication de l'Évangile, ait fait luire la lumière de la vérité parmi les peuples barbares et livrés à de honteuses superstitions; qui les ait amenés à la connaissance de l'Auteur de toutes choses et d'eux-mêmes; qui ait aboli l'esclavage et rétabli l'homme dans la dignité primitive de sa noble nature; qui, en déployant sur toutes les plages terrestres l'étendard de

(1) Encycl. *Æterni Patris*, 4 août 1879.
(2) Encycl. *Quod Apostolici*, 28 déc. 1878.
(3) Lettre à l'archevêque de Paris, 22 oct. 1880.
(4) Encycl. *Sancta Dei*, 3 déc. 1880.
(5) Encycl. *Humanum Genus*, 20 avril 1884.
(6) Encycl. sur le *Tiers-Ordre*, 17 sept. 1882 et sur le *Rosaire*, 1er sept. 1883.
(7) Encycl. *Etsi Nos*, 15 févr. 1882. *Inscrutabili Dei*, 21 av. 1878, etc.

la Rédemption, ait protégé les sciences et les arts, pourvu aux nécessités humaines de toute sorte par les institutions charitables les mieux appropriées à leur but, civilisé partout les mœurs privées et publiques de manière à les purifier de toute souillure et à les élever à un genre de vie digne de l'homme et de ses immortelles destinées (1)? »

« Si l'Europe chrétienne, dit-il ailleurs, a dompté les nations barbares et les a fait passer de la férocité à la mansuétude, de la superstition à la vérité; si elle a victorieusement repoussé les invasions musulmanes; si elle porte encore dans ses mains le sceptre de la civilisation, et si, en tout ce qui honore l'humanité, elle a toujours marché à la tête des nations; si elle a gratifié les peuples de la vraie liberté sous ses diverses formes; si elle a sagement fondé une foule d'œuvres pour le soulagement des misères, il est hors de doute qu'elle en est grandement redevable à la religion, sous l'inspiration et avec l'aide de laquelle, elle a entrepris et accompli de si grandes choses (2). »

Léon XIII complète sa démonstration par la réfutation des principales objections des adversaires.

Pour compléter sa splendide apologie, Léon XIII ne dédaigne pas de s'arrêter à quelques-unes des objections que l'on s'obstine à élever contre l'influence civilisatrice de l'église bien qu'elles aient été cent fois réfutées. Il prend à cœur d'expliquer aux Italiens comment l'Église et le Pontificat Romain, loin d'être un obstacle à la prospérité et à la grandeur de leur belle patrie, constituent plutôt pour elle un glorieux privilége et l'élément principal de sa puissance.

La prétendue opposition entre les intérêts de l'Italie et de la Papauté.

L'Italie ne doit-elle pas aux Papes « d'avoir propagé sa gloire chez tous les peuples; de n'avoir pas succombé aux invasions réitérées des barbares; d'avoir résisté victorieusement aux assauts formidables des Turcs; d'avoir longtemps conservé en beaucoup de choses une juste et légitime liberté; d'avoir enrichi ses cités de nombreux et immortels monuments de la science et des arts; » d'avoir maintenu entre ses peuples divers l'union et la paix; d'avoir échappé maintes fois aux dangers extrêmes qui menaçaient son indépendance (3)?

Le reproche d'intolérance.

Au reproche d'intolérance tiré du fait que l'Église condamne les principes de la liberté de culte et de la liberté de conscience, Léon XIII répond que « si l'Église juge qu'il n'est pas permis de mettre les divers cultes sur le même pied légal que la vraie religion, elle ne condamne pas pour cela les chefs d'État qui, en vue d'un grand bien à atteindre ou d'un grand mal à empêcher, tolèrent que ces divers cultes aient chacun leur place dans l'État; que l'Église d'ailleurs veille avec le plus

(1) Encycl. *Inscrutabili Dei.*
(2) Encycl. *Immortale Dei.*
(3) Encycl. *Inscrutabili Dei* et *Etsi Nos.*

grand soin à ce que personne ne soit contraint d'embrasser la foi catholique contre son gré, car ainsi que l'observe sagement saint Augustin, *l'homme ne peut croire que de sa pleine volonté* (1) ».

La liberté illimitée.

Aux partisans d'une liberté illimitée, il déclare que c'est là plutôt une licence qu'une liberté, licence que saint Augustin appelle une *liberté de perdition,* que l'apôtre saint Pierre qualifie de *voile de méchanceté* et qui, étant contraire à la raison, n'est qu'une véritable servitude. Mais, ajoute-t-il, « la liberté vraie et désirable est celle qui, dans l'ordre individuel, affranchit l'homme de l'esclavage des erreurs et des passions, ses pires tyrans, et dans l'ordre public trace de sages règles aux citoyens, facilite largement l'accroissement du bien-être et préserve de toute entreprise arbitraire la chose publique. Cette liberté honnête et digne de l'homme, l'Église l'approuve au plus haut point et, pour en garantir aux peuples la stable et intégrale jouissance, elle n'a jamais cessé de lutter et de combattre (2) ».

L'hostilité faussement attribuée à l'Église par rapport à certaines formes de gouvernement,

par rapport au progrès,

par rapport à la science.

Il établit de même que l'Église ne réprouve en soi aucune forme de gouvernement, ne condamne pas une certaine participation du peuple à la direction des affaires de l'État, n'est nullement opposée aux progrès des arts, de l'industrie, en un mot de tout ce qui contribue au bien général, et enfin qu'entre les dogmes immuables de la foi catholique et les vérités naturelles et scientifiques il ne saurait exister d'incompatibilité réelle ni de véritable conflit. Sur ce dernier point notamment, voici comment Léon XIII s'exprime: « Comme tout ce qui est vrai ne peut procéder que de Dieu, en tout ce que les recherches de l'esprit humain découvrent de vérité, l'Église reconnaît une trace de l'intelligence divine; et comme il n'y a aucune vérité naturelle qui infirme la foi aux vérités divinement révélées, que beaucoup la confirment, et que toute découverte de la vérité peut porter à connaître et à louer Dieu lui-même, l'Église accueillera toujours volontiers et avec joie tout ce qui contribuera à élargir la sphère des sciences et elle favorisera et

(1) Encycl. *Immortale Dei.* Un publiciste a cru pouvoir conclure du passage que nous venons de citer qu' « EN AUCUN CAS, *il n'est permis de mettre les divers cultes sur le même pied légal que la vraie religion* ». Si telle était la portée des paroles de Léon XIII, il en résulterait que la plupart des constitutions modernes, et notamment celle de la Belgique, ne pourraient jamais être tolérées puisqu'elles mettent les divers cultes sur le même rang que la vraie religion. Or, nous savons que le Saint-Siège s'est plus d'une fois prononcé en sens contraire.

Voici la signification du passage en question : En principe, la loi ne doit pas établir une égalité parfaite entre la religion vraie et les cultes faux; mais en fait, il peut se présenter des cas où cette égalité légale des divers cultes soit tolérable. L'Église, en effet, ne condamne pas les chefs d'État qui en vue d'un grand bien à atteindre ou d'un grand mal à empêcher, tolèrent que ces derniers cultes aient leur place dans l'État, — soit à *titre inégal,* la religion vraie restant le culte officiellement reconnu et protégé, — soit à *titre égal,* tous les cultes jouissant, vis-à-vis de l'État, des mêmes droits et privilèges. Cette égalité légale des cultes, considérée en elle-même, n'est pas un bien, puisque la vraie religion devrait seule être reconnue et protégée comme étant seule légitime. Mais lorsque la situation du pays ne comporte pas une autre constitution, lorsque, par exemple, en favorisant la religion catholique plus que les autres cultes, le souverain expose son peuple aux horreurs d'une guerre civile, il peut tolérer que la loi fondamentale garantisse à tous les cultes qui se partagent la population la même liberté et les mêmes droits légaux.

(2) Encycl. *Immortale Dei.*

encouragera, pas moins que les autres sciences, celles qui ont pour objet la connaissance de la nature et de ses lois (1). » Toutes les objections, à l'aide desquelles on voudrait faire croire qu'il y a opposition entre la foi et la raison, entre la révélation et la science, entre l'Église et la civilisation dans tout ce que celle-ci a de bon, de vrai et d'honnête, ne sont donc que « des calomnies vaines et sans fondement (2) ».

Conclusion de la démonstration.

La société religieuse que Dieu a fondée pour conduire les hommes au salut éternel, est aussi celle qui leur assure la plus grande somme de bonheur en cette vie. Telle est la vérité qui ressort avec évidence de l'œuvre doctrinale de Léon XIII, telle est la conclusion qui s'impose à quiconque a lu et étudié, avec droiture et sincérité, les admirables encycliques du Pontife. Le parti pris, la mauvaise foi, la haine systématique ou une ignorance grossière, pourront seuls désormais continuer à élever contre l'Église de Jésus-Christ leurs injustes et ineptes imputations.

III

L'ÉGLISE ET LE SOCIALISME

(Encyclique *Quod Apostolici,* du 28 déc. 1878)

Motif qui amène le Pape à combattre d'abord le socialisme.

L'année de son avènement au trône pontifical n'était pas finie, que Léon XIII éleva de nouveau la voix pour signaler le mal profond et mortel dont la société moderne est atteinte et indiquer le remède indispensable. Il lui semblait entendre résonner à ses oreilles la voix du prophète : « *Crie, et ne te lasse pas de crier, que ta voix retentisse comme une trompette* (3). » Ému des attentats dont plusieurs souverains de l'Europe venaient d'être l'objet et avaient failli être les victimes, il court là où le danger est le plus pressant et attaque ouvertement les sectes qui, sous les noms divers et presque barbares de *socialistes, communistes* et *nihilistes,* ne visent à rien moins qu'à renverser de fond en comble tout l'édifice social.

Principe fondamental du socialisme : l'égalité naturelle, parfaite et absolue des hommes.

D'emblée le Pape entre au cœur de la question et va droit au principe fondamental du socialisme, à savoir : l'égalité naturelle, parfaite et absolue des hommes entre eux. Tous, d'après cette erreur, ont les mêmes droits et les mêmes devoirs. Partant de là, les socialistes ne reconnaissent aucune supériorité ni dans la société civile, ni

(1) Encycl. *Immortale Dei.*
(2) *Ibid.*
(3) Isaïe. LVIII. 1.

Ses conséquences désastreuses.

dans la famille. La négation de l'autorité souveraine, la destruction ou le relâchement du lien conjugal, la ruine presque totale du pouvoir paternel et marital, l'abolition du droit de propriété et le nivellement de toutes les conditions sociales : voilà les conséquences immédiates qu'ils déduisent logiquement de leur principe. On voit qu'ils ne laissent rien debout de ce qui constitue l'ordre social. Aussi déclarent-ils vouloir reconstruire la société sur des bases nouvelles.

Cause et origine des erreurs socialistes.

Léon XIII n'omet pas de signaler la cause à laquelle il faut faire remonter l'origine des monstrueuses erreurs des socialistes. Cette cause est le rationalisme, issu à son tour de l'hérésie protestante du XVIe siècle. Par une impiété nouvelle, inconnue des païens eux-mêmes, on a voulu constituer la société en dehors de Dieu et de l'ordre qu'il a établi; on a préféré mettre le principe du pouvoir souverain dans le peuple plutôt qu'en Dieu; on a écarté la religion de l'éducation de la jeunesse à tous les degrés; on a fait oublier la vie future pour ne penser qu'à celle d'ici-bas : dès lors, quoi d'étonnant que les hommes de condition infime et misérable aspirent à se ruer sur les foyers et les biens des privilégiés de la fortune, qu'il n'y ait plus de tranquillité ni dans la vie publique ni dans la vie privée, et que la société humaine en soit presque venue à un complet effondrement (1).

Les avertissements des Papes n'ont pas été écoutés.

Les Papes, depuis Clément XII jusqu'à Pie IX, n'ont cessé d'avertir les souverains et les peuples; mais ceux-ci, abusés par les sectaires ou terrifiés par leurs menaces, n'ont pas écouté les sages avis des souverains Pontifes. Défiants ou même malveillants à l'égard de l'Église, ils n'ont pas compris que, « *colonne et fondement de la vérité* (2), elle enseigne les doctrines et les préceptes qui sont le salut de la société et arrachent jusqu'à la racine la funeste engeance du socialisme (3) ».

Efficacité des doctrines et des préceptes de l'Église contre le socialisme.

L'efficacité des doctrines et des préceptes de l'Église contre le socialisme, voici comment Léon XIII la fait ressortir :

A l'égalité fausse et chimérique rêvée par les socialistes, l'Église oppose la véritable égalité des hommes, celle qui résulte de la communauté d'origine et de nature, de l'identité de la fin dernière et de la loi de vie suivant laquelle ils seront jugés, récompensés ou châtiés, au sortir de ce monde. A part cela, les hommes sont inégaux en droits et en puissance de par la volonté même de l'Auteur de la nature. Les uns ont le droit de commander mais rendront compte à Dieu de la manière dont ils l'exercent; les autres ont le devoir d'obéir à leurs supérieurs et ce devoir les lie en conscience. Les abus de pouvoir dont les princes pourraient se rendre

(1) Encycl. *Quod Apostolici.*
(2) I. Timoth. III. 15.
(3) Encycl. *Quod Apostolici.*

coupables ne donnent pas aux sujets le droit de se révolter contre eux. Toutefois, s'il arrivait à l'autorité d'intimer des ordres contraires à la loi divine ou naturelle, les sujets auraient à s'inspirer de l'exemple des apôtres et à répondre *qu'il faut obéir plutôt à Dieu qu'aux hommes* (1).

De même, à la théorie dissolvante du socialisme sur la famille, l'Église oppose ses enseignements sur le sacrement du mariage: enseignements, qui sauvegardent l'unité, l'indissolubilité et la sainteté du lien conjugal, qui affermissent l'autorité du chef de la famille mais la contiennent en même temps dans de justes limites, et qui déterminent distinctement les droits et devoirs réciproques du mari et de l'épouse, des parents et des enfants, des maîtres et des serviteurs. « Si ces enseignements, conclut Léon XIII, étaient soigneusement observés, chaque famille offrirait vraiment l'image de la céleste demeure et les heureux fruits en déborderaient sur la société elle-même (2). »

La vérité catholique n'est pas moins efficace pour combattre la théorie socialiste sur le terrain du droit de propriété et de l'inégale répartition des richesses.

L'Église maintient le droit de propriété, mais proclame aussi les devoirs de ceux qui possèdent.

« Tandis que les socialistes présentent le droit de propriété comme une invention humaine répugnant à l'égalité naturelle des hommes, tandis qu'ils prêchent la communauté des biens, soutiennent que la pauvreté est intolérable et légitiment le vol commis au détriment des riches : l'Église mieux inspirée reconnait que l'inégalité, qui existe naturellement entre les hommes pour les forces du corps et de l'esprit, se reproduit légitimement quant aux conditions de rang et de fortune.

Elle veut la justice et la charité.

Elle ordonne que le droit de propriété, issu de la nature, soit gardé intact; elle déclare que le vol, la rapine, et jusqu'à la simple convoitise du bien d'autrui, sont contraires à la loi divine et passibles du châtiment éternel comme l'adultère et l'idolâtrie. Quant aux pauvres, loin de les oublier, l'Église en prend soin avec une tendresse maternelle. Elle voit en eux la personne de Jésus-Christ qui considère comme fait à lui-même tout bien que l'on fait au moindre des siens. Elle a les pauvres en honneur, leur vient en aide de tout son pouvoir et, pour les héberger, les nourrir et les soigner, fait ériger en tout lieu des maisons et des hospices. Aux riches elle fait une obligation stricte de secourir les indigents de leur superflu, et elle les menace des supplices éternels s'ils n'accomplissent pas ce devoir. Enfin, elle relève et console les pauvres, soit en leur proposant l'exemple de Jésus-Christ qui, *étant riche, s'est fait pauvre pour nous* (3), soit en leur rappelant les paroles par

(1) Act. V. 29.
(2) Pour de plus amples détails voir le nº IV de ce chapitre : *l'Église et la Famille.*
(3) II Cor. VIII. 9.

lesquelles il déclare bienheureux les pauvres et leur fait espérer la récompense de l'éternelle béatitude.

En dehors de la solution chrétienne du conflit, il n'y a que l'alternative de l'esclavage ou de l'anarchie.

» Qui ne voit que c'est là le meilleur moyen d'apaiser l'antique conflit entre les pauvres et les riches? A son défaut, la nature des choses et l'évidence des faits le démontrent, il ne reste que l'alternative ou de condamner à un honteux esclavage la majeure partie du genre humain, solution qui prévalut longtemps chez les païens, ou de livrer la société en proie aux bouleversements, aux rapines et aux brigandages, solution que nous avons eu la douleur de voir réalisée jusque dans ces derniers temps (1). »

Appel chaleureux du Pape, aux gouvernements et aux peuples.

Après ce magistral exposé où la perfection de la doctrine catholique au point de vue social contraste si vivement avec les abominables théories socialistes, le Pape adresse un chaleureux appel aux gouvernements et aux peuples. Il les supplie d'accepter l'appui et le concours puissant qui leur est offert, et de permettre à l'Église de déployer sans entraves contre la peste du socialisme la vertu libératrice dont Dieu l'a investie et que ne possèdent ni les lois humaines, ni les répressions judiciaires, ni la force armée. Il termine son encyclique en recommandant aux évêques, comme remèdes à tant de maux: la diffusion de la doctrine catholique, l'éducation chrétienne de la jeunesse et les associations ouvrières.

IV

L'ÉGLISE ET LA FAMILLE

(Encyclique *Arcanum Divinæ*, du 10 février 1880)

Le bonheur de l'Etat dépend de celui des familles.

L'État ne saurait être heureux ni prospère, si aux foyers des familles dont il se compose ne règnent l'union, le dévouement mutuel, la paix et la joie. C'est pourquoi le saint Père, poursuivant son œuvre, va nous montrer dans son encyclique *Arcanum Divinæ* l'admirable perfection de la société domestique constituée d'après les principes catholiques et les heureux fruits qui en découlent pour la société entière.

Jésus-Christ est venu sur la terre pour rajeunir le monde vieilli et *restaurer divinement toutes choses en Lui et par Lui* (2); il a relevé le mariage de sa triste déchéance et l'a ramené à la pureté de son origine.

Primitivement le lien matrimonial était un et indissoluble. Formé entre un

(1) Encycl. *Quod Apostolici.*
(2) Ad. Ephes. I. 9-10.



homme seul et une femme seule, il ne pouvait être défait par aucune puissance humaine; il n'était rompu que par la mort de l'un des conjoints.

Notre divin Sauveur l'enseigne explicitement : « L'homme s'attachera à son épouse, et ils seront deux dans une chair unique..... que l'homme ne sépare donc pas ce que Dieu a uni (1). »

Corruption de la notion primitive du mariage chez les Juifs et chez les païens.

Cette notion première et si excellente du mariage paraît s'être obscurcie chez les Hébreux, puisque plus tard une de leurs coutumes permettait à chaque homme de prendre plusieurs femmes et que Moïse autorisait le mari à répudier son épouse, ouvrant ainsi la voie aux divorces. Mais dans les sociétés païennes, la notion et l'institution du mariage ont été corrompues et dénaturées à un degré à peine croyable. Les lois consacraient les plus tristes abus. Elles permettaient de donner arbitrairement à la femme ou le nom honnête d'épouse ou la désignation ignominieuse de concubine; elles en vinrent jusqu'à établir des catégories de personnes auxquelles le mariage était interdit. La polygamie, la polyandrie et le divorce achevèrent de relâcher le lien conjugal. Une profonde perturbation existait quant aux droits et devoirs mutuels des époux. Tandis que le mari pouvait tout se permettre, la femme était ravalée au point de ne plus être qu'un instrument pour assouvir la passion et procréer des enfants. On ne rougissait pas d'acheter et de vendre les filles en âge nubile comme des choses matérielles, et parfois on donnait au mari le droit d'infliger à son épouse le dernier supplice. La famille constituée de la sorte devait être sous la dépendance complète ou de l'État ou du chef de famille. Aussi, les lois accordaient-elles au père le pouvoir exorbitant de ratifier ou de casser les mariages de ses enfants et d'exercer sur eux le droit de vie et de mort.

Comment Jésus-Christ a rétabli le mariage dans la dignité première de son origine.

Le mariage en était là, lorsque Jésus-Christ vint pour le relever. Il l'ennoblit par sa présence aux noces de Cana, il le rétablit dans la dignité première de son origine, il promulgua à nouveau la loi de l'unité et de l'indissolubilité du lien conjugal, et enfin, il en fit un sacrement, conférant ainsi aux époux des grâces spéciales pour se sanctifier dans leur état, pour rendre plus parfait l'amour naturel qu'ils se portent et resserrer plus fortement leur union par le lien de la charité divine. Le mariage devint dès lors l'image des épousailles mystiques de Jésus-Christ avec son Église et l'Apôtre put l'appeler un *grand sacrement* (2), *honorable en tout* (3), pieux, chaste, digne de respect à raison des grandes choses qu'il signifie.

(1) St Matth. XIX. 5-6.
(2) Ad Ephes. V. 32.
(3) Ad. Hebr. XIII. 4.



Admirable perfection de la famille chrétienne.

Mais là ne se borne pas toute la perfection du mariage chrétien. 1° D'abord, un but plus noble et plus élevé qu'auparavant est assigné à l'union conjugale. Sa fin n'est plus seulement de propager l'espèce humaine, mais aussi de susciter des fils à l'Église, c'est-à-dire, comme s'exprime le catéchisme romain (1): « De procréer et d'élever le peuple pour le culte et le service du vrai Dieu et de notre Sauveur Jésus-Christ. »

2° En second lieu, les devoirs mutuels des époux et leurs droits respectifs sont désormais nettement définis, intégralement décrits. Ils se doivent l'un à l'autre un grand amour, une foi constante, une protection et une assistance assidues.

3° L'homme est le roi du foyer domestique, le chef de la femme. Celle-ci lui doit une obéissance, non servile, mais honnête et digne comme il convient à une compagne. La charité sera la règle perpétuelle de ce devoir, puisque celui qui commande et celle qui obéit sont les images : l'un du Christ, l'autre de l'Église.

4° Les enfants sont tenus en conscience d'être soumis, respectueux et obéissants envers leurs parents, et ceux-ci, de leur côté, doivent principalement mettre leurs soins et leurs préoccupations à protéger leurs enfants et à les élever dans la vertu.

5° Pour remplir tant de graves devoirs, les époux vertueux reçoivent du sacrement la force qui leur en rend l'accomplissement non seulement possible mais doux et facile.

Toute l'économie du mariage chrétien a été remise par Jésus-Christ entre les mains de l'Eglise.

Toute l'économie du mariage chrétien élevé à ce degré d'excellence et de perfection, Jésus-Christ l'a remise entre les mains de son Église. Celle-ci, en effet, a toujours et partout exercé son pouvoir sur les mariages des chrétiens, non comme lui venant de quelque concession humaine, mais comme lui appartenant en propre de par la volonté de son divin Fondateur. Des faits innombrables, depuis la sentence du concile de Jérusalem contre les amours libres (2) et l'anathème prononcé contre l'incestueux Corinthien par saint Paul (3), jusqu'aux condamnations qui ont frappé de nos jours les sectes des Mormons, des Saints-Simoniens et des Phalanstériens, prouvent combien l'Église a été vigilante à défendre et à conserver intacte la sainteté du mariage. C'est l'Église qui a insensiblement éliminé du droit ancien les lois contraires à la nature du mariage; qui a rendu à tous, sans distinction d'hommes libres ou d'esclaves, le droit de se marier; qui a mis sur le même pied les droits de l'époux et de l'épouse; qui a sauvegardé la dignité de la femme; qui a interdit au mari d'infliger la mort à l'épouse adultère, comme de violer lui-même la foi jurée.

(1) Chap. VIII.
(2) Act. XV. 29.
(3) I ad Cor. V. 5.

C'est l'Église encore, qui a déterminé jusqu'à quel degré de consanguinité et d'affinité le mariage est nul; qui a pris des mesures pour mettre autant que possible les épousailles à l'abri de l'erreur, de la violence et de la fraude, pour protéger la chasteté conjugale, la sécurité des personnes, l'honneur et la décence des unions matrimoniales, et la foi religieuse des époux. Enfin, elle a entouré l'institution divine du mariage d'un tel ensemble de lois protectrices que, de ce chef encore, elle s'est montrée la meilleure et la plus sûre gardienne des intérêts du genre humain.

Néanmoins, il ne manque pas d'hommes aujourd'hui qui méprisent ou méconnaissent la magnifique restauration du mariage, de même qu'ils répudient tous les autres bienfaits de la Rédemption. Si les erreurs des anciens étaient une honte, celles des modernes sont un crime. Elles procèdent de la fausse philosophie du siècle dernier qui ne supporte le joug d'aucune autorité et tend à faire rejeter le pouvoir de Dieu non seulement par les hommes en particulier mais par les familles et les peuples.

Erreurs des modernes sur le mariage.

D'après ces erreurs, le mariage ne sort pas de la sphère du droit civil. Les chefs d'État ont tout pouvoir en cette matière, l'Église n'en a aucun à moins que l'État ne lui en concède. Mais le moment est venu de rapporter toute concession de ce genre et de remettre l'État dans la plénitude de sa juridiction.

De là les mariages dits *civils*, les lois sur les empêchements, les jugements sur la validité ou la nullité des contrats matrimoniaux, l'exclusion de toute la juridiction ecclésiastique qui, pendant tant de siècles, a été le code de la vie des nations chrétiennes et civilisées.

Le mariage a un caractère sacré et religieux, il est un sacrement : c'est pourquoi il ressortit à l'Eglise, non à l'État.

Cependant, la théorie des naturalistes et des partisans du dieu-État est absolument fausse et erronée. Le mariage, en vertu de son institution divine, de sa nature intime et de sa signification, a un caractère sacré et religieux qu'attestent tous les monuments de l'antiquité, les mœurs et les lois des peuples les plus civilisés, les cérémonies religieuses qui ont toujours et partout accompagné les épousailles. Dès lors il ressortit à la juridiction de l'Église, exclusivement préposée au gouvernement des choses sacrées.

Ensuite, le mariage est un sacrement; or, il n'appartient qu'à l'Église de juger et de légiférer en matière de sacrements. Telle est la volonté de Notre Seigneur Jésus-Christ.

L'Église a toujours usé, avec une souveraine indépendance, de son droit.

L'histoire, enfin, apporte une preuve de grand poids puisqu'elle nous montre l'Église faisant usage de son droit à des époques où il serait absurde de supposer le consentement préalable ou l'approbation des chefs d'État. Ne serait-il pas



ridicule, en effet, de prétendre que Jésus-Christ, — que saint Paul, — que l'Église, lorsqu'ils jugeaient des causes matrimoniales et condamnaient certaines unions autorisées par les lois civiles, n'agissaient qu'en vertu d'une délégation du proconsul romain, des empereurs Tibère, Caligula, Néron et autres tyrans qui ne cherchaient qu'à étouffer le christianisme dans son berceau? Plus tard, quand Rome eut des empereurs chrétiens, les souverains Pontifes et les conciles ont constamment et avec une pleine indépendance jugé des questions matrimoniales, sans s'inquiéter de mettre leurs sentences d'accord avec le droit civil. Les souverains, d'ailleurs, reconnaissaient explicitement à l'Église seule le pouvoir de légiférer en cette matière.

Ce droit a été défini par le concile de Trente.

C'est donc à juste titre que le concile de Trente, mettant un terme à toute controverse, a défini: « *Que le pouvoir d'établir des empêchements diriments appartient à l'Église* (1), *et que les causes matrimoniales ressortissent aux juges ecclésiastiques* (2). »

La distinction entre le contrat et le sacrement du mariage est vaine.

C'est en vain que les régalistes ont imaginé d'établir une distinction entre le contrat et le sacrement, abandonnant le sacrement à l'Église mais réclamant le contrat pour la juridiction civile: leur distinction est arbitraire et ne peut être admise. Car, dans le mariage chrétien, le contrat et le sacrement sont inséparables, et, du moment qu'il y a véritable et légitime contrat, il y a sacrement. Jésus-Christ a élevé le mariage à la dignité sacramentelle; or, le mariage n'est autre chose que le contrat lui-même. Contrat et sacrement ne sont donc, parmi les chrétiens, qu'une seule et même chose.

De plus, le mariage est sacrement en tant que signe sacré produisant la grâce et offrant l'image des épousailles mystiques du Christ avec l'Église. Or, tout cela est exprimé par le lien d'union intime qui attache l'homme à la femme, lien qui constitue le mariage. Il est donc clair que tout mariage légitime des chrétiens est en lui-même et par lui-même sacrement, et que rien ne s'éloigne davantage de la vérité que de faire du sacrement un ornement sur-ajouté, une propriété extérieure qu'il soit possible de distraire ou de séparer du contrat.

Le mariage ne peut légitimement être déféré à la juridiction civile.

« Ainsi, conclut Léon XIII, ni la raison ni le témoignage de l'histoire ne prouvent que le mariage des chrétiens puisse légitimement être déféré à la juridiction civile. Si quelqu'un, en cette matière, a violé le droit d'autrui, certes, ce n'est pas l'Église (3). »

Fausses et injustes, les doctrines des naturalistes sont encore fécondes en conséquences nuisibles et funestes. C'est un principe que toute institution divine est

(1) Conc. Trid. Sess. XXIV. Can. 4.
(2) Ibid. Can. 12.
(3) Encycl. *Arcanum Divinæ.*

Conséquences nuisibles des erreurs naturalistes concernant le mariage.

d'autant plus utile et salutaire qu'elle conserve mieux sa nature primordiale. Car Dieu, dans sa prévoyance et son infinie sagesse, a constitué toutes choses de telle façon qu'elles atteignent efficacement leur fin. Mais l'homme s'avise-t-il d'y porter un main téméraire pour les altérer, aussitôt de salutaires qu'elles étaient elles deviennent nuisibles ou, du moins, cessent d'être utiles; soit que par le changement elles perdent leur vertu bienfaisante, soit que Dieu veuille ainsi punir l'audace et l'orgueil des hommes. Rien d'étonnant que cela se vérifie pour le mariage, et que cette institution de bien, dénaturée et dépouillée de son caractère sacré, devienne une source abondante de calamités aussi désastreuses pour l'État que fatales pour le salut des âmes. La grâce du sacrement, l'ennoblissement et la sanctification de l'amour mutuel des époux, l'éducation vertueuse des enfants, la soumission des enfants aux parents, l'affermissement et la sage pondération du pouvoir paternel, l'obéissance des serviteurs à leurs maîtres et la bienveillance des maîtres envers leurs serviteurs : tous ces fruits bénis du mariage chrétien s'évanouissent du coup pour faire place à la révolte contre un joug devenu intolérable, et au désir de briser un lien qui ne dépend plus que de la volonté humaine. Alors surgissent les demandes en divorce; ou bien, si la loi ne les autorise pas, les agitations commencent pour faire décréter le divorce. Et les législateurs, poussés par la logique des principes qu'ils patronnent, sont bientôt forcés de l'inscrire dans la loi.

Une fois introduit, le divorce entraîne à sa suite des maux incalculables. Les contrats matrimoniaux deviennent caducs, l'infidélité conjugale trouve de dangereux encouragements, l'éducation des enfants reste en souffrance, la société domestique est toujours sous la menace d'une dissolution, la discorde est semée entre les familles, et la femme, exposée à être rejetée après avoir servi à la passion de l'homme, voit sa dignité diminuée et déprimée.

Né de la corruption des mœurs, le divorce tend ainsi à les corrompre davantage chaque jour au grand détriment des familles et de l'État. Ce qui aggrave encore le mal, c'est que, la bride une fois lâchée, on cherchera vainement à contenir les divorces dans les limites fixées d'avance. On sera forcé de les élargir de plus en plus sous la double poussée de l'exemple et des passions déchaînées, et les divorces, comme les eaux d'un torrent qui déborde, envahiront tout.

Confirmation de l'histoire.

Ces déductions, déjà claires par elles-mêmes, deviennent évidentes à la lumière des faits. Les exemples de Rome païenne, des peuples protestants, et même des cités catholiques qui ont admis le divorce, ne sont que trop concluants à cet égard. Il en sera donc de même de nos jours partout où la loi autorisera le divorce, car il n'est pas au pouvoir de l'homme de changer le cours naturel des choses. Ils se

trompent, par conséquent, ceux qui se flattent de pouvoir décréter le divorce sans que la société en reçoive de mortelles atteintes. Quant à en attendre le salut public, c'est inepte et absurde.

L'Église a bien mérité des peuples en maintenant la sainteté et l'indissolubilité du mariage.

En maintenant envers et contre tous la sainteté et l'indissolubilité du mariage, l'Église a donc bien mérité des peuples. Par ses protestations hautes et fermes contre les lois qui depuis cent ans usurpent en cette matière (1), par les anathèmes qui ont frappé l'hérésie protestante autorisant le divorce (2), par les condamnations répétées de l'usage d'annuler les mariages qui existe chez les Grecs (3), par ses sentences d'invalidité et de nullité contre les mariages contractés sous la condition de pouvoir être dissous (4), par sa résistance invincible aux lois impériales des premiers siècles favorisant le divorce (5), l'Église a conquis autant de titres à la reconnaissance publique. Chaque fois que les souverains Pontifes ont bravé les menaces des princes qui leur enjoignaient de ratifier leurs divorces, ils ont défendu non seulement la foi mais la civilisation. C'est pourquoi la postérité la plus reculée admirera la constance inébranlable de Nicolas Ier contre Lothaire, d'Urbain II et de Paschal II contre Philippe Ier, roi de France, de Célestin III et d'Innocent III contre Philippe-Auguste, de Clément VII et de Paul III contre Henri VIII, enfin de Pie VII, ce saint et courageux Pape, contre Napoléon Ier, enflé de ses succès et de sa puissance.

Les gouvernements qui se méfient de l'Église et repoussent son concours, sont inexcusables.

En conséquence, les gouvernements, au lieu de soupçonner l'Église d'hostilité et de l'accuser injustement de violation du droit civil, auraient dû conserver intactes ses saintes lois sur le mariage et se servir de son concours pour la sauvegarde des mœurs et la prospérité des familles. C'eût été de leur part une conduite sage, conforme à la raison et vraiment utile. Mais ils sont d'autant plus inexcusables de ne l'avoir pas adoptée que l'Église, inflexible lorsqu'il s'agit de la défense de la religion et de son droit, se montre extrêmement indulgente en tout ce qui est compatible avec l'intégrité de ses devoirs. Jamais elle n'a statué en matière de mariage sans tenir compte de la situation de la société et des conditions spéciales des peuples. Plus d'une fois même elle a, pour de justes motifs, mitigé autant que possible ses propres décrets. Elle n'ignore pas, d'ailleurs, que le sacrement de mariage, institué pour la conservation et l'accroissement de l'espèce humaine, est nécessairement lié à certains intérêts humains qui, bien que suites et

L'Église se montre extrêmement indulgente et respecte les droits de l'autorité civile.

(1) Pie VI, lettre à l'év. de Luques, 28 mai 1793. Pie VII, lettre encycl. du 17 fév. 1809 et const. du 19 jul. 1817. Pie VIII, encycl. du 29 mai 1829. Grégoire XVI, const. du 15 août 1832. Pie IX, alloc. du 22 sept. 1852.

(2) Conc. Trid. Sess. XXIV, can. 5 et 7.

(3) Conc. Flor. et instruct. Eug. IV aux Armén. Benoît XIV, const. *Etsi pastoralis* du 6 mai 1742.

(4) Chap. VII, de *condit. appos.*

(5) St Jérôme, épit. 79 ad océan. St Ambroise, livr. VIII in cap. 16 Lucæ. St Augustin, de Nupliis. C. 10.

conséquences du mariage, sont de l'ordre civil et ressortissent légitimement à la juridiction des chefs d'État. « Personne ne révoque en doute, dit Léon XIII, que Jésus-Christ ait voulu distinguer l'autorité religieuse de l'autorité civile et rendre chacune libre et indépendante en sa sphère; mais il a également voulu, dans l'intérêt des deux puissances comme de tous les hommes, que l'union et la concorde règnent entre elles, et que, dans les choses qui à des titres différents ressortissent à la fois aux deux juridictions, celle qui est chargée des affaires terrestres dépende avec opportunité et convenance de l'autre qui a la garde des biens célestes (1). »

Rapports de l'Église et de l'État.

Jusqu'ici nous n'avons fait que suivre pas à pas la mémorable encyclique de Léon XIII, nous efforçant de ne rien omettre d'essentiel et de faire ressortir, autant que le permet un pâle résumé, les grands enseignements qu'elle contient. Dans son magistral exposé de la doctrine catholique sur le mariage, le Pape ne s'est pas borné à donner la vérité exacte que tous nous devons croire et professer, mais i s'est encore attaché à montrer combien la société retirerait d'avantages précieux de l'application de la législation ecclésiastique en cette importante matière. Il poursuit ainsi son grand dessein d'amener les princes et les peuples à déposer leurs iniques préventions et à se rapprocher loyalement de l'Église où ils trouveront toutes les garanties de la paix et de la prospérité publiques.

Il ne nous reste plus qu'à reproduire les recommandations de Léon XIII aux évêques, recommandations qui renferment la substance de toute l'encyclique.

Recommandations finales, et résumé de la doctrine catholique sur le mariage.

« Appliquez-vous surtout, dit le Souverain Pontife aux évêques, à ce que vos peuples soient imbus des préceptes de la sagesse chrétienne et n'oublient jamais:

» 1° Que le mariage a été institué, non par les hommes, mais par l'autorité divine;

» 2° Que sa loi est d'être unique, c'est-à-dire, d'un seul homme avec une seule femme;

» 3° Que Jésus-Christ l'a élevé de l'ordre naturel à la dignité sacramentelle;

» 4° Que Jésus-Christ a donné à son Église le pouvoir de légiférer et de juger en ce qui touche au lien conjugal. Sur ce dernier point, il faut veiller avec grand soin à ce que les intelligences ne se laissent pas séduire par les conclusions fallacieuses des adversaires qui voudraient enlever à l'Église le susdit pouvoir.

» De même il importe que tous sachent parfaitement :

» 5° Que, parmi les chrétiens, l'union de l'homme et de la femme, accomplie en

(1) Encycl. *Arcanum Divinæ.*

dehors du sacrement, est dépourvue de la force et du caractère d'un vrai mariage. Quand même elle se serait faite conformément à la loi, elle n'est et ne peut être qu'une formalité, une cérémonie officielle, introduite par le droit civil.

» 6° Que la compétence de la loi civile ne va pas au delà de la réglementation et de l'administration des suites et conséquences qu'entraîne le mariage dans l'ordre civil et qui manifestement ne peuvent se produire si leur cause vraie et légitime, le lien matrimonial, ne préexiste.

» 7° Qu'il est permis aux époux de se conformer en ce point aux lois civiles. L'Église le désire même afin que les effets du mariage soient sous tous les rapports mis en sûreté et que les enfants n'éprouvent aucun dommage.

» Vu la confusion des idées engendrée par la multitude des opinions, il est nécessaire aussi de savoir :

» 8° Que, entre chrétiens, le lien du mariage valide et consommé ne peut être dissous par aucune puissance; en sorte qu'ils seraient évidemment coupables les époux qui, pour un motif quelconque, oseraient attenter un nouveau mariage avant que le lien du premier soit rompu par la mort.

» 9° Si cependant la cohabitation et la vie commune devenaient insupportables, l'Église permet aux époux de se séparer, tout en tâchant d'adoucir par des mesures appropriées à leur condition les inconvénients de la séparation. Mais elle n'abandonne jamais l'espoir de les réconcilier et jamais elle ne cesse d'y travailler. »

On n'en viendrait pas, d'ailleurs, à ces douloureuses extrémités si les époux se préparaient dignement aux charges du mariage; car ils trouveraient dans la religion et dans la grâce du sacrement « la force nécessaire pour supporter avec patience et même de bon cœur leurs défauts respectifs, leurs divergences de caractère et d'habitudes, le poids des soins maternels, la sollicitude laborieuse de l'éducation des enfants, les travaux et les adversités inséparables de cette vie.

» 10° Il faut encore détourner les fidèles des mariages avec des personnes qui ne sont pas catholiques, car il n'est pas à espérer que les époux, désunis sous le rapport de la religion, concordent pour le reste. Bien plus, des mariages semblables doivent être en horreur, parce qu'ils fournissent à la partie catholique l'occasion de communiquer en matière sacrée avec les hétérodoxes, chose défendue, et l'exposent au danger de perdre la foi; parce qu'ils entravent la bonne éducation des enfants; parce qu'ils conduisent souvent les âmes à ne plus voir de différence entre la vérité et l'erreur et à considérer les diverses religions comme également bonnes. »

En dernier lieu, Léon XIII exhorte les évêques à travailler de toutes leurs forces à l'extirpation de la plaie des concubinages. Il conclut par cette observation qui

nous ramène à sa pensée dominante: « Vous le voyez, Vénérables Frères, les enseignements et les préceptes que nous avons cru devoir vous communiquer au sujet du mariage chrétien, contribuent non moins à la conservation de la société qu'au salut éternel des hommes. Fasse Dieu qu'ils rencontrent partout une docilité et une promptitude d'obéissance en rapport avec leur importance et leur gravité! »

V

L'ÉGLISE ET LE PRINCIPAT CIVIL

(Encyclique *Diuturnum Illud*, du 19 juin 1881)

Léon XIII juge devoir élever de nouveau la voix pour défendre l'autorité civile.

L'assassinat horrible de l'empereur Alexandre II de Russie, plusieurs nouveaux attentats contre la vie des souverains, l'affaiblissement général du respect et de la soumission dûs à l'autorité légitime, engagent Léon XIII à proclamer une fois de plus la doctrine catholique sur le pouvoir. Elle seule affermit les fondements de l'État, garantit la sécurité des princes et défend l'autorité tant contre ses propres excès que contre les passions séditieuses de la multitude, puisqu'elle tempère, dans une juste et sage mesure, les droits et les devoirs réciproques des princes et des sujets. Le remède à appliquer à la crise redoutable que traverse actuellement la société sera ainsi tout indiqué.

Une autorité est nécessaire à toute société.

Le souverain Pontife rappelle d'abord qu'à la tête de toute association il faut nécessairement une autorité. Sans un chef pour la diriger et la gouverner, la société ne saurait subsister ni atteindre sa fin.

Les philosophes modernes prétendent que tout pouvoir vient du peuple.

Cependant, à la suite des novateurs du XVIe siècle, les peuples ont commencé à revendiquer une liberté excessive, et on s'est mis à imaginer des systèmes arbitraires touchant l'origine et la constitution de la société. Les modernes, emboîtant le pas derrière les philosophes du siècle passé, en sont même venus à adopter le principe que tout pouvoir vient du peuple. Conséquemment, ils soutiennent que les dépositaires du pouvoir ne l'exercent pas comme leur appartenant en propre, mais comme leur ayant été simplement confié par le peuple qui peut, à sa guise, reprendre ce qu'il a donné.

La doctrine catholique place l'origine du pouvoir en Dieu.

La doctrine catholique, au contraire, « place l'origine du pouvoir en Dieu comme en son principe naturel et nécessaire ».

Avant de passer à la démonstration de ce dogme, Léon XIII tient à préciser sa signification et sa portée. Il ne s'agit pas ici de savoir si les chefs de l'État

Mais, dans certains cas, le peuple peut choisir les dépositaires du pouvoir et déterminer la forme du gouvernement.

peuvent dans certains cas être choisis par le peuple. L'Église l'admet. Mais évidemment un tel choix ne confère pas les droits de la souveraineté; il ne fait que désigner la personne qui en sera investie.

Il n'est pas question non plus de la forme du gouvernement. Rien n'empêche que l'Église approuve soit la forme monarchique, soit la forme républicaine, soit toute autre forme, pourvu qu'elles soient légitimes et tendent au bien commun.

Démonstration de l'origine divine du pouvoir: 1° Par l'Écriture sainte;

Cela dit, le Souverain Pontife démontre l'origine divine du pouvoir par des passages nombreux et explicites de l'Ancien et du Nouveau Testament. Il insiste sur la réponse de Jésus-Christ à Pilate: « Vous n'auriez aucun pouvoir contre moi s'il ne vous avait été donné d'En Haut (1). » Il reproduit les sentences absolument décisives de saint Paul: « Il n'est pas de pouvoir qui ne vienne de Dieu », et « le prince est le ministre de Dieu (2). »

2° Par la tradition;

L'enseignement des Saintes Écritures est confirmé par celui de la Tradition. Saint Augustin, saint Jean Chrysostome, saint Grégoire le Grand et d'autres saints docteurs viennent tour à tour témoigner que la croyance de l'Église a toujours été unanime sur ce point.

Ces deux preuves n'étant pas admises par les adversaires de la révélation, Léon XIII, selon sa coutume et à l'imitation des Saints Pères, puise dans la raison même deux arguments péremptoires en faveur de la vérité catholique. Voici le premier:

3° Par la raison.

La nature ou plutôt Dieu, auteur de la nature, fait une loi aux hommes de vivre en société. C'est ce que démontrent clairement la faculté de la parole, instrument par excellence des rapports sociaux, — les penchants innés des hommes vers la vie en commun, — l'impossibilité pour l'individu isolé de se procurer une foule de choses aussi importantes qu'indispensables que la société lui fait obtenir. Or, la société ne peut exister ni même se concevoir sans quelque chef qui unisse les volontés des particuliers et les dirige vers la fin commune.

Dieu a donc voulu que dans la société il y eût des chefs pour commander à la multitude.

Le second argument, également d'un grand poids, est celui-ci: Les chefs d'État doivent pouvoir obliger les citoyens à obéir sous peine de péché. Or, aucun homme n'a en lui-même ni de lui-même le droit de lier à ce point la libre volonté d'autrui. Ce droit et ce pouvoir n'appartiennent qu'à Dieu. C'est donc Dieu seul qui les communique aux dépositaires du pouvoir.

(1) Saint Jean, XIX, 11.
(2) Ad Rom. XIII, 1. 4.

Réfutation du contrat social.

Les partisans du *Contrat Social* font dériver la société et le pouvoir du libre consentement des hommes. Chacun, disent-ils, a cédé quelque chose de son droit et, de la sorte, tous se mettent sous l'autorité de celui qui réunit en sa personne la totalité des droits cédés. Mais ce n'est là qu'une erreur grossière et manifeste. N'est-ce pas, en effet, une loi de la nature que les hommes naissent pour vivre en société indépendamment de leur volonté? Quant au pacte dont on parle, n'est-il pas évidemment un mensonge et une pure fiction? Et existât-il, comment conférerait-il au pouvoir la force, la dignité, la stabilité que réclament impérieusement la sûreté publique et le bien commun des citoyens?

Heureux effets de la doctrine catholique pour la société.

Ayant ainsi fortement établi la doctrine catholique, Léon XIII en montre les heureux effets pour la société. «La puissance souveraine, dit-il, emprunte à la divinité de son origine une dignité surhumaine, non pas toutefois cette dignité absurde et impie des empereurs païens qui se faisaient rendre des honneurs divins, mais une dignité vraie et solidement fondée, don et bienfait de Dieu. D'où la conséquence, que les fidèles doivent se soumettre et obéir au prince comme à Dieu, non par crainte des châtiments, mais par respect pour la majesté souveraine, par conscience et par devoir. Il n'est pas de plus ferme fondement pour l'État que ce sentiment du devoir chez les sujets qui savent qu'en résistant au prince ils résistent à Dieu et qu'en lui refusant le respect ils le refusent à Dieu.» Saint Paul, avec une force incomparable, et saint Pierre, le prince des apôtres, ont enseigné ce précepte (1).

Devoir d'obéissance et de respect pour les sujets.

Seul cas où la résistance à un ordre de l'autorité est permise et même obligatoire.

Il n'existe qu'un seul cas où le refus d'obéir soit permis et devienne même un devoir : c'est lorsque l'autorité commande une chose contraire au droit naturel ou divin. Quiconque serait placé dans l'alternative de désobéir ou à Dieu ou au prince, aurait à se conformer à l'ordre de Jésus-Christ prescrivant *de rendre à César ce qui est à César* mais aussi *à Dieu ce qui est à Dieu* (2), et à répondre courageusement avec les Apôtres : « Il faut obéir plutôt à Dieu qu'aux hommes (3). »

L'exercice du pouvoir doit être juste.

A proprement parler, la résistance à un ordre de l'espèce n'est pas une désobéissance, car le prince excède les limites de son pouvoir et blesse la justice lorsqu'il commande ce que Dieu a défendu. Son autorité cesse où finit la justice.

Pour se maintenir dans les limites de la justice qui sont, comme nous venons de le voir, ses propres limites, le pouvoir ne doit jamais perdre de vue qu'il existe, non pour poursuivre des avantages particuliers ni pour servir les intérêts des

(1) Ad Rom. XIII, 1. 2. 5 — I Petri II. 13-15.
(2) St Matth. XXII, 21.
(3) Act. V. 29.

gouvernants, mais pour tendre au bien de tous ceux qui lui sont confiés. Imitant Dieu, principe de leur autorité, les souverains gouverneront avec équité et joindront une paternelle affection à la sévérité, sinon ils auront à rendre compte de leur gestion inique au Roi des rois, et ils n'échapperont pas à leur juste châtiment.

Avantages que retire la société de l'application des principes catholiques.

Bien grands sont donc les avantages que retire la société de l'application des principes catholiques. Pour les sujets, plus de cause de révolte; pour les princes, la sécurité et l'honneur; pour l'État, la paix et le salut. La dignité des citoyens est sauve, car ils obéissent en hommes libres qui se soumettent volontairement au prince comme étant le représentant de Dieu, unique maître et seigneur de tous.

Comment l'Église a pratiqué sa doctrine.

L'Église s'est toujours efforcée de faire passer la notion chrétienne du pouvoir dans les idées et les mœurs de ses enfants. Sous les empereurs païens, elle leur commandait d'obéir aux Césars et de prier pour eux, sans se laisser détourner de leur devoir par les cruelles persécutions dont ils étaient les victimes. Aussi la conduite exemplaire des chrétiens sous le rapport civil était-elle un fait général, patent, reconnu des païens eux-mêmes. Les apologistes s'en servaient hardiment pour faire ressortir l'injustice des persécutions. « Vous permettez, disait Athénagore, qu'on nous tourmente, qu'on nous jette en prison, qu'on nous condamne à l'exil... nous, qui ne faisons rien de mal et qui sommes de tous vos sujets les plus fidèles et plus dévoués serviteurs tant de votre empire que de Dieu (1). » Tertullien écrivait : « Un chrétien n'est l'ennemi de personne, bien moins encore de l'empereur qu'il sait établi par Dieu, qu'il doit aimer, respecter et honorer, et dont il désire le salut avec celui de tout l'empire (2). » Le même ne craignait pas d'affirmer que le nombre des ennemis intérieurs diminuait en proportion de l'accroissement des chrétiens (3). Enfin on rendait aux chrétiens des premiers siècles ce magnifique témoignage : « Qu'ils obéissaient aux lois établies, mais que, par leur genre de vie, ils valaient mieux que les lois (4) ».

La situation changeait lorsqu'on voulait les contraindre à apostasier ou à forfaire à leur devoir. « Alors, sans recourir jamais à la révolte ou à la sédition, les chrétiens se contentaient d'avouer et de professer leur foi avec fermeté; puis, tranquilles et joyeux, ils marchaient au chevalet du bourreau, triomphant par leur grandeur d'âme de la grandeur des tortures. »

Les soldats chrétiens agissaient de même. Exacts observateurs de la discipline, braves devant l'ennemi, ils ne refusaient d'obéir qu'en présence d'un ordre injuste.

(1) Legat. pro Christian.
(2) Apol. N. 35.
(3) Ibid. 37.
(4) Epist. ad Diognetum.

Toutefois, plutôt que d'y opposer une résistance séditieuse, ils préféraient briser leur épée et mourir.

Institution du Saint Empire.

Dans les siècles suivants, l'Église insista plus vivement encore sur le caractère sacré de la majesté souveraine et ne cessa d'en rehausser le prestige aux yeux des peuples. A cette fin elle institua l'imposante cérémonie du sacre royal et plaça au sommet de la société civile, relevée du milieu des ruines de l'empire romain, la dignité sacrée de chef du *Saint Empire*. Elle s'appliqua avec succès à apaiser les conflits qui surgissaient entre les princes et leurs sujets et, plus d'une fois, elle réussit à empêcher des guerres intestines.

Fruits amers des doctrines nouvelles: faiblesse du pouvoir, révoltes, anarchie.

« Les doctrines nouvelles, au contraire, ont déjà porté des fruits bien amers, et il est à craindre qu'elles ne conduisent la société à une ruine totale. Comment en serait-il autrement? Ne pas vouloir tenir de Dieu le droit de commander, n'est-ce pas dépouiller la puissance politique de son plus beau privilège et briser tous ses ressorts? Faire dériver le pouvoir de la multitude, n'est-ce pas d'abord tomber dans le faux et ensuite asseoir la souveraineté sur une base par trop mobile et vacillante? Inévitablement les passions populaires, fomentées et aiguillonnées par de pareilles doctrines, se déchaîneront avec plus de violence et, par une pente rapide, aboutiront à des mouvements aveugles, à des révoltes ouvertes. Témoin les bouleversements qu'entraîna surtout en Allemagne la réforme du XVIe siècle, témoin la licence effrénée appelée liberté, qu'engendra la fausse philosophie du XVIIIe siècle; témoin aujourd'hui les sectes monstrueuses du *socialisme*, du *communisme* et du *nihilisme* qui sont la honte et la mort de toute société humaine.

La répression légale est un remède inefficace contre ces maux.

» A de si terribles dangers, les princes n'ont qu'un remède: la sévérité des lois et la rigueur de la répression. Ils sont dans leur droit; mais qu'ils n'oublient pas qu'aucun système de répression n'est de force à tenir debout l'édifice ébranlé de la société. « La crainte, enseigne saint Thomas, est une faible base, car ceux qui sont assujettis par ce seul sentiment s'insurgent contre les gouvernants avec d'autant plus de violence qu'ils ont été plus comprimés, dès qu'ils ont l'occasion de le faire avec l'espoir de l'impunité. » Et il ajoute: « La crainte excessive fait tomber la plupart des hommes dans le désespoir, et le désespoir les pousse aux attentats les plus audacieux (1) ». L'expérience prouve que cela n'est que trop vrai.

Il faut donc recourir à des remèdes plus efficaces que la rigueur légale et la force matérielle, et ces remèdes, la religion seule les possède.

(1) De reg. Princ. lib. I. Cap. 10.

Léon XIII conclut en exhortant les princes et les peuples à accepter enfin le secours si utile et si nécessaire de l'Église. Que peuvent-ils craindre d'elle? Et quels bienfaits n'en recevront-ils pas! Leur propre intérêt demande qu'ils protègent la religion et lui permettent de travailler en toute liberté au salut de la société.

VI

LA FRANC-MAÇONNERIE

(Encyclique *Humanum Genus*, du 20 avril 1884)

Léon XIII ne pouvait manquer de rencontrer sur son chemin l'ennemi juré de l'Église : la franc-maçonnerie.

En poursuivant son œuvre de réconciliation de la société moderne avec l'Église, Léon XIII devait nécessairement rencontrer sur sa route la secte occulte et perfide des *francs-maçons* qui est l'ennemie jurée de l'Église et la cause principale des sentiments hostiles qu'on nourrit contre elle. Il comprit que rien ne serait fait tant que resterait debout cet ennemi qui a renouvelé contre la Rome chrétienne un serment de haine plus terrible et plus implacable que celui d'Annibal contre la Rome antique. Dès lors, le Pape résolut de l'attaquer en face, de lui arracher d'une main sûre son masque de mensonge et d'hypocrisie, et de le montrer à l'univers tel qu'il est : faux, malfaisant, corrupteur et destructeur de tout ordre social, moral et religieux. C'est ce qu'il fit dans l'encyclique importante que nous allons analyser.

Pour entrer en matière, Léon XIII nous fait voir le genre humain divisé en deux camps opposés dont l'un combat pour la vérité et pour la vertu, l'autre pour l'erreur et pour le mal. Ce sont : le royaume de Dieu ou l'Église, et le royaume de Satan.

De nos jours, la secte des francs-maçons centralise entre ses mains toutes les forces du royaume de Satan et les pousse à l'assaut de l'Église de Jésus-Christ. En présence d'un si pressant péril, c'est un devoir pour le Pape de signaler l'ennemi spécial qui en est la cause. Il imitera ainsi l'exemple de ses prédécesseurs depuis Clément XII jusqu'à Pie IX.

Caractères communs des sectes maçonniques.

La franc-maçonnerie se distingue par trois caractères communs à toutes les sectes qui relèvent d'elle. 1° Elle est une *société secrète*, cachant avec le plus grand soin certains mystères non seulement aux yeux des profanes mais encore pour ses initiés des degrés inférieurs. 2° Elle *dissimule ses intentions* et ses projets véritables sous l'étalage hypocrite d'un beau zèle pour le progrès de la civilisation



et d'un grand amour pour le pauvre peuple. 3° Elle *exige de ses adeptes l'engagement formel d'obéir aveuglément* et sans discussion aux injonctions des chefs, sous peine de mort en cas d'infidélité à leur promesse.

La franc-maçonnerie est contraire à la justice et à l'honnêteté naturelle.

« Or, dissimuler, se cacher dans les ténèbres, s'asservir des hommes à la manière des esclaves, les employer ensuite à tous les forfaits, armer leurs mains pour le meurtre et leur assurer l'impunité du crime, sont autant d'horreurs qui révoltent la nature. De ce chef déjà, la raison et la vérité le démontrent, la franc-maçonnerie est contraire à la justice et à l'honnêteté naturelles. »

Mais ce qui prouve mieux encore la malice intrinsèque de la secte, prise dans son ensemble, ce sont ses fausses doctrines avec leurs funestes conséquences. Elles tendent toutes à la réalisation de ce suprême et abominable dessein : « Détruire de fond en comble l'organisation sociale et religieuse issue du christianisme, et lui en substituer une nouvelle, façonnée à ses idées et basée sur les théories et les lois du *naturalisme*. »

Premier principe de la franc-maçonnerie: En toutes choses la nature et la raison humaine doivent servir de règle.

Le premier principe des naturalistes, c'est qu'en toutes choses la nature et la raison humaine doivent servir de règle et de point de départ. Dieu est passé sous silence ou laissé dans le vague. En tout cas, il n'a jamais rien révélé. En dehors de ce que peut comprendre la raison humaine, il n'y a ni dogme religieux, ni vérité, ni autorité doctrinale investie du droit d'imposer la foi.

Par ces doctrines la franc-maçonnerie vise directement l'Église catholique, dont la mission propre et spéciale est précisément de garder intactes les révélations divines, l'autorité de son infaillible magistère, et tout ce qui contribue au salut éternel des hommes. Aussi met-elle tout en œuvre pour faire prévaloir au sein de la société le principe naturaliste. Elle veut la séparation absolue de la religion et de l'État, parce que celle-ci aboutit nécessairement à constituer la société civile en dehors des institutions et des préceptes de l'Église ; et c'est dans le même but qu'elle combat sur tous les terrains les droits sacrés, l'indépendance et la légitime liberté de la religion catholique.

Par voie de conséquences, elle en vient à ne plus même admettre les vérités de l'ordre naturel.

Mais les naturalistes vont plus loin et, poussés par l'inexorable logique, ils en viennent bientôt à ne plus même admettre les vérités de l'ordre naturel que la raison peut atteindre. Ainsi ils doutent de l'existence de Dieu s'ils ne la nient pas positivement, ou bien ils se trompent grossièrement sur la nature divine. Dieu existe-t-il ? Quelle est sa nature ? De telles questions, pour la franc-maçonnerie, n'ont pas d'importance. Déistes, panthéistes, athées, matérialistes, elle les admet tous indistinctement dans son sein.

Avec la vérité primordiale de l'existence de Dieu, les autres vérités naturelles:

la création du monde, la Providence, l'immortalité de l'âme, la vie future, sont ébranlées ou tombent, et par le fait même toutes les bases de la morale s'écroulent. Sans parler des vertus surnaturelles qui sont le fruit de la grâce divine dans les âmes régénérées par le baptême, quelles règles d'honnêteté même naturelle peuvent rester debout et conserver quelque force pratique, s'il n'est plus de Dieu créateur et providence du monde, plus de loi éternelle, plus de vie future où chacun reçoive la récompense ou le châtiment dûs à ses œuvres ?

La morale indépendante n'a ni base ni sanction : elle n'est qu'un emnsonge.

Il existe quand même une morale, répondent les sectaires qui ont conservé quelque pudeur, à savoir : la *morale universelle, indépendante.*

Mais qu'est-ce qu'une telle morale dénuée de base et de sanction? Sur quoi l'homme s'appuiera-t-il pour résister aux mouvements des passions et aux appâts troublants des plaisirs, si tout finit avec la vie présente et si personne ne doit un jour lui demander compte de sa conduite? D'ailleurs, d'après les naturalistes, la nature humaine n'est-elle pas parfaite, excellente, exempte de toute déchéance originelle? Dès lors ses appétits, quels qu'ils soient, ne sont-ils pas légitimes et pourquoi faudrait-il les contrarier?

La morale indépendante n'est donc qu'un mensonge qui couvre d'un vernis d'honnêteté l'absence de tout principe et de toute règle capables de gouverner les mœurs tant publiques que privées.

Erreurs capitales des naturalistes : 1° relativement à la famille ;

Relativement à la société domestique, voici les erreurs capitales des naturalistes, adoptées et propagées par la franc-maçonnerie : le mariage n'est qu'un simple contrat dissoluble au gré des contractants; l'État a pouvoir sur le lien conjugal; la religion ne doit pas être enseignée aux enfants, ceux-ci choisiront celle qu'ils voudront quand ils seront en âge de le faire. Le mariage civil, le divorce, l'enseignement neutre sont les effets de ces théories, et personne n'ignore avec quelle persévérante énergie la secte maçonnique s'efforce de les faire pénétrer dans la législation de tous les pays.

2° Relativement à la société civile.

Viennent ensuite les erreurs du naturalisme sur la société civile : l'égalité naturelle et absolue des hommes, la souveraineté du peuple, l'indépendance de l'État à l'égard de Dieu ou l'athéisme social. Qu'elles soient pour la franc-maçonnerie l'idéal d'après lequel toute société doive être constituée, les faits ne permettent pas de le contester. Mais il n'est pas moins incontestable, qu'elles conduisent la société à une situation pire qu'au temps du paganisme et qu'elles ravalent l'homme jusqu'à n'avoir plus d'autre règle de conduite que ses désirs, à l'instar de la brute.

Léon XIII oppose à ces erreurs la vérité catholique.

Aux erreurs prémentionnées, Léon XIII oppose les vérités catholiques qu'il a déjà développées et démontrées dans ses encycliques *Quod Apostolici, Arcanum Divinæ,* et *Diuturnum Illud.* Nous ne nous arrêterons qu'à celle d'entre elles que le Pape expose ici pour la première fois et qui renverse absolument une erreur libérale trop longtemps accréditée dans certaines sphères. C'est la vérité qui fait à la société, en tant que société, un devoir de reconnaître Dieu, de lui rendre ses hommages, de respecter et de protéger, non pas une religion quelconque ou indistinctement toutes les religions, mais la seule vraie. « Prétendre, dit le souverain Pontife, que, dans l'organisation et le gouvernement de la société civile, il ne faut pas plus tenir compte de Dieu que s'il n'existait pas, c'est une témérité inouïe même chez les païens. Ceux-ci étaient tellement pénétrés de l'idée de la divinité et de la nécessité d'une religion publique, qu'à leur sens une cité se tiendrait plus facilement debout sans fondements que sans Dieu. »

Devoir pour la société de respecter et de protéger la vraie religion.

Léon XIII en donne cette raison fondamentale, que la société humaine a Dieu pour auteur et tire de lui sa force et sa stabilité, que, par conséquent, les peuples et les cités doivent honorer Dieu au même titre que les hommes en particulier (1).

Ayant ainsi terminé la partie doctrinale de son encyclique, le Pape insiste derechef sur les redoutables dangers que les erreurs et les entreprises maçonniques amèneront inévitablement pour les États. Si elles n'ont pas encore produit toutes leurs conséquences, assurément ce n'est pas aux sectaires qu'on en est redevable, mais à la force divine de la religion qui ne peut être anéantie et à la partie saine de la population qui refuse de subir le joug des sociétés secrètes et combat avec courage leurs projets insensés.

Tactique des sectaires pour tromper les princes et les peuples.

Léon XIII signale aussi la tactique astucieuse des sectaires pour tromper les princes et les peuples. Les princes, ils les flattent et, afin de s'en faire des auxiliaires puissants contre l'Église, ils chargent celle-ci des plus impudentes calomnies, l'accusant d'empiéter sur les droits de la couronne et de viser à la domination universelle. Mais si un prince répugne à devenir l'instrument de leur haine antireligieuse, ils se mettent aussitôt en devoir de bouleverser son royaume, de miner son pouvoir et de le chasser de son trône.

Quant aux peuples, « ils s'en jouent de même. Ils ont constamment à la bouche les mots de *liberté* et de *progrès.* A les en croire, c'est l'Église, ce sont

(1) Voir plus loin l'exposé de la même vérité d'après l'Encycl. *Immortale Dei.*

les souverains qui ont toujours mis obstacle à ce que les masses populaires fussent arrachées à une injuste servitude et à la misère. Puis ils lancent le peuple, ainsi abusé et trompé, à l'assaut des deux puissances ». Cependant les avantages promis n'arrivent pas et les peuples ne recueillent d'ordinaire qu'une oppression plus dure et une misère plus poignante à la place des consolations et des soulagements de la religion dont on les a dépouillés.

Conduite tout opposée de l'Église.

Tout autre est la conduite de l'Église. Elle rappelle aux princes leurs devoirs, mais elle respecte leurs droits et commande aux sujets de leur obéir. Elle aime la paix et la concorde, et n'a en vue que le bien commun. Puissent les princes et les peuples en être tous convaincus et s'unir à l'Église pour résister aux francs-maçons leurs mortels ennemis !

Les remèdes à appliquer au mal.

Mais que faire? Léon XIII ne pouvait manquer d'indiquer les remèdes après avoir signalé le mal. Ces remèdes sont :

1° *L'observation fidèle des décrets du Saint-Siège* qui condamnent les sectes maçonniques et défendent de s'y affilier;

2° *L'action des évêques* qui ont le devoir d'arracher à la franc-maçonnerie le masque dont elle se couvre, d'instruire leurs peuples des artifices dont elle se sert pour séduire les hommes, de montrer la perversité de ses doctrines et l'infamie de ses actes, de prémunir efficacement les fidèles contre les erreurs contemporaines en leur donnant une sérieuse et solide connaissance de la religion;

3° *Le concours des laïcs* vertueux et instruits, dévoués à l'Église comme à la patrie. Le Tiers-Ordre de saint François d'Assise, les corporations ouvrières, les conférences de saint Vincent de Paul, sont trois excellents moyens pour obtenir ce concours;

4° *L'éducation chrétienne* de la jeunesse, espoir de la société;

5° *La prière* qui doit nous obtenir les secours divins sans lesquels tous nos efforts seraient impuissants et stériles.

VII

LA CONSTITUTION CHRÉTIENNE DES ÉTATS

(Encyclique *Immortale Dei*, du 1er novembre 1885)

Importance spéciale de l'Encyclique Immortale Dei.

Nous voici arrivés à la plus importante des encycliques de Léon XIII. Couronnement de toute son œuvre doctrinale, résumé substantiel, clair et métho-



dique de ce que la foi et la saine raison nous obligent de croire sur la constitution des États, l'encyclique *Immortale Dei* fera époque dans l'histoire du dogme catholique en donnant le coup de grâce à l'erreur capitale de notre temps, c'est-à-dire, au *naturalisme* mieux connu sous son nom de guerre de *libéralisme,* et en mettant fin à de nombreuses controverses engagées sur ces matières. Le pontificat de Léon XIII n'aurait pas d'autres titres pour le rendre illustre, que cette seule encyclique suffirait à lui assigner une place glorieuse dans les annales de l'Église.

Préambule de l'Encyclique : but que se propose le Saint Père.

Un court préambule expose le motif qui a porté Léon XIII à publier l'Encyclique sur la constitution chrétienne des États. L'Église est perpétuellement en butte à l'accusation calomnieuse d'être contraire à la civilisation et à la félicité temporelle des peuples. Le souvenir de tant de bienfaits, dont la société humaine lui est redevable, n'a pu désarmer l'injustice de ses détracteurs ni empêcher que l'on veuille désormais fonder les États sur des bases nouvelles prétendûment plus aptes à sauvegarder les intérêts de l'ordre, de la paix, de la liberté et de la prospérité publics. C'est pourquoi le Saint Père a jugé de son devoir « de confronter les nouvelles théories sociales avec la doctrine chrétienne; confiant que la vérité par son seul éclat dissipera toute cause d'erreur et de doute ».

Tout d'abord, il établit fortement les principes qui sont le fondement de la société civile.

Principes fondamentaux de la société civile. Origine divine du Pouvoir.

L'homme étant de sa nature un être social, la société lui est nécessaire. D'autre part, la société ne saurait exister sans une autorité qui la régisse et la dirige vers sa fin. Dieu, auteur de la nature, est donc aussi l'auteur de la société et de l'autorité sociale: l'origine du pouvoir est en Lui, non dans le peuple. Quant à la forme du pouvoir, elle n'est pas déterminée ; il suffit qu'elle soit apte à promouvoir l'avantage et le bien communs.

Il en résulte: 1° que le gouvernement doit être juste *et* paternel ;

De l'origine divine du pouvoir découle pour ceux qui l'exercent l'obligation « de prendre Dieu comme modèle et de se régler sur Lui dans l'accomplissement de leur mandat ». Leur gouvernement doit donc être *juste* et *paternel;* il doit tendre au bien général et non à l'avantage de quelques particuliers. S'ils manquent gravement à ces devoirs, les chefs d'État en rendront compte à Dieu et subiront un châtiment « d'autant plus sévère qu'ils auront été plus puissants et plus élevés en dignité ».

2° Que les sujets lui doivent le respect, *la* soumission, *et la* fidélité ;

Par contre, la même origine divine de leur pouvoir assure aux souverains le *respect,* la *soumission volontaire* et la *fidélité* de leurs sujets ; la résistance aux



ordres légitimes de l'autorité devient illicite et la révolte un crime de lèse-majesté humaine et divine.

3° Que la société civile doit rendre à Dieu un culte public;

En outre, « la société civile doit absolument satisfaire par un culte public aux nombreux et importants devoirs qui l'unissent à Dieu ». Elle le doit, — et parce qu'elle est composée d'hommes qui, pris isolément, sont obligés d'honorer Dieu, — et parce qu'elle « tient de Dieu l'existence, la conservation, et la multitude innombrable de ses biens ».

4° Que le culte public doit être celui que Dieu a établi.

Il n'appartient pas à la société de choisir à sa guise le culte spécial qu'elle entend rendre à Dieu. Comme chaque homme en particulier, « elle est strictement tenue de suivre, dans le culte rendu à la divinité, les règles et le mode que Dieu lui-même a clairement déterminés et imposés. » « Les princes doivent donc tenir pour saint le nom de Dieu et mettre au nombre de leurs principaux devoirs celui de favoriser la religion, de la couvrir de leur bienveillance et de ne rien statuer ou décider qui soit contraire à son intégrité ». Ils le doivent, non seulement à raison de l'origine de leur pouvoir, mais encore parce qu'ils ont à gouverner des hommes dont le Ciel est la destinée suprême. La société, établie pour l'utilité de tous, ne peut négliger le plus grand des intérêts de ses membres mais elle doit les aider à le poursuivre avec facilité et succès. Faire observer et respecter la religion, est donc une de ses premières obligations.

En vain arguerait-on de l'ignorance de l'État ou de l'impossibilité où il se trouve de décider quelle religion est la vraie, ce ne serait là qu'un prétexte futile et inadmissible. Des preuves trop nombreuses et trop éclatantes établissent que la seule vraie religion est celle que Jésus-Christ a instituée et confiée à son Église, pour qu'on puisse légitimement l'ignorer ou en douter. Telles sont: « la vérité des prophéties, la multitude des miracles, la prodigieuse célérité de la propagation de la foi même parmi les ennemis et en dépit des plus grands obstacles, le témoignage des martyrs et d'autres arguments semblables ».

A côté de la société civile, Dieu, par son Fils unique, a établi une société religieuse : l'Église.

De la société civile, Léon XIII passe à la description sommaire de la société religieuse.

« Le Fils unique de Dieu a établi sur la terre une société qu'on appelle l'Église, et il l'a chargée de continuer à travers tous les âges la mission sublime et divine que lui-même avait reçue de son Père. »

Mission de l'Eglise.

Ayant à conduire tous les hommes au salut éternel, l'Église est universelle comme sa mission; elle a le droit de s'étendre à tous les peuples et elle est apte à produire partout des fruits de sanctification.

« Dieu lui a donné des chefs pour la gouverner, et à leur tête il en a préposé

Autorité et constitution hiérarchique de l'Église.

un seul, le plus grand et le plus sûr maître de la vérité, et à qui il a confié les clefs du royaume des cieux. » Ce chef suprême est le Pape. Ses définitions en matière de foi et de mœurs sont infaillibles et, dans le gouvernement général de l'Église, tous, pasteurs et fidèles, lui doivent obéissance et soumission de cœur et d'esprit (1).

« Bien que composée d'hommes comme la société civile, l'Église en est distincte. A raison de la fin qui lui est assignée et des moyens qui lui servent à l'atteindre, elle est une société surnaturelle et spirituelle, » tandis que l'autre est naturelle et temporelle.

L'Église est une société parfaite,

« L'Église est une société parfaite, car de l'expresse volonté et par la grâce de son Fondateur, elle possède en elle-même et par elle-même toutes les ressources qui sont nécessaires à son existence et à son action. »

Léon XIII fait remarquer que la dernière vérité est de la plus haute importance. Elle renverse complètement les théories modernes qui prétendent faire rentrer l'Église dans l'État comme la partie dans le tout et qui n'admettent qu'une seule société parfaite, à savoir: la société civile.

Ce qui suit n'est pas moins important. « Comme la fin, dit le Pape, à laquelle tend l'Église est de beaucoup la plus noble de toutes, de même son pouvoir l'emporte sur tous les autres. Il ne peut en aucune façon être inférieur ou assujetti au pouvoir civil. »

Parfait de sa nature, le pouvoir de l'Église comprend les pouvoirs législatif, judiciaire et coërcitif. Jésus-Christ l'a explicitement voulu. De plus, dans l'exercice de ce triple pouvoir, l'Église est souverainement indépendante. « C'est à elle, non à l'État, qu'il appartient de guider les hommes vers le Ciel, de connaître et de décider de tout ce qui touche à la religion, d'enseigner toutes les nations, d'étendre aussi loin que possible les frontières du christianisme: bref, d'administrer librement, sans entraves et comme elle l'entend, les intérêts chrétiens. »

Avec quelle concision et quelle vigueur de logique Léon XIII n'établit-il pas toutes ces vérités tant discutées, contestées et combattues par les partisans du dieu-

(1) Dans sa lettre du 17 juin 1885 à l'archevêque de Paris, Léon XIII détermine avec une grande netteté les devoirs de soumission des fidèles à leurs pasteurs et des pasteurs au Pape, en tout ce qui concerne la direction des affaires de l'Église et des âmes. Méconnaître l'autorité des évêques, condamner leurs actes avant toute sentence du Saint-Siège, critiquer ou désapprouver la direction imprimée aux affaires par le Saint-Siège lui-même, opposer un Pape à un autre, la conduite passée des souverains Pontifes à leur conduite présente: sont autant de fautes contre la soumission due à ceux qui seuls ont reçu le pouvoir d'enseigner, de juger et de régir l'Église de Dieu. Chaque Pape, dans le gouvernement de l'Église, a le droit de choisir la ligne de conduite qu'il juge la meilleure d'après les circonstances. Les autres membres de l'Église doivent le seconder dans ses desseins et l'aider à atteindre son but. « De même que l'Église est une et n'a qu'un chef suprême, de même il n'y a qu'une seule direction gouvernementale à laquelle tous doivent se soumettre. *Sicut una est Ecclesia, et unus qui Ecclesiæ præest, eodem modo una est rectio, cui oportet subesse universos.* »

État et par ceux qui exagèrent ses droits au détriment des divines prérogatives de l'Église! Il est impossible, à moins de nier la divinité de l'Église, de ne pas admettre les conséquences rigoureuses que le Souverain Pontife déduit de sa nature. Les faits de l'histoire viennent à l'appui de la doctrine. « L'Église, continue le Saint Père, n'a jamais cessé ni de revendiquer ni d'exercer publiquement l'autorité parfaite et souveraine dont elle se proclame investie. » Témoin les Apôtres répondant aux princes de la synagogue qui leur défendaient de répandre l'Évangile: « Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes » (1); témoin les Saints Pères et les Pontifes romains qui ont toujours opposé aux erreurs des réfutations péremptoires et aux agressions tyranniques une résistance invincible.

L'Eglise a toujours agi conformément à ces principes.

Les princes eux-mêmes ont reconnu son indépendance.

Bien plus, les princes et les gouvernements ont reconnu la souveraine et légitime indépendance de l'Église « en concluant avec elle des pactes et des transactions, en envoyant et en recevant des ambassadeurs et par l'échange d'autres bons offices ».

Enfin, la divine Providence, dans le cours des siècles, a muni l'autorité suprême de l'Église d'un principat civil comme de la meilleure sauvegarde de son indépendance.

Nature et fin respective de la puissance ecclésiastique et de la puissance civile.

« Dieu a donc partagé le gouvernement du genre humain entre deux puissances: la puissance ecclésiastique et la puissance civile; celle-là préposée aux choses divines, celle-ci aux choses humaines. Chacune d'elles est souveraine en son genre; chacune est renfermée dans des limites parfaitement déterminées et tracées en conformité de sa nature et de son but spécial. »

Quoique distinctes, elles sont unies par un système de rapports bien ordonné.

Nettement distinctes, les deux puissances ont cependant nécessairement des points de contact, « car leur autorité s'exerce sur les mêmes sujets et il arrive qu'une seule et même chose, bien qu'à des titres différents, mais pourtant une seule et même chose, ressortisse au jugement de l'une et de l'autre ». Pour que, dans des cas semblables, il ne se produise ni froissements ni conflits, il faut que Dieu, qui a tout disposé avec ordre et harmonie même dans le monde physique, ait établi entre les deux puissances un système de rapports bien ordonné. On se formera une juste idée de ces rapports, en « considérant la nature de chacune d'elles et en tenant compte de l'excellence et de la noblesse de leurs fins respectives ».

D'après cela, de l'autorité de l'Église relève:

(1) Act. V. 29.

Leur sphère d'action propre.

« 1° Tout ce qui dans les choses humaines est sacré à un titre quelconque; 2° tout ce qui touche au salut des âmes; 3° tout ce qui se rapporte au culte de Dieu, soit par sa nature, soit par son but.

» Quant aux autres choses qu'embrasse l'ordre civil et politique, il est juste qu'elles soient soumises à l'autorité civile, puisque Jésus-Christ a commandé de rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. »

Dans les matières mixtes, l'accord est nécessaire.

Dans les matières mixtes, l'accord est nécessaire, soit qu'on l'obtienne par la légitime subordination des droits de la société civile aux droits supérieurs de la société religieuse, soit par des pactes spéciaux ou concordats conclus entre les deux puissances. L'Église, dans les concordats, « donne toujours la preuve éclatante de sa maternelle charité en poussant aussi loin que possible l'indulgence et la condescendance ». De plus, elle observe ses engagements avec la plus grande fidélité, sachant « qu'il importe autant à l'intérêt public qu'à la justice qu'une convention faite sur un point particulier entre la puissance religieuse et la puissance civile soit intégralement observée (1) ».

Tableau des avantages de la constitution chrétienne des États :

Léon XIII fait ensuite le tableau des immenses avantages que retirerait la société de l'application des principes catholiques dans la constitution des États. Bien que, pour la plupart, ils aient déjà été indiqués dans les encycliques précédentes, nous croyons utile d'en reproduire ici l'énumération sommaire :

En général ;

1° *En général :* Délimitation parfaite du divin et de l'humain; garantie complète des droits des citoyens et prudente intimation de leurs devoirs; assistance et protection assurées à tous les hommes, par les chefs temporels pour l'acquisition des biens de ce monde, par les chefs spirituels pour l'obtention du salut éternel; paix des consciences et satisfaction de tous les intérêts légitimes tant du corps que de l'âme;

Dans la famille ;

2° *Dans la société domestique :* Sainteté, unité et indissolubilité du lien conjugal; droits et devoirs mutuels des époux équitablement répartis; dignité de la femme sauvegardée; autorité du chef de famille sagement tempérée; protection et éducation des enfants parfaitement assurées;

Dans l'ordre politique ;

3° *Dans l'ordre politique :* Législation juste, équitable, ne tendant qu'au bien commun; autorité des princes affermie, revêtue d'un caractère sacré aux yeux du peuple, contenue dans les limites de la justice; obéissance des citoyens

(1) Encycl. *Nobilissima Gallorum*, du 8 février 1884. On remarquera que Léon XIII, sans trancher explicitement la controverse récente sur la nature propre des concordats, s'exprime pourtant d'une façon qui patronne la sentence la plus commune parmi les canonistes, à savoir : que les concordats ne sont pas du côté de l'Église de simples concessions ou privilèges révocables *ad nutum*, mais de véritables traités, d'un caractère spécial, qui lient les deux parties contractantes l'une envers l'autre. Le passage que nous avons emprunté à l'encyclique *Aux Français* nous paraît particulièrement décisif.

ennoblie, le respect, la soumission et la fidélité envers le pouvoir érigés en devoirs de conscience;

Dans l'ordre civil.

4° *Dans l'ordre civil:* Charité, bonté, libéralité et justice, bases des rapports mutuels des citoyens.

L'histoire montre que ces avantages ont été réalisés.

Saint Augustin a admirablement dépeint ces avantages dans plusieurs de ses écrits, et l'histoire montre avec quelle perfection ils ont été réalisés « à l'époque où la sagesse chrétienne gouvernait les États, pénétrait de sa vertu divine les lois, les mœurs des peuples, tous les rangs et tous les rapports de la société civile, et où le sacerdoce et l'empire étaient liés entre eux par une heureuse concorde et par l'amical échange de bons offices ».

La civilisation des barbares, la victoire sur les invasions musulmanes, la supériorité de l'Europe en tout ce qui honore l'humanité, la vraie liberté sous ses diverses formes, une foule d'œuvres de bienfaisance et de miséricorde: tels sont les principaux bienfaits dont la société est redevable à l'influence de l'Église. Ils subsisteraient encore et se seraient même accrus, si la concorde entre les deux puissances n'avait pas été rompue depuis l'introduction du *droit nouveau*, et si l'autorité, l'enseignement et les avis de l'Église avaient rencontré partout une docilité plus fidèle et plus constante.

Condition de la société organisée d'après les principes du droit nouveau.

La misérable condition, que font à la société les principes du droit nouveau, contraste avec la merveilleuse perfection de la constitution chrétienne des États.

Le principe fondamental des naturalistes, c'est-à-dire, l'égalité absolue des hommes, fait litière de toute autorité, de toute distinction de rang ou de fortune, de toute supériorité quelconque, et met les hommes en face les uns des autres dans leur isolement sauvage et leur farouche indépendance. Ils n'ont plus d'autres liens ni d'autres rapports que ceux qu'ils veulent bien s'imposer à eux-mêmes.

Les conséquences immédiates en sont: la souveraineté du peuple, l'oubli des devoirs de la société envers Dieu qui pour elle n'existe pas, l'absence de tout culte public, l'égalité de toutes les religions devant la loi, la liberté illimitée de la conscience, la licence sans bornes de la presse et des opinions en toute matière.

Quant à l'Église, « dans une société fondée sur de tels principes, elle se trouve injustement reléguée à une place indigne ». Mise sur un pied d'égalité, si pas d'infériorité, avec les autres cultes, elle voit ses lois comptées pour rien, son intervention dans l'instruction publique proscrite, ses droits dans les

matières mixtes méconnus par les chefs d'État qui s'arrogent de décider sans elle, les mariages des chrétiens soustraits à sa juridiction, les biens des clercs confisqués, son droit de posséder nié et violé. « En un mot, l'Église est assimilée aux associations civiles qui dépendent de l'État, comme si elle n'avait ni le caractère ni les droits d'une société parfaite. »

Là même où elle a conservé son autonomie et où elle peut se prévaloir d'un concordat antérieurement conclu entre elle et le pouvoir civil, « on proclamera d'abord qu'il faut séparer l'Église de l'État afin de pouvoir agir impunément contre la foi jurée et être maître de tout »; puis, si l'Église proteste, comme son devoir le lui commande, et exige l'accomplissement des engagements sacrés pris à son égard, des conflits s'élèvent et aboutissent presque toujours à son oppression par l'État matériellement plus fort qu'elle.

Elles frappent au cœur toutes les institutions chrétiennes.

On le voit, tout converge à chasser totalement l'Église de la société ou à l'assujettir à l'État; l'unique but des partisans du droit nouveau est « de frapper au cœur les institutions chrétiennes, de réduire à rien la liberté de la religion catholique et d'anéantir tous ses autres droits ».

Le Souverain Pontife montre ensuite combien de telles doctrines répugnent non seulement à la foi révélée mais à la saine raison.

Ces doctrines répugnent autant à la saine raison qu'à la foi.

La souveraineté du peuple peut bien flatter les passions subversives de la foule, mais donner une base solide à l'organisation sociale, elle en est incapable. Elle justifie le droit de révolte et fait des dépositaires du pouvoir les simples délégués du peuple qui peut, à toute heure et selon ses caprices, révoquer leur mandat, le limiter ou le changer (1).

(1) Voici comment M. Taine, dans *les Origines de la France contemporaine* (vol. II, livre I, chap. I) expose les conséquences funestes du principe révolutionnaire de la souveraineté du peuple. « Dès l'origine, dit-il, pour justifier toute explosion et tout attentat populaire, une théorie s'est rencontrée... c'est le dogme de la souveraineté du peuple. Pris à la lettre, il signifie que le gouvernement est moins qu'un commis, un domestique. C'est nous qui l'avons institué et, après comme avant son institution, nous restons ses maîtres... Nous sommes toujours libres de modifier, limiter, reprendre, quand il nous plaira, le pouvoir dont nous l'avons fait dépositaire. » Il cite à la même page la déclaration suivante de Robespierre : « Le peuple est souverain, le gouvernement est son ouvrage et sa propriété, les fonctionnaires sont ses commis. Le peuple peut, quand il lui plait, changer son gouvernement et révoquer ses mandataires. » Il montre ensuite comment tous les pouvoirs, en vertu de ce principe, sont à la merci de la foule. Les représentants eux-mêmes, chargés de faire les lois, ne peuvent voter que d'après les ordres de leurs électeurs : c'est le mandat impératif dans toute la force du terme. « Tel est, conclut-il, le dernier mot de la théorie : Dans la maison politique, au dessus des pouvoirs délégués, réguliers et légaux, elle installe un pouvoir anonyme, imbécile et terrible, dont l'arbitraire est absolu, dont l'initiative est continue, dont l'intervention est meurtrière : c'est le peuple, sultan soupçonneux et féroce qui, après avoir nommé ses vizirs, garde toujours les mains libres pour les conduire et son sabre tout affilé pour leur couper le cou. »

Il nous a paru intéressant de reproduire ces aveux d'un incrédule confirmant la parole pontificale et flétrissant avec une rare énergie l'absurde principe de la souveraineté du peuple. Nous devons ajouter que la doctrine catholique admet parfaitement que le peuple choisisse ses mandataires, si telle est la constitution du pays. Mais les mandataires une fois élus, et pour toute la durée de leur mandat, ne dépendent plus de leurs électeurs. Le pouvoir dont ils sont dépositaires ne leur vient pas du peuple mais de Dieu, et c'est à Dieu qu'ils rendront compte de la manière dont ils l'exercent.

L'indifférence religieuse n'est que l'athéisme d'État moins le nom. Il suffit, en effet, de croire en Dieu pour comprendre « que les divers cultes en usage, si opposés à tant d'égards, ne sauraient être tous également vrais, également bons, également agréables à Dieu ».

La liberté illimitée de penser et de publier ses pensées n'est pas moins fausse ni moins funeste. « La liberté est un élément de perfection pour l'homme, une faculté qui doit s'appliquer à ce qui est vrai et bon. Or, l'essence du bien et du vrai est immuable comme la nature même des choses. Si l'intelligence adhère à des opinions fausses, si la volonté choisit le mal, ni l'une ni l'autre n'atteignent leur perfection, mais elles déchoient de leur dignité native et se corrompent. Il n'est donc pas permis de mettre au jour et d'exposer aux yeux des hommes ce qui blesse la vertu ou la vérité, bien moins encore de placer cette licence sous la tutelle de la loi. L'État, par conséquent, s'écarte des règles et des prescriptions de la nature lorsqu'il favorise la licence des opinions et des actions coupables au point que l'on puisse impunément détourner les esprits de la vérité et les âmes de la vertu. »

La laïcisation des lois, de l'éducation de la jeunesse, de la société domestique, de toute la vie publique, qu'est-ce autre chose que le bannissement de la religion du sein de la société civile? Or, sans religion, sans l'Église surtout, la société ne saurait rester vertueuse ni garder de bonnes mœurs.

Enfin, assujettir l'Église au pouvoir civil, ce n'est rien moins que « troubler l'ordre, donner le pas aux choses naturelles sur les choses surnaturelles, tarir ou diminuer notablement l'affluence des biens dont l'Église comblerait la société civile si elle était libre, et ouvrir la voie à des haines et à des luttes funestes. C'est donc à la fois une grande injustice et une folle témérité ».

Les Pontifes romains ont justement condamné les pernicieuses erreurs du naturalisme.

Les Pontifes romains n'ont pas négligé de frapper les pernicieuses erreurs du naturalisme dès qu'elles se sont fait jour. Grégoire XVI dans sa lettre Encyclique *Mirari vos* du 15 août 1852, Pie IX chaque fois que l'occasion s'en présenta, condamnèrent les doctrines qui prétendent qu'en fait de religion l'homme est maître de choisir celle qu'il préfère, qu'il ne relève que de sa conscience, qu'il a le droit de penser ce qu'il veut, de publier ses pensées et d'ourdir des révolutions; que la religion et l'État doivent être séparés; que l'Église n'est pas une société parfaite, indépendante, jouissant de ses droits propres mais qu'il appartient à l'État de déterminer ces droits et d'en tracer les limites; que l'État est la source de tous les droits et jouit lui-même d'une autorité illimitée; que la liberté civile des cultes et la licence des opinions et de la presse n'ont

pas pour conséquence de corrompre plus facilement les esprits et les mœurs et de propager la peste de l'indifférentisme.

Léon XIII les condamne à son tour.

Toutes ces erreurs et les autres contenues dans le recueil, ou *Syllabus,* que Pie IX en a fait faire, Léon XIII les condamne comme ses deux prédécesseurs et les signale à l'animadversion des fidèles.

Vérités que les catholiques doivent absolument admettre.

Quant aux vérités que les catholiques doivent absolument admettre, il les proclame à nouveau. Ce sont: « La puissance publique vient de Dieu, non de la multitude ; le droit d'émeute répugne à la raison ; il n'est pas plus permis à la société qu'aux individus de ne tenir aucun compte des devoirs de la religion ou de traiter de la même manière les divers cultes ; la liberté illimitée de penser et de publier ses pensées n'est ni un droit civique ni une chose digne de faveur et de protection ; l'Église est de sa nature et de plein droit une société parfaite ; l'État ne peut asservir l'Église, ni restreindre sa liberté, ni rien enlever aux droits que Jésus-Christ lui a conférés ; dans les questions de droit mixte, il est entièrement conforme à la nature ainsi qu'à la volonté divine, non de séparer une puissance de l'autre, moins encore de les mettre en lutte, mais bien d'établir entre elles une concorde qui soit en harmonie avec les attributs spéciaux que chaque société tient de sa nature. »

Les décisions doctrinales du Saint-Siège n'ont pas la portée exagérée que leur attribuent les ennemis de la religion.

Telles sont les règles tracées par l'Église catholique relativement à la constitution et au gouvernement des États. Elles ne réprouvent ni les diverses formes de gouvernement, ni la participation plus ou moins grande du peuple à la direction des affaires publiques, ni une juste tolérance, ni une saine et légitime liberté, ni les progrès utiles et salutaires, ni la science digne de ce nom, ni les arts, ni les industries, ni rien de ce que l'activité et le génie inventif de l'esprit moderne ont produit et produiront encore pour augmenter le bien-être et l'agrément de la vie. L'Église n'a qu'un souci: diriger les travaux et les recherches des hommes vers un but honnête et utile, et empêcher que les âmes ne se laissent détourner de Dieu et des biens célestes par une poursuite trop ardente et trop passionnée des avantages périssables de la vie présente. Lui attribuer d'autres intentions ou d'autres tendances, c'est ne pas lui rendre justice et la calomnier indignement.

Léon XIII indique les devoirs des catholiques.

Léon XIII consacre la dernière partie de sa monumentale encyclique à tracer la ligne de conduite que les catholiques doivent adopter dans les difficiles conjonctures des temps actuels.

Leurs devoirs sont de deux sortes: les *devoirs de croyance* et les *devoirs d'action.*



Devoirs de croyance.

Dans leurs croyances, d'abord, les fidèles doivent :

« 1° S'en tenir avec une adhésion inébranlable à tout ce que les Pontifes romains ont enseigné ou enseigneront ; et 2° en faire la profession publique chaque fois que les circonstances l'exigeront. »

Le Saint Père ajoute que, « particulièrement en ce qui concerne les libertés modernes, tous doivent exactement conformer leurs opinions aux décisions du Saint-Siège ». Il sait combien ces libertés sont séduisantes quand on oublie de faire attention à leur origine suspecte, à la qualité compromettante de leurs défenseurs, aux tristes fruits qu'elles ont déjà produits pour la société. Il sait combien d'âmes droites et combien de cœurs généreux se sont laissés prendre aux dehors honnêtes sous lesquels elles se présentent. Aussi veut-il, avant de quitter ce sujet, enlever aux partisans des constitutions modernes le dernier argument derrière lequel ils cherchent à s'abriter contre les justes sentences de l'Église. « Sans doute, dit-il, si l'on compare un gouvernement basé sur les libertés modernes à un État, réel ou imaginaire, qui persécute effrontément et tyranniquement le nom chrétien, le premier paraîtra plus tolérable que le second. Il n'en est pas moins vrai que ses principes sont de telle nature qu'ils ne peuvent être approuvés par personne. » L'État indifférent ou neutre est moins mauvais qu'un État nettement persécuteur de la vraie religion, mais il reste mauvais.

Devoirs d'action dans la vie privée et dans la vie publique.

L'action des citoyens s'exerce soit *dans la vie privée,* soit *dans la vie publique.*

Dans la *vie privée et domestique,* deux règles s'imposent :

1° Celle de se conformer exactement aux préceptes de l'Évangile sans reculer devant les difficultés inhérentes à la pratique de la vertu chrétienne;

2° Celle d'aimer l'Église comme une mère, d'obéir à ses lois, de défendre son honneur et ses droits, et de veiller à ce qu'elle soit respectée et aimée avec la même piété filiale par ceux sur qui on exerce quelque autorité.

Dans la *vie publique,* il importe:

1° Que les catholiques participent, non seulement à l'administration des affaires communales, mais encore, généralement et sauf les cas d'exception, à la direction de l'État;

2° Qu'ils s'appliquent spécialement à faire donner par l'autorité publique une éducation religieuse et morale à la jeunesse comme il convient à des chrétiens.

« De ces deux points, principalement du dernier, dépend le salut de la société. »

Le Pape insiste sur la nécessité de l'édu-

Léon XIII parle en divers endroits de ses encycliques de la nécessité de l'éducation religieuse, et il insiste sur le devoir tant des pouvoirs publics que



des parents de la procurer aux enfants et aux adolescents dans les écoles. Voici comment il s'exprime dans sa lettre encyclique *Aux Français:* « Il est d'une souveraine importance que les enfants issus d'un mariage chrétien soient instruits de bonne heure dans les préceptes de la religion, et que les autres branches d'enseignement soient unis à l'instruction religieuse. Séparer celle-ci des autres, c'est, en réalité, vouloir que les âmes des enfants ne reçoivent d'impulsion en aucun sens relativement à leurs devoirs envers Dieu. Cette organisation de l'enseignement est trompeuse et extrêmement pernicieuse surtout pour les enfants en bas âge, car elle fraie la voie à l'athéisme et obstrue celle de la religion. Il est donc absolument nécessaire que les parents consciencieux aient à cœur de faire apprendre à leurs enfants les préceptes de la religion dès qu'ils arrivent à l'âge de raison, et de faire écarter des écoles tout ce qui est de nature à blesser l'intégrité de la foi et des mœurs. Quant à l'Église, gardienne de la foi et chargée de veiller avec soin à l'éducation de la jeunesse chrétienne, elle a toujours ouvertement condamné les écoles appelées *mixtes* ou *neutres,* et exhorté les pères de famille à avoir l'œil ouvert dans une affaire de si haute importance. Leur propre intérêt et le salut public demandent qu'ils obéissent en ce point à l'Église (1). »

cation religieuse.

Beaux exemples des chrétiens des premiers siècles.

A l'appui des règles générales qu'il vient de tracer, Léon XIII expose les exemples des chrétiens des premiers siècles de l'Église et déclare qu'il y a tout lieu de les imiter dans les temps où nous vivons. Comme eux, les catholiques devront donc : 1° Se montrer les fils très dévoués de l'Église; 2° repousser tout ce qui est incompatible avec la profession de la foi catholique; 3° se servir des institutions publiques au profit de la vérité et de la justice; 4° s'efforcer de contenir la liberté dans les limites posées par la loi naturelle et divine; 5° prendre à tâche de ramener toute constitution publique à la forme chrétienne.

L'action des fidèles doit avant tout être uniforme.

Déterminer le mode à suivre dans cette action, n'est pas chose aisée, vu la diversité des temps et des lieux. La règle fondamentale à ce sujet, c'est de conserver avant tout l'accord des volontés et l'uniformité d'action. On obtiendra l'un et l'autre par une soumission complète aux prescriptions du siège apostolique et une obéissance entière aux évêques que l'Esprit Saint a établis pour régir l'Église de Dieu (2).

Quatre écueils sont à éviter dans la défense de l'Église :

(1) *Nobilissima Gallorum,* 8 février 1884.
(2) Act. XX. 28.

Écueils à éviter.

1° *Une certaine mollesse* dans la profession de la vérité allant parfois jusqu'à la connivence avec les fausses opinions qu'il s'agit de combattre;

2° *L'exclusivisme* dans les questions libres, cause ordinaire de soupçons et d'accusations injustes contre ceux qui partagent une autre manière de voir;

3° *La distinction arbitraire entre la conduite publique et la conduite privée,* comme si l'autorité de l'Église ne s'appliquait qu'à la seconde et pouvait être méconnue dans la première en sorte que l'homme bien souvent se trouverait en lutte avec lui-même;

4° *L'esprit de parti* qui entraîne à faire un crime à des hommes, d'ailleurs bons catholiques, de ce qu'ils appartiennent à une autre école politique et à les accuser, pour ce seul motif, de trahison envers la vérité religieuse.

Les publicistes ont plus que tout autre à se prémunir contre ces écueils.

Les publicistes et principalement les journalistes ont plus que tout autre à se prémunir contre ces écueils. « Dans une lutte où les plus grands intérêts sont en jeu, il ne faut laisser aucune place aux dissensions intestines ou à l'esprit de parti; mais tous, dans un accord complet des intelligences et des cœurs, doivent poursuivre le but commun qui est de sauver la religion et la société. » Que l'oubli et le pardon chrétiens effacent jusqu'aux dernières traces des dissentiments qui ont pu se produire par le passé et que l'on ne cherche plus qu'à faire assaut de déférence envers le Saint-Siége. A ce prix, « les catholiques obtiendront deux avantages très importants: celui d'aider l'Église à conserver et à propager la doctrine chrétienne, et celui de rendre le service le plus signalé à la société dont le salut est fortement compromis par les mauvaises doctrines et les mauvaises passions ».

Vœu final.

Nous terminons notre aperçu trop incomplet et trop imparfait de l'Œuvre doctrinale de Léon XIII, en formant le vœu que la divine Providence Le conserve assez longtemps à la tête de l'Église pour voir lever lui-même les fruits précieux de la semence de vérité qu'il a jetée sur le monde, et contempler de ses yeux la réalisation au moins partielle de l'idéal de la société chrétienne qu'il a si magnifiquement décrit.

CHAPITRE II

LÉON XIII ET LA QUESTION SOCIALE

La question sociale n'est pas née d'aujourd'hui. Mais, de nos jours, elle a acquis un très haut degré d'intensité : les remèdes anciens sont rejetés avec dédain; on demande la solution à une force nouvelle, tantôt passion, tantôt doctrine, et qui ne vise à rien moins qu'à bouleverser les fondements de la société pour la reconstruire sur un plan nouveau et chimérique. Cette force, — il s'agit bien d'une force, car elle a la prétention de s'incarner dans les masses, c'est-à-dire dans le nombre, — c'est le socialisme. Elle constitue le plus grand péril de notre époque, car elle appelle sous ses drapeaux tous les déshérités de ce monde, auxquels elle fait entrevoir une amélioration de condition. *État de la question sociale.*

Malgré des avertissements multipliés, les classes supérieures sont restées longtemps indifférentes aux progrès du fléau; beaucoup, dans leurs rangs, n'en ont pressenti la gravité que tout récemment. Cependant, la clairvoyance du Pape Léon XIII, avait cherché à secouer leur torpeur. Dès la première année de son pontificat, le 28 décembre 1878, il avait adressé à l'épiscopat l'Encyclique *Quod apostolici muneris,* dans laquelle, après avoir défini le socialisme, il avait signalé solennellement aux princes, aux peuples et aux pasteurs des âmes la nécessité de le combattre.

On peut affirmer que, dans le sens étendu de ce mot, la question sociale remonte presqu'au berceau du genre humain. Elle est issue de la souffrance et de la pauvreté. La souffrance et la pauvreté ont toujours existé : des idéologues, des écoles philosophiques ou sociales se sont flattés, se flattent encore de pouvoir les supprimer; les faits ont vaincu leurs théories; à chaque pas dans la vie, on continue *Origines de la question sociale.*



à se heurter aux maux dont l'humanité est la proie; il est sans doute possible de les atténuer; on n'a jamais réussi à en tarir les sources. Or, ceux qui souffrent et qui sont pauvres convoitent naturellement un sort plus propice; peu y parviennent; les autres doivent bien se résigner; s'ils ne se résignent pas, ils ne tardent pas à se transformer en ennemis de la société.

A l'origine du monde, l'espace s'ouvrait devant l'homme; la terre était libre; elle devenait la propriété du premier occupant; fécondée par le travail, elle offrait à chacun des ressources suffisantes. Mais, à mesure que la population du globe se développa, il se produisit de grandes agglomérations d'hommes partagées en pauvres et en riches, et ainsi se posa le problème de la misère.

L'antiquité inventa une solution : ce fut l'esclavage. L'esclave était la chose de son maître; il était traité souvent moins bien qu'une bête de somme; tout tendait à étouffer chez lui les aspirations de l'homme, à paralyser ses facultés intellectuelles et morales, à le douer d'une sorte d'insensibilité. On l'empêchait ainsi d'être un danger pour les heureux du monde. Il arrivait cependant quelquefois, que les sentiments humains se réveillaient chez lui; en Thessalie les Pénestes, à Sparte les Ilotes, à Rome Spartacus et ses complices se soulevaient ou menaçaient de se soulever; mais, incapables de triompher d'une organisation sociale qui avait tout combiné pour les réduire à l'impuissance, ils ne tardaient pas à être domptés, et la société reprenait son ancienne allure : abus des jouissances en haut, compression et effacement en bas.

Rôle du christianisme.

Le christianisme prêcha à l'univers païen une doctrine qu'il ne soupçonnait plus, l'égalité des hommes devant Dieu. Il enseigna, qu'appelés tous à partager l'héritage divin, tous aussi se trouvaient investis, dès ce monde, des droits nécessaires à sa conquête; l'esclavage, moyennant les transitions nécessaires, fut condamné; chacun redevint le maître de sa vie, de sa liberté, de ses facultés. Mais comment amener ceux qui étaient désormais émancipés tout en restant dénués des biens de ce monde, à se contenter d'une condition si précaire? La loi chrétienne leur prescrivit de travailler et de se soumettre; elle leur montra que tel était l'ordre établi de Dieu; elle leur fit entrevoir des récompenses suprêmes dans une autre vie; en même temps, elle traça aux riches des devoirs très stricts envers le malheur et l'indigence; elle leur recommanda, sous les sanctions les plus redoutables, le bon usage des biens de la terre, et elle favorisa la création d'une foule d'institutions destinées à venir en aide aux maux de l'humanité : ces institutions étaient de deux sortes, institutions de charité et institutions sociales; les premières soulageaient l'infortune; les autres créaient des groupements où les

travailleurs trouvaient, en cas de chômage ou de maladie, assistance et consolation.

Cette solution était la seule qui pût convenir à une société, où « la liberté des enfants de Dieu » était assurée à tous les hommes, la seule qui, sans chercher à supprimer les inégalités inévitables, fût de nature à procurer à chacun une existence au moins supportable. Elle imposait aux pauvres l'obéissance à la loi divine; elle prescrivait aux riches une charité intelligente et active; elle plaçait l'organisation sociale nouvelle sous l'égide du règne de l'esprit chrétien. Parfois la soumission à la loi divine fléchissait chez les pauvres; l'influence de l'esprit chrétien s'émoussait au contact de passions impérieuses; les Pastoureaux, les Jacques, les Cathares et les Albigeois pillaient les châteaux et les églises; mais ce n'étaient là que des bourrasques; la foi était trop profondément enracinée dans les cœurs pour qu'elle subît une éclipse définitive; bientôt tout se rassérénait; les coupables se repentaient; ils courbaient le front devant l'enseignement chrétien, et la société retrouvait son assiette; du reste, même au milieu de la tempête, on n'avait guère contesté la légitimité des bases sociales; on s'était rué contre elles, sous l'impulsion d'un sentiment violent; on ne songeait pas à les ruiner à l'aide de théories capables de pervertir petit à petit les esprits et les cœurs et ayant pour dernier mot la constitution d'un ordre de choses nouveau.

Conséquences du protestantisme.

Tout l'édifice élevé patiemment par l'Église durant les quinze premiers siècles de notre ère reçut au XVIe siècle, à la suite de l'apparition de la réforme protestante, un ébranlement dont les ravages ne devaient plus s'arrêter. L'autorité du Saint-Siège fut battue en brèche; les dogmes furent, les uns rejetés, les autres contestés; on proclama le droit de chacun de se faire une foi d'après ses inspirations individuelles. L'effet de ces nouveautés ne se fit pas attendre : les paysans de la Thuringe et de la Souabe se révoltèrent et commirent d'affreux excès. On réprima l'insurrection qu'ils avaient fomentée. Mais les doctrines subsistèrent; elles devaient de plus en plus engendrer le doute et le scepticisme, apprendre à discuter ce qui était jusque-là envisagé comme indiscutable, substituer les préoccupations de la vie présente aux espérances de la vie future, et finalement susciter comme une fièvre le désir d'un bouleversement social, dont le résultat pût être de mettre, sinon les pauvres à la place des riches, au moins les pauvres et les riches dans des conditions d'existence absolument égales. Le socialisme se rattache ainsi par des liens directs au protestantisme.

Telle est, du reste, la pensée que le Pape Léon XIII expose dans l'Encyclique *Quod apostolici muneris :* « La guerre cruelle, dit-il, qui, depuis le XVIe siècle, a été



déclarée contre la foi catholique par ces novateurs, visait à ce but d'écarter toute révélation et de renverser tout l'ordre surnaturel, afin que l'accès fût ouvert aux inventions ou plutôt aux délires de la seule raison. » La conséquence devait être le changement du caractère séculaire de la société civile : « Par une impiété toute nouvelle et que les païens eux-mêmes n'ont pas connue, on a vu se constituer des gouvernements, sans qu'on tînt nul compte de Dieu et de l'ordre établi par lui; on a proclamé que l'autorité publique ne prenait pas de Dieu le principe, la majesté, la force de commander, mais de la multitude du peuple, laquelle, se croyant dégagée de toute sanction divine, n'a plus souffert d'être soumise à d'autres lois, que celles qu'elle avait portées elle-même conformément à son caprice. Puis, l'Auteur même de la Rédemption du genre humain est contraint par degrés et peu à peu de s'exiler des études dans les universités, les lycées et les collèges, ainsi que de toutes les habitudes publiques de la vie humaine. Enfin, après avoir livré à l'oubli les récompenses de l'éternelle vie future, le désir ardent du bonheur a été renfermé dans l'espace du temps présent. » Il ne peut en être autrement : lorsque les yeux cessent de se fixer sur le ciel, ils se reportent sur la terre, et, comme elle leur apparaît pleine de misères et déchirée par des calamités sans nombre, ils se créent un idéal nouveau vers lequel convergent désormais toutes les espérances. « Avec la diffusion au loin et au large de ces doctrines, a conclu justement le Souverain Pontife, avec la grande licence de penser et d'agir qui a été ainsi enfantée de toutes parts, faut-il s'étonner que les hommes de condition inférieure, ceux qui habitent une pauvre demeure ou un pauvre atelier soient envieux de s'élever jusqu'aux palais et à la fortune de ceux qui sont plus riches ? Faut-il s'étonner qu'il n'y ait plus nulle tranquillité pour la vie publique ou privée, et que le genre humain soit presqu'arrivé aux extrémités de l'abîme ? »

Œuvre de la Révolution française.

On voit comment Léon XIII relie à la révolte du XVIe siècle les erreurs anti-sociales que l'on répand aujourd'hui. Cette révolte a engendré l'incrédulité et la sécularisation, et à leur tour, celles-ci ont donné à toutes les convoitises un essor grandissant. La Révolution française a puissamment contribué à ce mouvement; c'est elle qui, la première, a cherché à chasser Dieu de partout, plus conséquente en cela que les pays restés protestants; c'est elle aussi qui a réduit le travailleur à l'état d'isolement où il vit depuis lors; c'est elle enfin qui a poussé l'homme à ne désirer rien de meilleur ni de plus beau que ce qu'il peut posséder dans ce monde. Pendant un certain temps, les fortes mœurs du passé ont résisté; elles cèdent de plus en plus, et de là résulte le malaise de la société contemporaine, malaise que le socialisme, comme un évangile nouveau, prétend dissiper. De là vient que tandis



qu'autrefois, l'humanité n'était menacée que de quelques explosions passagères, elle est aujourd'hui aux prises avec un esprit de perturbation devenu endémique et prétendant infuser à la société une vie différente de celle qui l'avait toujours animée.

« Que les cloches sonnent le glas du passé et l'avènement de l'avenir! » s'est écrié le poète. C'est aussi le cri, l'espoir, la passion du socialisme.

Desseins du socialisme d'après Léon XIII.

Léon XIII définit en quelques traits saisissants les desseins de tous ceux, socialistes, communistes, nihilistes, qui poursuivent la ruine de la société civile, telle qu'elle est organisée. « Ils ne laissent, dit-il, entier ou intact, rien de ce qui a été sagement décrété par les lois divines et humaines pour la sécurité et l'honneur de la vie. Pendant qu'ils blâment l'obéissance rendue aux puissances supérieures qui tiennent de Dieu le droit de commander et auxquelles, selon l'enseignement de l'Apôtre, toute âme doit être soumise, ils prêchent la parfaite égalité de tous les hommes pour ce qui regarde leurs droits et leurs devoirs. Ils déshonorent l'union naturelle de l'homme et de la femme, qui était sacrée aux yeux mêmes des nations barbares, et le lien de cette union qui resserre principalement la société domestique, ils l'affaiblissent ou bien l'exposent aux entreprises de la débauche.

« Enfin, séduits par la cupidité des biens présents, *qui est la source de tous les maux et dont le désir a fait errer plusieurs dans la foi*, ils attaquent le droit de propriété sanctionné par le droit naturel; et par un attentat monstrueux, pendant qu'ils affectent de prendre souci des besoins de tous les hommes et prétendent satisfaire tous leurs désirs, ils s'efforcent de ravir, pour en faire la propriété commune, tout ce qui a été acquis à chacun, ou bien par le titre d'un légitime héritage, ou bien par le travail intellectuel ou manuel, ou bien par l'économie. De plus, ces opinions monstrueuses, ils les publient dans leurs réunions, ils les glissent dans des brochures, et, par la nuée des journaux, ils les répandent dans la foule. »

Préoccupations diverses des ouvriers.

Dans ces lignes, le Pape Léon XIII trace d'une manière complète, quoique succincte, le programme du socialisme. La doctrine socialiste, comme il le marque justement, est une doctrine de transformation sociale; elle s'attaque à la société domestique, à la société civile et à la société politique; elle ne laisse subsister ni la famille, ni la propriété, ni l'autorité, ni la religion. Mais si telle est la signification en quelque sorte scientifique du socialisme, il faut reconnaître que, pour beaucoup, il a une signification moins étendue. Il existe des ouvriers en grand nombre qui, tout en prenant place dans ses rangs, tout en suivant ses chefs et ses meneurs, ne méditent pas d'attentats raisonnés contre les fondements de l'ordre social : pour eux, le socialisme est un parti dont le but est d'améliorer leur condition matérielle.

Ils soutiennent péniblement la lutte pour l'existence; ils éprouvent parfois les



angoisses de la misère; en tout cas, ils sont privés d'une foule de jouissances. Le socialisme leur dit : Venez à moi, je changerai la face du monde; vous êtes malheureux : vous serez heureux; vous êtes pauvres : vous serez dans l'aisance; vous êtes sans ouvrage : vous aurez du travail en abondance. Ils sont séduits et se laissent entraîner. Ils souffrent, du reste, de l'état auquel la Révolution française les a assujettis; ils vivaient autrefois dans le milieu des corporations ouvrières qui, imprégnées d'une sollicitude chrétienne touchante, pourvoyaient à leurs besoins et à leurs plaisirs; aujourd'hui, ils sont isolés, abandonnés en cas de chômage ou de maladie, sans liens entr'eux ni avec leurs patrons, sans distractions et sans consolations; ils voudraient sortir de cette situation pénible, et, pour en sortir, ils se laissent, souvent inconsciemment, gagner par les promoteurs de théories sociales nouvelles. Il ne faut donc pas attribuer à tous les ouvriers, engagés dans l'engrenage du socialisme, une pensée d'adhésion à des réformes subversives; la plupart ne s'en sont pas préoccupés; ils désireraient avoir le ciel sur la terre et ils croient le trouver par ce moyen : voilà tout. Il n'en est pas moins vrai, qu'ils sont enrégimentés dans l'armée du socialisme, et que, par une sorte de fidélité au drapeau, ils pourraient, au milieu des crises que traverse notre temps, aider au succès de ses desseins, sans leur donner un assentiment réfléchi. Léon XIII a donc eu raison de dénoncer ses doctrines principales, de les exposer, et d'appeler sur elles l'attention de tous, afin que les ouvriers qui, au fond du cœur, ne les partagent pas, s'arrêtent détrompés et cessent de grossir ses cadres.

Erreurs du socialisme.

Il semble, du reste, que rien ne soit plus aisé que d'éclairer les ouvriers sur les erreurs du socialisme. Elles se rattachent principalement à la société politique, à la société civile et à la propriété. A ce triple point de vue, l'Encyclique du Souverain Pontife renferme un enseignement lumineux dont tous ceux qui ont charge d'âmes ne sauraient assez se pénétrer.

1° Par rapport à la société politique.

La constitution de la société politique soulève une foule de problèmes délicats. Le socialisme s'empare de ceux qui se rapportent aux droits des citoyens les uns vis-à-vis des autres ainsi qu'à leurs relations avec l'autorité, et il proclame l'égalité par nature de tous les hommes, en même temps qu'il leur reconnaît le pouvoir de disposer du gouvernement comme de leur chose, de lui refuser l'obéissance et même de le renverser. C'est là abuser de deux idées que le christianisme a révélées au monde, l'égalité de tous devant Dieu et l'obligation d'obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. De ce que tous les hommes sont appelés après cette vie au même héritage, il ne suit pas que, pendant leur passage sur cette terre, il ne puisse y avoir aucune différence de condition entr'eux; la possibilité d'un tel état de choses ne se



conçoit même pas. De ce qu'il faille obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes, on ne peut conclure que l'obéissance ne soit pas due au pouvoir dans toutes les choses légitimes, ni qu'il soit permis de l'abattre au gré du caprice populaire. Léon XIII fait ressortir les différences qui existent à ce double point de vue entre l'Évangile et le socialisme.

« L'égalité des hommes, dit-il, est en cela, que, tous ayant la même nature, tous sont appelés à la même très haute dignité de fils de Dieu, et en même temps qu'une seule et même foi était proposée à tous, chacun doit être jugé selon la même loi et obtenir les peines ou les récompenses qu'il aura méritées. Cependant il y a une inégalité de droit et de pouvoir qui émane de l'Auteur même de la nature *en vertu de qui toute paternité prend son nom au ciel et sur la terre.* Quant aux princes et aux sujets, leurs âmes, d'après la doctrine et les préceptes catholiques, sont mutuellement liées par des devoirs et des droits, de telle sorte que, d'une part, la modération s'impose à la passion du pouvoir, et que, d'autre part, l'obéissance est rendue facile, ferme et très noble. Aussi l'Église inculque constamment à la multitude des sujets ce précepte apostolique : *« Il n'y a point de puissance qui ne » vienne de Dieu : et celles qui sont ont été établies de Dieu. C'est pourquoi, qui résiste à » la puissance résiste à l'ordre de Dieu. Or, ceux qui résistent attirent sur eux-mêmes » la condamnation. »*

Il est difficile de contester qu'un tel enseignement, qui tient compte des intérêts légitimes de tous, soit favorable à la bonne marche des affaires humaines et à la paix publique; comment méconnaître d'autre part que si le pouvoir ne trouve pas de frein dans une prescription divine et que si la multitude reste maîtresse de donner un libre cours à ses passions désordonnées, la société doive perdre toute stabilité? Sans doute les princes peuvent aisément se laisser aller à la tentation d'exagérer leurs droits. Mais la doctrine catholique, pour prévenir un tel dérèglement, leur prodigue les conseils les plus mesurés et au besoin les remontrances les plus pressantes. « Pour que les recteurs du peuple, continue Léon XIII, usent du pouvoir qui leur a été conféré pour l'édification et non pour la destruction, l'Église du Christ avertit à propos les princes eux-mêmes, que la sévérité du juge suprême plane sur eux, et, empruntant les paroles de la divine sagesse, elle leur crie à tous au nom de Dieu : « Prêtez l'oreille, vous, » qui dirigez les multitudes et vous complaisez dans les foules des nations » car la puissance vous a été donnée par Dieu et la force par le Très-Haut » qui examinera vos œuvres et scrutera vos pensées... Car le jugement sera » sévère pour les gouvernants. »

Il est possible cependant que l'Église ne soit pas écoutée du pouvoir, et que celui-ci substitue ses commandements arbitraires aux commandements divins. Faudra-t-il toujours obéir ?

« S'il arrive aux princes de commettre des excès téméraires dans l'exercice de leur pouvoir, la doctrine catholique ne permet pas de s'insurger de soi-même contre eux, de peur que la tranquillité de l'ordre ne soit de plus en plus troublée et que la société n'en reçoive un plus grand dommage... Que si les ordonnances des législateurs et des princes sanctionnent ou commandent quelque chose de contraire à la loi divine ou naturelle, la dignité du nom chrétien, le devoir et le précepte apostolique proclament qu'il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. »

Ainsi se trouvent tracées en quelques lignes les règles qui président aux sociétés politiques. Elles supposent, pour produire leurs fruits, que la doctrine catholique soit acceptée des gouvernants et des gouvernés; si elle l'est, des écarts momentanés peuvent seuls se concevoir. Existe-t-il d'autres règles plus efficaces pour assurer le bon ordre social? La raison? Outre qu'elle n'est pas en désaccord avec la doctrine catholique, elle ne dispose pas de la sanction des espérances et des châtiments éternels. Les intérêts? Ils sont en conflit perpétuel et peu disposés par nature à tempérer leurs exigences mutuelles. L'égalité absolue de tous? C'est une chimère, et fût-elle réalisable à un moment donné, elle ne pourrait se maintenir. Le renversement du pouvoir, dès qu'il mécontente? Ce serait l'anarchie et la guerre civile à l'état chronique.

2° Par rapport à la société domestique.

Il convient donc, comme le dit le Souverain Pontife, de mettre sans cesse sous les yeux des gouvernements et des peuples les maximes chrétiennes relatives à la société politique. Il ne convient pas moins de leur rappeler celles qui concernent la société domestique. « La règle de cette société, observe le Pape Léon XIII, a, d'après le droit naturel, son fondement dans l'union indissoluble de l'homme et de la femme, et son complément dans les devoirs et les droits des parents et des enfants, des maîtres et des serviteurs les uns envers les autres... Les théories du socialisme la dissolvent presqu'entièrement, puisqu'ayant perdu la force qui lui vient du mariage religieux, elle voit nécessairement se relâcher la puissance paternelle par rapport aux enfants et les devoirs des enfants envers leurs parents.» En d'autres termes, la société domestique ne se conserve comme toute société que par le respect de l'autorité; mais où l'autorité trouverait-elle la source du respect qui lui est dû, si ce n'est en Dieu? Et cependant le socialisme ne prêche-t-il pas l'affranchissement de l'homme de la dépendance divine? Ici encore,



Léon XIII expose admirablement les règles de la société domestique, telles que les détermine le christianisme.

« Le mariage honorable en tout, dit-il, que Dieu lui-même a institué au commencement du monde pour la propagation et la perpétuité de l'espèce, et qu'il a fait indissoluble, l'Église enseigne qu'il est devenu encore plus solide et plus saint par Jésus-Christ, qui lui a conféré la dignité de sacrement, et a voulu en faire l'image de son union avec l'Église. C'est pourquoi, selon l'avertissement de l'Apôtre, le mari est le chef de la femme, comme Jésus-Christ est le chef de l'Église; et, de même que l'Église est soumise à Jésus-Christ qui la couvre d'un très chaste et perpétuel amour, ainsi les femmes doivent être soumises à leurs maris, et ceux-ci doivent, en échange, les aimer d'une affection fidèle et constante.

« L'Église règle également la puissance du père et du fils, de manière à contenir les fils et les serviteurs dans le devoir et sans qu'elle excède la mesure. Car, selon les enseignements catholiques, l'autorité des parents et des maîtres n'est qu'un écoulement de l'autorité du Père et du Maître céleste, et ainsi non seulement elle tire de celui-ci son origine et sa force, mais elle lui emprunte nécessairement aussi sa nature et son caractère. C'est pourquoi l'Apôtre exhorte les enfants à obéir en Dieu à leurs parents, et à honorer leur père et leur mère, ce qui est le premier commandement fait avec une promesse. Et aux parents il dit : « Et vous, pères, » ne provoquez pas vos fils au ressentiment, mais élevez-les dans la discipline et » la rectitude du Seigneur. » Le précepte que le même Apôtre donne aux serviteurs et aux maîtres, est que les uns obéissent à leurs maîtres selon la chair, les servant en toute bonne volonté comme Dieu lui-même, et que les autres n'usent pas de mauvais traitements envers leurs serviteurs, se souvenant que Dieu est le maître de tous dans les cieux et qu'il n'y a point d'acception de personnes pour lui. »

On le voit : la sollicitude de l'Église s'étend à tous; elle consacre l'autorité des parents et des maîtres; mais elle proscrit, dans l'exercice de cette autorité, tout arbitraire et toute dureté, et elle fait ainsi du foyer domestique un abri tutélaire pour tous ceux qui l'habitent. Où le socialisme trouvera-t-il, en dehors des prescriptions chrétiennes, les moyens de protéger efficacement les droits des parents et des maîtres et de contenir l'usage de ces droits ? et s'il entend au contraire démolir cette assise sociale, s'il veut y substituer l'indépendance de tous, n'aboutit-il pas, comme l'enseigne Léon XIII, à la dissolution de la famille?

3° Par rapport à la propriété.

Il est, au sein de la société, une cause de tentations et de convoitises perpétuelles, c'est la propriété. Non pas qu'au fond ceux qui ne possèdent pas la richesse soient disposés à la supprimer, bien qu'ils le disent; mais ils désireraient



entrer en partage des biens dont ils sont privés. Assurément, au spectacle de la misère, on se laisse aller à souhaiter que tout le monde soit riche; mais si tout le monde était riche, personne ne travaillerait et la misère serait bientôt la conséquence de cette universelle inaction. Que si l'on préférait accorder à chacun des ressources modestes mais suffisantes à l'existence, l'égalité dans la possession des biens ne tarderait pas à être rompue; et ne le fût-elle pas, qui donc exercerait les métiers indispensables à la production de la richesse sociale? Sous ce rapport encore, Léon XIII expose lumineusement la doctrine catholique :

« Les socialistes, dit-il, présentent le droit de propriété comme étant une invention humaine, répugnant à l'égalité naturelle entre les hommes; tandis que, prêchant la communauté des biens, ils proclament qu'on ne saurait supporter patiemment la pauvreté et qu'on peut impunément violer les possessions et les droits des riches, l'Église reconnaît beaucoup plus utilement et sagement que l'inégalité existe entre les hommes, naturellement dissemblables par les forces du corps et de l'esprit, et que cette inégalité existe même dans la possession des biens; elle ordonne, en outre, que le droit de propriété, provenant de la nature même, soit maintenu intact et inviolé dans les mains de qui le possède; car elle sait que le vol et la rapine ont été condamnés dans la loi naturelle par Dieu, l'auteur et le gardien de tout droit, au point qu'il n'est même pas permis de convoiter le bien d'autrui, et que les voleurs et les larrons sont exclus, comme les adultères et les idolâtres, du royaume des cieux. Elle ne néglige pas pour cela, en bonne mère, le soin des pauvres, et n'omet point de pourvoir à leurs nécessités, parce que, les embrassant dans son sein maternel et sachant qu'ils représentent Jésus-Christ lui-même, qui considère comme fait à lui-même le bien fait au plus petit des pauvres, elle les a en grand honneur; elle les assiste de tout son pouvoir, elle a soin de faire élever partout des maisons et des hospices où ils sont recueillis, nourris et soignés, et elle les prend sous sa tutelle. De plus, elle fait un strict devoir aux riches de donner leur superflu aux pauvres, et elle les effraye par la pensée du divin jugement, qui les condamnera aux supplices éternels s'ils ne subviennent aux nécessités des indigents. Enfin, elle relève et console l'esprit des pauvres, soit en leur proposant l'exemple de Jésus-Christ qui, étant riche, a voulu se faire pauvre pour nous, soit en leur rappelant les paroles par lesquelles il a déclaré bienheureux les pauvres, et leur a fait espérer les récompenses de l'éternelle félicité. »

Ces considérations permettent à Léon XIII de conclure en demandant : « Qui ne voit que c'est là le meilleur moyen d'arranger l'antique conflit soulevé entre les

pauvres et les riches? » Défendre le droit de propriété, en faire une sauvegarde pour les pauvres eux-mêmes, les entourer de la sollicitude incessante et ingénieuse de la richesse : voilà toute la loi catholique sur ce point. Quel est donc le système que le socialisme puisse substituer à une doctrine qui tient compte de toutes les exigences légitimes et leur donne satisfaction dans une mesure rationnelle et équitable? Il n'en trouvera pas. En réalité, en dehors de l'Évangile, on aboutit à la guerre de tous contre tous.

Nécessité des remèdes religieux.

Il semble difficile de méconnaître, que, si les préceptes du christianisme étaient généralement suivis, chacun aurait dans la société humaine une place dont il pourrait se contenter. Mais les infractions qu'y commettent les hommes, autant que leurs vices, donnent naissance à des maux et à des conflits de tout genre. Or, comment en provoquer l'apaisement sans recourir aux remèdes religieux? Les gouvernements et les classes supérieures devraient rivaliser de zèle dans ce but; mais trop souvent ils n'en font rien. Léon XIII cite à cet égard les recommandations de ses prédécesseurs; il rappelle aussi les anathèmes qu'ils ont lancés contre les sociétés clandestines où s'élaboraient les erreurs qui plus tard se sont affirmées au grand jour, et il continue : « Ce qu'il faut déplorer, c'est que ceux à qui est confié le soin du bien commun, se laissant entourer par les fraudes des hommes impies et effrayer par leurs menaces, ont toujours manifesté à l'Église des dispositions suspectes ou même hostiles. Ils n'ont pas compris que les efforts des sectes auraient été vains, si la doctrine de l'Église catholique et l'autorité des Pontifes romains étaient toujours demeurées en honneur, comme il est dû, aussi bien chez les princes que chez les peuples. Car l'Église du Dieu vivant qui est la colonne et le soutien de la vérité enseigne ces doctrines, ces préceptes par lesquels on pourvoit au salut et au repos de la société, en même temps qu'on arrête radicalement la funeste propagande du socialisme. »

Non, en dehors de la doctrine catholique, il n'y a pas de solution aux maux du présent : l'Europe est exposée à devenir la proie d'une sorte de barbarie sauvage. Bossuet, parlant de la liberté, a dit que « le peuple suit, pourvu qu'il en entende seulement le nom ». On peut, à notre époque, en dire autant de la richesse; la passion de jouir a tout envahi; elle s'est d'abord emparée des classes dirigeantes; de là elle est descendue petit à petit dans les masses; elle ne connaît plus guère de frein; chacun veut boire à la coupe des plaisirs et du luxe, et, comme la fortune ne sera jamais que le partage du petit nombre, il y a un immense mécontentement, qui gagne de proche en proche, et dont le dernier résultat, s'il n'est opposé un obstacle efficace à ses progrès, sera l'effondrement de la société.



On ne nie pas la fermentation qui travaille les classes laborieuses; on essaie, tantôt des concessions, et tantôt de la compression; on arrive ainsi à arrêter ou à retarder les explosions populaires. Mais étouffe-t-on les germes du péril? Non; ils se développent; ils ne cessent de se multiplier. Il importe qu'on en soit bien convaincu : la force n'aura plus raison des passions antisociales. Assurément, il est bon de chercher à démontrer à l'ouvrier, que le capital n'est pas pour lui un ennemi; qu'on le trompe, en lui faisant espérer qu'il trouvera dans un cataclysme social l'amélioration de son sort; qu'en dehors de la paix et de l'ordre établi, il n'existe pas pour ses intérêts de protection efficace. Mais la raison a peu de prise, lorsque le corps souffre et que l'âme est aigrie et révoltée. Ce qui est essentiel, c'est que les classes riches consentent à réformer l'esprit qui les domine, et que, de concert avec les pouvoirs politiques et les influences religieuses, elles restaurent dans les cœurs les préceptes chrétiens : c'est là un des conseils constants qu'a donnés le Pape Léon XIII, et, dans l'Encyclique *Quod apostolici muneris,* il y insiste particulièrement en terminant. Il s'adresse aux pasteurs, aux princes et aux peuples:

Aux pasteurs, pour les convier à « s'appliquer de toute l'ardeur et de toute la force de leur esprit à faire pénétrer et à inculquer profondément dans toutes les âmes la doctrine catholique »;

Aux princes et aux peuples, pour les conjurer de reconnaître, que « les rapports du gouvernement et de la religion sont si connexes, que tout ce qu'on enlève à celle-ci diminue d'autant la soumission des sujets et la majesté du pouvoir ». « Lorsqu'ils auront reconnu, ajoute-t-il, que l'Église de Jésus-Christ possède, pour détourner le fléau de la société, une vertu qui ne se trouve ni dans les lois humaines, ni dans les répressions des magistrats, ni dans les armes des soldats, qu'ils rétablissent enfin cette Église dans la condition et la liberté qu'il lui faut, pour exercer, à l'avantage de toute la société, sa très salutaire influence. »

Cet appel, qui date de 1878, n'est pas resté absolument sans écho. Les pasteurs ont continué à s'occuper, comme ils l'ont toujours fait, des petits et des pauvres; et certains gouvernements, très jaloux jusque-là de l'autorité et de l'influence de l'Église, se sont rapprochés d'elle et cherchent dans une entente commune à guérir les maladies sociales.

De l'intervention des pouvoirs publics entre les patrons et les ouvriers.

Mais ici se présente une difficulté sérieuse: faut-il que la société intervienne entre le patron et le travailleur, ou doit-elle les laisser libres de débattre entre eux leurs rapports comme ils l'entendent?

Pendant longtemps l'abstention de la société a été vivement recommandée; le règne de l'égalité et de la liberté, disait-on, assure à tous, chefs d'industrie et

ouvriers, des droits semblables; il sont, les uns et les autres, les meilleurs juges de leurs intérêts; ni le patron ni le travailleur ne peuvent user de contrainte; aucun d'eux dès lors n'est en droit de se plaindre des accords qu'ils contractent. On a fini cependant par s'apercevoir que l'ouvrier, ayant besoin de son salaire pour vivre, n'était pas placé vis-à-vis du patron dans des conditions absolument égales, et que celui-ci pouvait profiter de cet avantage pour lui imposer un régime de travail abusif; que d'ailleurs, les chômages, les accidents et les maladies laissaient fréquemment la classe laborieuse sans défense contre la souffrance et la misère, et qu'il convenait par suite qu'un remède vînt d'en haut obvier à un état de choses si précaire. Mais, comme les solutions moyennes sont difficilement acceptées par beaucoup d'esprits, la réaction contre la doctrine économique des trois premiers quarts de ce siècle a été jusqu'à conseiller le socialisme d'État; certains croyants même s'en sont montrés épris, à la condition de pouvoir le christianiser. Le Pape Léon XIII, en se prononçant sur ce point, s'est gardé d'aller aux extrêmes; il a reconnu que, dans certains cas, une mission de protection incombait à la société; il n'a pas été jusqu'à concéder à l'État le droit et le devoir d'exercer sur les ouvriers une véritable tutelle, de leur assurer du travail, de créer et de diriger les institutions destinées à parer aux maux dont ils souffrent: « Sans doute, a-t-il dit, l'intervention et l'action des pouvoirs publics ne sont pas d'une indispensable nécessité, quand, dans les conditions qui règlent le travail et l'exercice de l'industrie, il ne se rencontre rien qui offense la moralité, la justice, la dignité humaine, la vie domestique de l'ouvrier. Mais quand l'un ou l'autre de ces biens se trouve menacé ou compromis, les pouvoirs publics, en intervenant comme il convient et dans une juste mesure, feront œuvre de salut social; car à eux il appartient de protéger et de sauvegarder les vrais intérêts des citoyens leurs subordonnés (1). »

En s'exprimant ainsi, Léon XIII s'est prudemment abstenu de préconiser le socialisme d'État; il s'est contenté d'assigner à la société, dans certaines circonstances, des devoirs de protection vis-à-vis des ouvriers; il n'est pas allé plus loin; il n'a pas même parlé de l'intervention de l'État, il a recommandé en termes généraux celle des pouvoirs publics, laissant entier le point de savoir s'il ne vaut pas mieux placer les règles tutélaires du travail sous l'égide de la loi que sous celle de l'arbitraire de l'État.

Devoirs des classes supérieures.

Mais si l'action des influences religieuses et gouvernementales est nécessaire, celle des classes supérieures ne l'est pas moins, tant le travail à accomplir est

(1) Paroles adressées aux ouvriers français, le 17 octobre 1887.



considérable ! tant les maux à vaincre sont pressants et dangereux ! C'est à elles surtout qu'il appartient de susciter des associations ouvrières capables d'atténuer parmi les travailleurs les ravages de la misère et des chômages, en même temps que de leur offrir des distractions propres à atténuer pour eux les tristesses de la vie. Aussi Léon XIII a-t-il expressément préconisé la création des sociétés de ce genre. Dans l'Encyclique *Quod apostolici muneris,* — et c'est le dernier enseignement qu'il convient d'y recueillir, — il a écrit : « Comme les sectateurs du socialisme se recrutent surtout parmi les hommes qui exercent les diverses industries ou qui louent leur travail et qui, impatients de leur condition ouvrière, sont plus facilement entraînés par l'appât des richesses et la promesse des biens, il nous paraît opportun d'encourager les sociétés d'ouvriers et d'artisans qui, instituées sous le patronage de la religion, savent rendre tous leurs membres contents de leur sort et résignés au travail, et les portent à mener une vie paisible et tranquille. »

Nécessité des sociétés ouvrières.

Depuis que ces lignes sont sorties de la plume du Souverain Pontife, un mouvement prononcé s'est manifesté en faveur de la formation des sociétés ouvrières. On commence à comprendre que le plus grand ennemi de l'ouvrier, c'est l'isolement. Cet isolement, le moyen âge s'était efforcé de le prévenir; la Révolution française au contraire a tout fait pour le consommer, et elle a livré ainsi l'ouvrier au désespoir et à l'abandon. Puisse ce mouvement s'étendre de plus en plus ! Mais il n'est que juste de constater que la haute raison et la clairvoyance du pape Léon XIII ont devancé les enseignements de l'expérience et donné ainsi, au point de vue social, comme à tous les points de vue, une boussole à notre époque.

Une occasion récente lui a permis de donner une preuve sensible de sa vive sollicitude pour les sociétés ouvrières.

L'Ordre des chevaliers du travail.

Il s'est formé il y a quelques années aux États-Unis une vaste association : elle s'appelle l'Ordre des chevaliers du travail. Le rôle considérable que joue cette association, l'extension qu'elle paraît destinée à prendre, son caractère, tout contribue à donner à l'attitude qu'a prise vis-à-vis d'elle le Saint-Siège une importance exceptionnelle.

C'est en 1869 que furent jetées à Philadelphie les bases de l'Ordre des chevaliers du travail. A l'origine, l'association semblait vouloir s'envelopper du mystère le plus impénétrable, ses membres prêtaient serment sur la Bible, et plusieurs de ses cérémonies portaient le reflet du rituel maçonnique; cependant rien n'autorise à dire que son objet fût condamnable : « Nous avons l'intention, disaient les

» instructions données aux premiers initiés, de faire respecter la dignité du travail » et d'affirmer la noblesse de ceux qui gagnent leur pain à la sueur de leur front... » Nous appuierons de toutes nos forces les lois faites pour concilier les intérêts » du travail et du capital et pour alléger le poids du labeur quotidien. » Ce langage n'était rien moins que révolutionnaire; il s'inspirait plutôt de l'esprit chrétien.

Pendant plusieurs années, l'existence de l'association fut à peine soupçonnée. Mais bientôt, elle s'implanta dans les divers États de l'Union et elle acquit une organisation d'ensemble : en 1878, elle comptait 700 assemblées locales. A cette époque une assemblée générale, tenue à Reading, voulant dissiper la méfiance du clergé catholique, supprima les cérémonies, moitié protestantes, moitié maçonniques, introduites par les premiers fondateurs; de plus elle adopta une sorte de déclaration de principes destinée à former la charte de l'Ordre; la voici :

« Le développement alarmant et l'esprit agressif des grands capitalistes et des » compagnies amèneront inévitablement, si on n'y met fin, le paupérisme et la » dégradation des masses ouvrières. Si nous voulons jouir des bienfaits de la vie, » nous devons empêcher l'accumulation injuste et l'influence pernicieuse de la » richesse. Ce but ne peut être atteint que par les efforts réunis de ceux qui » obéissent à la loi divine. Or, celle-ci dit : « Tu mangeras ton pain à la sueur de » ton front. » En conséquence, nous avons fondé l'Ordre des chevaliers du travail » pour organiser et diriger les masses industrielles. Ce n'est pas dans l'intérêt » d'un parti politique, car l'Ordre est supérieur aux partis; mais il ne faut pas » perdre de vue que la plupart des résultats que nous voulons atteindre ne peuvent » être obtenus que par la législation, et qu'il est du devoir de tous les chevaliers » de ne voter que pour les candidats qui s'engageront à défendre les mesures » favorables au peuple entier. »

Cette déclaration de principes était suivie d'un programme formulé en quinze articles. Plusieurs de ces articles recommandaient des réformes très contestables, telles que l'établissement d'un impôt progressif sur le revenu, l'interdiction au gouvernement de créer des titres et des obligations portant intérêt, etc.; mais, d'autres révélaient la pensée-mère de l'association, en réclamant, comme mesure d'application, l'abrogation de toutes les lois consacrant les inégalités entre le travail et le capital, la reconnaissance légale des associations organisées par les masses ouvrières pour améliorer leur situation et défendre leurs droits, l'institution d'un arbitrage légal entre les chefs d'industrie et leurs ouvriers, etc. On peut affirmer, d'après cela, que l'Ordre a pour but, sans méconnaître les droits du capital, de préconiser ceux du travail, d'assurer aux classes laborieuses une plus

grande somme de bien-être, d'élever en un mot, au triple point de vue moral, social et matériel, la condition de l'ouvrier. Ce but est certes louable, bien que les voies indiquées pour l'atteindre ne soient peut-être pas toujours les meilleures; en tout cas, l'Ordre repousse toute alliance avec le socialisme. M. Powderly, le « grand-maître ouvrier » actuel et qui est en fonctions depuis huit ans, a saisi toutes les occasions de répudier le drapeau rouge, ainsi que l'emploi du poignard, du bâton plombé, des pillages et de l'incendie.

L'association au surplus ne tarda pas à comprendre qu'elle n'avait aucune raison de se cacher; en 1882, elle décida que son nom et son programme seraient rendus publics; ses progrès devenaient de plus en plus rapides : elle comptait 730,000 membres répartis en 9,000 assemblées locales.

C'est assez dire qu'elle constitue une puissance. La question se posait dès lors pour les chefs de l'Église de savoir s'ils devaient la condamner ou l'encourager.

En 1884, Mgr Taschereau, archevêque de Québec, frappé du caractère mystérieux de l'Ordre et de certaines tendances hostiles au catholicisme qu'il croyait pouvoir y découvrir, n'hésita pas à le réprouver; il en signala les dangers dans un mémoire adressé à Rome; un peu plus tard, les autres évêques du Canada se rangèrent à sa manière de voir. Mais c'était aux États-Unis que l'association comptait le plus d'adhérents, et que déjà, comme il vient d'être dit, elle formait, par le chiffre de ses membres et par son organisation, une force imposante. Fallait-il, en la censurant, en faire l'ennemie de l'Église et risquer de séparer les masses ouvrières du catholicisme? Un tel résultat était bien de nature à faire l'objet des méditations anxieuses de l'épiscopat de l'Union. Les évêques se concertèrent : cinq seulement d'entr'eux sur soixante-quinze se prononcèrent contre les chevaliers du travail; dix des douze archevêques figurèrent dans la majorité. Cette décision prise, il était nécessaire d'en rendre compte au Saint-Siège; d'autant plus que la Congrégation du Saint-Office, à la suite des communications de l'épiscopat canadien, avait émis l'avis, que la société nouvelle devait être rangée parmi celles que le Saint-Siège prohibait.

Mgr Gibbons, archevêque de Baltimore, servit d'organe à l'épiscopat des États-Unis. Dans un lumineux mémoire adressé à Rome au mois de mars 1887, il chercha à établir que les travailleurs avaient des griefs sérieux; que l'Ordre des chevaliers du travail ne se proposait que la défense de leurs droits légitimes; qu'il ne constituait pas une société secrète dans le sens condamné par l'Église, et que son organisation n'impliquait aucune hostilité contre la religion, ni contre l'autorité et les lois du pays.

« Qu'il y ait chez nous, écrivit le prélat, comme dans les autres pays du » monde, des maux sociaux graves et menaçants, des injustices publiques qui » réclament une résistance ferme et un remède légal, c'est ce que personne » n'ose contester... On ne saurait nier avec vraisemblance l'existence des maux, » le droit de résistance légitime et la nécessité d'un remède. » Partant de là, Mgr Gibbons ajouta : « On peut à peine douter, que, pour atteindre un but » public quelconque, l'association, l'organisation des multitudes intéressées est » le moyen le plus efficace, un moyen tout à fait naturel et juste. » Ces paroles montrent de quel esprit d'équité l'Église est animée envers les ouvriers; elle ne voit pas en eux des serfs ou des parias, mais des hommes libres, fondés, pour sauvegarder leurs intérêts, à user de tous les moyens appartenant aux autres citoyens. Seulement l'Ordre des chevaliers du travail ne présente-t-il aucune incompatibilité avec la doctrine catholique? Non, répondait l'archevêque : « Renonçant de grand cœur aux avantages que l'Église et la conscience » défendent, les travailleurs se forment en associations n'ayant rien de commun » avec les desseins funestes des ennemis de la religion, et ils ne cherchent que » leur protection, leur assistance mutuelle et la reconnaissance légitime de leurs » droits. »

Sans doute l'Ordre n'est pas une association catholique; il renferme des protestants et peut-être des communistes et des athées; mais, outre que ceux-ci y figurent en minorité, le cardinal Gibbons estime que la foi des ouvriers catholiques n'a pas à souffrir d'un tel contact et que leur bon sens et leur fermeté constituent pour eux des préservatifs suffisants. Au moins n'aurait-il pas mieux valu réunir les ouvriers dans des confréries placées sous la direction du clergé? L'archevêque, s'inspirant de l'esprit de son pays, repousse une semblable solution : « Nous trouvons, dit-il, que chez nous la présence et l'influence directe du » prêtre ne seraient pas à conseiller là où les citoyens, sans distinction de » croyances religieuses, se rassemblent pour ce qui touche seulement à leurs » intérêts industriels. »

Il faut lire au surplus tout le mémoire de Mgr Gibbons, pour se pénétrer du souffle à la fois patriotique et chrétien qui l'a inspiré. Ce qui préoccupe avant tout le cardinal, c'est la crainte de susciter un divorce néfaste entre le peuple et l'Église, et, en cela, il a montré qu'il avait au plus haut point le sens des nécessités de notre époque : « L'Église, dit-il, pourrait perdre aux yeux des masses son droit » d'être considérée comme l'amie du peuple. La logique du cœur des multitudes » va vite à ces conclusions, et, dans le cas actuel, ce serait une conclusion funeste

» pour le peuple et pour l'Église. Perdre le cœur du peuple, serait une perte que » l'amitié du petit nombre des riches et des puissants ne compenserait pas. » En s'exprimant ainsi, Mgr Gibbons a tracé aux catholiques, non seulement des États-Unis, mais du monde entier, le rôle qui s'impose désormais à eux. Le cardinal Manning, parlant au pays longtemps le plus aristocratique de l'univers, avait tenu peu auparavant le même langage : « Dans l'ère future, avait-il écrit, ce n'est pas » avec les princes et les peuples, mais avec les grandes masses, avec le peuple, que » l'Église aura à traiter. Que nous le voulions ou non, voilà notre œuvre, une » œuvre pour l'accomplissement de laquelle il nous faut un nouvel esprit, et une » nouvelle direction de vie et d'activité. »

Envisagée ainsi de haut, la question de l'Ordre des chevaliers du travail cessait d'être une question spéciale ; elle se rattachait à la ligne de conduite à adopter par l'Église et les catholiques en face du problème ouvrier. Aussi, le mémoire du cardinal Gibbons produisit-il une vive impression à Rome. La Congrégation de la Propagande, après l'avoir examiné, s'empressa de répondre : *Nil innovetur*. Le Saint-Siège s'abstenait ainsi de condamner la grande association américaine, et par là même, non seulement il reconnaissait la légitimité de l'organisation des classes ouvrières, mais il donnait une marque de son paternel souci pour les intérêts qu'elles personnifient. On peut voir aussi dans cette décision une exhortation aux catholiques de favoriser, dans ce qu'elles ont de fondé, les aspirations des travailleurs et l'usage par eux du droit d'association.

Assurément, le Pape n'a pas expressément approuvé l'Ordre. On ne sait ce que celui-ci deviendra. L'expérience a prouvé que des querelles de personnes et des tendances diverses dissolvent aisément les institutions créées par les travailleurs, alors qu'elles ne procèdent pas d'une pensée religieuse. Mais le fait important qui se dégage de l'incident qui vient d'être relaté, ce sont les sympathies du Pape, éclairé par le cardinal Gibbons, pour les associations ouvrières manifestant le désir de défendre, par des moyens honnêtes, les droits des classes laborieuses.

Création de Sociétés ouvrières à Rome.

Du reste, à Rome même, des institutions ouvrières ont été créées dans les dernières années, sous l'impulsion de l'esprit religieux, et l'on ne risque pas de s'aventurer en disant que le désir de répondre à la pensée du Saint-Siège n'a pas été étranger à ces créations. Déjà, le 23 août 1871, une « Société primaire catholique, artistique et ouvrière de charité mutuelle » avait été fondée avec la coopération du cardinal Patrizzi ; elle a reçu en 1880 sa forme définitive ; son but est de maintenir la foi catholique et les bonnes mœurs parmi les artistes et les ouvriers, de donner l'instruction aux membres de la société, de venir en aide à



ceux d'entr'eux qui seraient malades et d'ouvrir des écoles pour leurs enfants. En 1882, la « Banque artistico-ouvrière » a vu le jour; cette banque, qui sert en même temps de caisse d'épargne, a été réorganisée en 1886; elle a pour objet de développer, d'aider et d'utiliser le crédit des artistes et des petits industriels et négociants au moyen du prêt et de l'épargne. En 1885 enfin, a été établie « la Société artistico-ouvrière romaine » pour la construction de maisons économiques à l'usage des classes ouvrières.

La sollicitude du Pape Léon XIII ne s'étend pas seulement aux œuvres ouvrières de Rome. Partout où des œuvres du même genre se créent, il les bénit et les encourage. Partout aussi où les catholiques se réunissent pour s'occuper des grands intérêts du jour, il leur recommande les problèmes ouvriers.

Les Congrès de Liège.

Les Congrès de Liège ont surtout fixé son attention, dès que la pensée en a germé dans l'esprit de quelques hommes dévoués; et, témoin des heureux fruits de leurs premières assises, il a devancé les secondes en leur envoyant ses approbations éclairées. Mais, en même temps il a rappelé avec une légitime insistance, que l'aide de la religion était indispensable au succès : « Les remèdes, a-t-il dit dans sa lettre à l'évêque de Liège du 30 juillet 1887, ne peuvent être parfaitement connus, ils ne peuvent être appliqués avec amour en même temps qu'avec zèle que par ceux qui apprécient l'importance souveraine des secours que fournit la religion chrétienne, qui s'éclairent de sa céleste lumière et s'arment de sa force divine. » Telle est bien du reste la boussole qu'ont choisie les Congrès de Liège : puisse-t-elle ne pas être perdue de vue par ceux qui se proposent de travailler sincèrement à l'allégement des maux de la société !

Audience solennelle aux ouvriers français.

Le Souverain Pontife a fait plus : voulant donner un témoignage plus décisif que tous les autres de son souci du sort des classes laborieuses, il a tenu à leur consacrer la première audience solennelle de son jubilé sacerdotal. Le 17 octobre 1887, il a reçu avec l'apparat des grands jours les pèlerins français des cercles catholiques d'ouvriers. Après les avoir félicités chaleureusement de la part qu'ils prenaient « à l'œuvre de la régénération chrétienne du monde ouvrier », il a retracé en quelques traits saisissants ce que la religion avait fait pour lui, ce qu'elle entendait faire encore. D'aucuns accusent l'Église de mépriser le travail. Le Pape a au contraire proclamé une fois de plus cette vérité historique, « qu'elle l'a ennobli en l'élevant à la hauteur de la dignité et de la liberté humaines »; puis, évoquant les siècles passés dans ce qu'ils ont de meilleur, il a exalté « ces grandes institutions corporatives qui ont si puissamment contribué au progrès des arts et des métiers et qui procuraient aux ouvriers eux-mêmes une plus grande



somme d'aisance et de bien-être ». Les bienfaits que l'Église a répandus sur les travailleurs, elle ne demande qu'à pouvoir les multiplier; le Saint-Père en a pris l'engagement, tout en déplorant les entraves apportées à son action : « elle n'en continuera pas moins, a-t-il dit en s'adressant aux pèlerins, de s'occuper de vous, chers fils, de vos véritables intérêts et de vos légitimes revendications ». Puis il a béni dans des termes empreints du plus profond amour « toutes les corporations ouvrières de France, leurs chefs, leurs bienfaiteurs et particulièrement l'œuvre des cercles catholiques ouvriers ».

Cette audience, qui a revêtu un caractère de grandeur inusité, constitue l'un des événements mémorables de notre époque. Elle atteste que l'Église se préoccupe avec un soin jaloux des questions sociales; qu'elle fait un devoir à tous les chrétiens de travailler à l'amélioration de la condition des classes ouvrières; et que, non contente de recommander la création dans son sein d'associations substituant à la faiblesse de l'isolement la force de la cohésion, elle applaudit à « ses légitimes revendications ». On ne doit pas s'étonner d'une telle hardiesse dans la bouche du Pontife suprême, car seule l'Église peut, en plaçant le frein à côté de la concession, prévenir l'abus dans l'exercice des droits.

Conseils du Saint-Père.

Il est à peine nécessaire de faire remarquer que les associations et les institutions ouvrières, à elles seules, seraient impuissantes à dissiper le malaise social. L'essentiel, c'est que l'esprit chrétien renaisse partout, chez les riches comme chez les pauvres. Léon XIII y revient constamment. Les exhortations qu'il prodigue comme Pape, il les avait fait entendre comme évêque de Pérouse dans ses mandements de 1877 et de 1878. Déjà à cette époque, il rappelait aux riches et au clergé leurs devoirs envers l'indigence. « A l'homme, écrivait-il, que tourmente la soif de l'or, il est dit également : que l'avarice est un esclavage et qu'on ne peut servir en même temps Dieu et l'argent. Ainsi est combattue énergiquement cette passion moderne des richesses qui enlève le discernement et prépare les crimes; » puis, s'adressant à ses coopérateurs, il leur disait : « Mettez sous les yeux des infortunés, chaque fois que vous le pourrez, l'exemple de ce divin Sauveur dont la vue est notre plus grande consolation. Laissez dire vos accusateurs qui croient pouvoir préparer au peuple une civilisation différente. Quant à vous, en procurant aux âmes le baume salutaire de la religion, vous rendez en même temps un grand service à la civilisation. Vous calmerez ces frémissements indignés et sauvages qui pourraient un jour dégénérer en actes de la plus atroce barbarie; vous relèverez des âmes que la pauvreté aurait humiliées devant elles-mêmes et devant les autres, et qui, par les enseignements du Christ,



sauront comprendre leur dignité, cette dignité royale qui leur a été conquise par le Christ et qu'elles s'efforceront de conserver par l'honnêteté et par la pratique de toutes les vertus. »

Que ces conseils soient écoutés partout, et l'on aura adopté contre le socialisme les meilleurs moyens de lui disputer le terrain qu'il envahit. Il importe que ceux-là s'en pénètrent qui, par leur naissance, leur position ou leur fortune, sont en mesure d'exercer sur la société une influence morale : ils obéiront ainsi à l'appel du Souverain Pontife, et ils serviront l'Église et leur temps de la manière la mieux appropriée aux besoins du jour.

CHAPITRE III

LÉON XIII

ET LA RESTAURATION DES ÉTUDES PHILOSOPHIQUES

Portée de l'Encyclique Æterni Patris.

L'APPARITION de l'Encyclique (1) dans laquelle Léon XIII conviait les maîtres chrétiens à reprendre les thèses fondamentales de la philosophie traditionnelle restera l'un des événements les plus considérables de l'évolution religieuse des derniers siècles.

Quel spectacle que le Chef de l'Église romaine auquel l'Occident doit, avec sa civilisation, la possession des trésors de la littérature antique, et le vrai texte de Platon comme celui d'Aristote, faisant entendre aux pasteurs et aux clergés de toute la terre sa voix toujours écoutée, pour leur recommander l'étude de la première des sciences humaines, et l'investigation des choses idéales, dont la décadence ou la prospérité est le critère infaillible de la culture générale! Nous voudrions, dans ces pages, indiquer à grands traits la signification de l'acte pontifical, au double point de vue de la philosophie et de la religion.

Le Pape sanctionne la place distincte de la philosophie dans l'encyclopédie scientifique.

Avant tout, l'Encyclique, en rappelant les droits et les devoirs de la philosophie, sanctionne avec éclat sa qualité de « science distincte ». Nul ne l'ignore : c'est bien là le point saillant de la crise philosophique de notre temps. Depuis la recrudescence du positivisme, il est de mode de réduire la métaphysique aux conclusions les plus compréhensives des diverses branches du savoir. C'est, du même coup, supprimer l'idéal et toutes les questions d'origine. Mais le procédé serait plus commode que scientifique. S'il y a des fonctions mentales — n'importe leur nature, pour le moment, — il doit y avoir une discipline qui détermine et

(1) *Æterni Patris.*

analyse leurs actes et leurs lois. Ces actes relèvent de facultés sensibles, intellectuelles, morales. Elles sont régies par des lois, les unes communes à chacune d'elles, les autres spéciales : dans ces lois, la psychologie, la logique, l'éthique, la théodicée ont leur fondement. En outre, en vertu de sa constitution native, l'homme se sent porté à rechercher dans les êtres et dans les phénomènes les notions universelles, les aspects et les rapports tout à fait généraux et propres à tous les ordres de réalités. Cette enquête transcendante a, de toute évidence, un objet propre : elle constitue un département distinct de la connaissance. La philosophie, en un mot, est la science des lois et des fonctions représentatives et affectives du moi, et celle de la réalité objective, envisagée dans ses éléments irréductibles. En d'autres termes, la science philosophique s'exerce sur les « causes dernières et les premiers principes ». Sur les traces d'Aristote, nul mieux que saint Thomas n'a fixé le caractère distinct de la science philosophique. D'avance il a réfuté les disciples de MM. Comte et Littré, qui lui refusent aujourd'hui ce titre avec un entêtement plus systématique que sérieux. Des philosophes célèbres, Frédéric Ueberwegg et Trendelenburg ont appelé le péripatétisme la doctrine objective par excellence! Le thomisme a été conçu dans le même esprit.

Connexion générale de la philosophie avec les sciences naturelles et physiques.

Sans doute, les fonctions mentales sont liées d'une façon intime aux fonctions sensibles, dans la personne humaine, formée du double élément qu'on nomme vulgairement le corps et l'esprit. Les sciences naturelles commencent à fournir des moyens de mesurer les rapports de ces deux ordres d'opérations. De là une science encore pleine d'avenir, et qui a donné autre chose que des promesses : la psycho-physiologie. La genèse probable des sensations; les lois générales de la sensibilité et leurs rapports avec l'état d'inconscience et de conscience; le calcul de la durée des actes psycho-physiques ; les rares phénomènes de cérébration accessibles à l'observation; les questions de formation du langage; l'étude des rêves; la psychologie infantile et morbide; voilà des sujets de recherches d'une complexité presque infinie dans lesquels se distinguent chaque jour des spécialistes tels que Fechner, Weber, Wundt, Schiff, Helmholtz, Goltz, Munk, Ferrier et beaucoup d'autres. Ces thèses doivent occuper une place considérable dans les études de philosophie sérieuse. Ceux-là qui voudraient en méconnaître l'importance sembleraient trahir une peur injustifiée pour la solidité des doctrines métaphysiques, ou plutôt une lamentable étroitesse de raison. L'antiquité ne possédait pas les instruments requis pour ces observations délicates. Sa méthode scientifique était mal définie. Au dire de Balmès : nos pères tranchaient parfois par des spéculations et des formules dialectiques les

problèmes qui ne relèvent que de l'observation et des faits. Du moins, quel maître, parmi les scolastiques, fit autant de cas de l'expérimentation que saint Thomas? Après Aristote, son guide, après Albert le Grand, son professeur et le premier physicien de son siècle, il s'attacha si vivement à fixer les rapports des sens et de l'esprit qu'on lui a reproché de nos jours, à tort assurément, le sensualisme de sa doctrine. C'est bien lui qui veut que l'homme, esprit et matière, trouve dans le phénomène sensible le stimulant extérieur de son évolution intellectuelle. C'est lui qui a marqué, d'une façon aussi magistrale qu'Aristote et avec une clarté meilleure, la part de ces deux facteurs dans l'acte de l'intellection.

Combien de problèmes qui demeurent sans solution dans les écoles de philosophie moderne, parce que l'on perd de vue le rôle respectif et les mutuelles influences de la matière et de l'esprit dans l'épanouissement de la vie intellectuelle!

Assimiler, avec le positivisme, le travail de l'esprit au travail musculaire, faire de l'un et de l'autre des formes équivalentes d'énergie et récuser à priori tout moyen de connaissance autre que l'observation extérieure et l'expérimentation; ou prétendre, avec les derniers tenants de l'école cartésienne, que toute activité psychique, qu'elle s'appelle sensation ou pensée, instinct ou libre arbitre, échappe aux lois générales du monde matériel, c'est mutiler l'unité complexe de la nature humaine.

Si certaines manifestations psychiques sont les signes d'une puissance qui n'est point empruntée au monde des forces matérielles, il est clair que ce n'est pas dans le monde des forces matérielles, dans l'apparition ou la disparition d'un phénomène thermique ou mécanique, que nous trouverons les traces de cette puissance transcendante. Le jour où le spiritualiste tenterait de fournir la preuve que le positivisme lui demande, il nierait ce qu'il a la prétention d'établir.

S'il y a des principes d'action autres que les énergies matérielles, c'est par le témoignage de la conscience qu'ils doivent s'affirmer; à moins de poser à priori, antérieurement à toute investigation scientifique ou philosophique, qu'il n'y a de possible que la matière, et que le seul moyen de connaissance à la portée de l'esprit humain c'est l'observation extérieure et l'expérimentation, ce qui serait un postulat injustifiable, il faut accepter « le moyen de démonstration » de l'école spiritualiste.

Rôle prépondérant de l'observation intérieure dans la philosophie.

La conscience de nos actes intérieurs est un fait *expérimental* au moins au même titre que l'observation de ce qui se passe hors de nous. Comment acquerrions-nous l'assurance de l'existence et de la valeur de nos observations extérieures, si nous ne pouvions nous fier à cette affirmation intérieure irrésistible qui nous dit que nous observons?



Ce qui tombe sous les prises de l'observation extérieure, ce sont les phénomènes mécaniques ou physico-chimiques dont peut s'accompagner, et dont, selon nous, s'accompagne toujours le travail intellectuel, mais ce n'est pas la pensée intellectuelle elle-même.

A priori, il n'est pas évident que tout ce qui existe est doué d'une existence et de propriétés corporelles; les idées d'être et de corps ne sont ni identiques, ni absolument inséparables l'une de l'autre. Dès lors, nul n'a le droit de répondre par une fin de non-recevoir à celui qui prétend démontrer l'existence d'une puissance incorporelle par les seuls procédés que comporte une pareille démonstration.

Ce n'est pas à dire cependant que nous voulions soustraire l'activité psychique aux lois de la thermo-dynamique ou y soumettre au même titre toutes ses manifestations.

Il suffit d'analyser les informations de la conscience sur lesquelles nous nous appuyons à bon droit, pour arriver à constater que les actes de connaissance, de conscience, de mémoire, de désir, de volonté, se passent dans deux ordres tout différents, l'un sensible, l'autre suprasensible; tous sont soumis aux lois qui régissent l'activité des agents matériels, notamment à la loi de la durée ou du temps, et selon toute vraisemblance, aux lois de l'équivalence des forces de la nature et de la conservation de l'énergie, mais tous n'y sont pas soumis au même titre; les derniers n'y sont soumis que par contre-coup, d'une manière médiate, en vertu de leur relation naturelle avec les premiers.

Les témoignages concordants du sens intime et de l'observation extérieure établissent la participation de l'organisme et des agents matériels aux actes de connaissance et d'appétition de *l'ordre sensible.*

L'observation extérieure constate, avec une précision et une netteté qui vont croissant tous les jours, des relations intimes de dépendance entre les plus hautes manifestations psychiques et les lois de la mécanique, de la physique et de la chimie, tandis que l'observation de la conscience élève à la hauteur d'une loi générale ce fait intérieur, que les manifestations supérieures de l'âme, celles-là même que nous rangeons dans *l'ordre suprasensible ou immatériel,* la pensée intellectuelle, par exemple, ou le travail du raisonnement, ne s'exercent jamais sans s'accompagner de phénomènes correspondants de l'ordre sensible.

Voilà les faits.

Une induction tirée précipitamment de l'examen *exclusif* des faits *d'observation extérieure* peut faire croire aux esprits disposés à ne voir au monde qu'une seule substance, que les manifestations psychiques supérieures ont, elles aussi, pour

cause, et même pour cause adéquate, les agents matériels dont elles sont reconnues dépendantes; mais quiconque sait embrasser les faits dans leur ensemble et ne renoncer à aucune des sources d'information dont la nature nous a pourvus, comprendra que la loi de dépendance à l'égard des forces corporelles n'est qu'une confirmation scientifique de la loi de « réciprocité naturelle » qui régit notre activité psychique.

Part de l'expérience et de la spéculation dans la doctrine de S. Thomas.

Le trait caractéristique de la philosophie de saint Thomas, c'est précisément l'union de l'expérience et de la spéculation rationnelle, la combinaison de l'analyse et de la synthèse.

D'où vient, que depuis près de trois siècles la philosophie va oscillant toujours d'un extrême à l'autre entre l'empirisme et l'idéalisme, jusqu'à ce que fatiguée, épuisée en efforts stériles, elle se laisse tomber dans les abîmes du scepticisme ou se jette désespérément dans les bras de vagues et mystérieuses croyances? C'est qu'il n'y a qu'une seule philosophie, celle qui répond adéquatement à la totalité des exigences de notre nature. « L'homme n'est ni ange ni bête, » a dit Pascal; il eût pu ajouter : mais il tient de l'un et de l'autre. Pour qu'une philosophie soit vraiment *humaine,* il faut qu'elle me prenne tel que je suis, dans l'intégrité de ma nature sensible et intelligente à la fois. Le jour où Descartes, voulant opérer une réforme, consomma sa rupture avec la philosophie traditionnelle, et prononça le divorce entre l'âme-pensante et le corps-machine, il provoqua l'exclusivisme, suivi bientôt de l'hostilité des sciences physiologiques et des sciences psychologiques, et amena ainsi par son spiritualisme outré une réaction puissante du matérialisme même qu'il croyait combattre. Entre l'hypothèse d'une substance qui s'élève et se développe peu à peu, et celle de l'intervention subite d'un être de nature complètement différente, les faits biologiques donnent plus de crédit à la première, et l'on conçoit que des savants, auxquels on n'offre aucun moyen terme, prennent le parti de se dire matérialistes, comme l'a fait Tyndall, dans un accès d'humeur, au sein de l'Association britannique.

Et de fait, si l'on n'avait rien à substituer à l'insuffisance et à la confusion des théories philosophiques issues de Descartes; si, comme M. Cousin, l'on faisait abstraction de la philosophie scolastique, dont la marche tranquille s'est toujours soutenue à travers les systèmes qui s'entre-détruisaient à ses côtés : l'on n'aurait aucune peine à comprendre comment le chef de l'école éclectique a pu voir dans le sensualisme, l'idéalisme, le scepticisme et le mysticisme sans cesse renouvelés, les quatre phases perpétuelles de l'histoire de la philosophie avec lesquelles il identifie la philosophie elle-même.

Nous ne voulons certes pas céder à une fascination familière aux critiques, et prêter à saint Thomas d'Aquin une auréole imaginaire. Comme les autres penseurs il paya tribut à son temps : comme eux, il ne put deviner tous les progrès à venir, tous les perfectionnements de la méthode. Mais l'homme qui, dans une mesure plus large qu'aucun de ses devanciers, introduisit les doctrines du Stagirite dans les écoles d'Occident, avait apporté à cette tâche une originalité et une indépendance d'esprit que les ennemis de la scolastique semblent ignorer ou feignent de méconnaître.

Serviteur du Christ et disciple des Pères, Thomas d'Aquin complète les vues péripatéticiennes par les enseignements de Platon, par ceux des Pères grecs et latins, sortis de la nouvelle Académie aussi bien que du Lycée : il ajoute ses propres idées à celles de ses devanciers. Comme tous les génies supérieurs, c'est un éclectique, dans la haute et bonne acception de ce mot.

Les maîtres chrétiens des premières écoles de Grèce et de Rome avaient pénétré la philosophie du souffle évangélique. Clément d'Alexandrie, Justin, le grand Origène, les Grégoire, saint Basile, Théodoret, tous ces beaux génies mentionnés par Léon XIII, n'étaient pas hommes à se mettre timidement en tutelle chez Platon, ou chez Aristote, longtemps en moindre faveur auprès des docteurs apparentés aux théories alexandrines. Mais ces penseurs vaillants comprirent qu'il y aurait folie à répudier les systèmes consacrés par le suffrage des siècles les plus polis : ils les conservèrent dans toutes leurs maîtresses lignes et les firent servir à la défense et à l'élucidation des dogmes.

Évolution de la philosophie chrétienne.

On sait de quel éclat, grâce aux travaux des Pères grecs, resplendit ce IVe siècle dont M. Villemain a décrit en de magnifiques accents la grandeur littéraire. Un peu plus tard, sur le sol d'Afrique, un homme se rencontra dont la mâle pensée réunit dans une synthèse élevée les théories des deux grands philosophes de l'Attique et de leurs meilleurs interprètes. La postérité mettrait peut-être Augustin d'Hippone au-dessus de Platon et d'Aristote, si ce penseur se fût occupé de codifier les lois de la pensée et de la réalité, si son œuvre, presque toute consacrée à des querelles glorieuses, eût présenté un caractère moins polémique. Il fixa pour jamais l'alliance de la science et de la foi, et traça les règles de la philosophie chrétienne plus encore par ses travaux immenses que par ses préceptes. Augustin sortait des écoles néoplatoniciennes. Son caractère lui inspirait pour leur idéologie une vive prédilection : son génie impétueux aimait leur mode d'exposition oratoire et brillant. Il donna des développements sublimes à la doctrine des « idées » ou des rapports intelligibles des créatures avec la



première cause. Avec une sorte de religion filiale, il ôta à la théorie célèbre les erreurs qu'y avait mêlées Platon. Avec cette passion pour l'élément idéaliste de la connaissance, Augustin concilia un goût intense pour la dialectique et la psychologie d'Aristote. Il composa un résumé des catégories qui fut longtemps aux mains des disciples du Trivium. Sur la genèse du concept, sur la matière et la forme, sur l'âme et sur ses facultés, il reproduit les enseignements du Stagirite, non moins que ceux de Platon. Ainsi, dès le ve siècle, la science chrétienne, par l'organe de son plus illustre docteur, alliait les vues des maîtres dans lesquelles s'était comme personnifiée toute la puissance de l'âme humaine, l'intuition et la raison.

Saint Augustin fut le précurseur et, en un sens vrai, l'inspirateur de saint Thomas. C'est la remarque des biographes du Maître angélique que celui-ci se plaisait surtout à la lecture du docteur d'Hippone.

On pressent déjà quel devait être l'esprit de la philosophie thomiste. A part les différences des temps et de la culture générale, en dehors des vives dissemblances de forme et de méthode, saint Thomas continue, en la perfectionnant, l'œuvre de saint Augustin.

L'esprit de l'Occident est plus systématique, plus rigoureux que le génie oriental. Charlemagne, encouragé par les papes, les évêques et les clercs, avait en 789 adressé à Bangulf, évêque de Fulda, le capitulaire fameux qui prescrivait l'érection des écoles cathédrales et monastiques. Le fondateur de l'enseignement primaire se préoccupa de donner aux études une ordonnance régulière. Nous ne disons pas que, pour des esprits supérieurs, l'éducation pédagogique est la meilleure ! Mais elle est indispensable à la foule ; les exigences des temps l'imposèrent et, plus tard, la coutume la conserva. Alcuin d'York avait été le législateur des nouveaux instituts. C'était un disciple fervent d'Aristote, qu'il ne connaissait malheureusement que par les moins importants de ses traités. Mais par lui la sévère méthode dialectique pénétra dans les écoles. Elle n'en sortira plus. Aux mains de régents ineptes, abritant leurs formules verbales avec leur routine indolente et présomptueuse à l'ombre du grand nom d'Aristote, elle absorbera trop souvent le fond même des choses ! Mais elle sera pour les maîtres illustres une arme sans égale.

Origines de la scolastique.

Aprés deux siècles d'essais fragmentaires, surgit vers 1063 un noble penseur, Anselme d'Aoste, professeur et prieur de l'abbaye bénédictine de Notre-Dame du Bec, en Normandie, plus tard archevêque de Cantorbéry. Comme le fera bientôt saint Thomas, Anselme avait étudié de préférence les œuvres de saint Augustin.



Comme saint Augustin lui-même, il avait consacré à la logique d'Aristote des lectures diligentes et s'était proposé d'écrire un traité de dialectique. Nous ne possédons qu'un fragment d'introduction à ce manuel, le très bizarre dialogue intitulé *du Grammairien* ou *du Dialecticien.* Il a pour objet d'expliquer le vrai sens des noms attributifs et constitue à coup sûr le moindre des titres littéraires d'Anselme. Mais ce maître aussi ne possédait d'Aristote que les *Catégories* et *l'Interprétation.* Les *Analytiques,* qui seuls donnent la clef de la logique d'Aristote et signalent sa portée objective, manquaient au zélé logicien. Les autres traités du docteur d'Aoste accusent à chaque page un esprit rompu à toutes les subtilités d'une dialectique, allant parfois à l'excès. La plupart, cependant, sont écrits en style augustinien. Il embrassa dans le Monologue, le Prosloge et ses traités particuliers presque toutes les parties de la doctrine sacrée. Mais il ne réunit pas ces thèses dans une exposition d'ensemble, et souvent il leur donna la forme populaire. Il n'écrivit pas une encyclopédie de la science religieuse. Alexandre de Halès, qui venait de recevoir l'œuvre presque entière d'Aristote des mains de philosophes arabes, rédigea une grande *Somme de théologie.* Celle-ci compléta les *Sommes* précédentes de Robert de Melun et d'Étienne Langton. Saint Thomas d'Aquin l'imita en cela. Mais son œuvre devait dépasser de loin par l'étendue et la force les travaux de ses devanciers.

Ordonnance extérieure de la méthode de saint Thomas d'Aquin.

La méthode du docteur angélique fut la démonstration strictement logique; ses ouvrages didactiques sont conçus dans une forme dialectique plus rigoureuse que ceux d'Alexandre de Halès. Ses traités particuliers et ses commentaires eux-mêmes sont empreints d'une régularité où se reconnaît l'influence d'Aristote. Dans sa *Somme de théologie,* le plus parfait de ses livres, après avoir posé le problème en litige, le saint docteur choisit d'ordinaire dans la tradition et dans la raison les arguments négatifs qu'on pourrait lui opposer, puis il donne la solution, la développe et présente ses preuves et, enfin, répond aux difficultés. Ce procédé est étendu à tout l'ensemble de la discipline sacrée. Jusque-là, en Occident, on n'avait pas eu d'exemple d'une pareille rigueur critique associée à un langage d'une lucidité constante et dans lequel la sobriété n'engendre presque jamais la rudesse. Très justement, l'on comparerait le style de Thomas d'Aquin aux monuments gothiques de la première période, si pleins d'inspiration et d'idéalisme, dans leur simplicité recueillie, dans l'ascension sobre et lumineuse de leurs lignes vers l'infini.

Forme dialectique des œuvres scolastiques.

On a beaucoup critiqué, depuis la Renaissance, la forme et la méthode des scolastiques, que saint Thomas a puissamment contribué à fixer dans les écoles.



Il y eut, avant et après le XIII[e] siècle, des docteurs dont le style fut d'une barbarie indigne. Des paraphrastes mélancoliques, des vieillards chagrins blâmèrent le soin de la parole, prononcèrent que la gravité de la philosophie repousse l'éloquence. Facilement, on cherche dans la sévérité de la science l'excuse d'une sécheresse impuissante. Comme celui-là doit abonder en fortes, en profondes pensées qui fait profession de dédaigner les mots! Quels trésors de sagesse porte dans son cerveau l'homme circonspect qui ne consent à écrire que des banalités exactes dans des formules de pédant! N'est-ce pas là, du moins, l'illusion des gens naïfs? Sans servilisme à l'égard de la forme, saint Thomas comme saint Bonaventure fut, dans le genre philosophique, un excellent écrivain. — Des hommes aussi compétents que Leibnitz et V. Cousin ont décerné de justes éloges à la manière syllogistique. De fait, le syllogisme, en imposant au développement de l'idée d'infranchissables limites, la fortifie en la contenant; il empêche la pénurie et le vide des pensées de se dissimuler sous l'abondance du discours. Tous les écrivains vraiment philosophes des temps modernes, en France et en Angleterre, ont tenu à reproduire dans leurs compositions la concision précise et riche de choses dont saint Thomas était resté le modèle. Un critique littéraire aussi grave que M. Villemain a reconnu que la langue française, la plus philosophique du monde, doit, pour une grande part, sa limpidité aux scolastiques. M. Sainte-Beuve nous a livré le même aveu.

Dans les justes limites où l'esprit humain doit se contenir devant l'infinie Intelligence, l'examen et l'investigation étaient ardemment provoqués par la méthode des docteurs, dont M. Cousin regrettait l'abandon. Sans doute, on enchevêtra trop, parfois, la pensée à quelque texte, à l'autorité du « Maître ». Mais sous ce texte et dans ce maître, les docteurs savaient très bien se retrouver eux-mêmes, et l'originalité de l'idée personnelle s'affirmait avec éclat, alors qu'on invoquait, pour la confirmer devant la multitude, une parole du philosophe. Qu'on rapproche les opinions au sujet desquelles les chefs d'écoles étaient en dissentiment : elles sont nombreuses; il est vrai que chaque dissident, presque toujours, se couvrait de l'égide d'Aristote : c'était un hommage excessif à la plus légitime autorité. Chaque siècle a vu le retour de ces vénérations pour quelque génie illustre, pour le docteur en vogue. Le nôtre n'a rien à reprocher aux âges écoulés en ce qui regarde le fétichisme de l'esprit, dans les camps les plus opposés.

Même à l'égard d'Aristote, en dehors des rectifications suggérées par la foi, Thomas d'Aquin sut presque toujours garder sa fière indépendance d'esprit. Il reproche au Stagirite ses erreurs en logique; il se sépare du maître en ce qui

concerne l'état de la pupille dans l'hallucination, l'apparition du parasélène, la cause du flux et du reflux, l'origine des cours d'eaux, l'identité de la matière des espaces célestes et de notre planète, la nature de la voie lactée, l'ordre et le mouvement des planètes (1). Albert le Grand, le maître de Thomas, n'avait-il pas proclamé la primauté de la raison sur l'autorité, en matière philosophique, et égalé la sagesse de Platon à celle d'Aristote ?

Supériorité d'Aristote, en philosophie.

Ce fut un bonheur providentiel que les écoles de l'Occident chrétien eurent pour instituteur dans la philosophie un maître chez lequel l'austérité et la méthode didactique allaient de pair avec une science véritablement prodigieuse. Seuls parmi les œuvres existantes, les traités d'Aristote embrassaient l'encyclopédie des connaissances humaines, exposées par le penseur le plus érudit, le plus rigoureux de la belle antiquité. Quelle fortune pour les disciples et pour les maîtres ! Le premier, Aristote décrivit le but et l'objet de la philosophie avec une précision qui n'a pas été dépassée. Il indiqua les bases de la certitude dans la science, et réfuta le scepticisme avec les armes des sophistes sceptiques. Il formula le principe de contradiction, condition suprême de l'ordre logique, et découvrit la théorie du syllogisme et les lois de la démonstration, bien qu'il ne les ait pas toujours appliquées avec bonheur. Il expliqua la raison des concepts de substance et de causalité, dans toute leur amplitude; fonda le système des êtres sur l'idée de l'activité interne et de la finalité spécifique; mit en relief le concept de l'harmonie des choses, et en dernière analyse rattacha cette harmonie à l'influx du premier moteur, principe immuable des causes mobiles et limitées. En outre il analysa les attributs, les facultés, la nature de l'âme humaine; les préceptes de la morale, de la politique et du droit ; les règles de l'esthétique et de la parole. Tel fut le génie auquel les labeurs d'Albert et ceux de son disciple saint Thomas d'Aquin allaient assurer l'empire des écoles.

Lacunes et défauts de l'Aristotélisme.

D'autre part, Aristote montre un tel souci de se distinguer de son maître qu'il est noté par les docteurs comme un interprète peu fidèle de sa doctrine. On l'a accusé, non tout à fait sans raison, d'avoir mis dans un relief prépondérant le côté sensible de la connaissance. Il a décrit en termes admirables la nature et l'immutabilité du premier Être. Mais il semble lui dénier en certains passages l'intervention providentielle dans le gouvernement de ce monde, et la liberté de ses opérations. Avec Platon, il méconnaît très vraisemblablement l'idée de création. A ces défaillances graves s'ajoutent des obscurités déplorables, en ce qui

(1) Voir le livre savant de l'éminent préfet des études de l'Apollinaire, Mgr Salvatore Talamo : *Aristotile e la Scolastica*, 2e ed., P. II.



concerne la personnalité et la conscience de l'âme et son immortalité, des lacunes et des redondances d'exposition générale que des commentateurs dévoués se sont vus contraints de reconnaître, et qu'il n'est pas toujours possible d'expliquer par l'état fragmentaire de ses traités et les hésitations de ses éditeurs.

L'auteur de l'Organon se complaît souvent à l'excès dans la considération dialectique et nominale des choses et des notions. Sa méthode a été critiquée pour la part faite aux conceptions logiques, et pour les conclusions hâtives tirées d'inductions incomplètes et rapprochées gratuitement de principes abstraits. Ainsi en ont jugé les péripatéticiens les plus fervents, les mieux informés : Suarez, Tolet, Cajètan. Les docteurs se séparèrent d'Aristote en tout ce qui contrariait leur foi. Mais l'autorité du Stagirite n'en resta pas moins gênante dans une foule de points qu'en d'autres conjonctures on eût discutés avec une plus sincère liberté. Ses interprètes introduisirent dans la physique des vues qui, sans eux, n'eussent jamais pénétré dans le milieu scientifique de la société nouvelle. En particulier, leur vassalité à l'endroit du maître accrédita, en dépit des penseurs éminents, une méthode trop formaliste, et la métaphysique abstraite et arbitraire dont des écrivains vantés ne surent pas toujours se préserver. Comme il arrive toujours, d'insipides glossateurs, des disciples médiocres ne prirent du grand Aristote que ses défauts.

L'influence de saint Augustin, ce penseur prodigieux qui toucha à tant de questions, contrebalança, certes, mais ne put neutraliser tout à fait le malheur. Il fut aggravé par le tort des professeurs qui en voulant l'éviter, versèrent dans l'excès non moins préjudiciable d'un idéalisme renouvelé des néoplatoniciens. N'hésitons pas à le proclamer à l'honneur de la foi : le premier épanouissement de la philosophie du moyen âge, déjà si glorieux dans ses représentants d'élite, aurait été plus fécond encore, s'il eût eu pour type classique une œuvre inspirée par les traditions chrétiennes, plus entièrement affranchie d'une doctrine d'origine étrangère, admirable sans doute, mais dont il serait injuste de méconnaître les erreurs et les faiblesses.

Saint Thomas et Aristote.

Saint Thomas d'Aquin accueillit dans ses deux *Sommes* toutes les vues profondes de Stagirite, rectifia la plupart de ses défauts et de ses erreurs, et les ennoblit par les idées d'Augustin et des Pères. La Somme théologique, en particulier, restera comme le symbole de la sagesse catholique, ne repoussant aucune théorie féconde, aucun progrès, mais imprégnant toutes les intuitions de l'esprit humain de la lumière supérieure de l'Évangile. C'est assez signaler la grandeur de cette œuvre célèbre entre toutes, écrite pour les jeunes disciples, et dont il convient



de rapprocher les traités spéciaux du maître qui l'expliquent et la complètent au point de vue philosophique.

Caractère encyclopédique de l'œuvre de saint Thomas.

En ce qui concerne le fond même de la doctrine, saint Thomas offre un nouveau titre à l'admiration. Nous le verrons tout à l'heure en résumant à grands traits son œuvre : le Docteur angélique n'a pas moins accueilli les vues d'ensemble que l'analyse minutieuse des détails. Il a réuni les intuitions spontanées de l'entendement, l'investigation des causes physiques et sensibles, la culture des sciences naturelles dans la mesure que comportait l'époque, les raisonnements où se révèle la constructivité de l'esprit. Ses études ont embrassé tout l'ordre des intelligibles et le domaine général de la connaissance philosophique et théologique : elles ont jeté de vives lumières sur l'esthétique. Dante a résumé sa doctrine en quatre chants de son *Paradis*. Des peintres comme Giotto, Giovanni de Fiesole ou Fra Angelico se sont manifestement inspirés du saint Docteur. En exégèse, il a pressenti la valeur des textes parallèles, et sa Bible manuscrite contient une foule de remarques critiques où il devance son temps et semble deviner les préoccupations de l'avenir. Par ses soins à restituer aux écoles la leçon authentique d'Aristote, il se ralliait trois siècles à l'avance au mouvement philologique de la Renaissance. Curieux de la tradition, il a fait de ses commentaires sur l'Écriture Sainte et de ses œuvres de philosophie et de théologie un riche répertoire de témoignages empruntés aux anciens Pères et aux Docteurs, ses contemporains et ses devanciers. Par ce côté, il se rattache encore à son maître Aristote, dont les renseignements d'érudition ont fourni des indications de haut prix sur les doctrines des maîtres de l'antiquité grecque. A peine, sur les milliers de citations de saint Thomas, quelques-unes sont à reviser aujourd'hui. Cet heureux génie n'excluait aucun aspect des choses idéales : comme Augustin, comme Anselme et saint Bonaventure, comme Aristote lui-même dans son Poème funéraire en l'honneur de son jeune ami Eudème, que nous a conservé en partie Olympiodore, Thomas se montra poète remarquable. Ces grands hommes justifiaient d'avance la maxime d'un de nos écrivains : « Il faut que l'art pénètre la philosophie, comme il faut que la philosophie serve d'appui au sentiment artistique. Un philosophe qui ne serait pas artiste, manquerait d'un des éléments nécessaires à l'exposition de la vérité : un artiste qui ne serait pas philosophe serait impuissant à formuler la beauté sérieuse et profonde. Par l'amour du beau, on s'élève aux plus hautes conceptions de la pensée ; par la compréhension de la vie présente, on parvient à exprimer vivement son idéal. Vérité et beauté, qualités fondamentales que les génies seuls savent allier dans leurs chefs-

d'œuvre (1). » Mais à côté de l'austérité esthétique de la forme, le souci pressant de saint Thomas est la force et la lucidité de l'idée : c'est assez de le comparer, sous ce rapport, à saint Anselme, à son maître le B. Albert le Grand, à notre original et hardi Henri Goethals de Gand, à Alexandre de Halès, pour se convaincre de sa supériorité et de sa prudence dans les conclusions, qu'il poussait si loin. Il est rare que la formule masque chez le saint Docteur une démonstration faible. Presque partout, la pensée vaut la forme, éminemment serrée et vigoureuse. On dirait des cristallisations d'idées.

Coup d'œil sur la culture philosophique du XIIIe siècle.

Il y a, dit-on, des rêveurs qui voudraient revenir en toutes choses au XIIIe siècle. S'ils en avaient le pouvoir, ils raseraient nos villes modernes, supprimeraient les chemins de fer et les machines à vapeur, fermeraient nos musées d'art contemporain, ne feraient que des images à la chevelure dorée et au corps diaphane, et volontiers se coifferaient du petit chaperon. Pour d'autres, le XIIIe siècle est « un temps d'universelle et ignorante barbarie ». Ceux-là sont sages qui savent être de leur époque, apprécier tout juste progrès, toute innovation féconde. Le XIIIe siècle eut ses plaies, ses désavantages. Mais ce n'était pas un temps barbare; il avait sur le nôtre l'avantage d'une foi ardente et l'enthousiasme chevaleresque pour toutes les nobles choses. A l'heure même où Thomas d'Aquin écrivait ses livres de philosophie et de science sacrée, la plupart des problèmes qui préoccupent l'homme moderne étaient discutés avec passion. Pour ne citer que des compatriotes, le réaliste Alain de Lille disserte d'une façon originale sur la certitude, et propose, malgré ses traités poétiques *de Planctu Naturæ* et l'*Anti-Claudianus*, de formuler l'enseignement de la philosophie à la façon des géomètres, comme le tentera un jour Spinosa. D'après Aventin, un dominicain, Henri de Brabant, aurait, à la même époque, sous l'influence du Docteur angélique, traduit en latin tous les ouvrages d'Aristote, pour lesquels les versions de Boèce devenaient insuffisantes. Un peu plus tard, le géomètre-astronome Gilles ou Egide de Lessines, et les métaphysiciens Godefroid des Fontaines et Jean de Gand expliquaient à Paris la doctrine du Stagirite : de leur côté, Gauthier de Bruges, un moment évêque de Poitiers, et un autre Belge, Jean de Prichesius, y défendaient le platonisme. On citerait encore Barthélemy de Bruges, Gérard de Liège, Guibert de Tournai, tous lecteurs en Sorbonne, où l'un de nos bibliophiles les plus érudits, M. Ruelens, a retrouvé leurs manuscrits. Dans la rue du Fouare, la Logique était enseignée par Siger de Courtrai, que son immortel élève, Dante Alighieri, devait signaler à la postérité, plus que toute sa dialectique :

(1) Octave Pirmez : *Pensées.*



Essa è la luce eterna di Sigieri
Che leggendo nel vico degli Strami
Syllogizzo invidiosi veri. (Par. X, 136.)

Henri de Gand, seigneur de Mude, de la noble maison des Goethals, brillait aussi à la Sorbonne par ses leçons de haute philosophie, avant de devenir recteur de l'université. Ces « Flamands », dont plusieurs devancèrent leur temps, continuaient la lignée de nos anciens maîtres des écoles de Liège, de Tournai, de Gand, de Lobbes que l'on vit plus d'une fois prendre part aux joûtes de l'université de Paris et porter des défis aux professeurs en renom. Un écrivain a dépeint d'après les sources ce que l'amour des lettres avait de contagieux à cette époque : « Quand aux derniers confins de la Bretagne insulaire, écrit M. Hauréau, l'historien érudit de la scolastique, quand aux plus lointaines retraites de la Calabre, de l'Espagne, de la Germanie, de la Pologne, un jeune clerc manifestait quelque inclination pour les hautes études et semblait à ses supérieurs promettre un logicien, aussitôt on l'envoyait à Paris. Il partait seul à pied, traversait les fleuves, les montagnes, les mers, sous la protection des gens de guerre, ou même des gens de rapine qu'il rencontrait sur sa route. C'était une vie d'aventures et de périls qui le disciplinait d'avance aux agitations et aux rudes épreuves de l'école. Chaque soir il trouvait asile dans le plus prochain monastère; si la nuit le surprenait loin d'une bourgade, il allait frapper au seuil de quelque maison isolée, et, pour obtenir le plus cordial accueil, il lui suffisait de décliner son titre d'écolier. »

Culture littéraire au XIIIe siècle.

Le goût des lettres, par ce temps, n'était pas moins vif que l'amour de la science. De bonne heure, les grands seigneurs belges s'étaient montrés les protecteurs des muses. Les trouvères des cours de Liège, du Brabant, du Hainaut, de la Flandre avaient préparé les voies au roman du *Renard,* cette âpre satire de tout l'ordre social, où se reflète l'indépendante fierté de notre tempérament national et qui obtint un succès merveilleux. Baudouin de Constantinople, peu de temps avant de partir pour la croisade de 1202, fit écrire en français une chronique universelle. L'histoire en langue d'oïl est née sur notre sol; elle remplaça l'informe jargon latin : Baudouin d'Avesnes, issu des comtes de Flandre, est un écrivain « français ». Après Pierre Mouskes, l'oncle d'Henri de Gand, qui écrivit en rimes françaises sa « grande histoire » où il fait, à la mode du temps, descendre les Francs des Troyens, le chanoine Jean Le Bel s'illustra dans le même genre de travaux. « Tout ce qu'on admire dans les premiers livres

de Froissart, dit M. Potvin, est de lui; et quand M. Villemain en cite les épisodes où il le trouve supérieur à Tite-Live et digne d'Homère, ses éloges remontent à Jean Le Bel. »

Sous Philippe le Bon, le trouvère Martin le Franc pourra écrire ces rimes, calque de l'époque :

Si tu parles d'art de peintrie,
D'historiens, d'enlumineurs,
En fut-il jamais de meilleurs?

Vers 1280, Jacques van Maerlant composa ses vastes poèmes flamands et fonda une école qui devint une pépinière d'œuvres mi-sérieuses, mi-satiriques, précieuses pour l'histoire du temps et dont la vogue fut indicible.

A la même époque, nos enlumineurs de manuscrits, presque tous clercs, montrent déjà ce goût de réalisme destiné à rester le caractère saillant de la peinture belge. Henri III, duc de Brabant, Gauthier de Soignies, les maîtres anonymes des traités de déchant de l'abbaye de Saint-Laurent, de Liège, dont l'un est conservé à l'université de Louvain et l'autre à la bibliothèque royale de Bourgogne, furent nos premiers musiciens. C'est encore au XIIIe siècle que commence à s'élever le chœur de Sainte-Gudule de Bruxelles. Vers le même temps, Cologne, Salisbury, Paris, Chartres, Amiens, Reims, Burgos, Tolède, Westminster, Beauvais, Tours, Strasbourg bâtissent leurs impérissables cathédrales.

Mouvement des sciences naturelles.

Il est vrai : malgré les efforts de Gerbert d'Aurillac, de Henri d'Auxerre, de Jean de Salisbury, l'esprit le plus fin et le plus caustique des âges moyens, la méthode dans le domaine des causes physiques est loin d'être trouvée. Mais un vigoureux penseur, le franciscain Roger Bacon, la pressent, l'indique, en fait quelques applications, malheureusement avec une exagération et des témérités pleines d'erreur, qui compromettent sa cause auprès de ses amis eux-mêmes, auprès des routiniers jaloux de son génie surtout. Plus que personne, par ce temps-là, Bacon avait senti la nécessité d'allier à la spéculation l'expérience, l'étude de la vivante réalité, sous toutes ses formes. Les titres seuls de ses traités présagent un renouvellement prochain : la fougue de son esprit entrava celui-ci au moment où il allait se réaliser. Bacon avait écrit sur les obstacles du savoir et les causes de l'ignorance, sur l'utilité de la science



comparée et de l'étude des langues. Ces sujets parlent assez haut! En dépit d'adversaires puissants, hostiles à un mouvement qui devait renverser leur dictature humiliante, la tendance au progrès était partout. Le parvenu, dans le monde des lettres, n'a qu'un moyen d'usurper la renommée interdite à son ineptie : nier l'opportunité des œuvres originales ou calomnier bassement leurs auteurs. Du moins, au XIII[e] siècle, la philosophie, cette âme des hautes études, animait les esprits d'un souffle puissant d'idéal et provoquait la libre recherche.

Esprit chrétien de la civilisation, au moyen âge.

Lorsqu'on parcourt dans leur ensemble les œuvres du temps, on est surpris de la hardiesse des docteurs. Les thèses du platonisme sont opposées à celles d'Aristote. Dans les universités, disputent des maîtres divisés d'opinion sur la certitude, la vie, les idées. Mais tous ces penseurs avaient la foi au Christ, parce que leur raison leur montrait dans l'Évangile une doctrine divine. Sûre de leur croyance, l'Église ne s'étonnait pas de leur liberté dans les choses libres. Ils pratiquaient la maxime d'Augustin qui n'est suspecte qu'aux époques de licence ou de servitude : *In dubiis libertas.* Si cette sentence est vraie en matière religieuse, elle est l'âme de toute philosophie! Personne ne l'a mieux prouvé que les anciens Pères et les maîtres du XIII[e] siècle.

Par malheur, cet âge d'or de la scolastique fut suivi d'une décadence rapide. L'œuvre laborieuse d'Albert le Grand, d'Alexandre de Halès, de saint Bonaventure, de saint Thomas allait devenir la proie des glossateurs.

Décadence de la philosophie scolastique. Les glossateurs.

Un très docte péripatéticien, Pierre d'Espagne, venait d'écrire ses « Sommes de logique », ce manuel de dialectique formelle habilement construit, mais dont on allait abuser sans mesure. Les *Sommes* crurent bon de renchérir sur l'*Organon:* aux livres d'Aristote, elles ajoutèrent des thèses sans portée et ces recettes mnémotechniques que l'on réimprime encore dans certains traités! Elles dissertaient sur les propriétés des *termes,* l'emploi des adjectifs, les fonctions verbales de toute sorte. Ce supplément à Aristote s'appela les *Parva logicalia.* Avec tout son esprit, Ockam devait baser sur la « nouvelle logique » son nominalisme étroit et faux, cause de ruine des hautes spéculations. Les *Parva logicalia* eurent jusqu'à huit cents transcriptions et plus de cinquante éditions! Incapables de pénétrer les choses, des centaines de régents disputèrent, raisonnèrent, déraisonnèrent sur les *mots.*

Par ces professeurs, la logique, la méthode, les lois de la certitude furent bientôt réduites à un ramas fastidieux de règles formelles. Isolée de la réalité, de l'analyse de l'entendement et de la conscience, la dialectique de classe

n'avait rien à voir à la vérité des choses. Au disciple candide qui franchissait le seuil du Trivium, le magister apprenait non à discuter les majeures, mais à construire les figures du raisonnement en *Barbara* ou en *Baralipton*. D'indiquer au néophyte le fondement de toute cette casuistique de la pensée, de lui signaler le lien de l'idée et de la proposition avec les faits, le phénomène central de la conscience, la loi primitive de la spontanéité, le sens des critères de la certitude, toutes ces bases de la science consacrées par Aristote et saint Thomas, par Albert le Grand et saint Bonaventure, par Henri de Gand et Duns Scot, on n'en avait plus souci ! Des mathématiciens éminents ont prétendu naguère que les figures reposaient sur des combinaisons erronées ! Eh ! dès que les prémisses s'emboitaient dans des cadres corrects, et que la conséquence en découlait d'une façon normale ; dès que le syllogisme était irréprochable, la contraposition, l'équipollence et la conversion légitimes ; dès que le candidat savait débrouiller les « toiles d'araignée » des arguties d'école, le but était atteint, le pédagogue satisfait !

Ainsi la logique formelle régna de nouveau en souveraine dans les écoles de philosophie. Un rimeur anonyme du XIIe siècle lui faisait dire, dans sa suffisance idiote : « Je définis et je distingue, je divise et j'affirme, j'ai la force du raisonnement, je suis victorieuse et je suis invincible ! » Les bibliothèques, écrivait à ce propos Enée Sylvius, regorgeaient de *commentaires des commentaires* (1). Cela dura ainsi jusqu'à la Renaissance. La chute de Constantinople, en amenant en Europe les lettrés de la Grèce, allait substituer les textes authentiques aux copies fautives

(1) Il faut entendre quelques témoignages à cet égard. Enée Sylvius écrit : « Maximum hujus gymnasii vitium est (sc. Viennensis) quod nimis diuturnam operam in dialecticis nimiumque temporis in rebus non magni fructus ferunt ; qui magisterii artium titulo decorantur, hac una in arte examinantur (sc. dialectica seu logica formali) : cœterum neque musicæ neque rhetoricæ neque arithmeticæ curam gerunt... Quibus omne studium in elenchis est vanisque cavillationibus... Qui libros Aristotelis et aliorum philosophorum habeant, raros invenies: commentariis plerumque utuntur. (Ep. 165.) Quippe si revivisceret Aristoteles, multa sua esse negaret quæ nos illi attribuimus... Ut apud eos logicæ studium non utilitate, sed morte terminetur. » Déjà Pétrarque se plaignait, avec nombre d'autres maîtres, des mêmes abus : « Erant olim hujus scientiæ (theologicæ) professores ; hodie, quod indignans dico, sacrum nomen, profani et loquaces dialectici dehonestant... Philosophi.. ad verbosam nudamque dialecticam sunt redacti. *(De remed. utriusque fortunæ*, I, Dial. 46. Juvenis... cathedram ascendit... nescio quid confusum murmurans. Tunc majores certatim ut divinum quid locutum laudibus ad cœlum tollunt ; tinniunt interim campanæ, strepunt tubæ, volant annuli, finguntur oscula, vertici rotundus ac magistralis biretus apponitur : his peractis descendit sapiens qui stultus ascenderat. *De vera, Sap., I.)* Dialectica *una* artium liberalium est et gradus ad alta nitentibus interque philosophiæ dumeta gradientibus non inutilis armatura, excitat intellectum, signat veri viam, monstrat vitare fallacias... Si dialecticæ scholas, quod in eis pueri lusimus, senes relinquere nescimus, eodem jure nec par impar ludere nec arundine tremula equitare pudeat. *(Ep. famil.*, I, 6.)... Ecce ego qui nudius tertius nihil eram, jam magnus esse incipio, jam syllogismos facio, jam dialectica mea est. Ad quid aliud natus eram ? Habeo quod petebam ; jam disputare non vereor collocutoremque meum, si libet, asinum probo. *(Cont. medic. invect. III)*... Redde mihi Pythagoram... redeat Plato, renascatur Homerus, reviviscat Aristoteles, revertatur in Italiam Varro, resurgat Livius, reflorescat Cicero, non modo segnes laudatores inveniet, sed mordaces etiam et lividos detractores. » — Ange Polititien appelle la jeunesse lettrée de Florence à de meilleures leçons : « Quare ades auribus atque animis, Florentina juventus ! ac veræ philosophiæ primordia non jam de lutosis barbarorum lacubus, sed de græcorum latinorumque nitidis fontibus hauri mecum. (Opp., p. 530.) — On voit sur le vif, dans ces passages, pris comme au hasard, parmi tous ceux que Prantl a recueillis, comment les Humanistes confondaient la grande scolastique du XIIIe siècle avec les productions misérables des siècles de décadence.

des paraphrases et des versions. Les premiers humanistes signalèrent avec acrimonie l'abaissement des académies, jadis glorieuses. Louis Vivès, Pétrarque, Politien, Laurent Valla flagellèrent de leur élégante et sarcastique parole l'exégèse barbare et prétentieuse des raisonneurs. Par malheur, comme il advient toujours, la ruine de ceux-ci précipita celle des écoles dont ils souillaient la renommée. La tradition scolastique fut rompue pour de longs siècles; et, dès lors, avec la Réforme, commencèrent l'anarchie des esprits et la confusion des systèmes dont nous recueillons encore les fruits funestes. On ne l'a pas noté assez: bien plus que l'humanisme, plus que Descartes lui-même, l'oubli des hautes doctrines, la recrudescence de la formule avaient, pour une très grande part, provoqué la réaction. Mais au XIII[e] siècle, dans le cénacle des grands docteurs, saint Thomas avait préparé dans ses œuvres aussi pures qu'élevées le remède à la défaillance dont notre génération ressent elle-même le contre-coup. En rappelant les esprits à l'étude du plus grand initiateur de la véritable scolastique, de celui qui réalise le plus l'idéal du Docteur, Léon XIII a voulu rendre à la science chrétienne l'éclat d'une noble période.

Rupture funeste de la tradition philosophique.

Esquisse de l'œuvre philosophique de S. Thomas.

Nous avons dit que, dans ses *Opuscules,* ses *Commentaires* sur l'œuvre d'Aristote, dans la première partie de sa *Somme de théologie,* ses commentaires sur le *Maître des sentences* et sa *Somme contre les Gentils,* saint Thomas discute et approfondit tous les problèmes de la science philosophique, telle qu'on la comprenait au XIII[e] siècle.

Doctrine des principes.

Aristote, avec sa rigueur accoutumée, avait distingué les principes d'« efficience » ou les causes en vertu desquelles l'être a reçu l'existence originelle; les principes de composition ou les éléments actuels des êtres; les principes de connaissance ou les éléments de représentation des choses dans l'esprit. Pour quiconque a lu Aristote, il est clair que toute sa doctrine est comme en germe dans cette distinction. Quand saint Thomas définit la philosophie « la science des principes », il comprend ces mots dans la triple acception que nous venons d'entendre.

Matière et Forme.

Dans chaque être matériel Aristote, et le Docteur angélique après lui, distinguent la « matière première, l'élément indéterminé, en puissance de toutes les déterminations ultérieures, et la « forme » ou le principe actif donnant à la matière son état déterminé.

Qu'on aille par l'esprit jusqu'à la genèse de l'être corporel, jusqu'à sa détermination tout à fait initiale; on arrive de la sorte à concevoir *une potentialité primitive, d'ordre non seulement logique mais physique,* qui n'est autre que l'élément passif que la forme vient déterminer à tel ou tel état substantiel déterminé. Cet élément est

la « matière première ». Elle n'est pas l'essence complète de l'être matériel, mais elle en est une partie constitutive. La matière première a une réalité vraie, subordonnée pourtant à l'action de la forme : elle n'est pas un simple être de raison, bien qu'elle ne puisse exister ni devenir objet de connaissance directe que dans son union actuelle avec la forme. « La matière première, dit S. E. le cardinal Pecci, n'a aucune existence actuelle indépendamment de la forme. Elle est en pure puissance quant à « l'acte substantiel » (à l'existence définitive), absolument comme les corps, indépendamment de leur figure, sont en puissance pure quant à leur configuration. »

Ce n'est pas sans un assez intense effort d'attention que la pensée arrive à saisir cette quasi-entité, cette substance incomplète située sur la ligne médiane de l'être et du non-être, et à laquelle, en sa passivité originelle, s'unissent les formes multiples. Mais l'attention est la condition propre de la recherche scientifique, et s'il est un problème qui en réclame, c'est bien celui des derniers éléments des corps.

Dans les êtres matériels, la *Matière première* (Ἡ πρώτη ὕλη) est l'élément potentiel dont le rôle est de servir de substrat réceptif aux formes essentielles qui constituent les divers types spécifiques du monde visible. « Tout être engendré par les seules forces naturelles, dit l'Ém. Pecci, présuppose nécessairement un « sujet », une matière préalable : *ex nihilo nihil fit.* Or, de même qu'une progression à l'infini répugne dans les causes dites efficiente, finale et formelle, elle répugne aussi dans les causes *matérielles.* Donc, dans l'ordre des « sujets » ou des *matières,* il faut arriver à un sujet premier qui ne soit ni composé ni dérivé de quelqu'autre. Nous l'appellerons *matière* du nom générique donné à tout élément dont se fait quelque chose, et nous le déterminerons en le nommant matière première, parce qu'au delà de ce sujet, il n'y en a plus d'autre. »

La *Forme* substantielle (Μορφή, Εἶδος) est le principe actif, la force plastique, qui détermine de fait cette matière à devenir telle ou telle substance spécifique, simple ou composée, inorganique ou organique.

De la sorte, entre la matière et la forme, il n'intervient pas de distinction adéquate, comme entre deux substances indépendantes : seulement, dans les corps une fois constitués, la matière première peut être successivement isolée de toute forme déterminée, en ce sens qu'elle peut passer de l'union actuelle avec sa forme à une forme différente. La matière première offre à la forme un « sujet de réceptivité », et, à son tour, la forme détermine la matière à sa nature spécifique particulière.

A l'état initial, la matière première s'est trouvée directement unie, par l'acte de création, aux formes substantielles des quelques corps simples, ou de la substance élémentaire dont la combinaison ou l'évolution devait produire ultérieurement les divers corps du monde inorganique et les tissus des types vivants. Sous l'action des forces cosmiques, ces formes, en s'associant dans une unité supérieure et dans une intégration plus complexe, engendrèrent des essences composées nouvelles, en lesquelles les éléments constitutifs ne subsistèrent plus dans leur état primordial, mais furent en fait élevés à un mode de subsistance plus parfait, et substantiellement différent, où leurs formes et leurs activités antérieures ne gardèrent plus qu'une permanence virtuelle. En rigueur, ni la matière, ni la forme ne sont les termes de l'acte de création ou de l'acte de génération, car aucun de ces deux facteurs n'a d'existence propre; ils n'existent qu'en vue de leur union. C'est le composé de la matière première avec les *types simples* ou avec la forme élémentaire, qu'a créé la cause première. Ensuite les forces de la nature ont transformé ces corps simples, de façon à ce que leur matière première ait servi de substrat à des formes spécifiques nouvelles et substantiellement différentes. C'est donc le composé final qui est vraiment le terme de toute production. Les formes des corps simples, en s'unissant suivant leurs affinités natives, déterminent leur élément matériel à subsister sous la forme nouvelle du composé. C'est ainsi, pour parler avec Aristote et saint Thomas, que le sculpteur ne produit pas une statue à part du marbre et de l'airain, mais il détermine la matière préexistante à revêtir telle figure spécifique. Cette transformation n'est qu'accidentelle, sans doute, mais elle aide à entendre la dépendance mutuelle de la matière et de la forme, dans le produit substantiel lui-même.

Hiérarchie des formes substantielles.

Dans les corps composés, la matière ne passe d'une forme à une autre, sous l'action des forces cosmiques, elle n'est, comme parle l'école, *privée* de sa forme actuelle, que selon un rythme progressif, et d'après des transitions successives, correspondant à l'évolution de chaque substance matérielle et à la place qu'elle occupe sur l'échelle des êtres. Il y a une réelle hiérarchie de formes dont la matière suit les degrés, dans les changements *naturels* qu'elle subit en passant de l'état de principe simple à l'état de corps composé, et du règne minéral à la vie végétative et animale, selon une progression ordonnée de types intermédiaires, et cela, sous l'empire des forces physiques, ou grâce à l'industrie de l'homme qui vient s'y ajouter.

De la sorte, dans la production des composés ou des « mixtes », interviennent les trois principes, selon la terminologie de l'École et d'Aristote : la matière

première, la forme et la privation (Στέρησις) qui n'est autre chose, par rapport à la matière, que le dépouillement de la forme déterminée dont elle avait été informée, pour revêtir quelqu'une des formes qui la suit, dans la série des êtres corporels, ou pour revenir à quelque forme antérieure.

Il est clair que la considération de ce troisième principe n'a de place que dans la production des corps composés; elle ne concerne pas la création initiale de la matière et de la forme. C'est dans la genèse des composés que la détermination de la matière par les diverses formes spécifiques est rendue surtout manifeste.

Éduction de la forme.

Par « l'éduction des formes », pour parler leur langage, les Docteurs n'entendaient pas autre chose que leur dépendance intrinsèque de la matière, dans l'unité d'un même composé substantiel. Mais d'autre part, en raison des formes et des déterminations qu'elle a revêtues déjà, la matière est « en puissance plus ou moins prochaine de telle ou telle forme ».

Selon le véritable sentiment d'Aristote, dans la production des choses corporelles, la *forme* substantielle ne dérive pas de la matière; sans cela, celle-ci se comporterait à l'égard de la forme comme sa cause intrinsèque, ce qui est faux. Les formes diverses n'ont pas non plus une sorte d'inexistence actuelle, mais latente au sein de la matière première, comme semble l'avoir pensé Anaxagore. Les termes consacrés de « l'éduction de la forme de la matière » signifient uniquement la relation actuelle, en fonction d'éléments consubstantiels, de la matière *et de telle forme déterminée.* C'est le composé définitif, la synthèse finale qui est le terme des éléments, mais ce composé, spécifiquement déterminé par la forme substantielle totale, implique une dépendance interne à l'égard de ses principes.

C'est dans le phénomène de la vie que la doctrine de la matière et de la forme trouve sa confirmation triomphante.

Confirmation de la doctrine, de la matière et de la forme.

Tous les grands physiologistes montrent dans la vie la subordination interne des forces physico-chimiques, et leur élévation à un état supérieur. C'est le sentiment formel de Cl. Bernard, de Quatrefages, de Fournier, de Wagner, de l'école de Montpellier et d'une fraction importante de l'école de Paris.

La notion de l'unité de la personne humaine corrobore ces conclusions. Si l'on se refusait à reconnaître dans le composé matériel cette transubstantiation plastique des éléments, où nous avons placé avec les scolastiques l'action de la « forme substantielle », pour n'y voir qu'une simple combinaison des principes persistant dans leur état substantiel et spécifique, on serait également amené à tenir que l'âme humaine *s'associe* des principes multiples et de nature distincte, comme le

sont les éléments organiques, quoi qu'on pense de leur nombre et de leur essence. Ces éléments distincts continueraient à subsister en leur état propre dans le composé humain. Or, l'unité de la personne humaine, si manifeste au sens intime, ne permet pas de résoudre celle-ci dans un dualisme brutal : l'âme, d'une part; et d'autre part, les éléments matériels persistant dans l'organisme, *selon leur condition primitive*. Une étendue concrète n'est susceptible que d'une seule figure, dit un scolastique moderne; de même une substance déterminée ne peut relever que d'une forme unique, d'un seul type spécifique.

Si l'organisme et la vie procédaient chez l'homme d'un principe intermédiaire, de quelque « forme de corporéité, » de quelque force vitale, c'est à celle-ci que le corps devrait son existence et ses propriétés comme à sa forme spécifique et substantielle. De fait, plus personne n'admettrait aujourd'hui, avec certains docteurs, une forme moyenne, dont la fonction serait de donner à la matière première, dans les êtres vivants, une sorte de corporéité incomplète et générique. Il importe de s'en souvenir, car d'aucuns l'avaient trop oublié : Scot prêtait à son « médiateur corporel » une imperfection plus grande que celle des formes inorganiques, car il entendait sauvegarder l'unité substantielle des vivants, au moins autant que saint Thomas. Le sentiment du subtil critique a été fréquemment dénaturé. — En tout cas, si l'organisme humain dépendait d'une forme substantielle distincte, l'âme ne remplirait à l'égard du corps qu'un rôle purement accidentel, et l'unité de la personne subirait une réduction considérable. Saint Thomas professait une psychologie vraiment rationnelle, quand il posait le principe : l'unité de l'être dépend de l'unité de sa forme.

Transformation des éléments dans le composé.

Il faut conclure que, dans l'homme, les principes organiques ou corporels subsistent dans la forme spécifique de l'âme, compénétrant et transformant les éléments matériels, et élevant la chimie et la dynamique de l'organisme à la condition d'une chimie et d'une dynamique humaines, jusqu'à l'heure où ces phénomènes, soustraits à l'action de l'âme et au rythme plastique des cellules organisées, retomberont sous l'empire exclusif des forces atomiques. — Or, c'est par une transformation substantielle analogue que, durant la synthèse des corps, les principes simples présentent des propriétés nouvelles, et d'un ordre spécifique distinct. Dans l'un et l'autre cas, une forme substantielle totale et unique élève à un état supérieur les éléments tributaires de son activité, et leur communique un mode de subsistance intrinsèquement différent de leur condition antérieure.

N'est-il pas permis de le noter? Sans atténuer la portée de la doctrine péripatéticienne, on la comprendrait avec une moindre difficulté si l'on voulait,

avec les docteurs, reconnaître à la potentialité de la matière première un caractère réel et physique.

Forme substantielle et fin immanente des êtres.

Les scolastiques, en un sens, identifiaient la forme et la fin immanente des êtres. La forme, selon eux, n'est pas seulement le principe d'activité et d'opération : elle est, en même temps, le principe de la finalité objective et innée des choses, que celles-ci tendent d'instinct à réaliser par l'évolution de leurs énergies constitutives. Les maîtres du XIIIe siècle avaient perçu l'importance capitale de ce point, et ils l'ont mis dans une lumière plus éclatante qu'Aristote lui-même. La fin immédiate ou formelle de l'être corporel coïncide chez eux avec la forme, dans l'unité numérique d'un même sujet, et c'est là la fin du composé. — Ce que M. Lachelier exprimait, il n'y a pas longtemps, en ces termes : « Les vraies raisons des choses, ce sont les fins qui constituent, sous le nom de formes, les choses elles-mêmes... La nature crée une immense variété d'espèces végétales et animales, tandis qu'elle ne donne à chacune de ces dernières qu'un petit nombre de types d'action à peu près invariables qui composent ce qu'on appelle son instinct. »

Rapports de la doctrine de la matière et de la forme avec les hypothèses sur la constitution des corps.

On voit le manifeste rapport de ces vues, que les docteurs exposaient à la manière métaphysique de leur temps, avec les hypothèses accréditées des sciences. — Nombre de chimistes et de physiciens tiennent que la matière est en partie pondérable et en partie impondérable. Celle-ci, peut-être pesante en soi, serait l'éther : il remplit tous les espaces; il baigne et pénètre tous les corps pondérables qui sont vraisemblablement d'une seule et même espèce élémentaire dont les dernières particules seraient les « atomes ». Ceux-ci seraient indivisibles, du moins à nos procédés de décomposition. Envisagés au point de vue mécanique, les atomes sont des points matériels. Ils n'existent jamais à l'état de liberté ou d'isolement. Les plus petites parcelles matérielles capables d'exister à l'état libre, s'appellent les molécules. Des corps pondérables, les uns sont simples, les autres composés. Les premiers sont ceux que l'analyse ne parvient pas à résoudre en d'autres corps. Tous les atomes qui forment une de leurs molécules sont égaux. Les corps composés se résolvent en des corps simples de nature différente. Dans les corps composés, la molécule est formée d'atomes inégaux. La molécule est d'une ténuité dont rien ne donne une idée. On décèle au spectroscope jusqu'à un trois millionnième de milligramme de sodium. En déterminant l'attraction voltaïque d'une lamelle de zinc pour une lamelle de cuivre, et en comparant cette attraction à la quantité de chaleur dégagée dans la combinaison des deux métaux, M. W. Thompson a cru pouvoir établir que la plus petite dimension d'une molécule de zinc était d'un trentième de millionnième de millimètre.

Les atomes des corps simples sont considérés comme des « substances » selon les meilleurs physiciens : et dans chaque corps déterminé, ils seraient d'égale grandeur et de poids égal, mais de figure différente. Les lois de la gravitation auxquelles obéissent les sphères gigantesques des cieux régissent aussi le monde des infiniments petits, les embryons élémentaires des corps. Toutefois, les lois de l'affinité des atomes ne semblent pas absolument identiques à celles de l'attraction : d'après celle-ci, les corps s'attirent en raison directe de leurs masses. Or, les atomes les plus lourds ne présenteraient point les affinités les plus énergiques, et les affinités les plus faibles n'appartiendraient pas aux atomes les plus légers. L'attraction des atomes ne suivrait pas non plus la loi du carré des distances. Par delà l'élément matériel, il faudrait donc tenir compte, dans l'explication de l'affinité, d'un élément extérieur : celui-ci pourrait bien être l'éther ou le milieu ambiant lui-même affecté de forces caloriques ou électriques différentes. — D'après d'autres maîtres, cependant, les atomes différeraient à ces divers points de vue. En tout cas, tous sont doués de la propriété de l'étendue et de celle de la résistance. Chaque corps serait donc un agrégat d'éléments, d'atomes. Les atomes de matière pondérable sont séparés entre eux par les atomes d'éther, et leurs rapports sont déterminés par les lois d'équilibre mécanique. Chacun d'eux condense autour de soi une atmosphère d'atomes d'éther, et les groupes d'atomes présentent à la fois les phénomènes d'attraction mutuelle des atomes, de répulsion de leurs atmosphères respectives et, enfin, d'attraction de l'un des atomes sur l'atmosphère de l'atome voisin. Ces atmosphères et ces forces attractives et répulsives empêchent les atomes de s'agglomérer en un point, et engendrent la figure géométrique des corps. Les atomes seraient transportés latéralement en vertu d'une cause de nature encore controversée, peut-être par l'impulsion de l'éther, poussant les atomes perpendiculairement à leur axe de rotation selon Secchi et Wiessner. « Les molécules, dit M. Henry, le savant professeur de chimie de l'université de Louvain, sont, pour les chimistes, les *véritables individus;* ce sont les corps eux-mêmes dans leur plus simple et tout à la fois dans leur complète expression. Les molécules trouvent une représentation graphique, simple et concise, quelquefois même assez parfaite, et en tous cas susceptible d'un grand degré de précision, dans ces symboles que l'on appelle des formules chimiques, d'un usage général aujourd'hui... Cette représentation devient exacte et complète alors seulement que la formule indique du même coup les trois données fondamentales de la manière d'être de la molécule, à savoir : la *nature* de ses éléments constitutifs, les *quantités réelles,* ou d'une manière plus précise dans l'ordre des idées actuelles, les *nombres réels*



des atomes de chacun de ceux-ci qui s'y trouvent renfermés, et enfin leurs rapports de combinaison... Est-il bien nécessaire de dire que quand je parle de molécules *réelles,* de formules moléculaires *réelles,* je sais parfaitement bien que ces molécules ne sont au fond que des molécules *relatives,* de même que les formules qui les expriment? Nous ne savons et nous ne saurons jamais ce qu'est véritablement absolument, une molécule, car jamais on n'est parvenu et jamais on ne parviendra à en atteindre, à en isoler une seule; nous n'en possédons, nous n'en posséderons jamais que des groupements. » Voilà le langage discret de la vraie science!

Matière première et éther.

On a prétendu que l'atomisme chimique, s'il était aussi sûrement établi qu'il paraît encore contestable à des physiciens de mérite, ne serait pas inconciliable avec les vues péripatéticiennes. Dans le monde matériel, — a-t-on répété — l'éther, considéré dans sa virtualité indifférente à toutes les formes de mouvement et en puissance de chacune d'elles, représenterait la matière première. Les atomes d'éther groupés d'après un nombre et un mouvement déterminés constitueraient la matière seconde, les corps simples. C'est dans le fonds intime de l'atome que l'on placerait le double facteur qui le constitue à l'état concret. L'énergie ou la forme, dans son acception la plus simple, serait ce mouvement primitif lui-même, réglé selon des principes plastiques fixes et déterminant la nébuleuse atomique à tel agrégat particulier. Considérée dans son mode d'action constante et uniforme, cette énergie s'appellerait du nom tout à fait générique de *Force* ou de *Loi.* Mais il faut le noter: « l'éther » serait déjà une matière *déterminée,* même dans cette hypothèse! Par delà les indications dernières de la physique, le philosophe fait encore enquête sur l'élément actif et sur la virtualité passive de l'atome d'éther lui-même. Là se représente la théorie de l'École. La nébuleuse atomique *en soi,* c'est-à-dire envisagée à part du nombre et du mouvement de ses atomes, serait la « matière première des êtres corporels ».

Ainsi dès qu'on considérerait l'éther ou l'atome d'éther, dans sa réalité concrète, en tant qu'assujetti à des mouvements déterminés et à un rythme défini de groupement, on se trouverait déjà en présence d'un être corporel régi par une force spécifiquement distincte, par le type plastique qui serait sa « forme substantielle ». « Après la doctrine des essences, a pu dire en ce sens M. Saigey, on vit prévaloir l'idée des formes : une esthétique cachée déterminait au sein des corps les moules où se produisait la diversité moléculaire. L'idée du mouvement ne va pas en effet sans une certaine idée de forme : la géométrie détermine les courbes et les surfaces idéales où se produisent et se limitent les mouvements. » Récemment,



M. de Lapparent a développé, avec son savoir habituel, des vues analogues à propos de la forme des cristaux.

Il est juste de le dire: la doctrine traditionnelle n'est pas contraire à l'atomisme chimique, comme le reconnaissent les scolastiques modernes les plus sérieux. Seulement, là où s'arrêtent les découvertes de la chimie et de la mécanique; là où l'expérimentation cesse d'être accessible aux instruments, se présente une question d'ordre spéculatif, que la philosophie ne pourrait négliger, quand même elle ne pourrait en livrer jamais une solution complète. Déjà saint Thomas avait reconnu que le mouvement est la condition d'exercice des agents matériels. *Omnis actio agentis physici in motu est (de Nat. Mater.* C. 1). Il restera toujours impossible d'expliquer uniquement par le mouvement, par une série quelconque de positions locales, les phénomènes du monde physique, si l'on se refuse à reconnaître l'existence de « forces spécifiques », d'énergies matérielles distinctes. En fait, jamais le mouvement ne se transmet par simple contact; quand il est produit ou détruit dans une masse matérielle, c'est toujours à l'existence de puissances dynamiques antérieures à tout mouvement qu'est dû le phénomène.

Accordons que l'atome est, en rigueur, le foyer géométrique des forces centrales s'équilibrant dans leurs positions respectives. A la face mécanique de la question, s'ajoute sa face ontologique et dernière. Par delà les groupements des corps, on demande ce qu'il faut tenir sur le substrat permanent, sur les éléments matériels persistant virtuellement dans la combinaison des corps simples, et sur la cause ultime des propriétés nouvelles que la synthèse fait apparaître (1).

A ce point précis de l'investigation se présente la théorie célèbre qu'Albert le Grand reprit à Aristote pour la transmettre aux écoles d'Occident, et dont le grand physiologiste Gavarret a dit qu'elle était la seule métaphysique en accord avec les faits.

Hiérarchie des formes et vues des chimistes modernes.

Nous disions tout à l'heure que la matière élémentaire passe d'une forme à une autre d'après une échelle progressive de types intermédiaires.

La *chimie* nous livre une confirmation de cette vue, dans sa théorie de « l'état naissant des corps ». « Les chimistes, dit M. Sanson, disent qu'un corps est à l'état naissant au moment précis où il abandonne une combinaison dans laquelle il était engagé, quelle que soit d'ailleurs l'influence qui a pour effet de l'en dégager. C'est alors que ce corps est dans la condition la plus favorable pour entrer dans une combinaison nouvelle. » — Dans leurs synthèses les composants

(1) Sur la fausseté de l'explication mécaniste de la nature cf. Mercier : *Philosophie de la nature,* p. 169-174 et p. 193-195. P. de San : *Cosmologia,* n. 260.

présentent des propriétés différentes des éléments et qui prouvent l'action d'un principe distinct, d'une nouvelle « forme », comme l'auraient appelée les anciens. La classification des métaux en familles par Gay-Lussac et Thénard, et celle des métalloïdes par Dumas, fondée sur la comparaison des propriétés physiques et chimiques des corps simples, « dans leur ordre hiérarchique, » consacrent, au fond, la même vue.

On a observé, en ces derniers temps, qu'il est possible d'établir des transitions entre les divers corps simples, de façon à former pour chaque famille une série régulière.

Selon M. Berthelot, les propriétés de la matière pourraient être conçues « comme une fonction complexe d'un grand nombre de variables ». Chaque fois qu'une de ces variables obtient une valeur déterminée, la fonction acquiert à son tour une détermination correspondante, et celle-ci serait le symbole de l'un ou de l'autre des corps simples. Or, il serait très admissible que cette fonction, équation théorique des corps, fût *périodique*. — Les scolastiques parlaient volontiers, dans leur physique abstraite, de « formes transitoires et mixtes »; et les chimistes modernes ont reconnu l'existence d'acides-alcools, comme l'acide lactique, d'amides-acides, comme la glycocolle, d'éthers-acides, comme l'acide sulfovinique.

Ces types de transition répondent à ceux que les naturalistes ont constitués entre les divers groupes d'êtres vivants : en dehors de toute théorie transformiste, on a cité l'amphioxus comme intermédiaire entre les invertébrés et les vertébrés. — La conviction des savants concernant la continuité de l'échelle des êtres paraît si fondée que les lacunes qu'ils ont pu y signaler les ont mis sur la voie de corps qui avaient jusqu'alors échappé à leurs investigations. C'est ainsi que le chimiste Mendéléef s'autorisa des cadres vides, qu'il avait reconnus entre certains édifices moléculaires, pour conclure à l'existence d'un corps inconnu. Peu de temps après, le gallium venait combler la lacune signalée par l'ingénieux analyste dans ses recherches théoriques. N'est-ce pas de la même façon que Leverrier s'était assuré par le calcul de l'existence de la planète Neptune, et qu'il priait, avec une candeur sublime, le Dr Galle, de l'observatoire de Berlin, de la chercher dans l'espace?

Ajoutons que c'est en s'appuyant, à sa façon, sur cette notion de la subordination hiérarchique des formes, familière à l'école chrétienne, que M. Dumas montrait dans les corps simples eux-mêmes les transformations de la substance primordiale, inaccessible encore à nos observations, à moins qu'il ne faille la voir dans la matière dite radiante, dans l'éther absorbé par les corps et remis en liberté par des

procédés mécaniques ou chimiques, en certains cas déterminés. Cette analogie n'a pas été confirmée par des expériences définitives, mais elle le sera probablement un jour. Lorsqu'on saura au juste la raison de l'isomérie, ce phénomène d'un si haut intérêt, révélant des propriétés dissemblables dans des corps de même structure atomique, au moins en apparence, on aura, vraisemblablement, trouvé la solution de ce desideratum. Peut-être, alors, pourra-t-on parler, avec une meilleure assurance, de l'essence physique de la matière. Mais cette découverte serait une dernière confirmation de la philosophie d'Aristote et de l'école concernant la matière première et les formes substantielles, dans leur développement progressif.

Disons comment saint Thomas applique ces vues fondamentales à la théorie de la connaissance.

Théorie scolastique de la connaissance.

Suivant le saint Docteur, le fait de la perception demeure inintelligible, si l'on ne pose entre l'objet et le sujet un rapport primitif d'assimilation, ou encore une sorte d'intussusception psychique de l'être et des phénomènes par les facultés de sensation et d'intellection. Sans doute, l'objet se manifeste à chaque faculté, selon la nature constitutive de celle-ci, et pas autrement, mais cette appropriation spéciale est la face personnelle et particulière de la perception, et résulte précisément de la réaction des sens ou des autres puissances, en présence de l'objet qui les sollicite. Loin d'impliquer une affection purement subjective du sujet, elle emporte l'action préalable de l'objet sur lui.

Objectivité de la perception.

Le despotisme de toutes nos sensations, à l'état normal; le despotisme plus absolu des indications de la sensibilité générale dont la méconnaissance entraînerait d'évidence l'altération et la destruction ou la mort du « sujet » ; enfin, le despotisme des premiers principes et des raisonnements basés sur l'observation de la réalité ; avec cela, dans le système de la perception objective, la satisfaction des tendances spontanées de la conscience, et l'angoisse de celle-ci dans l'hypothèse criticiste ou sceptique, contraire aux plus invincibles sentiments et en contradiction avec l'expérience : voilà des arguments qui établiront toujours que la perception a un fondement objectif dans la réalité, et que la représentation sensible et idéale doit être, au fond, en concordance avec le monde des choses ou des *noumènes,* comme Kant les appelle. — M. von Hartmann les a développés avec une grande sagacité dans son *Fondement critique du Réalisme transcendantal.* A certains moments, le célèbre penseur de Königsberg a été ramené par sa haute nature à un sentiment voisin de cette vérité : « Toute perception extérieure, dit-il, démontre par soi l'existence de quelque chose de réel. » Ainsi que l'ont remarqué Ueberweg et M. von Hartmann lui-même, il a posé comme le fait principal de la

vie intérieure « l'aperception centrale » ou la conscience. Or, dans l'état conscient, le sujet et l'objet se compénètrent, et, sur ce terrain du moins, Kant eût dû reconnaître à la représentation « l'objectivité fondamentale ou assimilatrice », qui est précisément celle que nous revendiquons pour les phénomènes de sensation et d'intelligence. Malgré l'admiration sincère que tout esprit impartial doit professer pour la profondeur analytique de l'auteur des trois Critiques, où tant de découvertes récentes ont été comme pressenties, on doit tenir contre lui que le rapport représentatif de la réalité avec la faculté perceptive tendant spontanément à se l'assimiler est prouvé par l'universelle observation. Ce rapport fondamental dérive de la nature des choses. D'une manière générale, Aristote, saint Thomas et toute l'école déduisaient la même conséquence de l'analyse même de la perception rapprochée de l'infaillibilité des tendances spontanées, dans toute la série des vivants. Dans cette méthode, la question de l'objet *en soi* disparaît, en un sens, des cadres de l'idéologie. Le labeur de la critique est de montrer le rapport de la représentation psychique avec l'être en soi. Il est très vrai que nous percevons « les formes » de la représentation sensible ou mentale; mais ces formes ont leur cause partielle dans l'objet, dans la nature spéciale du phénomène. Dès lors, à moins de méconnaître le caractère même de la perception, il faut de toute nécessité voir en celle-ci le substitut de l'objet. La connaissance est donc objective, bien qu'elle soit accommodée aux lois spéciales de l'organe, aux réactions distinctes des facultés. Admettons, avec la plupart des modernes, que tous les phénomènes physiques sont associés à des mouvements. Il sera vrai que l'impression se transmet d'une certaine façon à l'œil et d'une façon différente aux autres organes sensitifs. Ressemblance immanente, photographie d'ordre purement intentionnel, certes, et pareille aux indications des appareils enregistreurs des physiologistes! Mais signes indicateurs précis, constants et fidèles, à coup sûr! Or, cette impression spéciale des appareils sensoriels ne sera-t-elle pas dépendante, en un sens, de l'objet ou du phénomène perçu? Le réflecteur, l'impression nerveuse ne seront-ils pas comme parlaient les anciens, l'idée-image de l'être! Comme le montrent chaque jour mieux les psychophysiciens dans leurs calculs sur le seuil de la conscience ou l'intensité requise dans l'excitant externe pour que l'impression soit assimilée par le moi, sur la durée des perceptions, sur les facteurs élémentaires de la sensation, l'état intérieur ne répondra-t-il pas, dans les cas normaux, à l'état extérieur? Les lois de Weber elles-mêmes, quelle qu'en soit d'ailleurs la valeur, présupposent le parallélisme du signe organique et de l'idée mentale avec la qualité sensible et la réalité qui les provoque. D'où vient

que la sensation est proportionnelle au logarithme de l'excitation, si tout est « purement subjectif » dans le fait de la perception sensible ? Ce rapport d'assimilation est si réel que M. Taine appelle le phénomène représentatif une « hallucination » substituant l'image à l'objet. Très sévèrement M. Janet a critiqué le terme ; mais, en tout cas, pour constituer un substitut permanent, l'image doit être un certain symbole de la réalité, et un « symbole ressemblant », pour la faculté destinée à exercer sur lui son activité. Certes, entre les sensations spéciales et le processus physique qui les détermine, il n'y a pas de rapport de *représentation* matérielle, au sens grossier de ces termes. Pour parler avec saint Thomas, ni l'œil ni les autres organes ne s'assimilent leur objet propre dans sa nature physique : mais les mouvements de l'éther excités par les divers objets sensibles, modifient le milieu, puis causent à l'organe une détermination spéciale qui, pour ce dernier, constitue le symbole psychique, au moyen duquel l'esprit saisit directement l'objet : « Photographies instantanées » dans les sensations de la vue, comme parle, d'une manière générale, M. Rabier ; signes indicateurs et organiques à la façon des sphygmographes et des myographes. L'impression nerveuse sensibilée par l'organe vivant, transsubstantiée par l'action de l'âme intimement unie à l'organisme, devient pour la faculté cognitive qui lui correspond l'instrument de son acte propre d'aperception. Passive en raison de son indétermination et de son impuissance à modifier l'objet, la faculté sensible est active dans l'assimilation vitale de son objet. Les facultés cognitives sont en vertu de leur nature orientées sur leurs termes, que ceux-ci soient des objets du monde extérieur, comme dans la sensation, ou des modifications du moi, ou enfin des objets d'intuition intellectuelle, comme dans les idées. Ces puissances sont, par leur essence même, constituées en fonction de *représentation objective*. Les adhérents de l'école critique en témoignent, puisqu'ils appellent ces fonctions « relatives, » à la différence des fonctions mécaniques ou physiologiques du corps.

La sensation est l'acte du composé.

Ce point est d'extrême gravité : la moindre obscurité peut en cette matière affaiblir ou dénaturer la doctrine scolastique. Rien de plus erroné que de prétendre avec les Cartésiens, que l'âme est le simple témoin, la cause totale, « l'enregistreur exclusif des sensations ». Rien de mieux que de tenir que la sensation est l'acte du composé, du corps vivifié par l'âme. Mais il faut, en ce cas, mettre dans un vif relief le principe fécond du Stagirite et de saint Thomas ; que l'acte du principe supérieur compénètre, transforme, transsubstantie, si on l'ose écrire, l'acte inférieur. Si les organes du corps humain deviennent les co-principes de la sensation,

« ce n'est point par quelque qualité corporelle, » pour parler avec saint Thomas; c'est que l'âme qui leur est substantiellement unie exerce en eux les fonctions vitales et sensibilisatrices prédisposant l'impression organique à devenir l'intermédiaire de la perception. C'est par cette élaboration que le corps vivant devient co-facteur de la sensation; c'est elle qui prépare l'âme à percevoir les objets matériels.

En quel sens la sensation n'est pas un phénomène simple.

Envisagée dans sa complexe totalité, la sensation n'est pas un phénomène absolument simple : les scolastiques, après Aristote, savaient le rôle que jouent, dans sa phase générale, l'étendue et la nature composée de l'organe corporel. Les organes vivifiés par l'âme réagissent sur les impressions nerveuses et servent d'intermédiaires qui font passer ces impressions de leur stade purement mécanique et physiologique à l'état de matière ou d'objet sensible, prédisposé désormais à l'acte centralisateur et perceptif de l'âme, du sujet conscient. Ces démarches s'intégrent, du reste, dans l'unité d'un même processus définitif.

L'acte complet de la sensation comprendrait, en rigueur, deux moments logiques : la sensibilisation des impressions nerveuses causées par les objets matériels et celle-ci est l'œuvre des organes vivifiés par l'âme, ou du « sens interne », comme parlait l'école; et la perception proprement dite, et celle-ci, étant « un genre de connaissance, » est le fait du principe supérieur à la matière, de l'âme. Le phénomène de sensibilisation est à l'égard de la connaissance sensible comme la matière revêtue des dernières dispositions requises : *materia causæ*.

Rôle du sens interne dans la sensation.

« Il nous faut donc, conclut M. Fontaine, le premier docteur sorti de l'école thomistique de Louvain créée par l'initiative de Léon XIII, il nous faut donc, pour rendre compte de la sensation, recourir à un facteur autre que le principe vital considéré comme tel. C'est cette faculté nouvelle qui, en réagissant sur l'impression élaborée par l'organe, nous rend sentants. Comme son action est subordonnée à l'existence de cette impression, elle est intrinsèquement déterminée; c'est en cela qu'elle diffère du principe vital. Celui-ci est toujours agissant et toujours déterminé; le principe sensitif, au contraire, est une faculté passive, et il requiert, pour poser son acte, une excitation extérieure. On le voit, ce principe est moins dépendant de la matière que l'activité vitale; ne constituant pas le corps dans sa nature, il subit d'une autre manière l'influence des modifications organiques auxquelles le principe de vie est rattaché par l'union la plus étroite et la plus intime; cependant, il est vraisemblable qu'il réagit toujours aussitôt qu'il survient en nous une excitation quelconque; mais, jusque-là, nous n'avons qu'une *sensation brute*, c'est-à-dire une sensation dont nous n'avons pas



conscience. Il appartient à une autre faculté, appelée par les scolastiques *sens interne* ou *sens intime,* de remarquer cette réaction en déployant, pour la saisir, une activité à laquelle les modernes ont donné le nom de conscience sensible. Celle-ci dépend aussi de l'organisme, mais elle y est rattachée par les liens d'une dépendance moins étroite; plus libre d'allures, elle ne voit pas toujours tout ce qui se passe dans le corps et il arrive que bien des sensations nous échappent, parce qu'elles n'en sont pas remarquées. »

L'acte d'intellection. Sa portée objective.

Mais il est temps de rappeler la doctrine de l'école sur les actes intelligibles. Le débat entre le dogmatisme et le scepticisme porte essentiellement sur le point de savoir si dans le phénomène à double aspect de nos jugements intellectuels, c'est l'objet lui-même qui détermine l'esprit à unir à tel sujet tel prédicat donné, ou si, au contraire, comme le voulait Kant, le jugement intellectuel est purement et simplement une synthèse aveugle d'un sujet et d'un prédicat, posée en vertu d'une loi nécessitante de notre constitution naturelle.

Tant qu'il ne s'agit que de l'existence de la certitude en général, l'on n'a pas à se préoccuper de l'existence du monde extérieur et de la réfutation de l'idéalisme; le débat ne sort pas des limites de l'ordre idéal; et dans cet ordre même, il est restreint à l'examen réflexe du jugement que forme l'intelligence sur les données qui lui sont fournies par l'exercice spontané de son activité.

Le sceptique lui-même comprend parfaitement ce que signifient ces mots : vérité et erreur, connaître la vérité et être dans l'erreur, il ne confond pas ces deux notions. Or, s'il s'entend lui-même, il ne peut exiger autre chose pour sortir de son doute, s'attacher à la vérité et répudier l'erreur, que l'intuition de cette identité objective dont nous venons de parler.

Donc la condition nécessaire et suffisante de l'exclusion du doute et de la possession de la certitude, c'est la vue de l'identité objective des termes du jugement intellectuel, ou, ce qui revient au même, la vue de la subordination passive de l'intelligence à l'action déterminante de l'objet lui-même.

Or dans une foule de cas, cette subordination passive de l'intelligence à la cause objective qui agit sur elle se manifeste dans un éclat triomphant. Donc, dans une foule de cas, l'esprit sera en possession de la certitude, et par conséquent l'existence de la science certaine s'imposera à l'esprit humain.

De fait, en bien des cas l'intelligence passe du doute à la certitude eu égard au même objet.

Or cette succession d'états de doute et d'adhésion, relativement à un même objet, serait inexplicable dans l'hypothèse que la certitude fût déterminée d'une

manière exclusivement subjective, en vertu de la constitution naturelle du sujet. On s'expliquerait en effet, dans cette hypothèse, que l'intelligence fût naturellement et toujours en suspens par rapport à quelque proposition, ou naturellement et toujours nécessitée à adhérer à quelque autre proposition, mais il serait impossible que, à l'égard de la même proposition, elle fût d'abord en suspens et ensuite déterminée à adhérer avec certitude.

L'intelligence a donc des connaissances, dont la manière d'être subjective est déterminée par l'objet et par conséquent l'existence de la certitude est dûment légitimée aux yeux de la conscience humaine. Or, cette inférence est valable non seulement pour la sphère des connaissances réfléchies, dans laquelle s'agite directement la question de la certitude, mais aussi dans la sphère des connaissances spontanées. En effet, toute la différence entre un jugement spontané et un jugement réfléchi consiste en ce que, pour formuler le premier, l'intelligence cède uniquement à la sollicitation des perceptions extérieures ou des représentations de l'imagination, sans être mise en œuvre ni dirigée dans ses démarches par l'influence de notre libre volonté, tandis qu'elle n'est amenée à formuler le second qu'à la condition d'être appliquée à la connaissance des objets et constamment conduite par l'intervention délibérée de la volonté.

De fait, l'intervention ou la non-intervention de la volonté dans l'application de la faculté intellectuelle à la connaissance des objets ne peut changer en rien la nature intrinsèque de l'acte intellectuel.

Dans ses jugements réfléchis l'intelligence n'est déterminée à la certitude que par l'évidence objective de la vérité; il est, dès lors, logique de conclure que dans ses jugements directs aussi elle est capable de se laisser guider exclusivement, soit inconsciemment, soit avec conscience, par la manifestation de l'union objective des termes, spontanément fournis par l'observation.

Position réciproque du criticisme et de l'idéologie scolastique.

On voit que la philosophie traditionnelle, pour différer du criticisme, n'en repose pas moins sur une très plausible analyse du phénomène de l'aperception. Peut-être, Kant n'eût pas posé son problème fameux de la connaissance de la chose en soi, ou il l'eût posé autrement, s'il avait été initié plus profondément à la scolastique et à l'aristotélisme. M. Barthélemy Saint-Hilaire, dans sa belle introduction à la Logique du Stagirite, veut que le penseur de Königsberg n'ait pas bien connu Aristote ou qu'il l'ait oublié un peu tôt. On oserait soupçonner l'auteur des trois Critiques d'avoir encore moins connu saint Thomas et les grands docteurs du XIII[e] siècle. Pour sortir de l'impasse où son système de la connaissance purement subjective accule l'intelligence, Kant s'en référait à la volonté: les



facultés volontaires et actives, disait-il, posent l'être comme objectif; sans cela le devoir ne s'imposerait pas à la volonté comme son œuvre libre, et la responsabilité ne se laisserait pas concevoir. Donc l'objet rentre dans les cadres de la doctrine, en vertu de la constitution organique des facultés pratiques. Voilà, au fond, la façon dont Kant tâchait d'échapper au scepticisme logique. L'échappatoire accuse plus de bon sens que d'indépendance d'esprit. Si quelque docteur des âges moyens eût écrit cela, comme les rationalistes auraient raillé ce saint homme ! Qu'importe, dirait un spéculatif à Kant, que tout l'ordre social croule en vertu de votre système ? Dès que ce système est vrai, laissons crouler l'ordre social : c'est lui, dans ce cas, qui serait vicieux, comme une foule de ses éléments actuels sont oppressifs et barbares. Pareille contingence ne doit pas arrêter un instant la fière pensée. — On dira peut-être que cette opposition de tout l'ordre pratique avec la doctrine indique un vice en celle-ci. Cela serait très justement dit, mais il est aisé de toucher du doigt le défaut de la thèse. Quoi ! on vient nous avertir que la volonté suppose l'*objet* en vertu de sa constitution organique et que, dès lors, il faut l'admettre ! Mais n'est-ce pas en suite d'un raisonnement de l'esprit que l'on infère cette conséquence ? Dès lors je ne puis logiquement bénéficier de la conclusion, pour sortir du scepticisme : je me suis systématiquement confiné dans le « subjectif », j'y dois rester.

Mais on en appelle aux principes, aux exigences de la volonté !

Voilà qui va bien ! Seulement, les facultés aperceptives ont aussi des lois qui les constituent. Or la tendance innée et tout à fait primitive de ces facultés est de poser, d'une façon que l'analyse déterminera, un rapport d'assimilation des choses et du moi, de l'objet et du sujet, du phénomène mental et du noumène, dans l'unité vivante de la conscience. On respecte les lois de la volonté : que la critique ne s'inscrive donc pas contre celles des facultés représentatives ! Jamais le criticisme ne répondra à cette réflexion, tirée de l'observation directe du moi et de ses tendances tout à fait spontanées et instinctives.

Il est vrai : on s'avoue aujourd'hui que, sur ce point, Kant s'est contredit. La profonde analyse du kantisme faite récemment par M. D. Nolen, de la faculté de Bordeaux, n'a fait que mettre dans un plus intense relief la méprise du réformateur de « toute métaphysique à venir ». Par malheur, cette méprise porte sur l'essence du débat. Jamais elle ne se fût introduite dans la science si, depuis les régents de Logique formelle des XIVe et XVe siècles et depuis Descartes, la tradition philosophique n'eût été méconnue par les esprits d'élite eux-mêmes.

Loi fondamentale de l'infaillibilité des tendances primitives.

En indiquant aux penseurs chrétiens les doctrines de saint Thomas, complément des vues d'Aristote, de Platon et de saint Augustin, Léon XIII les rappelle aux plus fermes appuis de la pensée humaine, de la certitude et aussi de la vraie critique des facultés.

Nous signalions tout à l'heure, dans la philosophie de saint Thomas, le principe de la valeur objective et de la portée réelle des « tendances originelles des facultés ». Ce principe, qui donne à la spontanéité sa base naturelle, était connu d'Aristote. Il l'a inscrit à la première page de sa métaphysique, en disant que « l'homme est né pour connaître ». Les deuxièmes Analytiques, la Physique, la Politique s'inspirent partout du même axiome. Dans son Éthique à Nicomaque, le plus achevé de ses ouvrages, il applique cette considération, d'une façon expresse, à la nature de l'âme.

« Il y a, dit-il, dans l'âme de l'homme trois principes, qui disposent en maître de l'action et de la vérité : la sensation, l'entendement et l'instinct. De ces trois principes, la sensation ne saurait être pour nous un principe d'action réfléchie... Mais le même rôle que jouent l'affirmation et la négation dans les actes de l'entendement, la poursuite et l'aversion des choses le jouent dans les actes de l'instinct... La préférence n'étant que l'instinct qui choisit et qui délibère, il faut *par les mêmes motifs* que la raison de l'homme soit vraie et l'instinct bon et droit, si la préférence a été bonne elle-même, et que la raison approuve d'une part les mêmes choses que d'autre part l'instinct poursuit... Ainsi le choix de l'âme est un acte d'intelligence instinctive ou d'instinct, et l'homme est précisément un principe de ce genre » (1).

La tendance spontanée chez l'homme.

Au fond, cette thèse féconde se rattache, dans la doctrine du Stagirite, à ses vues sur la forme substantielle des choses, en tant que cette dernière implique dans chaque être, dans chaque être intelligent surtout, une tendance des facultés à se développer dans le sens de leur activité innée et spécifique. Cette tendance, dans son stade primitif, ne peut être qu'objective et infaillible, puisqu'elle incline chaque force à son acte propre. Des abus devenus invincibles sous l'empire de l'habitude et d'une transmission héréditaire; la conspiration d'une licence effrénée ou de coutumes arbitraires contre l'attrait originel de la volonté droite; la concurrence des instincts secondaires sont susceptibles d'influencer la nature. Dans l'homme doué d'intelligence et de liberté, l'instinct idéal lui-même est solidaire de la raison et de la moralité. En ce sens, il tombe sous l'empire de la civilisation et de la justice,

(1) C. X.



et s'affirme en raison directe de ces deux forces vives de l'humanité. En un mot, les aspirations, les modes adventices des facultés peuvent dévier du fonds originel; l'instinctive et spontanée inclination ne peut être chimérique ou illusoire. N'est-elle pas de l'essence immuable de l'être? Loin d'être une impulsion aveugle, comme l'avait pensé Reid et l'école écossaise, cette inclination constitue un principe intelligent et libre : elle s'applique aussi bien à la volonté, à l'entendement et à l'imagination qu'aux fonctions vitales et inconscientes.

Il y a ainsi, en chaque faculté, un facteur spontané qui précède, dirige et soutient son exercice : ce facteur n'est autre que la disposition prochaine de l'activité sensible, psychique ou volontaire « à entrer en acte »; c'est celle-là qui, jusque dans la sphère de l'inconscience et des mouvements réflexes, provoque l'action et détermine la transition de la virtualité à l'existence actuelle, en des circonstances données. Manifestement, cette disposition n'est pas distincte de la nature, de l'essence même de l'être. N'avons-nous pas dit que, pour Aristote comme pour saint Thomas, l'évolution de l'activité substantielle est la fin même de l'être? Concluons avec M. Lachelier : « L'empire des causes finales pénètre, sans le détruire, celui des causes efficientes. Les premières détruisent si peu les secondes que, dans un sens profond, elles convertissent les unes dans les autres, en l'unité organique de la substance. »

« L'inspiration instinctive des peuples, a dit en ce sens M. Barthélemy Saint-Hilaire, les conduit à la vérité sur les points essentiels aussi sûrement que la réflexion la plus attentive y peut conduire le philosophe. » — « Comme l'univers, ajoute le profond Taparelli, est un ensemble harmonique d'un grand nombre de créatures qui se meuvent individuellement, chacune d'entr'elles possède un principe interne qui la porte à sa fin particulière, en la subordonnant à la fin universelle. Toute créature agit, puisqu'elle se meut par une impulsion interne en se dirigeant vers la fin que le Créateur lui a donnée, et, si elle ne dévie pas, elle doit y arriver. »

Doctrine des tendances primitives chez S. Thomas. — Application à la connaissance de l'infini, à la thèse de l'immortalité de l'âme.

Aristote s'inspire partout de ces idées, mais il ne les a pas poussées jusqu'à leurs conséquences suprêmes, comme le Docteur angélique. Saint Thomas montre dans l'objet des tendances instinctives, la fin dernière de l'être, le but suprême de son activité, et il prononce que cette tendance ne saurait être vaine (1). De fait, les sciences naturelles nous apprennent que jamais, dans aucune espèce vivante, on n'a constaté de besoin inné, d'aspiration universelle et primitive qui fussent sujets

(1) Em. Zigliara : *Psychologia :* de appetitu.

à l'erreur. La méthode scientifique toute fondée sur l'uniformité et l'analogie interdit d'excepter l'homme, la plus parfaite des créatures, de cette universelle loi. Or, l'homme aspire à connaître, et l'aspiration de ses facultés les plus hautes le porte d'instinct vers un Être absolument infini. Dès lors une telle aspiration ne saurait être illusoire ni subjective. Donc — c'est la conclusion de notre Docteur — l'Infini existe en réalité. Donc, conclut-il encore, l'âme ne peut être en nous un principe périssable, car naturellement nous désirons survivre au cataclysme du corps (1).

C'est de la sorte que saint Thomas déduit l'objectivité et la portée réelle de la connaissance en général, et de la connaissance intellectuelle en particulier, de la nature même des facultés représentatives aussi bien que de la grande loi de l'infaillibilité et de la portée réelle des tendances spontanées de chaque être vivant. — Ces deux fondements de l'objectivité, si éloignés des subtilités logiques de la critique, semblent tout à fait conformes à la méthode expérimentale et positive. Bien des siècles après saint Thomas, Leibnitz, Schelling, et de nos jours Balmès, M. Barthélemy Saint-Hilaire, Caroli, Stuart Mill, Lewes, cent autres maîtres se réfèrent à ces vues pour établir en dernier ressort l'objectivité de la science et la valeur de l'évidence comme critère de certitude. Le passage cité du Docteur angélique contient toute une idéologie susceptible de développements considérables. Une étude persévérante de la philosophie thomiste nous a confirmé dans ce sentiment. Un dominicain illustre, depuis élevé à d'éminentes dignités dans l'Église, consulté par nous sur cette doctrine capitale, nous avouait qu'elle constitue l'un des points essentiels de la métaphysique de saint Thomas. On y placerait volontiers le principe générateur de la théorie de la spontanéité et de la certitude.

Caractère expérimental et rationnel de la psychologie

Nous l'entendons déjà : la psychologie de saint Thomas est expérimentale et rationnelle. Selon le Docteur angélique, la connaissance humaine trouve dans la

(1) « Animus noster ad infinitum extenditur. Cujus signum est quod qualibet quantitate finita data, intellectus noster majorem excogitare possit. Frustra autem esset hæc ordinatio intellectus ad infinitum, nisi esset aliqua res intelligibilis infinita. Oportet igitur esse aliquam rem intelligibilem infinitam, quam oportet esse maximam rerum, et hanc dicimus esse Deum. Deus igitur est infinitus. » — *Cont. Gent.*, l. I, c. 43, nº 6. — Et dans le manuscrit édité par le savant M. Uccelli, il y a cette variante, d'une importance très grande : « Omni finito potest aliquid magis cogitari. Ex quo declaratur quod intellectus noster habet aliquam infinitatem respectu sui intelligibilis. Intelligibile autem est res. *Omni autem potentiæ respondet suus actus,* cum potentia ad actum dicatur. Cum igitur intelligibile sit actus et perfectio intellectus, oportet ponere aliquam rem intelligibilem infinitam : infiniti autem principium non potest esse aliquid finitum, *cum nihil agat præter se ipsum.* Oportet autem esse aliquid quod præter Deum est impossibile esse. Est igitur Esse infinitum. — Impossibile est naturale desiderium esse inane ; natura enim nil facit frustra. — Ibid. l. III, c. 82 ; ch. III, 16, 48. — Nihil finitum desiderium intellectus quietare potest. Quod exinde ostenditur, quod intellectus quolibet finito dato, aliquid ultra molitur... Altitudo autem et virtus cujus libet substantiæ creatæ est finita. Non igitur intellectus substantiæ separatæ quiescit per hoc quod cognoscit substantias separatas, quantumcumque eminentes, sed adhuc naturali desiderio tendit ad intelligendum substantiam quæ est altitudinis infinitæ, ut in primo libro (c. 43) ostensum est de substantia divina. » L. III, c. 50.



de S. Thomas. Processus de l'intellection.

perception sensible ses éléments préparatoires ou sa « matière », pour parler avec le saint Docteur. Chaque sens saisit dans l'être son objet propre, par une sorte d'abstraction sensible; l'intellect actif dont la destination spontanée est de dégager le type essentiel et spécifique des facteurs contingents dépouille l'image, substitut de l'objet, de ses caractères accidentels : l'intellect dit « possible » recueille cette forme générale et en fait le symbole spirituel, la notion intelligible de l'être. La fonction propre et spontanée de l'intelligence, selon saint Thomas, est de saisir l'être, l'essence des choses. Elle s'élève des éléments les plus généraux, les plus simples, aux notions plus complexes. L'être en soi, et les notions immédiatement réductibles à ce type; l'unité, catégorie totale et distincte du phénomène ou de la chose; la bonté et la vérité, exprimant son rapport primordial avec la raison et la volonté; la beauté, ou relation de l'être avec le sentiment et l'imagination jouissant de la réalisation puissante et harmonique de sa forme : voilà les premiers facteurs du procédé idéal. Or, chacune de ces notions emporte le principe objectif d'identité, de réalité permanente de l'idée ou de son objet, le principe logique de contradiction ou l'impossibilité de la coexistence simultanée d'attributs contradictoires dans un même sujet, enfin le principe dynamique de la raison suffisante ou du rapport adéquat de l'être, du phénomène avec sa cause ou avec les antécédents qui le déterminent. Cela posé, on comprend déjà que les notions compréhensives et typiques, les catégories spécifiques, les concepts abstraits des relations, en un mot, les principes universels et les attributions générales n'ont dans les choses mêmes qu'une réalité fondamentale : de soi, l'être particulier et concret seul existe. Mais aux types singuliers coexiste l'espèce, l'essence qui est « la matière de la définition », et c'est celle-ci que l'intellect dégage spontanément des « particuliers ».

La question des universaux.

Réalisme fondamental ou psychologique de S. Thomas.

L'espèce est un type abstrait recueilli par l'esprit de l'observation des choses, dans lesquelles elle n'existe qu'affectée des différences qui font les divers individus. Dans la querelle fameuse des universaux, signalée obscurément par Porphyre et Boèce aux maîtres du Trivium, saint Thomas tient déjà pour le « réalisme tempéré », accordant à l'universel une réalité fondamentale et virtuelle dans la réalité, mais ne lui reconnaissant d'existence formelle ou distincte que dans l'acte abstractif de l'esprit.

Dans la nature, disait saint Thomas après Aristote, tout est individuel : l'universel, comme tel, n'existe que dans l'intelligence qui le forme par son acte de généralisation. Sur ce point, encore une fois, le Docteur angélique et son maître Aristote devaient se rencontrer plus tard avec les princes des sciences naturelles.

Aperception

Mais dans la multitude des représentations sensibles et intellectuelles, il convient



de discerner l'objet central ou la « conscience ». Avec saint Augustin et Heiric d'Auxerre, saint Thomas reconnaît que le « moi » est l'objet d'une connaissance habituelle immédiate, et que nous le percevons sans l'aide d'une idée-image. *du moi conscient.*

Que l'on rapproche cette déclaration sur la connaissance habituelle et immédiate du moi de la théorie péripatéticienne et scolastique touchant le sens interne, et l'aperception générale de la vie; et l'on en saisira toute la portée. Dès le premier éveil de la conscience, l'homme atteint confusément, et d'un sentiment direct, son existence propre; en même temps, dans ses modifications mêmes, il démêle un élément impersonnel que lui signale la première impression du monde extérieur. Ces vues ont été renouvelées dans la théorie de l'effort immanent de Maine de Biran, du sens du toucher *(Tasstsinn),* de la motilité et de sa limite de M. Delbœuf. Dans leur ensemble, elles nous font comprendre comment, par une intuition et une abstraction toute primitive, exercée sur sa propre personne, l'homme s'élève à la notion de l'être, du distinct et de l'un, du bon, du beau, dans la vie physique d'abord; comment, ensuite, il perfectionne ces idées, et les étend au monde idéal dont ses facultés intellectives portent en elles le vital attrait et le pressentiment organique, comme nous l'a dit saint Thomas, dans une vue où de loin il dépassait son temps, et qui constitue, avec sa doctrine sur le Bonheur, l'une des parties les plus remarquables de son système, et peut-être la plus originale de toutes. Il est dès lors très exact de tenir, avec saint Thomas et, semble-t-il, contre Scot, que les premières notions de l'intellect sont les plus universelles, et que la notion de l'être est l'aperception fondamentale de notre vie consciente. D'autre part, dans l'existence actuelle, la raison humaine est liée substantiellement au corps organisé, en l'unité d'une même personne : son objet propre et immédiatement proportionnel à sa nature est « l'essence de la substance matérielle, » en tant que cette essence se voit assimilée à l'entendement par la faculté intellective, et qu'elle sert à celle-ci de point de départ pour former spontanément les principes universels, nécessaires, évidents, bases de tous nos jugements ultérieurs. Ce raisonnement lui-même se fait d'une façon si prompte qu'on l'a, à tort appelé une vue innée. D'autre part, les facultés représentatives ne sont pas de simples instruments inertes et passifs : comme l'avouent Aristote et saint Thomas, par leur virtualité constitutive, elles sont déjà inclinées à leur acte propre vers lequel les poussent, avec cette énergie native, les stimulant du monde extérieur et ceux de la conscience et le positif concours de la cause première. Le côté personnel et subjectif de la connaissance aussi bien que sa portée objective sont encore une fois sauvegardés. *Connaissance habituelle de l'esprit.*



Nos facultés perceptives ne sont donc point, comme le veulent les idéalistes, absolument intuitives. La physiologie et la raison démontrent que leur acte est successif, complexe. L'objet sensible impressionne les nerfs de la périphérie afférents à quelque organe perceptif déterminé : l'ébranlement nerveux, centralisé par le cerveau déjà informé par l'âme, stimule le principe sensitif à réagir sur l'impression, sur « l'espèce impresse ». En présence de cette incitation émanée de l'objet, l'esprit, en vertu de son énergie propre, dépouille l'être ou le phénomène perçu de ses notes accidentelles, pour dégager son essence et le rendre « intelligible »; enfin l'entendement, provoqué par le type essentiel, pose l'acte ultime de la perception et produit « l'espèce expresse », le concept mental, le verbe intérieur. L'action abstractive de l'esprit a été nommée par les anciens « intellect actif », en raison de sa fonction d'élimination des caractères accidentels de l'objet : la dernière démarche de l'entendement s'appela « intellect possible » non qu'elle implique une pure puissance, mais parce que l'intelligence, en ce dernier moment, *reçoit* et exprime par une sorte de jugement vital le type essentiel de l'objet ou du phénomène.

Ces divers termes venaient d'Aristote. Ils peuvent déplaire aux hommes modernes, qui n'en ont pas toujours trouvé de meilleurs. Ils sont loin d'avoir été uniformément compris et sont devenus, dans les classes des maîtres de la décadence, l'occasion d'un risible morcellement des facultés. Nous ne plaidons pas la cause des mots! Mais en fait, malgré la rigueur et l'esprit d'unité qu'elle s'efforce de porter en son analyse, la psychologie contemporaine, sous d'autres vocables, reproduit les distinctions de l'école. Sobrement interprétée, la théorie paraît sage, exacte, conforme à la doctrine d'Aristote, quoique M. Barthélemy Saint-Hilaire le conteste; et ce qui vaut mieux encore, elle est conforme à la nature.

Unité de l'acte d'intellection.

Ceci soit dit sur le fond de la question. Dans le langage encore peu fixé de la psychologie expérimentale, elle garda quelques ténèbres, en ses détails surtout. Il ne manqua pas de docteurs qui surchargèrent d'entités superflues le procès psychologique. Déjà Godefroid des Fontaines, l'un des plus pénétrants penseurs du XIIIe siècle, réclame contre cet abus que l'âge suivant devait porter à l'apogée. Mais il suffit de parcourir, par exemple, l'opuscule de saint Thomas sur *le Verbe* pour s'apercevoir avec quel pressentiment des vues de l'avenir, avec quelle sagacité, le prince des scolastiques décomposait le phénomène de la perception intellectuelle. L'intellect, dit-il, lorsqu'il est informé par l'espèce, est mis en demeure d'agir. Or le terme de tout acte est son objet : l'objet de l'intelligence est l'essence, dont l'espèce (l'image) l'informe, mais cette image n'est le principe

de l'opération et de l'action *qu'en raison de l'objet dont elle dérive :* l'objet lui-même n'est pas présent dans l'âme informée par l'espèce, puisqu'il existe en réalité en dehors d'elle. Toutefois l'acte de l'âme n'est pas externe pour cela; comprendre, en effet, est un mouvement vital : aussi, et en vertu de l'espèce qui le conduit à concevoir tel ou tel être, et en vertu de sa nature, le premier acte de l'intelligence est l'assimilation de l'objet au moyen de l'espèce, et cet acte posé, l'intellection a lieu. *C'est dans le même temps* que l'esprit se représente l'objet, qu'il est représenté et qu'il est conçu. De même qu'au début de l'acte, l'intellect et l'espèce ne sont pas *deux êtres,* mais que l'intellect et l'espèce perçue ne sont qu'une même chose, ainsi à la fin de l'acte, il n'y a non plus qu'un *seul terme,* savoir la similitude parfaite de l'objet, engendrée et produite par l'intellect. Cette ressemblance est le verbe; on l'appelle la totale expression de l'objet, dans laquelle celui-ci est véritablement perçu. Il ressemble à un miroir où l'objet se reflète, mais à un miroir n'excédant en rien l'être qu'il représente. — Nous osons le dire; jamais ni Aristote ni aucun docteur n'avait interprété avec une telle fermeté et un pareil sentiment de son unité constitutive l'acte de connaissance.

Saint Thomas ne prétend pas avec Descartes que nous connaissons le moi en lui-même, puisque, d'évidence, nous le percevons par ses actes, et qu'entre ceux-ci et la substance de l'âme, il y a la distinction qui sépare l'être actif en puissance de l'exercice réel de ses actes. En l'Infini seul, fait-il observer, l'Essence et l'Activité sont de toute façon identiques, indistinctes. Mais, avec sa précision habituelle, le Docteur angélique maintient l'unité substantielle de l'âme : les facultés ne sont pas des entités multiples : ce sont des manifestations diverses de l'activité psychique, emportant des opérations différentes, mais émanées d'un principe et d'une même source substantielle. Les éléments qui sont distincts de la substance ne sont pas tous de « simples accidents », écrit saint Thomas, se souvenant sans doute de la profonde distinction faite par Aristote entre les accidents intrinsèques, ou déterminations actives du sujet, et les simples contingences adventices. La fonction propre d'un être tient le milieu, selon le saint Docteur, entre ces dernières et la substance, puisqu'elle procède immédiatement du fond même de l'essence. L'essence de l'âme, dit-il admirablement, est au rapport des facultés comme leur cause et leur fin. On nommerait assez bien les facultés les « propriétés naturelles de l'âme », et c'est là, conclut saint Thomas, le sentiment de saint Augustin.

Distinction de l'essence de l'âme et de ses facultés.

Les platoniciens du XIII[e] siècle, en particulier Guillaume d'Auvergne, avaient tenu contre Aristote que l'âme est absolument identique à ses facultés, et qu'entre



ces termes il n'y avait aucune distinction. Selon d'autres docteurs, les puissances psychiques constitueraient des accidents de l'âme. Saint Bonaventure, après saint Augustin et saint Anselme, prononçait qu'entre l'âme et ses énergies il y a la distinction de la cause efficiente d'avec ses instruments; ce qui, à première vue, revenait presque à la seconde thèse. Mais le Docteur séraphique ramenait les facultés à l'essence par une sorte de réduction : *per reductionem,* comme il s'exprime. Henri de Gand se rapprochait assez de cette vue, mais l'exagérait en expliquant le rôle des facultés par une illumination divine, qui ne laissait aux puissances qu'une sorte de capacité passive de nature mal définie. Les meilleurs interprètes estiment qu'Henri de Gand aussi bien que Duns Scot n'ont imaginé qu'une distinction simplement virtuelle entre l'âme et ses puissances, et que c'est là ce que le dernier nommait assez obscurément une « distinction formelle, fondée sur la nature ». De fait, les anciens docteurs distinguaient surtout les énergies et les facultés par leurs actes plutôt que par leurs objets : c'est un très fin psychologue du XIII[e] siècle, Godefroid des Fontaines, le scholiaste de saint Thomas, qui en avertit. En ce sens, ils pouvaient les considérer comme réellement distinctes entre elles, bien que distinctes en puissance seulement de l'essence de l'âme elle-même. Mais au sein des obscurités qu'aujourd'hui encore présente l'épineux problème, il importe de noter la sûreté avec laquelle saint Thomas déduit les énergies psychiques du fond même de l'âme et sauvegarde leur unité. Descartes, un jour, voudra que la pensée fasse l'essence de l'âme, sans réfléchir à l'obscurité d'une telle maxime, dont les conflits, l'interruption et les phases des actes mentals montrent assez le côté précaire et erroné.

L'âme principe substantiel.

Il est de mode aujourd'hui, dans l'école positiviste, de rejeter avec dédain le concept de l'âme, à titre de substance : on a remplacé l'antique théorie par celle des états de conscience et des groupes de phénomènes internes se soudant les uns aux autres dans le même organisme. Mais que seraient des états de conscience sans un réflecteur central qui se les assimile, sans une monade simple, en un mot, qui est l'âme elle-même? Personne, parmi les spiritualistes, ne nie que la sensation consiste, « au point de vue mécanique », dans un changement moléculaire communiqué à quelque nerf avec une vitesse de 27 à 34 mètres par seconde. Ils accordent à M. Taine qui peint avec des couleurs si précises les conditions matérielles et externes de la perception, « qu'au point de vue physique l'ébranlement nerveux est une combustion de la substance nerveuse, qui en brûlant dégage de la chaleur. Au point de vue chimique, il est une décomposition de la substance nerveuse qui perd sa graisse phosphorée et sa neurine. Au point de

vue physiologique, il est le jeu d'un organe qui, comme tous les organes, s'altère par son propre jeu et, pour fonctionner de nouveau, a besoin d'une réparation sanguine ».

L'esprit conscient est distinct de l'organisme.

Il demeure certain, après tout cela, que des mouvements, fussent-ils combinés et entre-croisés à l'infini, restent des phénomènes bruts et statiques et se résolvent en des chocs, en des poussées de direction diverse. Entre ces chocs et le fait de la perception consciente l'abîme est infini, et, dans la théorie mécaniste, il n'y a rien pour le franchir! — La matière nerveuse a cela de propre que sa fonction la modifie, dira-t-on. C'est juste. Mais des mouvements modifiés ne donneraient jamais pour résultante la conscience, si quelque élément conscient ne les percevait. Les cinq ou six cents millions de cellules, les deux milliards de fibres de l'écorce cérébrale ont beau répéter et multiplier l'impression des nerfs de la superficie, de façon à relier entre elles les innombrables cellules par des fils distincts, sans que leurs ondulations puissent se confondre. Jusque-là, l'on n'aperçoit que des vibrations moléculaires, mais rien qui ressemble à l'intussusception mentale de ces vibrations, à leur intuition consciente. L'unité typique reliant entre eux les phénomènes n'est qu'une catégorie verbale, une entité logique et une chimère, aussi longtemps qu'elle ne subsiste pas dans un sujet dont l'activité indivisible embrasse par une perception unique les multiples modifications qui constituent, dans leur trame mobile, la vie, la conscience, la personnalité. M. Tyndall a avoué qu'il est impossible d'entendre comment les mouvements mécaniques auxquels l'école matérialiste ramène les états de conscience peuvent arriver à être jamais *perçus,* enregistrés par le moi, puisque celui-ci en résulte de fait, et qu'en ce cas la cause serait le produit de son effet.

C'est ce qu'avait noté déjà le sceptique Bayle, lorsqu'il assurait que le fait de la « perception » paraissait irréductible à la matière, au mouvement, et que cette considération lui semblait égaler en solidité les preuves des géomètres. Stuart Mill lui-même tombe d'accord que l'être intellectuel et moral de l'homme ne peut s'expliquer par le pur phénoménisme. On sait comment M. Lhuys veut remplacer le principe psychique par sa théorie sur le rôle des « cellules géantes et la phosphorescence du cerveau! » Par malheur, cette invention fort pittoresque ne franchit en rien le stade de la mécanique cérébrale, et c'est le côté psychologique, c'est la perception *consciente* qu'il s'agit d'élucider? M. Taine, le continuateur éloquent de Condillac et le plus ferme esprit de l'école positiviste, tout en concédant la difficulté de cette transition, opinerait volontiers que la perception est la face interne et centralisée par le cerveau de l'impression nerveuse. M. Lewes,



prématurément enlevé à la philosophie, a jugé tous ces essais d'interprétation mécaniste inacceptables. Franchement, nos anciens maîtres, et saint Thomas avant tous les autres, avaient une philosophie très sérieuse quand ils maintenaient l'unité de substance de l'âme simple et l'unité constitutive de ses facultés.

Ils tenaient également que l'âme, dans le composé humain, est le principe directeur et central de l'activité entière. Platon et Aristote avaient professé cette doctrine, malgré les obscurités des textes : les Pères s'y étaient ralliés et tous les docteurs les avaient suivis en cela, sauf, semble-t-il, Alain de Lille. Saint Thomas, plus que tous les autres, insiste sur cette vérité « avec une grande force d'observation, de logique et de bon sens, » pour reprendre les expressions de M. Bouillier, de l'Institut. Dans l'homme, enseigne le Docteur, l'âme est la forme du corps humain, l'énergie supérieure qui le classe dans le rang des corps animés. Saint Bonaventure, comme plus tard Duns Scot, tient que l'âme elle-même étant contingente et passant de la virtualité à l'acte dans ses opérations, implique un élément déterminable qu'il nomme dans un sens analogique *matière :* Dieu seul est, aux yeux de ces maîtres, une « forme pure ». Saint Thomas évite l'équivoque de ces termes. Dieu, pour lui, est l'Acte pur, mais les esprits et l'âme sont des êtres absolument exempts de matière. Selon saint Thomas, l'activité humaine présente, dans la multiplicité des phénomènes, une véritable unité totale; ceux-ci dépendent de l'âme comme de leur cause définitive. Les forces plus parfaites possèdent éminemment la vertu des inférieures. C'est ainsi que, dans chaque être complet, il faut poser une forme substantielle *unique* qui peut bien s'associer des énergies subordonnées, mais à condition de les pénétrer, de les maintenir et de les diriger par son influence essentielle.

Unité de l'activité spécifique dans l'homme.

Saint Thomas tire une autre preuve de l'unité de la vie intérieure de ce fait qu'une opération vive de l'âme empêche les opérations du corps et réciproquement, « ce qui ne pourrait arriver si le principe de toutes ces actions n'était essentiellement unique ».

Largeur de la psychologie de S. Thomas.

On voit assez que, dans la psychologie thomiste, il y a place pour toutes les recherches que la psycho-physique a si utilement reprises. L'unité substantielle de la conscience et de la vie dans l'homme; les rapports du corps et de l'âme dominés par cette unité supérieure dans toutes leurs fonctions : voilà toujours la grande thèse spiritualiste ouverte à d'immenses débats, après Jouffroy et Maine de Biran comme après Gilbert de la Porrée et Guillaume d'Auvergne. Malgré la mauvaise physique de son époque, saint Thomas a pris occasion de sa théorie



pour examiner les phénomènes de fissiparité qui préoccupèrent déjà saint Augustin, la multiplication des animaux inférieurs par scission ou bourgeonnement, et d'autres problèmes de ce genre. — Le Souverain Pontife loue les recherches d'observation, et, sans doute, c'est en particulier aux études de physiologie et d'anthropologie que Sa Sainteté songeait lorsqu'elle donnait aux philosophes et aux théologiens le conseil « d'accueillir avec bonne grâce et avec reconnaissance toute pensée sage et toute découverte utile, de quelque part qu'elle vienne ». Les thomistes seront les premiers à applaudir à ces recherches; ils le feront d'un cœur d'autant plus sincère que jusqu'à ce jour tous les principaux résultats de l'observation ont confirmé leurs thèses fondamentales.

La théorie thomiste ou l'animisme, combattue avec talent par l'école duodynamiste de Montpellier, est aujourd'hui acclamée non seulement par les docteurs catholiques, mais par des rationalistes eux-mêmes.

M. Vacherot s'y est rallié, et M. Tissot assure que « tout nous porte à croire à l'identité substantielle du principe de la vie et de celui de la pensée, et que c'est même là une conclusion légitime motivée par une foule de faits ».

Tout le monde connaît le beau livre de M. Francisque Bouillier sur cette matière délicate. Le docte académicien n'y fait que reproduire les doctrines d'Aristote, de saint Augustin, de saint Thomas et des grands scolastiques, en y ajoutant les considérants tirés de la physiologie moderne.

Le principe d'individuation.

Saint Thomas ne pouvait omettre de se prononcer sur une thèse fort en vogue de son temps, devenue presque étrange pour les modernes : d'où vient l'individualité de l'être créé : de la forme ou de la matière? On sait la réponse du Docteur : Si l'on recherche le principe externe d'individuation, l'on dira que c'est la substance ou telle forme et telle matière déterminée, réalisant par leur union un être complet, et en dernier ressort c'est la cause créatrice. Mais le principe interne d'individuation n'est pas la forme; celle-ci est spécifique, donc générale et principe d'universalité : c'est la matière, en tant qu'elle a les trois dimensions. De fait, comme s'en explique Egide de Rome, la substance individuelle est celle qui ne s'affirme d'aucun sujet et qui n'existe dans aucun sujet. Or, ces attributions ne conviennent à l'être corporel qu'en raison des dimensions déterminées dont il est revêtu. D'où il suit que la matière affectée de certaines dimensions est bien le principe intrinsèque de l'individuation. — L'un des interprètes qui, dans l'école rationaliste, ont le mieux compris saint Thomas, M. B. Hauréau, de l'Institut, observe que la conclusion du Docteur revient à celle où Descartes tient que l'étendue en longueur, largeur et profondeur constitue la nature de la substance,



puisque tous les attributs qu'on peut imaginer dans l'être corporel présupposent l'étendue. M. Hauréau confondrait l'individuation avec la nature.

La cause première.

La considération des choses conduit l'esprit à l'investigation de leur cause. Saint Thomas, par des arguments restés classiques, controversés parfois vivement, démontre la contingence des êtres par la constatation de leur passivité, de leur dépendance. Il prouve que les êtres potentiels et dépendants impliquent une cause absolument en acte, un premier moteur lui-même immobile, nécessaire.

C'est la thèse d'Aristote aussi bien que de Platon, mais élevée par leur noble disciple à une perfection dont ces maîtres ne pouvaient se douter. Saint Thomas, dans un raisonnement dont la force égale la clarté, déduit de la notion de l'acte pur ou de l'activité sans mélange de la première Cause tous les attributs de l'Être infini.

Il montre en particulier que la perfection de l'Être est en raison directe de son indépendance essentielle. D'où il suit que l'opération du premier Être, qui est activité pure et nécessaire, en tant qu'elle est supposée s'exercer dans le temps et dans l'espace, doit être absolument autonome. De là le concept de création; ce n'est que comme Créateur tout-puissant et libre que la Divinité a pu produire des êtres distincts d'elle. Les écoles rationalistes qui ont signalé dans l'idée de création une notion absurde n'ont pas compris sur quelle profonde analyse des conditions de l'Être reposait ce dogme fondamental. C'est ce qu'aujourd'hui la philosophie séparée elle-même commence à s'avouer.

Infinité de Dieu.

Saint Thomas infère l'infinité de Dieu de « l'aséité » ou de la notion d'activité pure, dont toutes les perfections sont le corollaire. Mais il la déduit, en outre, de la tendance de toutes les facultés vers un terme toujours plus parfait. La tendance innée des puissances ne saurait être illusoire, note saint Thomas. A titre de personnalité vivante, cet Infini qu'incessamment poursuit toute l'âme humaine doit exister en réalité.

Saint Thomas, dans cet argument, ne faisait que reproduire les enseignements d'Albert le Grand, de son glorieux ami saint Bonaventure : un siècle plus tard, Duns Scot devait lui reprendre avec éclat cette théorie

Concours de la cause première avec les causes secondes, dans l'idéologie de S. Thomas.

Le saint Docteur établit avec une complaisance marquée la doctrine du concours de la première Cause avec les créatures et de sa présence essentielle dans tous les êtres finis. Qu'on rapproche cette thèse de celle de la légitimité des aspirations spontanées, d'une part; et, d'autre part, de celle du rapport intelligible ou de la représentation archétype des êtres dans la raison créatrice, et l'on aura





complété les fondements qu'avec sa profondeur habituelle le Maître angélique donne à la certitude et à l'objectivité de nos connaissances. L'homme créé par l'infinie Raison doit porter en soi des facultés capables de réaliser sa fin propre. Or le désir le plus profond de l'âme est la connaissance de la vérité. En outre, toutes les créatures répondent aux types transcendants que, dans l'absolue simplicité de sa prescience, sans aucune multiplicité réelle, a conçus l'intelligence divine. Chaque être créé représente à sa façon quelque côté de la perfection, de la réalité sans bornes.

Dante résume très bien sur ce point la doctrine du Docteur angélique, lorsque, dans son Paradis, il lui prête ce langage :

Tout être corruptible, ou bien impérissable,
N'est rien que la splendeur de ce verbe ineffable
Émané de l'amour de notre Sire Dieu...
L'art qui les a formés, leur substance elle-même
Sont de plus d'une sorte : ainsi le sceau suprême
S'imprime et transparaît plus ou moins en travers...
Mais la nature en donne une épreuve lointaine,
Elle est l'humble ouvrier dont la main incertaine
Tremble, quoique pourtant il sache son métier...

C. XIII.

Les « archétypes » ou représentations partielles des divines perfections de l'Être absolu ne subsistent que dans les individus. Mais ils élèvent l'esprit jusqu'à la Cause créatrice. C'est là ce que voulait saint Thomas, quand il disait : « De même que toutes les raisons intelligibles des créatures existent primitivement en Dieu et sont dérivées de lui dans les autres intelligences, *pour qu'elles parviennent de fait à comprendre,* ainsi elles sont aussi dérivées dans les êtres, pour qu'ils puissent subsister. » (*Cont. Gent.* L. III, C. 47) (1). De cette considération tirée du rapport des êtres avec la cause créatrice, saint Thomas rapproche le concours incessant de Dieu avec l'esprit dans ses actes de perception. « Augustin, écrit-il, dit très bien dans son VIIIe livre sur la Génèse : L'air est

(1) « In prima veritate secondum suam essentiam non omnia videntur a nobis in statu viæ, com per suam essentiam a viatioribus videatur ; sed *in ipsa ratione imaginis* scilicet *veritatis ab ea exemplatæ,* omnis veritas a nobis cognoscitur. Et exinde est quod duo idem vident, in quantum ab eadem prima veritate resultat exemplata veritas in mente utriusque. » (Quodlibet. X, q, IV, a. 7.)

éclairé par la présence de la lumière, et dès qu'elle se retire, il devient ténébreux. Ainsi notre esprit est illuminé par Dieu. C'est Dieu qui produit la lumière de la raison naturelle dans l'âme, non pas une lumière différente en chacun, mais la même pour tous. Il n'est pas simplement la cause de leurs actes, mais aussi de leur être. *Dieu opère continuellement dans notre esprit,* en ce sens qu'il y produit la lumière naturelle et *qu'il la dirige lui-même,* et de cette façon, l'esprit ne passe point à son acte (de connaître) sans l'opération de la cause première. Par cela que Dieu nous donne et conserve en nous la lumière naturelle (de la raison) et la dirige afin qu'elle voie, il est manifeste que la perception de la vérité doit lui être attribuée principalement, de même que l'opération de l'ouvrier doit lui être attribuée plutôt qu'à l'art même. » — C'est l'application du principe que le Docteur avait posé ailleurs : « Il n'est point besoin d'une nouvelle addition de lumière rationnelle pour la connaissance des vérités auxquelles s'étend d'elle-même la raison naturelle, mais bien d'une opération divine. Car, *à part* de l'acte par lequel Dieu a créé les êtres et a donné à chacun d'eux sa forme et la faculté de produire son opération propre, il opère encore dans les choses, par son *concours providentiel,* en *excitant* et en *dirigeant* les énergies de chaque être vers ses opérations propres. » — Dante devait consacrer ces enseignements de saint Thomas, lorsqu'il dit, à propos du type idéal dont chaque être créé est le vivant reflet, ces paroles d'intraduisible profondeur :

...e questa la forma
Che l'universo a Dio fa somiglianza,
Onde si muovono a diversi porti
Per lo gran mare dell'essere, ciascuna
Con istinto a sè dato che la porti.

(PARAD. I.)

Eléments de la connaissance rationnelle, selon S. Thomas.

Pour rendre compte de la connaissance fragmentaire et obscure de l'Infini, saint Thomas n'a recours ni à la vue des idées en Dieu, ni à une idée innée quelconque. Ces deux théories modernes n'ont pas été en faveur dans l'École. L'énergie spontanée de l'esprit, la tendance originelle de toutes nos facultés vers l'Idéal vivant, le principe d'objectivité de la connaissance résultant à la fois du rapport intelligible des choses créées avec la raison créatrice et du concours de Dieu avec l'esprit dans l'acte même de la perception ; voilà, suivant saint Thomas, les

fondements de la connaissance. Avec une rigueur que les ontologistes n'eurent jamais, il rejette toute vue immédiate de l'Infini. Avec une sagacité que la foule des néo-scolastiques ne soupçonne pas toujours, par delà l'abstraction de l'esprit, le grand Docteur maintient les deux principes générateurs de l'idéologie chrétienne : le concours immédiat de la première Cause avec l'entendement et la tendance spontanée des facultés.

Fondements de l'ordre moral.

C'est des mêmes principes que part saint Thomas pour établir les fondements objectifs de la morale. L'intelligence divine, dit-il, est la cause exemplaire des créatures, en ce sens qu'elle en porte en elle-même les types éternels : mais elle est aussi leur loi par le mouvement qu'elle leur inspire vers leur fin. La raison, écrit l'Eminentissime dominicain Zigliara, ne voit pas plus dans l'essence divine les principes de la morale qu'elle n'y atteint les idées ; mais elle voit la loi morale, comme par une sorte de réflexion, dans l'âme créée avec tous ses appétits et ses instincts à l'image de Dieu, et se développant sans trêve dans le bien et dans le vrai, avec l'actuel concours de Dieu (1).

Vues de politique générale de S. Thomas.

Saint Thomas, comme Aristote, a abordé et approfondi non seulement la morale et le droit général, il a porté ses investigations jusque sur le domaine pratique et politique. Ses vues sur le « Bonheur » sont un chef-d'œuvre, de l'aveu de Schlegel et de Schelling. Nous pensons que nul penseur du moyen âge n'a poussé plus loin le respect de la liberté individuelle et sociale et ce fier sentiment des intérêts publics dont s'inspiraient à cette époque les communes, et que les grands ordres religieux gardaient comme une tradition de famille. Nous ne voulons ajouter qu'une simple réflexion sur ce point. Un penseur très considéré de l'Église luthérienne, M. le Dr Baumann, professeur de philosophie à Göttingue, a écrit une étude sur les principes politiques de saint Thomas. Son travail a été accueilli avec grande faveur dans sa communion, et des Revues catholiques d'irréprochable orthodoxie en ont relevé les mérites. Le Dr Baumann n'hésite pas à reconnaître que, sauf quelques points assez secondaires, les doctrines du maître sont d'accord avec les théories des meilleures politiciens modernes. Le livre du savant professeur de Göttingue devrait être lu par les hommes d'État : il leur apprendrait avec quelle hauteur de vue insoupçonnée et méconnue par ceux qui n'estiment la scolastique que par les écrivains de la décadence, avec quelle indépendance d'esprit et quelle tolérance savaient juger des conditions de l'existence sociale ces forts esprits embrassant avec une égale aisance le monde

(1) Cf. le mémoire très approfondi de M. l'avocat L. de Lantsheere, docteur en philosophie scolastique de Louvain, sur *le Bien*. Louvain, Peeters, 1885.

des affaires et les choses idéales, la diplomatie, l'administration et la science. C'est dans le même sens que, dans un article où l'élévation côtoie le préjugé, *le Journal des Débats* écrivait ceci, en son numéro du 19 août :

« Dans un siècle de sanglante intolérance, saint Thomas ne craignait pas de défendre les *Juifs* pour lesquels il réclamait comme chrétien la charité, et comme politique une habile pratique de l'humanité. A la vérité, de même qu'il ne faisait de la raison que le fondement de la foi, de même aussi il plaçait l'Église au-dessus de tous les pouvoirs humains, et c'est à son autorité universelle qu'il accordait le rôle prépondérant en politique comme en philosophie. Mais s'il est difficile de suivre saint Thomas jusqu'au bout, on peut marcher quelque temps avec lui sans éprouver cette déception intellectuelle et morale qu'on ressent dès les premiers pas avec les nouveaux docteurs du catholicisme. Ce n'est peut-être pas à son école que nous aurions mis l'Église si nous avions eu complètement le droit de choisir; elle nous convient cependant beaucoup mieux que celle à laquelle on l'avait condamnée en ces dernières années. C'est pourquoi nous saluons avec intérêt la nouvelle phase de la campagne de *restauration* entreprise par Léon XIII à la suite de changements qui donnent au retour vers la scolastique les caractères d'un incontestable progrès. »

Saint Thomas écrivait pour une société dont la foi religieuse était reconnue par l'État et avait passé dans toute la législation. Nous affirmons qu'il y a dans les œuvres de saint Thomas des principes en vertu desquels, dans la situation présente des États européens, il aurait accepté loyalement le droit public qui nous régit. C'est l'aveu du Dr Baumann. Quant aux mesures du droit pénal, tout en exécrant leur barbarie stupide, nous devons observer qu'elles furent établies par la puissance civile : elles faisaient partie des mœurs juridiques! Faudra-t-il rappeler l'histoire de l'intolérance réformée? Laissons ces querelles mesquines.

On a répété que saint Thomas approuva l'esclavage, parce qu'il est une conséquence du péché d'origine! Il serait impossible d'alléguer *un seul texte* où notre Docteur « approuve » l'esclavage total, tel que l'antiquité le pratiquait, avec sa complète annihilation de la liberté individuelle. Au contraire, il enseigne expressément que les esclaves peuvent se marier à leur gré, contre la volonté des maîtres (2a 2æ, quæst. 104, art. 5). — C'était reconnaître le droit naturel de la liberté. Avec cela, trouvant l'esclavage très répandu de son temps, saint Thomas n'a pas convié les esclaves à se révolter : il se souvenait des doctrines de saint Paul. L'Église et ses docteurs ont travaillé à l'émancipation civile avec la prudence et la modestie que conseille l'Évangile. Mais en affranchissant de toute coaction l'acte le plus

grave de l'existence, qui est le mariage; en répétant avec saint Augustin que l'esclavage a été introduit dans le monde par la prévarication originelle, saint Thomas préparait les esprits des maîtres aux idées de fraternité. Le Docteur savait combien les conciles avaient amélioré la condition des serfs et formulé de causes d'affranchissement. Sauf chez les Juifs, on regardait jadis l'esclave comme un être de race dégradée, comme une chose plutôt qu'un homme. Aristote et Platon prononçaient que le servage était la condition naturelle de ceux-là qui y naissaient. L'Église, dès l'origine, montra dans l'esclave un frère malheureux. Déjà, au VIe siècle, les synodes punissent les maîtres qui maltraitent les esclaves; ils accueillent les fuyards dans un grand nombre de cas; sanctionnent la manumission d'affranchissement; chargent l'Église d'entretenir les affranchis, de racheter les captifs et d'employer à cette œuvre jusqu'aux vases sacrés; ils défendent la vente des serfs pratiquée notamment en Angleterre, et signalent des cas nombreux où l'esclave devient libre. Les évêques réunis à Armagh promulguent en 1171 la liberté de tous leurs serfs anglais; d'autres synodes proclament l'affranchissement des esclaves enrôlés au service des autels du consentement de leurs maîtres. Au siècle même de saint Thomas, des ordres religieux sont fondés pour leur rachat.

Les papes protestèrent sans trêve contre la traite des noirs, depuis Pie II, en 1482, jusqu'à Grégoire XVI. Les dominicains des missions américaines combattirent le hideux trafic d'hommes, et Las Casas s'acquit à la défense de la liberté des esclaves une renommée immortelle. Ils avaient appris cette doctrine de l'Église entière et de son grand Docteur en particulier. Léon XIII, encore Archevêque de Pérouse, a décrit cette action civilisatrice de l'Église avec des accents d'émouvante éloquence.

Nous avons esquissé à vol d'oiseau les principes tout à fait fondamentaux de la philosophie thomiste. Mais le coup d'œil de génie de saint Thomas s'élevait plus haut et plus loin qu'aux horizons de la science humaine. Le caractère propre de la scolastique était d'embrasser dans une synthèse harmonique les deux ordres d'intelligibles: la science et la foi. *Credo ut intelligam:* telle était la devise des Docteurs, avant comme après saint Augustin et saint Anselme. La philosophie de saint Thomas n'est que le grandiose fondement de sa théologie, de la « Somme », ce royal monument où la mort le surprit. Partout et toujours saint Thomas est identique à lui-même, chrétien philosophe ou philosophe chrétien, digne de mériter que Dante, ce poète chrétien issu de Thomas, nous montre le docteur Angélique comme le Maître par excellence et l'interprète des mystères du Paradis divin.

Alliance de la foi et de la raison dans la Scolastique.

Ce géant de la pensée eût regardé comme une témérité coupable, de livrer la raison humaine à l'isolement funeste que la philosophie séparée ose revendiquer comme un droit. C'est qu'avec une humble sincérité, il avait sondé les plaies de notre nature; c'est qu'il en avait vu les défaillances dans les siécles précédents; il connaissait l'histoire du paganisme; et voilà pourquoi, recueillant les enseignements de son expérience individuelle et de l'histoire, il proclamait, au début de sa Somme théologique, la nécessité morale d'un enseignement religieux: « Le salut de l'humanité exigeait dit-il, une Parole divine. Sans elle, en effet, les vérités rationnelles relatives à Dieu, ne fussent jamais parvenues qu'à la connaissance d'un petit nombre d'hommes, péniblement et entachées d'une foule d'erreurs; et c'est pourtant de la connaissance de ces vérités que dépend le salut de l'homme, puisque ce salut se trouve en Dieu. Il est donc nécessaire, concluait-il, qu'il y ait, outre la science philosophique dont la raison humaine poursuit l'acquisition, un enseignement divin que nous recevions par voie de Révélation. » Nous n'avons rien à dire ici des vues particulières du docteur Angélique sur la science sacrée. Mais nous devons rappeler ses enseignements sur les rapports généraux de la raison et de la foi, de la philosophie et de la théologie. Nous n'avons ici qu'à emprunter la parole la plus chère et la plus vénérée : celle de Léon XIII lui-même.

Saint Thomas avait répété à plusieurs reprises que le rôle de la foi commence après que la raison s'est persuadée que la Divinité a parlé aux hommes pour les instruire. C'est à la science humaine qu'il appartient de nous renseigner sur les motifs de crédibilité, sur les faits historiques et les conditions surnaturelles nous assurant de la divine origine de nos croyances, notamment de celle de l'Église, qui conserve, propose et explique le dépôt de la Révélation. « Il ne faudrait point croire, écrit saint Thomas, si l'on ne voyait qu'il est nécessaire de croire à cause des miracles accomplis ou d'autres motifs de ce genre. « Le saint Docteur lui-même, dit un de ses plus savants confréres, A. de Rubeis, a rappelé dans ses écrits les principaux motifs de foi surnaturelle. Tous se concentrent dans le fait de la vie totale de l'Église présente sous nos yeux, et personnifiant dans son évolution complète la preuve vivante de sa propre divinité, comme l'a si éloquemment démontré S. E. le Cardinal de Malines, dont les vues sur ce sujet ont été adoptées et reproduites par le Concile du Vatican.

Nécessité morale et pratique de la Révélation, pour la généralité des esprits.

La raison, d'après saint Thomas, a pour mission d'exposer et de débattre les motifs de crédibilité, la réalité historique du fait de la révélation ou de la communication de la vérité religieuse faite à l'homme par l'infinie Intelligence, sous la

forme d'un enseignement social. En outre, ajoute le Docteur, la raison prouve par l'histoire que l'humanité, dans son ensemble, n'aurait jamais par elle-même, en dehors de tout secours surnaturel, connu les vérités naturelles et morales elles-mêmes d'une façon absolument certaine, efficace et populaire. Nul maître n'est plus éloigné que saint Thomas de dénier à la raison la capacité d'arriver à ces vérités de raison. Cinq siècles d'avance, il indique les arguments qu'on fera surtout valoir contre les traditionalistes quand ceux-ci enseigneront l'impuissance de l'esprit humain à arriver aux notions de l'ordre religieux. D'autre part, cependant, qu'enseigne l'histoire? que prouve la tradition des peuples? N'est-il pas vrai que les génies qui furent les initiateurs des nations à l'étude de la sagesse s'égarèrent tous sur les points les plus graves de la doctrine? En ce VII[e] siècle avant Jésus-Christ où, par un phénomène étrange la philosophie semble comme sortir du flot confus des croyances vulgaires, sur les bords de l'Indus et du Gange, en Chine comme dans les vallées de l'Asie-mineure, trouvons-nous chez Cakya-Mouni et ses devanciers, chez Lao't'se, Confucius, Thalès ou Pythagore, un système complet de morale et de vérité humanitaire? Le trouvons-nous chez Zoroastre, qu'on a signalé comme le plus élevé des moralistes antiques? L'Inde n'eut pas de symbole, et cette grande religion bouddhiste que confessent au moins deux cents millions d'hommes ne fait pas mention de Dieu et aboutit à un mysticisme nihiliste, de l'aveu des meilleurs juges. Confucius et Lao't'se ne se prononcent explicitement sur aucune question d'origine; le mazdéisme ajoute à une notion comparativement élevée de la première Cause des superstitions inouïes et des erreurs capitales sur la destinée humaine. Les systèmes d'Ionie et celui de Pythagore sont des théories d'école s'adressant à quelques initiés d'élite. Velléius Paterculus reprochait déjà à ce dernier ses vues embrouillées sur l'âme du monde, parcelle de l'infinie substance. S'il recommande aux hommes le sentiment de la fraternité, il défend d'étendre cette bienveillance aux *étrangers,* aux barbares. Platon parle avec une éloquence magnifique de l'existence du souverain Bien, mais il connaît mal la nature de l'âme dans son état d'union avec le corps, il pose l'omnipotence de l'État, s'exprime avec une obscurité déplorable sur l'origine de la matière et du monde, affirme que l'esclavage est de droit naturel et absout l'infanticide. Aristote, en cela, fait comme son maître. La doctrine de ce grand homme oscille plus d'une fois entre le déisme et le dualisme. On dispute sur sa doctrine de l'immortalité de l'âme et l'on croit qu'il n'admet pas plus la thèse de la Providence que celle d'une cause créatrice. Les stoïciens professaient un matérialisme discret et une morale aristocratique. Sénèque aussi bien que Cicéron proclame que la compassion est d'un esprit faible, que le

sage porte remède aux maux d'autrui, mais sans s'en émouvoir. Il estime que c'est justice de noyer les enfants nés difformes.

Partout où ne luit pas le flambeau de la parole révélatrice, que les Hébreux emportèrent dans les principaux foyers de l'Orient ancien, le droit naturel est méconnu et la religion est bientôt défigurée par des erreurs mortelles ; ses dogmes, pour parler avec saint Thomas, ne sont plus professés par l'ensemble de la société avec cette clarté qui seule stimule et raffermit la volonté. « Il n'y avait pas dans le monde occidental, dit M. E. Burnouf, un enseignement populaire, moral se présentant sous une forme religieuse et constituant une partie de la foi (1). » N'est-ce pas que, pour être féconde, toute force, et l'esprit humain comme les autres, a besoin du concours des forces supérieures ? La raison, pour aller toujours jusqu'au bout d'elle-même, dans la communauté des hommes, a besoin de l'illumination ou d'une aide de l'infinie Intelligence.

Notre siècle incrédule s'est donné le rôle, ce semble, de vérifier à sa façon l'enseignement de l'histoire sur l'impuissance de l'esprit livré à lui-même, à construire, dans son efficace simplicité, la synthèse de la religion naturelle. Tout en écrivant sur la Divinité des maximes pleines d'onction, en prodiguant ce nom auguste dans les pages de ses œuvres les plus radicales, M. Renan, avoue que le terme de Dieu est désormais à « rajeunir, » et que si l'hégélianisme consiste à donner ce nom à la force qui vivifie la plante, rend l'animal sensible et l'homme intelligent, il est permis d'être hégélien ! Dans sa préface au livre de Job, il montre, seul debout dans l'universel effondrement, le symbole sacré du « Devoir ». Mais voici que dans le *Caliban* et dans les *Dialogues philosophiques,* un personnage avertit sournoisement que, peut-être, le devoir et la vertu sont une dernière illusion, et que dans les coulisses de ce monde tragique pourrait bien se cacher quelqu'un qui nous raille tous. Sans espérance dans l'événement, on y propose comme idéal aux penseurs à venir de se confédérer en une sorte d'*Institut pythagoricien,* où, loin des soucis de ce monde misérable, à l'abri des préoccupations du mariage, ils mettraient un terme à la mélancolie des doctrines, toutes contradictoires, toutes imparfaites par quelque côté. Scopenhauer estime que la sagesse consisterait à détruire avec toute vie toute souffrance sur la terre. M. Schérer, ce chercheur loyal et attristé, déplore la disparition de tous les appuis de l'existence morale. D'une part le matérialisme ; d'autre part un scepticisme chaque jour grandissant, voilà les deux pôles entre lesquels oscille l'humanité émancipée de la foi. Et comme pour

(1) *Revue des Deux-Mondes,* t. LIV, p. 982.

clore ce spectacle douloureux, voici un autre penseur séparé, Albert Lange, proclamant, à la veille de sa mort prématurée, que le christianisme, par son plus surnaturel mystère, est le plus en harmonie avec les exigences de l'humanité. « La passion du fils de Dieu, écrit ce fin critique, dans son *Histoire du matérialisme,* s'est transmise des mystères de l'ancienne Grèce jusqu'aux enseignements religieux du protestantisme. C'est là un élément de vie véritablement religieux, et qui lui est plus essentiel que tout le reste. » En style moderne, en langage rationaliste, voilà pour qui sait l'entendre, toute une paraphrase des premiers chapitres de la *Somme contre les Gentils.*

Économie générale de la théologie scolastique.

Veut-on se convaincre que la science catholique laisse une ample arène aux forces de la raison? Disons, d'après Léon XIII, tout le système de sa théologie : 1° Elle tient que les mystères révélés sont impénétrables en eux-mêmes, mais que le fait de leur révélation se prouve comme tout fait historique? Par là elle encourage les savants à étudier la réalité des titres de la Religion surnaturelle, ses documents originaux : et ceux qui suivent sur ce point le mouvement des esprits savent de quels consciencieux travaux il a enrichi la science. En cet examen, la raison ne relève directement que d'elle-même : c'est à la lumière de l'évidence et de la certitude historiques qu'elle admet la réalité de la Révélation divine : elle y croit, pour parler avec saint Thomas, parce *qu'elle voit qu'il faut y croire,* en raison des faits surnaturels et des autres critères de l'Évangile. » La théologie et la science, dit très bien le cardinal Newman, se meuvent sur deux terrains séparés : chacune peut enseigner sur son domaine sans avoir à redouter que l'autre y intervienne. » Et le savant jésuite Pianciani ajoute : « Lorsque l'Église infaillible n'a pas fixé le sens de quelque passage de l'Écriture... des connaissances naturelles plus étendues peuvent et doivent quelquefois servir à en déterminer la signification précise. » 2° En soi les Mystères, même après leur révélation, restent incompréhensibles ; ils ne sont susceptibles d'aucune véritable « démonstration ». L'Église a condamné naguère les Hermésiens qui prétendaient à la démonstration des vérités *révélées.* Mais en s'aidant des choses créées, et par voie d'analogie, la raison peut jusqu'à un certain point pénétrer dans leur divine économie. Tous les Pères, tous les Docteurs ont exposé les Dogmes en des vues pleines de sublimité et d'une hardiesse étonnante. Citons, entre tous, les écrits de saint Augustin sur la Grâce, de saint Anselme sur l'Incarnation, et ceux de saint Thomas sur la divine Trinité et la vie intime de Dieu, sur l'Eucharistie, l'Incarnation et la vie à venir. Ces travaux des grands maîtres donnent l'intelligence de *la Foi;* ils en découvrent le sens et la portée. 3° Si dans la suite des temps, enseigne notre Docteur, l'Église inscrit en son symbole un



Dogme nouveau, elle ne change pas pour cela la croyance, mais elle la constate historiquement et la sanctionne. 4° En outre, le penseur chrétien relie les divers mystères par un *lien systématique;* il crée ainsi l'ordonnance des dogmes, la formule humaine reflétant l'idée et la vie de Dieu. De là les *Sommes* théologiques où l'organisme de la Foi resplendit d'un si vif éclat. 5° Enfin, l'apologiste s'attache à dissiper les nuages que suscite l'erreur à la vérité chrétienne. Quelle objection de la libre-pensée ou de l'hérésie est demeurée debout en face des grandes apologies de la Foi? Que l'on examine froidement, sans parti pris, les plus spécieux sophismes que la critique séparée nous oppose : qu'on en rapproche les réponses de nos apologistes, s'il s'agit d'histoire ou d'herméneutique, et celles des Docteurs illustres du moyen âge, s'il est question des mystères, et l'on avouera que la Foi a subi avec honneur l'épreuve de ces discussions.

A l'occasion de ce débat, le critique du *Journal des Débats,* fort sévère pour saint Thomas, qu'il doit avoir beaucoup médité à en juger par l'assurance avec laquelle il le censure, écrit ceci :

« Si cette doctrine, dit-il en parlant du catholicisme, fait une grande part à la raison humaine, si elle admet que le raisonnement est la base de la foi, si elle reconnaît des vérités naturelles à côté des vérités révélées, n'est-ce pas de la part des représentants d'un dogme immuable et qui est depuis longtemps noyé dans les superstitions, une preuve de bon sens et de hardiesse d'en faire publiquement l'apologie et d'en recommander l'étude à ceux qui l'ont trop abandonnée? » — Certes, les philosophes catholiques ont ressenti la joie la plus vive en voyant l'étude de leur science de prédilection recommandée par la plus auguste autorité. Mais ils savaient que les enseignements de Léon XIII résumaient la doctrine de tous les temps. Le Pontife lui-même rappelle dans l'Encyclique, avec une lucidité pleine d'érudition, les maximes de toute l'antiquité sur la face rationnelle de la croyance sacrée.

Qui donc a conspué la philosophie?

Qu'on ouvre les livres de Luther : on y trouvera des anathèmes incroyables contre les Docteurs et contre la scolastique. Des esprits prévenus ont pu dénigrer, dénigrent encore la philosophie ou plutôt les philosophes. Mais personne parmi nous n'approcha en cela des invectives du réformateur. Pourquoi relever quelques voix discordantes dans le concert des éloges décernés à l'investigation scientifique dans l'Église?

Celle-ci a dû, sous nos yeux, frapper des têtes illustres et chères, parce qu'elle redoutait que leurs systèmes ne violassent les droits de la raison. Faut-il nommer le malheureux de Lamennais, l'école traditionaliste elle-même? *Le Journal des*



Débats qu'il est toujours opportun de consulter sur l'opinion de nos adversaires sérieux, semble vouloir isoler la parole du Pontife de celle de ses devanciers vénérés. Nous le prierions de lire l'Encyclique de Pie IX, en date de 1846, et les premières séances du dernier concile. Là, comme partout, il constatera la doctrine qu'il veut bien louer. Nul, certes, ne l'a proclamée avec plus de grandeur et d'élévation que le savant Pape qui prenait le gouvernail de la Barque de Pierre en des jours si troublés, et s'est rendu l'égal de ses plus illustres prédécesseurs. Le *Journal des Débats* reconnaît que Léon XIII « encourage l'étude des sciences naturelles », et, parlant des conseils de modération et de tolérance donnés par Sa Sainteté, il ajoute : « Non seulement Léon XIII insiste dans son Encyclique sur les passages où saint Thomas a fait l'éloge de la raison humaine, mais il encourage encore l'étude des sciences naturelles et recommande à son clergé de « recevoir de » bonne grâce et avec reconnaissance toute pensée sage et toute découverte utile, » *de quelque part qu'elle vienne* ». C'est ce dernier conseil que nous aimerions surtout à voir suivre par ceux qui se disent les plus fidèles disciples de la chaire pontificale. Que de fois n'ont-ils pas rejeté « des pensées sages et des découvertes utiles » parce qu'elles leur venaient d'une science dont ils se méfiaient par ignorance ou par entêtement! Désormais nous aurons le droit de leur reprocher leur aveuglement volontaire comme un manque d'obéissance envers la seule autorité devant laquelle ils consentent à s'incliner. »

Voilà qui est très sensé! On avouera du moins que ces paroles sont un grand éloge de l'acte pontifical : éloge d'autant moins suspect qu'il ne laisse pas de renfermer une très fine pointe d'ironie. Les philosophes chrétiens se sentiront engagés par Léon XIII à reprendre avec plus de zèle encore l'étude approfondie des sciences naturelles. Espérons qu'à leur tour les « savants » ne resteront pas confinés dans leur domaine professionnel ; ils ne se contenteront plus d'une philosophie où le vide des doctrines se cache mal sous des formules sans portée, parfois même sous des interprétations inexactes.

Après cela, *le Journal des Débats* essaie, il est vrai, d'atténuer la louange, et s'étonne de voir décerner « l'infaillibilité » au Docteur angélique! L'Église ne déclare infaillible aucune philosophie! Mais le Souverain Pontife doute que, dans l'école catholique, on dépasse saint Thomas. Cinq siècles se sont écoulés depuis le grand Docteur. Ceux qui ont dû suivre, par goût comme par devoir, le mouvement de l'idée depuis cette époque le savent : nul penseur chrétien n'a surpassé dans l'ensemble de son œuvre saint Thomas d'Aquin? Si demain ses travaux disparaissaient, quel maître pourrait le remplacer? Des hommes légers,

confondant saint Thomas avec la foule des professeurs de logique de la décadence, lui ont reproché son style technique et ses formules. L'école critique et le positivisme moderne ont un langage au moins aussi compliqué que les maîtres du XIIIe siècle.

L'Église, depuis saint Thomas, a possédé d'admirables génies; la plupart se sont fait honneur de commenter ou de suivre l'Ange de l'École.

Faut-il nommer, entre mille, Cajétan de Vio, le docte Suarez, Vasquez, les docteurs de Coïmbre, les maîtres de Sorbonne, ceux de Salamanque, toutes les universités de l'Europe catholique? Le grand Descartes, par mépris pour les faiseurs de gloses qui avaient laissé tomber dans l'indigne poussière des classes de logique formelle les spéculations des grands scolastiques, s'est séparé de l'antique tradition sur des points essentiels, en particulier sur l'infaillibilité des tendances primitives, dans l'entière série des vivants. Avec des mérites hors de pair, Descartes n'a pas fondé de système rationnel. Il a eu l'honneur de remettre en relief la portée de la conscience, non de la conscience individuelle, comme on l'assure trop souvent, même entre catholiques, mais l'infaillible témoignage de la conscience universelle et humaine. Seulement en cela, saint Augustin et saint Thomas l'avaient précédé.

Rupture de la tradition des écoles.

Ce procédé même, Descartes l'a compromis en méconnaissant la valeur de la tendance spontanée des facultés représentatives. La plupart de ses doctrines philosophiques ont succombé sous la critique. Il serait peut-être permis de le trouver plus profond en géométrie qu'en métaphysique! En tous cas, son génie était plus critique que positif. Son œuvre, si grande par bien des côtés, n'a rien de cette ordonnance systématique qu'on veut trouver chez un maître appelé à former des disciples. Le grand Leibnitz, à mesure que s'avançait sa vie avec ses recherches, se rapprochait de l'école et d'Aristote. Malebranche, dont Joseph de Maistre a pu dire que la France n'était pas assez fière de l'avoir produit, eût été l'un des plus sublimes penseurs de tous les siècles, si sa connaissance de la tradition eût égalé son génie d'intuition. Sa puissante intelligence s'est attachée, comme le dit Balmés, à un rêve grandiose, mais à un rêve pourtant : la vision des idées absolues. Aristote et saint Thomas aussi bien que saint Bonaventure, l'auraient préservé de cet excès. Le criticisme de Kant est d'accord au fond, dans toutes ses parties profondes, avec les vues d'Aristote et de saint Thomas.

Place de la tradition en philosophie.

Il est de mode aujourd'hui de déprécier la tradition, quand il est question de philosophie. Qu'on y prenne garde cependant! Pour élucider les problèmes de la pensée, il faut savoir ce qu'ont trouvé nos devanciers. Sans cela, le plus pénétrant



penseur s'expose à reconstruire, à titre personnel, l'œuvre de ses prédécesseurs. La tradition scientifique est l'écho de ce qu'a pensé l'élite des hommes. Si la raison est autre chose qu'une décevante aspiration vers un terme fatalement inaccessible, ce qu'ont découvert, ce qu'ont cru nos ancêtres, dans leur rude labeur, cela n'a pu être vain. Notre siècle, a-t-on répété, est un siècle historique. La vérité est qu'il ne faut pas isoler l'histoire de la spéculation. La tradition représente le mouvement général des idées : la spéculation est le libre effort de la critique sur ces données, dont la vérité partielle et limitée laisse toujours place au progrès, où l'erreur elle-même est mélangée de vérités précieuses. Or, dans la multitude des esprits distingués, quelques-uns, par le concours providentiel des circonstances, sont devenus, à un degré exceptionnel, les représentants de tout un cycle de civilisation. Ce n'est pas à leur volonté, ce n'est pas même à leur génie qu'il faut faire honneur de cette situation privilégiée. Les fleuves qui rencontrent la multitude éparse des ruisseaux les absorbent en passant dans leur sein majestueux, élargi par son irrésistible cours. Ainsi, en ces époques où les sciences se réforment sous l'action de révolutions puissantes, quelques hommes supérieurs sont comme invinciblement amenés à exprimer les idées, à résumer les travaux des âges, et condensent dans leurs livres la sagesse des siècles. Ces mortels, rares désormais, passent comme à l'état de symboles. Tels furent Homère, Euclide, Platon, Aristote, et tel fut, à l'âge d'or de la scolastique, saint Thomas lui-même. On s'est demandé, dans le camp des adversaires, si c'est au XIII[e] siècle que l'on veut ramener les esprits? De telles questions ne sont pas sérieuses. On ne veut ramener l'esprit qu'à lui-même. Bien avant Léon XIII, M. Barthélemy Saint-Hilaire a écrit que, depuis Aristote, la logique n'a plus fait de progrès et qu'éternellement il faut en revenir à ce maître. C'est trop louer Aristote, peut-être! Mais par cette louange, le commentateur érudit du Stagirite songeait-il à faire retourner la pensée de vingt siècles en arrière?

A ce propos, on s'est écrié dans certaine presse, qu'il n'y a qu'un exalté qui tiendrait Platon pour un maître que nul ne pourrait désormais surpasser! C'est très juste. Seulement, le Pontife ne circonscrit pas dans le thomisme l'activité de l'esprit, puisqu'il recommande à la sympathie de tous les découvertes et les justes vues des hommes modernes. Si certains défenseurs du péripatétisme n'en exhument que les aspects étroits et les thèses surannées, qu'on dénonce leur attitude compromettante pour la grande cause confiée par Léon XIII à la sollicitude des penseurs chrétiens; mais qu'on ne rende ni Aristote ni les Docteurs solidaires de ces agissements. Dans son Bref aux éditeurs des œuvres de saint Bonaventure, le grand Pontife a

rendu un témoignage éclatant entre tous de la largeur avec laquelle il entend qu'on interprète le problème philosophique. Éternellement, celui-ci relèvera, comme le proclame saint Thomas, de la raison, non de l'autorité.

La scolastique serait-elle à dédaigner parce qu'elle a cinq siècles d'existence? Depuis quand la nouveauté est-elle synonyme de la vérité? Ne vaut-il pas mieux être conservateur que novateur, si c'est la conservation qui a raison et l'innovation qui a tort? Pourquoi le voyageur se sent-il remué jusqu'au fond de l'âme lorsqu'il contemple dans les musées de Rome et de Naples, de Milan et de Florence, les antiques statues des maîtres de la Grèce, ou qu'il parcourt silencieusement les amphithéâtres du Colisée? C'est que la majesté des siècles plane sur ces souvenirs et que cette majesté commande le respect. C'est surtout que ces monuments glorieux sont comme les types classiques d'un art parvenu à l'apogée et dont la perfection stimule encore, après tant de siècles, nos âmes émues, avec cette énergie toute-puissante, qui est le signe distinctif du génie.

L'on conçoit que la pensée moderne ne s'incline pas devant l'héritage scientifique du passé, uniquement parce qu'il remonte au moyen âge, aux Pères de l'Église ou à leurs précurseurs païens; c'est son droit et son devoir d'en discuter les doctrines, et si quelqu'un s'imaginait honorer saint Thomas en lui offrant aveuglément l'hommage de sa foi philosophique, il me semble que le saint Docteur se lèverait pour lui redire : « *Locus ab auctoritate est infirmissimus;* » mais ce que je ne comprendrais pas, c'est que l'on répudiât à priori une doctrine, parce qu'elle plonge de profondes racines dans le sol du passé.

Solidarité des préoccupations scientifiques à travers les âges.

Nul génie, si puissant qu'il soit, n'épuise l'idée, n'égale la nature, éternelles révélatrices! Les questions que méditèrent les sages des plateaux de l'Indus et des écoles de la grande Grèce, les doutes qui tourmentèrent Platon, Aristote et Sextus, les hautes aspirations de saint Anselme, de saint Bonaventure, de saint Thomas, sont nos questions, nos doutes, nos aspirations. Leur vie est la nôtre; nous sentons avec l'âme de nos pères; nous avons hérité de leurs ambitions glorieuses, de leurs déceptions, de l'incurable mélancolie rivée aux hauts problèmes. En ce sens, le rôle de la philosophie n'est pas moins de poser les questions que de les résoudre. Ceux-là seuls ont réponse à tout qui n'approfondissent rien. La science de la pensée se partage avec la religion comme avec l'art le domaine de l'idéal, où les intuitions prophétiques du génie ont leur place à côté, et quelquefois au dessus des résultats précis de l'induction expérimentale. Comme la religion, dans son ascension vers l'Infini; comme l'art, dans son effort désespéré à exprimer quelque face de l'éternelle Beauté, la Philosophie revendique dans son œuvre une part de liberté, un

droit de divination, si j'ose ainsi parler. C'est par ce côté qu'elle diffère des sciences proprement dites, asservies de toute façon à la réalité concrète, aux contours des choses tangibles. L'utilité de la philosophie consiste précisément à élever le niveau des esprits, à leur imprimer cet élan désintéressé vers les régions suprasensibles qui est l'âme de toute civilisation. Voilà pourquoi, comme l'observe excellemment un penseur, les grandes thèses de la philosophie restent toujours jeunes, excitent un intérêt persistant. Chaque âge les reprend avec les lumières dont il dispose, et leur donne des développements plus étendus dans une unité plus rigoureuse. Beaucoup de doctrines scientifiques des anciens sont devenues surannées, mais leurs hypothèses métaphysiques ont gardé autant de charme que leurs œuvres d'art. Seulement, au lieu de reprendre sans trêve à nouveau la solution de l'énigme de la nature et de la conscience, ne serait-il pas sage de conserver, pour les perfectionner sans cesse, les découvertes anciennes? Vaut-il mieux que l'intelligence vive d'une pensée toujours recommençante et personnelle que de la vaste raison des siècles? N'emploierions-nous pas avec plus d'utilité nos veilles en agrandissant la doctrine qu'en la changeant chaque jour, dans l'espoir d'attacher notre nom à quelque système? Eh! avec un peu de force d'esprit, il n'est pas malaise d'imaginer une nouvelle synthèse scientifique. Qui l'ignore? Ce sont les circonstances, la naissance, la richesse, la protection qui, avec quelques bassesses, font la fortune dans le monde de la science, comme dans la vie civile. Trop souvent, par ce temps-ci, « réussir » pour le savant, c'est abdiquer devant le terrorisme ou devant la licence. La liberté dans la modération est le propre des grands caractères; et les grands caractères deviennent aussi rares qu'à l'époque de Marc-Aurèle qui s'en plaignait aux dieux! Quoi qu'il en soit, l'ère des « métaphysiques », des constructions idéales semble close pour longtemps. Depuis Descartes, les philosophes ont-ils trouvé beaucoup de principes essentiels, qui ne se trouvent en germe dans Aristote, dans Platon, cette double personnification de l'analyse et de la synthèse mentales!

Divergences des systèmes.

Notre conviction sincère est que sur un très grand nombre de points, les dissentiments entre les grands docteurs et les savants modernes sont plus apparents que réels: ils ont leur source plutôt dans les dissidences religieuses et politiques que dans la philosophie; la méthode, souvent, diffère plus que les doctrines.

Non qu'il faille dénier aux hommes modernes leur rôle spécial dans la culture philosophique! Les anciens ont eu leur mission, nous avons la nôtre. Ils ont tracé les cadres spéculatifs et généraux de la philosophie. A cette construction théorique succède à présent l'investigation des détails et l'application de la méthode expéri-



mentale et psychologique aux principes et aux lois. En ce sens, une partie considérable de la philosophie est en voie de rénovation. Ceux qui viendront après nous pourront, dans une meilleure harmonie, montrer l'accord des faits et de l'idée.

Chaque siècle, que dis-je? chaque penseur aspire à associer dans sa contemplation solitaire les divers moments de l'idée.

Chaque individu a sa part dans l'immense travail; ceux-ci poursuivent la patiente analyse des faits; d'autres méditent leur synthèse, ceux-là recherchent les lois ultimes ou s'obstinent à trouver le lien des choses et l'unité rassemblant en faisceau les phénomènes dispersés; et, dans cette multitude déjà glorieuse, surgissent de loin en loin des hommes qui ouvrent des voies insoupçonnées, ou des maîtres traçant d'une plume à laquelle rien ne se dérobe les étapes que la science a parcourues déjà. Les inventeurs des grands systèmes ont ce mérite qu'ils soulèvent la pensée au-dessus d'elle-même et provoquent son essor, jusque par leurs défaillances. Ces hommes marqués du signe redoutable des pressentiments, supérieurs à leurs semblables et à eux-mêmes, semblent prédestinés à avertir leurs frères que, par delà les doctrines les plus sages et les méthodes les mieux ordonnées, il reste des horizons peut-être à jamais interdits à notre curiosité, mais dont la fascination excite l'effort, et projette quelque lumière jusque sur les régions permises à la science commune. Il restera toujours vrai que ces intuitions mêlées de ténèbres sont le lot d'un très petit nombre; et combien s'y sont portés par une présomption dont témoignent des errements fameux! La doctrine-type, pour l'ensemble des hommes, de l'avis des plus habiles, demeure celle qui, faisant converger les noblés pensées de tous les systèmes, les réunit dans une ordonnance savante et harmonieuse, préserve l'esprit des vains écarts, de l'idéalisme mystique autant que du matérialisme étroit, et ajoute à l'élévation une solidité éprouvée. Sous ce rapport, ce qu'après Platon, Aristote fut dans le monde ancien, saint Thomas l'est avec saint Augustin et saint Bonaventure, dans nos âges modernes, pour les écoles chrétiennes. Le docte Pontife, dans lequel le monde voit avec vénération la science profonde rehausser la majesté, vient de nous le rappeler par un acte dont les conséquences pourront être d'un bonheur inespéré. Le savant traducteur et exégète d'Aristote, M. Barthélemy Saint-Hilaire nous écrivait à ce sujet ces paroles, si graves sous sa plume : « Je partage entièrement votre opinion sur l'Encyclique de Sa Sainteté. C'est un événement pour le catholicisme sans doute, mais c'en est aussi un pour le monde intellectuel. Le second empire avait proscrit chez nous jusqu'au nom de la philosophie : c'est aujourd'hui un pape éclairé qui

la remet en honneur. La leçon vient de haut : il faut espérer qu'elle sera entendue. » Un péripatéticien bien connu, M. Ch. Waddington, porte sur l'Encyclique de Léon XIII un jugement à peu près pareil, et ajoute : « Dans l'éducation patriotique dont la France revendique aujourd'hui le privilége, et où les sciences ont peu à peu conquis leur place légitime, ce qui doit dominer ce sont encore les lettres, parce qu'elles parlent à notre jeunesse de ce qui donne du prix à la vie de l'homme et du citoyen, le beau, le bien, l'idéal. Or la cause des lettres ainsi entendue se confond avec celle de la philosophie qui, en même temps qu'elle tient à la science par ses méthodes, touche à la haute poésie par son objet. D'un côté elle élève la science en l'idéalisant; de l'autre elle confirme les pressentiments du cœur et de l'imagination en découvrant le principe de ce que rêve le poète. « Les mathématiques, disait Aristote, ne connaissent pas la différence du bien et du mal. » Cela n'est pas moins vrai de la physique, de la chimie et de la physiologie : elles laissent à la poésie le soin de célébrer les splendeurs du bien, et à la métaphysique celui d'en démontrer la réalité. La tâche peut paraître difficile; elle n'en n'est que plus belle, car elle répond, sous peine de déchoir en ce siècle enfiévré de luttes politiques, aux plus nobles ambitions de l'humanité. »

Couronnement naturel de l'œuvre de Léon XIII.

Léon XIII a conçu une œuvre grandiose et il l'a conçue au moment propice marqué par la Providence.

Au commencement de ce siècle, le sensualisme et le matérialisme régnaient en France, l'idéalisme transcendental et le panthéisme en Allemagne, le phénoménalisme en Angleterre, et les maîtres des écoles catholiques livrés à eux-mêmes, sans tradition, épuisaient leurs forces dispersées à la recherche d'une doctrine nouvelle qui réagît efficacement contre les assauts de l'erreur et qui répondît aux doutes et aux tourments de la société.

Depuis une trentaine d'années cependant, un retour s'était opéré vers les enseignements du passé et allait se fortifiant tous les jours. Sanseverino, Signoriello et bientôt après Prisco et Talamo à Naples, Liberatore et Zigliara à Rome, Cornoldi et Venturoli à Bologne; Gonzalez en Espagne, Kleutgen et Stöckl en Allemagne, Grandclaude en France, et, plus près de nous, le Père Lepidi, des Frères-Prêcheurs, le professeur Dupont suivi bientôt de ses collègues à l'Université catholique de Louvain, Van Weddingen à l'Académie Royale de Bruxelles, avaient rappelé l'attention des esprits sur les immortels travaux d'Aristote et de ses commentateurs. Il fallait de la pénétration d'esprit pour discerner alors, à travers l'encombrement des systèmes dont les débris recouvraient le sol de la philosophie,

malgré la fascination de la nouveauté et la tentation si naturelle à l'homme de marquer ses œuvres de son nom et du cachet de sa personnalité, les matériaux et les grandes lignes de la reconstruction future; il fallait du courage pour arborer devant le monde savant un drapeau qui pouvait passer pour un lambeau usé par les siècles, lacéré par les coups du libre examen et des découvertes modernes, sous l'égide duquel il semblait devenu impossible de marcher à la conquête de la vérité. Mais l'œuvre de rénovation se continuait avec une prudence et une sûreté dont on ne saurait assez remercier ceux qui l'ont conduite ou qui y ont coopéré. Lorsque Léon XIII promulgua devant le monde son immortelle Encyclique *Æterni Patris,* la philosophie scolastique n'était plus une inconnue; elle avait déjà passé du silence dédaigneux de l'oubli dans les discussions publiques et la déroute définitive de Günther, de Froschammer et de Gioberti avait révélé sa puissance. Aussi la parole du Pontife fut-elle non seulement écoutée mais comprise, et depuis 1879 on ne compte plus les travaux, les Revues et les Académies qui ont continué avec une ardeur généreuse, j'allais dire enthousiaste, l'œuvre laborieuse de la première heure. Nous ne pouvons donner ici le détail d'une nomenclature complète; mais nous nous reprocherions de ne pas citer les Pères De San et Pesch, Mazzella, Stentrup, Ehrle, Jungmann, Meyer et Costa-Rossetti de la Compagnie de Jésus, les Pères Lepidi, Dummermuth et Coconnier de l'Ordre de saint Dominique, les écrits de Pecci et de Satolli en Italie, ceux de Schneid, de von Hertling, de Gutberlet, de Morgott et de Kaufmann en Allemagne et en Suisse, ceux de Domet de Vorges, de Sauvé, de Mgr de la Bouillerie, en France; les Revues philosophiques telles que *la Scienza e la Fede, la Scienza Italiana, le Divus Thomas* en Italie, *la Ciencia cristiana* en Espagne, *les Annales de philosophie chrétienne* dirigée par Mgr d'Hulst à Paris, *le Jahrbuch fur philosophie* récemment fondé par le Dr Kommer à Münster; les Académies comme l'Accademia Romana di S. Tommaso présidée par les Éminentissimes cardinaux Pecci et Zigliara; et, s'il nous est permis de l'ajouter, les chaires spéciales de philosophie thomiste comme celle qui a été fondée à l'Université catholique de Louvain à la demande de Léon XIII et qui, en cinq années, a formé huit licenciés et trois docteurs voués désormais aux études scolastiques, groupés déjà en société et désireux de propager et de développer les enseignements qu'ils ont appris à connaître et à aimer.

L'œuvre de Léon XIII n'est pas achevée. Notre glorieux Pape est un de ces hommes d'élite chez qui la conception large du génie est servie par une volonté énergique et persévérante. Au moyen âge, on ne franchissait le seuil de la philosophie qu'aprés avoir parcouru le *trivium* et le *quadrivium* et s'y être assimilé

l'ensemble des sciences connues et cultivées alors. Les grands métaphysiciens de cet âge d'or de la philosophie n'eussent pas compris que l'on tentât de faire la synthèse générale du savoir humain avant d'avoir examiné dans le détail les faits qui le constituent. Il va de soi que les sciences des choses par leurs causes prochaines et particulières précèdent la recherche des causes les plus générales. Sans doute, il n'est plus possible aujourd'hui à un seul homme d'explorer à la fois le domaine des mathématiques, des sciences naturelles, des sciences historiques, philologiques, morales et religieuses, mais l'association peut suppléer dans une large mesure à l'insuffisance de l'initiative individuelle. Une école de hautes études, étrangère aux préoccupations absorbantes des carrières professionnelles, où chacun cultiverait une branche spéciale des connaissances humaines, et, non content de s'assimiler la science déjà faite, coopérerait sans relâche à la science qui se fait, contribuerait puissamment à la formation des synthèses partielles d'où doit se dégager, aux divers moments de l'évolution de la pensée, la synthèse générale de la philosophie.

Ce serait là, Léon XIII l'a aperçu, le point de départ de l'accord si désirable entre la science et la métaphysique, peut-être d'un rapprochement salutaire entre la raison et la foi, et le digne couronnement de l'œuvre grandiose de la restauration de la philosophie chrétienne.

CHAPITRE IV

PREMIÈRE PARTIE

LÉON XIII PROTECTEUR DES SCIENCES ET DES LETTRES

SUR la route du Pausilippe, sous le ciel napolitain, au milieu des plus beaux horizons du monde, s'élève une statue de saint François d'Assise. Autour du socle sont groupés Giotto, Christophe Colomb et Dante. Giotto, contemplateur de la beauté dans les œuvres divines, essayant d'en fixer l'impression fugitive dans une œuvre humaine; Dante, s'efforçant de pénétrer les desseins éternels et la justice de Dieu, pour l'aimer et l'admirer sans cesse davantage; Colomb enfin, le héros du courage et de la science active, pénétrant les lois de la nature pour la dompter et la soumettre au pouvoir de l'homme : tous les trois disciples du Saint et lui faisant cortège : lumineux symbole de toutes les puissances de l'âme réunies dans la ferveur de l'amour de Dieu.

Cette œuvre d'un grand artiste ne contient-elle pas l'expression tout entière de la pensée qui guide Léon XIII dans son action sur les sciences, les lettres et les arts ?

C'est l'alliance de la Foi chrétienne avec la Civilisation, c'est-à-dire avec le progrès de l'humanité, qui n'est autre chose que son ascension vers Dieu. Toute pensée vraie est d'autant plus claire, toute émotion noble est d'autant plus belle, toute volonté droite est d'autant plus ferme, qu'elle s'appuie sur une piété plus ardente.

« Dante, Colomb et Giotto poursuivaient le même but que saint François et le voulaient atteindre de la même façon que lui. Ils désiraient, comme lui et par son entremise, aimer d'un ardent amour l'infinie Beauté et par cet amour, éclairer et vivifier la beauté dans l'univers et dans l'homme. Ils voulaient puiser aux mêmes

sources que saint François ce qui lui donne une grandeur incomparable: ce souffle divin qui rend l'homme capable de s'élever, lui-même et l'univers, jusqu'à l'infini, cette inspiration qui fait l'héroïsme et le génie (1). »

Dante et Giotto, le poète et le peintre, sont avant tout épris de l'Éternelle beauté; mais Colomb lui-même, l'un des initiateurs de la science expérimentale, avait, comme eux, le sentiment profond de la beauté, reflet du Divin dans la nature et dans l'homme. S'il cherchait un nouveau monde, c'était pour le donner à Dieu par Jésus-Christ.

La postérité morale de saint François dans l'art, la science et la piété ne s'éteindra jamais. Elle donnera, jusqu'à la fin des siècles, de puissants promoteurs à la civilisation chrétienne. Léon XIII est de cette grande et noble race intellectuelle.

Un tel pape semble prédestiné par la Providence à combattre les maladies intellectuelles de notre temps dans leur source la plus féconde.

Ce qui mérite vraiment le nom de Raison, c'est l'union de toutes les facultés humaines dans leur équilibre et leur harmonie; or, jamais, peut-être, les sphères diverses d'activité où s'exerce la Raison n'ont été plus profondément séparées que de nos jours.

L'art est la forme la plus élevée du sentiment. Il doit embrasser et parer tout ce qui fait la vie de l'âme. C'est en vain qu'il porte à la perfection ses moyens d'expression, ses procédés techniques, s'il se perd et s'évanouit dans le rêve, ou s'il se noie dans la sensation physiologique et purement animale. Les folies et les avilissements de l'imagination dans les arts ont donné des exemples récents de ces deux excès. Dans le domaine de l'Intelligence, on trouvait depuis longtemps une double déviation analogue. D'une part, les sciences de la nature extérieure, qui cherchent les lois des phénomènes; et de l'autre, la philosophie, qui s'efforce de pénétrer jusqu'à l'essence des êtres et jusqu'à leur cause, s'isolaient de plus en plus, et se combattaient sans se connaître.

Beaucoup de savants méprisaient la philosophie, donnant à tout ce qui n'est pas la constatation d'un fait matériel le nom de « métaphysique vaine ». Nombre de philosophes dédaignaient les sciences naturelles et, rejetant sans examen leurs hypothèses les mieux établies, prétendaient résoudre, à priori, des problèmes qui sont du domaine de l'observation sensible.

Il est vrai que le savant disait: je ne fais point de philosophie; et que le philosophe répondait: je ne fais point de science naturelle. Mais ils se trompaient

(1) Voir le discours de l'Éminentissime cardinal Capecelatro, archevêque de Capoue, lors de l'inauguration de la statue de saint François. Ces idées y sont admirablement développées.



tous les deux. On ne parvient pas à mutiler sa raison : elle sort malgré nous des limites arbitraires que nous essayons de lui tracer.

Sans le vouloir et même sans le savoir, chacun sortait de son domaine propre. Or, une fois entré dans le domaine philosophique, le savant ne distinguait plus rien, tandis que l'œil du métaphysicien, égaré dans le domaine des sciences expérimentales, ignorant de leurs méthodes, peuplait l'espace de fantômes. Ils se traitaient alors mutuellement de visionnaire et d'aveugle, et non sans quelque raison ; car ils ne pouvaient se connaître et se juger l'un l'autre que par leurs lacunes et par leurs erreurs.

Ce n'est pas ici le lieu de rechercher quelles sont les origines et les causes de ce divorce entre la science et la philosophie, ni quelles sont, de part et d'autre, les responsabilités. Point de récriminations stériles. Que savants et philosophes, chacun de leur côté, fassent leur examen de conscience; et sans nous accuser les uns les autres, constatons le mal et tâchons de le guérir.

L'idée qui domine tous les projets de restauration de Léon XIII, dans le domaine intellectuel, c'est d'unir la science et la philosophie. Cette union était incontestablement l'idéal d'Aristote et des grands docteurs scolastiques du moyen âge.

Mais qui s'en souvenait encore, à la fin du XVIII[e] siècle, parmi les écrivains qui formaient l'opinion? Après avoir séparé de l'Histoire la Philosophie, on en avait séparé la Politique; on reniait les traditions et l'expérience des sociétés humaines; l'orgueil des « temps nouveaux » après avoir voulu penser seul et sans tenir compte de ce qu'ont pensé les hommes d'autrefois, voulait agir sans s'inquiéter de ce qu'ils ont fait.

C'est contre cette tendance dont beaucoup d'esprits de notre temps sont loins d'être affranchis, que réagit Léon XIII dans sa lettre sur les études historiques, adressée le 18 août 1883 aux cardinaux Antonin de Luca, Jean-Baptiste Pitra et Joseph Hergenroether. Cette lettre élargit et continue l'œuvre de réforme intellectuelle commencée dans le domaine de la philosophie.

I

La lettre du Saint Père sur les études historiques arrive en temps opportun.

Certes, il ne faut pas comparer Descartes à Jean-Jacques Rousseau. La distance entre ces deux hommes est immense. Eh pourtant, n'y a-t-il pas quelque ressemblance entre la tentative du premier, prétendant renouveler les bases de la certitude sans tenir compte du travail de l'esprit humain depuis des siècles, et celle du second, déclarant que sous des préjugés, des institutions, des habitudes

factices, inventées par l'égoïsme et l'ambition, imposées par la force et la ruse, il a retrouvé la nature humaine dans sa pureté primitive et qu'il va révéler au monde les lois véritables de la vie sociale tout entière, de la famille et de la Patrie?

Quoi qu'il en soit, au XVIIIe siècle, on voit s'élever, dans les sciences politiques, une école qui n'est pas sans aïeux dans l'histoire, mais qui n'eut jamais tant de puissance ni tant d'étendue : une école qui prétend reconstruire à priori les sociétés humaines sans tenir nul compte de l'expérience.

Pour toute cette école, s'appuyer sur des traditions, consulter l'histoire, y chercher le développement naturel des institutions publiques, c'est se donner une peine inutile. Le marquis d'Argenson, plusieurs fois cité par Jean-Jacques, disait: « Les savantes recherches sur le droit public ne sont souvent que l'histoire des » anciens abus; on s'est entêté mal à propos quand on s'est donné la peine de les » trop étudier. » C'est tout un programme. Aussi les uns, dans la nouvelle école, justifiaient, comme Jean-Jacques, leur ignorance de l'histoire en alléguant « qu'on s'est mal à propos donné la peine de la trop étudier » ; d'autres ne parcouraient les annales de l'humanité qu'afin d'y voir partout « des anciens abus » et d'y chercher des arguments pour leurs thèses révolutionnaires.

Un assez grand nombre de chrétiens, malheureusement, se laissèrent entraîner dans cette double erreur; les uns admettant que l'on peut et même que l'on doit appliquer aux sociétés des principes absolus, sans tenir compte de cette *constitution naturelle* d'un peuple, qui est l'œuvre d'institutions et d'habitudes séculaires; d'autres soutenant que la foi politique en certaines formes de gouvernement est inséparable de leur foi religieuse; et de part et d'autre, négligeant l'histoire ou n'y cherchant que les éléments d'un plaidoyer pour leurs idées préconçues. Ils ont fait ainsi de l'histoire une esclave de l'esprit de parti et des passions d'un jour, alors qu'elle devrait être la *maîtresse de la vie et le flambeau de la vérité.* « Vix credibile est quam sit capitale malum historiæ famulatus servientis partium et vanis hominum cupiditatibus (1). »

Dans cette lutte, ceux qui attaquaient l'Église semblèrent d'abord avoir l'avantage, et cela devait être. Il est facile d'exalter les perfections d'un idéal tant qu'il n'est qu'une théorie; mais quand il s'agit de réalités pratiques, vivantes, éprouvées par les vicissitudes humaines, il est plus facile encore d'imputer aux institutions des faiblesses inséparables de l'humanité; il est facile de négliger les grands événements qui forment pour ainsi dire la trame de l'histoire, de dissimuler, de défigurer ou

(1) *Lettre sur les études, etc.,* de même que les citations suivantes.

de taire les exemples d'héroïsme et de génie, et de s'attacher au contraire à chercher jusque dans les moindres détails les imprudences et les fautes, pour les mettre en relief et les exagérer avec un art perfide. « Circumcisis sæpe vel coniectis astute » in umbras iis quæ sunt tanquam rerum lineamenta maiora, præterlabi reticendo » libuit gloriose facta et merita memorabilia, intentis acriter animis ad consec- » tandum exaggerandumque si quid esset temere, si quid minus recte gestum : » cuius quidem generis cavere singula plus difficultatis habet, quam quod » hominum natura patiatur. »

Un autre sophisme, d'un usage plus facile encore, plus général et plus funeste, parce qu'il s'adresse aux plus mauvais instincts de la nature corrompue, c'est d'apprécier l'action sociale d'un homme public par les accusations et souvent par les calomnies dont des contemporains ont essayé de le flétrir dans sa vie privée. Le dénigrement a toujours bien plus de chances d'être accueilli dans l'esprit des hommes que la louange. Il y a pour le vulgaire des joies perverses, *mala gaudia mentis,* à railler et mépriser les grands hommes; la même curiosité frivole, malveillante et crédule établit, à travers les âges, entre les foules d'autrefois et la plèbe des lecteurs d'aujourd'hui, des sympathies secrètes et des complicités inconscientes. « Immo etiam licere visum est incerta vitæ domesticæ arcana scrutari sagacitate » improba, arreptis inde medioque positis quæ pronæ ad obtrectationem multi- » tudini spectaculo simul et ludibrio facilius fore viderentur. »

Le mal est universel et corrompt l'enseignement tout entier. Dès l'école primaire, des anecdotes habilement choisies prennent l'enfant par l'imagination; dans les universités, sous le nom de philosophie de l'histoire, de vastes généralisations audacieuses donnent à la vanité du jeune homme l'illusion du savoir; tandis que le roman, le théâtre, le journal surtout « cet emporte-pièce quotidien de l'intelligence » entretiennent, cultivent et fortifient dans l'esprit des hommes faits ces impressions de jeunesse et d'enfance.

Parmi les écrivains qui cherchent dans l'histoire des armes contre la vérité chrétienne, les responsabilités sont inégales : il y a quelques menteurs de génie et beaucoup de malheureux égarés.

Mais, dans cette foule, il s'est rencontré des hommes d'une intelligence ferme et droite. Fatigués des théories creuses et rebutés par les déclamations révolutionnaires, ils se mirent à scruter patiemment les faits de l'histoire puisée dans les sources mêmes. Malgré les préventions et les préjugés dont ils étaient imprégnés dès l'enfance, c'étaient des hommes loyaux et sincères, et de leurs œuvres sortit un témoignage éclatant de l'action civilisatrice et de la mission

providentielle de l'Église. Tels sont Augustin Thierry, Hurter, Macaulay, Carlyle, Ranke, Raumer, Voigt et tant d'autres. Sous l'effort de leur critique attentive, on vit se dissiper, comme un fantôme, toute cette histoire conventionnelle que le XVIII[e] siècle avait faite contre l'Église et que la plèbe des incrédules acceptait sans réserve.

Mais c'est assez parler de ceux qui ont le malheur de ne point partager notre foi : quand Léon XIII s'adresse aux catholiques et nous donne des avis paternels, il convient avant tout de faire notre examen de conscience.

Ce domaine de l'histoire fut autrefois par excellence le nôtre, ou plutôt celui de l'Église chrétienne. Sans les clercs, ces témoins civilisés d'une époque barbare, que saurait-on des premiers temps du moyen âge ? Que saurait-on de l'antiquité ? N'est-ce pas l'Église qui a sauvé du naufrage et transmis aux peuples nouveaux ce qui nous reste de la culture antique; et quand il s'agit des origines du monde moderne, les ennemis de l'Église ne lui doivent-ils pas tout, jusqu'aux armes dont ils se servent pour la combattre ?

Et pourtant dans la lutte sur ce champ de bataille de l'histoire que nous avons occupé les premiers, comment avons-nous laissé camper nos adversaires ? Avons-nous été dignes de notre cause? Par notre courage et nos efforts, avons-nous été vraiment à la hauteur du danger ?

Vulgarisation de l'histoire.

Nous avons à citer des noms glorieux : Montalembert, Ozanam, Cantu, Newman, Hefélé, Klopp, Janssen, Pastor, Hergenroether; ce sont des chefs, mais il nous faut une armée. N'avons-nous pas dédaigné comme une tâche vulgaire, de combattre dans la foule; n'avons-nous pas abandonné parfois à des ouvriers indignes d'une telle œuvre, le soin de défendre la vérité dans des livres faits pour la jeunesse et pour le peuple tout entier ? Quels champions avons-nous opposés, dans nos rangs, aux légions innombrables des vulgarisateurs du mensonge? C'est pourtant une mission digne des plus hautes intelligences et des plus grands cœurs.

« Perfectis semel maiore mole operibus ex fide monumentorum quæ habentur » certiora reliquum erit capita rerum ex illis operibus excerpere litterisque mandare » dilucide et breviter; caussa... quæ non minimos habitura est usus, ideoque » dignissima, in qua vel excellentium ingeniorum elaboret patientia. »

Qualités de l'historien : critique attentive, amour désintéressé du vrai, modestie, courage, impartialité.

Nous surtout qui dans l'enseignement ou dans le sacerdoce, nous devons à l'apostolat de la vérité, nous aussi, soldats obscurs de la presse, du journal ou de la revue, n'avons-nous pas quelquefois, par présomption ou faute d'études suffisantes, entrepris des réhabilitations impossibles ? Ne nous sommes-nous jamais, sur le terrain de l'histoire humaine, comme dans les sciences de la matière, obstinés

dans des théories démenties par les faits ? N'avons-nous pas compromis notre foi religieuse en la présentant comme inséparable d'opinions personnelles et libres ? D'autre part, n'avons-nous pas souvent admis, avec trop de légèreté les affirmations audacieuses de nos adversaires? Dans le feu de la lutte, dans la hâte du travail quotidien, avons-nous suivi le conseil de l'Apôtre : *Omnia probate?* N'avons-nous point par faiblesse ou (chose triste à dire!) par vanité, pour mériter le titre d'esprit large et tolérant, fait de ces concessions qui sont des lâchetés ?

N'avons-nous jamais rougi du Divin Maître ? Courtisans d'une popularité que nous devons fuir comme une flétrissure, lorsque de « faux témoins » au tribunal de l'histoire, insultaient le Christ, n'avons-nous pas détourné la tête et feint de ne pas le reconnaître, « quia non novi hominem ! »

Par un excès contraire, par esprit d'orgueil et de défi, n'avons-nous pas fait étalage d'une indépendance hautaine des opinions communes et n'avons-nous pas révolté sans raison des hommes de bonne foi que nous pouvions instruire et persuader? Avons-nous vraiment servi, sans arrière-pensée, la cause de la vérité chrétienne et de l'Église; n'y avons-nous pas mêlé nos petites passions, nos rivalités, nos alliances d'amour-propre, nos diplomaties et nos guerres personnelles; avons-nous toujours été fidèle à ce grand conseil de charité et de courage *« fortiter in re, suaviter in persona ! »* Enfin pour tout résumer par le mot admirable d'un orateur antique, cité par Léon XIII, avons-nous suivi ces lois nécessaires de l'histoire, dont la première est de ne point oser dire un mensonge; la seconde, de ne jamais reculer devant une vérité; la troisième, de ne pouvoir pas même être soupçonné de complaisance ou de passion ! « Primam esse historiæ legem ne quid » falsi dicere audeat; deinde ne quid veri non audeat; ne qua suspicio gratiæ sit » in scribendo, ne qua simultatis. »

II

La lettre du Saint Père et la presse.

La lettre de Léon XIII sur l'histoire, comme tous les actes du Pape, a naturellement eu dans l'opinion publique un grand retentissement. Elle a reçu des fidèles un accueil plein de reconnaissance, de joie et d'admiration; de la presse indifférente et même des écrivains les plus hostiles à l'Église, un accueil courtois : l'aménité de Léon XIII, la dignité, le calme de sa parole, la force et la bonté dont toutes ses œuvres portent la trace, lui ont mérité cet accueil. Il eût été difficile, à vrai dire, de repousser un appel à la sincérité; puis il eût été maladroit de refuser une discussion sur le terrain des faits. Nos adversaires, en général, se

montrèrent, en même temps, étonnés et satisfaits de voir un pape les provoquer au combat dans le champ clos de l'histoire : surprise et satisfaction sincères chez ceux qui se trompaient de bonne foi ; simple attitude et politique habile chez les autres.

Si les attaques n'ont pas eu leur violence ordinaire, parce que le caractère de Léon XIII désarme et paralyse l'injure, les objections n'ont pas manqué. Ne citons que celles qu'on a répétées le plus souvent et qui d'ailleurs contiennent toutes les autres. Il y en a deux.

Attaques et défense.

« Ce que veut le Pape, a-t-on dit, c'est l'histoire apologétique, à la façon de saint Augustin et de Bossuet : un plaidoyer en faveur de la Providence. »

Eh ! si la Providence n'était qu'un mot, quel prix aurait l'histoire, et quel serait l'enseignement des folies et des perversités humaines ?

Comment y aurait-il une science de l'histoire pour des hommes qui ne croiraient pas en Dieu? Des entassements de faits rassemblés pêle-mêle, quelque nombreux qu'on les suppose, ne sont qu'une matière brute. Connaître, c'est comparer les faits entre eux et les classer pour en tirer des *lois* qui ont régi le passé et régiront l'avenir. Savoir c'est prévoir.

Sans l'idée de loi, le mot de science n'est-il pas une contradiction? Et, s'il n'y a point de Providence divine, si la destinée des sociétés humaines est livrée tout entière au hasard des passions, aux victoires de la ruse et de la force, à quoi bon scruter la poussière des faits pour y trouver des lois?

L'erreur fondamentale dans l'histoire c'est d'y chercher *un plaidoyer en faveur du hasard, contre la Providence ou contre l'Humanité.* Rien n'aveugle et n'égare plus un historien que l'égoïsme et l'orgueil poussés jusqu'au mépris des hommes, si ce n'est un sentiment amer de révolte et de dérision en face de la Puissance irrésistible qui dispose de nos destinées. Le véritable esprit du savant, c'est une confiance entière en Dieu ; c'est la certitude préconçue et hautement raisonnable, que l'histoire, comme la nature, est un témoignage constant de la sagesse de l'Ouvrier suprême qui tolère le mal et la douleur comme des conditions nécessaires de la liberté et nous conduit, sans nous contraindre, à l'accomplissement de ses desseins éternels.

Il n'y a qu'une seule méthode scientifique en histoire, et cette méthode est celle de Bossuet comme celle de Vico. C'est la méthode universelle, et la *Scienza nuova* n'est pas plus une découverte que le *novum organum.* Toute étude consciencieuse amène à cette conclusion qui fut celle de Montesquieu, parti du scepticisme railleur des *lettres persanes,* mais éclairé, mûri par une vie d'études et de méditations :

l'Église a répandu tant de biens dans le monde, elle a guéri tant de plaies, soulagé tant de misères, suscité tant de vertus qu'on est forcé de convenir, n'eût-on pas la foi, que la religion chrétienne est nécessaire au progrès social et que le vrai chrétien serait le citoyen parfait (1).

La méthode que suit un historien catholique n'est pas autre que celle d'un historien protestant ou sceptique, s'il est de bonne foi. La seule différence, est que le second doit avant tout se débarrasser (chose parfois longue et difficile) de préjugés et d'erreurs que lui cachent et lui barrent le chemin.

Un autre reproche fait à la lettre sur l'histoire c'est que le Saint Père, quand il appuie ses idées par des faits, choisit avec prédilection comme exemple de l'influence bienfaisante de l'Église, les services rendus à l'Italie par la *papauté :* de telle façon, disent les adversaires, que sa lettre tout entière semble un plaidoyer en faveur du pouvoir temporel.

Eh bien! voudrait-on que le Souverain Pontife reculât devant la vérité parce qu'elle lui est favorable? Voudrait-on qu'il parlât de l'influence bienfaisante de l'Église dans le monde entier, sauf en Italie? Voudrait-on que Léon XIII parce qu'il est le PONTIFE UNIVERSEL, ne se proclamât pas lui-même Italien de tout son cœur; voudrait-on qu'il autorisât de son silence la mortelle injure de ceux qui prétendent qu'un pape ne peut réclamer l'indépendance nécessaire au gouvernement de l'Église sans renier sa patrie? Il lui serait interdit de rappeler et de le redire sans cesse : « Oui, la papauté préserva l'Italie d'une ruine totale, quand s'approchèrent les barbares; elle veilla sur son sommeil, pendant qu'elle était abandonnée par ses maîtres, les empereurs de Byzance. Puis, quand l'Italie fut arrivée aux fécondes années de la jeunesse, ce sont les Papes qui poussèrent son activité vers le commerce, les sciences et les arts; ils engagèrent les républiques italiennes à se mêler au grand mouvement des croisades, et ce sont eux qui ont préparé les deux plus belles victoires qu'aient jamais remportées des Italiens, Legnano et Lépante... Grâce aux Papes, Rome est restée la Cité reine du monde; elle est devenue la capitale de la religion et des arts, la ville sainte où les souvenirs ont l'éclat de la vie, où les espérances deviennent des réalités, où, du sein même des ruines, s'opèrent les résurrections (2)! »

(1) De véritables chrétiens... seraient des citoyens infiniment éclairés sur leurs devoirs et qui auraient un très grand zèle pour les remplir... Les principes du christianisme, bien gravés dans le cœur, seraient infiniment plus forts que ce *faux honneur* des monarchies, ces *vertus humaines* des républiques, et cette *crainte servile* des états despotiques. (*Esprits des lois,* Liv. XXIV, ch. VI.)

(2) *Moniteur de Rome,* 1er septembre 1883. Commentaire de la lettre sur les études historiques.

III

La protection de Léon XIII est active et pratique.

Léon XIII ne s'est pas contenté de donner des conseils et d'esquisser à grands traits un magnifique plan d'études : il a mis lui-même résolument la main à l'œuvre et, malgré le poids d'une tâche toujours grandissante, il trouve, dans ses journées déjà si pleines, le temps de donner aux historiens l'exemple d'un travail infatigable.

Il ouvre au public, largement, le trésor des archives du Vatican (1); il perfectionne le classement de ces archives, de manière à faciliter les recherches; il constitue, pour s'occuper du développement des études historiques, des commissions spéciales de cardinaux et de prélats, qu'il choisit avec une admirable connaissance des hommes et de leurs aptitudes; il augmente le personnel de la Bibliothèque Vaticane, fait aménager les salles d'étude d'une façon nouvelle, charge des érudits de dresser des catalogues (2). Souvent au milieu des labeurs et des soucis de sa lourde charge, il trouve le temps et la liberté d'esprit nécessaires pour se mêler à des discussions savantes, pour les diriger avec une autorité sereine, une raison lumineuse; afin de pouvoir se mettre en rapport plus commodément, tous les jours, avec la commission cardinalice des études, il a mis à sa disposition dans le Vatican des appartements pour ses séances et pour l'habitation de son secrétaire. Il institue dans son palais, il annexe aux archives du Vatican, une école de paléographie et de critique appliquée (3), sciences auxiliaires indispensables de l'histoire cherchée dans les sources; il s'occupe d'améliorer l'imprimerie polyglotte de la Propagande; en un mot, rien n'échappe à l'activité du Saint Père, de tous les instruments intellectuels ou matériels même utiles aux progrès des sciences historiques.

Parmi ces sciences auxiliaires de l'histoire, telle qu'on l'entend de nos jours, la géographie et l'ethnographie prennent une importance de plus en plus grande. Le Saint Père ne les a pas négligées. Une inscription du musée ethnographique Borgia rappelle sa haute initiative : *Leone XIII P. M. provehente*... Léon XIII a

(1) Plusieurs gouvernements pourraient, à cet égard, prendre à Rome des leçons de tolérance et de liberté. Tous n'oseraient dire avec l'assurance de Léon XIII : « Non abbiamo paura della publicita. »

(2) On a commencé par la série de *la Palatine*, contenant les manuscrits venus de Heidelberg pendant le pontificat de Grégoire XV.

Le 29 juillet 1886, quatre volumes de ce catalogue ont été présentés au Pape par le cardinal Pitra, bibliothécaire de la sainte Église romaine. Léon XIII s'est empressé d'en envoyer un exemplaire au grand duc de Bade et un autre à l'université de Heidelberg; cet exemplaire a figuré dans une exposition destinée à célébrer le cinquième centenaire de l'université.

(3) Ouverte solennellement le 18 mars 1885, après une longue période de préparation.

imposé au cardinal Massaia l'obligation de publier ses mémoires. Le vaillant missionnaire du pays des Gallas s'est soumis à cet ordre et son ouvrage contiendra les renseignements les plus curieux sur les régions inexplorées qu'il a parcourues durant un quart de siècle. La Propagande est avant tout un apostolat, mais en même temps qu'elle porte au loin la foi et la civilisation chrétienne, elle fait connaître aux peuples de l'Europe le reste de la terre. Sous le pontificat de Léon XIII, une impulsion nouvelle a été donnée à ces études. La Congrégation de la Propagande invite les « vicaires apostoliques, préfets des missions, et autres administrateurs religieux des pays soumis à sa juridiction, à recueillir tout ce qu'ils pourront trouver de propre à éclairer la géographie de chaque région, l'histoire, les arts, les mœurs, les habitudes et surtout la religion des peuples divers ; tout ce qui a trait à l'enfance et au progrès de la civilisation. Ils doivent y joindre ce qui leur semblera propre à faire connaître l'histoire naturelle de chaque pays, la botanique, la zoologie et la minéralogie. (Novembre 1882.)

Lorsque le Pape réunit au Vatican des prélats italiens, des évêques ou des prêtres étrangers, des savants illustres ou des chrétiens obscurs, et cause avec eux des grands intérêts de la chrétienté, dans ces épanchements intimes où se plait son cœur paternel, il revient souvent à ce sujet de prédilection: l'histoire. Il interroge les maîtres de la science; il s'informe de toute œuvre nouvelle digne d'attention. Citons un exemple entre cent autres: j'entre dans quelques détails ; il le faut, pour donner à ces causeries familières de Léon XIII leur physionomie réelle.

Le 24 février 1884, Sa Sainteté recevait en audience particulière, *le Cercle allemand d'histoire;* c'est une société composée de douze membres; ils se réunissent une fois par semaine pour s'entr'aider dans leurs études, se communiquer et discuter leurs idées et leurs découvertes. Léon XIII s'est entretenu successivement avec chacun d'eux, ayant pour chacun des paroles d'encouragement et des attentions personnelles. En s'adressant à M. l'abbé François Hergenroether, il a parlé de la publication des *Regesta* de Léon X, entreprise par le cardinal Hergenroether, dont il a saisi cette occasion de faire un éloge sans réserves. Ensuite Léon XIII a demandé les renseignements les plus détaillés sur l'Université d'Inspruck; il en a cité des professeurs, dont il appréciait le mérite et les œuvres, les caractérisant et les jugeant, en peu de mots, avec une entière connaissance de cause. Puis, s'occupant du mouvement historique de l'Allemagne, il s'est informé surtout de l'œuvre capitale de M. Pastor, « l'Histoire des papes depuis la fin du moyen âge », qu'il place très haut dans son estime; il a signalé, comme l'un des premiers historiens du siècle, Mgr Janssen, de Francfort, dont la réputation grandit

de plus en plus. Léon XIII a montré l'intérêt éclairé qu'il prend aux travaux de tous les membres du cercle. Il leur a demandé où ils en étaient, les suivant tour à tour sur le terrain de leurs études.

Puis enfin, pour terminer cette audience, il a donné quelques conseils généraux à ses visiteurs. Puisez le plus possible aux sources, a-t-il dit. C'est pour cela que je vous ouvre les archives du Vatican. Nous ne craignons pas d'y porter la lumière. « Non abbiamo paura della publicita dei documenti. »

« L'Église n'a jamais travaillé qu'à l'agrandissement du règne de Dieu sur la terre. Elle est la mère des nations, et bénit tous les peuples, les Allemands comme les Français, l'orient comme l'occident. Travaillez avec une ardeur paisible, non pour votre gloire, mais pour Dieu et son Église. Dieu vous récompensera dans cette vie et dans l'autre. »

« Tous, écrit un des membres du cercle, nous étions émus et pénétrés de reconnaissance. Cette audience du Pape est un des souvenirs inoubliables de notre vie. La bonté de Léon XIII, son affabilité caressante dans ses conversations intimes avec chacun de nous, sa connaissance approfondie du mouvement scientifique en Allemagne, et par dessus tout, ses conseils laisseront des traces ineffaçables dans nos âmes. »

Léon XIII ne néglige aucun moyen, aucune occasion d'encourager les études, à tous les degrés ; soit par des honneurs, des dignités ecclésiastiques ou civiles, soit par des lettres, des brefs, d'un tact admirable dans leur bonté, où l'éloge se mesure au dévouement plus encore qu'au succès, sans jamais risquer de compromettre l'autorité du Saint Père dans les efforts d'un zèle imprudent ou mal éclairé. Sa sollicitude pour l'enseignement et l'éducation suit l'explorateur et le colon dans les pays les plus lointains et ne s'arrête qu'aux frontières du monde : c'est ainsi, par exemple, qu'il honore d'un titre de commandeur le vice-chancelier de l'Université de Melbourne.

Pour les institutions romaines, surtout pour ces collèges des différentes *nations* et de toutes les langues qui font rayonner vers toutes les extrémités du monde catholique, la sève puisée au cœur même de la chrétienté, le Saint Père se montre d'une inépuisable générosité, donne sans compter et se prodigue lui-même.

Léon XIII est aussi le protecteur éclairé des belles lettres, dans l'expression propre du terme ; à côté de théologiens, de philosophes, comme les éminentissimes Pecci et Zigliara, d'historiens comme Hergenroether, il fait entrer au sacré collège Mgr Capecelatro, l'hagiographe admirable qui est en même temps le plus grand écrivain catholique de l'Italie contemporaine ; à côté des chaires consacrées à toutes

les sciences qui concernent la théologie, la philosophie et l'histoire, il a fondé des cours où l'on explique les chefs-d'œuvre de la littérature italienne et des littératures antiques.

Léon XIII ne pouvait manquer de s'occuper aussi de la chaire chrétienne, la forme la plus générale et la plus populaire d'enseignement et de propagande.

Ses conseils aux prédicateurs sont admirablement appropriés à notre temps ; « Prêchez, disait-il un jour dans une audience, prêchez en simplicité et en humilité la parole de Dieu, non des subtilités de philosophie humaine, « non in persuabilibus humanæ sapientiæ verbis, sed in simplicitate sermonis, in humilitate crucis Christi ». Mais ne confondez point cette simplicité chrétienne avec la grossièreté d'une parole informe et sans art. Soyez humble dans un langage noble et digne ; cherchez à plaire, non pour briller, mais pour persuader : « tenenda tamen ars oratoria, fugiendum que inficetum et rusticum dicendi genus ».

Le Saint Pére n'a pas négligé la presse catholique. « Vous n'userez jamais, dit-il un jour à des journalistes chrétiens, ni du mensonge, ni, comme le font trop souvent nos ennemis, de l'attrait dépravé du scandale et des amorces de la corruption ; vous ne pouvez emprunter à vos ennemis ces moyens de succés; mais vous pouvez bien souvent, sans efforts, les égaler par la variété des sujets traités et par le talent d'écrire. « Quamvis enim catholici scriptores iis artibus et » lenoniciis uti non possint quibus adversarii frequenter utuntur, eos tamen facile » possunt æquare scribendi varietate ac elegantia. »

Un autre jour, recevant une délégation de la noblesse romaine, il donne aux fils des grandes familles des conseils qui devraient être entendus bien au-delà des frontières de Rome et de l'Italie; des conseils qui rajeuniraient et sauveraient de la décadence les grandes races d'autrefois : « Même dans les conditions présentes où votre fidélité vous ferme l'entrée des hautes charges et des carrières publiques, vous pouvez dignement honorer les noms que vous ont laissés vos ancêtres. La culture des lettres, l'étude des sciences et surtout des sciences sociales, les publications utiles, l'œuvre surtout des écoles catholiques, tout ce qui est destiné à subvenir aux besoins matériels et moraux du peuple, offre un large champ à votre activité. »

Disons enfin pour terminer, faute d'espace, cette revue rapide où je n'ai pu que citer quelques traits de l'incessante activité du Saint Pére dans le domaine des sciences de l'homme, qu'il assiste souvent, dans son palais, à des examens, à des discussions de thèses entre les élèves et les maîtres des diverses institutions

romaines de haut enseignement et qu'il aime à donner le plus d'éclat et de solennité possible à ces fêtes de l'intelligence et du travail. Il y conduit toute sa cour et se plaît à féliciter les champions sortis vainqueurs de la lutte.

IV

Léon XIII et les sciences naturelles.

Accuser la philosophie scolastique d'avoir entravé le progrès des sciences naturelles était, au XVIIIe siècle, un des lieux communs les plus rebattus de l'incrédulité. On disait : « L'instrument de la scolastique est la déduction; la seule méthode applicable aux sciences est l'induction : or, c'est à Francis Bacon, l'auteur du *Novum Organum,* que l'on doit la connaissance de cette vérité, que la déduction est absolument stérile, et que l'induction seule peut conduire à des découvertes scientifiques. »

Cela ne supporte pas un instant d'examen. Au temps où Francis Bacon écrivit son livre, un magnifique élan de progrès était commencé pour les sciences; et rien ne pouvait l'arrêter désormais.

« A quoi donc, dit Joseph de Maistre, à quoi pensait donc le docteur Reid quand il nous dit sérieusement que le genre humain avait cherché la vérité pendant deux mille ans avec le syllogisme?... Quoi donc? Les astronomes et les mathématiciens grecs, Archimède, Euclide, Pappus, Diophante, Eratosthènes, Hipparque, Ptolémée; les fondateurs de la science dans les temps modernes; Roger Bacon en Angleterre, et ce Gilbert que Bacon cite souvent; Telesio et son compatriote Patrizzio, qui le premier découvrit le sexe des plantes; Kircher, qui explique le miroir d'Archimède; Grégoire de Saint-Vincent, qui fut si utile à Newton; Cavalieri, Viète et Fermat; Gassendi, Boyle, Otto de Guericke, Hook, etc.; Aldrovandi, Alpini, Sanctorius; Copernic, qui retrouva le véritable système du monde, Kepler, le vraiment inspiré, qui en démontra les lois; Tycho, qui lui en avait fourni les moyens; Descartes, qui eut ce qui manquait à Bacon, le droit de censurer Aristote; Galilée enfin qu'il suffit de nommer : tous les chimistes, tous les mécaniciens, tous les naturalistes, tous les physiciens qui, déjà à l'époque de Bacon, avaient si fort avancé ou préparé les découvertes dans tous les genres, ne s'étaient appuyés que sur le syllogisme ? Mais dans ce cas, c'était donc un grand crime de briser un instrument consacré par d'immenses succès (1). »

Le mot de syllogisme, qu'emploie Joseph de Maistre, pourrait tromper.

(1) Joseph de Maistre. *Examen de la philosophie de Bacon.*

L'induction, comme la déduction, peut se mettre sous la forme syllogistique. Dans le raisonnement qui *conclut* à l'existence d'une loi physique, l'expérience donne la mineure; mais ce premier terme ne peut donner la conséquence que par un moyen terme sous-entendu : « Un fait qui se répète constamment dans des conditions identiques suppose une loi. »

Est-ce à dire qu'il faudrait employer et déployer, dans l'étude et l'enseignement des sciences naturelles, tout l'appareil syllogistique de l'École? Le syllogisme *in forma* ne peut certes pas être un procédé d'investigation ni même d'enseignement habituel; mais la discussion d'une thèse à la façon des scolastiques ne pourrait-elle, dans certains cas, être utile pour s'assurer que l'on comprend bien comment tel fait particulier rentre dans telle loi générale?

Leibnitz le pensait (1). Joseph de Maistre, qui pose la question sans la résoudre, nous fournit lui-même, sans le vouloir, un argument en faveur de l'affirmative. Dans une thèse sur *l'arc-en-ciel,* il donne un exemple de « la dialectique ancienne appliquée aux sciences nouvelles; » et dès le second *Videtur... sed contra,* il montre qu'il n'a pas compris la théorie de l'arc-en-ciel.

Nul, au reste, n'a mieux défini l'induction, le raisonnement qui conclut « du particulier au général » qu'Aristote lui-même (2). Il n'a jamais cherché les lois de la nature en dehors de l'expérience; on l'eût bien étonné, si l'on avait pu lui prédire que parmi ses disciples il se trouverait des gens qui, dans les sciences, feraient aux inventeurs « un crime de contredire les sentiments des anciens et un attentat d'y ajouter, comme s'ils n'avaient plus laissé de vérités à connaître (3). »

Il est vrai qu'au XVIe et au XVIIe siècle certains philosophes se sont efforcés d'entraver le progrès des sciences naturelles; ils ont obstinément nié les découvertes les mieux établies. Mais la méthode scolastique n'en est point responsable. Francis Bacon lui-même, qui la réprouve, combat l'hypothèse de Copernic, de même que les péripatéticiens; et s'il leur conteste *l'horreur du vide,* c'est pour y substituer *l'amour du plein* (4).

La scolastique n'est pas responsable des fautes de l'orgueil, de la paresse et de la présomption.

N'arrive-t-il pas, même de nos jours, qu'après avoir, par une *induction* téméraire

(1) *Nouveaux essais sur l'entendement humain.*
(2) Επαγογὴ δὴ ἀπὸ τῶν καθέκαστα 'επὶ τα καθόλου ἔφοδος.
(3) Pascal : *Traité du Vide.*
(4) ... Motus per quem corpora non patiuntur se ex ulla sua parte dirimi a contactu alterius corporis, *ut mutuo nexu et contactu gaudeant ;* quem motum Schola, (quæ semper fere et denominat et definit res potius per effectus et incommoda quam per causas interiores) vocat motum *ne detur vacuum.*

et précipitée, cru découvrir une loi générale, on en *déduise* à l'infini des conséquences tout aussi fausses que les prémisses?

N'existe-t-il plus, parmi nos contemporains, d'ennemis acharnés de toute découverte qui vient les troubler dans leur quiétude intellectuelle, de partisans fanatiques de ce qu'ils ont enseigné pendant toute une vie; nous autres, professeurs modernes, avons-nous donc tous le droit de jeter la première pierre à ces vieux docteurs d'autrefois qui voulaient imposer à tout le monde la soumission qu'ils avaient jadis montrée à la parole de leurs maîtres?

Plût au ciel que tous les philosophes scolastiques eussent conservé toujours présents à la mémoire les conseils de saint Thomas! « Ceux qui s'imaginent tout savoir, dit-il, font preuve d'une grande sottise, *multæ stultitiæ,* ou d'une grande présomption. » Et lorsque le Saint Père recommande aux savants l'esprit de saint Thomas, *« mentem divi Thomæ »,* cela ne veut certes pas dire qu'il faille en revenir aux méthodes ni théories physiques du XIII[e] siècle; Albert le Grand et saint Thomas ont adopté les idées, les méthodes en usage de leur temps. Comment auraient-ils pu mépriser ou négliger l'observation des faits extérieurs, eux qui faisaient une si large part à la sensation dans l'origine de toute connaissance? Il est vrai que les sciences de la nature étaient alors dans l'enfance; elles tâtonnaient dans des expériences insuffisantes et souvent mal faites; mais pourtant les sciences, au moyen âge, n'étaient pas, comme on se l'imagine, figées dans une routine inflexible, immobile et morte. Dans la grande édition de saint Thomas, faite par les soins de Léon XIII, les éditeurs signalent un certain nombre de principes et d'idées qui jettent un grand jour sur les opinions et les doutes scientifiques de nos aïeux. Thomas d'Aquin, par exemple, à propos du mouvement céleste, observe que le mouvement visible peut être dû soit à la translation de la chose vue, soit à la translation de l'homme qui voit; et il attribue à Pythagore et à d'autres anciens des doctrines coperniciennes.

Léon XIII aime et protège les sciences naturelles; il en a fait l'éloge à bien des reprises; il en recommande l'étude; veut que les philosophes soient au courant de leurs résultats et même, autant que possible, qu'ils en connaissent les principes et qu'ils en aient pratiqué les méthodes au moins dans la mesure nécessaire pour en comprendre les difficultés et pour apprécier le degré de confiance qu'elles méritent (1); et, comme c'est un esprit essentiellement pratique, il joint, ici comme partout, l'exemple au précepte. Ce souverain déchu continue de protéger la

(1) « Nihil philosopho utilius quam naturæ arcana diligenter investigare et in rerum physicarum studio diu multumque versari. » (Encyc. *Æterni Patris.*)

science avec une libéralité toute royale. Il délègue un prélat, directeur à l'institut technique du palais Altemps, pour étudier l'électricité aux expositions industrielles et scientifiques des divers pays, et parmi les savants envoyés par deux puissances pour étudier à Moscou la récente éclipse totale de soleil, on compte, et dans les premiers rangs, le P. Ferrari : preuve de l'intérêt constant avec lequel le chef de l'Église suit jour par jour tous les progrès de la science moderne.

Cet intérêt ne se montre pas seulement dans ces manifestations éclatantes, mais aussi dans l'impulsion active donnée aux travaux plus modestes des savants qui l'entourent. C'est ainsi que le Saint Père a récemment augmenté de dix le nombre des membres de l'académie des *Nuovi Lincei,* fondée pour les études physiques et mathématiques. Il s'occupe également de l'observatoire météorologique de Maenza, près de Carpineto, son pays natal, et son neveu, le comte Ludovic Pecci, en suit assidument les travaux. Léon XIII se plaît d'ailleurs à faire discuter devant lui, par les élèves des institutions romaines, des thèses de mathématiques et de physique, et ces études ne sont pas étrangères non plus à l'Académie pontificale Tibérine parmi les travaux de laquelle figure un mémoire sur l'astronomie nautique.

Citons encore les encouragements paternels donnés, à deux reprises, à la Société scientifique de Bruxelles, dont la Belgique a le droit d'être fière: elle répond admirablement aux exigences de la polémique religieuse à notre époque: c'est la reprise de possession d'un terrain dont nos adversaires se croyaient les maîtres sans partage. Ils le disaient du moins. Le vaillant secrétaire de la Société scientifique, le R. P. Carbonnelle, dans un langage plein d'une mâle et fière éloquence, les a défiés de le prouver; et ce défi reste sans réponse (1).

Il serait facile de multiplier ces preuves de l'intérêt éclairé que le Saint Père a toute sa vie porté aux sciences. Mais il entend leur laisser, à chacune dans son domaine, cette liberté définie par le concile du Vatican: « Nec sane ipsa (Ecclesia) vetat, ne » hujusmodi disciplinæ in suo quæque ambitu propriis utantur principiis et propria » methodo; sed justam hanc libertatem agnoscens, id sedulo cavet, ne divinæ » doctrinæ repugnando errores in se suscipiant; aut fines proprios transgressæ, eæ » quæ sunt fidei occupent et perturbent. »

Le bref que Léon XIII vient d'adresser aux organisateurs du *Congrès scientifique international des catholiques* est un lumineux commentaire de cette décision infaillible.

La lutte entre la foi chrétienne et ses ennemis est aujourd'hui transportée du terrain de la pensée abstraite sur le terrain des faits sensibles: « De rebus quæ

(1) V. la *Revue des questions scientifiques,* avril 1879.

» intelliguntur ad eas quæ cernumtur. » Il devient donc nécessaire pour le philosophe chrétien de connaître au moins les résultats généraux des sciences naturelles, et cela d'autant plus qu'elles s'unissent et se pénètrent muturellement davantage à mesure qu'elles progressent; mais en même temps, par un mouvement contraire, à mesure qu'elles progressent, elles vont se spécialisant de plus en plus dans leurs procédés techniques. La géologie et la minéralogie, l'optique et l'électricité sont aujourd'hui des études et souvent des carrières différentes; de plus en plus chacune des branches de ces sciences naturelles exige une longue initiation; ce n'est point assez dire, exige une éducation particulière de l'esprit et des sens, une éducation dont beaucoup de gens sont intellectuellement ou physiologiquement incapables, car chaque science a besoin d'aptitudes particulières et distinctes. Il faut donc, pour combattre sur ce nouveau terrain choisi par nos adversaires, que les savants catholiques unissent leurs forces et concourent au même but sous la haute direction d'une philosophie chrétienne. C'est ce que les organisateurs des *congrès scientifiques* ont compris.

« L'Église, dit le Saint Père, n'a jamais manqué de défenseurs pour combattre ses ennemis sur leur propre terrain, avec leurs propres armes; toutefois c'étaient des combattants isolés plutôt qu'une armée. « Sed singuli magis quam acies pugnavere. » Vous, au contraire, qui unissez vos forces et qui les organisez, « viribus » vos atque ordine consociati, » vous pourrez facilement donner à votre action et plus d'efficacité et plus d'étendue, « facile potestis et majora efficere et plura complecti ». Mais que chacun reste dans son domaine; il ne faut pas que, pour avoir étudié la nature ou l'histoire, on s'érige en théologien et l'on prétende usurper la fonction d'enseignement qui appartient au prêtre dans l'Église : « Cum rerum » divinarum major sit et altitudo et gravitas quam ut digne queant pro concione » tractari, in pluribus que vestrum ea ipsa desideretur auctoritas quæ a sacris » ordinibus proficiscitur, idcirco in rebus ipsis quæ habeant cum intima theologia » cognationem, sic unus quisque agat physicum, sic historicum, vel mathematicum, » vel criticum, ut nunquam sibi sumat eam quæ propria est theologi personam. »

DEUXIÈME PARTIE

LÉON XIII PROTECTEUR DES BEAUX-ARTS

LA situation faite à la Papauté au moment de l'avènement de Léon XIII, les conditions de l'existence du Saint-Siège entouré d'ennemis plus libres que jamais de diriger contre lui leurs entreprises audacieuses, paraissaient devoir éloigner de l'esprit du Souverain Pontife les soins qui d'ordinaire, sont l'apanage de la paix: les sollicitudes pour la culture des arts si chers aux papes depuis l'origine de l'Église.

La situation actuelle de la Papauté ne lui permet pas d'exercer son action féconde et traditionnelle sur les beaux-arts.

Condamné à la captivité par son élection, réduit à la pauvreté en montant sur le trône de Pierre, le père des fidèles, obligé de vivre de la charité de ses enfants, ne pouvait songer comme autrefois Nicolas V à transformer la cité Léonine en une ville nouvelle, dont le tombeau de saint Pierre serait le centre, et où un puissant système de défense dirigé contre les ennemis du dehors et contre ceux de l'intérieur devait protéger la basilique la plus imposante et le palais le plus spacieux de la chrétienté. Il ne pouvait non plus, comme au temps de Jules II et de Léon X, travailler à l'accomplissement de ces projets gigantesques, réunir comme ceux-ci une pléiade d'artistes dont les noms ne s'effaceront pas aussi longtemps que leurs œuvres feront de la ville des papes le foyer le plus brillant de la vie des arts. Cependant, en succédant à Pie IX dans un moment de luttes ardentes et de trouble dans les esprits, le Pape ne pouvait oublier que l'art aussi est un intérêt catholique et qu'à aucune époque les pontifes romains ne sont restés indifférents à la culture des arts que la foi a transformés, anoblis et qui, après avoir atteint une grande perfection des formes dans l'antiquité païenne ont retrouvé dans le sein de l'Église une âme, leur véritable mission et une nouvelle patrie. Il ne pouvait oublier que, même dans leur exil de plusieurs

générations, les papes d'Avignon n'ont cessé d'appeler les maîtres aux plus nobles travaux, et que les murs de leur château attestent encore, malgré les outrages dont ils sont l'objet depuis longtemps, la sollicitude de Jean XXII et de ses successeurs pour l'architecture, pour la peinture et tous les arts du dessin.

Il n'entre pas dans notre intention de suivre pas à pas le gouvernement de Léon XIII dans les mesures prises pour continuer à cet égard les traditions de l'Église et la fécondité de la vie catholique; sans trop nous astreindre à l'ordre des dates et à la suite des faits, nous nous bornerons à énumérer quelques actes qui assurément échapperont à l'oubli lorsque, à leur tour les générations futures se feront les juges de la nôtre.

Grand avantage accordé à l'étude de l'histoire des arts et à leur régénération par la facilité d'accès aux archives du Vatican concédée par Léon XIII.

La culture des beaux-arts ne peut se séparer de l'étude de leur histoire, l'art véritable vivant beaucoup de tradition; mais c'est surtout aux périodes de décadence et de doute que cette étude devient nécessaire, car c'est presque toujours en reportant les yeux sur le passé que les arts se sont relevés, que leurs adeptes ont repris foi et courage et tenté un essor nouveau. A ce point de vue, il convient tout d'abord de rappeler que Léon XIII, en facilitant l'accès aux archives vaticanes a non seulement rendu un service inappréciable aux études historiques, il en a rendu un non moins considérable à l'étude de l'histoire des beaux-arts. En présence de la sollicitude du Saint-Siège pour leur développement et des vastes entreprises dont il a été le promoteur, il est aisé de se rendre compte de l'importance de la mine ouverte aujourd'hui aux archéologues et aux historiens de l'art. Déjà les travaux des de Rossi en Italie, de Pastor en Allemagne, de Müntz en France et d'autres savants ont jeté une lumière nouvelle et éclairé d'une manière plus complète les relations de la cour de Rome avec les artistes de tous les pays, et sans doute la mesure si libérale qui ouvre aux recherches historiques des trésors peu accessibles jusqu'à présent, aura les conséquences les plus fécondes pour les beaux-arts.

L'étude de la philosophie de saint Thomas sera d'un puissant secours pour rétablir l'enseignement des beaux-arts sur ses véritables principes.

La remise en honneur de l'étude de la philosophie de saint Thomas d'Aquin est un autre fait qui assurément touche à tous les domaines de l'esprit. L'enseignement dont les écrits de l'immortel auteur de la Somme théologique sont de nouveau l'objet, ne peut manquer d'être d'une fécondité multiple. Il sera certainement d'un grand secours pour rétablir sur ses véritables principes l'art dans ses rapports avec la foi. Mais c'est là un point qui a été traité d'une manière suffisamment développée: il n'y a pas lieu d'y revenir ici.

Nous pouvons donc passer à l'examen des actes du gouvernement de Léon XIII en ce qui concerne les beaux-arts.

Exposition dans les salles du Vatican des anciennes tapisseries conservées dans les garde-meubles.

Tout en demeurant confiné dans le Vatican, le soin vraiment royal d'en rendre accessibles et utiles aux études toutes les richesses, ne s'est pas arrêté dans l'esprit de Léon XIII, aux seuls dépôts des archives historiques; il s'est souvenu que dans les collections d'œuvres d'art de toutes catégories réunies par les Papes, il en existait d'oubliées pour ainsi dire, remisées dans les garde-meubles où elles sont soustraites à tous les regards. Parmi celles-ci se trouvaient de très belles séries de Gobelins. Les Papes ont beaucoup fait pour ces travaux de l'art textile qui reproduisent, par les combinaisons du métier à tisser, les conceptions du peintre les plus magnifiques et ses œuvres les plus achevées. Le Vatican en a conservé des quantités considérables des écoles diverses, provenant des manufactures les plus en renom depuis la Renaissance. Aussi les Souverains Pontifes ne voulurent pas se contenter d'en meubler et décorer leurs appartements, mais encore une vaste salle, connue sous le nom de galerie des « Arazzi » fut exclusivement consacrée à leur conservation et à leur exposition aux regards du public, ajoutant ainsi pour l'art de la tapisserie un musée particulier aux autres musées du Vatican.

La nouvelle galerie des Gobelins au Vatican.

Léon XIII, digne émule de ses prédécesseurs, a voulu ajouter quelque chose aux dispositions établies par ceux-ci. Prenant comme eux, grand plaisir aux productions d'un art qui multiplie pour ainsi dire les chefs-d'œuvre et assure leur durée sous une forme nouvelle, il ordonna que outre la galerie dite « des Candélabres » entièrement restaurée et ornée de peintures par ses soins, celle des tapisseries de Raphaël et des autres haute-lisses de la même école fut enrichie d'un décor nouveau. Il fit ensuite retirer des vastes salles de la *Floreria* apostolique, un très grand nombre de tapisseries de haute-lisse très anciennes, et notamment une riche série provenant de la manufacture des Gobelins. Celles-ci sont non seulement remarquables par la composition mais encore par le fini du travail, et d'une perfection si grande qu'elles peuvent soutenir la comparaison avec les meilleurs travaux des Flandres. Aujourd'hui ces intéressants tissus de l'art français sont exposés dans la vaste salle désignée sous le nom de « *Camera dei Paramenti* ».

Cette galerie que l'on doit exclusivement à la sollicitude de Léon XIII pour les produits d'un art étudié avec une prédilection particulière à notre époque, fut ouverte dans les premiers mois de l'année 1884, et il est permis d'ajouter qu'elle n'est pas une des salles les moins intéressantes du Vatican, si riche en collections de toute nature (1).

(1) Voir sur cette nouvelle salle des Gobelins, *l'Arte degli Arazzi e la nuovo Galleria dei Gobelins al Vaticano* par M. David Farabulini. Préface pp. XI à XV.



Peintures des plafonds et décor des pavements de la salle des Candélabres.

La galerie dite « des Candélabres » achevée récemment, est également une richesse ajoutée par le Saint Père aux splendeurs des musées du Vatican.

Les embellissements de cette salle consistent particulièrement dans le pavement de marbre qui a été substitué au pavé en briques, et dans les fresques qui ornent aujourd'hui le plafond. Les matériaux mêmes de ce travail ont quelque chose d'historique, en ce sens que la plupart des marbres dont on s'est servi proviennent de carrières épuisées ou ignorées des modernes. Ces carrières, que depuis longtemps on a cessé d'exploiter, ont fourni les blocs découverts en quantité considérable sous Pie IX, dans les fouilles de l'antique *Emporium* romain, où s'accumulaient les tributs de l'univers. L'ensemble du pavement, sorte de mosaïque, est d'une composition élégante et variée, formant des dessins géométriques rehaussés par des écussons aux armes de Léon XIII et des cartouches avec des inscriptions.

Mais ce sont surtout les fresques des plafonds qui attirent les regards du visiteur. Il suffit d'indiquer les sujets des différentes compositions pour faire comprendre l'importance de l'œuvre.

Ici, les différents artistes chargés par le Saint Père de traduire sa pensée dans le langage imagé de l'art ont eu à développer un thème magnifique. En effet, une même idée relie entre eux et anime les différents sujets représentés dans les divers compartiments du plafond : c'est l'alliance de Dieu avec l'homme, et particulièrement l'alliance de Dieu avec le génie de l'homme qui a trouvé en saint Thomas son expression et son type le plus sublime.

Sujets traités dans ces peintures; idée fondamentale qui les relie entre eux.

L'Église, assise au sommet des hauteurs de ce monde, *in vertice montium,* reçoit les œuvres de saint Thomas agenouillé devant elle, et lui confère en retour les lauriers du doctorat. Il est entouré de trois anges portant les trésors les plus augustes : l'Eucharistie, l'Écriture et les insignes du Sacerdoce. Au premier plan, Aristote, tournant le dos à l'Église dont il a ignoré les enseignements et les lumières, offre à la postérité les volumes de sa philosophie (1). Plus loin, c'est la religion bénissant les arts prosternés devant elle. A droite, Léon XIII recevant de la députation polonaise, le tableau de la « Délivrance de Vienne »; à gauche, la canonisation des quatre saints que Léon XIII a placés sur les autels. Plus loin encore, une autre composition allégorique représente la Vérité historique, armée des registres pontificaux, luttant victorieusement contre le Mensonge, lui arrachant son masque et le refoulant dans l'abîme des ténèbres (2).

Vient ensuite une série de compositions secondaires et d'allégories qui ajoutent

(1) Ces peintures sont de M. Seitz.
(2) Peintures de M. Dominico Torti.

à la clarté de l'ensemble, en présentant sous d'autres aspects l'idée qui anime le tout. La Raison rend hommage à la Foi. Celle-ci assise, tend à la Raison la branche d'olivier, symbole de l'union et de la paix. L'Art païen, sous les traits d'une jeune femme derrière laquelle on aperçoit le Colysée, présente à l'Art chrétien, le compas qui lui enseignera les proportions. La figure richement parée qui représente l'Art chrétien, lui montre la basilique de saint Pierre. D'autres fresques représentent la Terre et le Ciel; le Combat et la Victoire; l'Enseignement profane et l'Enseignement religieux, unis en raison de l'alliance de la révélation avec l'intelligence de l'homme.

Derrière la Terre et le Ciel, on voit les quatre saints canonisés par Léon XIII : saint Jean-Baptiste de Rossi, saint Laurent de Brindes, saint Benoît-Joseph Labre et sainte Claire de Montefalco, occupés aux divers actes de piété et d'amour qui leur ont mérité la couronne de la sainteté. Toutes ces fresques secondaires sont subordonnées par leur tonalité douce et formant contraste avec les couleurs très brillantes et vigoureuses des compositions principales. Au-dessous de la porte qui, de la salle des candélabres donne accès à la galerie des *Arazzi,* se trouve placé le buste en marbre blanc de Léon XIII, entouré de riches attributs et de branches de laurier (1).

Après avoir cherché à donner une idée très sommaire des travaux accomplis sous le règne de Léon XIII dans les deux salles du Vatican, aujourd'hui déjà célèbres sous les noms de salle des tapisseries et de salle des candélabres, nous ne pouvons passer sous silence la chapelle des saints Méthode et Cyrille à l'église Saint-Clément et les peintures qui y ont été exécutées.

Chapelle des saints Méthode et Cyrille à l'église Saint-Clément; peintures murales de ce sanctuaire.

Cet édifice surmonté d'une élégante coupole est un monument qui témoigne autant de la dévotion du Saint Père aux deux apôtres des contrées riveraines du Danube, que de son amour pour les beaux-arts. Le décor intérieur de ce sanctuaire est particulièrement remarquable. Dans l'abside on voit les figures des deux saints, aux pieds desquels le souverain pontife est représenté à genoux, faisant hommage de la chapelle qui leur est consacrée. Dans la coupole sont peints les quatre Évangélistes, et huit figures de Chérubins, tandis que sur les parois se développent deux compositions historiques qui résument pour ainsi dire la vie des deux saints : L'une d'elle représente l'arrivée de Méthode et de Cyrille à Rome, l'autre la translation de leurs reliques vénérées à l'église de Saint-Clément (2). Des stucs élégants complètent le décor intérieur de la chapelle.

(1) Le buste de Sa Sainteté est le travail d'Alberto Galli, vice-directeur des Galeries pontificales.
(2) Les peintures ont été exécutées par M. Salvatore Nobili.

Fouilles entreprises dans les catacombes, notamment dans celle de Saint-Sébastien.

Parmi les travaux encouragés par la sollicitude du Saint Père pour l'étude des arts et de l'antiquité chrétienne, nous pourrions citer les fouilles entreprises dans les catacombes de Rome, notamment celle de Saint-Sébastien, confiées par le Pape aux religieux Trappistes du Mont-des-Cats. Déjà plusieurs galeries ont été ouvertes et on y a trouvé une longue série de tombeaux dont plusieurs sont remarquables par les signes du martyre, les fioles de sang et des lampes. On y a découvert aussi un grand escalier par lequel on espère arriver à quelque crypte historique, peut-être au tombeau de saint Quirin et de saint Eutychius (1). Cependant, il vaut mieux pour en parler avec compétence que des recherches de cette nature soient terminées et aient dit leur dernier mot. Mais nous ne saurions passer sous silence l'accueil fait par le Souverain Pontife à la députation polonaise, venant offrir au nom de cette nation une peinture historique, reproduisant par la main d'un compatriote célèbre par son talent, l'un des actes les plus glorieux d'un héros polonais en même temps que l'un des événements les plus considérables pour la foi catholique. Nous voulons parler de la délivrance de Vienne par Sobieski.

Réception de la députation polonaise, venue à Rome pour offrir à Léon XIII, le tableau représentant la délivrance de Vienne.

C'est au mois de décembre 1883 que cette députation fut reçue au Vatican par Léon XIII. Elle venait déposer à ses pieds l'hommage de la piété filiale d'une nation que sa fidélité à la foi ne cesse d'exposer aux épreuves les plus cruelles, et lui offrir en même temps l'œuvre inspirée du peintre Jean Matejko, une vaste page, ne mesurant pas moins de 9 mètres de longueur sur $4^{m}50$ de hauteur. L'artiste faisait partie de la députation. Le Pape accueillit avec la bienveillance la plus touchante les catholiques polonais qui venaient à lui. Nous ne pouvons reproduire dans son intégrité le discours par lequel Léon XIII répondit à l'adresse que lut le comte Tarnowski, mais nous en traduisons le passage qui se rapporte à l'œuvre d'art qui était offerte. « Une place d'honneur, dit Sa Sainteté, est réservée dans ce palais du Vatican enrichi par l'inépuisable générosité de nos prédécesseurs, des restes de l'art antique et des chefs-d'œuvre de l'art chrétien, au tableau du grand peintre que vous voulez bien nous offrir. Il y sera conservé comme le témoignage éclatant du respect et de la fidélité au Siége apostolique de la Pologne éprouvée par tant de malheurs. Il témoignera en même temps de la fécondité admirable de la foi catholique comme source d'inspiration du génie de l'artiste. En effet, ce qui alimente l'art comme une source incessante, c'est la splendeur de la vérité, et la religion où resplendit la vérité tout entière offrira toujours à l'artiste aussi les exemples et les inspirations les plus sublimes. » Après avoir terminé son allocution Léon XIII descendit de son trône, pour examiner longuement dans

(1) Voir *Revue de l'Art chrétien*, tome V, nouvelle série, livraison de juillet 1887.

tous ses détails l'œuvre magistrale de Matejko, et cet examen terminé le Souverain Pontife voulut remettre lui-même à l'artiste les insignes de Commandeur de l'Ordre de Pie IX (1).

On voit, par ce peu de paroles, comment le Saint Père comprend la mission de l'Église vis-à-vis des arts. Aussi, malgré sa situation si difficile, Léon XIII qui ne peut visiter les monuments religieux de la ville où il réside, ne se désintéresse-t-il d'aucun travail dont ceux-ci sont l'objet. Les travaux entrepris par Pie IX, son illustre prédécesseur, peuvent compter sur la continuation de la coopération la plus efficace.

Reconstruction et agrandissement de l'abside de la basilique du Latran.

L'œuvre la plus considérable du règne de Léon XIII dans le domaine des arts, à la date de son jubilé, sera aux yeux du monde catholique, la restauration et l'agrandissement du chœur et de l'abside de la basilique latérane.

Il n'est personne qui ignore la haute importance aux yeux de la chrétienté tout entière de l'église fondée par Constantin le Grand, au fronton de laquelle on lit la belle inscription :

Lateranis ecclesia, omnium urbis et orbis ecclesiarum mater et caput.

Paroles qui font connaître l'importance du monument vénérable entre tous et en font presque l'histoire aux yeux du catholique.

Nous ne pouvons ici redire cette histoire qui serait presqu'un résumé de celle de l'Église. On comprend que, depuis sa fondation au quatrième siécle, presqu toutes les parties du monument ont été successivement renouvelées, changées, agrandies. Cependant, malgré son existence de quinze siècles et les vicissitudes auxquelles la basilique a été exposée, l'archéologue pouvait se dire que la partie la plus noble, le sanctuaire de ce temple majestueux, l'abside, appelée vulgairement à Rome *la Tribuna,* si elle n'était pas sortie intacte des atteintes du temps, avait du moins résisté en ce qui concernait le gros œuvre et sa disposition originale, aux siècles et aux événements auxquels avait en grande partie succombé le reste de la construction primitive. Il est vrai que, au XVII[e] siècle, cette portion de l'édifice aussi avait commencé à donner des signes de ruine. Les lésions toujours plus sensibles qui se manifestaient dans les parois et dans la mosaïque de la voûte, décidèrent le Pape Chigi, Alexandre VII, à prendre d'énergiques mesures pour en assurer la stabilité. C'est en 1673 que fut élevé l'arc colossal, à la naissance de la tribune, sur lequel étaient posés deux anges en stuc portant la pierre avec l'inscription commémorative de ce travail. Par ce moyen, l'existence de cette

(1) Le *Moniteur de Rome,* II[e] année, n° 288.

partie de l'édifice fut assurée pendant deux siècles encore, bien que, de temps à autre, il se produisît de nouvelles lézardes dans les murs, nécessitant des réparations partielles, ainsi que de nouvelles restaurations à la mosaïque. Mais vers 1863, on remarqua plus fréquemment que des petits cubes formant celle-ci se détachaient, tombant sur le sol. Le renouvellement de ces accidents ne laissa pas que d'inquiéter les préposés de l'église et les dignitaires ecclésiastiques auxquels incombait l'entretien et la conservation de ce monument. Le cardinal Ludovico Altieri, archiprêtre de la basilique à cette époque, se mit en devoir de consulter les hommes de l'art et de rechercher avec eux les remèdes à une situation qui allait en s'empirant. Après l'étude des moyens différents proposés on en vint à reconnaître la nécessité d'une réfection complète de la tribune, et la décision de ce travail étant prise, la pensée d'un agrandissement de l'abside, désirable à plus d'un titre, se fit jour et finit par prévaloir.

L'une des opérations les plus difficiles et les plus délicates de la réfection que l'on allait entreprendre était l'enlèvement de la grande mosaïque de l'abside, la restauration des parties compromises ou détruites, et enfin le replacement de cette grande page dans la nouvelle construction.

Depuis le temps de Constantin, la tribune était ornée de mosaïques et même de peintures murales qui furent conservées jusqu'au temps de Sergius III. Mais Nicolas IV, qui laissa des traces si nombreuses de sa munificence au Latran, fixa particulièrement son attention sur l'abside dont il voulut renouveler complètement l'ornementation en 1292, par les soins du religieux franciscain, Frère Giacomo né à Torrita, petit village de la Toscane, élève d'Andrea Tafi, habile mosaïste de ce temps. Les franciscains ne voyageant pas seuls, mais toujours avec un compagnon, Giacomo de Torrita se rendit à Rome, en société de Giacomo de Camerino, religieux et artiste comme lui. Les deux mosaïstes exécutèrent l'œuvre monumentale commandée par le Pape Nicolas IV, mais Torrita étant mort en 1303, son travail fut continué par le florentin Gaddo Gaddi, disciple de Cimabue.

La mosaïque de l'abside, souvent décrite et devenue célèbre, eut à subir un grand nombre de restaurations, entre autres en 1600, en 1663 et en 1762. La dernière restauration a été faite en 1825, sous le règne de Léon XII, par le baron Camuccini.

Restauration de la grande mosaïque de l'abside.

Minutieusement examinée en 1876, il fut constaté que la mosaïque n'était plus adhérente au mur dans beaucoup de parties, particulièrement dans la zone qui décore l'entourage des quatre fenêtres de l'abside. Il fut reconnu nécessaire de détacher la vaste composition toute entière. Avant de l'entreprendre le professeur

Consoni, qui devait diriger cette opération, prit les précautions les plus minutieuses, faisant exécuter des calques exacts et peindre des *fac-simile,* de toute la composition divisée en carrés de 50 centimètres. Grâce à ces soins cette opération minutieuse et compliquée réussit à merveille; la mosaïque si importante pour l'histoire de l'art, a été conservée, restaurée dans toutes ses parties et replacée dans l'édifice considérablement agrandi et reconstruit.

Certes, la restauration consciencieuse de cette œuvre d'art historique lui assure une durée nouvelle pour une série de siècles, et dorénavant la mémoire de Léon XIII s'y associera à celle de Nicolas IV.

La basilique Laterane, par la reconstruction du chœur et de l'abside a été agrandie de 20 mètres, ce qui a permis de gagner une place considérable pour les stalles des chanoines et d'orner cette partie de l'église d'un grand nombre d'œuvres d'art. Ce travail a été à la vérité conçu et commencé par Pie IX. Dès l'année 1876, l'illustre prédécesseur de Léon XIII avait accepté un premier projet de reconstruction et le 23 janvier 1878 une commission de cardinaux était instituée pour présider à ce vaste travail.

La mort de Pie IX interrompit l'exécution de ses projets, mais dès l'avènement de Léon XIII, ceux-ci furent repris sans retard. C'est alors que, sans perdre de temps, il fut procédé au transport et à la restauration de la mosaïque dont il vient d'être question. Après que les artistes les plus compétents de l'Italie et des pays étrangers eurent été consultés sur les meilleurs procédés à suivre, les dessins définitifs furent approuvés en 1881. L'année suivante a été employée à la reconstruction de la demi-coupole de l'abside qui devait recevoir la mosaïque restaurée, et enfin, en 1885, celle-ci se trouvait entièrement réparée et fixée définitivement à la place qu'elle occupe actuellement.

Pendant que s'accomplissait ce travail, d'importantes peintures murales ont été exécutées dans le sanctuaire agrandi.

Peintures murales des lunettes à la basilique latérane.

Dans les lunettes faisant face à la nouvelle abside, furent peintes en dimensions colossales les figures de saint Jean Chrysostome (1) et de saint Athanase (2), tandis que dans les lunettes au-dessus de la nouvelle construction, on voit les figures des deux autres Pères de l'Église, saint Ambroise (3) et saint Augustin (4). Les grandes figures sont accompagnées d'anges et d'attributs qui les caractérisent. Enfin deux peintures monumentales, dont l'une retrace un acte

(1) Par le peintre Domenico Torti.
(2) Par M. Cesare Caroselli.
(3) Par M. Salvatore Nobili.
(4) Par M. Gioacchino Pagliei.

du Souverain Pontife en rapport direct avec la reconstruction de l'abside de la basilique latérane, et l'autre un événement important dans les annales de l'Église, achèvent la décoration historique de cette portion du monument. D'un côté une fresque considérable représente Léon XIII, entouré de la commission de cardinaux et architectes, approuvant les plans de reconstruction qui lui sont soumis. Les différents personnages figurant dans cette scène sont autant de portraits peints avec une grande fidélité qui donnera, dans les siècles futurs, une valeur particulière à cette œuvre (1). De l'autre côté, dans une vaste composition, faisant pendant à celle-ci, on voit le Pape Innocent III approuvant la régle de saint François d'Assise, en présence des jurisconsultes et théologiens réunis de tous les points de la chrétienté pour être consultés à cet effet par le Pape. Dans cette réunion se trouve aussi l'empereur Othon IV, venu à Rome pour rendre hommage au Saint-Siége et se faire couronner dans l'église même de Latran.

Riche décor et ameublement de l'abside reconstruite.

Indépendamment de ces peintures historiques, rien n'a été épargné dans le décor de la nouvelle abside, que les marbres sculptés, les mosaïques précieuses et les accessoires de toute nature du travail le plus achevé mettent à la hauteur des monuments les plus somptueux que l'art moderne ait produits. Au fond de l'abside apparaît le trône pontifical en marbre blanc avec des incrustations très précieuses en marbre de couleur et du dessin le plus élégant.

C'est le jour de l'Ascension, le 3 juin 1886, que le sanctuaire agrandi et restauré dans les conditions que nous venons d'indiquer, fut de nouveau ouvert aux fidèles. Le public s'y porta en foule et considéra cette nouvelle inauguration du temple, comme un événement artistique des plus considérables (2).

Il serait facile de rappeler d'autres faits qui ajouteraient encore à la reconnaissance qu'inspirera aux générations futures, la généreuse sollicitude du Souverain Pontife pour l'encouragement et le développement des beaux-arts. Nous avons préféré nous borner aux actes les plus importants. Ils suffiront à faire comprendre quelle serait l'action de Léon XIII dans ce domaine particulier, si libre de ses mouvements, et secondé comme il mériterait de l'être, il pouvait, comme ses prédécesseurs, donner un entier essor à son amour pour la véritable grandeur et le Beau manifesté par le génie chrétien.

(1) Ces deux compositions sont peintes par M. Francesco Grandi.
(2) Voir sur les travaux exécutés à la basilique de Latran le numéro illustré publié alors par la *Voce Della Verità*.



CHAPITRE V

PREMIÈRE PARTIE

LÉON XIII ET LE GOUVERNEMENT DE L'ÉGLISE

Le Pape Léon XIII chef suprême de l'Église,

L'ÉTONNANTE exaltation de la Papauté qui marqua le long pontificat de Pie IX eut pour couronnement la constitution du concile du Vatican : « *Pastor æternus* » laquelle définit, aux acclamations de l'Église entière, et plus nettement que jamais, les droits divins de la primauté du Saint-Siége. Le Pape y est solennellement reconnu le véritable Vicaire de Jésus-Christ, le successeur de saint Pierre chef des apôtres, le Pasteur universel, le Chef immédiat de toute l'Église, le père et le docteur de tous les chrétiens. Il semble que la divine Providence ait voulu, à l'approche de temps difficiles et au début d'une perturbation profonde des sociétés humaines, affermir par cette définition solennelle, accueillie avec joie dans toute l'Église, l'unité de la société religieuse et la vigueur du pouvoir ecclésiastique plus nécessaires que jamais par ces temps d'épreuve. Au Pape Léon XIII est échue la mission grandiose d'exercer dans l'Église le pouvoir suprême ainsi dégagé de toute ombre, accepté sans restriction dans l'Église universelle. Les difficultés sont formidables : jamais l'esprit d'erreur et de blasphème ne s'est élevé avec plus de violence contre Dieu et contre son Christ; la plupart des nations chrétiennes ne donnent que déboires à la sainte Église; une conjuration satanique embrassant le monde entier s'acharne à détruire les institutions religieuses, à supprimer le ministère sacerdotal pour en arriver à renverser l'Église elle-même. Le Pape est captif, entouré d'ennemis, dans Rome bouleversée. N'importe : la sainte Église n'a jamais présenté à l'intérieur une paix plus profonde, une déférence plus filiale à l'autorité du Saint-Siége. Rien ne sera capable d'entraver l'action apostolique et ces dix années seront remplies des merveilles de son activité.



exerce dans l'Église le magistère infaillible de la vérité

Le Pape est d'abord investi dans l'Église du magistère infaillible de la vérité. C'est lui qui formule avec autorité selon la nécessité des temps et des lieux les principes du christianisme établis par N. S. Jésus-Christ et perpétués par l'enseignement des apôtres. Léon XIII, nous l'avons vu, s'est acquitté de cette tâche avec une plénitude lumineuse par la publication de ses Encycliques. Il a établi et vengé des erreurs du jour la notion vraie de la société domestique dont le mariage est la source, la notion vraie de la société publique niée par le socialisme, la notion vraie du pouvoir dans la société chrétienne, la notion vraie des rapports entre l'Église et l'État. Il a pourvu à la conservation de la vérité naturelle autant qu'à celle de la vérité révélée en donnant une impulsion puissante aux sciences sacrées, en restaurant la philosophie, en organisant l'étude des sciences profanes dans un esprit chrétien. Il a prémuni le monde contre les ravages des sectaires en dévoilant les abjectes doctrines, et les tendances infernales de la maçonnerie. Aucune année de ce pontificat bien rempli ne s'est écoulée sans que la grande voix du Vatican se fît entendre au monde pour proclamer quelqu'une des vérités qui lui sont indispensables au milieu d'un déluge d'erreurs et d'incrédulité.

et le ministère d'un gouvernement universel.

Mais le Pape est aussi chargé de gouverner l'Église, et son autorité comme sa sollicitude s'étend à chacune des églises particulières. PETRE AMAS ME? disait le Sauveur au premier Pape, PASCE OVES MEAS! Les actes et les décrets de ce gouvernement sont admirables par leur nombre autant que par leur sagesse, et par leur étonnante variété. A tout moment il est appelé à pourvoir aux mille nécessités religieuses des peuples et des âmes. Car c'est du centre de l'unité que cet empire, étendu jusqu'aux extrémités de la terre, reçoit non seulement sa cohésion, mais encore l'activité de sa vie. C'est du Vicaire de Jésus-Christ que rayonnent dans tout son royaume la doctrine et la loi; c'est lui qui dispense à toute heure et pour l'Église entière la règle de foi, la règle des mœurs, la discipline, les moyens de salut. Toutes les églises particulières tiennent de lui leurs chefs, et elles assurent la pureté de leur foi comme la rectitude de leurs actes par une adhésion constante à cette principauté supérieure, établie de Dieu même, pour sauvegarder la perpétuité de son œuvre ici-bas.

Rien ne fait saisir l'importance de la papauté et le caractère divin de son action sur le monde comme le spectacle de ce gouvernement. Rien n'est de nature à donner une plus haute idée du souverain Pontife glorieusement régnant comme de le voir suffire à cette tâche immense.

En effet ce ministère de la chrétienté par son étendue, par la variété des sujets qu'il régit, par la grandeur et la multiplicité des intérêts qu'il est appelé à

sauvegarder, constitue l'administration la plus vaste et la plus difficile qui soit sous le soleil. Ce n'est pas telle ou telle partie du monde, telle race infidèle ou chrétienne, tel royaume ou telle société qui doit être l'objet de cette incessante sollicitude : c'est le genre humain tout entier. La tiare papale est pour le front qui la porte le plus écrasant des fardeaux. Nul intérêt général des multitudes ne lui demeure étranger; et le plus humble des chrétiens recourt au roi, son père, sûr d'en être écouté comme il le serait de Jésus-Christ lui-même. La catholicité, l'hérésie, le schisme, les pouvoirs temporels, l'apostolat des infidèles, le mouvement des doctrines, les ministères les plus variés, les intérêts les plus graves ne laissent jamais au Pape un moment de répit. A mesure que des communications rapides mettent plus fréquemment les peuples en rapport avec le centre de l'unité, on voit l'action de la papauté grandir dans le monde et pénétrer plus profondément tous les détails de la vie du christianisme. La papauté fut toujours le foyer de cette vie, et l'âme de la civilisation chrétienne, au temps des apôtres et des premiers conciles, comme au temps des croisades et de la réforme: mais jamais son action régulière ne s'est affirmée comme de nos jours dans la direction religieuse du monde et dans tout ce qui constitue l'administration des églises.

Coup d'œil d'ensemble sur le gouvernement de l'Église par le Pape Léon XIII.

Léon XIII a revendiqué avec énergie et persévérance les droits du Saint-Siège et sa liberté opprimée par l'invasion révolutionnaire; à chaque avanie, il a réclamé l'indépendance du ministère apostolique dans la souveraineté; plus d'une fois il a rappelé, à ceux qui auraient pu l'oublier, la majesté de l'autorité pontificale. Il a traité successivement avec presque toutes les puissances de la terre pour assurer la liberté de la religion : avec l'empereur tout-puissant d'Allemagne, qui vient de paraître devant Dieu, comme avec les empereurs de Chine et du Japon; avec la France qui s'éloigne comme avec l'Angleterre qui revient; avec la Russie qui opprime ses sujets catholiques, comme avec l'Ottoman qui les protège; avec l'Orient qui sort de sa tombe comme avec l'Amérique naissante qui crée un monde nouveau. Il a pourvu aux intérêts religieux de toutes les nations catholiques; il est intervenu dans toutes leurs difficultés; il s'est interposé comme arbitre dans tous leurs discords. Il a pourvu leurs églises d'évêques recommandables par la doctrine et par la sainteté de leur vie, et il a formulé dans une constitution les règles les plus sages pour ces choix importants. Il a soutenu, encouragé, béni, alimenté, recueilli dans son palais, les chefs des églises qui souffraient persécution pour la justice; il a vengé les religieux proscrits et leur a ouvert des asiles; il a régularisé leurs droits; il leur a donné des chefs, et des règles; par lui cinquante sièges épiscopaux ont été ajoutés à la hiérarchie ou relevés de leurs ruines; il a

constitué la hiérarchie en Écosse, en Bosnie, aux Indes, et il a eu la joie de mettre un terme aux schismes d'Arménie et de Chaldée donnant un patriarche à Babylone; il a créé des cardinaux venus des cinq parties du monde; en ces dix ans, la Propagande, sauvée de la ruine, et les missions étrangères ont merveilleusement étendu leur action en Orient comme en Afrique, aux Indes orientales comme au Zambèse, dans les deux Amériques et dans le monde entier; l'éducation sacerdotale a été l'objet des soins les plus diligents, des mesures les plus éclairées; des collèges importants ont été ouverts aux études supérieures; les œuvres pies, les associations de charité, les corporations d'ouvriers, les congrès catholiques ont été encouragés, bénis, régularisés; l'instruction populaire, que les sectes partout s'efforcent d'enlever à l'action de l'Église dans le dessein avoué de lui arracher les âmes, l'instruction populaire a été l'objet des plus vigilantes sollicitudes à Rome comme dans toutes les contrées où l'on s'efforce de la déchristianiser sous le masque d'une prétendue neutralité indifférente. Voilà le vaste champ où l'ardente activité du Pape Léon XIII, en qui l'homme du gouvernement se fond merveilleusement dans le prêtre, s'est exercée pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, laissant encore au Souverain Pontife le mérite d'avoir donné à la piété des encouragements tels que les trois jubilés, l'Encyclique sur le Saint-Rosaire, la réorganisation du Tiers-Ordre de Saint-François, une foule de saints placés dans la gloire des autels ou assignés comme patrons aux associations pieuses et aux académies.

Organes variés de cette administration.

Le Pape est assisté dans cette œuvre par différents organes qui tous reçoivent du Chef de l'Église la direction, l'autorité. A côté du Souverain Pontife, le Sacré Collège des cardinaux; à la tête des églises particulières, l'épiscopat; autour de l'évêque dans les ministères variés des églises particulières, le sacerdoce; sous la main du Saint-Siège et partout répandues, des légions d'élite vouées aux labeurs héroïques de l'apostolat, de la charité, de la pénitence et de la prière : les ordres religieux; dans le peuple fidèle, mille institutions approuvées, mille associations encouragées qui représentent les œuvres de zèle : tel est l'organisme de la religion chrétienne. Le Pape en est la tête par sa délégation divine, comme il en est le cœur par son zèle et par sa charité. Dans cette monarchie sacrée, plus que dans toute autre, le pouvoir suprême n'est que le degré le plus élevé du dévouement et du sacrifice : SERVUS SERVORUM DEI.

Les circonstances difficiles dans lesquelles Léon XIII a reçu ce pouvoir ont fait briller dans tout leur jour les qualités d'un Pape destiné à exercer sur le monde un empire personnel extraordinaire. Le trône pontifical renversé, Rome envahie,



un palais pour prison, l'Église spoliée de toutes ses ressources, la franc-maçonnerie omnipotente, tous les gouvernements européens hostiles ou défiants, l'Italie en ébullition comme ses volcans, la révolution sociale prête à se déchaîner : tout semblait menacer l'Église de suprêmes catastrophes. L'intrépide vieillard prit le gouvernail d'une main assurée, et, les yeux fixés au ciel, entreprit non sans succès, malgré les vents et les tempêtes, de conduire le navire vers des parages plus tranquilles et des flots moins bouleversés. Son action, à la fois énergique et prudente, a deux faces : l'une regarde les relations extérieures de l'Église et nous en avons relevé la grandeur; l'autre concerne son gouvernement intérieur et nous allons essayer d'en donner une idée.

Le Sacré Collège des cardinaux, conseil et collaborateur du souverain Pontife.

Le pouvoir pontifical s'exerce à Rome avec le concours du Sacré Collège. Les cardinaux sont le sénat de l'Église, le conseil du Pape, les instruments de sa pensée. C'est dans ce corps illustre, véritable héritier du sénat romain, que se perpétue la sagesse traditionnelle de l'Église romaine, et que le Pape trouve les organes nécessaires à l'administration de l'Église universelle. Répartis en vingt et une congrégations, les Éminentissimes Cardinaux constituent les tribunaux suprêmes où viennent aboutir toutes les questions importantes qui s'élèvent dans la chrétienté. Or le pape dirige, inspire incessamment cette illustre assemblée, et par le choix de ses membres, et par l'approbation, qui lui est réservée, de leurs plus importants décrets. Il n'est pas hors de propos d'entrer dans le détail de cette sage économie.

Parmi les congrégations des Éminentissimes Cardinaux, les unes, comme le *Saint-Office* et l'*Index,* sont chargées de sauvegarder l'intégrité de la foi, et de juger à ce point de vue les doctrines et les livres. D'autres, comme l'importante congrégation du *Concile,* ont pour mission de maintenir et d'interpréter la discipline de l'Église, surtout dans les choses morales, en prenant pour base le principal monument de la discipline ecclésiastique dans les temps modernes, qui est le concile de Trente. Plusieurs d'entr'elles s'occupent de l'*examen des évêques,* des relations de l'état de leurs diocèses, de la *discipline des ordres religieux,* des appels portés à Rome par les congrégations régulières. Il en est, comme la *Propagande* et la *Congrégation des Rites orientaux,* qui sont préposées à la diffusion de la foi dans les deux tiers du monde, à différents degrés rebelles à l'Évangile. La congrégation des *Conciles provinciaux* revise avec une sagesse hautement appréciée les décrets particuliers portés par les évêques assemblés en conciles dans les diverses contrées. Une autre, à laquelle l'habile diplomatie du Saint-Siège fournit toujours un contingent remarquable, examine *les affaires ecclésiastiques extraordinaires,* telles que les



concordats. Une autre maintient le niveau intellectuel dans l'Église et particuliérement dans le clergé, comme un conseil supérieur de l'instruction publique, et porte le nom de *Congrégation des Études.* D'autres enfin, gardiennes des traditions de la piété et des splendeurs du culte, consacrent une science profonde aux *Rites* sacrés, à la canonisation des saints, ou règlent ce qui concerne le *Cérémonial,* les *Indulgences,* et le trésor des *Saintes Reliques.*

Consulteurs.

Ce corps auguste sans cesse renouvelé parmi ce qu'il y a de plus éminent dans l'Église, est lui-même assisté dans ses travaux par quelques centaines de savants consulteurs, théologiens et canonistes, gloire permanente de l'Église romaine: mais toutes ses décisions importantes sont référées au Souverain Pontife, qui juge en dernier ressort. C'est ainsi qu'il exerce dans l'Église universelle l'office de juge suprême, d'arbitre des controverses et d'évêque des évêques. On conçoit quel labeur accablant, quel incessant souci, quel fardeau de responsabilités et de sollicitudes doit entraîner un tel ministère. Aussi le Pape Léon XIII, malgré son grand âge, peut-il passer pour le plus vaillant et le plus infatigable travailleur de la chrétienté. L'âme ardente chez lui commande à l'organisme: ni les veilles ni la lassitude ne semblent avoir de prise sur cet octogénaire que Dieu soutient visiblement.

Le Pape juge suprême.

Composition du Sacré-Collège.

Cette élite de collaborateurs élevés par le pape aux honneurs comme aux responsabilités de la pourpre romaine reflète visiblement dans son ensemble les sollicitudes particulières du Souverain Pontife, l'esprit de son gouvernement, les tendances et le caractère de son règne. Des soixante-dix cardinaux dont se compose aujourd'hui le Sacré Collège, quarante-quatre ont été créés par Léon XIII. Ce qu'il attend de leurs éminentes qualités il nous l'apprend lui-même dans le discours prononcé le 13 avril 1879 à l'occasion de sa première promotion cardinalice :

Première allocution de Sa Sainteté, au consistoire du 28 mars 1878.

« Il nous est maintenant agréable, vénérables Fréres, de donner un témoignage » public de notre affection et de notre sollicitude pour votre Ordre si digne, » auquel dés le début de notre pontificat, nous avons manifesté notre prédilection » et que nous avons toujours déclaré tenir et devoir tenir en si haute estime.

» Nous avons donc décidé d'appeler aujourd'hui dans votre collège des » personnages illustres et d'un mérite éprouvé qui se sont rendus dignes en tous » points d'être revêtus du titre et des insignes de votre sublime dignité, les uns » par la grande supériorité de leur zéle et de leur conseil, de leur habileté à » remplir leur devoir de pasteurs, à pourvoir au salut des âmes, et à défendre la » doctrine et les droits de l'Église, soit par des écrits publics, soit par le ministère

» de la parole; les autres, recommandables par leur science et la renommée qu'ils » ont acquises dans la charge de l'enseignement, ou par les beaux monuments de » leur génie qu'ils ont mis au jour : tous enfin par leur foi inébranlable envers ce » siége apostolique, par les travaux accomplis pour le bien de l'Église, par des » qualités hors ligne, par leurs vertus sacerdotales et par la constance dont ils ont » donné de nombreuses et incontestables preuves. »

Première promotion de cardinaux, le 13 avril 1879.

Parmi les élus de cette promotion qui inaugurait un règne, on remarquait un grand seigneur blanchi dans les travaux de l'épiscopat, le landgrave de Fürstenberg, archevêque d'Olmütz; l'illustre évêque de Poitiers, gloire de l'Église de France, Mgr Pie; des évêques renommés des différentes nations, tels que l'archevêque de Colocza, Mgr Haynald; l'archevêque de Toulouse, Mgr Desprez; l'évêque de Porto, Mgr Americo Ferreira dos Santos Silva; l'évêque piémontais d'Albenga, le docte et pieux Mgr Alimonda; et dans l'ordre des cardinaux-diacres: le savant Joseph Pecci, frère de Sa Sainteté; Newman, le célèbre converti, l'honneur des lettres anglaises; l'éminent théologien Hergenröther, professeur à l'université de Wurzbourg; et l'un des restaurateurs de la philosophie, le recteur du collège de Saint-Thomas-d'Aquin, le dominicain Zigliara.

Représentation universelle du monde chrétien dans le Sacré Collège.

Dans ce choix d'une élite on voit percer déjà les idées que le Saint Père se propose de réaliser dans la composition future du Sacré Collège. A mesure que des communications rapides rapprocheront de Rome les provinces les plus éloignées, que des nations entreront en rapports plus intimes avec la papauté: cette union plus étroite du chef de l'Église avec tous ses membres s'affirmera par des promotions cardinalices qui attestent comme des monuments l'extension rapide du royaume de Dieu, et qui apportent au sénat de l'Église un concours en rapport avec cette extension. L'Italie peut-être, verra diminuer le nombre de ses cardinaux; mais les États-Unis d'Amérique au jour du centenaire de Washington, salueront avec enthousiasme la pourpre du cardinal Gibbons, archevêque de Baltimore, chargé d'élever vers Dieu la prière de cette puissante nation; et le Saint-Siège trouvera au moment donné dans les lumières de ce cardinal américain le plus précieux concours pour toucher à la brûlante question sociale.

S. E. Gibbons, américain.

S. E. Taschereau, canadien.

Le Canada, cet immense domaine, où sous l'égide des lois traditionnelles de l'Angleterre se forme avec le vieux sang de la France une nation chrétienne pleine d'avenir; le Canada, qui étonnait le vieux monde en envoyant au secours de Pie IX un bataillon de croisés, verra par la main de Léon XIII un cardinal romain placé à la tête de sa hiérarchie dans la personne du sage et infatigable missionnaire Mgr Taschereau, archevêque de Québec.



S. E. Moran, australien.

La pourpre romaine ira pour la première fois à l'autre extrémité du monde décorer le premier siége de l'AUSTRALIE dans la personne de Mgr Moran, archevêque de Sidney.

Cardinaux africains, Massaïa, Lavigerie.

L'AFRIQUE verra deux héros de l'apostolat, célèbres tous deux dans l'église par des travaux herculéens comme par une sagesse consommée, appelés à briller dans les conseils du Saint-Siége et à organiser dans le continent noir une providentielle diffusion de l'Évangile : l'intrépide capucin Massaïa, l'apôtre de l'Afrique orientale; et Mgr Lavigerie, archevêque d'Alger et de Carthage, depuis trente ans le promoteur de la foi chrétienne dans l'Afrique française et musulmane, destiné à relever sur les ruines d'Hippone et de Carthage les souvenirs de saint Augustin et de saint Louis.

S. E. Hassoun, arménien.

L'ARMÉNIE catholique saluera la fin d'un schisme en voyant son patriarche Mgr Hassoun revêtir la pourpre romaine en même temps que s'élève dans Rome un collége ecclésiastique, instrument futur de ses destinées rattachées à l'unité.

Ainsi, sous le pontificat de Léon XIII, ce n'est plus l'Italie ni l'Europe seulement, mais bien les cinq parties du monde, qui sont appelées à l'honneur de former le sénat de l'église. Il y a dans ce fait en même temps qu'une démonstration du chemin immense que le genre humain accomplit de nos jours pour se reconstituer dans l'unité, un témoignage éclatant de l'extension prise par le catholicisme, au sein des épreuves et sous les yeux de ceux qui volontiers le déclarent « expirant ».

Cardinaux choisis dans les ordres religieux.

Une autre pensée se relève dans la composition récente du Sacré Collége, c'est la part considérable que le Saint Père a jugé bon d'y faire au clergé régulier. Les ordres religieux sont la gloire de l'église, à laquelle ils apportent, avec le précieux concours de la science et de l'apostolat, l'exemple éclatant des vertus évangéliques. Les sectes de tous les temps les ont poursuivis et les poursuivent encore d'une inextinguible haine. Partout où la maçonnerie s'empare des pouvoirs publics un de ses premiers décrets persécuteurs consiste à spolier les religieux, puis à les supprimer. Sous un Pape attentif à rechercher partout le mérite et la vertu il est beau de voir le Saint-Siége honorer les religieux proscrits en les appelant aux plus hautes dignités de l'église. En effet depuis le commencement de ce pontificat douze religieux ont pris place dans le Sacré Collége. L'ordre de

Bénédictins: LL. EE. Pitra, Sanfelice, Celesia, Ganglbauer, Schiaffino.

Saint-Benoît, déjà représenté par l'illustre cardinal *Pitra,* sous-doyen du Sacré Collége, y compte en outre l'archevêque de Naples, S. E. *Sanfelice* des ducs d'Aquavella; l'archevêque de Palerme, S. E. *Celesia;* l'archevêque de Vienne, Celestin *Ganglbauer;* S. E. *Schiaffino* de la Congrégation des Olivétains. L'ordre

de Saint-Dominique y voit siéger l'archevêque de Séville, S. E. *Gonzalez y Diaz;* et les doctes théologiens philosophes *Zigliara* et *Bausa.* L'Ordre de saint François s'y rencontre dans la personne du P. *Massaïa,* capucin, avec l'Oratoire auquel appartiennent S. E. *Newman,* et l'archevêque de Capoue S. E. *Capecelatro* des ducs de Castropagano. La Compagnie de Jésus y figure avec S. E. *Mazzella* et l'ordre du carmel avec le cardinal *Gori.* Le Saint Père lui-même a pris soin d'accentuer l'honneur qu'il faisait aux religieux en relevant sa signification dans les consistoires.

Dominicains: Gonzalez, Zigliara Bausa. Franciscain: Massaïa. Oratoriens: Newman, Capecelatro. Jésuite: Mazzella. Carme: Gori.

Une promotion plus récente, agrége également au Sacré Collége les titulaires des quatre grandes Nonciatures pontificales dont le Saint Père a « éprouvé, dit-il, » l'intégrité, la foi, la prudence dans les affaires les plus difficiles ». Ces diplomates bien connus s'appellent S. E. Séraphin *Vannutelli,* nonce en Autriche après l'avoir été à Bruxelles, S. E. Gaëtan *Aloïsi-Masella,* nonce apostolique en Portugal, S. E. Camille *Siciliano di Rende,* archevêque de Bénévent, nonce à Paris, et S. E. Mariano *Rampolla del Tindaro,* ancien nonce en Espagne, secrétaire d'État de Sa Sainteté.

Nonces apostoliques: Vannutelli, Aloïsi-Masella, di Rende, Rampolla.

C'est dans le Sacré Collége que le Souverain Pontife trouve lumière et conseil pour toutes les graves questions que le gouvernement de l'Église lui présente incessamment à résoudre. Voici dans quels termes élevés dès la première fois qu'il réunit le consistoire, Sa Sainteté réclamait ce noble concours :

« Il nous a donc fallu accepter la charge de l'apostolat suprême, qui nous était » offerte, et obéir à la volonté divine, plaçant toute notre confiance dans le » Seigneur et espérant fermement que celui-là donnerait à notre humilité la force » qui lui avait donné la dignité!

Première allocution de S. S. Léon XIII aux cardinaux.

» Aujourd'hui, vénérables Frères, qu'il nous est donné de parler pour la première » fois en ce lieu à votre Ordre illustre, nous déclarons tout d'abord devant vous » que dans les devoirs du service apostolique nous n'avons rien de plus » solennellement à cœur que de consacrer tous nos soins, avec l'aide de la grâce » divine, à garder religieusement le dépôt de la foi catholique, à conserver » fidèlement les droits et les doctrines de l'Église et du Saint-Siége, à veiller » au salut de tous, prêt que nous sommes à ne décliner aucun travail à cette » intention, à ne refuser aucune épreuve, à ne jamais faire en sorte que nous » paraissions « attacher plus de prix à notre vie qu'à notre âme, *animam nostram* » *pretiosiorem facere quam nos* ».

» Pour affronter les charges de notre ministère, nous en avons la confiance, » votre conseil, votre sagesse ne nous manquera pas; et nous vous demandons » qu'elle ne nous manque jamais. Nous voulons que vous preniez ces paroles,

» non comme l'acquit d'un devoir, mais comme la solennelle expression de notre » volonté. Nous avons gardé profondément gravé dans notre esprit le récit des » saintes Écritures où se trouve rapporté ce que Moïse accomplit par l'ordre » de Dieu. Effrayé du lourd fardeau que lui imposait le gouvernement de tout un » peuple, il réunit autour de lui soixante-dix d'entre les vieillards d'Israël pour » leur faire partager avec lui ce fardeau, et pour demander à leurs œuvres et à » leurs conseils un allègement aux soins et aux travaux attachés au gouvernement » d'Israël.

» Cet exemple, nous l'avons devant les yeux, nous qui sommes constitués, » malgré l'insuffisance de notre mérite, le Chef et le Roi du peuple chrétien, et » nous ne pouvons manquer de trouver en vous qui tenez dans l'Église de Dieu » la place des soixante-dix vieillards d'Israël, l'aide que réclament nos travaux et » le soulagement de notre âme. »

Ce concours si noblement demandé devait être accordé de manière à combler les désirs du Saint Père, à en juger par les paroles affectueuses qu'il adressait au Sacré Collège réuni pour lui offrir ses vœux à l'occasion du quatrième anniversaire de son élévation au suprême pontificat.

Réponse de Sa Sainteté aux félicitations du Sacré Collège le jour du 4e anniversaire de son élévation.

« Les nobles sentiments et les heureux souhaits qu'à l'occasion de l'anniversaire » de notre élévation vous nous exprimez, monsieur le cardinal, au nom du Sacré » Collège, nous sont fort agréables et nous causent une profonde satisfaction.

» Pendant les trois années maintenant écoulées de notre pontificat, le Sacré » Collège nous a donné des preuves incessantes de son dévouement et de son » attachement tout particulier à notre personne, et nous a en même temps porté » une assistance très utile et très efficace dans le gouvernement si difficile de » l'Église. Nous aimons à lui en attester publiquement notre vive et réelle » satisfaction, et nous avons la conviction que son concours, aussi intelligent » qu'assidu, ne nous fera pas défaut pour l'avenir. Nous nous confions d'autant » plus en ce concours, que les circonstances du temps actuel qui le réclament sont » d'une extrême gravité.

Il ne peut entrer dans le cadre restreint d'une étude de vouloir donner le tableau de cette activité féconde en compulsant le détail infini des causes privées portées devant les tribunaux supérieurs de l'Église, auxquelles les Sacrées Congrégations des cardinaux ont donné solution pendant ces dix années, non plus que des décrets du Saint-Siège qui concernent des intérêts particuliers. Nous nous limiterons forcément aux plus importants, à ceux qui concernent les intérêts généraux du peuple chrétien, et que le Saint-Siège lui-même a portés à

la connaissance de l'Église universelle soit dans les allocutions consistoriales adressées au Sacré Collège, soit dans les constitutions, soit dans les encycliques adressées aux chefs religieux des différentes nations, et dans les matières plus graves à tous les évêques de l'univers. Chacun de ces documents est une page des annales de l'Église universelle.

Les évêques chefs des églises particulières; leurs pouvoirs.

Le gouvernement du peuple chrétien s'exerce de droit divin par les évêques à l'égard des églises particulières : *in quo vos Spiritus Sanctus posuit Episcopos regere ecclesiam Dei. (Act.* XX. 28.) Les pouvoirs de l'évêque dans son diocèse sont analogues à ceux du Souverain Pontife dans l'Église universelle. L'évêque est pour le peuple qui lui est confié le centre obligatoire de l'unité : pour faire partie de l'Église, il faut obéir à l'évêque. L'évêque est le gardien de la doctrine, le témoin et le prédicateur de l'Évangile, l'interprète des saints canons, le juge en premier ressort des causes qui concernent la foi et les mœurs, l'inspecteur vigilant des églises, des paroisses et des écoles, le tuteur-né des institutions pieuses, l'administrateur des biens ecclésiastiques. Par la puissance de l'Ordre, l'évêque est investi de la paternité sacerdotale; il est l'éducateur du clergé, la source de la juridiction dans son diocèse. En écoutant son évêque, le fidèle adhère à Jésus-Christ parce que l'évêque lui-même adhère à l'Évêque des évêques, au Souverain Pontife, vicaire de Jésus-Christ. Ses pouvoirs sont d'origine divine mais ils ne sont pas indépendants. Ils s'exercent conformément aux lois de l'Église, à la direction du Pontife romain. Les nombreux et incessants rapports des chefs des églises particulières avec le chef suprême de la chrétienté assurent à tout le corps de l'Église le bienfait de l'unité dans la foi et l'appui d'un gouvernement sage et régulateur appuyé sur les promesses divines. Ces rapports sont de plus d'une espèce, et leur ensemble constitue la majeure partie de l'administration de l'Église universelle.

Le pape seul crée les évêchés et les diocèses.

En premier lieu c'est au Pape qu'il appartient de créer des diocèses et d'instituer des églises particulières, de même qu'à lui seul il appartient de les démembrer, de les réunir ou de les supprimer.

Extension de la hiérarchie sous le pontificat de Léon XIII.

Léon XIII a exercé cet office créateur de manière à donner à l'Église une extension magnifique. Il a relevé la hiérarchie en Écosse, où fleurissent aujourd'hui deux archevêchés : *Saint-André (Édimbourg) et Glascow*, entourés de quatre évêchés suffragants : *Aberdeen, Dunkeld, Galloway, Argyll et les Iles*. (Mars 1878.) Il a constitué la hiérarchie dans la Bosnie et l'Herzégovine par l'érection de l'archevêché de *Sarajevo* et des trois évêchés de *Mostar et Duvno*, de *Banjaluca*, de *Trébigne*. (Juillet 1881.) Il a réorganisé, après de longues et d'heureuses négociations, le patriarcat portugais des Indes Orientales sous l'administration du métropolitain



de *Goa* et des trois évêques de *Damau, Cochin, Meliapour*. (23 juin 1886.) Il a organisé la hiérarchie dans toute l'étendue de l'Indoustan en élevant tous les vicariats apostoliques au rang d'évêchés, et à celui d'archevêchés les églises *D'Agra, Calcutta, Bombay, Verapolly, Madras, Pondichèry, Columbo*. (Septembre 1886.) Cette vaste organisation du catholicisme aux Indes relève de la Sacrée Congrégation de Propagande, dont l'administration, déjà étendue aux deux tiers du monde, n'a cessé de se développer par des créations nouvelles, dont le recensement nous entraînerait trop loin. Qu'il nous suffise d'en acter le résultat. Depuis le commencement du pontificat de Léon XIII la hiérarchie catholique s'est accrue de un patriarcat, dix-neuf archevêchés (dont sept étaient des sièges épiscopaux et sept des vicariats apostoliques), quarante-sept sièges épiscopaux (dont quatorze étaient des vicariats apostoliques), une délégation apostolique, trente et un vicariats apostoliques (dont quatre étaient des préfectures) et neuf préfectures apostoliques. Le nombre des dignitaires qui constituent la hiérarchie catholique était de *quatorze cents quarante-neuf* au 1er juin 1887.

Le pape seul institue les évêques.

C'est le Pape, en second lieu, qui pourvoit à la nomination des évêques. Encore que dans différents États, par suite de concordats et de faveurs accordées à des puissances catholiques, l'autorité civile jouisse parfois du privilège gracieux et considérable de désigner les titulaires des évêchés, c'est le Pape seul, partout et toujours, qui leur accorde l'institution canonique, et qui leur confère la juridiction. L'Évêque de Rome n'est pas seulement le premier des évêques, il en est le père. L'autorité qu'il exerce à leur égard en vertu de la suprématie du pouvoir apostolique, a pour premier effet de leur donner l'être juridique, c'est-à-dire d'instituer les évêques, après avoir créé les évêchés.

L'étendue et l'importance du pouvoir épiscopal, qui est la base de tout pouvoir et de tout ministère dans chaque église particulière, fait comprendre le soin minutieux que le Saint-Siège attache à ne choisir pour les sièges épiscopaux que des prêtres d'une capacité, d'une science et surtout d'une vertu consommée. La sagesse de l'Église romaine éclate dans les dispositions qu'elle prend partout où elle a sa liberté d'action pour ne confier les églises qu'à ce qu'il y a de plus éminent dans le sacerdoce. Obligé parfois par les difficultés de la politique à déférer, dans une certaine mesure pour le choix des évêques, aux vœux de gouvernements ombrageux et jaloux, Léon XIII n'a cessé d'inculquer, avec une énergie toute apostolique, les qualités éminentes que requiert l'Église de Dieu pour ce ministère sacré sur lequel repose le salut des âmes et des nations. Nous en trouvons un document souverainement expressif dans la constitution : *Immortalis*

memoriæ qui institue une commission spéciale de cardinaux pour veiller au choix des évêques d'Italie, et qui remet en vigueur les prescriptions de la bulle de Benoît XIV. (17 octobre 1740.) *Ad apostolicæ servitutis :*

Bulle de Benoît XIV « Ad apostolicæ Servitutis » instituant une congrégation spéciale de cardinaux pour le choix des évêques en Italie.

« Benoît XIV, notre prédécesseur, a pensé que sa sollicitude apostolique » devait s'appliquer à ce qu'il soit pourvu, avec l'aide de Dieu, aux églises » vacantes, par le choix de guides excellents et dignes sous tous rapports d'être » placés à la tête d'un diocèse.

» C'est pourquoi, dans sa grande vigilance et son ardente sollicitude pour le » salut des âmes, ce même Pontife avait érigé une congrégation particulière de » cardinaux dans le but de s'aider de ses lumières pour ce qui regarde la » nomination des évêques.

» Cependant cette institution salutaire conçue si prudemment par lui, ne » fut pas longtemps en usage; et peu à peu l'on revint aux errements du » passé.

» Voyant nous-mêmes à l'évidence, combien il importe, dans ces temps malheu- » reux surtout, de rechercher toutes les garanties qui assurent l'élection de » pasteurs dignes et capables; et de quel grand secours nous est la droiture, la » prudence et le zèle de nos vénérables frères les cardinaux, pour pourvoir à » l'utilité de l'Église de Dieu; nous souvenant de notre prédécesseur, nous avons » pensé que, dans cette grave affaire, il fallait remettre en pleine vigueur la » constitution *Ad apostolicæ servitutis,* ne doutant nullement que, Dieu aidant, nos » soins et notre confiance ne réalisent le but désiré.

Constitution du pape Léon XIII « Immortalis memoriæ » pour le choix des évêques en Italie.

» C'est pourquoi, partageant les desseins sages et prévoyants de notre » prédécesseur, et désirant pourvoir de la façon la plus opportune et la plus » avantageuse à l'importante affaire de l'élection des évêques, par la teneur des » présentes lettres, tout en conservant la forme et la façon dont le Saint-Siége » s'est servi jusqu'ici pour l'élection et la confirmation des évêques des nations » étrangères, nous érigeons et instituons une Congrégation spéciale, qui sera » d'un puissant secours à nous et à nos successeurs pour la promotion de ceux » qui doivent être mis à la tête des diocèses italiens.

» Nous conformant à l'institution de notre prédécesseur, nous désignons pour » cette Congrégation, cinq de nos vénérables frères les cardinaux, éminents par la » piété, la science, la prudence et l'expérience des affaires, actuellement élus et » désignés par nous; et nous établissons notre auditeur, secrétaire de cette » Congrégation, lui adjoignant un aide particulier, afin que celui-ci lui prête » secours dans l'expédition des affaires.



» La fonction principale de cette Congrégation sera d'informer, sous le sceau » du secret, auprès des métropolitains d'Italie ou du doyen d'âge de l'épiscopat de » la province, des noms et mérites des prêtres, tant séculiers que réguliers, » les plus éminents qui, possédant les qualités requises par le droit canon, » sont réputés, de l'assentiment commun, capables de remplir les fonctions » épiscopales.

» Ces documents reçus, la même Congrégation recherchera scrupuleusement » tout ce qu'on aura relaté sur le caractère, les dispositions, les conditions et les » qualités de ceux qui sont proposés, et recherchera avec grand soin et diligence, » si cela est nécessaire, ce qui concerne leur vie et leurs mœurs.

» Cet examen fait avec soin, il appartiendra à cette Congrégation, de porter en » assemblée particulière, un jugement sur la capacité et les mérites de chacun; et » lorsqu'elle sera consultée par nous au sujet des suffragants des sièges vacants, » elle produira les noms de ceux qui, après un jugement réfléchi, auront été » approuvés; afin que, entourés de ces lumières, nous puissions discerner plus » sûrement ceux auxquels nous conférerons les églises. »

Sa Sainteté impose ensuite à tous les membres de cette Congrégation le sceau du secret.

« Nous ne pouvons laisser non plus, d'exciter fortement dans le Seigneur tous » ceux qui apportent leur concours, de quelque façon que ce soit, à la promotion » des évêques, à avoir recours à la prière, à la prudence, à l'impartialité. Qu'ils » aient constamment devant les yeux, et qu'ils aient imprimés dans leur âme les » avertissements si graves que le Concile de Trente a cru devoir donner à cette » occasion, dans un langage aussi élevé que persuasif.

» Il s'agit de la gloire du Dieu tout-puissant, du bien des âmes: par conséquent » les intéressés ne doivent dans leurs suffrages se proposer aucune autre fin que » le bien de la religion et l'utilité du troupeau du Christ.

» Le Concile de Trente déclare qu'ils coopèrent au péché d'autrui, s'ils ne » veillent avec soin à ce que ceux-là soient préposés aux diocèses, qui auront été » jugés les plus dignes, les plus utiles à l'Église, non par l'influence des sollici- » tations, des intérêts humains ou des suggestions de l'intrigue; mais en vertu » de leur mérite dûment reconnu. Ils rendront compte à Dieu même de leurs » soins et de leurs suffrages, à Dieu qui réclamera d'eux le sang des brebis » perdues par suite de la mauvaise administration des pasteurs.

» Que personne n'ose enfreindre ce décret de notre volonté, cette constitution, » ces mesures, et n'ait la présomption d'y contrevenir. Si quelqu'un y pense

» porter atteinte, qu'il sache qu'il encourt la colère du Dieu tout-puissant, et des
» bienheureux apôtres Pierre et Paul.

» Donné à Rome, près Saint-Pierre, au Vatican, l'an de grâce 1878, première
» année de notre pontificat. »

Cette grave et solennelle sollicitude exprime à la fois la haute idée que le Saint Père conçoit du ministère épiscopal à notre époque, et la tendre affection que le pape, chef et père des évêques, porte à tous les dépositaires de ce ministère sacré. Nous n'en voulons d'autres preuves que les allocutions adressées par lui à de nouveaux évêques, au sortir du Consistoire où ils étaient proclamés.

Allocution du Pape aux nouveaux évêques préconisés dans le Consistoire du 15 juillet 1878.

Le 15 juillet 1878 plusieurs évêques préconisés reçurent le rochet des mains du Pape. La cérémonie terminée, ils se placèrent sur deux rangées devant le trône, et Sa Sainteté leur adressa le discours suivant :

« Il nous est agréable, Chers Fils, de vous voir aujourd'hui en notre présence
» pour recevoir la divine mission de l'épiscopat.

» Béni soit le Seigneur qui pourvoit la sainte Église de serviteurs fidèles et
» prudents! Car elle est bien rude, cette guerre que le monde fait à l'Épouse de
» Jésus-Christ. Devez-vous pour cela vous effrayer, très Chers Fils? Non! allez
» au nom du Dieu tout-puissant au milieu des pays que le Vicaire de Jésus-
» Christ assigne à vos soins pastoraux. Allez au milieu des nations, nouveaux
» apôtres de l'Évangile. Recevez en son nom la glorieuse charge de continuer
» parmi les peuples l'enseignement chrétien dont furent d'abord chargés les douze
» apôtres du Nazaréen! Allez, très chers fils, au nom de Dieu. Vous rencontrerez
» des difficultés, vous aurez à combattre l'inertie et les mauvaises mœurs.
» Eh bien, ayez courage, souvenez-vous que vous êtes évêques de cette Église
» qui *ab ipso sumit vires animumque bello.* »

Cette étroite et tendre union qui unit l'épiscopat tout entier au Souverain Pontife est une des grandes consolations du ministère apostolique à notre époque, et pour l'Église une force invincible. De tous les témoignages de vénération filiale que reçoit le Saint Père, il n'en est point qui pénètre son cœur comme celui-là. Sa Sainteté recevant en audience solennelle les évêques arrivés à Rome pour la canonisation du 8 décembre 1881 (celle de saint Benoît Labre et autres saints) répondait en ces termes à l'adresse qui fut prononcée alors par le cardinal Schwartzemberg :

L'étroite union des évêques au Saint-Siège, consolation suprême du souverain Pontife.

« Vénérables Frères, la grande consolation que nous fait éprouver la solennité
» que nous venons de célébrer avec vous arrive à son comble en vous voyant
» si nombreux autour de nous, et en considérant les sages et profondes paroles

» par lesquelles vous qui expliquez les causes et les raisons de cette réunion si » nombreuse. En effet, c'est la foi, c'est la piété envers le Vicaire de Jésus-Christ » qui vous inspire. Vous avez jugé que vous retourneriez à vos différents sièges » sous d'heureux auspices si vous renouveliez les témoignages de votre soumission » et de votre respect envers nous. En cela il y a une marque visible de la divine » bonté et une grande consolation donnée à nos sollicitudes. Car il ne saurait y » avoir pour nous de plus vif désir ni de joie plus profonde que de voir les évêques » des différentes églises, unis par une concorde absolue, vouloir ce que nous » voulons, partager nos sentiments, et cela non seulement par convenance et par » devoir, mais par une communauté volontaire des joies et des peines. C'est » dans un pareil accord, dans une telle harmonie des âmes qu'on aperçoit l'image » et le type de cette unité admirable et vraiment divine où l'Église catholique » puise sa force et son courage, et qui frappe l'esprit même des adversaires par » l'admiration d'une incomparable grandeur. »

Le Saint Père achève ensuite l'éloge de la concorde par sa nécessité dans les violences dont l'Église est l'objet dans les temps actuels.

Les allocutions adressées par le Pape aux évêques nouvellement institués mettent habituellement en relief les responsabilités de la dignité épiscopale et les qualités qu'elle requiert à notre époque. Ce vivant commentaire des épîtres adressées par saint Paul à Tite et à Timothée unit admirablement l'exhortation à la doctrine. Nous n'en citerons qu'un exemple.

Sa Sainteté, après le consistoire, daigna recevoir dans la salle du trône les évêques présents, pour leur imposer le rochet. C'étaient Mgr Foschi, dont le siège de Pérouse avait été élevé au rang d'archevêché, NN. SS. Ceppetelli, Anselmini, Luzzi, Strocchi, Saracani, Marinangeli, Bruno. Le Saint-Père, après l'imposition du rochet, leur adressa les paroles suivantes :

Allocution de Sa Sainteté à l'archevêque de Pérouse et à d'autres prélats italiens promus à l'épiscopat.

« L'acte de pourvoir de Pasteurs sacrés la viduité des Églises a toujours été pour » nous l'objet de la plus vive sollicitude. Nous y attachons, ainsi qu'il convient, » la plus haute importance. Nous savons combien est sublime et délicate la » mission de faire paître les agneaux de Jésus-Christ, et comment, à cause » de cela, l'honneur de la dignité épiscopale correspond au poids si lourd » du ministère apostolique. Aussi pour mieux remplir la tâche si grave que » la divine Providence nous a confiée, nous employons tous nos soins à » ce que les évêques envoyés par nous pour gouverner les églises jouissent » parmi les peuples de cette bonne réputation tant recommandée par l'Apôtre : » *Oportet autem illum et testimonium habere bonum ab iis qui foris sunt (Tim., III),*

» afin qu'ornés de toutes les plus belles vertus, recommandables par leur » modestie, leur sagesse, leur prudence, leur science et leur doctrine, ils soient » vraiment des luminaires posés sur le candélabre pour servir de lumière et de » guide aux hommes.

» Vous êtes appelés à l'honneur de l'Épiscopat à une époque périlleuse et » difficile, dans laquelle la vigilance des Pasteurs sacrés doit être d'autant plus » vaillante et plus attentive qu'est plus grande la corruption et la perversité des » temps que nous traversons. Pourtant, mes très chers Frères, sans vous décou- » rager, confiants dans le secours divin, allez, au nom du Seigneur, gouverner vos » diocèses; allez, nous vous redisons les paroles de l'Apôtre, pleins d'une » sainte foi, prenez soin des âmes qui vous sont confiées, exhortant, enseignant, » conseillant, avertissant, et surtout donnant l'exemple des bonnes œuvres, » par la doctrine et la vie exemplaire, par les saintes paroles pour l'édification » des peuples; afin que les adversaires mêmes, n'ayant rien à reprendre en vous, » soient malgré eux réduits au silence, et par la force et l'évidence des faits, » contraints à l'estime, au respect et à la vénération : *Ut is, qui ex adverso est;* » *vereatur, nihil habens malum dicere de nobis. (Tit., II.)* »

Allocution du Saint Père aux évêques italiens écartés de leurs siège.

Cet accent paternel devient plus pénétrant encore lorsque le Saint Père se trouve en présence d'évêques destinés à souffrir persécution pour la justice avant même d'avoir pris possession de leur siège épiscopal. C'est ainsi qu'il accueillait au sortir du consistoire les évêques italiens auxquels le gouvernement persécuteur refusait, avant même qu'ils fussent installés, l'*exequatur*.

« Nous saluons en vous, aujourd'hui, les nouveaux pasteurs choisis entre tous » pour gouverner une partie du troupeau de Jésus-Christ; nous nous réjouissons » de voir croître le nombre de ceux qui sont appelés à partager avec nous les soins » du ministère apostolique. — L'Église de Dieu sent aujourd'hui très vivement » le besoin d'avoir de saints et dignes pasteurs, maintenant que, par la ruse » et la puissance des ennemis occupés à combattre la religion et à ruiner les » âmes, et par les difficultés continuelles qui s'opposent à l'action des ministres » sacrés, on exige d'eux toute la force d'une âme vraiment sacerdotale, toute la » prudence d'un esprit éclairé, toute la patience d'une âme pleine de charité et du » sentiment du sacrifice. Pour cette raison, la nomination des nouveaux évêques » est un de nos soins les plus grands; une de nos prières les plus ferventes est » l'*Ostende quem elegeris,* par laquelle, à l'exemple du Collège apostolique, nous » demandons à Dieu qu'il veuille nous indiquer quels sont ses préférés et les plus » selon son cœur. — Nous avons la ferme confiance que le Seigneur s'est complu



» cette fois encore à écouter notre humble prière; tout nous fait croire que vos » œuvres, dans l'épiscopat, tendront à la gloire de Dieu, à l'avantage des âmes, à » la dignité et à la consolation de l'Église. — Nous voyons au milieu de vous le » digne prélat que nous avons élevé à l'honneur du patriarcat d'Antioche; cette » dignité est la récompense d'une vie intègre et laborieuse dès l'âge le plus tendre; » c'est le prix de longs et importants services rendus à l'Église et au Siège » apostolique dans les différentes charges qu'il a exercées avec la plus louable » assiduité.

» Pour toutes ces raisons, il serait à espérer, chers Fils, qu'on vous laissât » ouverte la voie de la possession pacifique de vos sièges, ainsi que l'exigeraient, » le droit et la justice. Mais hélas! tout ce qui se passe depuis quelque temps » en Italie nous cause à ce sujet les appréhensions les plus graves et les plus » pénibles. Il y a encore beaucoup d'évêques nommés par nous, qui, depuis » nombre de mois et même depuis plus d'un an, attendent qu'on enlève l'obstacle » qui les empêche de se rendre dans leurs propres diocèses!

» Le pire est que cette manière d'agir de la part des pouvoirs publics offense » gravement une des plus précieuses et des plus vitales libertés de l'Église, » malgré les promesses faites largement autrefois au Siège apostolique. En con- » tinuant à ne pas donner raison aux droits des évêques, on démontre jusqu'à » l'évidence qu'on veut tenir l'Église en Italie esclave et opprimée, et nous mettre » dans l'impossibilité de la bien gouverner. »

Repentir de l'évêque arménien Kupélian. Accueil qui lui est fait par le Saint Père.

Cette tendresse paternelle du Souverain Pontife pour les évêques s'élève parfois jusqu'au sublime. Dans cette unanime fidélité qui les resserre tous, d'un bout à l'autre du monde, autour du chef suprême de la hiérarchie, il est advenu qu'un prêtre arménien se prêtât à recevoir une ordination sacrilège, de la part d'évêques schismatiques, et qu'il affectât de porter parmi les siens la dignité de patriarche. Ramené par la grâce et pénétré de douleur à la suite d'un tel forfait, il fit au Souverain Pontife la soumission la plus complète et la plus respectueuse, et il voulut en personne venir à Rome demander le pardon de son crime. Il fut accueilli comme le prodigue par le père de famille, à bras ouverts. Le Pape rendant compte au consistoire de la fin du schisme arménien, ne put s'empêcher de faire mention d'un retour qui comblait de joie son cœur paternel :

« Parmi ceux dont le retour a mis le comble à notre joie, nous voulons surtout » faire l'éloge de celui qui fut choisi par les dissidents pour être le chef et la tête » de leur schisme; car, donnant un noble et bel exemple d'une âme grande et » forte, sans se laisser arrêter par une fausse honte, il avoua publiquement sa

» faute, déposa de son plein gré les honneurs et les charges qui lui avaient été » illégitimement conférés, chercha à expier son erreur par une salutaire pénitence, » fit clairement apparaître par ses actes et ses mœurs les signes incontestables » d'une sincère conversion, et enfin se rendant auprès de nous, nous donna des » preuves éclatantes de sa soumission et de son obéissance. Nous avons donc » jugé qu'il convient d'être clément envers lui; et nous écartant de l'antique » usage de la discipline ecclésiastique, nous avons consenti à lui permettre de » continuer à s'orner des insignes épiscopaux. Fasse Dieu que tous les autres qui » ont suivi le transfuge dans sa malheureuse défection l'imitent prochainement » par un retour spontané vers le camp d'Israël. »

L'Arménien voulut que la réparation fût à la hauteur du scandale, et que nul dans l'Église n'ignorât son repentir et son retour. Il vint donc à Rome, se jeter aux pieds du Saint Père.

Sa Sainteté, assistée de sa noble cour et en présence de plusieurs des cardinaux de la S. C. de la Propagande pour les affaires du rite oriental, reçut dans la salle du Trône Mgr Kupelian, qui lut à haute voix la supplique suivante, expliquant les motifs qui l'avaient amené :

Très Saint Père,

« Je suis une des brebis égarées de Votre Sainteté qui, manquant à l'obéissance et méprisant les admonitions et les censures du siége apostolique, me suis séparé du sein de notre sainte Mère l'Église catholique. J'ai adhéré au nouveau schisme arménien de Constantinople; j'ai osé usurper, contre toutes les lois de l'Église catholique romaine, l'ordre épiscopal et le nom de Patriarche catholique. Maintenant, le repentir dans l'âme, j'accours personnellement me mettre aux pieds de Votre Sainteté, en demandant humblement à votre clémence paternelle le pardon de toutes mes fautes et erreurs.

» Très Saint Père, avant mon départ de Constantinople, voulant réparer le dommage et le scandale auxquels a pu donner lieu mon patriarchat illégitime, j'ai donné officiellement ma démission à la Sublime Porte, qui m'avait conféré cette dignité. J'ai avoué mes fautes graves et j'ai déclaré en présence de la Sublime Porte même l'innocence de Son Excellence le Révérend Monseigneur Antoine Pierre IX, légitime Patriarche Catholicos, et proclamé ses droits sacrés et ceux du Saint-Siége. Présentement aussi, conformément au serment que j'ai juré, lors de mon ordination sacerdotale, je renouvelle mon vœu d'obéissance au Siége

Apostolique, et je professe en toute sincérité la doctrine de l'Église catholique et romaine.

» En renouvelant ma profession de foi, Très Saint Père, je supplie humblement Votre Sainteté de me recevoir de nouveau dans le sein de la sainte Église catholique, en m'accordant l'absolution de toutes les censures et irrégularités que j'ai encourues, et pour cette fin je rétracte sincèrement tout ce que j'ai dit, écrit, ou mis en œuvre contre le Saint-Siège apostolique et romain.

» Et j'espère obtenir sans retard de votre paternelle clémence la faveur que j'implore. »

Sa Sainteté, avec une émotion paternelle, répondit :

« Il est doux et consolant pour un père de pouvoir de nouveau embrasser et » serrer sur son cœur un fils qu'il croyait perdu : le pasteur exulte de joie, en » voyant la brebis longtemps errante revenir au bercail qu'elle avait abandonné. » Cette joie, cette consolation, notre cœur l'éprouve aujourd'hui, très cher Fils si » longtemps attendu, en vous voyant rentrer dans le giron de l'Église catholique » et détruire le germe d'une division funeste qui avait grandi parmi les catholiques » de l'Arménie. Cette sainte joie est d'autant plus grande et plus profonde que nous » avons toutes les raisons de croire à la sincérité et à la constance de votre » conversion. Le courage et la fermeté avec lesquels vous avez conçu et accompli » une si généreuse résolution nous en assurent. Devant un exemple aussi » lumineux et aussi édifiant, tout souvenir des transgressions passées s'efface et » disparaît, et vous acquérez ainsi, très cher Fils, devant Dieu et devant les » hommes, une gloire impérissable. Pour cette raison, nous qui, bien qu'indigne, » représentons sur la terre Dieu tout-puissant, nous souvenant de l'immense » charité de Jésus-Christ, qui non seulement pardonne au pécheur repenti, mais le » distingue même par des marques d'une véritable prédilection, nous ne pouvons » manquer de répandre sur vous toute la clémence de notre cœur paternel.

» Tout en vous octroyant un pardon entier et complet, par un acte spontané » de notre volonté, nous entendons faire pour vous une exception à la règle » générale de la discipline ecclésiastique, en vous accordant les titres, les » insignes et les honneurs de la dignité épiscopale qui vous a déjà été conférée » à tort par quelques prélats déserteurs de l'unité catholique. Animé par le même » esprit de charité et d'amour chrétien, nous sommes disposés à embrasser et à » accueillir tous ceux qui ont le malheur de vivre en dehors de la vraie Église de » Jésus-Christ, si d'une âme sincère comme la vôtre ils veulent y rentrer. »

Qui peut lire sans émotion cette effusion d'un cœur paternel, tout trempé de la charité de notre Seigneur Jésus-Christ? Mais malgré tout leur charme, ces manifestations intimes de l'âme aimante du Souverain Pontife pour les évêques qui partagent avec lui le fardeau du salut des âmes, ces manifestations que chaque évêque emporte de son séjour à Rome comme une consolation suprême de son ministère, doivent ici céder la place à l'exposé du gouvernement ecclésiastique et de l'action du Pape Léon XIII sur le mouvement de l'Église universelle.

Visite des évêques « ad Limina apostolorum », et rapport triennal sur l'état de leurs diocèses.

La loi canonique impose à tous les chefs des diocèses l'obligation de se rendre à Rome tous les trois ans pour y rendre un compte exact de leur administration. Des causes particulières, telles que l'éloignement et la difficulté des voyages, ont fait étendre jusqu'à cinq ou dix ans l'espace de la visite obligatoire *ad limina apostolorum.* Cette visite a pour élément principal un rapport détaillé de l'administration diocésaine, renfermant l'exposé ethnographique de la contrée, l'observation des lois ecclésiastiques de la résidence, les droits et dignités du chapitre cathédral, l'état du clergé, l'organisation des séminaires, la constitution des paroisses, les examens des prêtres ayant charge d'âmes, l'état de la discipline régulière, les difficultés et les abus que rencontre l'exercice du ministère sacré. Toutes ces choses sont à Rome l'objet d'un examen sérieux et d'observations éventuelles. Ainsi le Pape se tient au courant de l'état de toutes les églises de l'univers, et nul comme lui n'est à même ici-bas de se rendre compte de l'état des esprits et du mouvement religieux du monde entier.

Direction donnée au gouvernement des diocèses par les encycliques du Pape et les Lettres Apostoliques.

La conséquence naturelle de ces relations épiscopales, c'est la direction que chaque évêque reçoit opportunément du Saint-Siège. C'est aussi l'intervention du Souverain Pontife dans les intérêts généraux des églises particulières. Ainsi le Pape, successeur de saint Pierre, INSTRUIT et CONFIRME SES FRÈRES, tantôt par le moyen des encycliques, tantôt en adressant en particulier soit au chef hiérarchique, soit à tous les évêques d'une contrée, ses instructions, ses encouragements, ses conseils.

Affaires d'Allemagne. Lettres à l'archevêque de Cologne.

1. Un des premiers documents de ce genre que nous présente le règne de Léon XIII, c'est la lettre adressée le 24 décembre 1878 à l'archevêque de Cologne au sujet des affaires d'Allemagne. Elle débute par la consolante affirmation de l'unité absolue qui règne dans les sentiments et la foi de tous les évêques :

« La volonté expresse de Dieu qui gouverne toutes choses peut seule produire » ce résultat merveilleux que les sentiments du dévouement affectueux dont vous » nous donnez le témoignage soient partagés par tous nos vénérables Frères les



» évêques du monde catholique, dont l'admirable accord nous pénètre de force et » de courage. Béni soit le Seigneur qui nous console dans toutes nos tribula- » tions! (II Cor. I. 4.) A peine étions-nous promus au siège apostolique, » qu'ayant adressé nos lettres à tous ces Vénérables Frères, nous avons trouvé » un tel accord de pensée, de sentiment, d'expressions même dans leurs réponses, » que non seulement nous avons eu à nous réjouir de l'admirable unité qui » règne aujourd'hui dans l'Église, mais qu'il nous a été démontré par le fait même » que les évêques du monde entier étaient les interprètes fidèles des saines » doctrines dont le Saint-Siège est l'organe, et qu'ils voulaient tous se montrer » les collaborateurs zélés de nos sollicitudes pastorales. »

Le Souverain Pontife montre ensuite que les désastres qui affligent les peuples proviennent en grande partie des entraves élevées partout à l'action de l'Église; qu'un retour pacifique à son influence calmerait toutes les agitations; qu'aucune difficulté ne l'arrêtera pour obtenir la pacification de l'Allemagne et hâter le retour de la concorde entre l'Église et le pouvoir des princes. Il en appelle au secours de Dieu demandé par la prière de tous.

Cette lettre à l'archevêque de Cologne est le premier de plusieurs documents pontificaux destinés à donner une direction aux catholiques d'Allemagne dans la lutte soutenue avec un si admirable courage contre la persécution de l'État.

Affaires de Piémont. Lettre Apostolique aux évêques sur la loi du mariage civil.

2. Une deuxième lettre de grande portée est adressée AUX ÉVÊQUES DU PIÉMONT à l'occasion de la loi inique du mariage civil. Le Saint Père établit la doctrine de l'Église. De sa nature le contrat matrimonial est inséparable du sacrement. L'Église réclame comme un droit le caractère essentiellement religieux du mariage et laisse au pouvoir séculier le soin d'en régler les effets civils. La constitution du mariage civil est injurieuse à la religion, au sacerdoce, à la liberté de conscience et à la moralité publique. Les lois iniques qui suppriment la liberté du mariage chrétien procèdent des sources empoisonnées du naturalisme. Cette lettre apostolique directement inspirée par la loi italienne recevra son complément dans l'encyclique sur le mariage chrétien adressée en 1880 à tous les évêques de l'univers.

Affaires de France. Lettre au cardinal Guibert sur l'expulsion des religieux.

3. Non moins remarquable est la lettre adressée au cardinal Guibert, archevêque de Paris, au sujet de la proscription des jésuites et des congrégations non approuvées en France. Nous la rencontrerons plus loin en traitant des sollicitudes de Léon XIII en faveur des ordres religieux.

4. La situation de l'Irlande est un souci permanent du Souverain Pontife. Placé entre l'Irlande opprimée et l'Angleterre, le Souverain Pontife exerce un

arbitrage difficile. Il enverra plus tard un prélat distingué se renseigner minutieusement sur l'état politique et religieux qui provoque un si redoutable conflit. Dès le 13 décembre 1881 il écrit à l'archevêque de Dublin pour détourner les Irlandais de nuire à leur cause excellente par des moyens violents et criminels. Cette lettre débute par un éloge de la fidélité de l'Irlande et se termine par des vœux paternels pour son bonheur.

Affaires d'Irlande. Lettre à l'archevêque de Dublin et à tous les évêques sur les questions sociales.

L'année suivante le Saint Père insiste et il écrit à tous les évêques d'Irlande pour recommander une juste modération dans la défense de la cause nationale. L'Irlande a tout à gagner à séparer sa cause des crimes qui se commettent au nom des sociétés secrètes. C'est le devoir du clergé de s'imposer autant que possible comme médiateur et de calmer les passions irritées.

Une troisième lettre du Souverain Pontife du 1er janvier 1883 loue les évêques et les fidèles d'avoir écouté ses sages avis, elle engage à se porter en médiateurs dans les discordes civiles.

5. Aux ÉVÊQUES DE BELGIQUE, le Saint Père recommande la concorde nécessaire entre les catholiques et prescrit d'écarter certaines controverses relatives au droit public, qui agitaient vivement les esprits à propos de catholicisme libéral. Le Saint Père recommande aux évêques de prendre les mesures nécessaires à couper court à ces discussions dangereuses pour la charité, et à ramener le calme dans les esprits.

Affaires de Belgique. Lettre aux évêques sur certains démêlés de droit public.

6. Mêmes recommandations sont adressées par lui aux ÉVÊQUES DE MILAN, TURIN ET VERCEIL pour pacifier des dissentiments survenus au sujet des journaux catholiques et des systèmes de philosophie; il recommande la doctrine de saint Thomas.

Aux évêques de l'Italie du Nord.

7. Une lettre encyclique est adressée le 15 février 1882 A TOUS LES ÉVÊQUES D'ITALIE sur les moyens de conserver la foi. La situation religieuse et les désastres accomplis par la révolution y sont décrits, les moyens de relever les ruines indiqués par le Saint Père : Tenir tête aux périls; inculquer le prix de la foi; démasquer les perfidies des méchants; travailler avec courage; développer les associations chrétiennes; répandre des écrits pour la défense du catholicisme; former à la défense religieuse des prêtres instruits et fidèles; organiser les séminaires comme l'exigent ces temps difficiles.

Encyclique à tous les évêques d'Italie sur la situation religieuse.

8. Aux ÉVÊQUES DE SICILE. Le Saint Père proteste contre le scandale de Palerme et les calomnies atroces qui s'attaquent aux Souverains Pontifes, qui ont été en tous temps les bienfaiteurs de la Sicile.

Affaires de Sicile.

9. Dans son encyclique AUX ÉVÊQUES D'ESPAGNE, le Souverain Pontife fait un

Encyclique aux évêques d'Espagne.

magnifique éloge de la foi du peuple espagnol, et leur montre les périls religieux des dissentiments politiques. L'obéissance aux pasteurs légitimes est le fondement de la concorde des esprits. Tous y sont invités mais particulièrement le clergé, les écrivains, les directeurs d'associations pieuses. La vigilance est recommandée aux évêques.

Aux évêques de Bohême.

10. Aux ÉVÊQUES DE BOHÊME, le Saint Père décerne des éloges pour la fidélité des Tchèques, leur attachement au Pontife romain, et il excite leur zèle à devenir au milieu des Slaves les appuis du catholicisme.

Encyclique aux évêques de France sur la situation religieuse.

11. L'encyclique aux ÉVÊQUES DE FRANCE traite à fond et d'une manière supérieure de la situation religieuse de cette grande nation, la fille aînée de l'Église. Elle a été ici-même l'objet d'une étude spéciale.

12. La lettre à l'archevêque de Salzbourg l'engage à entreprendre l'établissement d'une université catholique.

Aux évêques d'Angleterre.

13. Aux ÉVÊQUES D'ANGLETERRE le Pape recommande l'érection des écoles catholiques et loue le zèle des évêques, des prêtres et des fidèles Anglais à procurer à l'enfance une instruction chrétienne.

Aux évêques de Prusse.

14. L'encyclique aux ÉVÊQUES DE PRUSSE du 6 janvier 1886, sur l'état religieux de l'Allemagne, est un document approfondi où le Saint Père témoigne de son désir sincère de la paix, en même temps qu'il expose la doctrine sur la nature de l'Église comme société religieuse, en vertu de laquelle elle réclame l'éducation des clercs et le droit de désigner les prêtres pour les fonctions du saint ministère. Le sacerdoce, quand il est formé par l'Église est utile à la société civile dont il fait respecter les droits en conscience, et qu'il protège contre les ravages du socialisme.

Encyclique aux évêques de Hongrie.

15. L'encyclique aux ÉVÊQUES DE HONGRIE (21 août 1886) écrite à l'occasion du centenaire de la délivrance de Bude, rappelle les constantes sollicitudes des Papes envers les Hongrois, les bienfaits que la religion catholique a procurés à ce pays, et renferme les plus utiles conseils sur la manière de combattre le socialisme. Il faut laisser à l'Église sa liberté d'action, et s'efforcer de corriger les lois mauvaises qui la paralysent. Les séminaires demandent toute la sollicitude des évêques, aussi bien que la discipline sacerdotale et le soin de préserver dans le peuple la foi et les mœurs.

Encyclique aux évêques de Portugal.

16. L'encyclique aux ÉVÊQUES DE PORTUGAL traite des nécessités de l'Église dans cette contrée. Le Saint Père se promet les meilleurs résultats de la conclusion du concordat relatif à l'organisation du patriarcat des Indes Orientales. Il retrace les gloires antiques et chrétiennes du Portugal, la reconnaissance et l'empressement des papes à lui venir en aide; les malheurs de la religion dus à

l'impiété du siècle présent et aux révolutions du siècle actuel. Le remède à ces maux est indiqué par l'harmonie des deux pouvoirs. Que ceux qui détiennent le pouvoir civil protègent la religion; que ceux qui président aux choses sacrées ne donnent lieu à aucun reproche, à aucune défiance. La concorde doit être recommandée en tout. Le Souverain Pontife recommande instamment aux évêques le soin des séminaires, la discipline du clergé et la publication de bons journaux.

Aux évêques des États-Unis sur les sociétés de tempérance.

17. Lettre à l'ÉVÊQUE AMÉRICAIN DE MINNESOTA sur les sociétés de tempérance, qui sont éminemment inspirées de l'esprit chrétien. Le clergé doit combattre les ravages de l'intempérance par la parole et par l'exemple.

18. Lettre à l'ARCHEVÊQUE DE BALTIMORE pour l'érection de l'université catholique des États-Unis.

Exposé de la politique de Léon XIII. Lettre au cardinal Rampolla.

19. Cette recension des nations catholiques et de l'action exercée par Léon XIII à l'égard de chacune d'elles se termine par le document le plus complet peut-être de ce gouvernement de dix années : la LETTRE AU CARDINAL SECRÉTAIRE D'ÉTAT où les raisons de la direction donnée par le Souverain Pontife au gouvernement à l'égard de toutes les nations et surtout de l'Italie.

Cette lettre magnifique doit être analysée en son lieu.

Le zèle infatigable qui porte ses regards sur les églises du monde entier, et qui ne laisse en souffrance aucun des intérêts religieux du peuple chrétien, n'est-il pas dépeint par avance dans ces paroles célèbres de l'Apôtre des nations : INSTANTIA MEA QUOTIDIANA, SOLLICITUDO OMNIUM ECCLESIARUM... Et n'est-il pas attesté par la vie entière du Souverain Pontife ce gémissement sublime d'une âme apostolique : QUIS INFIRMATUR, ET EGO NON INFIRMOR? QUIS SCANDALIZATUR, ET EGO NON UROR?

Lettres Apostoliques « In Suprema rei » 2 juin 1882.

Cette sollicitude inspirait le Souverain Pontife lorsqu'il adressait, le 2 juin 1882, à tous les évêques des lettres apostoliques pour leur rappeler l'obligation qui incombe aux pasteurs de célébrer le Saint Sacrifice pour leurs ouailles tous les dimanches et tous les jours de fête.

Charges nouvelles assignées à la prélature.

Cette sollicitude ne s'arrête pas aux chefs des églises. Elle ne laisse aucune catégorie des personnes vouées au ministère sacré sans lui donner des preuves de sa vigilance et de son intérêt. Les attributions des prélatures pontificales ont été sagement réorganisées. Dès le moment où le gouvernement de l'Église universelle lui fut confié, Léon XIII pénétré d'affliction en voyant une foule d'éminents prélats que la perversité des temps et des hommes empêchaient d'employer leurs talents dans les importantes charges qui leur étaient confiées sous le régime temporel du pontificat romain, Léon XIII n'eut de repos que lorsqu'il eût assigné une tâche à chacune de ces activités devenues sans objet, et que de

nouvelles attributions parfaitement pondérées eussent fourni à chacun l'occasion de signaler au service de l'Église son dévouement et ses capacités.

Sollicitudes du Pape Léon XIII pour le ministère paroissial.

Cette même sollicitude s'adresse au clergé paroissial. Bien que l'administration diocésaine de Rome soit dirigée par le cardinal Vicaire, cependant, en toutes choses de majeure importance, le Saint Père intervient pour ordonner comme pour stimuler le zèle. Il l'a fait notamment lorsque l'enseignement du catéchisme a été supprimé dans les écoles officielles; il l'a fait à diverses reprises pour réorganiser l'enseignement des séminaires romains; il l'a fait pour encourager, même au delà des monts, les pieuses associations de prêtres affiliés à la règle du vénérable Holzhauser. (31 mai 1880.) Chaque année, à l'approche du Carême, le Souverain Pontife réunit au Vatican les curés des paroisses de Rome et les prédicateurs du Carême, et leur adresse ses recommandations pour le salut des âmes et ses encouragements pour leur saint ministère. Ces allocutions pastorales du Saint Père sont des monuments de zèle apostolique, et respirent la tendre sollicitude que l'évêqu de Pérouse portait à ses ouailles. Plus d'une fois le Saint Père a daigné recevoir des députations nombreuses du clergé italien. Le 26 septembre 1883 on en vit monter au Vatican jusqu'à CINQ MILLE réunis.

Curés et prédicateurs du carême reçus au Vatican.

Pèlerinage de cinq mille prêtres du clergé italien.

La grande salle, dite *de la Cène,* qui s'étend au-dessus du portique de la Basilique vaticane, offrait ce jour-là un spectacle vraiment extraordinaire. Sa Sainteté, assise sur un trône magnifique, avait autour d'elle, rangé des deux côtés, le Sacré Collège au complet, ainsi qu'un grand nombre d'archevêques et d'évêques venus de toutes les contrées de l'Italie. La vaste salle était remplie de prêtres, désireux de contempler l'auguste personne du Pontife. L'Ém. cardinal Alimonda, récemment nommé archevêque de Turin, président d'honneur du grand pèlerinage du clergé, monta sur les premiers degrés du trône, et parla au nom de l'assistance. Il dit que c'était une consolante pensée, celle de l'étroite et intime union de l'épiscopat catholique du monde entier et spécialement de l'Italie, autour de son chef, le Souverain Pontife. Les impies détestent cette union, et comme il ne leur a pas été possible de séparer les pasteurs du Pasteur suprême, ils ont dirigé leurs efforts vers le clergé inférieur italien, l'invitant « à abandonner le Pape et à faire le désert autour du Vatican ». Le clergé répond en envoyant de toutes les provinces à Rome cinq mille de ses membres, afin de protester de sa fidélité, de son amour, de son obéissance au Pape, au prix de tous les sacrifices. Autour du Vatican, on pourra faire « une arène de martyrs », mais un désert, jamais!

Le Saint Père, vivement ému, répondit :

« C'est avec une profonde émotion que nous avons entendu les nobles paroles

» de la plus ardente affection et de la plus filiale obéissance que vous nous avez » adressées, monsieur le cardinal, pour nous attester les sentiments qui ont » conduit à Rome en pieux pèlerinage une si nombreuse partie de l'élite du clergé » italien. Nous connaissons pleinement le lien étroit de concorde qui unit à nous » et au Siége apostolique l'épiscopat et le clergé de tout le monde catholique en » général et de l'Italie en particulier : de même que, dans les sollicitudes perpé» tuelles et dans les amertumes au milieu desquelles nous vivons, cette union » forme notre meilleur encouragement et notre plus vraie consolation, de même » il nous est souverainement agréable d'en recevoir de nouvelles preuves et d'en » entendre répéter la protestation en une occasion aussi solennelle.

Étroite union de tout le clergé d'Italie avec le Pape.

» Cette union qui est en même temps notre force et notre gloire, qui accomplit » la suprême prière du Verbe incarné de Dieu: *Rogo, Pater, ut omnes unum sint,* nos » ennemis communs essayent de la rompre par toutes sortes de moyens perfides.

» Mais vous, très chers fils, et avec vous tout le clergé catholique italien, vous » avez su jusqu'ici réduire à néant les entreprises impies. Ni les moqueries, ni les » menaces n'ont eu prise sur vos âmes; plutôt que de faillir au devoir, vous êtes » disposés à affronter généreusement tout genre de privations et de pression. C'est » ce que nous disaient et nous attestaient tout à l'heure les éloquentes paroles de » votre digne président.

» Aucun artifice ne pourra jamais affaiblir l'admirable union qui unit en Italie » le clergé à l'épiscopat, le clergé et l'épiscopat au Siége apostolique.

» Aimez la soumission que vous devez à vos pasteurs; que l'obéissance que » vous leur avez solennellement promise forme la règle constante de votre » conduite : ce sera votre meilleure sûreté, et c'est ce qui donnera la fécondité » aux œuvres de votre ministère.

» Si de Jésus-Christ et de son Église, comme c'est la vérité, doit provenir le » renouvellement moral et le salut de la société, souvenez-vous que vous, ses » ministres, vous en êtes le plus actif instrument. Le Ciel ne manquera pas de » vous envoyer l'aide demandée à propos, et les prières ordonnéees dans tout le » monde en l'honneur de la Vierge invincible du Rosaire, prières que nous » recommandons chaleureusement à votre zèle à tous, nous donnent une plus » particulière confiance et ouvrent notre cœur aux plus douces espérances. »

Dans les premières années du pontificat de Léon XIII, on vit affluer de l'Italie et des régions voisines une foule de députations formées parmi les serviteurs les plus dévoués de l'Église, et désireuses d'offrir l'hommage de leur foi au Vicaire de Jésus-Christ. Il y en eut aussi de prédicateurs.



Réception de deux cents prédicateurs italiens au Vatican.

Le 24 avril 1879, deux cents orateurs sacrés de l'Italie étaient venus de toutes les parties de la péninsule. Mgr Schiaffino fut leur interprète et dit que les orateurs sacrés ne pouvaient pas tarder de s'associer à ce mouvement extraordinaire et universel des peuples qui accourent au pied du Pape, maître infaillible de la vérité éternelle, inspirateur de toute vertu chrétienne. En effet, en même temps qu'ils protestaient de leur fidélité inébranlable et de leur amour filial au Vicaire de Jésus-Christ, étant, lui, le fondement de la foi et la source abondante de cette grâce qui donne la vigueur à la prédication, ils lui demandaient la vertu et le secret de cet art divin pour le profit et le salut des âmes.

Sa Sainteté répondit :

Discours du Saint Père.

« Ministres choisis de l'Évangile, votre nombreuse affluence nous apporte » aujourd'hui une grande consolation. Ce qui nous console, ce sont les sentiments » de soumission et d'affection si noblement exprimés dans l'adresse qui vient » d'être lue. Ce qui nous console, c'est l'hommage de votre piété et de votre » dévouement filial à la personne et aux enseignements du Vicaire de Jésus-Christ. » Mais ce qui nous console par-dessus tout, c'est le spectacle de cette belle » réunion d'ouvriers évangéliques, tous consacrés au ministère de la parole » divine; de cette parole qui, dans l'ordre de la création comme dans celle de la » rédemption, a toujours dans le monde opéré des merveilles. Ce fut la parole de » Dieu qui, dans le principe, tira le monde du néant et l'orna de beautés infiniment » variées.

» Aujourd'hui aussi, vous le savez très chers fils, aujourd'hui aussi, le monde » s'éloigne de Jésus-Christ et de son Église, et menace, pour son malheur, de » redevenir païen. Cette apostasie, qui se consomme avec tant de rapidité, prépare » à la société humaine d'effrayantes ruines. Qu'y a-t-il, en effet, de plus funeste » au monde que de s'éloigner du Christ qui est la voie, la vérité et la vie ? »

» Pour cette raison, on ne saurait mieux pourvoir aux vrais besoins de ce siècle » qu'en s'étudiant à amener le monde vers Jésus-Christ. Et cela, très chers fils, » sera votre sainte et noble œuvre. A la parole de Dieu, comme toujours, revient » la gloire de convertir le monde à la foi, ainsi que l'a dit l'apôtre des nations : » *Fides ex auditu, auditus autem per verbum Christi.* (*Philipp.*, x, 17.) Étudiez-vous » donc, très chers fils, à prêcher au monde Jésus crucifié, qui est la force et la » sagesse de Dieu; dissipez les ténèbres d'ignorance profonde qui enveloppent » une grande partie de l'humanité; démontrez surtout la nécessité, la raison, » l'excellence de la foi, et faites connaître et aimer aux hommes le Rédempteur » divin; dévoilez ses beautés cachées, et celle de son épouse immaculée, l'Église.

» Que le monde connaisse par votre parole combien les peuples seraient » fortunés et prospères si la religion du Christ était en honneur et prospérait » parmi eux.

» Le cœur et l'esprit pleins de ces pensées, continuez le ministère apostolique » de la parole, et cherchez même à attirer la foule et à captiver son attention par » les mérites extérieurs de la parole, par les grâces et les charmes d'un style tout » à la fois digne et fleuri. Fécondées par l'influence de la grâce divine, même » quelques faibles graines déposées dans les cœurs germeront et porteront les » fruits du salut.

» En attendant, comme gage des faveurs du Ciel et preuve de notre amour » paternel tout spécial, nous vous donnons, à vous et à tous les fidèles qui se » sont réunis à vous, pour cette démonstration d'affection filiale, la Bénédiction » apostolique. »

Réception d'un pèlerinage des prédicateurs de toute nation.

Ainsi Léon XIII se plaît à encourager tout généreux effort, et à enflammer du feu de son zèle tous les ministres de l'Église. Peu de temps après cette manifestation des orateurs sacrés de l'Italie, Rome recevait en pèlerinage un corps nombreux de prédicateurs appartenant à l'Europe entière. Il n'y a presque pas de langue au monde qui n'eût ce jour-là son interprète dans la salle du Consistoire. Plus de vingt cardinaux entouraient le trône papal, ainsi que la cour pontificale et un grand nombre d'évêques de toutes les nations, de prélats et de personnages éminents. Le Saint Père répondit au discours qui lui fut adressé avec l'éclat d'un homme apostolique doublé d'un lettré accompli. Mais l'espace fait défaut pour recueillir tant de nobles paroles. Arrêtons-nous plutôt à examiner quelques-unes des œuvres fondamentales pour lesquelles Léon XIII semble avoir montré plus de prédilection.

DEUXIÈME PARTIE

LÉON XIII ET L'ÉDUCATION DU CLERGÉ

L'INSTRUCTION des clercs fut en tout temps l'objet des plus tendres sollicitudes de l'Église : car cette éducation est la semence de l'avenir, comme le clergé est l'instrument de la sanctification des âmes et le premier moteur de la civilisation chrétienne : *Lux mundi, sal terræ*. C'est par l'établissement des séminaires que le Concile de Trente réussit à réformer l'Église, en réformant le sacerdoce. Rien d'étonnant si les Souverains Pontifes et si les grands évêques ont toujours porté de ce côté tous leurs soins, toute leur vigilance. Les plus grands parmi les temps modernes furent d'admirables éducateurs du sacerdoce, tels que saint Charles Borromée et saint Vincent de Paul.

Admirable sollicitude de Léon XIII, encore évêque, pour le séminaire de Pérouse.

Lorsque Mgr Pecci prit possession du siége épiscopal de Pérouse les circonstances rendaient plus nécessaire que jamais une formation accomplie du jeune clergé, en même temps qu'elles rendaient son recrutement plus difficile. L'invasion piémontaise allait bientôt proscrire les ordres religieux et faire retomber sur le clergé séculier tout le poids de la lutte, en suscitant mille entraves à l'accomplissement de sa mission. Dieu mit au cœur du jeune évêque un dévouement sans bornes à la formation de cette jeunesse qu'il appelait *la pupille de son œil.* D'après les prescriptions du Concile de Trente, le séminaire diocésain de Pérouse est contigu au palais de l'évêque et à la cathédrale. Pour l'agrandir, Mgr Pecci céda une aile de son palais, ce qui lui facilitait à toute heure l'accès des classes et l'inspection de la discipline. De 1846 à 1850, il affecta 30,000 francs de ses revenus personnels à cette amélioration. Il s'occupa de réorganiser les études, créa de nouvelles chaires, choisit pour enseigner des

savants distingués, ne négligea rien pour enflammer les élèves et les maîtres de l'ardeur littéraire et scientifique qui l'animait lui-même. Homme d'ordre et de ferme gouvernement il y fit régner la plus exacte discipline. Il se plaisait à se mêler à la vie intime de son séminaire, connaissait personnellement tout son monde, et donnait à chacun les encouragements que demandaient sa nature et son caractère. Aussi, malgré sa majesté déjà redoutée, était-il adoré des élèves, et imité par les collaborateurs d'élite qu'il s'était donnés. Il présidait en personne à des examens trimestriels très sévères où il interrogeait sur toutes les matières du programme. Il donnait par sa présence, par celle des évêques et de toutes les autorités de la ville et de la province le plus grand éclat aux fêtes littéraires et aux actes publics de théologie. Son séminaire devint une grande école de science tant sacrée que profane : c'est ce qui le conduisit à une restauration des études philosophiques, par la création d'une académie, où l'on remit en honneur les doctrines solides et la méthode de saint Thomas. Fondée en 1871, et formée sous la présidence de l'évêque parmi les prêtres du diocèse de Pérouse, cette école de hautes études exerça la plus heureuse influence sur les membres distingués de ce clergé pérousien dont les talents devaient être plus tard employés largement au service de l'Église universelle. Et c'est dans les succès de cette académie de saint Thomas que le pape futur conçut le dessein, étendu plus tard à toute l'Église, d'une rénovation de l'antique philosophie appelée par les nécessités des temps actuels.

Académie de Saint-Thomas érigée à Pérouse, en 1871.

Le sixième centenaire de saint Thomas d'Aquin offrit en 1874 à l'Académie de Pérouse l'occasion de publier le premier volume de ses Actes qui, suivis depuis lors par plusieurs autres, ont fait admirer de l'Italie entière la grande culture intellectuelle que l'évêque de Pérouse avait fait régner par ses exemples.

Toutefois ce n'était là qu'une moindre partie de ses sollicitudes. S'il voulait que le prêtre fût à même de tenir son rang devant la science et de défendre la foi qu'il est chargé d'enseigner, il avait à cœur bien plus encore d'affermir ces jeunes âmes, l'espoir de l'Église, dans toutes les vertus sacerdotales et dans l'esprit courageux du sacrifice. C'est ainsi qu'il nourrissait la piété par une exacte discipline, acceptée de bon cœur, soutenue par la générosité. Il y réussissait à merveille parce qu'il ne demandait rien qu'il ne pratiquât lui-même, et que son austérité grave et paternelle s'imposait à la vénération de la jeunesse sacerdotale comme un type achevé du prêtre selon le cœur de Dieu.

Ce que Léon XIII veut, nul ne l'ignore, il sait le vouloir avec énergie : il poursuit jusque dans les détails le but qu'il se propose, et ne se rebute par aucune

fatigue. Aussi était-il l'âme du séminaire : présent à tous les exercices de piété, à toute heure visible dans les salles, dans les corridors, à la chapelle. Quel séminariste eût pensé à se relâcher de son zèle sous ce regard toujours vigilant ? Quel maître eût failli à son œuvre devant cet imposant exemple ? Aux ecclésiastiques exemplaires qu'il avait préposés à l'école sacerdotale, il demandait un compte journalier de leur direction. Aux élèves, il prodiguait le conseil, l'affection, l'élan viril et généreux de son âme. Il savait aussi reprendre, mais avec une bonté qui, pour être inattendue, touchait d'autant plus vivement celui qui en était l'objet. Il composa pour l'édification de ce troupeau d'élite plusieurs opuscules ascétiques, entr'autres un traité sur l'humilité qui fait penser au grand évêque saint Charles Borromée, dont la devise était aussi : *humilitas.*

Ces pieuses sollicitudes de l'évêque furent pendant trente années la consolation d'un ministère que devaient assaillir bien des épreuves. L'invasion piémontaise et la révolution qu'elle traînait à sa suite entravèrent l'action épiscopale. Les ordres religieux furent bannis, l'Église spoliée de ses biens, et menacée jusque dans son existence par l'extinction graduelle et calculée du sacerdoce. Le moyen dont les sectes se servent aujourd'hui pour atteindre ce but avec une savante et sûre perfidie, c'est une loi qui rend le service militaire obligatoire pour tous en supprimant l'immunité des clercs. Les vides causés par la mort dans les rangs du clergé augmentent tous les jours et ne sont plus comblés : il sort peu de vocations de la caserne.

Défense de l'immunité des clercs contre les lois de milice.

On comprend quelle douleur ce fut pour l'évêque de Pérouse que de se voir enlever par la conscription ces chers séminaristes, l'objet de tant de soins, l'unique espoir de l'Église dans ces temps difficiles. Son énergie grandit avec l'épreuve. Comme il était l'âme de l'épiscopat dans l'Ombrie, il soutint la lutte contre les avanies du pouvoir et les lois désastreuses sans jamais diminuer la vérité, sans jamais sortir de la mesure. Sa ferme attitude, sa charité inépuisable, sa parole où l'on retrouvait à la fois la force et la douceur d'Ambroise inspiraient le respect même à ses adversaires. D'admirables lettres pastorales tracèrent à son clergé la ligne du devoir. Le cardinal Pecci défendit pied à pied l'immunité ecclésiastique sacrifiée. Une œuvre touchante fut instituée par lui pour *le rachat des séminaristes* obligés d'entrer à la caserne. Le peuple et le clergé de Pérouse, également émus par les sollicitations alarmées de leur évêque, y voulurent contribuer d'une manière qui dépassait l'espérance. Ce fut alors qu'il osa porter jusqu'au pied du trône l'expression de sa douleur, en adressant au roi Victor-Emmanuel, au nom des évêques de l'Ombrie, une protestation qui est le chef-d'œuvre de ses lettres pastorales, et qui,

Œuvre du rachat des séminaristes.



renfermant dans une juste mesure la raison, l'indignation contenue et la douleur paternelle donne une idée des rares difficultés parmi lesquelles l'évêque de Pérouse, aux prises avec la révolution triomphante, s'initiait à la défense de l'Église universelle comme Pontife Romain.

Sur la chaire de Saint-Pierre le Souverain Pontife n'oubliera jamais le dévouement profond de l'évêque de Pérouse pour ses lévites. En développant les études ecclésiastiques, en réformant la philosophie, en communiquant au jeune clergé l'ardeur de son zèle, il continuera dans Rome ce qui a fait à Pérouse la gloire et le bonheur de son épiscopat. Qu'il nous soit permis d'en rapporter quelques exemples qui révèlent toutes les délicatesses de la piété, toute la hauteur d'une âme énergique et sacerdotale, en même temps qu'une intelligence parfaite des nécessités de l'époque actuelle.

Réception au Vatican du séminaire romain et du séminaire Pie, le 13 juin 1878.

Le 13 juin 1878, Léon XIII admettait pour la première fois les jeunes clercs des deux séminaires romains à l'honneur de lui présenter leurs hommages. A l'adresse qui venait d'être lue par l'un d'eux, Philippe Bonnetti, Sa Sainteté répondit en latin, avec la facilité et le goût exquis qui la distinguent, mais surtout avec une bonté vraiment paternelle :

« Quel plaisir et quelle consolation notre âme reçoit de votre présence, bien-» aimés jeunes gens, c'est ce que nous ne pouvons assez exprimer ni témoigner » par des paroles. En effet, nous avons eu toujours à cœur, plus que toute chose, » le bien de la jeunesse studieuse, de celle-là surtout qui grandit pour l'espoir de » l'Église, et qui se forme aux vertus chrétiennes en même temps qu'aux lettres » et aux sciences. Nous-mêmes, pendant plus de trente ans nous nous sommes » plus à converser fréquemment et librement avec les élèves du séminaire de » Pérouse. Nous avions donc le vif désir, depuis que la volonté divine nous a » élevés à la chaire de Saint-Pierre, de vous voir aussi autour de nous, de vous » adresser de paternelles paroles, à vous jeunes plantations de l'Église, semence » choisie du clergé.

» Élèves du séminaire Romain et du séminaire Pie, fondés tous deux par la » prévoyance pontificale, ayant reçu des Pontifes nom et protection, vous êtes » ici venus sous la conduite d'un éminent cardinal, de vos directeurs et de vos » maîtres, pour nous donner à nous et au Saint-Siège le témoignage de votre » filiale obéissance.

» L'un et l'autre séminaire nous sont également bien chers pour des raisons » particulières. En ce qui regarde le séminaire Romain, comment n'aurions-nous » pas pour vous une affection paternelle, généreuse postérité des hommes illustres

» qui en tout temps sont sortis de votre sein et ont illustré notre ville; pour vous, » riche espoir et pépinière toujours renouvelée du clergé romain?

» Un lien plus intime nous attache encore à vous : la mémoire du passé. Nous » aimons à nous rappeler que plusieurs membres de notre famille, surtout au » siècle dernier, ont fait leur éducation parmi vous. Nous ne pouvons sans larmes » songer à notre bien-aimé frère Ferdinand, jeune homme d'une nature d'élite, » éléve de votre séminaire, que nous avons eu la douleur de voir enlever par une » mort cruelle, sous le pontificat de Pie VIII, alors qu'il touchait à peine à » sa quinzième année. Ses cendres reposent dans votre église, dans la chapelle » de la sainte Vierge, sous l'autel même, avec une inscription commémorative (1).

Ferdinand Pecci, frère de Léon XIII, élève du séminaire romain, enseveli sous l'autel de la sainte Vierge.

» Nous nous rappelons avec plaisir les temps heureux où, dans la première » fleur de notre jeunesse, convié aux nobles luttes intellectuelles et à ces » concours que soutenaient ensemble le collège grégorien et le séminaire romain, » nous venions souvent dans vos salles prendre part aux épreuves publiques et » solennelles que soutenaient avec tant de vaillance et d'ardeur des éléves d'élite.

» Et vous, éléves du séminaire Pie, nous vous gardons la même affection que » notre prédécesseur de sainte mémoire, Pie IX : lui qui, dans une pensée » prévoyante vous réunit à Rome de toutes les villes des États pontificaux, pour » vous rendre chacun à votre patrie après vous avoir formés dans le centre même » de l'Église à la piété et à la science, afin que partout vous répandiez la semence » des saines doctrines et le parfum des vertus. Œuvre admirable qui pourvoyait » aux besoins présents de chaque église, avec tant d'utilité et d'éclat, et qui » transmettra à la postérité le nom de Pie IX orné d'une gloire nouvelle; » car en si peu de temps elle a déjà par d'éclatants bienfaits fait goûter ses fruits » salutaires à tous les diocèses.

» Donc c'est sous l'impression d'une bienveillance particulière, que nous nous » adressons à vous tous, excellents jeunes gens.

» Il faut donc avant tout que l'âme de chacun de vous soit solidement formée » à la piété, à l'exercice des vertus; que tous dès l'adolescence entrent et se » maintiennent dans un genre de vie qui les rendra dignes d'aborder les saintes » fonctions du sacerdoce. Que vous puisiez largement aux sources de la discipline

(1) Voici l'épitaphe de ce frère adolescent que le Saint Père a si tendrement pleuré et dont il évoque encore avec tant d'émotion le touchant souvenir :

HIC . SITUS . EST
FERDINANDUS . PECCI . SEM . ROM . CONVICTOR
DOMO . CARPINETO
QUI RAPTUS EST IX KAL . DECEMB.
ANN . MDCCCXXX
ÆTALIS SUÆ XIV



» et de la science du droit qui vous muniront d'armes invincibles pour la » démonstration des vérités catholiques, pour la défense des droits de l'Église, » pour la réfutation opportune des erreurs de notre temps.

» Tous ces résultats, la docilité de votre esprit, votre obéissance particulière à » l'autorité pontificale vous les feront atteindre, nous n'en doutons pas, sachant » surtout que l'éminent cardinal qui préside, à titre de Vicaire, à nos deux » séminaires, met tous ses soins à faire prospérer l'éducation accomplie de la » jeunesse sacerdotale. »

En toute circonstance où le Souverain Pontife se retrouve entouré des hommages de cette jeunesse fervente et pure, sur laquelle reposent les espérances de l'Église, l'exhortation jaillit de son cœur avec un accent paternel qui fait penser aux sollicitudes de Pérouse. Que ne pouvons-nous citer dans leur forme originelle et dans la belle langue de l'Église, que manie si bien le Saint Père, ces effusions d'une âme sacerdotale habituée aux larges horizons de la pensée et de l'avenir ! Le 20 juin 1880, les élèves du séminaire du Vatican avaient l'honneur de lui être présentés par leur éminent protecteur, le cardinal Borromée. Au compliment qui lui fut adressé par ce petit-neveu de saint Charles, du grand organisateur des premiers séminaires, Sa Sainteté répondit d'abord par quelques paroles de remerciement, puis il poursuivit en ces termes :

Allocution du pape aux élèves du séminaire du Vatican, le 20 juin 1880.

« Il est indubitable que l'éducation du jeune clergé est un intérêt de premier » ordre pour l'Église; aussi, de même qu'elle a été l'objet des soins assidus » et tout particuliers de nos prédécesseurs, elle constitue pour nous une de » nos préoccupations les plus vives et les plus constantes. Et certes, le séminaire » du Vatican, qui, à tant de titres, réclame hautement notre sollicitude spéciale, » ne saurait s'en trouver exclu : d'autant plus que placé à l'ombre du Prince des » apôtres, il a toujours largement bénéficié de la protection fidèle des Pontifes » romains.....

» Nous savons que les supérieurs et les maîtres du séminaire consacrent toutes » les forces de leur âme à atteindre ce but élevé.

» Tous nos soins cependant et toutes nos préoccupations, le zèle même des » meilleurs maîtres n'aboutiraient à rien, si les jeunes élèves n'y correspondent ; » c'est donc à vous en dernier lieu, très chers enfants, que nous adressons la » parole.

» Le Ciel vous a départi un bienfait inestimable en vous ouvrant, en des temps » aussi désastreux pour la jeunesse, un asile sûr où vous recevez une éducation » saine et chrétienne, loin des périls du monde et de la corruption des hommes.

» Sachez profiter largement de cette grâce signalée qui n'est accordée qu'à bien » peu. Que votre premier souci soit d'acquérir une piété sincère et profondément » enracinée dans vos âmes encore tendres. Sans elle, tous les autres biens dont la » Providence vous aurait enrichis, le talent, la science, ne vous seraient d'aucun » avantage. Au contraire, ils tourneraient au détriment de vos intérêts les plus » chers. Rappelez-vous que la crainte de Dieu est le fondement et le principe de » toute sagesse, de tout savoir, et que la pratique des vertus chrétiennes doit » toujours en vous s'allier à l'amour des lettres et des sciences. »

Réception au Vatican du Collège hongrois-germanique, le 26 août 1829.

Les séminaires romains ne sont pas seuls à jouir du précieux privilège de recevoir les encouragements et les soins du Vicaire de Jésus-Christ. Rome possède une pléïade de collèges ecclésiastiques fondés en faveur de nations diverses à différents siècles. L'épiscopat belge a ouvert en 1842 une école d'études supérieures théologiques bien connue à laquelle chacun de nos diocèses envoie des sujets d'élite. L'Angleterre, l'Écosse, l'Irlande, l'Amérique latine, la France, la Pologne, les Lombards, les Grecs, les Orientaux ont à Rome des collèges où se forme aux travaux apostoliques et aux vertus sacerdotales une partie de leur jeune clergé. L'un des plus importants et des plus anciens parmi ces établissements est le collège Hongrois-Germanique fondé par saint Ignace de Loyola au XVIe siècle, en même temps que le noviciat de la Compagnie de Jésus. Ce collège, en tout temps célèbre par ses études et par les hommes éminents qu'il a formés, porte la soutane rouge en signe d'une fidélité à la foi prête à s'affirmer jusqu'au martyre.

Le 26 août 1879, les élèves du collège Germanique furent admis à l'audience de Sa Sainteté en compagnie de leurs maîtres. Les Ém. cardinaux Sacconi et Ledochowski, le Nonce de Bavière, Mgr Aloïsi Masella et d'autres prélats entouraient le trône pontifical. Le P. Steinhuber, recteur du collège, adressa un discours au Saint Père pour le remercier du grand honneur accordé aux maîtres et aux disciples. Il rappela en quelles circonstances le collège avait été fondé au temps de Jules III et de Grégoire XIII, la bienveillance constante des Pontifes, les prélats éminents qui en sont sortis.

Sa Sainteté répondit :

« Très chers jeunes gens, cinquante années ont passé déjà depuis l'époque » où notre âme s'attacha d'une affection toute spéciale à votre collège et à ses » élèves. En vérité, c'est pour nous un souvenir cher et agréable que celui du » temps où nous fréquentions les écoles de l'Université grégorienne et où, par » l'autorité d'un homme éminent, le P. Aloys Taparelli, de la Compagnie de Jésus,

» nous fûmes choisis pour aider les élèves du collège germanique dans les » leçons de philosophie. Ce fut alors que nous pûmes constamment admirer » chez ces élèves la pénétration de l'esprit, l'ardeur pour l'étude et les rapides » progrès dans les sciences.

» Maintenant encore, chers jeunes gens, nous gardons pour vous une bienveil- » lance paternelle, et c'est avec un bonheur tout particulier que nous acceptons » l'expression de l'amour et de la soumission que vous nourrissez dans votre » cœur, pour nous et pour ce Siège apostolique, selon l'esprit de votre institution » même. Car lorsque saint Ignace établissait à Rome votre collège, il eut » spécialement en vue qu'une élite choisie parmi la jeunesse d'Allemagne fût » instruite dans les sciences sacrées et profanes au centre même de la religion » catholique, et contractât de bonne heure l'habitude d'éprouver personnelle- » ment envers le Pontife des sentiments de dévouement et d'obéissance qu'elle » reporterait ensuite dans sa patrie, afin d'en pénétrer les cœurs de ses compa- » triotes. Cette espérance de votre fondateur et père saint Ignace n'a pas été » déçue : car dès le principe il est sorti de votre collège des hommes éminents » par leur doctrine, leur piété et leurs vertus; et beaucoup d'entre eux, promus » à de hautes dignités ecclésiastiques, ont laissé à leurs descendants d'illustres » exemples d'une force d'âme invincible et d'un admirable zèle pastoral. »

Les annales de cette grande école de science ecclésiastique mentionnent en effet plusieurs centaines de prêtres illustres dont les travaux ont contribué à garder la foi catholique en Allemagne. Le cardinal de Frankenberg, archevêque de Malines, avait été formé au collège Germanique. En ce siècle même il a compté plusieurs cardinaux parmi ses anciens élèves.

Non content de se faire le promoteur des hautes études religieuses, Léon XIII veut parfois en personne encourager les efforts studieux des jeunes clercs et juger par lui-même de leurs progrès. Ce qu'il faisait chaque année à Pérouse aux discussions solennelles de la fin de l'année scolaire et aux *Actes publics* de l'académie de saint Thomas, il l'a fait au Vatican même en présence du Sacré Collège tout entier. Le 27 juin 1882, une discussion de haute philosophie eut lieu entre une élite d'élèves du séminaire romain et du séminaire de la propagande. Les noms des jeunes athlètes qui eurent l'insigne honneur d'être les champions de ce tournoi philosophique en présence du Pape et de toute sa cour méritent d'être signalés, moins comme espérance d'un docte avenir, que comme un vivant témoignage de cette universalité de la foi qui réunit dans la ville éternelle des enfants de toutes nations, futurs pasteurs de toutes les églises. C'étaient : Laurent Lauri, de Rome;

Thèses publiques de philosophie au Vatican en présence du pape et de toute la cour, le 27 juin 1882.

Abraham Émin, grec de Constantinople; Édouard Pace, américain du collège de l'Amérique septentrionale; Joseph Suchet, de Marseille, missionnaire du Sacré-Cœur; et d'autre part Edward Hanna, américain du collège des États-Unis; François Barral, de Tarantaise, missionnaire du Sacré-Cœur; Hector Rinalducci, de Fano, élève du séminaire Pie; Daniel Surur, *nègre* de l'Afrique centrale, élève du collège de la Propagande. Le Saint Père, qui avait suivi avec un suprême intérêt toutes les phases de la discussion, eut des paroles gracieuses pour remercier les argumentateurs :

« Nous avons assisté bien volontiers à la joûte philosophique que vous venez » de terminer. Accablé de soucis et d'inquiétudes, qui vont d'heure en heure en » s'aggravant, nous prenons plaisir à ce délassement, à ces luttes de l'école, » notre esprit se détend un peu quand, dans un instant de loisir, il nous est » donné de suivre les discussions de jeunes gens formés aux études austères, » surtout lorsqu'elles sont conduites avec tant d'art et d'habileté. Nous vous en » félicitons, et nous sommes heureux des fruits déjà si abondants que vous avez » retirés des études philosophiques. Aussi avons-nous le ferme espoir de voir la » restauration universelle de la lumineuse philosophie de saint Thomas apporter » aussi de grands bienfaits à l'intérêt général. »

Thèses de sciences et de philosophie soutenue au Vatican par M. Heilen, prémontré belge, futur abbé de Tongerloo, le 28 juillet 1883.

Le succès de cette première solennité philosophique engageait à la renouveler. Aussi, l'année suivante, le 28 juillet, une discussion analogue réunissait au Vatican une affluence tout aussi distinguée. Cette thèse publique eut pour nous, Belges, un intérêt particulier. Le jeune religieux qui en fut le héros appartient à notre patrie, et devait, à son retour, être promu par le suffrage de ses frères à la dignité de prélat de l'abbaye de Tongerloo. Parmi les objectants on remarquait Mgr Vincent Vannutelli qui a laissé parmi nous de si bons souvenirs comme conseiller de la nonciature à Bruxelles. La dispute eut lieu dans la salle Clémentine, en présence de Sa Sainteté, assistée de sa noble antichambre pontificale, de presque tout le Sacré Collège, et d'un nombre considérable de Prélats. La salle était remplie par les étudiants et les élèves de tous les Instituts. Le président de la discussion était le R. P. Camille Mazzella, jésuite et futur cardinal, professeur et préfet des études à l'Université grégorienne qui débuta par la lecture d'une adresse à Sa Sainteté; le défenseur était Thomas Heilen, de l'ordre de Prémontré, son élève. Les arguments furent présentés pour la philosophie rationnelle et morale par Mgr Vincent Vannutelli, archevêque de Sardes, aujourd'hui nonce en Portugal; par Mgr Louis Tripepi, le professeur D. Ernest Fontana, et le R. P. Nicolas Mattioli, dominicain; pour la physique, la mathématique et l'astronomie, par le Père Laïs, de l'Oratoire,

et le professeur Azzarelli. Sa Sainteté montra la plus grande satisfaction du succès de cette discussion ardue et difficile, et pour la témoigner au jeune élève, il lui remit une grande médaille d'or.

Plus d'une fois depuis lors le Vatican a réuni sous les yeux du Pape en quelqu'une de ces fêtes solennelles de la science une auguste et docte assemblée.

Thèses de théologie au Vatican, le 18 mai 1885.

Le 18 mai 1885 une discussion théologique fut soutenue dans la vaste salle Clémentine par trois élèves des collèges ecclésiastiques Grec-Ruthène, Arménien et Irlandais. On y remarquait une foule de cardinaux, de prélats, d'évêques orientaux, de représentants de tous les ordres religieux, et de tous les séminaires de Rome, ainsi que bon nombre de laïcs distingués. Les objections furent présentées par Mgr Sepiani, évêque de Callinique, Mgr Lorenzelli, camérier de Sa Sainteté, et Mgr O'Callaghan, évêque-coadjuteur de Cork. La défense portait sur cent vingt-trois thèses de haute théologie. Elle fut terminée par le Saint Père lui-même qui, dans son beau langage, rendit un juste tribut d'éloges au mérite des jeunes théologiens et leur remit des médailles d'or en souvenir. Une joûte théologique des plus brillantes y eut encore lieu le 15 juillet 1887. Ces solennités, qui se renouvellent chaque année au Palais pontifical, entretiennent l'émulation dans les hautes écoles et développent dans la prélature romaine, déjà si distinguée, le goût des études approfondies indispensables à notre époque.

De tels encouragements donnés à la science par la plus haute majesté de la terre doivent avoir une influence marquée sur la formation intellectuelle de la jeunesse sacerdotale. Toutefois, dans ses sollicitudes, le Souverain Pontife assigne la première place à la piété qui seule sanctifie l'âme tout entière, dirige vers leur but les facultés de l'intelligence, et rend la jeunesse chrétienne capable de porter les redoutables responsabilités du sacerdoce. C'est ce qui brille surtout dans le discours qu'adressait Léon XIII aux maîtres et aux élèves des séminaires de Rome venus le 18 janvier 1885 pour lui présenter leurs hommages à l'occasion du centenaire de saint Charles Borromée :

Allocution du Saint Père aux élèves des séminaires de Rome, à l'occasion du centenaire de saint Charles Borromée, 18 janvier 1885.

« L'empressement et la piété qui vous amènent ici pour nous présenter vos » hommages à l'occasion du centenaire de saint Charles Borromée nous sont » aussi doux qu'ils sont dignes de ceux qui honorent un si grand et si saint » évêque. Nous les accueillons avec autant de bonheur que de reconnaissance. » Émus à la pensée de ce grand homme qui a si bien mérité de l'éducation sacer- » dotale, et qui en a laissé à l'Église de si lumineux exemples, nous sommes » consolés et réjouis par votre seul aspect. En vous voyant, notre pensée vole » d'elle-même vers tous vos condisciples, et nous nous plaisons à contempler en

» vous sinon encore la maturité des fruits que vous donnerez un jour, au moins » leur florissante espérance. Jamais peut-être l'attente que l'Église a placé sur » chacun de vous n'a été plus anxieuse. Il faut élever vos cœurs et les affermir par » la conscience de vos devoirs et par une foi inébranlable dans les promesses de » Jésus-Christ. Les erreurs céderont un jour devant la vérité. Appuyée sur Dieu, » née pour être immortelle, l'Église invincible et sauve repoussera toutes les » attaques. Toutefois devant la formidable conjuration de tant d'adversaires, » s'il veut assurer la victoire au nom catholique, le clergé doit descendre dans » l'arène armé de deux forces indispensables : une connaissance plus qu'ordinaire » de la science et un courage préparé à travailler et à souffrir généreusement » pour le salut de tous. C'est pourquoi nous avons pris tant de soin, et Dieu » aidant, nous ne cesserons d'en prendre encore plus de la jeunesse sacerdo- » tale, afin qu'elle se forme avec un zèle diligent à réaliser l'espérance de son » avenir, et qu'elle acquière toutes les vertus indispensables dans les temps » actuels. Quant à cette science plus solide nous croyons avoir utilement » répondu à ce qu'exige notre époque en ramenant les études cléricales à la » doctrine de saint Thomas. Nous vous rappelons de vive voix ce que nous » avons plus d'une fois publiquement écrit à cet égard. Il faut prendre pour » guide et pour maître le Docteur angélique. Mes chers enfants, plus vous y » mettrez d'ardeur et de zèle plus vous arriverez aisément à l'excellence de la » doctrine.

» Quant à la piété, quant au zèle pour le salut des hommes, contemplez comme » un modèle achevé cette grande lumière, cette gloire de l'Église, saint Charles » Borromée, votre protecteur au ciel. Apprenez de lui la forme accomplie de » votre devoir. Vous savez avec quelle ferveur et quelle persévérance il a fait » tourner à l'utilité de l'Église et au bien du prochain les précieux trésors d'une » rare culture scientifique et littéraire. Dans tout le cours de sa vie il nous a laissé » d'immortels exemples de courage sacerdotal : en des temps hostiles autant que » les nôtres au siége apostolique il n'eût rien de plus à cœur que de s'attacher » avec confiance au Pontife romain pour en recevoir la règle de sa pensée et de » son activité. »

Ce que Léon XIII disait avec cette onction pénétrante aux séminaristes de Rome, il l'inculquait avec autorité dans son admirable Encyclique aux évêques de Hongrie (QUOD MULTUM DIÙQUE), auxquels il recommande comme une des plus pressantes sollicitudes de la charge épiscopale la formation du clergé. Il faut, leur disait-il, conserver aux établissements d'instruction leur caractère religieux,

Principes sur la formation des clercs dans l'encyclique aux évêques de Hongrie : Quod multum diùque, *22 août 1886.*

car l'éducation est essentiellement une formation morale. Mais il faut surtout veiller à l'instruction des clercs. « Or deux choses sont indispensables à cette » formation délicate : la science qui cultive l'esprit; la vertu qui perfectionne » l'âme entière. Aux méthodes d'instruction qui servent à élever l'adolescence, » il faut ajouter la science sacrée et canonique, ayant soin surtout que cette » doctrine soit saine de tous points, sans aucune altération dangereuse, parfai- » tement conforme aux enseignements de l'église, distinguée, comme les temps » l'exigent, par son ampleur et sa solidité : *ut potens sit exhortari in doctrina sana,* » *et eos qui contradicunt arguere.*

» La sainteté de la vie, sans laquelle la science enfle et n'édifie pas, comprend » non seulement la pureté des bonnes mœurs, mais l'ensemble des vertus » sacerdotales d'où résulte ce qui fait le bon prêtre, c'est-à-dire la ressemblance » à Jésus-Christ, le Prêtre éternel. Tel est manifestement le but des séminaires. » Vous en avez bon nombre, Vénérables Frères, de très bien établis, les uns pour » préparer les enfants à la cléricature, les autres pour former les clercs aux vertus » de leur état. C'est là surtout que doivent se porter vos soins et votre vigilance. » Que l'ordre de la vie commune soit réglé de telle façon que non seulement » la jeunesse n'y rencontre rien de contraire à la piété, mais qu'elle y trouve en » abondance tous les secours dont s'alimente la piété; que des exercices bien » réglés l'amènent à avancer chaque jour dans les vertus sacerdotales. Du zéle et » de l'habile direction que vous déploierez à bien former vos prêtres vous » recueillerez des fruits souverainement désirables, et vous trouverez à remplir » votre charge épiscopale une facilité plus grande, une utilité plus féconde. »

C'est la sagesse de l'Esprit-Saint qui dicte de tels avis. Comme on sent dans l'instance de ces recommandations l'âme d'un évêque qui, lui-même, a pratiqué ce qu'il conseille, et qui longtemps y a trouvé la consolation la plus douce de son ministère. La même sagesse respire dans les instructions qui suivent pour la discipline du clergé :

« Mais il est nécessaire que vos paternelles sollicitudes aillent plus loin, et qu'elles » suivent le prêtre dans l'accomplissement des saints ministéres. Efforcez-vous » donc avec la douceur et la prudence que la charité vous inspire, à ce qu'ils ne » prennent jamais un esprit profane; qu'ils ne se laissent pas entraîner par le désir » de leurs aises ou par l'attrait des choses mondaines; qu'ils brillent au contraire » par l'exemple de leurs vertus et de leurs bonnes œuvres; que jamais ils ne se » relâchent du zéle pour la prière et de la chaste fréquentation du plus saint des » mystéres. Appuyés et soutenus par ces divins secours ils iront d'eux-mêmes

» vers les travaux du saint ministère, et se consacreront avec tout le zèle qui » convient au salut des âmes, surtout dans les labeurs de l'apostolat et l'administration des sacrements. — Et pour restaurer la vigueur de l'âme que la fragilité » humaine affaiblit tous les jours, rien ne peut être plus efficace que ce qui se » pratique habituellement ailleurs avec tant de fruit, c'est-à-dire de se retirer » quelque temps dans la solitude pour y vaquer aux exercices spirituels, et n'y » penser qu'à Dieu et à soi-même. Pour vous, Vénérables Frères, lorsque vous » accomplirez vos visites pastorales, l'occasion s'offrira d'elle-même de connaître » l'esprit et les mœurs d'un chacun, et de discerner la meilleure manière de supprimer ou de guérir le mal, si la chose était nécessaire. Dans un tel cas, pour » que le nerf de la discipline ne soit pas brisé, il faut savoir déployer au » besoin, selon la règle des saints canons, une juste sévérité; afin que tous » comprennent combien il est nécessaire que le sacerdoce et les dignités sacrées » ne soient le prix que d'un utile ministère, et doivent en conséquence être » réservés à ceux qui ont bien servi l'Église, qui ont peiné à procurer le salut des » âmes, et qui l'emportent sur les autres par l'intégrité de leur vie et par la solidité » de la doctrine. »

Le zèle infatigable du Saint Père en tout ce qui est de nature à perfectionner l'éducation ecclésiastique ne s'affirme pas seulement aux paroles; il s'impose à l'admiration par des créations incessantes. Une des plus remarquables est sans contredit celle qui établit dans le séminaire romain des cours de haute littérature classique, et qui se complète un an après par l'organisation d'un cours spécial d'études littéraires donné aux élèves du séminaire Pie, qui sont une élite, après avoir terminé la philosophie et la théologie.

Complément d'études littéraires supérieures ajouté aux programmes des séminaires de Rome.

Le 20 mai 1885, Léon XIII expliquait dans une lettre au Cardinal Vicaire ses intentions sur ce complément à donner aux études du Séminaire Romain. La lettre pontificale renferme un résumé de ce que les Papes ont ordonné dans le passé pour la culture intelligente des lettres latines. Vous comprenez sans peine, dit le Saint Père, « ce que nous vous avons répété bien souvent : qu'il ne faut épargner » aucun effort pour que le clergé se distingue par la science. C'est une nécessité de » notre temps. Au milieu de l'élan qui entraîne tous les esprits et de ce désir » ardent du savoir universellement répandu, le sacerdoce ne pourrait remplir sa » mission avec la dignité et l'efficacité désirables, s'il croyait pouvoir négliger » l'excellence et les gloires de l'esprit singulièrement estimées de nos jours. » Après avoir, non sans succès, ranimé les études austères de la philosophie et du » dogme en les ramenant aux méthodes antiques de la théologie de saint Thomas,

» il nous reste à perfectionner les études littéraires, cette partie si intéressante, si » agréable, si utile de la formation du jeune prêtre ».

Ce document émané du Saint-Siège, rédigé personnellement par un pape austère, ami s'il en fût, des lettres classiques, nous paraît assez décisif dans une controverse qui divisait il y a trente ans les catholiques. Le Saint Père développe clairement la haute utilité que le ministère sacerdotal trouve dans une formation littéraire accomplie. Son honneur l'exige; son apostolat dans une société cultivée le rend nécessaire; la vérité pour entraîner les esprits veut être présentée avec lumière. L'Église a sauvé les lettres et les arts à travers toutes les barbaries. Une foule de Souverains Pontifes, et des plus distingués, ont protégé les lettres et les lettrés, ont exigé la culture littéraire comme une préparation au sacerdoce. A l'exemple de ses doctes prédécesseurs, Léon XIII impose à tout le clergé des séminaires romains la connaissance des lettres anciennes; et il ordonne que les élèves les plus marquants soient exercés d'une manière spéciale, et par des maîtres choisis, à la littérature italienne aussi bien qu'aux littératures grecque et latine.

Dans ses Lettres Apostoliques du 30 juillet 1886, le Saint Père confirme et organise d'une manière pratique le projet confié l'année précédente au Cardinal Vicaire, surtout en ce qui concerne le séminaire Pie. On sait que cet établissement de hautes études ecclésiastiques fut fondé par Pie IX, de sainte mémoire, après son retour de Gaëte. Ce grand pape ne crut mieux pouvoir employer le surplus des aumônes offertes à son exil qu'en formant pour les États pontificaux un clergé d'élite dont l'Église entière recueillerait les fruits. Chacun des soixante diocèses de l'État romain y envoie un élève choisi. Rome et Sinigaglia, patrie du pape, en ont un de plus. Ces ecclésiastiques suivent pendant dix ans un cours approfondi d'études supérieures, et prennent les grades académiques en philosophie, en théologie et en jurisprudence. A cette œuvre de grande portée pour le recrutement du haut clergé, Léon XIII ajoute une formation littéraire toute spéciale. Il ordonne que les élèves du Séminaire Pie, pour y être admis, aient à subir entr'autres épreuves un examen sur le grec; que tous les séminaristes, après avoir terminé leurs études de philosophie et de théologie, *se consacrent exclusivement pendant une année entière à la culture de la langue italienne et des littératures anciennes;* et que ces mêmes cours continuent à être fréquentés pendant la première année de jurisprudence, où l'on étudie le droit canon, le droit civil et le droit criminel; que toute dispense de ce cours de haute littérature ne puisse être accordée que par le pape en personne.

Ces mesures si intelligentes ne sont pas inouïes dans l'église. Il est un ordre

religieux très connu, très lettré, très à la hauteur de tout le mouvement scientifique, qui impose fructueusement à ses novices une année de rhétorique spéciale avant d'entrer dans les travaux du saint ministère. Dans un de nos petits séminaires de Belgique, où les lettres ont toujours fleuri avec la piété, nous avons aussi connu une deuxième année de rhétorique supérieure, laquelle aujourd'hui n'existe plus.

Créations de collèges nouveaux pour les études du clergé séculier et régulier.

Le pontificat de Léon XIII est destiné à marquer dans l'histoire de l'Église par une immense impulsion donnée aux études supérieures. Il offre déjà le commentaire magnifique de cette parole des saints livres: *Labia sacerdotis custodient scientiam.* Nous n'avons pas à revenir sur l'organisation des études philosophiques, sur l'Académie de saint Thomas, sur les éditions savantes et correctes des grandes œuvres de saint Thomas et de saint Bonaventure; mais ce qu'il est permis de signaler encore à l'admiration et à la reconnaissance des nations catholiques, c'est la création ou l'organisation d'instituts appelés à un puissant avenir tels que le collège Arménien de Rome, le collège ecclésiastique de l'Amérique du Nord, le grand collège Bénédictin de Saint-Anselme, le collège international des Missions franciscaines dédié à Saint-Antoine de Padoue, les encouragements donnés à la formation de l'université catholique de Salzbourg et de l'université catholique des États-Unis à Washington. Chaque année voit naître dans l'Église et même dans Rome, quelqu'une de ces œuvres d'avenir destinée à étendre à quelque nation chrétienne les bienfaits de la science sacrée, à sauvegarder sa foi, à maintenir une communication incessante de doctrine et d'esprit avec l'Église romaine, mère et maîtresse de toutes les églises. Quelques mots au moins de ces importantes créations.

Établissement du collège ecclésiastique arménien.

C'est le 1er mars 1883 que Léon XIII établit le Collège Ecclésiastique Arménien. Après avoir rappelé dans sa lettre en forme de bref les sollicitudes des Souverains Pontifes envers cette illustre église d'Arménie, établie au berceau même du genre humain, dès le temps des apôtres : d'Urbain VIII, qui ouvrit à leurs prêtres le collège de la Propagande; de Benoît XIV, qui rétablit la dignité patriarcale en Cilicie; de Grégoire XVI, qui réorganisa l'église arménienne de Constantinople; de Pie VIII, qui parvint à la soustraire à la domination des schismatiques; de Pie IX qui l'entoura d'une incessante et active sollicitude: Léon XIII, si porté pour tout ce qui concerne l'église d'Orient, a voulu lui témoigner aussi sa paternelle faveur en créant à l'ombre du tombeau des apôtres et sous les yeux des Papes un collège où les prêtres arméniens seront formés à toutes les sciences sacrées comme à toutes les vertus apostoliques. Grégoire XIII



l'avait résolu; la mort l'empêcha de l'accomplir. L'extinction du dernier schisme a permis à Léon XIII de donner à son tour à cette intéressante nation si souvent opprimée deux témoignages de sa haute affection paternelle: en appelant son patriarche, Mgr Hassoun, dans le Sacré Collège, et en organisant la pépinière d'où sortira l'élite de son clergé. Ce collège relèvera de la Propagande; le cardinal arménien en sera le patron; il admettra les élèves envoyés par les évêques de ce pays qui présenteront les qualités requises. Les études seront faites à la Propagande; et le premier noyau du nouvel établissement sera formé par les séminaristes arméniens du Collège d'Urbain VIII.

Organisation définitive du collège pontifical de l'Amérique du Nord.

L'année suivante, le Souverain Pontife donne au collège ecclésiastique de l'Amérique du Nord une organisation définitive.

Ce collège, destiné à devenir pour le Nouveau-Monde une pépinière d'apôtres et d'évêques, avait été érigé sous le règne de Pie IX. Le couvent de la Visitation situé au pied du palais apostolique du Quirinal fut alors acheté et transformé dans ce but scolaire. L'inauguration en avait été décrétée par la Propagande le jour de l'Assomption 1858. Il restait à lui donner l'érection canonique et une constitution définitive. C'est à quoi Léon XIII a pourvu par ses lettres apostoliques du 25 octobre 1884.

Après avoir rappelé la sollicitude des Papes pour la chrétienté des États-Unis et les témoignages consolants de foi et d'attachement que le Saint-Siège reçoit de ces régions nouvelles, le Souverain Pontife, déférant aux vœux des évêques américains présentés par l'archevêque de Baltimore, institue canoniquement le collège pontifical américain et l'investit de tous les droits qu'implique ce titre honorable.

Placé sous le patronage du cardinal préfet de la Propagande, ce collège doit être administré par les évêques des États-Unis ou par leurs délégués. L'élection du recteur se fera par la présentation épiscopale de trois candidats au choix du cardinal préfet. Dans le gouvernement du collège le recteur devra s'inspirer de la direction donnée par le préfet et par les évêques; il leur proposera le choix d'un vice-recteur préposé à l'administration temporelle; il aura l'autorité non seulement sur les élèves mais sur tous les dignitaires et officiers du collège.

L'établissement ne recevra pour élèves que des prêtres américains, répondant dignement à toutes les conditions du sacerdoce, envoyés ou admis par leurs évêques. A leur entrée et à leur sortie, le recteur les présentera au cardinal préfet. Ils fréquenteront les cours du collège de la Propagande et y prendront les grades après avoir subi les examens. Le cardinal Vicaire est chargé de pourvoir aux

intérêts spirituels de la communauté; et les règlements du collège seront exactement calqués sur ceux du collège d'Urbain VIII.

Après avoir pourvu de cette manière à l'éducation supérieure du clergé des États-Unis, le Souverain Pontife mettra tout son zèle à procurer également aux laïcs les bienfaits d'une université catholique destinée à former des chrétiens fidèles en même temps que des savants et des citoyens distingués.

Cette sollicitude pontificale éclate dans la lettre adressée à l'archevêque de Baltimore le 10 avril 1887.

Encouragements et direction donnés aux évêques américains pour la fondation d'une université catholique.

Après avoir rappelé le zèle et la protection dont les Souverains Pontifes ont toujours entouré le progrès des sciences, les peines qu'ils se sont données pour ériger des universités, Léon XIII mentionne ce qu'il a fait lui-même pour restaurer la philosophie, et tire ensuite de l'état des esprits dans l'Amérique du Nord de graves raisons d'approuver le projet d'ériger l'université catholique dans la capitale même des États-Unis. Les évêques en auront la direction et le gouvernement; le Saint-Siège se réserve d'en examiner l'organisation et les lois, vu l'importance exceptionnelle de la chose; et la lettre se termine par les encouragements les plus paternels à réaliser ce projet d'avenir.

Ainsi la pensée prévoyante du Saint-Siège s'efforce d'assurer aux nations de l'Orient et de l'Occident les bienfaits d'une éducation supérieure inspirée des principes chrétiens. Elle exerce à leur profit, dans le rayonnement immédiat de sa puissance, une action non moins remarquable en dotant les ordres religieux d'instituts supérieurs destinés à former des sujets d'élite, et à maintenir à la hauteur de tous les progrès le niveau de la science et de l'étude dans les établissements réguliers de l'Église.

C'est ce que témoigne manifestement la part prise par Léon XIII à la création de deux grandes maisons d'études érigées dans Rome par les deux ordres religieux qui célébraient naguère le centenaire de leurs saints fondateurs: le grand collège bénédictin de Saint-Anselme, et l'immense séminaire franciscain de Saint-Antoine.

Rétablissement du grand collège bénédictin de St-Anselme, à Rome.

Nulle institution humaine n'a rendu plus de services aux lettres et à la science que l'Ordre de Saint-Benoît. En même temps qu'il amenait à Jésus-Christ quatorze nations de l'Europe par l'apostolat de ses disciples, il sauvait les arts et les sciences; il couvrait le monde des créations d'un art nouveau, il remplissait les livres des monuments de son érudition et de sa doctrine. Nul Ordre n'a produit plus de saints ni plus de grands hommes, ni exercé sur la civilisation européenne une plus profonde influence. Les révolutions ont renversé ses monastères dans



presque toutes nos contrées : il se relève aujourd'hui sous nos yeux, jeune, plein de sève et de vie. C'est pour aider à cette résurrection que s'était réuni à Rome en 1886 un congrès d'abbés bénédictins, convoqué par le Pape et présidé par l'archevêque bénédictin de Catane. Cette assemblée avait un double but : restaurer l'antique discipline, et relever les études : deux choses qui firent la puissance et la gloire de l'Ordre de Saint-Benoît. C'est dans cette vue que Léon XIII avait indiqué aux abbés réunis en chapitre, comme un excellent moyen de ranimer les traditions de grand savoir qui ont toujours distingué leur Ordre, le rétablissement du collège de Saint-Anselme qui, fondé à Rome par le Pape Innocent XI, avait été pendant deux siècles un remarquable foyer de culture intellectuelle, et l'une des plus célèbres écoles bénédictines. Docile aux désirs du Saint Père, le congrès tenu par les abbés adopta un plan de réorganisation de cette école d'études supérieures en la mettant en rapport avec le mouvement actuel des sciences profanes et sacrées.

Dans une lettre adressée le 4 janvier 1887 à l'archevêque bénédictin de Catane, président de cette assemblée, le Souverain Pontife paye un juste tribut d'éloges aux gloires antiques de l'Ordre de Saint-Benoît, déplore les dévastations dont il a été victime à notre époque, et salue pour lui l'espoir d'un meilleur avenir. Il exprime le désir de voir les branches variées de l'Ordre se réunir en un faisceau par le bienfait d'une discipline commune, et de lui voir reprendre l'honneur de son antique réputation scientifique. Il s'arrête surtout à bénir l'idée de la restauration immédiate du collège de Saint-Anselme comme un moyen de réaliser l'union désirée, et de former comme autrefois une élite distinguée de savants bénédictins fournis par toutes les provinces de l'Ordre. « Cette institution, dit Léon XIII, » entre admirablement dans nos desseins en faveur de votre congrégation, et nous » sommes enchantés de la voir ressusciter sous nos yeux. » Appréciant ensuite le plan d'études mûrement arrêté par le congrès : « C'est une excellente pensée, » dit-il, d'établir en sus du droit canon et du cours complet de théologie qui » embrasse l'histoire ecclésiastique, l'exégèse biblique, la patristique, l'archéologie » chrétienne, les langues grecque et hébraïque, deux années de philosophie » enseignées selon la méthode de saint Thomas, plus les sciences physiques et » mathématiques. »

Noblesse oblige. Le programme d'une école de hautes études destinées à former des bénédictins au XIX[e] siècle doit être en harmonie avec le progrès des sciences. Le Saint Père y voit d'abord deux avantages précieux : soutenir toutes les vérités naturelles et révélées; ne laisser abandonné aux ravages de l'erreur et de l'impiété

aucun champ de la science. Il y trouve encore un moyen providentiel de relever la splendeur de l'Ordre bénédictin par l'unité d'une discipline régulière, uniforme.

La portée d'une telle création n'échappe à personne. C'est un renouveau du grand Ordre bénédictin, lequel, suivant une divine promesse, doit durer jusqu'à la fin des âges. L'extension du catholicisme aux dernières limites de l'humanité exige des instruments. Dieu les prépare.

Et le Souverain Pontife lui-même indique à l'Ordre bénédictin l'immense arène ouverte à son zèle en lui montrant pour objectif l'Église d'Orient, où l'institut monastique a gardé les meilleurs éléments d'une restauration de la vie chrétienne et de l'unité.

Deuxième lettre à l'archevêque de Catane, nommé recteur du collège de Saint-Anselme.

Ce que le Pape entreprend, il s'entend à le suivre. Dès le 10 juin 1887, une deuxième lettre adressée à l'archevêque de Catane, le presse de mettre la main à l'œuvre et de profiter de l'occasion du Jubilé papal pour inaugurer le collège dans un local provisoire situé près du palais apostolique et de Saint-Pierre. « Personne » mieux que vous, Vénérable Frère, n'est à même de conduire à bonne fin cette » entreprise. Vous avez, à la satisfaction de tous, présidé le congrès où ce sujet a » été complètement élaboré; vous connaissez parfaitement nos intentions à cet » égard; votre grande expérience des hommes et des choses vous en facilitera » l'exécution. En conséquence nous vous conférons le titre et l'autorité de » supérieur du nouveau collège de Saint-Anselme et la charge de le rétablir, » vous donnant latitude de choisir un religieux de votre confiance qui puisse » vous représenter en votre absence et vous prêter son utile concours. »

Création du nouveau collège de Saint-Antoine pour les études supérieures et les missions de l'Ordre de Saint-François.

Non moins remarquable est la création récente du grand collège de Saint-Antoine, maison de hautes études récemment ouverte, en vue du palais de Latran, à tous les franciscains de l'Observance.

La révolution satanique qui s'est emparée de la ville des Papes, n'a rien plus à cœur que d'en effacer, s'il était possible, le caractère chrétien, pour en restaurer les grandeurs païennes. Sur les ruines du temple de Jupiter Capitolin, où l'orgueil sans frein trônait sur les dépouilles du monde, elle souffrait de voir l'humilité chrétienne, représentée par les fils de saint François, adorer le vrai Dieu humilié pour le salut du monde. Elle a chassé les religieux d'*Ara-Cœli,* et elle se flatte d'ériger sur cette ruine chrétienne le monument d'une victoire éphémère. Vaine apparence d'un triomphe! Le monument décrété à la gloire de Victor Emmanuel, qui doit prendre au Capitole la place du couvent franciscain est encore en projet; et déjà les religieux chassés de leur antique demeure ont inauguré entre Sainte-Marie-Majeure et la basilique de Latran une nouvelle maison généralice et



un immense collège où toutes les provinces de l'Ordre de Saint-François enverront des sujets d'élite pour s'y former aux sciences sacrées et aux travaux des missions étrangères. C'est à Léon XIII qu'est due cette admirable institution internationale dont toutes les contrées de la terre recueilleront les fruits. C'est sur son ordre exprès que le général de l'Ordre, malgré les malheurs du temps, a osé l'entreprendre, et c'est par son appui généreux qu'il a réussi à la conduire à bonne fin.

Le Pape Innocent III, dans une vision sublime, vit un jour la basilique de Latran, l'église mère et maîtresse de toutes les églises, vaciller sur sa base et se raffermir par l'appui du pauvre d'Assise. Ne semble-t-il pas que ce grand collège franciscain s'élève de nos jours à côté de la basilique de Latran comme une image matérielle de la vision réalisée depuis six siècles par l'humble et fervent apostolat des disciples de saint François ?

Dédicace de l'église du collège Saint-Antoine-de-Padoue, le 28 novembre 1887.

C'est ce qui frappait vivement le cardinal Vicaire lorsque, le 15 avril 1884, il posait la première pierre de l'édifice religieux destiné à couronner ce grand foyer d'études et d'apostolat. La dédicace de la belle église, dédiée à saint Antoine de Padoue, eut lieu le 28 novembre 1887. Huit évêques franciscains des différents Ordres assistaient le cardinal Vicaire dans l'accomplissement des rites liturgiques, et consacrèrent en même temps les huit autels latéraux dédiés aux saints protecteurs de l'Ordre. Un neuvième évêque, vicaire apostolique du Hou-nan, figurait dans le chœur, entouré de lévites chinois. Quand le rite majestueux de la consécration du lieu saint fut terminé, le général de l'Ordre exprima sa reconnaissance à tous les bienfaiteurs du collège international, à tous les cardinaux et évêques présents. « Nous avons donc l'église de Dieu, dit-il en finissant, c'est-à-» dire l'autel et le sacrifice. C'est assez ; nous avons tout désormais. Demandons » à Notre Seigneur de rester toujours avec nous et qu'après avoir béni l'œuvre » matérielle il bénisse encore l'œuvre intérieure du collège et sa discipline » religieuse. » Et le cardinal Vicaire dans sa réponse ne craignit pas de dire : « Cet édifice est sans contredit le plus important de tous ceux qui ont surgi » depuis les événements déplorables auxquels est dû le bouleversement de la » Rome chrétienne. Si dans les cellules de ce collège brillent la pauvreté et » l'austérité franciscaines, dans cette église les humbles fils de saint François ont » répandu une splendeur digne de la maison de Dieu. » Lorsque tout récemment, à l'occasion des fêtes jubilaires, un certain nombre des supérieurs et des sommités de l'Ordre séraphique s'y trouvèrent réunis, la nouvelle demeure présenta le spectacle que devait offrir Jérusalem au jour de la Pentecôte : des hommes de

toute langue et de toute origine unis par la même profession religieuse. Albanais, Allemand, Anglais, Arabe, Arménien, Bulgare, Chinois, Croate, Espagnol, Flamand, Français, Grec, Hollandais, Italien, Maltais, Irlandais, Polonais, Portugais, Roumain, Russe, Slave, Turc, plus deux langues de l'Inde occidentale l'Aymara et le Quichua : vingt-quatre langues diverses s'y trouvaient représentées ; et tous ces enfants du patriarche d'Assise, venus des confins de la terre pour contempler les grandes œuvres de Dieu dans Rome, *magnalia Dei,* étaient eux-mêmes une œuvre magnifique et le plus étonnant des spectacles.

Ainsi dans la Ville éternelle, l'Église toujours militante poursuit, malgré les revers, le cours de son action bienfaisante et ne cesse de pourvoir à toutes les nécessités spirituelles du genre humain par des créations destinées à traverser les âges. L'*Ara cœli* était une harmonie poétique de la Rome chrétienne survivant au paganisme : le grand collège des missions franciscaines, c'est l'avenir. Il est temps de clore cet aperçu des œuvres accomplies par Léon XIII en faveur de l'éducation sacerdotale; le collège de Saint-Antoine nous amène naturellement à dire ce qu'il a fait dans le court espace de dix ans en faveur de la vie religieuse.

TROISIÈME PARTIE

LÉON XIII ET LES ORDRES RELIGIEUX

Les ordres religieux, gloire permanente de l'Église.

Les ordres religieux sont une gloire permanente de l'Église. C'est en eux que la vertu évangélique atteint sa perfection la plus haute, l'imitation du Christ ses types les plus achevés, la foi ses propagateurs les plus intrépides, la charité ses instruments les plus dévoués. Les lumineux exemples de la vie religieuse entretiennent dans l'Église entière l'émulation du bien et la pratique des vertus fondamentales, sources de toute sainteté, comme de toute civilisation véritable: l'obéissance, la chasteté, le détachement des biens de la terre, la mortification, l'amour de Dieu et du prochain. L'histoire est remplie de ses œuvres, le ciel peuplé de ses élus. Rien d'étonnant si le Saint-Siége a toujours entouré d'une sollicitude et d'une affection spéciales cette élite admirable de la chrétienté. Rien d'étonnant non plus si l'impiété l'a toujours poursuivie de sa haine, dans la mesure même où elle se montrait fidèle à ses engagements sacrés. « C'est une des injustices les plus criantes de notre temps, dit un document du dernier concile œcuménique, que la persécution s'attache à la profession de la perfection évangélique dans les ordres et les instituts approuvés par l'Église, sous prétexte que cette profession est contraire au droit et à la liberté naturelle, et qu'on veuille proscrire de l'état moderne ces corps religieux comme hostiles au progrès et au bonheur des peuples.

Leur raison d'être : imitation parfaite de N. S. Jésus-Christ par la pratique des conseils évangéliques.

L'Église, épouse de Jésus-Christ, a le devoir de retracer dans sa vie et dans chacun de ses membres l'exemple de Jésus-Christ; et doit briller toujours du caractère de la sainteté. Notre Seigneur Jésus-Christ n'a pas seulement établi des préceptes dont l'observation est nécessaire à tous ceux qui veulent entrer dans la vie éternelle: il a de plus déterminé dans son évangile un état de perfection morale proposé à



tous ceux qui, sur l'appel d'une vocation divine, disent adieu à toutes choses d'ici-bas pour le suivre de plus près dans l'imitation de ses vertus. Ces *conseils* de Jésus-Christ d'où résulte l'idéale beauté de l'Église, n'ont pas été donnés en vain. Il en est résulté qu'à toutes les époques une foule de fidèles de l'un et de l'autre sexe, saintement passionnés pour la croix du Sauveur, ont suivi dans cette voie austère leur maître et leur Dieu. C'est pourquoi la prévoyance maternelle de l'Église a toujours pourvu avec sollicitude à fournir à ces élus de la perfection évangélique tous les moyens d'y parvenir. Elle a porté des lois, approuvé des règles formulées par des saints, pour garantir la sûreté et la persévérance de la vie et de la perfection religieuses. Quoique tous ne soient pas appelés à suivre les conseils évangéliques de l'obéissance, de la chasteté, de la pauvreté volontaire, cependant l'Église elle-même nous enseigne que cette vie est conforme à la doctrine des apôtres et qu'elle conduit à la perfection. Ceux donc qu'honore une vocation spéciale font acte de piété méritoire en suivant les conseils évangéliques dans la vie active ou contemplative, et sont tenus de rendre fidèlement à Dieu ce qu'ils lui ont solennellement promis. Aussi ces droits de l'Église et des fidèles, de même que ces devoirs acceptés en vertu des vœux de la vie religieuse étant basés sur la loi divine par laquelle la Sagesse éternelle a établi dans la sainte Église la voie de la perfection, ne peuvent jamais être abrogés par la faute des hommes. »

Le Souverain Pontife, législateur de l'Église, l'est aussi des règles religieuses; et le Vicaire de Jésus-Christ, comme le divin Maître dont il tient la place, est le père et le tuteur de ces instituts sacrés.

Voilà pourquoi les Papes se sont toujours montrés si paternels pour les familles religieuses, et pourquoi le pontificat de Léon XIII nous montre de si touchants exemples de sa protection étendue surtout aux ordres religieux bannis et persécutés.

Allocution du Pape Léon XIII à tous les supérieurs des ordres religieux réunis au Vatican le 4 janvier 1880.

Le 4 janvier 1880, le Saint Père recevait au Vatican tous les supérieurs des ordres religieux et des congrégations monastiques. Les vénérables religieux furent reçus dans la salle du trône où Sa Sainteté leur adressa les plus paternels encouragements :

« ... C'est avec raison, leur dit-il, que nous éprouvons une grande consolation » de votre présence, car les corporations religieuses que vous représentez constituent et représentent à nos yeux une part choisie de l'Église militante, et par » cela même forment l'objet de notre tendre et toute spéciale sollicitude. Il n'est » que trop vrai : la Révolution, à qui Dieu dans ses desseins insondables a permis » de susciter contre l'Église une guerre aussi cruelle qu'implacable, s'est attaquée » surtout aux ordres religieux. Dans toute l'Italie où la Révolution règne et

» gouverne, elle a poursuivi, calomnié, dispersé les familles religieuses. On ne » saurait s'en étonner. La Révolution, dans sa malice satanique, comprend » parfaitement les tendances, la nature et le but des ordres religieux; elle sait, à » n'en point douter, que ces associations d'hommes dévoués et consacrés à la » profession d'une vie parfaite, sont d'accord pour défendre et soutenir la cause » de Dieu et de la religion, pour répandre parmi les peuples les pratiques de la » piété chrétienne; qu'ils le font avec les armes d'une science solide et profonde, » par le ministère de la divine parole, par l'efficacité de l'enseignement public » et par l'exercice de la plus admirable et la plus active charité. La Révolution » sait tout cela : et, dans sa malice, elle a décidé d'anéantir des ordres religieux, » de disperser leurs familles, et pour autant qu'il est en elle, elle a réalisé ces » ténébreux desseins.

» Nous, dans l'amertume de notre cœur, nous avons vivement déploré tant de » malheurs et nous les déplorons encore. Nous cherchons comme vous à empêcher » que le mal n'arrive à ses extrêmes limites; c'est pourquoi nous avons vu avec » grande satisfaction la plupart des supérieurs des ordres religieux profiter de la » première accalmie, mettre tous leurs soins et employer toutes leurs ressources » à éviter précisément ces extrémités. Par leurs efforts couronnés de succès, » surtout en certaines parties de l'Italie, ces excellents supérieurs sont parvenus, » au moyen de grands sacrifices et aussi du généreux concours de pieux bienfai- » teurs, à acquérir de nouveau les couvents usurpés, à y réunir les familles » religieuses dispersées, et à leur fournir ainsi les moyens de continuer dans la » profession religieuse, dans l'observation des règles, une vie conforme à leur » vocation. Cela n'a pas réussi partout; mais alors sans perdre courage ces » excellents supérieurs ont cherché à les recueillir dans des maisons particulières, » où la vie commune n'est pas possible, mais où, réunis en nombre, ils maintiennent » l'observation de la vie religieuse. En dernier lieu, quand ils n'ont pu obtenir » un pareil avantage, ils ont fait en sorte que ces religieux dispersés ne restassent » pas inactifs, mais s'employassent dans les saints ministères au service de l'Église, » et pour le plus grand bien des âmes.

» Nous aimons, en cette circonstance, à rendre un juste tribut de louanges au » zèle de ces supérieurs des ordres religieux; nous encourageons tout le monde à » suivre ces dignes exemples. Ainsi tous auront la consolation et le mérite d'avoir » contribué à maintenir le bien suprême de la prière et de l'esprit de communauté, » qui donnera des fruits abondants, lorsque le temps sera venu, c'est-à-dire quand » la divine Providence daignera rendre la paix à l'Église. Que le Seigneur daigne,

» par l'efficacité de sa grâce, couronner vos efforts et vos saintes entreprises d'un » heureux succès. Nous de notre côté, nous les seconderons de toute notre autorité » apostolique. »

Ces sentiments si paternels ont trouvé pendant le pontificat de Léon XIII l'occasion de se manifester par des témoignages d'une active et incessante sollicitude. Parmi les actes principaux où elle s'est affirmée, il convient de signaler avant tout l'intervention du Saint-Siége en faveur des congrégations supprimées en France; la réforme de l'Ordre basilien chez les Ruthènes de Gallicie, et la constitution qui régle les droits et les devoirs réciproques des évêques et des religieux en Angleterre.

I

Suppression des établissements des Jésuites et des congrégations non autorisées en France par les décrets du 29 mars 1880.

La proscription décrétée en France contre les établissements des Jésuites et contre les autres congrégations *non autorisées,* devait fournir au Pape l'occasion de rendre aux ordres religieux l'éloge que méritaient leur vie exemplaire et leurs services signalés en même temps que de les venger des haines de l'impiété. Nul n'ignore que les décrets persécuteurs du 29 mars 1880 ne sont qu'une phase des destructions successives par lesquelles la secte maçonnique espère renverser l'une après l'autre toutes les institutions ecclésiastiques et l'Église elle-même. L'hypocrisie s'y mêle au déni de justice le plus éhonté. Dans le principe, la secte, alarmée des éclatants succès des établissements d'instruction dirigés par les Jésuites et des débuts heureux des universités catholiques, récemment fondées sur cinq points de la France, la secte ne pensait qu'à détruire la liberté de l'enseignement supérieur. L'opinion se prononça par toute la France d'une manière énergiquement hostile aux décrets. L'article 7 de la loi sur l'enseignement supérieur : « Nul n'est admis à » diriger un établissement public ou privé, à *quelque degré que ce soit,* ni à y » donner l'enseignement, s'il appartient à une congrégation religieuse non » autorisée. » Cet article 7, où se condensait tout le venin de la loi oppressive, fut rejeté par le Sénat. Cédant à la peur du radicalisme, le gouvernement feignit alors d'exhumer de l'arsenal des lois tombées en désuétude, les raisons d'un décret qui supprimait tous les établissements de la Compagnie de Jésus en leur donnant trois mois pour se dissoudre, et qui réglait les conditions auxquelles les autres congrégations seraient désormais autorisées. Il s'agissait d'une déclaration de principes qui les mettait à la merci de l'arbitraire. Les congrégations menacées

préférèrent partager le sort des Jésuites, à l'exception de quelques-unes d'entre elles, qui donnèrent la déclaration demandée. Les décrets furent donc exécutés contre tous les établissements d'enseignement dirigés par des religieux et contre toutes les communautés qui se dévouaient aux travaux apostoliques.

Ces violences soulevèrent d'un bout à l'autre de la France des protestations indignées. Tous les évêques, sans exception, prirent fait et cause pour les religieux. Dans toutes les villes, leur départ occasionna des manifestations de la plus vive douleur et de la plus ardente sympathie. Si ces témoignages de reconnaissance et de vénération n'avaient pu les sauver de la proscription, ils formaient au moins en leur faveur une protestation incomparable et préparaient leur retour. C'est dans ces circonstances que le Souverain Pontife écrit au cardinal Guibert, archevêque de Paris, une lettre qui met le comble à l'hommage rendu par la France entière à ses religieux persécutés.

Lettre du Souverain Pontife au cardinal Guibert, archevêque de Paris.

Après avoir félicité l'archevêque, fervent religieux lui-même, des lettres qu'il a écrites dans cette controverse, et où la juste expression d'une fermeté apostolique est toujours tempérée par la douceur, le Saint Père signale avec honneur l'intervention unanime de l'épiscopat français, et confirme de son autorité tous les éloges décernés aux congrégations religieuses :

Éloge des religieux proscrits.

« L'Église elle-même, pour l'honneur de toute vertu et de toute civilisation, a » suscité, et continue à entourer d'une sollicitude maternelle ces hommes » éminents sur la tête desquels est aujourd'hui levé le glaive de la loi. La société » civile leur est redevable de mille manières, car la sainteté de leur vie entraînait » au bien l'esprit des multitudes; leurs connaissances étendues jetaient le plus vif » éclat sur les sciences sacrées et profanes; le patrimoine des lettres et des arts, » s'enrichissait des productions de leur génie. Depuis que le nombre des clercs » a diminué, c'est des cloîtres que sortaient ces troupes d'ouvriers évangéliques » distingués par leur sagesse et par leur zèle, puissant secours des évêques pour » cultiver la piété dans les âmes, répandre la doctrine sacrée, former la jeunesse » aux lettres et aux bonnes mœurs. Parmi les missionnaires envoyés pour » prêcher l'Évangile aux barbares, le plus grand nombre a toujours été fourni par » les maisons religieuses de France, dont les immenses travaux accomplis pour la » propagation de la foi ont porté jusqu'aux nations les plus lointaines en même » temps que l'Évangile le nom et la gloire de la France. Il n'est pas dans les » misères humaines une seule infortune qu'ils n'aient adoucie, une calamité » qu'ils n'aient travaillé à secourir, soit dans les hôpitaux, soit en recueillant les » misérables; dans l'ordre et la paix des villes comme dans le tumulte belliqueux



» des camps : et toujours avec une douceur et une miséricorde que peut seule » inspirer la charité chrétienne. Toutes les provinces, les villes et les bourgades » en ont connu les éclatants exemples et les fruits excellents.

» Tant de mérites reconnus, proclamés par la voix unanime de tous les évêques, » semblaient devoir être assez puissants pour écarter le désastre dont ils étaient » menacés. D'autant que toutes les classes de citoyens, en nombre immense, » émus du malheur qui menaçait les ordres religieux, s'efforçaient à l'envi de » faire éclater en leur faveur les témoignages de leur attachement et de leur » vénération; qu'un bon nombre même, donnant un mémorable exemple de » courage, n'ont pas hésité à quitter les magistratures et les fonctions publiques » plutôt que de prêter leur concours à des mesures persécutrices, ou d'avoir l'air » de soutenir ces décrets qui blessaient grièvement les libertés les plus légitimes » sanctionnées par un usage long et pacifique. »

Démarches faites par le Saint-Siège en leur faveur.

Le Saint Père signale ensuite la cause de ces violences oppressives qui est la haine irréconciliable des sectaires. Il rappelle « ses instances faites auprès du » gouvernement français par l'intermédiaire du Nonce apostolique en faveur des » victimes dont l'éclatante vertu méritait un moins triste sort; dont la charité, la » science, les soins assidus et l'habileté surtout à élever la jeunesse ont depuis » longtemps attiré l'attention et mérité l'estime du Saint-Siége; à la vertu desquels » rend hommage la sympathie et la confiance des familles qui leur confient la » jeunesse de leurs fils. »

Sa Sainteté aborde ensuite un point délicat : « Au moment où, les plaintes du » Nonce n'ayant pas été écoutées, le Saint-Siége se disposait à faire entendre une » protestation solennelle, il lui fut assuré que les congrégations frappées par ces » décrets obtiendraient le bénéfice d'un désistement de la part du gouvernement » persécuteur à condition de déclarer qu'elles restaient étrangères à tout chan- » gement politique et à tout intérêt de parti.

Les congrégations non autorisées auraient pu se soumettre à la déclaration demandée par le gouvernement.

» Des raisons graves et nombreuses nous persuadèrent qu'il fallait accepter la » condition spontanément offerte par le pouvoir puisqu'elle n'avait rien de » contraire à la doctrine catholique ni à la dignité des ordres religieux, et qu'elle » présentait l'avantage d'épargner un immense dommage à la France chrétienne; » ou du moins qu'on pouvait espérer d'arracher des mains de l'ennemi une arme » dont il avait fréquemment abusé contre les congrégations religieuses.

» Car c'est un point bien nettement défini pour nous et pour le Siége aposto- » lique que de savoir dans quel esprit, pour quel but les congrégations religieuses » sont instituées dans l'Église catholique. C'est pour produire dans leurs

» membres la perfection d'une vertu accomplie, d'abord; ensuite, dans l'activité » de la vie extérieure, particulière à chacune, elles n'ont d'autre but que le salut » éternel des âmes ou le soulagement des misères du prochain : à quoi elles se » dévouent avec une ardeur admirable et une assiduité exemplaire.

L'Église ne répudie aucune forme de gouvernement.

» Sans l'ombre d'un doute, l'Église catholique ne répudie ni ne réprouve » aucune forme de gouvernement; et les institutions établies par l'Église pour » l'utilité de tous peuvent prospérer également, que la chose publique soit régie » par le pouvoir et la justice d'un seul ou de plusieurs. Quant au Saint-Siège » qui, dans les vicissitudes et les fluctuations de la politique, doit traiter les » affaires avec ceux qui exercent le pouvoir, il ne désire, il ne cherche abso- » lument qu'à sauvegarder les intérêts du catholicisme. Violer les droits du » pouvoir, quels qu'ils soient, il ne le veut, ni ne peut le vouloir. Personne ne » doute qu'il ne faille obéir à ceux qui détiennent l'autorité en ce qui n'est » pas injuste, afin de conserver l'ordre qui est le fondement de la tranquillité » publique. Il ne s'ensuit pas qu'en cédant l'on approuve ce qu'il pourrait y avoir » d'injuste dans la constitution ou dans l'administration de la société civile.

» Si tels sont les principes de droit public communs à tous les catholiques, il » n'y avait pas d'obstacle à ce que cette déclaration fût accordée aux exigences du » pouvoir. C'est pourquoi il y a lieu de s'étonner un peu que cet avis appuyé des » raisons les plus graves et adopté dans l'intérêt de la religion et de la société ait » rencontré pour appréciateurs et pour juges assez peu équitables des hommes » d'ailleurs dignes de toute estime, qui ont travaillé avec autant de courage que » de talent à défendre la religion catholique, mais auxquels pour juger plus » sainement il aurait dû suffire de savoir que cette déclaration avait été proposée » ou par l'autorité ou par le conseil ou de l'aveu des évêques. C'est aux évêques, » institués *par l'Esprit-Saint pour régir l'Église de Dieu* qu'il appartient de diriger » et de pourvoir dans les choses qui appartiennent à la religion catholique : il est » manifeste que les autres ont simplement le devoir de s'y conformer et d'obéir.

» En conséquence, il semble qu'il y avait moins à craindre pour les commu- » nautés religieuses à donner la déclaration demandée. »

Ces regrets du Saint Père semblent viser la résolution généreuse mais précipitée qui fit préférer aux communautés non menacées d'une suppression immédiate de ne pas séparer leur cause de celle des jésuites directement proscrits. En face du vaste mouvement d'opinion qui se déclarait en leur faveur, la cause des religieux avait paru plus facile à défendre aux hommes distingués qui dirigent avec tant de dévouement la politique conservatrice et qu'on trouve toujours sur

la brèche dès qu'il s'agit de défendre les intérêts religieux, si le gouvernement se trouvait placé dans l'alternative de les frapper tous, malgré les services éminents qu'ils rendaient au pays, ou d'épargner les jésuites dont les établissements étaient directement en butte à la haine des sectaires. Le Saint Père, dont la diplomatie sait obtenir parfois un succès inespéré en ménageant l'obstacle, n'a pu voir sans douleur tant de communautés souverainement utiles au bien des âmes sacrifiées par une espèce de sentiment chevaleresque, alors que le gouvernement n'exigeait pas ce sacrifice. Ce rappel à l'autorité des évêques, qui seuls ont grâce et mission pour régir les églises, trouvera plus tard une expression plus accentuée dans d'autres documents adressés à l'église de France, où le Souverain Pontife signalera plus clairement encore les inconvénients d'un certain laïcisme, et la nécessité de s'attacher dans la défense des intérêts religieux à la hiérarchie.

Cette lettre remarquable à plus d'un titre, qui porte d'une manière si frappante le cachet de la personnalité du Saint Père ne se termine pas sans une protestation pleine de douleur contre les ravages dont tant d'institutions sacrées, utiles et bienfaisantes sont devenues la proie, et sans une exhortation pressante adressée à tous les catholiques français de lutter avec énergie contre le mal.

II

Réorganisation de l'Ordre basilien des Ruthènes, en Gallicie.

Mais l'Église n'a pas toujours à pleurer sur des désastres : elle a parfois aussi la joie des résurrections pleines d'espérances. La sollicitude du Pape Léon XIII pour les ordres religieux nous en présente un consolant exemple dans la réforme de l'Ordre de Saint-Basile, des Ruthènes en Gallicie, accomplie par ses soins.

Saint Basile le Grand fut, en Orient, le premier législateur des communautés religieuses. Le genre de vie établi par ce grand ascète a traversé les âges, et même l'église grecque schismatique a conservé dans les monastères basiliens de Russie et de Macédoine des éléments purs et distingués. Toutefois, comme il est dans la nature des choses humaines de décliner peu à peu par l'imperfection innée à la créature, les ordres religieux eux-mêmes ne sont pas toujours à l'abri de cette décadence, et le Saint-Siège est toujours là pour leur présenter le secours d'une autorité paternelle qui les ramène à leur perfection première. Dans la fusion qui se prépare entre l'Orient et l'Occident à la chute imminente de l'empire ottoman, c'est des cloîtres, et par le ministère des évêques et des missionnaires sortis des cloîtres, que viendra comme toujours l'initiative d'un retour à l'union.

Voilà pourquoi le Souverain Pontife, dont l'action incessante dirige vers l'Orient les forces les plus actives du catholicisme, représentées par les ordres enseignants, s'est occupé avec prédilection d'affermir la foi des Ruthènes de Gallicie en y donnant à la vie religieuse une réorganisation adaptée aux temps actuels.

Lettres apostoliques du 12 mai 1882.

Les lettres apostoliques du 12 mai 1882 débutent par un brillant éloge de l'Ordre de Saint-Basile et des bienfaits dont la nation des Ruthènes lui est redevable : « L'Église catholique a toujours proclamé le puissant secours et » l'honneur qu'elle recevait de ces hommes qui, désireux de la perfection chrétienne » et de la sainteté, ont quitté avec une généreuse ardeur tous les biens terrestres » pour se vouer tout entiers à Jésus-Christ. Bien qu'ils aient dans le principe » établi leurs demeures en des lieux éloignés des villes afin d'y vaquer plus libre- » ment aux choses de Dieu, et que leur choix les portât vers une vie exempte » des charges du clergé; cependant, par la suite, pressés par leur charité envers » le prochain et parfois aussi par l'autorité épiscopale, ils se fixèrent dans les villes » et ne refusèrent point d'embrasser les devoirs du sacerdoce. Parmi eux, dès les » premiers siècles de l'Église, a brillé d'un éclat incomparable le grand évêque » de Césarée, saint Basile, orateur et théologien sans rival, qui non content de » prétendre pour lui-même à toutes les gloires de la vertu, a su entraîner des » groupes nombreux à suivre son exemple, leur a donné les règles les plus sages » et les a réunis au sein de monastères dans la discipline commune de la vie » religieuse. Ces premiers moines habitués au travail et aux rigueurs de la péni- » tence partagèrent utilement leur temps entre les louanges du Seigneur et les » études sacrées, et surent en même temps honorer l'Église par leur science et » défendre au besoin ses dogmes attaqués. Aussi, depuis que cet ordre illustre » a sombré dans le désastre de Photius, une source abondante de bienfaits a tari » dans l'Église. Mais aussitôt que les Ruthènes rentrèrent au giron du catho- » licisme, cet ordre reparut, rappelé à sa dignité première par les soins de saint » Josaphat, archevêque de Polk, invincible martyr, élevé par lui; et la nation » ruthène en ressentit immédiatement la bienfaisante influence. En effet, le but » principal de ses membres fut de maintenir parmi les Ruthènes l'union avec » l'Église romaine en instruisant le peuple, en formant la jeunesse, en administrant » les paroisses, en se dévouant à tous les ministères du salut des âmes, dans les » lieux surtout où le malheur des temps avait diminué le nombre et les capacités » des prêtres séculiers. Cet apostolat leur acquit tant de vénération, d'autorité et » de sympathies de la part de tout le peuple qu'il ne voulut plus avoir d'évêques » ni d'archimandrites qui ne fussent choisis parmi les moines basiliens. Dans le

Éloge de l'Ordre de Saint-Basile.



» concile provincial de Zamosk tenu par les Ruthènes, et dont les décrets furent » confirmés par le Saint-Siège, il fut établi que nul ne pût devenir évêque sans » avoir fait profession dans un monastère basilien, et que nul ne fût admis à » faire profession qu'il n'eût passé dans l'enceinte du monastère un an et six » semaines de probation régulière d'après les lois et coutumes de saint Basile (1). » Aussi non seulement les évêques ruthéniens, mais les Souverains Pontifes, Nos » Prédécesseurs, ont-ils tenu en grande estime cette congrégation basilienne, et » l'ont-ils comblée des louanges les mieux méritées et entourée d'une sollicitude » particulière. Ils avaient compris quels services éclatants elle avait rendus et » rendrait encore à l'Église catholique au milieu des Ruthènes. Nul n'ignore de » quels soins et de quelle affection Clément VIII et Grégoire XIII ont favorisé » les Basiliens, que Benoît XIV et Pie VII ont honorés d'éloges exceptionnels. » Et dans ces derniers temps, à tous ces glorieux suffrages est venu se joindre » celui de Pie IX consigné dans les lettres apostoliques où les honneurs solennels » réservés aux élus sont décernés au bienheureux Josaphat. »

Cet ordre illustre avait subi, comme toutes choses humaines, les atteintes de la décadence. Désireux d'y porter remède, les évêques ruthéniens et des religieux de l'Ordre, s'inspirant de l'exemple du grand Basile, implorèrent le secours du Saint-Siège, lui indiquant même les moyens employés jadis avec succès dans le même but par le bienheureux Josaphat. « Cette démarche commune des évêques et des » moines, dit le Saint Père, Nous a comblé de joie; elle a quelque peu adouci la » douleur que nous causait la situation critique des Ruthènes, auxquels Nous ne » pouvons penser sans angoisse, à cause des désastres qu'a subis parmi eux la foi » catholique, et des craintes que nous inspire l'heure présente. Au moins est-il » permis d'espérer mieux de l'avenir si, Dieu aidant, ce grand Ordre monastique » reprend sa vigueur première et la communique à toute l'Église ruthène, comme » il le fit en d'autres temps. C'est un arbre chargé d'années dont la racine est sainte, » et qui sur des greffes nouvelles portera encore des fruits heureux en abondance: » d'autant plus qu'il est confié pour cette culture délicate à des mains qui ont fait » leurs preuves, c'est-à-dire aux Pères de la Compagnie de Jésus, en qui saint » Josaphat lui-même et le Métropolite Velamine Routski ont trouvé jadis le » concours le plus capable et le plus dévoué. »

Réorganisation de l'ordre.

S'étant donc inspiré du conseil des cardinaux de la Propagande, le Souverain Pontife arrête les dispositions suivantes:

(1) Synod. Zamosc. Tit. VI. de episcopis.

— L'Ordre basilien sera réorganisé de telle sorte que ses membres, dûment formés aux ministères de la vie sacerdotale, se consacrent généreusement au salut des âmes. Ils imiteront en cela saint Josaphat lui-même, leur second père, et ils s'inspireront de son ardente charité. Dans ce but un collège ecclésiastique, ou *Noviciat,* sera établi dans le monastère de Dobromila, diocèse de Premyzl. L'église, le couvent, les droits, les biens, les revenus de ce monastère passeront au Noviciat.

Établissement du Collège et Noviciat de Dobromila dirigé par les PP. jésuites.

— Tous les moines basiliens de Gallicie feront désormais au monastère de Dobromila une préparation à leur profession religieuse pendant un temps de ... sous peine de nullité.

— Afin de raffermir l'Ordre ébranlé et pour lui amener des membres, nous confirmons le privilège octroyé déjà par Pie VII, de pouvoir admettre des Latins, pourvu qu'ils ne soient pas encore engagés dans les ordres. Il leur est permis avant la profession solennelle d'adopter en tout le rite ruthénien; la profession faite, et *pas avant,* ils sont censés avoir passé absolument, et sans retour possible, au rite des Ruthènes.

— Cette réforme étant hérissée de difficultés qui ne peuvent être résolues que par la sagesse et l'autorité supérieure du Saint-Siège, le Pape réserve à Lui et à ses successeurs par l'intermédiaire de la Propagande, le gouvernement de l'Ordre basilien, jusqu'à disposition nouvelle. Il attribue à ladite congrégation, section des affaires orientales, le droit d'élire sur la présentation des moines le protégumène ou préfet de l'Ordre en Gallicie, et il exempte la Congrégation basilienne de la juridiction des évêques.

— Suivant en cela l'exemple des anciens donné par saint Josaphat et Velamine Routski, le Saint-Siège confie à la Compagnie de Jésus la direction et les études de ce collège, jusqu'à ce qu'il se rencontre dans l'Ordre basilien des hommes à qui le Siège apostolique croie pouvoir donner la direction du monastère de Dobromila.

Des prêtres choisis dans la Compagnie de Jésus prendront aussi tôt que possible la direction du noviciat et des études, restant eux-mêmes pour la discipline régulière et pour le changement d'office sous la juridiction de leurs ordinaires actuels. Le protégumène leur fera remise du monastère qui nous a été spontanément offert avec tous ses biens; un acte authentique en sera dressé. L'Ordre basilien conservera la nue propriété. L'administration des biens sera faite par les PP. jésuites au nom de la Congrégation de la Propagande, à laquelle ils soumettront chaque année un compte régulier en même temps qu'un rapport détaillé sur le noviciat.

Importance attachée par le Saint-Siège à la conservation du rite ruthénien.

Les lettres apostoliques établissent ensuite des dispositions pleines de prudence sur les conditions auxquelles les latins pourront être admis à Dobromila pour passer au rit grec ruthène. Elles insistent avec beaucoup de sagesse sur l'importance de conserver avec un soin jaloux les rites ruthéniens dans le culte et d'y former la jeunesse du noviciat.

« Comme nous voulons à tout prix que les rites ruthènes et les coutumes » approuvées soient gardés avec une fidélité inviolable, les recteurs du monastère » auront soin qu'un prêtre ruthénien accomplisse les offices divins dans l'église, » que les sacrements soient administrés dans le rite ruthénien, que les élèves » soient formés avec soin à la liturgie et aux cérémonies ruthéniennes. De même » aussi qu'ils s'habituent à chanter les louanges du Seigneur, à pratiquer les » abstinences et les pratiques de saint Josaphat sous la prudente direction du » supérieur. »

Les dispositions suivantes concernent l'ordre intérieur du noviciat, la fréquentation des sacrements, les vœux simples, les études, la profession solennelle. Le règlement intérieur du collège sera rédigé plus tard et soumis au Saint-Siège.

Le Saint Père termine cette réorganisation de l'Ordre basilien par l'expression de sa tendresse paternelle envers les basiliens non seulement de Gallicie mais de l'Ordre tout entier. Cette bénédiction et ces vœux passeront par delà la frontière, et s'en iront réveiller dans plus d'une cellule des cloîtres de Russie les désirs sincères d'une âme fervente qui appelle de tout son cœur la réunion à l'Église latine et au Souverain Pontife. Les basiliens de Dobromila seront les apôtres de cette croisade pacifique. Placés par la Providence au milieu des Slaves ils y porteront les lumières de la science avec la ferveur religieuse d'une formation digne des maîtres éminents que le Saint-Siège leur a envoyés.

Ainsi la sagesse du Siège apostolique pourvoit à la conservation des familles religieuses, et intervient comme la Providence pour les sauver d'une lente défaillance et en faire des instruments utiles au salut des âmes. En d'autres lieux et d'autres circonstances elle intervient aussi pour protéger ou régulariser leurs droits.

III

Parmi les actes du Pape Léon XIII concernant la discipline religieuse, il n'en est pas de plus important à cet égard que la constitution émanée du Saint-Siège le VIII des Ides de mai 1881 et qui a pour objet de régler les droits réciproques et les obligations des évêques et des religieux en Angleterre, en Écosse, et

même depuis la demande expresse qui en a été faite par le troisième concile de Baltimore, dans toute l'étendue des États-Unis.

Constitution: ROMANOS PONTIFICES *réglant les droits et les obligations des évêques et des réguliers en Angleterre en Écosse et aux États-Unis.*

L'Église d'Angleterre, bien que sortant à peine de ses ruines, constitue une partie notable de l'Église et du monde. L'empire britannique s'étend sur trois cents millions d'âmes, c'est-à-dire à trois ou quatre fois l'étendue de l'empire romain; l'Église catholique y compte jusqu'à cent cinquante évêchés ou vicariats apostoliques. Cette immense étendue présente les formes les plus variées du gouvernement ecclésiastique, depuis des chrétientés toujours ferventes et fidèles comme l'Irlande, jusqu'aux missions commencées en pleine idolâtrie comme aux Indes. La restauration de la hiérarchie en Écosse avait été le trait d'union de deux pontificats de Pie IX et de Léon XIII. Elle avait été précédée, en 1850, de la restauration de la hiérarchie en Angleterre, et d'une consolante expansion du catholicisme en ce pays. Toutefois, cette heureuse transformation n'avait pu se produire sans rencontrer de graves difficultés intérieures.

Il existait une organisation du ministère sacré basée sur les nécessités des temps difficiles que l'Église avait traversés en Angleterre, où les ordres religieux, sur lesquels avait pesé le poids de la lutte et de la persécution, se trouvaient investis des privilèges indispensables à l'administration d'une chrétienté opprimée. Le rétablissement de la hiérarchie instituait un ordre de choses plus régulier, plus conforme au droit commun de l'Église universelle et aux prescriptions canoniques. Les évêques se crurent donc autorisés à ramener toutes choses aux règles du droit, et à exercer en Angleterre comme ailleurs dans toute leur plénitude les prérogatives épiscopales. D'un autre côté, des raisons graves empêchaient d'abolir brusquement la discipline en vigueur dans les missions qui avait pour elle la sanction du temps. Après plusieurs essais de conciliation infructueux les évêques d'Angleterre déférèrent le litige à la décision du Saint-Siège.

Congrégation spéciale de cardinaux réunie pour informer.

Heureux de donner cette preuve de son dévouement à la noble nation anglaise et de faire disparaître une cause de dissentiment parmi les catholiques, Léon XIII le grand pacificateur, se prêta avec empressement à ces ouvertures, et réunit, pour s'entourer de toutes les lumières, une commission spéciale de cardinaux très au courant des choses par leur expérience des affaires de la Propagande et de la Congrégation des évêques et réguliers dont ils faisaient partie. Après le mûr examen que la sagesse traditionnelle de l'Église romaine consacre à ces affaires de grande portée, le Saint Père formula son jugement dans la constitution qui règle d'une manière définitive les rapports des religieux anglais investi des ministères sacrés avec les chefs des diocèses.



Les difficultés soulevées pouvaient se ramener à trois chefs : l'exemption des religieux; la participation des missionnaires réguliers ayant charge d'âmes aux synodes et aux conférences; les différentes fonctions du saint ministère exercées par les religieux.

1° L'exemption est maintenue pour tous les religieux.

L'exemption de la juridiction ordinaire des évêques est un privilège conféré par les Pontifes romains aux ordres réguliers dans l'intérêt de la vie et de la discipline religieuses. Par une fiction de droit, les monastères sont considérés comme détachés des diocèses et relèvent directement du Souverain Pontife. Mais comme les religieux vivent dans les diocèses, ce privilège est tempéré par la discipline locale, et en beaucoup de choses les religieux sont soumis à l'autorité de l'évêque.

Le doute s'est élevé de savoir si les religieux attachés aux missions d'Écosse et d'Angleterre jouissent de ce privilège. Ces missionnaires habitent ordinairement des demeures privées, où ils se trouvent deux ou trois réunis, parfois même seuls. Les Constitutions d'Innocent X établissent que toute maison qui ne renferme pas au moins six religieux rentre dans la juridiction de l'évêque. De plus, la cause du privilège accordé, qui était la proscription des couvents, ayant cessé d'être, il semblait que le privilège lui-même n'eut plus de raison de subsister.

Le Saint-Siège maintient l'exemption des religieux même en dehors des monastères pour tous ceux qui s'adonnent aux missions, sauf les cas spécifiés dans le droit.

2° Tous les religieux ayant charge d'âmes sont astreints aux synodes et aux conférences.

Quant au deuxième chef : la participation aux conférences du clergé, non seulement les recteurs de missions, mais les vicaires et tous les missionnaires sont tenus d'y assister. Quant aux synodes diocésains, il faut s'en tenir aux prescriptions du Concile de Trente. (Sess. 24, cap. 2 de reform.)

« *Synodi quoque diœcesanæ quotannis celebrentur ad quas exempti etiam omnes, qui » aliàs, cessante exemptione, interesse deberent, nec capitulis generalibus subduntur, » accedere tenentur.* » Doivent y assister tous ceux qui seraient obligés de le faire, n'était l'exemption. « *Ratione autem parochialium aut aliarum sæcularium ecclesiarum » etiam adnexarum, debent ii qui illorum curam gerunt, quicumque illi sint, synodo » interesse.* » Du chef des églises paroissiales ou autres tous ceux qui en ont la charge, quels qu'ils soient, sont tenus de s'y rendre. (Cfr. Bened. XIV, de syn. diœc. lib. III, c. I § II.)

L'appel au Saint-Siège des décrets du synode reste facultatif aux religieux.

La Constitution pontificale aborde en troisième lieu une série de questions délicates soulevées au sujet de l'exercice du saint ministère dans les missions des diocèses desservies par les religieux.

Est-il permis à l'évêque de démembrer une mission? S'il s'agit d'une paroisse proprement dite, aux termes des lois canoniques, cela n'est pas permis. Mais les missions d'Angleterre généralement ne rentrent pas dans cette catégorie. Il est donc permis à l'évêque de démembrer les missions en observant la forme prescrite par le Concile de Trente (cap. 4 sess. 21 de reform.) pour les missions qui sont de véritables paroisses. Pour les autres, en se réglant sur le décret du synode provincial de Westminster *(de regimine congregationum seu missionum. 5)*. Mais afin qu'on pourvoie d'une manière efficace aux intérêts de la mission démembrée et à celle de ses ministres, le Saint-Siége veut qu'on demande l'avis du recteur, ce qui est entré déjà dans les usages; que si la mission est desservie par des religieux on consultera le supérieur de l'Ordre : tout droit d'appel au Saint-Siége restant conservé.

3° Les droits et les devoirs des religieux chargés du ministère paroissial sont définis.

Le démembrement d'une mission étant accompli, l'évêque n'est pas obligé de confier aux religieux la nouvelle mission détachée de l'ancienne.

L'évêque a le droit de visite, au terme des saints canons, sur les cimetières et les fondations pieuses des missions desservies par des religieux.

Les écoles primaires tenues par des religieux rentrent dans la juridiction de l'évêque. Ce point de doctrine canonique est mis en lumière dans la Constitution de Léon XIII avec un cortège de faits et de raisons du plus haut intérêt. Nous ne pouvons que rapporter la décision qui le termine : les évêques ont le droit de visite aussi bien sur les écoles primaires des missions de religieux que sur les écoles des paroisses et pour tout ce qui les constitue.

Quant aux colléges et autres écoles secondaires, les priviléges accordés aux religieux sont maintenus.

De nouveaux colléges et de nouveaux couvents ne peuvent être érigés sans la permission expresse de l'Ordinaire et du Saint-Siége.

Il en va de même pour toute translation ou transformation d'un couvent ou d'un collége à moins qu'il ne s'agisse d'un changement de pure discipline intérieure.

Les aumônes données pour les missions sont soumises à l'inspection de l'évêque, auquel il sera rendu compte de l'emploi qui en aura été fait.

La Constitution prescrit enfin de se conformer aux décrets du synode de Westminster pour l'emploi scrupuleux des biens ecclésiastiques et des aumônes, selon l'intention des fondateurs et les prescriptions du droit canon.

Elle se termine par une paternelle exhortation à la paix.

Ce document met en relief l'utilité et la sécurité qu'assure à l'Église catholique

l'institution divine d'un arbitre toujours prêt à résoudre les controverses avec autant d'autorité que de lumière, avec autant de charité que de justice. Léon XIII nous apparaît dans ce ministère pacificateur comme dans son élément favori. Mais les rapports du Saint-Siège avec les ordres religieux sont d'une variété inépuisable. Autant qu'il est permis d'en juger par une simple nomenclature, nos lecteurs partageront le sentiment d'admiration que nous a fait éprouver cette sollicitude pontificale qui s'adresse à l'égard de chacune des familles religieuses et qui jamais ne se lasse de les encourager par ses bénédictions.

IV

Saint Camille de Lelli et saint Jean de Dieu donnés pour patrons à toutes les congrégations hospitalières.

Le 22 juin 1886 un bref du Pape donne saint Camille de Lellis et saint Jean de Dieu pour patrons à tous les hôpitaux, et prescrit d'insérer l'invocation de ces deux apôtres de la plus ardente charité dans les litanies des agonisants. Ce bref rappelle les dévouements héroïques de ces deux serviteurs de Dieu, et des familles religieuses qu'ils ont laissées héritières de leur zèle. C'est un hommage rendu au nom de l'Église, à ces héros du dévouement obscur auxquels la haine satanique des sectaires ose contester aujourd'hui le droit de mourir au service des malades, en même temps qu'elle proscrit des salles où la douleur agonise l'image du Sauveur et les consolations religieuses.

V

Sollicitude de Léon XIII pour l'Ordre bénédictin.

Parmi les ordres religieux honorés d'une sollicitude particulière par le Pape Léon XIII se place au premier rang l'Ordre vénérable de Saint-Benoît. Voici dans l'ordre de leur date la série des actes importants qui le concernent, et qui attestent une expansion pleine de vie :

Érection de l'abbaye de Maredsous.

Le 8 mars 1878, un décret du Saint-Siège érige en abbaye le monastère de Maredsous. Maredsous est une création merveilleuse de la foi dans notre patrie. L'édifice est par la grandeur de son architecture un des monuments les plus remarquables qui aient été érigés dans ce siècle à la gloire de Dieu. L'édifice moral est plus intéressant encore par le nombre et la qualité d'âmes d'élite que Dieu a daigné y réunir. A côté de l'abbaye, une école bénédictine destinée à l'enseignement des humanités s'est déjà formée. Cette première création du vieil Ordre de

Saint-Benoît dans notre patrie est digne à tous les points de vue de toutes ses traditions antiques. Léon XIII y a mis le sceau en l'ornant de la dignité abbatiale dans la personne de dom Wolter, moine bénédictin de la congrégation de Beuron.

Le 8 août 1879, les Lettres apostoliques « *Monachorum familias* » unissent l'abbaye de Monte-Vergine à la Congrégation de Subiaco.

Le 20 avril 1880, un bref est adressé par Léon XIII aux prélats bénédictins à l'occasion du centenaire de saint Benoît, et des fêtes du Mont-Cassin. Ce bref renferme un magnifique éloge des travaux de l'Ordre dans le passé, des encouragements précieux pour l'avenir.

A la suite des solennités de la Pentecôte, le Saint Père recevant les abbés de Saint-Benoît, leur fait part de ses projets relativement à l'Ordre de Saint-Benoît, et leur montre sur sa table le livre de la sainte Règle en disant : « Voilà ce qui fera refleurir l'ordre monastique. »

5 avril 1881. Lettres apostoliques, « *Sempiternæ animarum salutis* », érigeant l'abbaye de New-Engelberg dans l'Amérique du Nord. *Érection de l'abbaye de New-Engelberg.*

5 avril 1881. Lettres apostoliques « *Quæ magno* » donnant l'institution canonique à la Congrégation Helveto-Américaine O. S. B.

12 décembre 1882. Lettres apostoliques « *Summa cum animi* », érigeant le monastère de Fort-Augustus, en Écosse, en abbaye immédiatement soumise au Saint-Siège. *Abbaye de Fort-Augustus en Écosse.*

5 avril 1883. Décret élevant la fête de saint Benoît au rite double-majeur pour toute l'Église.

3 mars 1884. Bref pontifical louant et recommandant les travaux de Dom Pothier sur le chant grégorien.

24 mars 1884. Dom Guillaume San Felice, archevêque de Naples O. S. B., élevé au cardinalat.

Vers la même époque, élévation de deux autres bénédictins au cardinalat, Dom Celesia, de Palerme, et Dom Ganglbauer, archevêque de Vienne. En 1885, Dom Schiaffino, bénédictin de la Congrégation de Mont-Oliveto, est aussi décoré de la pourpre romaine.

Le Souverain Pontife confie à cinq bénédictins l'édition des *Regesta* de Clément V.

Le 22 août 1884, un décret du Saint-Siège approuve les constitutions de la Congrégation de Saint-Martin-de-Beuron. C'est la souche de nos bénédictins de Maredsous.

Le 19 décembre de la même année, les Lettres apostoliques : « *Per venerabiles* » érigent l'abbaye de Sainte-Marie-de-Newark dans l'Amérique du Nord. *Abbaye de Newark.*



Abbaye de Gaston-Abbey.

Le même jour, par les Lettres apostoliques « *Honoribus et dignitatibus* », Léon XIII érige au même pays l'abbaye de Gaston-Abbey.

Le 23 janvier 1885, les Lettres apostoliques « *Armenus vir* » approuvent les constitutions des bénédictins Méchitaristes de Vienne.

Le 4 mars 1885, un bref adressé à l'archevêque bénédictin de Salzbourg l'encourage à rétablir l'université bénédictine de cette ville et à doter ainsi l'empire d'Autriche du bienfait signalé d'une université catholique.

Le 1er octobre 1885, des Lettres apostoliques règlent l'élection des abbés de de Monte-Vergine.

Vers la fin de la même année, le Saint Père nomme l'abbé de Maredsous visiteur apostolique en Écosse, pour y constituer l'abbaye de Fort-Augustus.

Le 4 janvier 1887, une lettre importante à l'archevêque de Catane exhorte les abbés de Saint-Benoît au rétablissement du grand collège bénédictin de Saint-Anselme à Rome. Nous avons apprécié plus haut ce document dont la portée est plus qu'intellectuelle et vise à amener la réunion de toutes les congrégations de l'Ordre de Saint-Benoît dans la même règle.

Abbayes d'Afflighem et de Seckau.

Les mois de mars et d'avril de la même année ont vu rétablir par Léon XIII les deux abbayes d'Afflighem et de Seckau.

Tel est le catalogue des bienfaits du Pape actuel pour un seul des Ordres religieux.

L'impossibilité de recueillir ces créations bienfaisantes de la Papauté dans toute l'étendue du monde, nous oblige à mentionner seulement ce que le Pape Léon XIII a fait spécialement en faveur d'une partie de nos congrégations religieuses les plus actives et les plus répandues en Belgique.

VI

Léon XIII et l'ordre de St-Dominique.

L'Ordre de saint Dominique est essentiellement lié à toutes les mesures adoptées par Léon XIII pour la restauration des études philosophiques et religieuses d'après les principes de saint Thomas. C'est en lui que le Pape a trouvé les instruments tout préparés pour cette rénovation de la doctrine, qui a fait ici même l'objet d'une étude spéciale. L'Encyclique *Æterni patris* qui traçait le plan de cette réorganisation des études a eu pour complément la lettre au cardinal de Luca : *Jampridem considerando,* qui érige *l'Académie de Saint-Thomas,* et qui choisit dans l'Ordre savant de Saint-Dominique pour éditer les œuvres complètes du

Docteur angélique, une commission spéciale de religieux parmi lesquels brillent les noms bien connus en Belgique des RR. PP. Dummermüth et Lepidi.

L'Encyclique *Cum hoc sit et natura insitum* vient ensuite, et proclame saint Thomas patron des universités, des académies, des collèges et des écoles catholiques.

La dévotion du Saint-Rosaire, à partir de son bienheureux fondateur, fut toujours un apostolat de prédilection de l'Ordre de Saint-Dominique. Lorsque le Pape Léon XIII au milieu des tempêtes qui l'assaillaient de toutes parts au début de son règne, se tourna vers la sainte Mère de Dieu et convoqua le monde catholique tout entier à invoquer avec lui son tout-puissant secours, l'Ordre de Saint-Dominique plus que jamais se fit le propagateur de cette dévotion si populaire. Léon XIII écrivit une lettre au R. P. Larocca, maître général de l'Ordre, pour lui témoigner la satisfaction qu'il ressentait du zèle que les Frères-Prêcheurs déployent à propager le Saint-Rosaire. Un décret nouveau prescrivit de compléter les litanies par l'invocation spéciale à la Reine du ciel: *Reine du Saint-Rosaire, priez pour nous!*

Les saints protecteurs de l'Ordre furent, de la part du Saint Père, l'objet d'un culte et d'un honneur spécial. L'église de Saint-Dominique à Bologne, où reposent les restes vénérables de cet homme apostolique, fut élevée au rang des basiliques mineures. La fête du saint égalée aux fêtes les plus solennelles de la liturgie. Plusieurs dévotions ayant pour objet d'honorer saint Thomas d'Aquin patron des études furent encouragées d'approbations et d'indulgences.

Nous avons vu comment Léon XIII a multiplié l'élément religieux dans le Sénat de l'Église, qui compte aujourd'hui trois cardinaux dominicains. Une foule de nouveaux évêques en Espagne, en Grèce, en Lombardie, au Canada, en Chine, aux Antilles, en Assyrie, au Chili sont sortis des cloîtres et des Écoles de l'Ordre de Saint-Dominique.

VII

Léon XIII et l'Ordre de Prémontré.

Les annales de l'Ordre de Prémontré consacreront sans doute une page reconnaissante à la mémoire du Pape Léon XIII qui, rétablissant l'antique hiérarchie, a ramené tous les rameaux de cet institut canonique à un centre commun.

Lorsque, élevé au siège archiépiscopal de Magdebourg, Norbert, le saint



fondateur, ratifia l'élection du bienheureux Hugues de Fosses comme prélat de l'abbaye de Prémontré, berceau de l'Ordre, il l'investit en même temps de la dignité de supérieur général. Depuis lors, les abbés qui se succédèrent à la tête de la maison de Prémontré exercèrent de droit la direction suprême de tout l'institut.

Les suppressions de Joseph II et les ravages de la Révolution française détruisirent par centaines les abbayes Norbertines qui avaient été si longtemps dans les contrées du Nord des foyers d'apostolat et de prière. Après les guerres de l'empire les religieux autrichiens rentrèrent dans leurs abbayes. 1830 permit au petit nombre de prémontrés belges survivant encore de reprendre possession de cinq de leurs anciennes abbayes. Ceux de Berne, qui depuis la réforme avaient eu la constance de se maintenir en corps moral, reconstituèrent une abbaye à Heeswyck dans le Brabant septentrional. Le Saint-Siège, par l'intermédiaire de ses nonces, veilla avec une sollicitude paternelle sur le développement de ces abbayes. Il était réservé à Léon XIII de reconstituer l'Ordre dans son ensemble par l'élection d'un supérieur général qui réunit entr'elles les abbayes jusqu'alors isolées.

Élection du supérieur général, Sigismond Stary abbé de Mont-Sion à Prague.

Par décret de la Sacrée Congrégation des évêques et réguliers du 3 août 1883, Sa Sainteté accorda qu'un chapitre général de l'Ordre fût tenu à Vienne sous la présidence du nonce S. Exc. Séraphin Vannutelli, ancien nonce et visiteur de l'Ordre de Prémontré en Belgique. Tous les abbés mitrés s'y étant réunis décidèrent que le généralat serait désormais électif et non plus le privilège de telle ou telle abbaye, celle de Prémontré, l'ancien chef-lieu de l'Ordre, n'existant plus.

En témoignage de reconnaissance et d'attachement filial au Saint-Siège il fut décidé, d'un accord unanime, qu'en dépit du privilège autrefois concédé par Jules II, tous les actes du chapitre et l'élection du général seraient soumis à l'approbation du Saint-Siège. Le R[me] Sigismond Stary, abbé du Mont-Sion, à Prague, fut élu général de l'Ordre. On lui adjoignit des vicaires généraux pour les différentes provinces. Les actes du chapitre général furent approuvés par le Saint-Siège et la réunion de l'Ordre entier sous un même chef se trouva consacrée. Premier jalon d'une restauration de cet Ordre antique et vénérable qui jeta tant d'éclat et rendit tant de services à l'Église pendant plus de sept siècles, cette concentration dans l'unité ne tardera pas à s'affirmer dans la discipline, les études et les œuvres; et la Providence en rajeunissant à la même heure la direction de nos trois principales abbayes d'Averbode, de Parc et de Tongerloo, semble présager à l'Ordre de Saint-Norbert une expansion nouvelle sous le pontificat de Léon XIII.

VIII

Léon XIII et les jésuites.

Léon XIII est élève des Jésuites. Sa première éducation littéraire s'est faite à leur ancien collège de Viterbe; ses études de philosophie et de théologie s'achevèrent à l'université Grégorienne, collège romain de la Compagnie. C'est à ces maîtres distingués qu'il doit une formation classique exceptionnelle, et l'amour des doctrines de saint Thomas d'Aquin qui est une des traditions des écoles de la Compagnie. Joachim Pecci marqua parmi les sujets brillants du collège romain qui comptait alors une élite de religieux et d'élèves de nations variées. Il soutint avec honneur un acte public de théologie, et il exerça quelque temps au collège germanique les fonctions volontaires de répétiteur de philosophie.

Léon XIII se laissait aller au charme de ces souvenirs lorsque, recevant pour la première fois au Vatican une députation du Collège romain présidée par le P. Cardella, le 27 novembre 1878, il leur disait :

« C'est un doux et touchant souvenir pour l'homme studieux que celui du » temps passé, lorsque son âme avide de sagesse s'exerçait dans l'arène des lettres » et des sciences : et c'est aussi une douce chose de se rappeler les lieux de sa » première instruction et les hommes illustres qui ont mis tout leur zèle à » imprégner notre esprit des meilleures doctrines.

» Votre présence et vos paroles nous causent donc un vif plaisir, en renouvelant » pour nous les souvenirs des temps heureux que nous passâmes avec les élèves » du Collège romain. Il nous plaît de nous rappeler la parfaite tranquillité de ces » années et aussi la sagesse et la généreuse libéralité de Léon XII, notre » prédécesseur, qui, pour développer les études, avait en ces temps restitué aux » Pères de la Compagnie de Jésus le gouvernement du Collège romain; il nous » plaît de rappeler le grand nombre des étudiants, les épreuves publiques, les » disputes solennelles et les guides illustres et infatigables qui les dirigeaient, » Jean Curius, Jean Perrone, François Manera, Antoine Ferrarini, André Caraffa, » Jean-Baptiste Pianciani et d'autres dont les instructions et la bienveillance nous » ont été accordées.

» Nous n'avons pas éprouvé une moindre joie en voyant l'entière docilité » d'esprit et la soumission avec laquelle vous avez répondu aux désirs que nous » avons plus d'une fois manifestés sur la méthode d'enseignement qui convient à » la philosophie et à la théologie.

» Désirant pour l'honneur et l'avantage des études, rendre leur dignité originelle



» à ces mêmes sciences, nous avons dû donner tous nos soins à l'Université
» Grégorienne. Bien que, à notre grand chagrin, elle ait été chassée de son siège
» et que le grand nombre de ses élèves se trouve diminué par le malheur des
» temps, elle conserve pourtant encore une telle célébrité et une telle importance
» qu'elle peut grandement aider à la restauration et au perfectionnement des
» études.

» Nous ne doutons pas que vous, selon vos promesses, vous n'apportiez toute
» votre habileté et tous vos soins à cette fin. »

Des liens de profonde estime ont toujours uni le Souverain Pontife à ses anciens maîtres. Plus d'une fois, à l'occasion de faveurs spirituelles qui lui étaient demandées, il s'est plu à leur en donner des témoignages publics, notamment dans le bref accordé à l'occasion du troisième centenaire de la congrégation de la Sainte Vierge *Prima Primaria,* la souche de toutes celles qui existent dans l'univers. Il a voulu qu'un jésuite, le P. Mazzella, philosophe éminent, remplît dans le Sacré-Collège la place laissée vide par le décès du P. Franzelin, religieux du même ordre, lumière de la science sacrée. Léon XIII a décerné les honneurs de la canonisation à cinq jésuites anglais, nobles victimes de l'apostolat, compris parmi les quarante-deux martyrs d'Angleterre; à Pierre Claver l'apôtre des nègres; à saint Rodriguez, l'humble portier du couvent de Majorque; à saint Jean Berchmans, l'ange de la candeur et de la ferveur religieuses.

Rarement dans l'histoire de l'Église un Pontife a répandu avec plus d'effusion les faveurs spirituelles sur un Ordre religieux ayant bien mérité de l'Église, que ne l'a fait Léon XIII dans son bref adressé au Vicaire général de la Compagnie de Jésus le 13 juillet 1886.

Bref de Sa Sainteté au supérieur général de la Compagnie de Jésus, 13 juillet 1886.

« Au milieu des angoisses dont notre cœur est accablé dans ces temps pleins
» de trouble, nous déplorons les outrages et les spoliations infligées aux ordres
» religieux qui, fondés par des saints, sont la gloire et l'appui de l'Église en
» même temps qu'ils procurent des avantages précieux à la société civile, et qui
» toujours ont si bien mérité de la religion, des lettres et du salut des âmes. Aussi
» nous est-il doux de leur rendre à l'occasion un hommage mérité, et de leur
» donner, comme ont fait nos prédécesseurs, des témoignages publics de notre
» bienveillance.

» Ayant donc appris qu'une édition nouvelle du livre intitulé : *« Institutum*
» Societatis Jesu », commencée depuis longtemps, était, grâce aux soins de notre
» cher fils A.-M. Anderledy, vicaire général de la Compagnie de Jésus, sur le
» point d'être terminée; qu'il y manquait seulement un livre dans lequel fussent

» recueillies les lettres apostoliques adressées à ladite Compagnie, à son fondateur » saint Ignace de Loyola et aux autres préfets généraux par nos prédécesseurs : » nous avons cru devoir saisir cette occasion de témoigner aussi notre » bienveillance à la Compagnie de Jésus qui a si excellemment bien mérité du » catholicisme et de la civilisation. Approuvant donc avec éloges la publication » de cet ouvrage édité à l'honneur et à l'utilité de la Compagnie, nous désirons » qu'elle soit menée à bonne fin. Et pour que notre bienveillance envers la » Compagnie de Jésus devienne encore plus notoire, nous confirmons par ces » lettres, nous revêtons de la puissance de l'autorité apostolique, nous accordons » derechef toutes les lettres apostoliques concernant l'érection et la fondation de » la Compagnie de Jésus données jusqu'à ce jour par nos prédécesseurs les » Pontifes romains, depuis Paul III d'heureuse mémoire, sous forme de bulle ou » sous forme de bref, tout ce qui s'y trouve contenu et tout ce qui en résulte, tout » ce qui a été accordé à la Compagnie soit directement soit par communication » d'autres ordres religieux: privilèges, exemptions, immunités; à condition qu'ils » ne soient pas en désaccord avec le but de ladite Société, et qu'ils n'aient pas » été spécialement révoqués ni abrogés en tout ou en partie par le Concile de » Trente ou par le Saint-Siège. »

A cette confirmation explicite de toutes les faveurs accordées à la Compagnie de Jésus par les Souverains Pontifes, Léon XIII ajoute un magnifique éloge de ses mérites :

Éloge de la Compagnie de Jésus.

« Que nos lettres actuelles soient un gage de l'affection paternelle que nous avons » toujours portée, et que nous portons encore à l'illustre Compagnie de Jésus, » toujours si dévouée à nos prédécesseurs et à nous-mêmes, justement renommée » par la sagesse et la sainteté qu'elle a produites, par les grands hommes qu'elle a » formés, par la doctrine sûre et solide qu'elle cultive. En souffrant pour la justice » des persécutions acharnées, elle ne cesse jamais de travailler à la vigne du » Seigneur avec une ardeur constante et un invincible courage. Qu'elle continue » donc, cette Société si bien méritante, approuvée par le Concile de Trente lui- » même, comblée d'éloges par nos prédécesseurs; qu'elle continue, en dépit de » la grande perversité des ennemis de Jésus-Christ, à poursuivre le but de son » Institut pour la plus grande gloire de Dieu et le salut éternel des âmes; qu'elle » continue par le ministère sacré de ses travaux apostoliques à conduire et à » ramener les infidèles et les hérétiques à la lumière de la vérité, à former la jeu- » nesse aux vertus chrétiennes en même temps qu'aux belles lettres, à enseigner » la doctrine philosophique et théologique selon l'esprit du Docteur angélique.



IX

Léon XIII et les Rédemptoristes.

A côté des fils de saint Ignace notre pays place à bon droit les enfants de saint Alphonse au premier rang des ouvriers apostoliques. Comme tous les bons religieux les membres de la CONGRÉGATION DU TRÈS SAINT RÉDEMPTEUR sont l'objet de l'affection et des encouragements du Saint Père. D'étroits rapports de bienveillance ont toujours uni la principale maison qu'ils possèdent à Bruxelles avec la Nonciature apostolique. Aux jours solennels, et pendant la semaine sainte, le représentant du Saint-Siège officie pontificalement à Saint-Joseph comme dans sa métropole. Cette église n'existait pas encore du temps de Mgr Pecci; c'est à la Madeleine qu'il allait visiter les Pères Rédemptoristes, et qu'il entretenait avec les vénérables Pères Pilat et de Held des rapports d'une intimité suivie dont il daigne se souvenir encore aujourd'hui. Une amitié sincère l'unissait au cardinal archevêque de Malines, Mgr Dechamps. Sous le règne de Léon XIII la congrégation a pris une grande extension au Canada, aux États-Unis, en Australie et dans les anciennes colonies espagnoles de l'Équateur, du Chili et de la République Argentine. Plusieurs de ses membres ont été appelés à l'épiscopat. Léon XIII a placé au rang des bienheureux Clément-Marie Hoffbauer qui implanta la congrégation des Rédemptoristes dans nos contrées.

Le Saint Père encourage et bénit toutes les œuvres de cette Congrégation fervente qui répond si bien à son nom comme à sa devise. Il a maintes fois ouvert à leur profit le trésor sacré des indulgences. Tout récemment, par une faveur paternelle et gracieuse, il envoyait à Liège un camée pour la tombola de l'Œuvre des Flamands qu'ils dirigent. Promoteur des sciences sacrées, il a daigné adresser un bref remarquable aux deux Pères Rédemptoristes Léopold Dujardin et Jules Jacques qui avaient mené à bonne fin la traduction complète des œuvres ascétiques et dogmatiques de saint Alphonse:

Bref de félicitation aux traducteurs des œuvres complètes de saint Alphonse de Liguori.

« Bien que les écrits du saint docteur Alphonse-Marie de Liguori soient déjà » répandus dans le monde entier, au grand avantage de la religion chrétienne, » on doit néanmoins désirer, chers fils, qu'ils se propagent encore plus et qu'ils » se trouvent entre les mains de tous; car saint Alphonse a su mettre très habi- » lement les vérités catholiques à la portée de toutes les intelligences, pourvoir à » la direction morale de toutes les âmes, exciter admirablement la piété dans tous » les cœurs, et « montrer, à ceux qui errent au milieu de la nuit du siècle, la voie » qui doit les conduire de la puissance des ténèbres à la lumière et au royaume

» de Dieu ». Assurément, il a protégé par les raisons les plus solides la divine » révélation contre les déistes; il a défendu avec zèle la vérité de notre foi; il a » très efficacement soutenu l'immaculée conception de la Mère de Dieu; il a » combattu très énergiquement pour la primauté et l'infaillible magistère du » Pontife Romain. « On peut même dire en toute vérité qu'il n'y a de nos » temps aucune erreur qui, du moins en grande partie, n'ait été réfutée par » saint Alphonse. » Et sans parler de sa théologie morale, qui est partout très » hautement estimée, et qui offre aux directeurs de conscience une règle de » conduite parfaitement sûre; il a, par de nombreux et savants écrits ascétiques » fervents comme la flamme, réchauffé, nourri, augmenté la charité languissante, » envers Notre Seigneur Jésus-Christ et sa très douce Mère, pour laquelle il sait » enflammer d'amour les cœurs les plus glacés. Et « ce qui est surtout digne » de remarque, c'est qu'on a reconnu, après mûr examen, que ses écrits, si » nombreux soient-ils, peuvent être parcourus sans aucun danger par les » fidèles. » Aussi, nous vous félicitons, chers fils, d'avoir traduit en français tous » les écrits dogmatiques et ascétiques publiés, soit en latin, soit en italien, par » votre très saint et très docte Père. Nous nous félicitons nous-même de votre » entreprise : car le saint auteur s'applaudit souvent dans ses écrits d'avoir suivi » la doctrine de l'Ange des écoles. Or une telle déférence du nouveau Docteur » de l'Église à son égard est un nouvel éloge et une nouvelle gloire pour la » doctrine de saint Thomas, une recommandation de grand poids en faveur de » la restauration de la philosophie chrétienne, que, par notre encyclique récente, » nous avons très instamment recommandé d'accomplir selon l'esprit du Docteur » angélique. Aussi nous souhaitons à cette nouvelle publication des œuvres de » saint Alphonse un succès éclatant qui réponde à nos vœux comme aux vôtres. »

X

Léon XIII et l'Institut des Frères de la Miséricorde.

Le zèle charitable du cardinal Pecci l'avait mis en rapport avec une autre congrégation religieuse bien méritante et florissante en notre pays, celle des FRÈRES DE LA MISÉRICORDE, institués à Malines par Mgr Schepers. Lorsque Mgr de Mérode, de pieuse et vaillante mémoire, s'en vint chercher en Belgique des collaborateurs pour la réforme des prisons romaines qui lui était confiée, il les trouva parmi ces bons frères qui exercent indistinctement toutes les œuvres de miséricorde avec une charité fervente et un succès merveilleux. La prison



cellulaire de Saint-Michel, la première de ce genre établie en Europe, celle de Terminí, la maison de correction de Sainte-Balbine, au Mont Aventin, la prison de Soriano, bénirent les effets de leur zèle. Des écoles et des orphelinats leur furent également confiés, notamment les instituts agricoles de Villa Fontana près de Bologne et de Vigna Pia sous les murs de Rome; plus tard encore, l'hospice des orphelins de Rome et la maison des aliénés. Le cardinal Pecci voulut les avoir à Pérouse. Les sollicitudes de la charité avaient établi entre les âmes généreuses du camérier de Pie IX et de l'évêque de Pérouse des rapports intimes qui tournèrent au profit des bonnes œuvres. Dans le voyage qu'il fit à Rome pour la définition du dogme de l'Immaculée Conception, S. E. s'entretint avec lui des enfants, des pauvres, des prisonniers, objet de sa sollicitude pastorale. Il voulut faire à Pérouse ce que Mgr de Mérode avait fait dans la ville éternelle pour donner une bonne direction à l'éducation chrétienne et des consolations aux malheureux. Cette rencontre de deux grandes âmes fut suivie d'une visite à Pérouse. Mgr de Mérode raconte à son père comment il fut accueilli par l'ancien nonce de Bruxelles.

« 10 décembre 1855.

Mgr de Mérode à Pérouse.

» J'ai été à Pérouse voir le cardinal Pecci, et les deux établissements des frères » de Malines et des sœurs de Namur qu'il a appelés dans son diocèse pour y diriger » deux maisons. Ce bon cardinal, malgré son apparente froideur, est d'un très » grand zèle. Il a mis son séminaire sur le meilleur pied, et il restaure sa belle » cathédrale. Il s'applique à ranimer toutes les anciennes institutions dont cette » vieille ville italienne est remplie. J'ai trouvé partout une activité incroyable. » Partout on ouvre de grandes rues, on trace des chemins, on perce de nouvelles » portes dans les remparts.

» Le cardinal m'a reçu chez lui avec le plus aimable empressement, se rappelant » son séjour en Belgique, avec un véritable bonheur..... »

En 1855 il y avait à Pérouse un orphelinat de garçons dans une situation assez languissante. Le cardinal Pecci en confia la réorganisation aux frères de la Miséricorde, et il en fit une florissante école de métiers. C'était une des œuvres à laquelle il se plaisait, étant évêque, à donner de fréquents témoignages de sa bienveillance; grâce aux soins des bons religieux, elle devint remarquablement prospère et forma un nombre considérable d'excellents ouvriers chrétiens. En 1886, sur les instances du cardinal Schiaffino et de l'évêque de Todi, les mêmes Frères ont pris dans cette ville la direction de la fondation Crispolti dont ils ont fait une école industrielle. La direction des prisons leur a été retirée par le gouverne-

ment italien ; mais ils ont ajouté aux établissements de bienfaisance qu'ils dirigeaient depuis les premières années du règne de Pie IX la direction de l'hospice des vieillards à Rome en 1872. Toutes ces œuvres si variées font, en Italie, le plus grand honneur à notre pays. La moitié du mérite de l'aumônier de Pie IX, ce qui garde encore aujourd'hui la mémoire et le nom de Mérode en bénédiction dans la ville éternelle, vient de ces créations bienfaisantes. Inutile de dire si Léon XIII les honore de ses encouragements les plus paternels. Un bref qu'il leur adressait le 1er février 1887 en renferme l'expression touchante :

« Animé du même sentiment d'affection avec lequel vous nous souhaitez les » biens les plus désirables, nous aussi nous demandons à Dieu qu'il protège et » qu'il accroisse votre famille religieuse. Nous demandons à Dieu qu'il vous » fasse croître et prospérer et qu'il donne encore plus de développement au bien » que produit votre Ordre; et, en même temps, comme gage de la protection » divine, et comme témoignage de notre bienveillance paternelle, nous vous » donnons la bénédiction apostolique, à vous, chers fils, et à tous les frères en » religion, dont vous êtes le supérieur, ainsi qu'à chacun d'eux en particulier. »

XI

Léon XIII et la congrégation des sœurs de la Providence de Champion.

Le relevé des établissements fondés par les frères de la Miséricorde en Italie évoque nécessairement la mention des établissements du même genre fondés sous les pontificats de Pie IX et de Léon XIII au profit des orphelines et des prisonnières. Les uns et les autres étaient dus à la même initiative généreuse, celle de Mgr de Mérode. Ce que les frères avaient réalisé de bien dans les prisons d'hommes, à Saint-Michel et aux Thermes, comme à Sainte-Balbine, les religieuses de la Providence de Champion l'effectuèrent dans les prisons de femmes. A Termini, douze religieuses seules au milieu de deux cent cinquante prisonnières, la plupart détenues pour crimes, y firent régner un ordre inconnu, en même temps que le travail et la piété, au point que cette maison pénitentiaire présentait plus l'aspect d'un pensionnat et d'une communauté religieuse que d'une maison de correction. La révolution même respecta cette création de la charité chrétienne, et l'on peut voir encore près du Latran la *Villa Altieri,* don princier du pieux fondateur, abriter nos religieuses et leurs pensionnaires sous la garde d'un invalide.

L'histoire des créations successives de ces religieuses de Champion si simples, si courageuses et si dévouées, est très intéressante parce qu'elles ont grandi



pour ainsi dire à l'ombre du trône pontifical, en pleine révolution. L'Italie, en supprimant les cloîtres, les a non seulement respectées, mais encouragées et maintenues. Il y avait près du Vatican, dans le Borgo, l'école pie des filles pauvres des paroisses de Saint-Pierre et de Sainte-Marie-Transpontine. Pie IX et son aumônier l'avaient établie, pourvoyaient à son existence, l'encourageaient de leurs visites, au point qu'on l'appelait l'ÉCOLE DU PAPE. Léon XIII a continué cette générosité de son prédécesseur et se plaît à combler les enfants et les religieuses des marques de sa paternelle bonté. Cette école nombreuse avait pour complément un orphelinat et une école gratuite établis sur la hauteur du Monte-Mario, dans un endroit salubre, et le Saint Père s'y arrêtait volontiers dans sa promenade quotidienne pour interroger les enfants sur le catéchisme et les exhorter au bien. C'était merveille de voir Pie IX au milieu de ces enfants pauvres, et son souvenir y est encore en bénédiction. Léon XIII eût continué ces traditions paternelles ; mais on sait que depuis son élévation au siége apostolique, Sa Sainteté n'a plus franchi les murs du Vatican.

Après ces trois établissements, vint celui de Pérouse, une des œuvres de prédilection du cardinal Pecci. Un séjour qu'il fit à Rome l'avait pénétré d'admiration pour les résultats obtenus dans les œuvres de charité par les communautés belges. Il voulut les établir à Pérouse et confier aux sœurs de la Providence un refuge de repenties et un orphelinat. Il veilla lui-même aux détails de leur installation et leur montra toujours la sollicitude d'un père, surtout dans les temps difficiles qu'il fallut traverser. Peu de temps après leur arrivée, il écrivait en Belgique : « Je suis rempli d'une grande joie en voyant avec quel succès » marchent ces deux maisons, et surtout, ce que j'avais le plus à cœur la maison » des pénitentes, où grâce aux moyens employés par les sœurs, un tel changement » s'est opéré, qu'il est permis d'espérer chaque jour des fruits plus abondants » non seulement en ce qui concerne la conversion des pénitentes, mais encore » pour l'amélioration des mœurs publiques. Aussi plus je me réjouis de cet » état de choses, plus volontiers je prends soin autant qu'il est en moi que tout » ce qui est nécessaire aux sœurs leur soit immédiatement fourni. Il ne me reste » qu'une chose à désirer, c'est que leur nombre soit encore augmenté. » Le pieux cardinal ne cessa de les entourer d'une sollicitude vraiment paternelle, lorsque l'établissement passa, pour l'administration temporelle, sous la direction du gouvernement ennemi. On les conserva comme à Rome pour la direction de la prison; on leur enleva les orphelines; mais en échange on leur confia les jeunes délinquantes. Le tout s'élève à environ deux cents personnes, sous la conduite de

dix-neuf religieuses. Là comme à Rome les détenues occupent de vastes salles où elles travaillent en silence à la lingerie, à la dentelle, à la broderie, au tissage des étoffes communes. Le Saint Père n'a pas oublié la prison de Pérouse et chaque fois qu'on lui en parle il daigne encore s'en informer dans le détail avec le plus sincère intérêt.

Les autres établissements, tous prospères, dirigés par les sœurs de Champion en Italie sont les suivants : la prison de Bologne; l'orphelinat de Soriano près de Viterbe; l'orphelinat de San-Sylvestro, à Florence; la maison de correction pour jeunes filles, à San-Felice, dans la banlieue de la même ville; le pensionnat de Badia-Ripoli, ancienne abbaye de l'Ordre de Vallombreuse; et l'école-pensionnat de Samone près de Modène. Un noviciat de la congrégation a été établi en Italie depuis 1873 pour les novices italiennes, dont la santé s'accommodait mal des intempéries qui régnent une bonne partie de l'année dans notre pays.

XII

Léon XIII et la congrégation des sœurs de Notre-Dame.

Pendant la nonciature de Mgr Pecci en Belgique, bien des communautés religieuses ont été honorées de sa visite et de ses encouragements. Ces congrégations aussi nombreuses et ferventes qu'actives et dévouées sont les joyaux de la sainte Église. Les SŒURS DE NOTRE-DAME se rappellent avec bonheur que ce fut Léon XIII qui daigna bénir à leur départ les premières religieuses qui s'en allaient fonder un établissement en Amérique. Trois d'entr'elles vivent encore, en Californie, et gardent comme un précieux trésor la petite image qui porte, en dessous d'une bénédiction, un nom aujourd'hui plein de gloire. Son Excellence visita la maison-mère de Namur; et distribua les couronnes de la fin de l'année au Nouveau-Bois, à Gand. Lorsque les sœurs de Notre-Dame célébrèrent, en 1886, le jubilé semi-séculaire de la profession religieuse de leur supérieure générale, le Saint Père daigna s'y associer en accordant une bénédiction gracieuse et les faveurs d'une indulgence plénière. Enfin, il a attaché son nom à la gloire la plus éclatante qui pût rejaillir sur cette fervente congrégation répandue dans les deux mondes, en faisant introduire la cause de béatification de sa sainte fondatrice, mère Julie Billiart.

XIII

Léon XIII et la société des Dames du Sacré-Cœur.

C'est pendant ce même séjour en Belgique qu'il eût maintes fois l'occasion de témoigner à la Société des Dames du Sacré-Cœur la plus paternelle et la plus



affectueuse bienveillance. Le 30 avril 1843, jour du Bon Pasteur, il honora pour la première fois de sa présence la maison de Jette, bien souvent depuis lors favorisée de ses visites. Les circonstances solennelles et surtout les cérémonies de vêture et de profession y donnèrent souvent l'occasion d'admirer sa piété profonde. Non seulement il présidait la distribution des prix, mais il venait à la rentrée des classes célébrer la messe du Saint-Esprit; et il daignait s'intéresser aux progrès des enfants dans la science et dans la piété. Il aimait à faire partager cette bienveillance pour l'Institut du Sacré-Cœur : au mois d'août 1844, il obtint à la maison de Jette la visite du roi et de la reine des Belges : il reçut les nobles visiteurs à la porte de la maison. Quand il fut rappelé à Rome, il vint lui-même en porter la nouvelle aux enfants du Sacré-Cœur, en leur laissant les recommandations les plus touchantes. En s'éloignant il envoya son portrait à cette maison qui lui était chère, comme un souvenir et comme un gage de protection pour l'avenir. « Quand je serai à Pérouse, où m'appelle le Souverain Pontife, je me hâterai, disait-il, de fonder une maison du Sacré-Cœur. » Il le fit en effet, non sans difficultés, qu'il fallut aplanir.

Institut Sainte-Anne, à Pérouse.

Il y avait à Pérouse une fondation appelée le *Conservatorio Pio,* destinée par Pie VII à l'éducation des jeunes filles. Une école gratuite et des classes ouvrières avaient pu s'ouvrir dès 1869; mais le pensionnat destiné aux enfants de bonnes familles, était resté en projet. Le cardinal Pecci fit construire à cet effet un magnifique édifice où la classe des pauvres ne fut pas oubliée; et il confia cette maison, placée sous la protection de sainte Anne en souvenir de sa mère, aux Dames du Sacré-Cœur. L'établissement prospéra au delà de toute espérance. Le pieux cardinal fut pour les religieuses de Pérouse ce qu'il avait été pour celles de Jette, un protecteur et un père plein de bonté donnant à toutes et surtout à l'école des pauvres, les preuves les plus touchantes de sa bienveillance. L'invasion piémontaise en 1859 dispersa les religieuses. L'évêque de Pérouse leur procura ainsi qu'à leurs élèves un abri sûr aux premiers jours de la tempête révolutionnaire, après lesquels elles reprirent leurs œuvres. Mais en 1862, la maison fut définitivement comprise dans la suppression des couvents. Le cardinal Pecci daignait conserver souvenance des religieuses dont il avait apprécié le dévouement. Il gardait surtout la mémoire de la mère Barat; et lorsque, vers la fin du pontificat de Pie IX, l'examen des vertus de cette humble fondatrice du Sacré-Cœur fut engagé, le cardinal Pecci demanda instamment l'introduction de la cause. En bon juge qu'il était des vertus religieuses, le pieux évêque écrivait :



« Très Saint Père,

» Lorsque vivait la très pieuse servante de Dieu, Madeleine-Sophie Barat, née » en France dans la ville de Joigny, et lorsqu'elle était encore à la tête de la » congrégation du Sacré-Cœur de Jésus dont elle fut la fondatrice, il m'arriva » souvent, étant nonce en Belgique, d'avoir selon le temps et les circonstances » des conversations et des entretiens intimes avec la très religieuse supérieure. Je » fus dans l'admiration en présence des dons merveilleux et des faveurs dont Dieu » l'avait comblée, des vertus qu'elle possédait au plus haut degré, principalement » la sagesse, la prudence dans l'action, la douceur et la suavité des manières » jointes à la gravité religieuse, un respect profond pour l'observation de la » discipline, une âme désireuse de propager la foi chrétienne et merveilleusement » zélée pour pratiquer la gloire de Dieu et le salut des âmes. Aussi quand j'ai appris » qu'on avait commencé en France à s'occuper de ses vertus et des merveilles » qu'on dit avoir suivi sa mort, et que l'examen en était engagé, je n'hésite pas, » très Saint Père, à vous présenter mes instances pour que suivant les rites » prescrits par l'Église catholique, pour la plus grande gloire de Dieu et l'exaltation » de son Église la cause de cette femme admirable soit introduite. De Votre » Sainteté,

» Le très humble, dévoué et très obéissant fils,
» JOACHIM PECCI, *évêque de Pérouse.* »

Cette lettre de l'évêque de Pérouse devait être mise sous les yeux de Léon XIII peu après son élévation au trône pontifical; et c'est à l'ancien nonce de Bruxelles devenu Pape, qu'il était réservé de prononcer sur l'introduction de la cause de la mère Barat. Ce fut une immense joie pour l'institut du Sacré-Cœur.

Allocution de Léon XIII aux religieuses et aux élèves du Sacré-Cœur, 12 sept. 1878.

Chaque année du pontificat de Léon XIII apporte à toute la société du Sacré-Cœur, et en particulier à la maison de Jette, de nouveaux témoignages de la paternelle bienveillance du chef de l'Église pour cette famille religieuse. Les établissements qu'elle possède à Rome ont souvent recueilli les témoignages de la fidélité de ces augustes souvenirs. Nous n'en donnerons pour gage que les paroles mêmes du Souverain Pontife recevant pour la première fois au Vatican, les religieuses et les élèves de la maison du Sacré-Cœur de la Trinité-du-Mont :

« C'est pour nous une douce consolation que de voir aujourd'hui en notre » présence avec les Dames du Sacré-Cœur cette nombreuse assemblée de nobles



» jeunes filles à qui elles donnent l'éducation, et de recevoir leurs protestations » de filial dévouement et de sincère attachement à notre personne. On sait » assez quelle bienveillance particulière nous témoignons au digne Institut des » Dames du Sacré-Cœur. Dès le temps où nous représentions le Saint-Siége » en Belgique, (il y a de cela trente-cinq ans), nous avons eu l'occasion de » connaître de près ces ferventes religieuses; et dans les fréquentes visites que » nous faisions au célèbre établissement de Jette, il nous était doux de nous » entretenir avec elles familièrement, et de nous trouver au milieu des chères » enfants, réunies en cette maison, et envoyées par les familles les plus distin- » guées de Belgique, de Hollande et de France pour y recevoir une éducation » chrétienne. Il nous était doux de voir les progrès qu'elles faisaient dans la » piété la plus sincère, dans l'amour pour l'étude et dans tous les genres de » culture qui conviennent le mieux à des jeunes filles distinguées et chrétiennes. » Quand, par la volonté du Souverain Pontife Grégoire XVI, nous retournâmes » en Italie, nous y avons apporté la plus haute estime de ces religieuses, et nous » voulûmes en donner un témoignage public en leur confiant une maison » d'éducation que nous avons ouverte à Pérouse, et qui, en peu de temps, est » devenue merveilleusement florissante, accueillant et élevant à la piété les » nobles filles de la Toscane et de l'Ombrie. Il nous est doux de rappeler que » toujours et en tout lieu le digne Institut du Sacré-Cœur a répondu à notre » paternelle affection.

» Et maintenant, chères jeunes filles, nous avons la confiance de vous voir » donner tous vos soins à la grande œuvre de votre éducation. Éloignées pour » un temps des périls du monde, abritées à l'ombre d'un asile sûr et sacré, ayez » confiance dans la sollicitude si sage, si intelligente, si affectueuse de vos » excellentes institutrices. Plus que d'autres vous avez le devoir d'apprécier, » comme il convient, le bienfait signalé que vous recevez avec une fidèle recon- » naissance. Prêtez donc votre attention et votre assiduité à l'étude, enrichissez » vos esprits de solides et d'utiles connaissances, qui, en élevant l'âme et en » faisant honneur à qui les possède, rendent une jeune fille bien plus capable de » remplir ses devoirs au milieu de la société.

» Mais surtout, très chères filles, soyez attentives à l'instruction religieuse. » Cette instruction, autant qu'elle peut convenir à une femme, vous devez » l'acquérir solide et profonde, comme l'exigent la déplorable perversité de notre » époque. Que la base et le fondement de cette instruction soit la crainte sacrée » de Dieu, qui est le principe de toute sagesse.

» Chères et excellentes enfants, quand vous devrez abandonner l'asile de votre » éducation, quand vous retournerez dans le monde, soyez bien persuadées, qu'il » ne vous sera pas possible d'éviter les périls, si dès à présent vous ne vous » armez d'un saint courage, si vous n'avez fait provision d'une véritable vertu. » C'est la force qui vous soutiendra dans le monde, et que vous opposerez » aux vices du monde. Ayez donc une connaissance pratique de notre auguste » religion pour vous garder des erreurs qui partout se répandent.

» C'est dans ces sentiments, que nous implorons la bénédiction céleste. Nous » demandons au Seigneur que cette bénédiction descende avec abondance sur » toutes les religieuses de l'Institut du Sacré-Cœur, sur vous, jeunes filles et sur » vos familles; qu'elle féconde vos efforts dirigés vers l'accomplissement et la » perfection de votre éducation civile, morale et religieuse. »

Dans une autre circonstance où cette même communauté se trouvait réunie au palais apostolique autour de son auguste personne, le Saint Père adressait aux enfants et à leurs dignes maîtresses de graves considérations sur la destinée de la femme et l'importance d'une éducation chrétienne:

Allocution du Saint Père aux religieuses et aux élèves du Sacré-Cœur, 30 juin 1883.

« Oh! combien il est à désirer de nos jours que le bienfait de l'éducation » chrétienne s'étende largement aux filles de la plus haute comme de la plus » modeste condition sociale! La femme, dans les desseins de la Providence, est » destinée à être pour la famille humaine l'aide la plus puissante du bien; mais » pour s'élever à cette haute mission, il faut qu'une éducation sage et saine forme » à propos son esprit et son cœur. Élevée dans les principes de la religion » catholique, qui seule lui a restitué ses droits véritables et l'a rétablie en son » poste d'honneur, la femme sera dans la famille la mère sagace, soutien et » garantie de la maison; elle sera dans la société, par son exemple, par sa parole, » par sa charité bienfaisante et patiente, l'inspiratrice féconde des œuvres » vertueuses et saintes. Mais si son éducation devient contraire aux préceptes de » l'Évangile, la femme sera une occasion funeste de corruption et de ruine dans » la famille, et par la famille dans la société.

» Vous voyez par là, très chères filles, la grande importance de l'éducation » chrétienne et le strict devoir qui vous incombe d'y travailler sincèrement. » Appliquez-vous exactement à vos études; enrichissez votre esprit de toutes » les connaissances utiles que l'on exige de vous et qui sont conformes à votre » condition. Mais l'instruction saine et large ne va pas sans l'éducation du » cœur, sans l'exercice d'une piété solide et éclairée, sans la possession des » vertus et par-dessus tout sans la crainte sacrée de Dieu. Ainsi vous serez à



» l'abri des erreurs et des pièges qui certainement vous attendent dans le monde, » et vous aurez la douce consolation d'avoir travaillé pour votre bien et pour » celui des autres. »

XIV

Léon XIII et l'Ordre de Saint-François.

La haute estime et la paternelle protection dont le Pape honore tous les ordres religieux se sont affirmées surtout à l'égard du plus humble d'entr'eux sinon du plus fervent, envers l'Ordre de Saint-François. La Providence a permis que le centenaire du patriarche d'Assise rencontrât sur la chaire de Saint-Pierre un Pape, franciscain par la piété de son cœur, et par la profession du Tiers-Ordre de la pénitence, dont il est resté le zélé protecteur. Les fêtes solennelles qui marquèrent dans le monde entier la célébration de ce glorieux centenaire ont trouvé leur plus haute expression dans un acte pontifical, adressé à l'église universelle et d'une haute portée dans les temps actuels, je veux dire l'encyclique *Auspicatissimo concessum,* où le Tiers-Ordre de Saint-François est proposé comme le moyen pratique de combattre aujourd'hui avec succès le naturalisme, les sectes et la révolution.

La dévotion du Pape Léon XIII à saint François est une tradition de famille. Il y a un siècle, la noble famille Pecci était menacée de s'éteindre. C'est par l'intercession de saint Louis d'Anjou, franciscain, que la comtesse Anne-Marie Pecci obtint la grâce d'un fils unique, Ludovic Pecci père du Pape actuel. La reconnaissance la plus durable s'unit à la piété la plus sincère pour attacher à jamais à l'Institut de Saint-François les affections de tous les membres de la famille Pecci. Quand les austères franciscains de la réforme d'Alcantara, qui exerçaient à Carpineto le saint ministère, revinrent en 1815 dans leur couvent dévasté, ils eurent souvent à bénir les largesses de la pieuse mère du Souverain Pontife. Et lorsque la révolution les bannit récemment encore de cet asile entouré par la vénération populaire, ce fut Léon XIII qui racheta le couvent de ses deniers, et qui depuis lors les abrite sous son toit.

Pénétré de ces sentiments, ce fut une grâce pour le jeune et pieux évêque de Pérouse d'avoir à exercer son ministère dans la vallée même qu'ont illustrée les vertus et les prodiges de saint François, et de devenir le pasteur de cette cité que le Dante a pour jamais unie au souvenir d'Assise dans un chant immortel (1).

(1) » *Fertile costa d'alto monte pende*
» *Onde Perugia sente freddo e caldo*
» *Da porta sole,* etc.
DANTE. *Paradiso. Canto XI.*

Tierçaire fervent, que de fois il ranima sa piété parmi les touchants souvenirs de Notre-Dame des Anges, de Saint-Damien, de Sainte-Claire, du Couvent-Sacré où se cache la tombe de saint François! Assise le vit aux jours solennels relever par les pompes de la liturgie ou par l'autorité de sa parole l'humble berceau de l'ordre franciscain. Quand il vint prendre possession de son diocèse, avant de faire son entrée solennelle dans Pérouse, il voulut célébrer les saints mystères à la Portioncule, dans cette chère petite chapelle qui reçut le dernier soupir de l'apôtre de la pauvreté. Il était présent avec tous les évêques de l'Ombrie lors de l'émouvante découverte du corps de sainte Claire en 1850; et il signa la reconnaissance authentique des ossements sacrés. C'est pourquoi sans doute, élevé sur la chaire de Saint-Pierre, il voulut consacrer sa reconnaissance envers cette sainte protectrice par un acte de juridiction suprême qui plaçait sous l'autorité immédiate du Souverain Pontife le monastère et la basilique où reposent les glorieuses reliques de l'humble franciscaine.

Exemption de la basilique et du couvent de Sainte-Claire d'Assise.

L'évêque de Pérouse fut pendant un apostolat de trente années un membre aussi fervent qu'un propagateur zélé du Tiers-Ordre de Saint-François. Il y trouvait un admirable secours pour tous les chrétiens, même engagés dans les ordres, que leur vocation appelle à vivre au milieu du monde et qu'elle expose à l'incessante action de ses influences délétères. Il y trouvait l'antidote et la force nécessaires pour persévérer dans l'amour et dans la pratique régulière des vertus évangéliques. Cette conviction s'affirme d'une manière graduelle dans tout le cours de son épiscopat, dans ses exhortations, dans ses lettres pastorales. La tradition a conservé le discours qu'il adressa le 26 novembre 1873 aux tierçaires d'Assise, le jour qu'il prit possession de la Confrérie Primaire en qualité de cardinal protecteur.

Léon XIII membre et propagateur zélé du Tiers-Ordre de Saint-François.

Cette exhortation paternelle, moins connue mais non moins intéressante que d'autres documents universellement répandus fait pressentir déjà dans l'évêque, qui exhorte le Pontife qui définit.

La conviction qui d'un bout à l'autre anime cette exhortation pénétrante devait trouver une expresssion plus solennelle encore dans la lettre pastorale que l'évêque de Pérouse adressait à ses diocésains le 12 janvier 1877, et surtout dans l'Encyclique du centenaire de saint François, où Léon XIII devenu pape, présente au monde entier l'institut du Tiers-Ordre comme un remède providentiel aux maux qui ravagent les âmes dans les temps actuels.

Le 9 juin 1881, Sa Sainteté recevait au Vatican les définiteurs généraux de l'Ordre franciscain. Il épancha son cœur dans un de ces entretiens élevés, où

se plaît sa pensée toujours préoccupée des intérêts des âmes. Il leur dit entr'autres ces remarquables paroles :

« L'Ordre de saint François est grand dans l'église. C'est l'un des principaux sur » lesquels se sont appuyés les pontifes romains durant sept siècles. Et moi aussi, » je veux qu'il continue à être pour le Pape un soutien vigilant et puissant dans la » défense de l'Église, dans mes travaux pour la réforme sociale. En parlant de » réforme sociale, je fais une allusion directe au Tiers-Ordre de Saint-François. Cet » illustre patriarche ne se contenta point d'avoir institué un ordre religieux pour » les deux sexes : son cœur ardent voulut embraser le monde entier, proposant à » tous les chrétiens, de toute condition sociale, la règle de son TIERS-ORDRE. » La pratique de cette règle est facile et son esprit est singulièrement propre à » faire revivre la foi et la vertu. C'est pourquoi, lorsque j'étais évêque de Pérouse, » j'ai propagé de toutes mes forces le Tiers-Ordre dans mon diocèse; à présent » encore, je veux continuer à le propager. Je me propose, dans un avenir prochain, » de recommander cette institution à tous les évêques du monde entier, afin » qu'ils l'établissent dans leurs diocèses, et qu'ils favorisent l'érection de congré- » gations de tierçaires dans leurs paroisses. C'est à vous, religieux du premier » ordre, à me prêter votre concours pour le succès de cette entreprise.

» Aujourd'hui la vie monastique est persécutée presque partout : il faut donc » que les religieux redoublent de zèle et d'activité afin d'être au milieu des peuples » comme des anges par leur vie exemplaire, comme des guides dans la voie du » salut. »

Le centenaire de saint François d'Assise offrit à Léon XIII l'occasion de réaliser avec éclat cette salutaire pensée. D'un bout à l'autre du monde, le souvenir du saint apôtre de l'amour divin et de la pauvreté avait réveillé des manifestations touchantes de foi, de piété, d'enthousiasme populaire. L'Encyclique du Souverain Pontife y mit le comble, et des dispositions durables consignées dans la bulle *Misericors Dei filius* renouvelèrent, en les adaptant à notre époque, les constitutions du Tiers-Ordre franciscain séculier. Ces deux documents se lient étroitement l'un à l'autre comme le corollaire au principe. Leur importance mérite qu'il en soit ici donné un aperçu.

Encyclique : AUSPICATISSIMO CONCESSUM *sur le Tiers-Ordre de St-François.*

« C'est par une heureuse coïncidence, écrit le Souverain Pontife, que le peuple » chrétien a pu, dans un court intervalle, célébrer la mémoire de deux hommes » qui, appelés au ciel pour y jouir éternellement de la récompense promise à la » sainteté, ont laissé sur la terre une foule glorieuse de disciples comme une » semence toujours renaissante de leurs vertus. En effet, après avoir célébré



» solennellement l'anniversaire de saint Benoît, père et législateur des moines » d'Occident, on s'apprête également à rendre des honneurs publics à saint » François d'Assise, sept siècles s'étant écoulés depuis le jour qui l'a vu naître. » Que ce rapprochement ait lieu par un dessein miséricordieux de la divine » Providence, nous avons de raisonnables motifs de le croire. Il semble, par » ce concours providentiel de l'anniversaire de la naissance de ces deux » patriarches célèbres, que Dieu veuille renouveler le souvenir de leurs » mérites éminents, et faire entendre que les ordres religieux dont ils furent les » fondateurs n'auraient jamais dû subir d'aussi indignes violences dans les pays » surtout dont ils ont agrandi la civilisation et la gloire par leur travail, leur » génie et leur zèle infatigable. Nous avons pleine confiance que ces solennités ne » resteront pas sans fruit pour le peuple chrétien qui, justement, s'est habitué à » voir dans les religieux des amis; et qui, après avoir honoré avec grande piété et » d'un cœur reconnaissant le nom de saint Benoît, s'apprête à célébrer à l'envi la » mémoire de saint François par des fêtes pompeuses et par les démonstrations » les plus éclatantes. Cette émulation de piété, cette rivalité d'hommages ne sont » pas circonscrites au pays qui l'a vu naître ni aux contrées qu'il a glorifiées » par sa présence, mais elles s'étendent à toute la terre, partout où la renommée » de saint François s'est répandue, partout où fleurissent ses institutions. »

Sa Sainteté rappelle alors avec émotion combien ces sentiments furent ceux de toute sa vie :

« Cette pieuse ferveur, personne ne l'approuve plus que nous, d'autant que dès » notre jeunesse nous avons été habitués à admirer saint François, et à l'honorer » d'une vénération spéciale. Nous nous faisons gloire d'avoir été admis dans » la famille franciscaine. Plus d'une fois, avec une joie des plus vives, nous avons » fait la pieuse ascension des sommets sacrés de l'Alverne. Là, partout où nous » portions nos pas, l'image de ce trésor s'offrait à notre esprit, et cette solitude » nous tenait l'âme absorbée dans la méditation attentive de ses glorieux » souvenirs. »

« Mais quelque louable que soit ce zèle, cependant il n'est pas tout. Car il faut » être bien persuadé que les honneurs qu'on prépare à saint François lui seront » d'autant plus agréables qu'ils apporteront plus de fruit à ceux qui les lui rendent. » Et ces fruits seront solides et durables si ceux qui admirent les vertus de cet » homme éminent s'attachent à lui ressembler et s'efforcent de devenir meilleurs » en l'imitant. Avec l'aide de Dieu leur zèle y trouvera pour les maux d'aujourd'hui » un remède opportun et des plus efficaces.

» C'est pourquoi, Vénérables Frères, nous nous adressons à vous dans ces » lettres, non seulement pour donner à saint François un témoignage public de » notre piété, mais aussi pour enflammer votre zèle afin que vous travailliez » de concert avec nous à appliquer ce remède au salut des hommes. »

Après ce préambule, le souverain Pontife établit la doctrine: « Jésus-Christ, le libérateur du genre humain est la source éternelle des biens qui nous viennent de Dieu, de sorte que Lui, qui a sauvé le monde une fois, continuera de le sauver pendant toute la durée des siècles, — *car il n'est pas sous le ciel d'autre nom donné aux hommes en qui nous puissions espérer le salut.* »

Si donc, par corruption de nature ou par faute des hommes, l'humanité tombe en décadence, il est nécessaire qu'elle recoure à Jésus-Christ, le plus assuré des refuges, car sa vertu divine suffit à guérir tous les maux, à écarter tous les périls.

Et la guérison sera infaillible pourvu que l'humanité revienne à la profession de la sagesse chrétienne et aux préceptes évangéliques.

Ainsi en advint-il au XIIIe siècle, lorsque le monde chrétien fut relevé de sa décadence par saint Francois, l'apôtre de la croix du Sauveur et de l'esprit de sacrifice, et que l'Europe donna dans l'histoire le consolant spectacle d'une civilisation chrétienne.

« Avec une simplicité égale à son admirable constance, cet homme suscité de » Dieu entreprit d'offrir par la parole et par l'exemple, aux regards du monde » corrompu, l'image achevée de la perfection chrétienne. De même qu'alors saint » Dominique défendait l'intégrité de la doctrine, ainsi saint François réveillait dans » tous les cœurs l'amour de la vertu et les ramenait à l'imitation de Jésus-Christ. » Il se dépouille de tout, il prend la pauvreté pour compagne; et des grandes » maximes de la perfection évangélique qu'il avait pratiquées jusqu'au bout il » forme le fondement de la règle qu'il donnera à son ordre. La folie de la croix » est devenue pour lui la sagesse la plus élevée; l'amour de la croix uni à la plus » vive et la plus ardente charité le pousse à vouloir propager le règne de Jésus-» Christ même au péril de la vie. Cette charité s'étend à tous les hommes, mais » les plus misérables et les plus repoussants sont devenus l'objet de sa prédi-» lection: rétablissant ainsi le règne de cette fraternité établie et perfectionnée » par Jésus-Christ qui fait du genre humain une seule famille soumise au souverain » pouvoir de Dieu, Père commun de tous. »

Le Saint Père dessine alors à grands traits la physionomie de ce fidèle imitateur du Christ, qui reproduit tous les traits de l'archétype divin: sa naissance humiliée, sa vie dénuée de tout, son amour des opprobres, ses douze disciples formés à l'école

héroïque de la sainte pauvreté, sa chair crucifiée et portant les stigmates. Tel est l'homme, vivante image du Christ, qui devait être la colonne de l'Église ébranlée et rétablir la gloire de la maison de Dieu.

Tels furent aussi ses premiers disciples, ignorants, pauvres et grossiers, mais supérieurs à toutes choses terrestres, brûlants de l'amour de Dieu et du prochain. Leur apostolat produisit des merveilles. Un immense concours de population suivait partout le saint thaumaturge et des hommes de hautes conditions le venaient supplier de les admettre à partager sa vie.

« De là vint à François d'Assise l'idée d'instituer la congrégation du Tiers-Ordre » qui reçut des membres épris de la perfection chrétienne sans distinction d'âge, » de rang ni de sexe, et qui n'obligeait point à rompre les liens de la famille et » des affaires domestiques. François ne donna pas à cette institution des régles » spéciales, mais seulement il lui imposa cette partie des préceptes évangéliques » qui certes ne sauraient paraître trop dures à aucun chrétien, c'est-à-dire » d'obéir aux préceptes de Dieu et de l'Église, de s'abstenir de violences et » de querelles, de respecter le bien d'autrui, de ne porter les armes que pour » la religion et la patrie, de garder la modération dans la nourriture et dans le » vêtement, de fuir le luxe, d'éviter les attraits corrupteurs des danses et des » spectacles. »

Il est facile, ajoute l'Encyclique, de comprendre les avantages immenses qui découlérent de cette institution salutaire admirablement adaptée aux besoins de l'époque. Faut-il refaire avec elle le brillant tableau de l'influence exercée par les tierçaires au siècle de saint Louis. « Le bien public trouvait un solide appui dans » cette association d'hommes qui prenant pour guides les vertus et les régles de » leur saint fondateur, s'appliquaient de toutes leurs forces à faire revivre dans la » société les mœurs chrétiennes. La paix des familles et la tranquillité publique, » l'intégrité et la douceur des mœurs, le sage emploi de la fortune privée et » sa conservation ; toutes ces choses qui constituent les meilleures bases de la » civilisation et de la stabilité solide sortent du Tiers-Ordre Franciscain comme » de leur racine. » Plus utile se présente à nous la conclusion qui démontre la manière admirable dont cet institut, répandu dans les masses à notre époque, y rétablirait partout l'ordre chrétien en rendant impossibles les ravages du socialisme.

« Il est donc manifeste qu'une source inépuisable de bienfaits est dérivée de ce » seul homme pour le salut de la société religieuse et civile. Son esprit » absolument et excellemment chrétien s'adapte à merveille à tous les temps

» et à tous les lieux, et il n'y a pas à douter que les institutions franciscaines ne » doivent assurer à notre époque de grands avantages, d'autant plus que la » condition des temps présents semble offrir plus d'une analogie avec le temps » où vécut saint François.

» Nous sommes en droit de fonder sur elles les grandes espérances de salut » si elles sont rétablies dans leur ferveur primitive. Qu'elles deviennent prospéres » et l'on verra fleurir la foi, la piété et l'honnêteté des mœurs chrétiennes. » L'appétit désordonné des choses périssables sera mortifié; il en coûterait moins » de réprimer les passions par la vertu, sacrifice que la plupart des hommes » considérent aujourd'hui comme le plus lourd et le plus insupportable. Les » chrétiens unis par les liens de la fraternité s'aimeraient entr'eux, et ils auraient » pour les pauvres et les indigents, qui sont l'image de Jésus-Christ, le respect » convenable. En outre, ceux qui sont vraiment pénétrés des idées chrétiennes » savent d'une science certaine, que c'est un devoir de conscience d'obéir aux » autorités légitimes, et de ne léser en quoi que ce soit les droits de personne. » Rien n'est plus efficace que cette disposition d'esprit pour extirper tous les vices » dans leur racine; pour arrêter la violence, l'injustice, l'esprit de révolution, » l'envie et la haine entre les diverses classes de la société; pour détruire tous ces » germes mauvais qui constituent les principes et les éléments du *Socialisme*. Enfin, » la question des rapports du riche et du pauvre, question qui préoccupe tant les » économistes, sera parfaitement réglée, par cela même qu'il sera parfaitement » établi et avéré que la pauvreté ne manque pas de dignité; que le riche doit être » miséricordieux et charitable, et le pauvre content de son sort et de son travail, » puisque ni l'un ni l'autre n'est né pour ces biens périssables : et que l'un doit » aller au ciel par la patience, l'autre par la charité. Telles sont les raisons », ajoute Léon XIII, « pour lesquelles, nous avons depuis longtemps et fort à cœur » de voir chacun se proposer, autant qu'il le pourra, l'imitation de saint François » d'Assise... exhortant vivement les chrétiens à ne pas refuser de se faire inscrire » dans le Tiers-Ordre, cette sainte milice de Jésus-Christ.

» Et ce que nous recommandons par dessus tout c'est que ceux qui auront » revêtu les insignes de la Pénitence considérent attentivement la vie de leur saint » fondateur et s'efforcent de l'imiter. Appliquez-vous donc à propager la connais- » sance du Tiers-Ordre et à le faire apprécier à sa juste valeur. Veillez à ce que » ceux qui ont charge d'âmes le fassent connaître, combien il est accessible à » tous, quels privilèges il offre pour le salut des âmes et quels avantages il promet » aux particuliers et aux nations. Ainsi après sept siècles, grâce encore au saint

» pauvre d'Assise, l'Italie et le monde chrétien tout entier se verraient ramenés » des révolutions à la paix, de la ruine au salut. »

Ainsi Léon XIII, vivement pénétré des avantages de la vie religieuse, s'efforce d'en étendre la bienfaisante influence à tous les chrétiens, à la société tout entière parce qu'il y trouve un divin remède au mal qui la dévore. Cette ardente sollicitude nous apparaîtra tout aussi visible dans les encouragements prodigués par le Saint Père à toutes les œuvres qui ont pour but l'instruction religieuse du peuple, la satisfaction et le soulagement des malheureux.

QUATRIÈME PARTIE

LÉON XIII ET LES ŒUVRES

Le Pape est dans le monde catholique le grand promoteur des œuvres du salut.

Tous les ministères sacrés existent dans l'Église en vue d'un but suprême qui est de sanctifier ses membres et les rendre dignes de l'Église du ciel. L'autorité de la hiérarchie, l'enseignement de la doctrine, le ministère des sacrements, l'activité des ouvriers apostoliques ont pour objet de développer dans le peuple chrétien la foi et les œuvres du salut. Aussi le Pape placé au sommet de la hiérarchie, et divinement investi des suprêmes prérogatives, est-il dans le monde catholique le promoteur général des bonnes œuvres. Toute activité dans l'Église vient aboutir au siège apostolique, si elle n'en émane; toute œuvre réclame de son autorité protection, lumière, appui. Par ces temps de communications rapides, le Vatican est plus que jamais devenu le foyer des bonnes œuvres, le centre vers lequel converge l'activité des chrétiens. Le règne de Léon XIII n'a déjà plus rien à envier sous ce rapport aux pontificats qui ont laissé dans l'histoire la trace lumineuse de bienfaits les plus nombreux et les plus signalés.

L'action du Pape à cet égard est incessante. De tous les points de la terre on recourt au Saint-Siège pour en obtenir à toute heure des encouragements, des organisations, des secours. L'état particulier des chrétiens chez les nations les plus diverses fait naître dans l'Église les formes les plus variées de l'apostolat et de la charité. Toutes s'empressent de solliciter du Saint-Siège une approbation, des régles, des faveurs spirituelles. Dans l'impossibilité de résumer le détail infini de cet épanouissement de la vie et des œuvres chrétiennes pendant le décennat qui vient de s'écouler, essayons au moins de les ramener à certains chefs, et de faire apprécier dans la sage direction et dans les encouragements paternels donnés à tant de manifestations de la charité chrétienne la merveilleuse influence exercée sur le monde par la Papauté. Nous commençons par les écoles.

I

L'éducation athée moyen tenté pour détruire le christianisme.

Parmi les moyens employés de nos jours par les ennemis du nom chrétien pour pervertir les peuples et pour arracher les âmes à l'Église, il n'en est pas de plus malfaisant ni de plus redoutable que la perversion des générations naissantes par un enseignement irréligieux. Cette propagande impie est employée, non sans succès, dans plusieurs contrées encore chrétiennes, par un enseignement public qui vise à atteindre la nation tout entière. La formule en a été donnée depuis longtemps par les sociétés secrètes : « instruction laïque, gratuite, obligatoire ». C'est-à-dire : instruction athée, payée par l'État, imposée à tous. Si ce projet satanique pouvait arriver à pénétrer les masses, c'en serait fait peut-être de l'Europe chrétienne, mais bien certainement de l'Europe civilisée. Ce qu'une instruction de ce genre produit comme son fruit naturel, on l'a pu voir à la Révolution française, où le civisme a promptement ramené à la barbarie la nation la plus civilisée qu'il fût dans l'univers. Ce qu'on est en droit d'attendre d'un tel système, à supposer qu'il puisse librement exercer ses ravages pendant une ou deux générations, le monde épouvanté l'apprendrait au milieu du sang et des ruines. L'impiété contemporaine qui l'a inventé et propagé partout, ne pouvait trouver un moyen plus sûr et plus rapide de remettre aux mains du socialisme les verges dont elle sera flagellée sans merci. Heureusement l'Église est encore là, avec sa vigilance attentive, sa sollicitude de mère pour l'enfance, sa résistance intrépide quand il s'agit des âmes. Qui l'emportera dans cette arène où se débat l'avenir du genre humain?

Neutralité scolaire, fiction hypocrite.

Des déclarations brutales d'athéisme pourraient encore effrayer les familles : aussi l'impiété se voile d'abord et s'insinue sous des dehors qui semblent respecter au moins les convictions individuelles. La religion, base indispensable de toute formation morale, est d'abord reléguée au second plan comme une chose accessoire et d'enseignement facultatif. Elle est ensuite positivement et absolument écartée sous couleur de neutralité scolaire. Cette neutralité, bien entendu, n'est qu'un leurre. Elle est impossible. L'éducation de l'enfance, la formation de l'être moral, exigent des affirmations catégoriques, des principes nettement proposés et répétés sans cesse. Les passer sous silence, c'est créer dans l'âme de l'enfant un vide irréligieux. Puis le christianisme a tellement pénétré le genre humain, son histoire, ses lois, ses mœurs, sa vie, qu'on ne peut éviter de rencontrer partout le Christ, qu'il faut adorer ou combattre. S'abstenir à son égard est impossible. L'omettre, c'est le nier.



L'enseignement du catéchisme supprimé dans les écoles de Rome.

Aussi les premiers attentats des sectaires, se portent presque toujours sur les lois de l'école. Dans la guerre savante et acharnée faite à la papauté qui personnifie l'Église, cette instruction qui tue les âmes a été tout d'abord établie à Rome, où la population romaine, en dépit de l'invasion piémontaise et de la propagande protestante, est demeurée sincèrement catholique. Léon XIII était à peine monté sur le trône, qu'un décret émané de la municipalité romaine excluait des écoles l'enseignement du catéchisme.

Protestation du Saint Père par lettre au cardinal Vicaire du 26 juin 1878.

Le Saint Père adressa immédiatement au cardinal Vicaire une protestation énergique contre cet attentat. Il se plaint qu'au milieu des amertumes que lui cause la situation de l'Église, Rome lui doive donner les épreuves les plus amères. A toutes les avanies, à toutes les violences dont la Papauté y est victime, l'impiété a mis le comble par la suppression de l'enseignement religieux dans les écoles. Le Saint Père rappelle solennellement l'obligation naturelle imposée à tous les parents chrétiens d'instruire leurs enfants des vérités fondamentales de la foi, et pour le gouvernement d'un peuple catholique celle de leur faciliter l'accomplissement de ce devoir. Il démontre ensuite que cette doctrine salutaire est le plus ferme appui de la conscience, et partant, de l'ordre social. « Jusqu'ici la raison, le simple bon sens naturel, avait appris aux hommes à mettre » de côté ce que l'expérience leur avait démontré nuisible ou inutile. Mais qui » pourra soutenir que l'enseignement du catéchisme ait eu l'un de ces effets? » N'est-ce pas cet enseignement religieux qui a renouvelé le monde, qui a purifié » et civilisé toutes les relations des hommes entr'eux, qui a donné au sens moral » sa rectitude et sa délicatesse? N'est-ce pas lui qui a formé la conscience chrétienne, » qui a réprimé tous les excès, réprouvé toutes les injustices, élevé les peuples » chrétiens au-dessus du niveau de tous les autres? Dira-t-on que les conditions » des temps actuels l'ont rendu inutile ou nuisible? Mais le salut et la prospérité » des peuples n'a pas de garantie stable en dehors de la vérité et de la justice, dont » la société actuelle sent vivement la nécessité absolue, dont le catéchisme » conserve scrupuleusement les droits sacrés. Rien que pour les fruits précieux » que cet enseignement a produit et peut produire encore, au lieu de le bannir » des écoles publiques, on devrait le répandre partout avec la plus active » sollicitude.

Efficacité de l'enseignement religieux pour le bien de la société.

» C'est ce qu'exigent à la fois la nature de l'enfant, et la condition particulière » des temps où nous vivons. La formation de l'enfance comprend l'éducation » de la volonté aussi bien et plus encore que celle de l'intelligence. Or la morale » civique est impuissante à former la volonté. Pourquoi donc écarter la doctrine



» chrétienne du cœur de l'enfant puisqu'elle renferme la manière la plus parfaite » et les germes les plus féconds d'une bonne éducation? »

A cette thèse générale le Souverain Pontife ajoute un développement magnifique sur l'utilité manifeste de l'enseignement religieux élémentaire :

L'enseignement religieux forme le moral de l'enfant.

« L'enseignement du catéchisme ennoblit, élève l'homme à ses propres yeux, » l'amène à se respecter soi-même en toute occasion comme à respecter les » autres. Il est fâcheux que ceux qui prétendent bannir le catéchisme de l'école » aient perdu le souvenir de tout ce qu'ils lui doivent. Ils comprendraient tout ce » qu'a de puissance sur le cœur de l'enfant un enseignement qui lui apprend » d'abord qu'il est sorti des mains du Créateur, et qu'il est l'objet de son libre » amour; que tout ce qu'il voit a été ordonné en vue de lui comme en vue d'un » maître dans la création; qu'il est grand et de haute valeur, car le Fils de Dieu » pour le racheter n'a pas dédaigné de prendre sa chair; que son front dans le » baptême a été baigné du sang de l'homme-Dieu; que la chair de l'Agneau » divin est l'aliment de sa vie spirituelle; que l'Esprit-Saint fait en lui sa demeure » comme en un vivant sanctuaire, et qu'il répand en lui l'effusion d'une vie et de » vertus divines : secours très puissants pour sauvegarder sa dignité d'enfant de » Dieu et l'honorer par sa conduite. Ils comprendraient tout ce qu'on peut attendre » de grand d'un enfant auquel la foi enseigne que dans l'intention et l'amour de » son Dieu, il est destiné à la fin la plus haute, à l'amour éternel et à la vision » béatifique; d'un enfant rendu attentif à veiller toujours sur lui-même, et fortifié » par toutes sortes de secours contre la guerre que lui font d'implacables » ennemis; d'un enfant habitué à être docile et soumis, parce qu'on lui a appris à » considérer dans ses parents l'image de son père céleste, et dans le prince » l'autorité qui vient de Dieu, qui reçoit de Dieu sa valeur et son prestige; d'un » enfant amené à respecter dans ses frères la dignité qui resplendit sur son propre » front, et à reconnaître sous l'habit du pauvre, son Rédempteur lui-même; qui » de bonne heure est sauvé du doute et de l'incertitude par le bienfait du magistère » catholique, lequel porte la garantie de son infaillibilité et de son authenticité » dans son origine divine et dans le fait merveilleux de son établissement et des » fruits abondants de salut qu'il a produits; ils comprendraient enfin que la » morale chrétienne, appuyée d'un côté sur la crainte du châtiment, de l'autre sur » l'espérance assurée de la récompense la plus magnifique ne peut avoir le sort » de cette morale civique qu'ils voudraient lui substituer; et ils n'auraient jamais » pris la funeste résolution de priver la génération actuelle d'aussi précieux » avantages par le fait de bannir des écoles l'enseignement du catéchisme. »

L'instruction religieuse ne peut pas être laissée à la merci d'une option arbitraire; elle rentre dans le devoir formel des parents.

Le Saint Père combat tous les sophismes dans lesquels se déguise cet attentat à la foi de l'enfance. « L'instruction religieuse ne doit pas être laissée à la merci » d'une option éventuelle des parents. Quel effet déplorable doit faire sur l'âme de » l'enfant le mépris qui relègue l'enseignement religieux dans des conditions si » différentes des autres leçons? Pour être stimulé au travail, l'enfant a besoin d'être » convaincu de la nécessité et de l'importance de ce qu'il étudie: quel zèle » pourra-t-il avoir pour un enseignement que l'autorité scolaire semble ne tolérer » qu'à contre-cœur? Puis, si les parents négligent de faire pour leurs fils la » demande d'une instruction religieuse, les enfants en doivent-ils être privés? Et » il n'y aurait pas un strict devoir pour le maître à réparer cette négligence? Et » l'on ôterait à l'enfance ces principes précieux qui sont assurément la plus sûre » garantie d'une sage direction de la vie? Et ce n'est pas cruauté de prétendre que » des adolescents grandissent sans religion pour se trouver sans défense contre » leurs passions croissantes? de se trouver sans frein avec la certitude d'être » entraîné dans les sentiers glissants du délit? C'est une peine amère pour notre » cœur paternel de voir les conséquences lamentables de cette résolution insensée, » surtout en voyant se multiplier sans mesure les séductions de toutes sortes de » vices. » Léon XIII termine cette éloquente protestation en démasquant l'intention sacrilège qui voudrait former dans Rome autour du Saint-Siège un peuple d'apostats. Puis il encourage le zèle de tous et surtout du clergé, à suppléer de toutes les manières au défaut d'instruction religieuse. Il fait appel à la charité des laïques; au dévouement des catéchistes volontaires, à l'obole des fidèles, au zèle des pasteurs. « Il est donc nécessaire que le clergé paroissial redouble de » diligence et de zèle dans l'enseignement du catéchisme; et qu'on cherche par » des moyens nouveaux à remplir les vides qui résultent des fautes d'autrui. Nous » sommes certain que les sociétés catholiques voudront apporter le concours de » tous les moyens qui sont entre leurs mains à la sainte entreprise qui consiste à » empêcher que la Ville Sainte devienne une victime de l'erreur et un théâtre » d'incrédulité. Et vous, monsieur le cardinal, veuillez prendre soin de multiplier » les oratoires et les écoles, où les jeunes gens se rassemblent pour être instruits » sur la très sainte religion catholique dans laquelle, par une grâce spéciale du » ciel, ils sont nés. Tâchez, ainsi que cela se fait déjà avec fruit dans quelques » églises, que des laïques vertueux et charitables, sous la surveillance d'un ou de » plusieurs ecclésiastiques, donnent leurs soins à enseigner le catéchisme aux » enfants. Veuillez faire en sorte que tous les pères de famille soient exhortés » par leurs curés à envoyer leurs enfants à ces réunions, et qu'on leur rappelle

Le Saint Père encourage le zèle de tous les catholiques à suppléer au défaut de l'enseignement religieux enlevé à l'enfance.

» le devoir qu'ils ont d'exiger pour leurs enfants, l'instruction religieuse même » dans les écoles. Les catéchismes pour les adultes, seront aussi très utiles parce » qu'ils maintiendront dans les âmes le souvenir des préceptes salutaires reçus » dans l'enfance. Ne cessez jamais de ranimer la piété et de réchauffer le zèle des » prêtres et des laïques, en attirant leur attention sur l'importance de l'Œuvre des » catéchismes, sur les mérites qu'elle leur assure devant Dieu, à nos yeux et » envers la société toute entière. Pour notre part, nous saurons tenir dans toute » la considération qui leur est due, les plus zélés d'entre eux. Nous savons » très bien que pour atteindre notre but, des ressources matérielles seront » nécessaires, et que les nôtres ne sont guères proportionnées aux besoins. » Mais si, contraint de vivre de l'obole des fidèles, qui sont eux-mêmes dans de » graves détresses à cause des temps troublés où nous vivons, nous ne pourrons » pas abonder en secours, ainsi que le voudrait notre cœur, nous ne laisserons » pas cependant de faire tout ce qu'il nous sera possible pour détourner les » affreuses conséquences que peut produire au détriment de l'enfance l'absence » de l'éducation religieuse. Au reste, il est nécessaire avant tout d'invoquer le » secours divin, sans lequel tous nos desseins et nos sollicitudes demeureraient » sans aucun espoir de succès..... Dieu se laissera attendrir, il aura pitié de nous » et ne permettra pas que sa religion sainte devienne le jouet des méchants. »

Organisation à Rome des écoles libres par une deuxième lettre au cardinal Vicaire, 25 mars 1879.

Les sollicitudes du Souverain Pontife ne se limitèrent pas à cette apologie et à ces recommandations. Habitué de longue main à créer des œuvres, il organisa dans Rome un enseignement catholique, et il sut y intéresser toutes les classes de la population romaine au point de retenir la majeure partie des enfants dans ses écoles. Une deuxième lettre au cardinal Vicaire donne les détails de cette organisation qui embrasse toutes les paroisses de la ville et qui est confiée à la direction d'un comité formé dans la haute prélature, l'entourage du Pape et dans le patriciat romain. La lettre du Pape lui trace des intructions sages et détaillées; puis elle s'adresse successivement à toutes les classes de la population pour exhorter le zèle et provoquer la générosité des sacrifices. L'exemple d'autres pays catholiques où sévit la même dévastation irréligieuse de l'enseignement public, mais où les catholiques rivalisent de dévouement pour assurer à l'enfance le bienfait d'une école chrétienne, fournit au Saint Père l'occasion d'exhorter les Romains à sauvegarder le caractère chrétien de la génération nouvelle. Cette lettre est du 25 mars 1879. L'Angleterre présentait alors le spectacle d'une rivalité généreuse entre l'épiscopat, le clergé, les fidèles à fonder des écoles. La Belgique à son tour allait entrer dans l'épreuve. Le Pape anime tout du feu de son zèle. Chaque fois qu'il

réunit au Vatican le clergé paroissial c'est pour lui inculquer l'instruction religieuse de l'enfance. On le voit dans chacune des exhortations qu'il adresse aux curés et aux prédicateurs, à l'entrée du Carême : « Vous, biens chers curés, déployez » maintenant toutes les ressources de votre zèle pastoral, patient, charitable, » éclairé. Ayez souverainement à cœur, par-dessus tout, l'instruction religieuse de » la jeunesse et l'enseignement du catéchisme aux enfants. Vous savez par expérience » combien le besoin en est grand de nos jours où l'indolence et la perversité de » tant de parents en est arrivée au point de laisser croître leurs enfants dans une » complète ignorance de tout principe religieux et moral, et dans une malice » éhontée.....

Action du Pape dans la question des écoles soulevée partout contre le christianisme.

Le zèle de Léon XIII pour le développement des écoles chrétiennes et pour la défense du caractère religieux de l'enseignement s'est affirmé dans l'action du gouvernement de l'Église à l'égard de toutes les nations catholiques. C'est sur ce point, en effet, que se porte aujourd'hui la lutte la plus ardente. L'encyclique « *Immortale Dei* » revendique hautement les droits de l'Église sur l'enseignement à tous les degrés, et principalement sur les écoles destinées au premier âge. L'encyclique à l'Église de France *Nobilissima Gallorum gens* du 8 février 1884 établit la nécessité d'instruire de bonne heure les enfants des chrétiens dans les principes de la religion et de ne jamais séparer de la formation religieuse l'instruction donnée à la première enfance. Vouloir que l'enfant ne reçoive aucune impulsion relativement à ses devoirs envers Dieu c'est une prétention trompeuse, essentiellement fatale, le premier pas dans la voie de l'irréligion et de l'athéisme. Il est donc absolument nécessaire que les parents aient à cœur de faire apprendre aux enfants les éléments de la religion et d'écarter tout ce qui pourrait flétrir en eux l'intégrité de la foi et des mœurs. C'est à l'Église de veiller avec un soin maternel à l'éducation de la jeunesse chrétienne : elle réprouve de la manière la plus formelle, au nom des droits de la vérité et des intérêts de la famille et de l'État le système trompeur de la neutralité dans l'école.

Les mêmes principes et les mêmes revendications sont formulées dans la lettre aux évêques d'Irlande du 1er janvier 1883; dans la lettre aux évêques d'Angleterre du 27 novembre 1885; dans la lettre au vicaire général des écoles pies d'Espagne du 29 janvier 1883; dans l'Encyclique aux évêques de Hongrie du 22 août 1886; dans l'Encyclique aux évêques d'Italie du 15 février 1882; dans la lettre aux évêques de Prusse du 6 janvier 1886; dans l'Encyclique aux évêques de Portugal du 14 septembre 1886; sans compter une foule d'autres documents particuliers.

Mais c'est surtout dans la lutte soutenue par les catholiques belges contre les



La lutte scolaire en Belgique.

lois désastreuses portées en juillet 1879 pour bannir la religion de l'école, que son intervention eut parmi nous un retentissement aggravé par l'odieux renvoi du nonce apostolique. Nous n'avons pas à refaire ici cette histoire, épisode marquant de la campagne menée dans l'Europe entière contre l'école confessionnelle. La lutte scolaire dont la Belgique chrétienne est sortie victorieuse étonna le monde par des merveilles de foi, de générosité, de courage. La nation dans son ensemble affirma son invincible volonté de rester chrétienne. Le gouvernement persécuteur finit par sombrer dans une débâcle politique sans exemple dans nos annales. Toutefois le Souverain Pontife, qui porte à notre patrie une affection exceptionnelle, fut blessé au vif de ses sentiments par le procédé odieux dont son envoyé avait été la victime. Il fit en plein Consistoire l'exposé de ses amertumes et des phases successives de la question scolaire en Belgique. Nous ne pourrions mieux faire que de recueillir ces graves paroles qui nous permettront d'apprécier une fois de plus le zèle pastoral et la bonté paternelle de Léon XIII, en même temps que l'affection profonde qu'il porte à notre pays :

Solennelle Allocution du Pape sur les affaires de Belgique au consistoire du 26 août 1880.

« ...Vous connaissez, Vénérables Frères, la tendance et la nature de cette loi. Son » but principal était, sans aucun doute, de soustraire la jeunesse à l'influence de » l'Église et de mettre l'éducation sous la dépendance absolue de l'État. En effet, » cette loi exclut des écoles publiques toute ingérence des pasteurs des âmes, toute » surveillance de l'Église; elle sépare absolument la religion des études; elle exige » que l'ordre et la discipline des écoles publiques écarte tout enseignement » religieux de l'instruction du premier âge. Il est aisé de voir quel péril en résulte » pour la foi et pour les mœurs des générations croissantes. Ce péril nous paraît » d'autant plus grave que, aux termes de la loi, toute instruction religieuse est » bannie même des écoles normales, dans lesquelles on forme ceux qui veulent se » dévouer par la suite à l'éducation des jeunes garçons comme des filles.

» Une loi de ce genre, aussi contraire aux enseignements et aux droits de » l'Église, aussi dangereuse pour le salut éternel de la jeunesse, ne pouvait » recevoir des évêques une approbation que réprouve leur conscience, eux que » Dieu même a placés pour veiller constamment au salut des âmes et à la tutelle » de la foi.

» Aussi, pénétrés des devoirs que leur imposait dans ces graves circonstances » leur mission pastorale, ils se sont voués avec diligence à écarter la jeunesse de » pareilles écoles; ils en ont ouvert d'autres placées sous leur surveillance, où les » tendres esprits des enfants pussent apprendre les premiers éléments des » connaissances humaines en même temps que ceux de la religion. A leur grand

» honneur, les catholiques belges ont apporté un prompt et généreux concours à » cette œuvre aussi opportune que salutaire. Ils ont compris le grave danger » auquel cette loi exposait la religion; ils ont fait les plus grands efforts pour » protéger leurs antiques croyances, avec un zèle si généreux que la grandeur de » l'œuvre et les sacrifices qu'elle a coûtés ont excité l'admiration de tous ceux qui » l'ont connue.

Le Pape condamne la loi de malheur.

» Nous qui, par la charge élevée de pasteur des âmes et en vertu du magistère » suprême sommes obligés de veiller partout à l'intégrité de la foi, de revendiquer » les droits de l'Église, d'écarter des nations chrétiennes les périls qui menacent » leur salut; nous ne pouvions laisser sans condamnation une loi que nos véné- » rables Frères ont si justement condamnée. C'est pourquoi dans nos lettres » écrites à notre cher fils Léopold II, roi des Belges, nous déclarons ouvertement » que la loi du 1er juillet est absolument contraire aux enseignements de la » doctrine catholique, pernicieuse pour le salut éternel de la jeunesse et pour le » bonheur véritable de la nation tout entière. C'est pourquoi nous l'avons maintes » fois désapprouvée et condamnée, et pourquoi maintenant encore, en votre » présence, nous la réprouvons et condamnons derechef. En agissant ainsi, nous » ne faisons que suivre les usages et les traditions du Siége apostolique qui a » toujours frappé de condamnation les écoles sans religion, soi-disant mixtes et » neutres, parce qu'elles arrivent naturellement à méconnaître l'existence de Dieu. Le » Saint-Siége n'a jamais toléré que la jeunesse catholique fréquentât de semblables » écoles, sinon dans des cas exceptionnels, quand les circonstances en imposaient » la nécessité, et non sans avoir pris des mesures pour parer au danger de la » perversion qu'elles renferment.

Il recommande la modération dans la lutte.

» Toutefois, animés par l'esprit de charité chrétienne et par le désir ardent de » ne fournir aucun prétexte qui pût contribuer à rendre la guerre plus acharnée, » nous avons toujours instamment recommandé à nos vénérables Frères engagés » au cœur même de ce conflit si difficile, de ne pas se départir de la modération et » de la douceur dans l'exécution de leurs décrets; d'user d'indulgence dans » l'application des peines: de façon que le zèle chrétien éveillé en eux par de si » graves et de si justes motifs fût tempéré par la bienveillance paternelle qui » embrasse dans sa charité tous les égarés.

» Bien que nos conseils eussent été d'une grande efficacité, et qu'il y eût lieu » d'espérer qu'ils le deviendraient encore davantage, le gouvernement belge ne » s'en tint pas satisfait, car il aurait eu la prétention de nous faire censurer les » évêques qui accomplissaient leur devoir avec fermeté, et de leur faire infliger un



Le Pape se refuse à blâmer les évêques.

» blâme alors qu'ils méritaient d'être loués. Lorsque nous eûmes formellement » déclaré que nous ne ferions jamais pareille chose, toute relation amicale a été » rompue entre nous ; et, par un manque de courtoisie insigne autant qu'inouï, » notre nonce reçut l'ordre de quitter la Belgique.

» Puis, ajoute le Saint Père, on mit en avant nombre de prétextes aussi faux » qu'artificieux pour en faire retomber la faute sur le Saint-Siège. » Sa Sainteté revendique alors avec une suprême énergie le droit inné et reconnu que possède le Saint-Siège d'entretenir des relations suivies avec les nations catholiques par l'entremise de ses nonces et ses autres envoyés. Il termine cette allocution historique en faisant l'éloge du peuple belge qui, non content de multiplier les preuves de sa foi généreuse dans la question des écoles, a tenu à réparer l'outrage infligé au Père commun des fidèles par un redoublement de preuves de sa vénération et de sa fidélité à l'égard du Saint-Siège.

Éloge de la générosité et du dévouement des catholiques belges.

« Quant aux catholiques belges, nous devons grandement les louer de ce que, » profondément affligés du départ de notre Nonce, auquel pendant les longues » années de sa résidence parmi eux, ils avaient rendu de grands honneurs et » attesté en mille manières leur respect et leur obéissance, ils se hâtent à l'envi de » donner en ce moment de plus grandes preuves encore de leur fidélité et de leur » attachement à ce Siège apostolique. Ils entendent ainsi compenser, autant qu'il » est en eux, la douleur cruelle des injures faites au Vicaire de Jésus-Christ, dans » notre humble personne. — Il nous est doux de rappeler ici l'éloge que fit du peuple » belge en notre présence le Souverain Pontife Grégoire XVI, dont la bienveillance » alors nous destinait à la Nonciature de Belgique. Il fit de la nation en général » un magnifique éloge, l'appelant une race très courageuse, très pieuse; ayant » donné longtemps de nombreuses preuves de sa fidélité et de son attachement » au Siège apostolique et à ses Princes. En vérité, ces mérites éminents sont » pleinement confirmés par les mémoires historiques de ce peuple. Nous-même » nous avons pu les reconnaître par notre propre expérience pendant les années » que nous avons passées en cette Nonciature: de manière que les agréables » souvenirs que nous ont laissés les hommes et les choses de ce temps ont par » la suite toujours accru et entretenu notre bienveillance toute particulière pour » les Belges. Nous avons donc toutes les raisons de croire qu'ils ne s'écarteront » jamais de l'amour et de l'obéissance envers l'Église, et que demeurant fermes » dans la profession de la foi catholique, et soucieux de l'éducation chrétienne » de la jeunesse, ils se montreront aussi dans l'avenir dignes fils de leurs pères » et de leurs aïeux. »

Deux mois après, le 23 octobre 1880, Léon XIII recevait au Vatican une élite de pélerins belges présidée par le cardinal Dechamps et venue à Rome tout exprès pour atténuer l'outrage commis sous le nom de la Belgique par un gouvernement sectaire. Le Saint Père loua la constante fidélité des catholiques belges envers l'Église, l'amour et l'obéissance au Pontife romain qu'attestait leur présence, puis animant leur zèle, il termina l'entrevue par ces belles paroles : « Ne vous laissez » pas, très chers fils, décourager par les épreuves du présent. Les destinées de » l'Église sont immortelles. Nous sommes persuadés que la Belgique sortira de » ces épreuves rajeunie et fortifiée grâce à votre fermeté dans la foi et à votre » courage dans la profession de vos croyances. Rentrés dans votre patrie, dites » aux Belges que le Pape les aime, et qu'il les encourage à persévérer dans le bien, » à soutenir l'œuvre des écoles, et à faire des sacrifices de toute sorte pour les » intérêts de la religion et des âmes. Qu'ils restent vraiment catholiques et » vraiment belges, dans la voie suivie par leurs ancêtres, et ils travailleront ainsi » au bien de la foi et de la patrie. »

Encouragements donnés aux pèlerins belges le 23 octobre 1880.

Les mêmes sentiments respirent dans la paternelle et affectueuse allocution adressée aux pèlerins liégeois le 20 février 1882.

Il conviendrait de clore ici ce chapitre et de laisser le lecteur sous l'impression de ces bénédictions généreuses. Nous en avons dit assez pour montrer quelle place la question des écoles et les droits sacrés de l'enfance chrétienne tiennent dans le cœur du Pape. Sur les hauteurs du Vatican, mieux placé pour saisir le mouvement général des esprits dans le monde, Léon XIII n'a pu sans trembler pour la génération future contempler ce vaste mouvement d'irréligion qui s'attaque à l'enfance, avec la résolution déclarée d'arracher les âmes à l'Église. Bien d'autres choses encore seraient arrachées si cette tentative sacrilège pouvait prévaloir. C'est pourquoi le Souverain Pontife, non content de déployer une admirable énergie dans la lutte scolaire, de revendiquer partout le droit de l'instruction religieuse et de payer d'exemple en fondant des écoles, a voulu susciter jusque dans le ciel des défenseurs à l'innocence menacée des petits enfants. Après avoir porté un décret sur les vertus héroïques du Vénérable Pompilio Maria Perotti, des Écoles Pies, apôtre de l'Italie méridionale, il a promu aux honneurs suprêmes des autels, Jean-Baptiste de la Salle, le saint fondateur de la Congrégation des Frères des écoles chrétiennes. Ces humbles et courageux éducateurs du peuple élèvent depuis deux cents ans dans la foi catholique d'innombrables générations d'ouvriers. Nul ne les surpasse dans l'art consommé d'instruire la jeunesse. Sortis du peuple et mêlés à sa vie, ils sont après deux

Canonisation de St-Jean-Baptiste de la Salle, fondateur des Frères des écoles chrétiennes.



siècles de bienfaits signalés les hommes de demain, les apôtres d'une démocratie chrétienne, l'avant garde sacrée de l'Église allant à l'encontre de la barbarie. C'est une pensée providentielle qui place dans l'auréole des cieux leur premier fondateur et père. Les feuilles publiques ont porté partout le récit des fêtes solennelles qui ont accompagné la canonisation du bienheureux Jean-Baptiste de la Salle. Le dernier acte de cette glorification s'est accompli au Vatican, où Léon XIII admit en sa présence, pour recevoir leurs remercîments, tous les supérieurs des Frères des écoles chrétiennes.

Réception des supérieurs des Frères des écoles chrétiennes.

Les frères se sont approchés du trône, et le Saint Père leur a fait l'accueil le plus bienveillant et le plus affable, s'informant avec un intérêt tout paternel du nombre des établissements, des villes où les frères enseignent et du nombre des frères et de leurs élèves. Sa Sainteté s'est vivement intéressée à ceux de Syrie et d'Arménie; elle a été agréablement étonnée d'apprendre qu'il y avait un si grand nombre de frères et d'élèves dans les États-Unis; et en félicitant le frère visiteur de Belgique, elle a dit que ce vaillant pays avait vaincu les mauvaises lois, parce qu'il avait eu le courage de la lutte, et que son exemple méritait d'être imité partout.

Sa Sainteté a daigné adresser alors quelques paroles d'exhortation à tous les frères : « Aujourd'hui, a-t-elle dit, on ne veut plus que l'école laïque, c'est-à-dire » l'école sans religion; mais c'est l'école chrétienne qu'il nous faut ! Vous avez à » élever les enfants dans la pureté des mœurs. Vos écoles doivent être un rempart » contre la corruption de la jeunesse... L'Église vous a confié cette mission » importante; souffrez, supportez tout; soyez des hommes de sacrifice, de » dévouement. Avec la grâce de Dieu, appuyés de l'intercession du bienheureux » de la Salle, votre fondateur, à qui nous venons de décerner les honneurs des » autels, et soutenus par les bénédictions apostoliques, vous réussirez, vous ferez » le bien et sortirez vainqueurs de la lutte que vous livrez à l'impiété. »

Les bons frères ont quitté le Vatican les yeux mouillés de larmes et l'âme profondément émue des bontés du Saint Père. Ainsi le Vicaire de Jésus-Christ sait honorer les dévouements les plus humbles, et faire passer dans l'âme de tous les ouvriers du bien l'ardente conviction qui l'anime. Ce n'est pas dans l'importante question de l'école seulement que le monde catholique a pu admirer cette ardeur et cette fermeté apostolique. Toutes les bonnes œuvres de quelque importance qui se font dans l'univers ont part à sa sollicitude éclairée, à ses bénédictions paternelles. Donnons en pour exemple les encouragements qu'il prodigue aux œuvres de charité.

II

Léon XIII et les œuvres de charité.

Notre Seigneur disait à ses disciples : « Partout où deux ou trois d'entre vous se trouveront réunis en mon Nom, je serai au milieu d'eux. » Cette promesse semble se vérifier tous les jours dans la personne de son Vicaire. En tous lieux où se fonde parmi les chrétiens une société en vue de s'occuper activement du salut des âmes ou du soulagement des misères humaines, il semble qu'elle n'ait pas droit de cité dans l'église et qu'elle manque d'une consécration authentique si elle n'a reçu les lumières et la bénédiction du Vicaire de Jésus-Christ. Les fêtes jubilaires, si multipliées de nos jours, seraient moins solennelles si elles ne s'autorisaient de quelque faveur spirituelle spécialement accordée par le Souverain Pontife. Les assemblées publiques où, sous le nom de congrès, les chrétiens se réunissent en grand nombre pour délibérer sur les intérêts majeurs de la société chrétienne, n'ouvriront jamais leurs assises sans les faire précéder d'une adresse filiale au Saint Père et sans être encouragée par ses bénédictions. Ainsi en est-il chaque année des congrès d'œuvres ouvrières ou catholiques réunis en France, en Allemagne, en Belgique, en Italie. Ainsi de toutes les manifestations collectives qui ont pour objet de réveiller la piété dans les cœurs, telles que les pélerinages aux sanctuaires célèbres et les congrès eucharistiques. Les associations permanentes et régulières, telles que les sociétés qui visitent le pauvre, trouvent dans la pratique religieuse le secret de leur force, et dans l'appui du Saint-Siége le plus puissant des encouragements au bien. Inutile de multiplier les exemples d'une déférence filiale et d'une protection paternelle désormais entrées dans les mœurs du peuple chrétien. Léon XIII, malgré l'encombrement inouï des sollicitudes qui l'accablent, a pour tous des réponses aimables, des attentions délicates, des encouragements, des aumônes. Austère dans sa vie privée, il dispense à toutes les infortunes avec une largesse inépuisable le trésor incessamment alimenté par la charité des fidèles. Si quelque œuvre naissante a besoin de s'affermir il lui décernera le conseil et l'éloge dans quelque bref destiné à devenir son plus beau titre de gloire. Si quelque catastrophe jette une population dans la détresse, il la relèvera par des bienfaits. Que le Tibre débordé dévaste un quartier populaire ; que les volcans napolitains couvrent de ruines une île ébranlée; que les torrents sèment le ravage dans toute une province espagnole; que l'épidémie dévaste une population éperdue : c'est vers lui comme vers un père puissant et miséricordieux que se tourneront tous les regards. Nulle affliction des peuples ne le laissera

indifférent, nulle création de la charité chrétienne ne fera appel à lui sans l'émouvoir, nul ouvrier marquant dans l'œuvre du bien ne lui restera inconnu. A quel exemple s'arrêter dans cette effusion incessante de l'inépuisable charité du Souverain Pontife? A quelle œuvre accorder la préférence dans ce dénombrement qui n'est arrêté par aucune frontière?

Encouragements donnés à la société romaine des intérêts catholiques.

La Société romaine primaire pour les intérêts catholiques était reçue au Vatican le 5 décembre 1878. A l'adresse lue par le président prince Rospigliosi, Sa Sainteté répondit par des paroles où se peint tout l'intérêt que lui inspire l'activité d'un dévouement qui s'affirme avec énergie :

« C'est pour nous un spectacle des plus consolants que de voir une élite si » remarquable de fervents catholiques, jeunes pour la plupart, s'efforcer par » leurs œuvres, par leurs dons et par leurs exemples de procurer aux enfants une » instruction et une éducation chrétiennes, de préserver la jeunesse de la corruption » de l'esprit et du cœur, de favoriser la bonne presse, de raviver et de maintenir » la pratique de la religion dans les classes laborieuses. Telle est votre œuvre; tel » est le but auquel vise sans cesse votre société dans toutes les branches qui la » composent. Nous bénissons Dieu qui l'inspire et dans l'humilité de notre esprit, » nous le prions avec ardeur de donner à votre société un développement toujours » plus considérable et de répondre de mieux en mieux au but élevé de son » institution.

» Il est donc essentiel que vous vous montriez dignes de la sainte cause à » laquelle vous vous êtes voués; que, bannissant l'inertie, vous mettiez en œuvre » toute votre activité, en gardant toujours la filiale soumission à l'Église et à ses » pasteurs dont vous êtes les fils dévoués.

» Il est essentiel aussi que vous demeuriez unis entre vous, et que ces liens se » resserrent toujours davantage. Il est essentiel que vos forces acquièrent chaque » jour une telle forme, une telle vitalité, une telle organisation que tous puissent » accourir comme un seul homme au premier appel et au premier signal. De » l'union naît la force. L'union et la force assurent la victoire. »

Saint Vincent de Paul donné comme patron à toutes les œuvres de miséricorde.

Il est à notre époque un nom qui personnifie la charité même : celui de Saint Vincent de Paul. Léon XIII a donné cet apôtre des temps modernes pour patron à toutes les œuvres de miséricordes, à toutes les associations formées en vue de venir en aide aux malheureux.

A l'occasion du jubilé des conférences de Saint-Vincent-de-Paul, une députation aussi nombreuse que distinguée de leurs membres se réunit à Rome et fut admise à présenter ses hommages au souverain Pontife. Ils étaient représentés par l'Ém.

cardinal Chigi, protecteur de l'œuvre; treize autres cardinaux assistaient à l'audience. Parmi les délégués étrangers, on remarquait M. Beluze, suppléant de M. Baudon, président général de la société; parmi les représentants romains : le R. P. Alfieri, président du conseil supérieur, et le vice-président, M. l'avocat Casimir Guglielmotti. Ce dernier lut une adresse où il déclara que la société était, sinon la plus riche, du moins la plus nombreuse des sociétés catholiques, puisqu'elle est éparse dans le monde entier. En présentant son hommage au Pape, à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation par les jeunes catholiques français MM. Bailly et Ozanam, trois grands élans se manifestent dans leur cœur : vers Dieu, pour le remercier du bien qu'il leur a permis de faire; vers le pauvre, afin de le secourir plus largement; vers le Vicaire de Jésus-Christ, pour lui attester les sentiments de leur vénération et de leur fidélité, et en recevoir la bénédiction apostolique.

Sa Sainteté répondit par l'admirable exhortation qu'on va lire :

Discours du Saint Père aux conférences de Saint-Vincent-de-Paul reçues à l'occasion du centenaire de saint-Vincent.

« Nous prenons part, très chers fils, à la joie que vous inspire la solennité de » ce cinquantième anniversaire de la fondation de votre société. C'est avec une » sincère et légitime complaisance que nous voyons votre société florissante, » pleine de vie et répandue dans toutes les parties du monde, compter aujourd'hui tant de milliers d'associés, alors qu'au début elle émanait d'un petit » nombre de jeunes étudiants de Paris. Ce rapide développement est l'indice » assuré que vit en elle l'esprit de saint Vincent de Paul dont, par un sage » dessein, votre société a voulu prendre le nom, afin d'imiter ses exemples et de » se confier à son haut patronage.

» L'esprit de saint Vincent de Paul, vous venez de le rappeler, est l'esprit de la » charité chrétienne : pourquoi s'étonner si d'humbles et modestes commencements ont été le prélude de grands et merveilleux effets, puisque la charité » est la vertu préférée de Jésus-Christ, qu'elle est le mandat céleste donné par » lui à ses disciples; qu'elle est, par-dessus toutes les autres, la vertu qui peut » attirer les plus précieuses et les plus abondantes bénédictions du ciel sur les » œuvres qu'elle accomplit? En les vivifiant de son souffle divin, non seulement » elle y imprime un caractère vraiment chrétien, mais encore elle y répand un » antidote salutaire qui les préserve merveilleusement de la corruption du siècle.

» Trop souvent, chers fils, on voudrait aujourd'hui même dépouiller les œuvres » de bienfaisance publique de ce caractère religieux qui les ennoblit et qui seul » peut les rendre vraiment fécondes. A la charité on voudrait substituer un amour » naturel et humain, qui ne vise pas au delà des besoins matériels, et qui, malgré



» le grand bruit qu'il fait, n'arrive jamais à enlever aux misères humaines ce » qu'elles ont de plus amer. Ce sont moins les conseils d'une vraie piété que les » fins et les sentiments du monde qui animent la philanthropie en ses œuvres » bienfaisantes; trop souvent ce n'est pas l'obole de privations spontanées qui les » alimente, mais le produit des divertissements et des fêtes. Loin d'aimer le » pauvre et de le consoler, elle met toute son étude à le soustraire à la vue du » public, comme un être dont l'abjection et la misère sont un objet de dégoût et » de déshonneur pour la société humaine.

» Au contraire, celui qui agit par le conseil de la vraie charité chrétienne voit » et respecte dans le pauvre la personne même de Jésus-Christ; il l'aime tendre- » ment autant que lui-même, il court à sa recherche, il l'approche et partage avec » lui les angoisses et les peines; il pourvoit avec soin à chacun de ses » besoins, harmonisant toute espèce de secours matériel avec son bien spirituel. » La charité chrétienne opère avec désintéressement et avec une généreuse » abnégation; sans jactance et sans plainte, elle emplit le monde de bienfaits » véritables, elle resserre entre le riche et le mendiant les liens si doux d'une sainte » affection.

» Personne mieux que vous, très chers fils, ne pouvait rendre témoignage de » ces prodiges et en faire la véritable expérience, puisque votre société, ouvrant » des écoles aux adultes, patronnant les jeunes gens en péril, donnant le logement » aux pauvres, fondant des asiles pour les vieillards, visitant et secourant les » malades à domicile, dans les hôpitaux, dans les prisons et par tant d'autres » œuvres semblables, étend son action en un si vaste champ, qu'elle embrasse, » pour ainsi dire, toutes les misères humaines. Poursuivez donc, très chers fils, » toujours avec plus de ferveur et de zèle à exercer des œuvres aussi saintes et » aussi bienfaisantes. Comme Vincent, votre saint protecteur, soyez, vous aussi, » les apôtres de la charité, répandant les bienfaits et, par la voie de l'amour, » ramenant vos frères au salut. A la lumière de vos exemples et de vos œuvres, » que le monde apprenne à apprécier l'excellence de la charité chrétienne; et il » rougira d'appeler *débilitante* et *humiliante* cette vertu surnaturelle et divine qui, » au contraire, élève et exalte les âmes.

» Que le Seigneur par ses dons célestes donne la fécondité à nos exhortations, » aux vœux que nous formons ardemment pour que se multiplie le fruit de vos » œuvres. En attendant, comme gage de notre paternelle bienveillance et de notre » affection, nous donnons du fond du cœur à vous tous ici présents, aux membres » absents et à vos familles la bénédiction apostolique. »

III

Léon XIII et les pèlerinages.

Ces relations toujours plus fréquentes du Pape avec les éléments les plus zélés du corps des fidèles, contribuent puissamment à établir et à développer dans l'Église une communication constante qui va du chef à tous les membres, au grand profit de l'unité de la foi, de l'obéissance filiale au Saint-Siège et de la défense des intérêts religieux. Elles ont créé au Saint Père une sorte de popularité grandiose, qui s'affirme tous les jours dans les assemblées des chrétiens par des manifestations d'amour et de respect. Elles ont même produit de nos jours une forme splendide d'adhésion à la chaire de Saint-Pierre, qui resserre tous les liens de l'unité catholique, c'est-à-dire, ces pèlerinages nationaux qui semblent se relaier au Vatican pour apporter tour à tour au Vicaire de Jésus-Christ l'hommage de toutes les églises.

Nous lisons dans les actes des martyrs que des chrétiens d'Orient, venus du fond de la Perse, et cherchant dans Rome l'apôtre Saint Pierre, trouvèrent l'apôtre au Vatican, instruisant les foules attentives : *Invenerunt Apostolum docentem in Vaticano turbas*. Ce n'est plus aujourd'hui tel groupe isolé d'âmes fidèles, telle ambassade d'une œuvre naissante ou d'une puissante association qui obtient cette consolation suprême. Ce sont des nations entières qui prennent jour et heure pour envoyer au Vatican des centaines, des milliers de leurs fils, visiter l'apôtre au Vatican et recueillir sa puissante parole. Italiens, Allemands, Irlandais, Belges, Français, Espagnols, Slaves, Américains, Orientaux, Bataves, viennent les uns après les autres conduits par des princes ou par des évêques, faire éclater dans l'hommage de leur foi la merveilleuse unité de l'Église. Le Souverain Pontife a pour ces foules les paroles de la vie éternelle.

Toutes s'en reviennent saisies d'admiration, pénétrées de foi et d'amour. Le Pape a beau être captif dans une prison dont il ne franchit plus le seuil : le monde entier vient à lui. Les ambassadeurs des empires payens de la Chine et du Japon s'y rencontrent avec les ambassadeurs des sultans du Maroc et de Constantinople. Les députations du patriciat romain y coudoient les délégations populaires du Borgo désireuses de consoler le Pape qui ne vient plus les visiter. L'élite de la jeunesse italienne, vibrante d'enthousiasme, y remplace à son tour les légions sacerdotales. Aux vierges chrétiennes élevées à l'ombre des cloîtres succèdent les vieux soldats de l'armée pontificale. Les travailleurs de la pensée et de la parole y sont suivis par les foules ouvrières et industrielles, peuple de l'avenir. L'Orient



réveillé s'y rencontre avec l'Amérique naissante. Ce défilé de l'Église universelle apporte sans relâche l'ardente expression de sa foi, l'hommage de sa vénération au centre de l'unité.

Le palais apostolique, d'où la royauté semble momentanément exilée, reçoit du suffrage universel des nations un hommage, une splendeur, un éclat incomparables. Depuis que la fête jubilaire a donné dans Saint-Pierre le spectacle d'un triomphe et d'une action de grâces dont rien n'approche sur la terre, toutes les nations l'une après l'autre, viennent offrir au Vicaire de Jésus-Christ les témoignages d'une vénération qui n'a pas d'égale. Ce frêle vieillard désarmé, dépouillé, menacé, il est écouté, il est béni, il est aimé. Sa parole s'élève à des hauteurs divines et pénètre jusqu'au fond des cœurs. Chaque nation s'honore d'un mot de sa bouche, d'un encouragement, d'une bénédiction, d'un éloge. Dans cet écrin éblouissant, s'il faut choisir une perle, nous la prendrons des mains de la nation qui plus que toute autre a reçu de l'Église, fut plus mêlée à toutes ses gloires et qui l'abreuve, hélas, aujourd'hui de plus d'ingratitudes. Voici dans quels termes Léon XIII parlait de la France à l'un des pèlerinages français qui, chaque année, apportent au pied du trône apostolique le témoignage de sa fidélité dans les malheurs :

Discours du Pape aux pèlerins français.

« Nous nous réjouissons, très chers Fils, de vous voir de nouveau réunis autour » de nous et d'entendre résonner une fois de plus les accents de votre dévouement » à l'Église et de votre attachement à ce siège apostolique et au Pontife romain. » — Et comment n'aurions-nous pas pour agréable, comment pourrions-nous » ne pas louer hautement la pieuse pensée, le noble sentiment, qui, chaque année, » vous ramène ici, aux pieds du tombeau des glorieux apôtres et dans les grands » sanctuaires de la Ville éternelle ? Vos pèlerinages si édifiants, nous en avons la » douce confiance, affermissent de plus en plus votre foi et votre courage, en » donnant à votre piété un élan nouveau. Ils sont en même temps un grand » exemple, digne d'être proposé à l'imitation de toutes les nations catholiques. — » Dans les temps de troubles, en effet, les âmes chrétiennes sentent comme un » besoin de multiplier les manifestations extérieures de leur union intime avec le » Pasteur suprême, chargé par Dieu de les instruire et de les guider à travers les » obscurités et les écueils de cette vie. Or vous savez, bien-aimés fils, combien » grave et difficile est, à l'heure présente, la condition de la sainte Église et de la » société civile tout entière. L'Épouse immaculée de Jésus-Christ est regardée » comme l'ennemi le plus dangereux de l'humanité, et, par suite, se voit combattue » à outrance et chassée de partout. On n'omet rien pour soustraire à son influence » salutaire tant la vie privée que la vie publique, et l'on s'efforce de toute manière



» à détruire ses pieuses institutions, dont la longue expérience des siècles n'a » cessé cependant de démontrer l'utilité et d'enregistrer les bienfaits. — Par une » conséquence fatale de cette guerre, la société civile se trouve actuellement » exposée aux dangers les plus sérieux, car, les bases de l'ordre public étant » ébranlées, les peuples et leurs chefs ne voient plus devant eux que des menaces » et des calamités. — Au reste, pourrait-il en être autrement ? Les nations » pourront-elles échapper à la ruine, lorsque les familles et les cités ne se » composeront plus que de générations nouvelles élevées dans l'oubli de Dieu et » privées du frein de la religion, le seul qui soit capable de maîtriser les passions » et les concupiscences malsaines du cœur humain ? — Pour conjurer ces » immenses périls, il faut, très chers fils, que tous les catholiques s'unissent » étroitement dans la prière et dans la défense courageuse des suprêmes intérêts » de la religion et de la société. Un vaste champ est ouvert à leur zèle et à leur » dévouement. L'éducation chrétienne de la jeunesse; la moralisation des classes » ouvrières; la revendication par les moyens légaux, autorisés dans les divers pays, » des droits des catholiques méconnus et foulés aux pieds; la diffusion des saines » doctrines qui démasquent la fausse science, source de l'incrédulité et de la » corruption des mœurs : voilà les objets sur lesquels peut et doit s'exercer » l'activité des fils vraiment dévoués à l'Église. La vérité, la religion, la vertu » chrétienne sont des biens qui forment le patrimoine commun de tous les fidèles; » à tous doivent être ces biens également précieux et chers. Mis en sûreté, ils » seront utiles à toutes les grandes et utiles causes; dissipés ou perdus, ils en » rendront la défense difficile et en compromettront le succès.

» Vous avez compris, fils bien-aimés, ces besoins et ces devoirs, et c'est pour » y satisfaire de votre mieux que, sous la sage direction de vos pasteurs, vous » dépensez journellement vos forces et votre intelligente activité. La France, que » nous aimons toujours à appeler la fille aînée de l'Église, la France, grâce à » Dieu, renferme encore dans son sein de riches trésors de vertu, de générosité et » de foi. Son illustre Épiscopat, pour sauvegarder les grands intérêts de la religion » et du salut des âmes, déploie avec un merveilleux accord une sollicitude que » rien n'arrête et rien ne décourage. Vous-mêmes, chers fils, et tant d'autres avec » vous, tenez à honneur, comme il sied à un chrétien, de professer hautement » votre foi, votre amour et votre fidélité à l'Église; vous aimez à les affirmer » toujours sans vous laisser effrayer jamais par la vue des sacrifices que cette foi » et cette charité vous imposent.

» C'est précisément sur cet ensemble de grandes qualités et de vrais mérites de

» la France, que nous fondons nos espérances pour votre chère patrie. De tout
» temps la Providence s'est plu à confier à son bras vaillant la défense de l'Église,
» et quand elle la voyait s'acquitter fidèlement de sa mission, elle ne manquait pas
» de la récompenser par une augmentation de gloire et de prospérité. Ah! nous le
» demandons au ciel avec instance : puisse la France d'aujourd'hui, par sa foi
» religieuse, se montrer digne de la France du passé! Puisse-t-elle rester fidèle
» aux grandes traditions de son histoire! Ce sera pour elle le moyen de travailler
» à sa véritable grandeur. Une douloureuse expérience, hélas! a montré vers quels
» abîmes s'acheminent les nations qui se laissent séduire et s'éloignent de l'Église,
» qui est des peuples la plus tendre Mère et la plus grande bienfaitrice.

» En attendant, très chers fils, pour fortifier votre courage dans la lutte et les
» épreuves, nous vous plaçons sous la protection toute spéciale du glorieux saint
» Michel, prince des Milices célestes, et de saint Joseph, chaste époux de la bien-
» heureuse Vierge Marie, et nous supplions le Seigneur qu'après le combat, il
» daigne orner un jour vos fronts des plus riches couronnes. C'est dans cette inten-
» tion que nous vous bénissons de tout notre cœur. Que cette bénédiction du
» Vicaire de Jésus-Christ vous accompagne dans vos foyers, et devienne, par la
» bonté de Dieu, une source abondante de grâces pour vous, pour vos familles,
» pour la France tout entière. »

IV

Léon XIII et la sanctification du peuple chrétien.

A cet exposé trop sommaire d'un gouvernement qui embrasse dix années de l'histoire de l'Église il manquerait une page importante si l'on n'indiquait au moins ce que Léon XIII a fait pour la sanctification du peuple chrétien. C'est au Pape comme Souverain Pontife, qu'incombe le devoir de propager dans l'Église le culte de Dieu, d'ouvrir les sources de la grâce, d'animer la piété des fidèles, d'amener le peuple à la pratique de toutes les vertus. Monté sur le trône au milieu d'une situation humainement désespérée, Léon XIII, en déployant la plus rare énergie, n'attend que de Dieu seul le succès de ses efforts et le pacifique triomphe de l'Église pour le salut de tous. Persuadé que ce sont les péchés et les crimes qui attirent les fléaux, trois fois en ouvrant les trésors sacrés du jubilé il a convoqué le peuple chrétien tout entier aux manifestations de la charité et de la pénitence, à fléchir le ciel par des supplications solennelles et par des rénovations morales.

Les jubilés.

Les deux encycliques sur le Saint-Rosaire.

Tendrement dévoué à la sainte Mère de Dieu, au milieu des tempêtes qui assaillent la nef apostolique, il a mis sa confiance dans l'Étoile de la mer, et deux fois il a réuni les supplications de l'Église universelle sous cette forme auguste et populaire qu'elle employe comme une arme invincible dans les situations les plus désespérées : le Saint-Rosaire. Aujourd'hui comme au temps des Albigeois, comme aux jours de Lépante, l'Église attaquée avec acharnement par des sectes athées, plongées dans toutes les corruptions du matérialisme, l'Église attend le salut des hauteurs du Ciel et particulièrement de la protection de Marie. Soixante-douze sanctuaires dédiés dans Rome à la sainte Mère de Dieu attestent la piété séculaire du peuple romain envers cette puissante et maternelle protectrice. Léon XIII a voulu que la récitation du Saint-Rosaire y fût quotidienne.

Nombreuses canonisations de saints.

Léon XIII n'a laissé passer aucune année de son pontificat sans donner à l'Église de nouveaux intercesseurs en plaçant des saints dans la gloire des autels. Il a eu la consolation de canoniser saint Benoît-Labre et saint Jean Berchmans. Il a fait la reconnaissance des ossements sacrés de sainte Claire d'Assise, et glorifié sainte Claire de Montefalco; il a donné à l'Angleterre la protection de ses quarante-deux saints martyrs; il a établi comme patrons des œuvres de charité ces héros de la charité qui furent Vincent de Paul, Camille de Lellis, Jean de Dieu; il a placé les écoles sous la protection de l'ange de l'école saint Thomas d'Aquin, dont le génie a refleuri dans l'Église par son zèle éclairé; il a béatifié le vénérable Jean de la Salle, le fondateur des écoles chrétiennes. C'est sous son règne que furent retrouvés, cachés qu'ils étaient dans le sein de la terre, les restes vénérables de l'apôtre saint Jacques, à Compostelle; et il a fait part à l'univers de la joie que lui causait cette résurrection anticipée d'un corps d'apôtre autrefois glorifié par d'incessants pèlerinages. Ainsi l'Église de la terre trouve son appui dans les amis de Dieu qu'elle a formés; et le Pontife établi pour conduire à la terre des élus, comme un nouveau Moïse, le peuple régénéré du Christ, renoue dès ici-bas les destinées de l'Église militante dans l'épreuve aux bénédictions puissantes de l'Église du Ciel.

CHAPITRE VI

L'ACTION POLITIQUE ET DIPLOMATIQUE DE LÉON XIII

L'HISTOIRE célèbre la sagesse et la constance du Sénat de l'ancienne Rome. *Introduction.*
« A le prendre dans les bons temps de la République, dit Bossuet, il n'y eut » jamais d'assemblée où les affaires fussent traitées plus mûrement, ni avec plus » de secret, ni avec une plus longue prévoyance, ni dans un plus grand concours, » et avec un plus grand zèle pour le bien public.

» Le Saint-Esprit n'a pas dédaigné de marquer ceci dans le livre des » Machabées (1), ni de louer la haute prudence et les conseils vigoureux de cette » sage compagnie, où personne ne se donnait de l'autorité que par la raison, et » dont tous les membres conspiraient à l'utilité publique sans partialité et sans » jalousie (2). »

Oui, en vérité, le Sénat romain était grand et sa politique, habile et profonde, mérite l'admiration et les éloges de l'historien!

Notion générale de la politique pontificale.

Mais lorsque les temps annoncés et mesurés par les prophéties antiques furent accomplis et que la ville de Romulus devint la cité de Pierre, un gouvernement plus auguste que celui des Pères conscrits s'y installa, une sagesse plus haute commença à rayonner, semblable à un bienfaisant soleil, des sept collines jusqu'aux extrémités de la terre.

La « politique des Papes » régit dès lors la Ville et le Monde.

Rome devient la tête et le cœur de l'humanité régénérée par Jésus-Christ.

Les annales humaines n'offrent pas de plus beau spectacle ni de plus utile exemple que celui de cette imposante et longue procession de Pontifes, s'ache-

(1) Machab. VIII, 15. 16.
(2) *Discours sur l'Histoire universelle,* 3e partie.



minant des catacombes à Constantin, de Constantin à Charlemagne, traversant le moyen âge avec ses luttes et ses gloires, les siècles modernes avec leurs révoltes et leurs orages, pour arriver enfin, au milieu de mille vicissitudes, toujours combattus mais toujours fidèles à leur mission, aux temps troublés où nous vivons.

Ce n'est plus l'ambition d'étendre l'empire des armes romaines qui obsède les successeurs du pêcheur de Galilée; ce n'est plus le fardeau d'une puissante centralisation, dans laquelle viennent s'absorber les nations conquises et asservies, qui pèse sur leurs épaules.

Ils ont de plus vastes soucis et portent une plus noble charge.

Lorsque Léon XIII jette les yeux sur la carte du monde, il ne voit, dans les divers pays qui la fractionnent, que les provinces d'un royaume unique, celui de N. S. Jésus-Christ.

Ce royaume, le Pape doit le gouverner; il doit chercher à l'étendre de ses limites de fait à ses limites de droit; il doit le reconquérir sur les usurpations du schisme ou de l'hérésie; il doit le maintenir, le pacifier, au nom du Chef invisible de cette Église dont il est le chef visible.

Toute la politique pontificale se résume dans ces devoirs et elle a pour but suprême la liberté de les remplir. Elle gravite sur ces deux pôles : la vérité, d'une part, la paix, de l'autre. Le règne de la vérité n'est possible que dans la paix et la paix réelle et durable n'existe que dans la vérité.

Pour propager, confesser, défendre et garder la vérité, les Papes souffrent l'exil, la prison, le martyre; pour conserver ou pour rétablir la paix, les Papes sacrifient tout, sauf la vérité, car la justice elle-même n'est que la vérité du droit.

On voit, dans le cours des siècles, se succéder ou se combiner cette double action de l'apostolat universel du Saint-Siège et de la diplomatie pontificale. C'est la chaîne et la trame de toute l'histoire ecclésiastique. Dieu donne à chaque Pape des aptitudes spéciales, un caractère propre, parfois même une mission particulière; mais tous ces moyens convergent vers le même but, toutes ces nuances se confondent dans l'harmonieuse unité du plan divin.

Pie IX et Léon XIII.

Des esprits, imbus d'idées étroites ou peut-être même de préjugés hostiles, ont essayé d'opposer la politique de Léon XIII à celle de Pie IX. Rien n'est plus faux que cette thèse et l'on ne pourrait, en cherchant à l'accréditer, que diminuer la gloire de chacun de ces grands Pontifes.

Mgr Mermillod voyait juste, au contraire, et il entrouvrait même l'avenir lorsqu'au lendemain de l'élection du cardinal Pecci par le conclave de 1878, il

écrivait aux catholiques de Genève ces mémorables paroles : « Il y a dans les âmes » comme un pressentiment que le glorieux tombeau de Pie IX est le portique de » l'ordre social chrétien. Le grand Pontife à qui l'univers entier a rendu des » hommages dans un deuil plein d'espérance, nous semble Moïse dirigeant le » peuple de Dieu à travers les souffrances et les luttes; ses prières nous ont » obtenu Josué qui nous conduira à la terre promise des triomphes évangéliques. »

« Pie IX, disait encore l'illustre évêque de Genève, a tracé le plan et les lois » de la société chrétienne; Léon XIII, c'est notre espoir, les appliquera aux » constructions des temps nouveaux. »



La politique de Léon XIII.

La politique de Léon XIII s'est chargée de justifier ces prévisions et ces espérances.

Elle est, depuis neuf ans, la confirmation constante et l'application pleine de prudence de la grande œuvre doctrinale du règne de Pie IX. Les vérités nécessaires, proclamées par le Pape du *Syllabus* et du Concile, sont devenues les dictames salutaires, appliqués d'une main discrète sur les plaies de nos sociétés malades.

Ceux-là seuls, qui oublient que l'Église est une Mère, peuvent s'étonner des ménagements et des ingénieuses industries de sa tendresse.

Si la science médicale interdit l'altération substantielle des remèdes, elle comporte et même elle encourage tous les procédés qui rendent leur administration plus facile.

Celui qui comprend la portée de cette maxime saisit du même coup la haute et véritable inspiration de la politique et de la diplomatie de Léon XIII.

Je n'ignore pas que ces termes de *politique* et de *diplomatie,* appliqués au gouvernement général de l'Église de Jésus-Christ, peuvent offusquer certains lecteurs; mais je sais aussi que le devoir des catholiques est, aujourd'hui plus que jamais, de percer le mensonge et la tromperie des mots pour aller droit à la réalité des choses.

On a beaucoup médit de la politique; — ce n'est pas sa faute, c'est celle des politiciens.

Au lieu de lui laisser son véritable caractère, ils ont abaissé la noble science du gouvernement jusqu'à l'art équivoque d'exploiter les hommes et les circonstances; au lieu de lui assigner pour but la justice, ils l'ont employée au triomphe des

causes les plus inavouables; au lieu de reconnaître la sincérité comme la première de ses lois, ils ont fait de la fourberie la plus habituelle de ses armes.

L'honnête, la vraie, la bonne politique ne doit pas plus être confondue avec ces manigances suspectes que le commerce avec l'agiotage, que la médecine avec l'empirisme, que le noble métier de la guerre avec les entreprises du banditisme ou de la piraterie.

Comme on l'a dit avec beaucoup de raison, « en ce bas monde, on ne fait rien » sans adresse, prudence et circonspection. Il n'est pas d'œuvre humaine, le » bonheur compris, qui puisse se passer de politique ».

Les affaires religieuses échappent, moins que les autres encore, à cette loi commune. Par leur nature délicate et élevée, par les accointances intimes qu'elles ont avec la sécurité des âmes et la vie paisible des nations, elles demandent à être traitées avec un tact tout particulier. Presque toujours la diplomatie ecclésiastique est obligée de se frayer un passage au milieu des susceptibilités les plus ombrageuses, des rivalités les plus jalouses et des plus redoutables obstacles.

C'est ce qui explique — disons-le en passant — pourquoi le haut clergé a pu, précisément dans les temps les plus difficiles, fournir à la politique profane tant d'auxiliaires éminents, tant d'hommes d'État dont l'impartiale histoire retient et glorifie les noms. On a vu bon nombre d'évêques et de cardinaux s'acquitter avec succès des fonctions de premier ministre; — il serait difficile, croyons-nous, de citer beaucoup de premiers ministres laïques, très aptes à porter le fardeau du gouvernement ecclésiastique ou de l'épiscopat.

Les traditions de cette grande et noble politique « cléricale » se perpétuent à Rome et le Sacré-Collège en est, à travers les âges, le foyer toujours renouvelé. *Prudence* dans le conseil, *force* dans l'action, *modération* dans le triomphe, *justice* partout, tels sont les attributs de ce sénat de la Rome chrétienne. Les vertus cardinales sont donc aussi des vertus cardinalices.

Ces vertus, lorsque le choix du conclave les fait monter sur le siège de Pierre, s'épanouissent dans la plénitude de leur floraison, sous le sentiment d'une responsabilité plus grande et par l'assistance divinement promise au Pasteur des pasteurs. Elles viennent en outre se sertir, comme des pierres précieuses, dans la monture d'or de la charité.

Et c'est ici surtout qu'éclate le caractère unique et l'incomparable supériorité de la politique pontificale: elle est souverainement charitable.

Qui ne connaît le portrait immortel que l'Apôtre des nations a fait de la charité chrétienne? « La charité est patiente; elle est douce et bienfaisante; la charité n'est

» point envieuse; elle n'est point téméraire et précipitée; elle ne s'enfle point
» d'orgueil; elle n'est point ambitieuse; elle ne cherche point ses propres intérêts;
» elle ne s'irrite point; elle ne pense point le mal; elle ne se réjouit point de
» l'injustice, mais elle se réjouit de la vérité; elle supporte tout, elle croit tout, elle
» espère tout, elle souffre tout (1). »

Combien de diplomates contemporains se reconnaîtraient dans cette peinture?

Combien s'en rencontrerait-il pour croire au succès d'une politique munie de telles armes et guidée par une telle stratégie ?

Cette politique cependant est celle de Léon XIII; elle poursuit son œuvre avec persévérance, elle tient tête aux plus grandes puissances et aux hommes d'État les plus habiles, elle se dirige avec succès entre les plus redoutables écueils et, en l'espace de quelques années, elle a obtenu des résultats et remporté des triomphes qui marqueront dans les annales de l'Église et du monde.



L'histoire, je ne l'ignore pas, a des règles inviolables.

Elle ne permet pas de porter sur un homme vivant et de situation élevée un jugement qui serait trop enclin aux complaisances du panégyrique; elle défend aussi de préjuger l'issue des négociations encore en cours et le résultat d'une politique dont le dernier mot n'est pas dit.

Toutefois, même en tenant compte de ces exigences et des difficultés du sujet, il est possible de caractériser à grands traits les années écoulées du règne de Léon XIII et d'indiquer quelle a été l'action de ce grand Pape sur l'état général de la chrétienté.

Rapports de l'Église et de l'État.

De l'avis de tous les esprits élevés, le problème qui domine aujourd'hui tous les autres et qui intéresse le plus vivement la prospérité des nations, la paix politique et la paix sociale, c'est celui des rapports de la puissance civile et de la puissance ecclésiastique.

Depuis que la Révolution a malheureusement trop réussi à faire prévaloir parmi les nations européennes, un système de séparation, ou, pour mieux dire, d'hostilité entre l'État et l'Église, on a vu l'ordre moral et l'ordre politique décliner ensemble, les dissensions les plus fâcheuses troubler la concorde civile et contrarier la paisible administration de la chose publique. — Plus peut-être que partout ailleurs, nous en avons fait en Belgique l'amère et décisive expérience.

(1) I. Cor., 13.

C'est ce régime, séparatiste et hypocrite au fond, que Pie IX a condamné par ses immortelles Encycliques, opposant aux thèses libérales la théorie traditionnelle de l'alliance des deux pouvoirs, distincts dans leurs attributions, mais loyalement unis pour procurer la félicité spirituelle et temporelle des peuples.

Léon XIII a fait dans cet ordre d'idées un pas de plus.

Un philosophe grec répondait à ceux qui niaient le mouvement : « Je marche, donc je me meus. » Et il marchait! Notre glorieux Pontife a opposé une réponse analogue aux sophistes révolutionnaires. Il a cherché à introduire dans les faits cette féconde entente que le libéralisme s'obstine à ne pas inscrire dans les lois. C'est la théorie des faits accomplis, retournée, invoquée et appliquée, cette fois, au profit de l'ordre et de la justice. Aux ignorances, aux susceptibilités, aux préjugés, aux hostilités même qui s'opposaient à la pacification religieuse et politique, le Pape a répondu par des démarches, des tentatives et enfin par des rapprochements dont le succès, quelquefois relatif et le plus souvent considérable, sera le fait le plus décisif et le plus glorieux de son règne.

Le programme de Léon XIII.

Dès l'aurore de son pontificat, nous voyons s'affirmer cette grande pensée de Léon XIII.

« Le Christ, écrit-il, par qui il a plu au Père éternel de réconcilier toutes choses, » s'est proposé, en établissant l'Église sur la terre, de rappeler à Dieu tous les » hommes devenus ennemis de Dieu, en les ramenant soit par les enseignements » de la doctrine céleste, soit par les secours de la grâce surnaturelle. C'est » pourquoi, selon la volonté de son Auteur, le caractère et la nature de l'Église » catholique sont tels que plus elle voit qu'elle doit combattre énergiquement, » quand il en est besoin pour la foi et la justice, plus aussi elle est portée à la » bénignité et à la miséricorde pour les hommes égarés. Et *comme rien n'est plus* » *propre à assurer aux hommes la tranquillité de la vie présente et la béatitude éternelle* » *que l'accord affectueux de l'autorité religieuse et de l'autorité civile,* l'Église n'a rien » tant à cœur que d'inviter les princes à s'unir à elle par l'amitié et par la concorde. » Or, les Papes, nos prédécesseurs ayant toujours visé à ce but, selon les exigences » des temps et des lieux, nous avons jugé que nous-même nous ne devons pas » nous écarter de cette ligne de conduite. Que s'il en découle quelque avantage » pour la société humaine, il faut tout rapporter uniquement à l'honneur et à la » gloire de Celui qui a donné à son Église une telle vertu. »

Léon XIII n'a eu, hélas! que trop d'occasions d'appliquer ce programme et de se faire, dans les diverses contrées du monde, le promoteur et le héraut de la pacification religieuse et sociale. Il s'est montré pacifique même avec ceux qui

haïssaient la paix et s'il n'a pas toujours réussi à les ramener, il est parvenu du moins à les modérer.

***

A l'avènement du Pontife glorieusement régnant, la France était engagée déjà bien avant dans la voie révolutionnaire et, depuis neuf ans, elle n'a fait que s'y enfoncer davantage. C'est assez dire tout ce qu'il a fallu de tact, de prudence, d'habileté, de mansuétude pour sauvegarder les intérêts de l'Église dans ce pays. *La France.*

En politique, il y a souvent beaucoup plus de mérite à empêcher quelque mal, dans les circonstances épineuses, qu'à opérer le bien dans l'ordre et la paix. En face de ruines navrantes et de proscriptions douloureuses, que de ménagements à garder pour prévenir des désastres plus complets et pour empêcher la persécution de devenir générale ! Et, d'autre part, combien il est difficile d'allier les concessions nécessaires, commandées par le malheur des temps, avec les protestations nécessaires, imposées à Celui qui est, par excellence, le défenseur des opprimés, le gardien de la vérité, le témoin de la justice !

Léon XIII s'est acquitté avec une rare sagacité de ces délicates obligations de son ministère apostolique. Sans doute la situation de l'Église en France est bien faite pour attrister et pour inquiéter les cœurs chrétiens; mais il n'est aucun homme d'État, quelque peu au courant des vicissitudes de la politique et de l'esprit dominant des sphères officielles, qui ne doive s'étonner que cette situation ne soit pas pire encore et n'ait point dégénéré en rupture ouverte et en crise aiguë. Ce résultat si considérable, au point de vue de la paix des consciences, du maintien de l'existence publique du culte, de la conservation de la hiérarchie, des réparations possibles et espérées de l'avenir, à qui le doit-on ? Avant tout à la sagesse éclairée du Pape et au concours intelligent de ceux qui ont représenté et secondé sa politique !

En Allemagne, Léon XIII se trouve aux prises avec des difficultés bien plus graves encore. Le *Culturkampf* sévit dans toute sa violence et dans toute son implacable rigueur : la hiérarchie ecclésiastique est en partie désorganisée; les ordres religieux sont dispersés ou proscrits; dans beaucoup de paroisses l'exercice public du culte est suspendu. Une législation savante et draconienne, appliquée par la bureaucratie la plus disciplinée qui soit en Europe, a été édictée tout exprès pour amener graduellement l'extinction du catholicisme en Allemagne. *L'Allemagne.*

La lutte est engagée partout et elle est conduite par le chancelier de fer, c'est-à-dire par une volonté inflexible et par une intelligence politique d'une puissance et d'une pénétration incomparables.

C'est, en de telles conditions, que, dans la sérénité vraiment pontificale de sa mission et dans la sécurité de son droit, le Pape aborde son œuvre favorite de réconciliation et de paix. L'histoire nous montre un autre Léon, arrêtant par le prestige du sacerdoce et de la sainteté, la marche envahissante d'Attila; qui donc oserait dire qu'en face d'une hostilité plus savante, plus stratégique et plus redoutable, il n'y ait pas eu, au moins, autant de mérite et de gloire, à contenir et à détourner de l'Allemagne le fléau de la persécution et à épargner à ce pays des désastres plus irréparables et plus cruels que ceux qui n'atteignent que les abbayes, les églises, les monuments religieux et civils, en un mot l'éclat extérieur et la prospérité matérielle des sociétés ?.....

Les débuts de Léon XIII dans cette œuvre délicate et ardue n'ont pas été fort heureux. Ses premières communications au cabinet de Potsdam sont accueillies avec une froideur hautaine, à peine compatible avec les strictes exigences de la politesse. On feint à Berlin d'ignorer qu'il existe à Rome une autorité, ayant un titre quelconque à s'occuper des affaires religieuses de l'Allemagne.

Le Souverain Pontife pourtant ne se décourage pas : il réussit à captiver successivement l'attention, la bienveillance et enfin le respect de l'empereur Guillaume et du prince chancelier. Sous cette influence, latente d'abord et même inavouée, l'orientation de la politique allemande ne tarde pas à se modifier. M. le prince de Bismarck en arrive bientôt à se convaincre que le rétablissement de la paix religieuse est tout à la fois le meilleur moyen de consolider l'unité de l'Empire et la barrière la plus efficace à opposer au flot montant du socialisme.

Aux premiers pourparlers succèdent des négociations mieux définies. La chancellerie allemande est tout étonnée de les voir prendre une tournure favorable et pratique. Elles ne sont pas exemptes toutefois de difficultés. Le prince de Bismarck est enclin à opposer le prestige du Pape à l'action parlementaire du Centre, et le Pape, de son côté, se garde de désavouer et de contrarier les efforts des vaillants champions de la cause catholique en Allemagne.

Il serait difficile de retracer ici les diverses phases et les épisodes assez nombreux de cette campagne diplomatique. Qu'il nous suffise de dire que la douceur et la longanimité du chef de l'Église finissent par en assurer le succès.

Une fois de plus, on peut ratifier à Berlin ce témoignage d'un diplomate allemand du commencement de ce siéle : « Quand on y va loyalement et qu'on a

» bonne volonté, il est facile de traiter avec Rome et on termine en quatre jours » ce que d'autres n'ont pu tirer au clair en quatre ans (1). »

Nous ne chercherons pas à établir ici à quelle distance précise le principal promoteur du *Culturkampf* s'est arrêté en deçà ou en delà de Canossa. Ce qui est certain, c'est que Léon XIII, de l'aveu de l'Europe entière, est sorti victorieux de ces laborieuses négociations, sans amoindrir les droits essentiels de l'Église. Le 30 juin 1887, en bénissant la nouvelle cloche impériale de la cathédrale de Cologne, Mgr l'archevêque Krementz a pu dire, à bon droit, que les premières volées de la *Kaiserglocke* annonceraient la pacification religieuse de l'Allemagne, c'est-à-dire un des plus beaux triomphes de la Papauté, un des événements les plus considérables de l'histoire du XIXe siècle.

La Belgique.

La Belgique a eu le privilège — s'il est permis ici de se servir de ce mot — d'être le champ d'expérience où la politique de Léon XIII s'est affirmée avec le plus de clarté.

A la suite des néfastes élections de juin 1878, était arrivé au pouvoir un ministère libéral, émanation, pour ainsi dire directe, de la franc-maçonnerie et dont l'un des premiers actes fut de soumettre au parlement une législation sur l'enseignement primaire, depuis longtemps élaborée dans les Loges. Le but visible de cette prétendue « réforme scolaire » était de déchristianiser les jeunes générations et, comme l'ont avoué les promoteurs les plus ardents et les plus sincères de la LOI DE MALHEUR, « d'arracher des âmes à l'Église ».

Le gouvernement maçonnique lui-même avait si bien conscience du caractère odieux de cette œuvre et des répugnances qu'elle devait inspirer à un peuple essentiellement religieux, qu'il avait eu soin d'en déguiser la portée véritable sous un masque d'hypocrite neutralité. Ni le bon sens des Belges, ni la vigilance des pasteurs ne se laissèrent prendre à cette mascarade. Le drapeau de la résistance légale, courageuse, persévérante fut arboré partout, et les esprits clairvoyants purent bientôt prédire à coup sûr que la victoire, dans cette lutte gigantesque, demeurerait, comme sous Joseph II et sous Guillaume Ier, à une nation, héroïquement décidée à défendre sa foi religieuse et ses plus chères libertés.

Le chef du gouvernement des loges, M. Frère-Orban, — dont nous n'avons d'ailleurs ni à amoindrir le talent, ni à méconnaître la perspicacité — reconnut bientôt le caractère sérieux d'une opposition qu'il s'était flatté d'abord de voir aboutir à « un pitoyable avortement ».

(1) Prince de Hardenberg, lettre au prince de Taxis, 1821, citée par Rohrbacher. *Histoire de l'Église*, tome XIV, p. 652.



Pour conjurer le désastre qui s'annonçait, il résolut de payer d'audace et il entreprit d'intéresser le Pape lui-même au succès de la conspiration ourdie par la franc-maçonnerie.

Malgré sa perfidie, ce plan était, au fond, d'une extrême simplicité.

Parmi les articles immédiatement applicables du programme libéral, figurait la rupture ou, pour mieux dire, la suppression définitive des relations diplomatiques de la Belgique avec le Saint-Siége.

Fort de l'ascendant dictatorial qu'il a toujours exercé sur son parti, M. Frère parvint, sans trop de peine, à amener la majorité parlementaire à ajourner la réalisation de cette mesure.

Son but était d'exploiter le maintien de la nonciature apostolique à Bruxelles et de la délégation belge au Vatican au profit de sa politique scolaire.

Sachant toute l'importance que le Souverain Pontife attachait, à bon droit du reste, à la représentation diplomatique du Saint-Siége à Bruxelles, le chef du cabinet belge se flattait d'obtenir à ce prix l'abandon et le désaveu de l'épiscopat et du clergé, lancés avec un généreux élan dans une lutte formidable dont l'enjeu était l'avenir de nos jeunes générations et la conservation de la foi dans le pays. En d'autres termes, M. Frère espérait que le Pape-Pontife se laisserait paralyser par le Pape-Roi.

C'était méconnaître tout à la fois le caractère élevé de Léon XIII et la tradition constante de la Papauté. Comme les Papes l'ont proclamé cent fois, loin d'être un obstacle au libre exercice de l'autorité spirituelle, la souveraineté temporelle du Saint-Siége en est, au contraire, un précieux auxiliaire et une efficace garantie.

Aussi longtemps qu'on ne lui demanda que des tempéraments charitables, des conseils de sagesse et de modération, des ménagements pour les personnes, Léon XIII ne se fit pas prier; mais dès que les suggestions de M. Frère prirent un caractère plus grave et plus précis et qu'elles visèrent à obtenir un désaveu de l'épiscopat et un abandon plus ou moins voilé des principes traditionnels de l'Église en matière d'éducation de la jeunesse, le cabinet de Bruxelles vint se heurter à une calme mais inflexible résistance. Le *non possumus* de la conscience pontificale tenait en échec tout le plan, si laborieusement ourdi pour assurer le triomphe de la franc-maçonnerie.

M. Frère-Orban s'en montra outré et il répondit à l'attitude du Souverain Pontife par une rupture, notifiée avec un éclat et un manque de formes, inconnu jusqu'alors dans les annales diplomatiques.

Une aussi injuste brutalité répugnait trop au sentiment d'une nation, profon-

dément religieuse et attachée au Saint-Siége, pour ne pas soulever d'énergiques protestations. Elles ne manquèrent point de se produire et donnèrent au Saint Père l'occasion d'établir entre le gouvernement et le pays une distinction de nature à consoler le chef de l'Église et à sauvegarder, du moins dans la mesure où il pouvait l'être, l'honneur de la Belgique.

Ces sentiments ne tardèrent pas, d'ailleurs, à se manifester d'une manière plus décisive encore.

Les élections de 1884 infligèrent au gouvernement des Loges une éclatante défaite et les premiers actes du ministère catholique, issu de ce mouvement national et vraiment libérateur, furent d'abroger *la loi de malheur* de 1879 et de renouer les relations diplomatiques avec le Vatican.

Ce n'est pas tout : M. Frère, qui avait voulu abaisser le prestige de la Papauté, a eu l'amère douleur de voir ce prestige grandir, pendant que lui-même — ne parvenant plus à diriger le parti libéral, déchiré par la discorde — en arrivait à se plaindre, en pleine Chambre, des rigueurs de l'ostracisme et de l'isolement où le reléguaient ses anciens amis.

La fameuse campagne, connue dans les annales parlementaires belges sous le nom *« d'échange de vues, »* avait été dirigée contre les catholiques et contre la Papauté ; le résultat en a été l'union, puis le triomphe des catholiques, et l'exaltation de la Papauté.

Il nous faudrait tout un volume pour continuer cette revue et pour signaler dans ses détails la bienfaisante influence de la politique pontificale au milieu des nations. Quelques traits compléteront notre rapide esquisse.

L'Espagne, le Portugal, l'Autriche, la Turquie, la Russie, la Chine, l'Amérique.

En Espagne, Léon XIII cimente l'accord traditionnel de l'Église et de l'État et prépare l'adoption d'une législation matrimoniale, conforme aux attributions propres des deux pouvoirs.

En Portugal, aux Indes, comme en Autriche et ailleurs, il réussit à relâcher, sinon à supprimer, les entraves qu'une législation étroite et surannée faisait peser sur l'autorité spirituelle.

En Turquie, il contribue à assurer aux catholiques une loyale protection de leur liberté religieuse.

En Russie, il parvient à adoucir, dans leur application, les rigueurs d'une législation draconienne.

En nouant des rapports avec le Céleste Empire, Léon XIII arrive à obtenir une consécration effective de la liberté religieuse et, sans compromettre aucun résultat acquis, à abriter désormais sous l'égide de la liberté et de la justice, officiellement



garanties, la sécurité des missions catholiques, exclusivement placée jusqu'alors sous la protection quelquefois précaire du prestige des armes.

L'Amérique n'échappe point à sa vigilance et, grâce à sa bienveillante intervention, le clergé des républiques méridionales y arrive à une situation plus digne, plus indépendante, plus propice à l'intérêt des âmes.

L'Italie.

Mais, de tous les peuples du monde, c'est l'Italie qui occupe la première place dans les préoccupations de Léon XIII. Elle est constamment présente à sa pensée, et, soit qu'il parle, soit qu'il écrive, le nom de l'Italie revient toujours sur ses lèvres ou sous sa plume. Le Pape est, on peut le dire en toute vérité, le plus Italien des Italiens. Il aime sa patrie comme ne l'aiment certainement pas ces bruyants fanfarons de patriotisme qui ont jeté leur pays hors de ses destinées séculaires; il pleure sur Rome comme le Christ pleurait sur Jérusalem.

Ah ! ceux qui connaissent l'histoire, ceux qui savent l'influence exercée, depuis plus de dix-huit cents ans, par le Saint-Siége sur la péninsule italienne, ceux qui comprennent enfin la mission providentielle et la véritable grandeur de l'Italie, se rendront facilement compte de cette sollicitude constante et obstinée du Pasteur des pasteurs !

Cette terre latine, illustre et sacrée, n'a-t-elle pas été désignée entre toutes; n'a-t-elle pas été arrosée du sang des martyrs; n'a-t-elle pas été préparée par le lent travail des siècles pour offrir un domaine patrimonial, un asile inviolable, un trône glorieux et sûr au Vicaire de Jésus-Christ ? L'Italie sans le Pape libre et souverain, c'est la maison paternelle livrée au deuil, à la ruine et à la honte; c'est la faillite à l'histoire, au devoir et à l'honneur; c'est le passé renié, c'est le présent souillé, c'est l'avenir compromis.

Sortir de cette situation ou s'enfoncer sans retour dans l'abîme révolutionnaire, telle est l'alternative qui se dresse devant les tristes vainqueurs de 1870 !

Redoutable problème qui intéresse avant tout la liberté du catholicisme, inséparable de l'indépendance réelle du Pape, mais qui touche également, et d'une manière plus redoutable encore — car tout le monde ne peut pas s'abriter sous une promesse divine — à l'avenir de la nation italienne et de la maison royale de Savoie !.....

Aussitôt après l'attentat sacrilège de 1870, l'Italie révolutionnaire, dans l'ivresse du succès, ne se rendit pas compte de l'énormité de son crime. Pareille à une courtisane au milieu des entraînements de l'orgie, elle ne songeait qu'à jouir de son triomphe. Seuls quelques esprits plus clairvoyants et plus graves entrevoyaient les périls et les difficultés du lendemain. « *Roma è fatale,* Rome est fatale », disait le triomphateur lui-même. Il se rappelait sans doute cette parole de Massimo

d'Azeglio : « Rome capitale est la formule de ceux qui aspirent à se débarrasser du » même coup et de la monarchie et de la Papauté. »

Bientôt cependant les illusions de la première heure se dissipèrent comme se dissipent les fumées du vin. On put se convaincre alors qu'au lieu de se fermer, la question romaine, qu'on se flattait d'avoir résolue par la prise et par l'occupation de Rome, ne faisait que s'ouvrir.

La question romaine.

Cette question se pose aujourd'hui plus que jamais au fond de toutes les consciences chrétiennes et dans tous les États qui comptent des sujets catholiques, c'est-à-dire dans le monde entier.

Elle est perpétuellement à l'ordre du jour de la politique universelle et commande par son incomparable gravité l'attention de tous les gouvernements.

Une voix sort des faits qui, depuis dix-sept ans se succèdent à Rome pour la définir avec plus de précision et pour en faire ressortir l'importance.

Le talent, ou, si l'on aime mieux, l'habileté politique de Léon XIII a été de souligner ces incidents et d'en dégager les conclusions inéluctables. Soit qu'il flétrisse l'usurpation, soit qu'il revendique ses droits violés, soit qu'il adresse à l'Italie ces supplications affectueuses et ces reproches paternels qui trouvent parfois le chemin des cœurs les plus rebelles et les plus ingrats, toujours il aboutit au même résultat, à la même affirmation : la question romaine doit être résolue dans l'intérêt de l'Église, dans l'intérêt des âmes, dans l'intérêt de l'Italie, dans l'intérêt universel de l'ordre et de la paix du monde.

Or, cette solution, pour être sérieuse, doit être basée sur la justice.

Il devient de plus en plus évident que du Pape ou du Roi d'Italie l'un des deux est de trop à Rome, et le Décalogue, le Droit, l'Histoire, le plébiscite toujours renouvelé du peuple chrétien, les monuments et les pierres elles-mêmes prouvent assez que ce n'est point le Pontife Romain.

La Papauté, protégée de Dieu, a le temps d'attendre que cette démonstration pénètre de plus en plus dans les esprits; mais divers symptômes semblent indiquer que cette attente ne sera plus bien longue.

L'allocution, prononcée par le Saint Père au consistoire du 23 mai 1887, a eu, en Europe et surtout en Italie, un retentissement considérable.

Jusqu'aux adversaires de l'Église sont frappés des dangers de la situation actuelle et de l'urgence d'une solution.

Ce n'est pas seulement l'intérêt international du catholicisme qu'ils invoquent à l'appui de ce jugement, c'est l'intérêt de l'Italie elle-même.

Ils sentent qu'après tout, la Papauté est encore la meilleure défense et la

dernière gardienne de cette monarchie qui la retient captive. Cette affirmation a tout d'abord l'air d'un paradoxe, mais il suffit d'y réfléchir pour se convaincre combien elle reflète la vérité des faits. « La situation, dit un écrivain de la *Revue* » *des Deux-Mondes,* peut se résumer en deux mots : la Papauté n'a jamais besoin » de ce gouvernement; il a besoin d'elle en tout temps et en tout lieu. » « Ce » qu'on sent très bien à Rome, ajoute-t-il, quand on y observe l'ensemble des » affaires publiques, c'est l'intensité du malaise résultant pour le jeune État de » cette situation fausse; c'est la subordination constante de ses autres intérêts » politiques à la difficulté qui les domine tous. »

Qui donc oserait nous démentir si nous disions que cette impression sinistre, cette obsession, ce remords inséparable du sacrilège et du bien mal acquis hantent jusqu'aux plus hautes régions officielles du « royaume italien » ?

Quant au peuple, ou il descend jusqu'à la République et au socialisme; ou il retourne au Pape, comme l'enfant prodigue, à bout d'égarements et d'infortunes, retournait à la maison paternelle.

On peut même dire, en dépit de ces plébiscites trop vantés qui sont comme les fausses clefs de l'annexionisme contemporain, que la nation italienne, considérée dans son ensemble et surtout dans ses meilleurs éléments, n'a jamais été hostile ni au Saint-Siège, ni à la Souveraineté pontificale.

Cette appréciation s'applique surtout au peuple de Rome qui, lors des dernières élections municipales, a su montrer encore, dans les limites où la participation aux affaires publiques est permise aux catholiques italiens, combien les vrais Romains demeurent attachés et fidèles à leur vrai Roi.

Mgr Cecconi, l'illustre archevêque de Florence, avait donc bien raison de l'écrire dans une récente *Lettre pastorale :* « L'Italie possède en elle-même le meilleur » remède à ses maux. Séduite par un vain mirage de grandeur politique, victime » surtout de l'opiniâtre conspiration des sectes, elle a paru oublier, pendant des » années, le plus beau rayon de sa gloire, le gage de sa primauté sur toutes les » nations. Pour lui rappeler la possession de ce précieux trésor, il a fallu que, » regardant au dehors, elle l'aperçut comme dans un miroir. Alors elle a secoué » sa torpeur, elle s'est prise à réfléchir et elle s'est demandé : pourquoi donc » déprécier ce que je possède et ce que tous les peuples tiennent dans la plus » haute estime? Pourquoi donc le Pontife romain qui fut tant de fois le sauveur, » le pacificateur de l'Italie, qui en est encore aujourd'hui, par sa mission universelle, » l'impérissable honneur et le bienfaiteur le plus insigne, devrait-il être représenté » comme l'ennemi de la patrie? »

Ces sentiments se propagent tous les jours. Serait-il donc si surprenant qu'ils amenassent les Italiens à reconnaître que l'Italie, découronnée de la Papauté, devient un édifice plus informe encore et plus mutilé que le serait la Basilique de Saint-Pierre, privée de la coupole de Michel Ange et n'abritant plus, sous des voûtes profanées, qu'une caserne ou qu'une officine législative?.....

L'Évangile, dans une de ses pages les plus touchantes, nous montre le divin Sauveur, conversant avec la Samaritaine, assise sur la margelle du puits de Jacob, et demandant à boire à cette pécheresse, tout en cherchant à l'abreuver elle-même à la source de la vraie vie.

Ainsi nous apparaît également Léon XIII, sollicitant de l'Italie, égarée par la révolution, les garanties temporelles du pouvoir spirituel, mais la ramenant aussi par ses instances paternelles sur la voie de ses destinées historiques et à la source de sa vraie grandeur. — « *Italia, Italia, si scires donum Dei!* »

*
* *

Le Pape et les peuples.

Jusqu'ici nous n'avons envisagé l'action politique du Pape que dans ses rapports avec les gouvernements; mais elle embrasse aussi les peuples eux-mêmes, elle rayonne dans l'univers entier, elle pénètre dans les intelligences et les cœurs, elle s'exerce sur les volontés dont elle modifie la direction, et, à ce titre, elle est vraiment unique, incomparable, sans rivale dans le monde.

Certes ce n'est pas une médiocre puissance que celle qui se déploie dans une sphère aussi vaste et avec une efficacité que l'exclusif emploi d'une autorité purement morale rend plus merveilleuse encore. D'immenses horizons s'ouvrent à l'esprit lorsqu'il cherche à prévoir les résultats éventuels de cette haute direction paternelle, s'étendant, en notre siècle de transformation et de démocratie, sur l'humanité entière, considérée comme une vaste famille.

« L'avenir, disait naguère S. E. le cardinal Manning, appartient au Pape et aux » peuples. »

S'ils préparent cet avenir ensemble, il sera heureux pour les peuples et glorieux pour la Papauté.

C'est ce but que Léon XIII a en vue en confirmant partout les catholiques dans l'unité de la doctrine et dans l'accord des volontés, dans la profession de la même foi et dans l'accomplissement des mêmes devoirs.

L'union des catholiques.

L'homme d'État éminent qui préside aujourd'hui le cabinet belge, s'écriait à la veille des élections de 1884: « Jamais les catholiques belges n'ont été plus unis. »



Cette union était, pour une grande part, le fruit de la sagesse et de la paternelle intervention de Léon XIII, maintenant les droits de la vérité et prêchant les devoirs de la charité.

Elle s'est réalisée sous les mêmes auspices dans la plupart des nations et l'on peut dire que l'influence des catholiques s'y mesure à la plénitude de leur soumission au Saint-Siège et à la sincérité de leur concorde fraternelle.

Il s'en est suivi une compréhension plus chrétienne, plus large et plus élevée des obligations de la vie publique, une tolérance plus généreuse des dissentiments inévitables, une affirmation plus énergique et plus unanime des principes nécessaires.

Partout les catholiques comprennent et pratiquent mieux le droit, l'intérêt, le devoir d'accepter et d'exercer sérieusement l'action que les institutions et les lois leur donnent.

Partout ils ont à cœur de se montrer les meilleurs citoyens pour se montrer aussi les meilleurs chrétiens.

C'est un des grands résultats de la politique de Léon XIII.

Le Pape et la franc-maçonnerie.

Le Pape cependant ne s'est pas contenté de donner de la sorte aux forces catholiques, répandues dans le monde entier, une cohésion plus ferme, il leur a en outre assigné un but universel, capital et précis : la défense des droits de l'Église et de leur propre liberté religieuse contre les entreprises, les usurpations et les persécutions de la franc-maçonnerie.

Continuant, cette fois encore, l'œuvre de ses prédécesseurs, il a mis à nu le plan infernal des Loges qui est de combattre et, si la chose était possible, de détruire le règne de N. S. Jésus-Christ (1).

Des politiques à courte vue et surtout les francs-maçons eux-mêmes, intéressés à mettre la lumière sous le boisseau et à donner le change à l'opinion, ont cherché à amoindrir la portée de ces enseignements; mais les hommes d'État clairvoyants, et, par dessus tout, les chefs des Loges ne s'y sont pas trompés. Ils savent que le Pape a frappé où il devait frapper et ils peuvent voir, dès à présent, que le coup a porté.

Ainsi se sont dessinés de plus en plus dans le monde les deux camps ou, pour employer le langage traditionnel, *les deux cités* qui se disputent l'empire des âmes et l'avenir de la civilisation.

La lutte, engagée dans ces conditions, peut avoir ses vicissitudes, ses traverses,

(1) Encyclique *Humanum genus.*



ses alternatives de revers et de succès. Ne savons-nous pas qu'il est dans la destinée de l'Église militante de livrer sur cette terre un combat perpétuellement renouvelé, « dont la palme est aux cieux? » Mais nous savons aussi que les blessures de l'Église ne sont jamais mortelles et que le sang qu'Elle perd sur la route des siècles, devenant un germe de résurrection et de vie, se mêle, suivant les miséricordieux desseins de Dieu, au sang répandu par N. S. Jésus-Christ lui-même pour la rédemption du monde et pour le salut des âmes.

Léon XIII donne donc aux catholiques les leçons et les armes dont ils ont besoin, en même temps qu'il leur rappelle que jamais, fût-ce aux époques les plus funestes et les plus troublées, ils ne luttent en vain.

*
* *

L'action internationale de la Papauté.

Cette esquisse serait vraiment par trop incomplète si, en terminant, nous ne faisions ressortir comment, par la force même des choses et par l'ascendant vainqueur de la vérité, l'action universelle de Léon XIII s'étend des affaires religieuses à la politique proprement dite. De l'aveu de tous les observateurs judicieux, c'est ici que se révèle le caractère saillant du pontificat de notre grand Pape, ce que l'on pourrait appeler la physionomie de son règne.

Arrivé au trône dans les conditions les plus critiques, placé sous la dépendance d'un pouvoir ennemi — *sub hostili dominatione constitutus,* — en face de gouvernements mal intentionnés jusqu'à l'hostilité ou indifférents jusqu'à l'abandon, roi sans territoire, sans sujets, sans finances, sans armée, l'auguste captif du Vatican a su conquérir dans le maniement des grandes affaires politiques un prestige et une autorité que n'arrivent point à atteindre les plus puissants États. A une époque où l'on n'a que trop coutume de compter seulement avec la force, avec le nombre, avec le succès, il est parvenu à imposer pacifiquement même aux plus forts, même aux plus nombreux, même aux victorieux, la supériorité morale de la justice et la majesté désarmée de la vertu.

C'est ce que doivent constater les publicistes les moins suspects de vouloir exalter la Papauté. « Il suffit d'ouvrir un journal ou de traverser un salon politique, » écrit M. Melchior de Vogué, pour comprendre que le Vatican est à cette heure » l'un des principaux centres diplomatiques de l'Europe, celui auquel viennent » aboutir le plus d'affaires et des plus considérables (1). »

(1) *Revue des Deux-Mondes,* juin 1887.



Léon XIII lui-même nous explique la genèse de cette action politique de la Papauté dans cette admirable Encyclique *Immortale Dei* qui renferme en quelque sorte la somme du droit public chrétien. « L'Église, nous dit-il, bien qu'en soi et » de sa nature, elle ait pour but le salut des âmes et la félicité éternelle, est tou- » tefois, dans la sphère même des affaires temporelles, la source d'avantages si » multiples et si précieux, qu'elle n'en pourrait procurer d'aussi considérables et » d'aussi nombreux, alors même qu'elle aurait été fondée directement et princi- » palement en vue d'assurer la félicité de cette vie terrestre. »

Le pontificat de Léon XIII est l'éclatante et continuelle confirmation de cette maxime. C'est l'exercice fécond du ministère apostolique du Pape qui a été la source des bienfaits obtenus dans l'ordre social et politique. On a vu se réaliser une fois de plus, et de la manière la plus frappante, cette grande parole de l'Évangile : « Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice et le reste vous sera donné » par surcroît. » Personnification la plus haute du christianisme, le chef de l'Église est resté, par là-même, à la tête de la civilisation : il en conserve les traditions, il en bénit les progrès, il la dirige et la maintient dans ses véritables voies.

Fait remarquable ! c'est une puissance naturellement jalouse de son autonomie temporelle et naguère encore pleine de défiance à l'égard de la Papauté, qui, la première, a sollicité et obtenu l'intervention du Souverain Pontife dans la sphère des intérêts politiques.

Médiation de Léon XIII entre l'Allemagne et l'Espagne.

La proclamation du dogme de l'infaillibilité du Pape avait été alléguée par l'Allemagne en 1871 pour expliquer et pour justifier les débuts du *Culturkampf*. On affectait de craindre que la consécration de cette prérogative spirituelle ne devînt l'origine d'empiétements funestes à l'intégrité de la souveraineté civile.

La Tiare, resplendissant de la lumière de l'infaillibilité doctrinale, portait ombrage à la couronne, fraîchement ciselée, de l'Empereur allemand.

Or, par un de ces retours subits dont la politique contemporaine offre de si curieux exemples, c'est l'Allemagne qui a convié le Saint-Siége à aplanir le différend qu'elle avait avec l'Espagne au sujet de la possession des îles Carolines. Entre tous les arbitres qui pouvaient prononcer sur ce litige, c'est le Pontife romain qui a été choisi par un État luthérien comme le juge le plus impartial, comme le définiteur et le gardien du droit des gens, comme le conciliateur le plus propre à formuler une solution satisfaisante et durable.

On sait avec quelle sagesse Léon XIII s'est acquitté de cette mission délicate et combien, par ce succès, la majesté du trône pontifical s'est trouvée relevée dans le monde entier.

Les protestants n'ont pas été les moins vifs à exprimer leur admiration.

Sir Charles Dilke a écrit dans la *Fornightly Review* que la Papauté venait de reconquérir une situation qu'elle ne connaissait plus depuis la Réforme.

La *Saturday Review* a tenu un langage analogue : « Il faut remonter au moyen âge pour retrouver le Saint-Siége, environné d'un tel prestige et exerçant une action aussi efficace sur les peuples et sur les Rois. »

Quant aux catholiques, ils rendaient grâce au Ciel de cette glorification inattendue de la Papauté captive et paralysée par la Révolution dans l'exercice normal de son ministère.

Un rayon de soleil traversait l'horizon assombri par la tempête et, dans cette éclaircie, apparaissait le Chef de l'Église, placé au faîte de la chrétienté reconstituée, écouté, acclamé, béni, comme le Père de toutes les nations !

Non, ce n'est pas une illusion; non, ce n'est pas un rêve; mais c'est un de ces revirements merveilleux qui attestent l'habileté de la politique pontificale en même temps qu'ils portent le croyant à reconnaître et admirer ce que Joseph de Maistre appelait « le gouvernement temporel de la Providence ».

Intervention de Léon XIII dans les affaires d'Allemagne.

L'intervention du Saint Père dans les affaires intérieures d'Allemagne s'est manifestée peut-être avec moins d'éclat que la médiation pontificale dans le litige des Carolines, mais elle a eu une portée politique plus considérable. Le vote des nouvelles lois ecclésiastiques, conseillé aux députés du centre, a eu pour conséquence les préliminaires de la pacification religieuse. On peut encore assigner le même but à la démonstration si inusitée du Saint-Siége en faveur du Septennat militaire allemand; mais il convient d'ajouter que cette démarche a été dictée par un autre mobile encore et qu'elle a valu à l'Europe, bien près d'être troublée par un formidable conflit, la conservation de la paix.

Prestige grandissant de la Papauté.

Toutes les puissances soucieuses de leur avenir et de l'intérêt, songent d'ailleurs à se rapprocher du Pape. Nous sommes bien loin, en 1887, des menaces et des dédains qui se manifestaient parfois au début du pontificat de Léon XIII. Il n'est pas un État, fut-il de premier ordre et hostile au catholicisme, qui ne comprenne aujourd'hui qu'en rompant avec le Vatican, il s'amoindrirait lui-même, il dérogerait à son rang, il perdrait de son influence.

Déjà la sphère d'attraction de la Papauté ne connaît plus de limites. Le Saint-Siége a un envoyé apostolique à Constantinople; un ambassadeur de l'empereur de la Chine a été reçu au Vatican et, fait plus remarquable, encore au jubilé de S. M. la Reine Victoria, le représentant du Saint Père a été accueilli au palais de Buckingham avec les honneurs souverains.



C'est ce spectacle qui faisait dire, il y a quelques mois, à un publiciste français : « Il semblait naguère que la Papauté, humainement parlant, ne comptait plus » dans l'ordre politique. On n'eût pas songé à l'appeler au congrès des puissances » et déjà des voix, oublieuses du passé, prophétisaient sa chute. Aujourd'hui de » tous les pouvoirs de la terre, la Papauté est le plus sûr de l'avenir. Elle continue, » comme si l'un et l'autre lui appartenaient, à disposer de l'univers et du temps; » elle porte sur toutes choses et sur tous pays son regard vigilant et sa main » protectrice. Les plus grands empires ambitionnent l'honneur de se rapprocher » d'elle; ceux que leurs victoires ou leurs armées devraient le plus remplir de foi » en eux-mêmes, semblent avoir besoin, pour assurer leur propre existence, de » la main de cette puissance qu'on disait mourante. Sans doute ces résultats » sont dus à la grande âme du Pontife qui occupe en ce moment la chaire de » Saint-Pierre; mais ce que l'on peut dire, c'est que jamais la sagesse humaine » ne se trouva plus en harmonie avec une mission divine, et c'est de la part de » l'Église comme une nouvelle preuve de son immortelle vitalité que d'avoir » fait surgir de sa ruine apparente un tel défenseur (1). »

Le Pape et la civilisation.

Tout annonce, d'ailleurs, que ce rôle du Souverain Pontife dans l'ordre politique ne fera que s'étendre et grandir. Peuples, et gouvernements ont besoin de la Papauté cent fois plus encore que la Papauté n'a besoin d'eux pour assurer les garanties temporelles de son indépendance. Aussi notre ferme espoir est-il que cette restauration nécessaire que le Saint-Siège n'a pu arracher encore à la justice de l'Europe, il ne tardera pas à l'obtenir de sa reconnaissance.

Deux grosses questions surtout pèsent aujourd'hui sur le monde: le militarisme et le socialisme.

Militarisme.

Sous l'empire d'un droit international, plus exclusivement basé que jamais sur les faits accomplis, les peuples s'épuisent et les États se ruinent en formidables armements. Sauf le sang répandu, la paix armée, hélas! toujours précaire, coûte plus cher de nos jours qu'autrefois la guerre. Il est temps, plus que temps, de mettre un terme à cette désastreuse politique et de rendre à la force morale la prééminence qui lui revient sur la force brutale. De toutes parts on aspire à la paix dans la justice et dans la liberté. Mais cette paix, qui en sera l'arbitre? Pourquoi ne serait-ce point le Pape dont la médiation vient de se produire avec tant de succès et d'autorité? Pourquoi ne pas renouveler cette juridiction arbitrale que le moyen âge avait ébauchée, que le génie de Leibnitz avait entrevue et que

(1) *Français*, 23 juin 1887.

Châteaubriand réclamait déjà, au commencement de ce siècle, comme une garantie nécessaire à la civilisation?.....

Quant au duel, engagé tous les jours avec plus de fureur entre le capital et le travail, entre la richesse et le prolétariat, il appelle, lui aussi, un médiateur. Et encore une fois pourquoi ce médiateur ne serait-il pas le père des pauvres et des riches, des maîtres et des ouvriers? Le Pape donnant à la démocratie du XIX[e] siècle *la grande charte du travail,* ce serait un spectacle incomparable dans l'histoire moderne et qui réveillerait comme un lointain écho du Sinaï!..... *Socialisme.*

C'est dans cette situation et avec ces espérances au cœur que l'Église célèbre, dans l'allégresse, en dépit de ses épreuves, le jubilé sacerdotal de Léon XIII. *Conclusion.*

Que pouvons-nous demander de mieux à l'Auteur de toute grâce que la prolongation d'un pontificat si fécond en bienfaits pour la religion et pour la société? Le règne du Pape n'a-t-il pas été, depuis neuf ans, le vivant commentaire et la constante application de cette parole que les anges eux-mêmes ont donnée pour épigraphe aux annales du catholicisme : « Gloire à Dieu au plus haut des cieux et » paix sur la terre aux âmes de bonne volonté? » Il n'est pas, en ce bas monde, de plus noble tâche à poursuivre que la réalisation de cette devise évangélique. L'impartiale histoire saura le reconnaître un jour en plaçant à la même hauteur, le nom de LÉON LE GRAND, le magnanime vainqueur de la barbarie, et le nom de LÉON LE PACIFIQUE, notre glorieux jubilaire, le prince et le pontife de la paix.

Gand, juillet 1887.

POST-SCRIPTUM. — Depuis que ces lignes ont été écrites, Léon XIII a été amené par une déloyale indiscrétion de la presse officieuse italienne, à livrer lui-même à la publicité la lettre qu'il avait écrite à S. Ém. le cardinal Rampolla, secrétaire d'État, pour lui tracer la direction générale de la politique du Saint-Siége.

Ce document autorisé confirme et complète les indications contenues dans notre rapide esquisse. Nous ne pouvons qu'y renvoyer le lecteur en ajoutant à la lettre pontificale, si claire dans son ampleur, le respectueux hommage de notre admiration.



CHAPITRE VII

LES MISSIONS SOUS LE PONTIFICAT DE LÉON XIII

JÉSUS-CHRIST a donné à saint Pierre et à ses successeurs un pouvoir, il leur a imposé des obligations qui ne sont pas circonscrites à une nation ou à une classe d'hommes, mais qui concernent l'humanité tout entière. Le Pontife romain, comme Celui dont il est le vicaire sur la terre, a reçu tous les peuples en héritage, il se doit à tous. Aussi n'est-il pas un Pape qui, en montant sur le siège du Prince des apôtres, n'entende retentir à ses oreilles ces paroles, expression de la puissance la plus haute et de la charge la plus redoutable : « Allez, enseignez toutes les nations, baptisez-les au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit (1). » Les pays catholiques ne forment donc qu'une portion du domaine commis à la sollicitude du Chef de l'Église : les infidèles et les hétérodoxes, pour n'être pas ses sujets, ne lui sont nullement indifférents; leur conversion est un des objectifs assignés à son zèle.

Nous verrons dans ce chapitre comment Léon XIII a compris et rempli cette partie de sa tâche. Nous considérerons d'abord l'intérêt constant qu'il a témoigné pour les missions et les moyens généraux qu'il a employés pour les soutenir et les développer; nous tâcherons ensuite de résumer dans un tableau succinct les progrès réalisés par l'apostolat sous son impulsion puissante et sa sage direction.

I

Rétablissement de la hiérarchie en Écosse.

C'est une circonstance digne de remarque, que Léon XIII a inauguré, pour ainsi dire, son pontificat par un acte important pour le bien des missions. Dès le lendemain de son couronnement, le 4 mars 1878, il publiait les lettres apostoliques

(1) *Matt.*, XXVIII, 19.

Ex supremo apostolatus apice (1), qui rétablissaient en Écosse la hiérarchie ecclésiastique ordinaire. Cet empressement nous dit assez combien il était heureux de mettre à exécution la mesure décidée et préparée sous son prédécesseur. Mais le Saint Père s'est complu à nous manifester plus clairement encore, par des actes autant que par des paroles, ses sentiments intimes pour tout ce qui tend à la diffusion de la vraie foi. Le 18 décembre 1878, il recevait en audience privée les RR. PP. Weld et Depelchin, qui allaient jeter au Zambèze les bases d'une chrétienté nouvelle. Il leur prodigua, à eux et à leur œuvre, les témoignages d'une sollicitude et d'une tendresse vraiment paternelles et voulut bénir lui-même la bannière du Sacré-Cœur, à l'ombre de laquelle ils marchaient à la conquête des âmes. Le 13 février suivant, il signait le décret d'introduction de la cause de béatification de quatre missionnaires mis à mort pour leur foi en 1860, 1861 et 1862; et il était bien aise d'honorer en leur personne le laborieux ministère des missions. C'est dans le même but qu'il devait élever plus tard à la pourpre cardinalice plusieurs évêques missionnaires : l'illustre archevêque d'Alger, Mgr Lavigerie (1882); Mgr Guillaume Massaja, l'infatigable apôtre des Gallas (1884); Mgr Moran, archevêque de Sidney (1885); Mgr Taschereau, archevêque de Québec, et Mgr Gibbons, archevêque de Baltimore (1886). C'est encore la même pensée qui a inspiré le bref élogieux (2) du 1er décembre 1879 à l'abbé Scurati, directeur des *Missioni cattoliche* de Milan.

Encouragements aux missionnaires.

Descendu de si haut, l'exemple du zèle apostolique ne pouvait rester stérile. Aussi voyons-nous en 1879 nombre d'évêques, tels que Mgr du Pont des Loges, de Metz, Mgr Goux, de Versailles, et Mgr Le Coq, de Nantes, donner à leurs fidèles des instructions pastorales en faveur de l'*Œuvre de la Propagation de la foi.* Au mois de septembre de la même année, le congrès d'Aix-la-Chapelle recommande vivement l'*Association de Saint-François-Xavier,* qui ne diffère de la précédente que par le nom. En 1886, l'épiscopat espagnol prend sous son patronage la nouvelle édition en langue castillane des *Missions catholiques.*

Sollicitude spéciale de Léon XIII pour l'Orient.

C'est surtout envers l'Orient schismatique et hérétique que Léon XIII a proclamé fréquemment les aspirations et les espérances dont son cœur de père et d'apôtre déborde.

Le 28 février 1879, il adressait aux cardinaux réunis une allocution relative à la confirmation de Sa Béatitude Mgr Pierre-Élie Abollyonan, comme patriarche des Chaldéens. Nous en extrayons les lignes suivantes (3) :

(1) *Acta S. Sedis,* vol. XI, p. 3.
(2) Voir les *Missions catholiques,* an. 1879, p. 607.
(3) *Missions cath.,* an. 1879, p. 122.

Confirmation du patriarche des Chaldéens.

« Nous estimons, Vénérables Frères, qu'en raison du suprême ministère dont nous sommes investi par institution divine, les intérêts des Églises orientales réclament une part spéciale de notre sollicitude et de notre activité. Nous suivons en cela l'exemple constant de nos prédécesseurs. Ils connaissaient, nos devanciers, la vieille noblesse de ces contrées qui ont vu le soleil de justice se lever sur l'humanité; ils savaient l'antique gloire de ces Églises qui ont produit des hommes si illustres par leur céleste doctrine et leur étonnante sainteté. Nous aussi donc, voyant depuis le commencement de notre pontificat les chrétientés orientales battues par les plus violents orages, nous tâchons de pourvoir aux nécessités de chacune d'elles. Trouvant une occasion opportune dans le congrès tenu par les représentants des principaux souverains de l'Europe au sujet des affaires politiques d'Orient, nous avons fait tous nos efforts pour obtenir la reconnaissance publique et la garantie du droit de pratiquer librement la religion catholique dans ces contrées. Nos démarches ont été couronnées de succès; et nous avons maintenant l'intention bien arrêtée de veiller au maintien intégral de ce droit. »

Par ces paroles mêmes on voit que le Souverain Pontife ne se bornait point à des protestations platoniques de sympathie pour les Orientaux : il avait plaidé leur cause au congrès de Berlin, et il était disposé à assurer par tous les moyens le respect des concessions obtenues.

Réconciliation de Mgr Kupélian.

Moins de deux mois après, il recevait la soumission de Mgr Kupélian, cet évêque arménien, usurpateur de la dignité patriarcale, qui, pendant plusieurs années, avait tenu la tête du schisme auquel il a donné son nom. Après avoir dit la joie que lui cause ce retour d'un enfant prodigue, après avoir accordé au pécheur repentant le plus magnanime pardon, le Père de tous les fidèles laisse échapper ce cri enflammé (1):

« Oh! combien nous sont chères les Églises d'Orient! Comme nous en admirons les antiques gloires! Que nous serions heureux de voir resplendir en elles leur premier éclat! A cette fin, dans l'humilité de notre cœur, nous adressons au Prince des pasteurs les plus ardentes prières. Qu'il daigne faire briller sa lumière divine à l'esprit de tant de fils égarés de l'Orient et leur inspirer ce généreux courage qui, à votre exemple, les ramène à l'unique bercail du Christ et les soumette à la souveraine autorité de l'unique Pasteur suprême de toute l'Église! »

L'année suivante, le Souverain Pontife publia en faveur de l'*Œuvre de la*

(1) *Missions catholiques*, an. 1879, p. 202.

La Propagation de la foi.

Propagation de la foi l'encyclique *Sancta Dei civitas* (1), qui est comme le résumé solennel de ses sentiments et de ses intentions en cette matière.

Douée par son fondateur d'une vie incessante et d'une activité surnaturelle, l'Église, dit Léon XIII, se développe et s'agrandit chaque jour. Ses progrès sont dus principalement aux prédicateurs; mais ceux-ci, depuis les premiers jours du christianisme, sont soutenus par les prières et par les dons de tous les fidèles. Ce double secours qui n'a jamais manqué aux missionnaires leur est surtout assuré à notre époque par la *Propagation de la foi.*

Son origine et ses développements.

Née à Lyon, il y a près de soixante ans, vivement encouragée par les Papes Pie VII, Léon XII, Pie VIII, Grégoire XVI et Pie IX, bientôt secondée par la *Sainte-Enfance de Jésus* et par l'œuvre des *Écoles d'Orient,* cette pieuse association aide puissamment la Congrégation de la Propagande à soutenir la charge des missions. Mais les persécutions récemment suscitées à l'Église dans les pays chrétiens et le rationalisme contemporain, avec le sensualisme qui en découle, ont diminué le nombre et la générosité des associés; le malheur des temps et la crainte de temps plus mauvais encore ont rendu bien des fidèles plus parcimonieux.

Besoins exceptionnels des missions.

« D'autre part, des nécessités lourdes et variées pèsent sur les missions. Chaque jour voit les rangs des ouvriers évangéliques s'éclaircir : les uns sont ravis par la mort, les autres sont cassés de vieillesse ou de travail; et leurs successeurs ne les égalent ni en nombre ni en courage. Les familles religieuses, qui fournissaient beaucoup de missionnaires, sont dissoutes par des lois iniques; les clercs, arrachés de l'autel, sont astreints au service des armes; les biens du clergé, tant séculier que régulier, sont partout mis en vente et confisqués.

Nous passons sous silence les difficultés et les obstacles nés des contradicteurs. Souvent, en effet, des hommes fallacieux, des semeurs d'erreurs, se donnent pour des envoyés célestes. Abondamment pourvus des ressources humaines, ou bien ils entravent, en le prévenant, le ministère des prêtres catholiques, ou bien ils se glissent là où ceux-ci manquent, ou bien ils élèvent chaire contre chaire, se tenant pour satisfaits s'ils parviennent à rendre la voie du salut douteuse pour les infidèles qui entendent expliquer la parole de Dieu de différentes manières. Plût au Ciel que leurs artifices ne fussent couronnés d'aucun succès! Mais combien il est regrettable que ceux mêmes qui ont en dégoût de pareils maîtres ou qui ne les ont jamais connus et qui aspirent après la pure lumière de la vérité, soient souvent privés d'un apôtre qui les instruirait de la saine doctrine et qui les attirerait dans le sein de l'Église! Petits enfants, ils demandent du pain, et il n'y

(1) *Acta S. Sedis,* vol. XIII, p. 241.

a personne pour leur en donner; les peuples sont comme des moissons blanchissantes, mais les moissonneurs sont peu nombreux, et ils le seront peut-être encore moins. »

Après ce tableau saisissant, le Saint Père continue, s'adressant aux évêques du monde entier :

Exhortation pressante à soutenir les missions.

« Vous donc, Vénérables Frères, qui avez été appelés à partager notre sollicitude, nous vous exhortons instamment à apporter avec nous un zèle unanime et une ardeur constante au soutien des missions catholiques. Plaçons notre confiance en Dieu, et qu'aucune difficulté ne nous effraie. Il y va du salut des âmes, pour lequel notre Rédempteur a donné sa vie, pour lequel il nous a établis évêques et prêtres, avec l'obligation de compléter son corps en faisant des saints.

Si donc vous rencontrez des hommes embrasés du zèle de la gloire de Dieu, qui soient aptes et disposés à ces saintes expéditions, encouragez-les. Auprès des autres prêtres, des religieux de l'un et de l'autre sexe, de tous les fidèles enfin commis à vos soins, insistez pour que, par leurs prières incessantes, ils attirent le secours d'en haut sur les semeurs de la parole divine. Qu'à la prière fervente s'ajoute l'aumône. En dépit des distances et de la diversité des occupations, l'aumône aura la puissance de faire de ses auteurs les coadjuteurs des hommes apostoliques, les associés de leurs travaux et de leurs mérites.

Nous sommes persuadé, Vénérables Frères, que, méditant ces raisons et enflammés par vos exhortations, tous ceux qui se glorifient du nom de catholiques seront fidèles à ce devoir de piété qui nous tient tant à cœur. Leur sollicitude pour l'extension du royaume de Jésus-Christ ne se laissera pas vaincre par le zèle et l'habileté de ceux qui travaillent à propager la domination du prince des ténèbres. »

L'encyclique *Sancta Dei civitas* est du 3 décembre. Personne, assurément, ne considérera cette date comme fortuite. Léon XIII, en choisissant le jour de la fête de saint François-Xavier, a voulu témoigner son admiration pour ce modèle des missionnaires et rappeler à la chrétienté un exemple plus éloquent que toutes les exhortations. A la lecture du grave document qui précède, on doit se dire que son auguste auteur a hérité des ardeurs qui dévoraient l'âme de l'Apôtre des Indes.

Entre les conditions nécessaires aux progrès de l'apostolat, le Saint Père signalait deux éléments extérieurs : le nombre des missionnaires et l'existence de ressources matérielles suffisantes. Susciter et envoyer des hommes apostoliques, voilà, selon lui, le premier objectif à poursuivre; aussi telle a été et telle est encore l'une de ses plus constantes préoccupations.

A sa voix, des pépinières ont surgi en Europe et dans les pays lointains; les

Développement du personnel des missions.

ordres religieux et les congrégations de prêtres séculiers ont rivalisé d'ardeur, pour fournir chaque année un contingent nombreux à l'armée de la civilisation chrétienne. Un séminaire pour les Coptes est établi au Caire en 1879, et la Propagande assure aux PP. jésuites qui le dirigent l'entretien de dix séminaristes; un autre, pour les deux rites syrien et chaldéen, commence l'année suivante à Mossoul; le noviciat international des capucins fixé à Bondja en 1884 est destiné à former des prêtres pour toutes les nations orientales. Vers le même temps, le Saint Père crée dans sa capitale le séminaire arménien (1882) et accorde l'institution canonique (1884) à celui de l'Amérique du Nord, qui existait depuis 1858; en faveur des lévites bulgares, auxquels, dès 1880, il avait donné accès dans le collège grec-ruthène de Rome, il fonde des bourses d'études au séminaire d'Andrinople et ordonne l'érection de celui de Salonique (1885).

Cependant le nombre des missionnaires en activité s'est également développé. En 1879, grâce à la conduite aussi ferme que prudente de Léon XIII, un double schisme oriental, celui des Arméniens et celui des Chaldéens, prenait heureusement fin; plusieurs évêques et beaucoup de prêtres rentraient dès lors ou devaient rentrer bientôt dans le sein de l'Église, et la vérité allait trouver des apôtres et des défenseurs en ceux-là mêmes qui l'avaient combattue auparavant. L'établissement de la hiérarchie ordinaire en Écosse, en Bosnie et en Herzégovine, aux Indes, a multiplié les postes de propagande. Des régions entièrement sauvages ont été dotées de missions nouvelles; beaucoup de préfectures ont été élevées au rang de vicariats apostoliques; des vicariats trop vastes ou comptant déjà trop de fidèles pour être facilement administrés par un seul chef, ont été divisés, afin que l'action des missionnaires, concentrée sur un moindre territoire, s'y fasse sentir plus puissamment. Les congrégations de femmes se sont associées au mouvement d'évangélisation : elles ont fourni des légions de sœurs institutrices, hospitalières, infirmières, aux peuples les plus divers. Il n'est pas jusqu'aux trappistes qui n'aient voulu contribuer aux pacifiques conquêtes du catholicisme, par la fondation d'établissements en Chine (1880) et dans l'Afrique australe (1880 et 1883).

Le missionnaire ne peut pas aborder aux plages lointaines les mains vides. Il doit pourvoir à ses besoins personnels et aux frais du culte divin; il faut en outre qu'il se montre généreux envers ceux qu'il veut évangéliser; car l'aumône matérielle est souvent le meilleur, parfois l'indispensable moyen de gagner la confiance des infidèles et de préparer la conversion des âmes. De là la nécessité de fonds ou de revenus affectés à l'entretien du personnel et des œuvres des missions.



Ressources matérielles fournies par la Propagation de la foi et par la Propagande.

L'admirable association de la *Propagation de la foi* n'a pas été conçue ni organisée dans un autre but que celui de provoquer, de recueillir et de répartir d'une manière méthodique et constante les offrandes des fidèles en faveur de l'apostolat. Ajoutons qu'elle a parfaitement rempli son objet, puisque le total des aumônes réunies par elle depuis soixante ans dépassait dès 1885 deux cent vingt-deux millions de francs. Nous avons vu plus haut comment l'encyclique *Sancta Dei civitas* en a proclamé les avantages exceptionnels et recommandé le développement. Le 15 juin 1883, le cardinal Simeoni adressait une circulaire (1) à tous les représentants du Saint-Siège dans l'Amérique méridionale, pour les engager à établir une œuvre si éminemment utile.

A côté de la *Propagation de la foi,* association privée, il existe un corps constitué par l'Église pour le soutien et le gouvernement des missions. Ce corps c'est la Sacrée Congrégation de *la Propagande,* que la munificence des Souverains Pontifes a largement dotée et que la générosité des âges de foi a enrichie de trésors considérables. La Propagande, en même temps qu'elle témoigne du zèle des Papes pour la diffusion de la foi, est entre leurs mains un puissant instrument de civilisation des nations barbares. Hélas ! — qui le croirait ? — il était réservé à notre époque et au pontificat de Léon XIII de voir cette institution si respectable comprise dans le nombre de celles que la rage sectaire persécute et entrave, en attendant qu'elle parvienne à les supprimer. C'est ici le lieu d'exposer la mesure inique dont la Propagande a été l'objet de la part du gouvernement subalpin et les efforts de Léon XIII pour parer le coup et pour en prévenir les conséquences désastreuses (2).

Attentats du gouvernement subalpin contre la Propagande.

On connaît la célèbre devise : *l'Église libre dans l'État libre,* tant prônée par ceux qui, au mépris de tous les droits, ont dépouillé la Papauté de son pouvoir temporel. Cette phrase sonore n'était dans leur bouche qu'une formule captieuse, destinée à surprendre la bonne foi des catholiques. Ils nous l'ont bien montré en toute occasion. A l'égard de la Propagande, ils ont appliqué leur système de liberté par la suppression de plusieurs collèges de missionnaires relevant de cette congrégation. Citons le Collège chinois de Naples; le Collège illyrien de Lorette; et dans Rome même, le Collège des frères-mineurs réformés, à Saint-Pierre in Montorio; celui des carmes, à Saint-Pancrace; celui des conventuels; celui des capucins. Mais ce n'était là que le prélude d'un attentat beaucoup plus grave, qui devait frapper la

(1) *Missions catholiques,* an. 1883, p. 292.
(2) Voir *La Propaganda e la conversione dei suoi beni immobili per opera del governo italiano,* Roma, 1884. Vol. I, pagg. 7-149.



noble institution dans un de ses organes vitaux, en lui enlevant la libre faculté d'acquérir et de disposer de ses propriétés.

Lois imposées à la province romaine.

Parmi les lois odieuses que la révolution, maîtresse de la Ville sainte, n'a pas craint d'imposer à la province romaine il faut compter celles de 1866 et de 1867. La première supprimait la plupart des corporations religieuses et prescrivait la conversion en rente publique des biens appartenant aux corps ecclésiastiques conservés; la seconde n'est, quant à la conversion, que la reproduction exacte de la première. L'une et l'autre furent appliquées au domaine du Saint-Siège par une nouvelle disposition législative du 19 juin 1873. L'année suivante, la *junte liquidatrice* des biens d'église crut le moment venu de s'en prendre à la Propagande : elle annonça, en son nom propre, qu'elle vendrait la villa de Montalto pour en inscrire la rente au grand livre de la dette publique, et sans se laisser arrêter par une citation en justice, elle la vendit effectivement. La Congrégation jugea opportun de céder à la force pour cette fois, et grâce à l'intervention personnelle du roi Victor-Emmanuel, le zèle de la commission parut assoupi pendant plusieurs années. Il se réveilla subitement en 1880, et le 12 juin, un certain Morena, commissaire royal, mit en vente plusieurs propriétés de la Propagande. Celle-ci se vit contrainte, pour l'arrêter, de l'assigner devant le tribunal civil de Rome. Cependant on agissait auprès des gouvernants, qu'on espérait amener à se désister de leurs prétentions. Mais toutes les tentatives furent vaines : dès le 5 juillet, le commissaire royal assignait à son tour la Propagande et obtenait gain de cause, la Congrégation étant de plus condamnée aux trois quarts des frais. En appel, non seulement la première sentence fut confirmée, mais tous les dépens furent mis à la charge de la plaignante. Déférée à la cour suprême, cette double condamnation fut réformée, et la cause renvoyée au tribunal d'Ancône. Ici, nouvelle victoire du commissaire royal. Enfin, l'affaire revint devant la cour de cassation, toutes chambres réunies, et celle-ci eut le triste courage de renier son premier verdict : à une seule voix de majorité, le 26 janvier 1884, elle se prononça pour la conversion.

Premier acte de spoliation.

Condamnation de la Propagande en cour de cassation.

Il est inutile et il serait trop long d'analyser tous les jugements intervenus dans ce mémorable procès. Qu'il nous suffise d'indiquer les considérants sur lesquels se fondent les deux arrêts contradictoires de la cour souveraine. Le premier, celui du 31 mai 1881, se base sur le but de la loi italienne mis en regard de la nature de la Propagande. Les législateurs de 1866, disent les magistrats (1), n'avaient en vue

(1) *La Propaganda*, I, pages 60-63.

que les biens affectés au culte, l'histoire des temps modernes le prouve surabondamment. Or, la Propagande, établie pour la diffusion de la civilisation chrétienne parmi les nations barbares, n'a pas pour objectif soit unique soit même principal l'exercice du culte; c'est une institution *sui generis,* dont la sphère s'étend beaucoup plus loin. D'ailleurs, le gouvernement, en présentant aux chambres la loi du 19 juin 1873, avait joint à son projet une liste des établissements ecclésiastiques qu'il concernait; il affirmait qu'on n'avait épargné aucune peine pour dresser un catalogue complet; et pourtant la Propagande n'était point mentionnée dans ce catalogue : preuve évidente qu'on avait pas songé à la soumettre à la conversion.

L'autre arrêt (1), celui qui mit fin aux débats, prétend, que la loi de 1866, s'applique *à toutes les personnes morales ecclésiastiques,* sans distinction de celles qui sont instituées pour l'exercice du culte et de celles qui ne le sont pas.

La sentence définitive est opposée à la jurisprudence antérieure.

En résumé, les deux verdicts de cassation interprètent différemment l'expression *personne morale ecclésiastique,* dont s'était servi le législateur de 1866. Or, bien que ces termes soient par eux-mêmes susceptibles d'une extension plus ou moins considérable, la jurisprudence penchait en 1884 vers l'interprétation la plus restreinte : on comptait au moins huit jugements qui avaient exempté de la conversion des personnes morales ecclésiastiques; et la cour de cassation elle-même, dans sa première sentence, avait pu alléguer ses propres antécédents. Les légistes libéraux les plus distingués, tels que Étienne Castagnola, ministre en 1871 et 1873, Piepolo, auteur d'une *Monographie sur les lois ecclésiastiques étendues à la province romaine,* se sont souvent prononcés dans le même sens; se plaçant au simple point de vue de la légalité civile, ils ont désapprouvé la conversion des biens de la Propagande.

Elle viole la loi des garanties.

Qu'en penserons-nous donc, si, envisageant la question de plus haut, nous rapprochons la mesure qui nous occupe de cette loi qui devait, au dire des révolutionnaires italiens, rassurer le monde catholique en sauvegardant l'indépendance du Pape et l'intégrité de ses prérogatives? Que dire des fameuses *garanties,* si le Souverain Pontife est privé de la liberté d'exercer une partie aussi essentielle de son ministère que la prédication de l'Évangile? Or, que la Propagande soit l'instrument et comme le bras droit du Chef de l'Église pour l'exercice de l'apostolat suprême, c'est ce qui résulte à l'évidence de la bulle d'érection donnée par Grégoire XV en 1622 (2). Le Pape, y est-il dit, a jugé opportun et nécessaire d'établir cette nouvelle congrégation en acquit de la charge qui lui incombe

(1) *La Propaganda,* I, pag. 65-66.
(2) *La Propaganda,* I, pag. 8-10.

d'agrandir le troupeau du Christ. Pour l'accomplissement de cette tâche, il s'associe spécialement quelques cardinaux, qui partageront avec lui et sous lui la sollicitude de toutes les missions. Il leur communique les plus amples pouvoirs et leur confie l'administration des revenus qu'il a déjà affectés ou qu'il affectera à cette grande œuvre.

La Propagande est donc l'organe attitré de l'apostolat universel, elle agit au nom et par l'autorité du Souverain Pontife, de concert avec lui. Quand on s'attaque à elle, quand on restreint sa liberté d'action, quand on lui enlève la disposition des biens nécessaires à la poursuite de son but, c'est le Pape lui-même qui est atteint, c'est un acte essentiel de la souveraineté spirituelle qu'on entrave. Que deviennent, après cela, toutes les déclamations intéressées sur la pleine indépendance assurée au Saint Père par ses spoliateurs?

Deux protestations de Léon XIII devant le Sacré Collège.

Léon XIII ressentit vivement dans son âme d'apôtre le coup qui frappait les missions, et il ne tarda pas à le stigmatiser comme la justice le demandait. Il éleva la voix une première fois en présence du Sacré Collège, le 2 mars 1884, un mois après l'arrêt définitif de confiscation. Répondant aux félicitations qui lui étaient offertes à l'occasion de l'anniversaire de son couronnement, il se plaignit de la dure sentence portée contre une « institution qui honore l'Église, la Papauté et l'Italie, qui est, par sa nature, entièrement indépendante de toute autorité laïque, » et qui a bien mérité de la civilisation comme de la religion. Il conclut ainsi sa protestation (1): « Tel étant donc le caractère de cette congrégation papale toute mesure qui a pour effet de l'assujettir d'une manière quelconque à un pouvoir étranger et de mettre obstacle à son action, constitue un attentat contre la liberté du Chef de l'Église dans l'exercice de son autorité spirituelle et de son ministère apostolique. Pour ces raisons d'un ordre très élevé, nous nous sentons obligé d'élever la voix et de dénoncer aux catholiques de toutes les nations, que la chose intéresse à tant de titres, ce nouvel outrage que le Saint-Siège vient de subir. Quant à nous cependant, nous tâcherons de pourvoir de notre mieux aux exigences administratives d'une aussi vaste et aussi illustre institution. »

Le Souverain Pontife revint sur ce sujet dans une circonstance plus solennelle encore (2): c'est dans le consistoire qui se tint le 24 du même mois. Ayant rappelé comment, à l'exemple de son prédécesseur, il n'a pas cessé et ne cessera jamais de réprouver les vexations qui se multiplient contre l'Église, ayant signalé l'audace toujours croissante, la constance et l'astuce infernales des ennemis du Christ,

(1) *La Propaganda*, I, pp. 77 et 78.
(2) *La Propaganda*, I, pp. 79 et 80.

ayant enfin revendiqué une fois de plus les droits imprescriptibles de la Papauté sur le domaine temporel, il continue : « Il n'est personne qui ignore que les Papes ont toujours perdu avec leur royauté civile quelque chose de leur liberté. C'est ce qui se vérifie encore de nos jours dans notre propre personne, puisque nous sommes à la merci des caprices et des coups divers d'un pouvoir étranger. On connaît le grave attentat qui a été commis naguère contre le patrimoine que ce Siége apostolique avait consacré à la propagation du nom chrétien. Il s'agissait d'un objet se rattachant, par les liens les plus étroits, à la charge spirituelle du Pontife suprême et aussi élevé au-dessus de tous les intérêts humains que le peuvent être la diffusion de l'Évangile et le salut éternel des âmes. Néanmoins, l'iniquité violente des temps présents n'a point épargné une œuvre si noble, enrichie et soutenue par la sage munificence des Papes et par la générosité des nations fidèles; et nous avons été contraint, pour assurer son existence dans l'avenir, de recourir à des expédients nouveaux. »

Protestation adressée aux gouvernements.

Toutes ces doléances s'adressaient directement au Sacré-Collège. Mais le Saint Père voulut en outre transmettre sa protestation par voie diplomatique à tous les gouvernements avec lesquels il est en rapport. Par son ordre, dès le 10 février, le cardinal Jacobini avait envoyé à tous les Nonces une circulaire (1) dont nous signalerons les points principaux.

La Propagande est une émanation de l'apostolat suprême.

Le Secrétaire d'État établit d'abord que l'arrêt du 29 janvier atteint la Papauté dans son action spirituelle et dans l'emploi des moyens qui s'y rapportent. Se basant sur la bulle de Grégoire XV, que nous avons mentionnée plus haut, il prouve que la Propagande est une émanation de l'apostolat suprême. Par son origine, par son but, par son action constante et universelle dans le monde, par la provenance et la destination de ses biens, elle est éminemment cosmopolite dans sa sphère propre; elle ne peut, par conséquent, être soumise aux lois particulières ni aux magistrats d'un gouvernement quelconque. Mais aucune considération n'a pu arrêter les ennemis de l'Église.

Et qu'on ne dise pas que la conversion ne nuira en rien à la Propagande. Le seul fait de priver la Congrégation du droit de propriété et de la mettre en tutelle est pour elle un sanglant outrage, puisqu'elle se trouve réduite ainsi à une condition pire que celle du moindre particulier. Puis « quel serait le sort de la Propagande si la rente venait à être réduite ou si le payement tout entier en était suspendu, comme il est arrivé dans d'autres États? Qui assurerait que cette rente

(1) *La Propaganda*, I, pp. 80-84.

sera exactement et intégralement servie dans l'hypothèse de crises financières, de guerres, d'éventualités sinistres? A-t-on oublié, par hasard, que, *par pure représailles,* le gouvernement subalpin a retenu pendant plusieurs années les pensions ecclésiastiques grevant les biens réunis au domaine?

Il importe d'ailleurs extrêmement d'observer que la Propagande, vu sa condition spéciale et pour satisfaire aux exigences extraordinaires de son action universelle, est souvent obligée de sacrifier une partie de ses capitaux mêmes, les revenus ne suffisant pas aux besoins du moment. Ainsi en a-t-il été lors des récentes famines qui ont rendu des secours nécessaires aux chrétiens du Tonkin et de la Chine; ainsi s'est-on vu contraint d'allouer des sommes énormes au vicariat apostolique de Constantinople, qui se trouvait dans une situation très pénible.

De plus, le développement toujours croissant du catholicisme parmi les infidèles et la facilité plus grande des communications imposent la fondation de nouveaux centres de missions, et, par conséquent, de séminaires, de collèges, d'universités, de vicariats et de préfectures apostoliques. Qu'il suffise de rappeler que sous le glorieux pontificat de Léon XIII on a déjà érigé dix-huit vicariats apostoliques.

Qu'on veuille remarquer enfin qu'il faut considérer dans la Propagande non seulement le centre principal des missions, mais une institution éducatrice et scientifique de premier ordre. Elle a un collège florissant de plus de cent élèves, avec les cours nécessaires de littérature, de philosophie, de théologie et de linguistique; et elle possède une bibliothèque très riche, un musée fort précieux et une imprimerie polyglotte.

La Propagande soumise au contrôle civil.

On prétend que la loi sur la conversion n'empêche pas la Propagande d'augmenter ses biens par l'acceptation de nouveaux legs. Je le veux; mais cette faculté qu'on lui laisse est subordonnée à l'autorisation du gouvernement. Une telle condition est tout d'abord souverainement humiliante pour une institution de ce genre: elle est réduite à implorer d'autrui ses moyens de subsistance. Ensuite l'État, avant d'accorder l'autorisation, voudra savoir si la situation économique de la Congrégation rend une augmentation de son patrimoine nécessaire. Ainsi, la Propagande sera soumise au contrôle de la puissance civile, et celle-ci s'arrogera le droit d'examiner sa position financière, l'usage fait de ses revenus, le fonctionnement de son administration. Voilà à quel prix, moyennant quelles humiliations, il faudrait obtenir la permission de recueillir un héritage ou d'accepter un legs! Que si les gouvernants ne se croyaient pas obligés à concéder l'autorisation, la disposition légale deviendrait illusoire et la Propagande serait exposée à un refus non moins outrageant que préjudiciable. Dans l'hypothèse la plus favorable, en supposant que



la faculté demandée soit accordée, les nouveaux capitaux devraient être convertis en rentes sur l'État, et ainsi ils courraient, eux aussi, tous les risques énumérés plus haut. »

Abstention des gouvernements.

Léon XIII, on le voit, opposait à la force brutale tous les moyens de résistance qui étaient en son pouvoir. De vive voix et par écrit, il avait fait parvenir jusqu'aux extrémités de la terre le cri de la conscience catholique blessée dans ses affections les plus chères; il avait cherché un appui auprès des gouvernements. Il ne paraît pas que ses efforts concernant ce dernier point aient pu provoquer quelque démarche sérieuse et décisive, telle que le cœur du Pontife se plaisait à l'espérer. Les gouvernements actuels, disons-le à leur honte, sont en général trop imbus des idées rationalistes ou impies de l'époque pour se mettre en peine des intérêts les plus sacrés de la foi et de la civilisation chrétienne; ils sont trop épris du principe, aussi commode que dangereux et immoral, de la non-intervention pour prendre en main la cause de la justice opprimée contre l'iniquité triomphante. Il n'en est que plus beau et plus réconfortant d'entendre le Pape, seul au milieu de la multitude des adversaires ou des indifférents, protester au nom du droit et de la religion. Ses protestations, pour n'avoir point trouvé auprès des puissances l'écho dont elles sont dignes, ne seront nullement inutiles. Il y a dans la justice et dans la vérité une force latente qui peut être momentanément méconnue, mais qui éclate nécessairement un jour. Les affirmer courageusement c'est hâter l'arrivée de ce jour, c'est préparer l'éclosion de ce principe latent.

L'opinion publique.

Au demeurant, on se tromperait en pensant que les réclamations du Souverain Pontife n'eurent aucun résultat appréciable. A la différence des cours et des princes, l'opinion publique, déjà émue par la nature même de l'attentat commis au détriment de la Propagande, ne fut point insensible aux accents virils du Chef auguste de la chrétienté. Bientôt de tous les points du monde civilisé il s'éleva comme un concert unanime de réprobation contre les juges qui avaient frappé la Congrégation, mais surtout contre le gouvernement spoliateur. Celui-ci sentit la nécessité d'essayer au moins une apologie. Par son ministre des affaires étrangères, Mancini, il envoya à tous ses ambassadeurs une note et un mémoire (1) où s'étalent une audace et une astuce remarquables dans l'art de dénaturer les faits. Qu'on en juge plutôt :

Mancini, pour disculper son gouvernement, dénature les faits.

M. Mancini affirme : 1° qu'il ne s'agit nullement ici d'un acte gouvernemental, mais d'un procès judiciaire entamé par l'initiative de la Propagande elle-même, laquelle, en recourant aux tribunaux italiens, en aurait reconnu la compétence ;

(1) *La Propag.*, I., pp. 85 et suiv.

2° que l'on invoque mal à propos la loi des garanties, puisque (c'est du moins ce qu'insinue le ministre) la Congrégation n'est qu'une institution particulière, soumise, comme toute autre, aux lois de l'État; 3° enfin, que la conversion ne cause aucun tort à la Propagande, que celle-ci peut librement administrer son patrimoine converti et même l'augmenter, comme « elle peut aussi, si elle le veut, procéder par elle seule à l'aliénation de ses immeubles ».

Réfutation par le cardinal Jacobini.

Ces assertions furent réfutées une à une par une nouvelle circulaire (1) du Secrétaire d'État, datée du 6 mars 1884. « Quant au premier point, observe le cardinal Jacobini, il y aurait eu assurément plus de franchise de la part du ministre Mancini à reconnaître que non seulement le gouvernement n'a pas été étranger à la conversion du patrimoine immobilier de la Propagande, mais qu'il y a concouru comme acteur principal. Qui est-ce, en effet, qui a entrepris la vente des biens, sinon le gouvernement, par l'organe de la commission dite liquidatrice? La sentence du tribunal n'a donc été qu'une conséquence nécessaire du premier acte de spoliation accompli par le gouvernement. La Propagande qui aurait, prétend-on, reconnu la compétence de la magistrature italienne à prononcer dans l'espèce, a agi comme un homme attaqué qui se résignerait à tenter l'unique voie de salut que l'agresseur lui laisse, fût-elle semée de dangers.

La Propagande échappe aux lois de l'État.

Pour ce qui regarde le deuxième point ou la nature même de la Propagande, il a plu au tribunal et ensuite au ministre Mancini de la considérer comme une institution ecclésiastique particulière sujette aux lois de l'État. Mais il suffirait, pour se convaincre du contraire, de considérer l'acte ou la bulle de fondation : Grégoire XV y trace le premier plan de cette création admirable; il lui confie la grande mission d'évangéliser et de civiliser les peuples, sans exception de lieux ni de personnes, et, par là même, il l'identifie avec l'apostolat suprême et universel du Pontife romain.

Et qu'on ne dise pas que le jugement de la cour de cassation et la conversion des biens, qui en est la conséquence, ne changent pas l'organisation et n'enlèvent rien à la force de la Propagande. Quand même nous accorderions qu'il ne doive résulter de ce double fait aucun préjudice, le verdict n'en serait pas moins odieux : il ne cesserait pas de constituer un grave attentat contre la liberté du Pape considéré comme chef de l'Église universelle. Ma note précédente montre d'ailleurs suffisamment à quels risques est exposée l'existence de la Propagande après la conversion de ses biens immobiliers.

(1) *La Propag.*, I, pp. 95 suiv.

Affirmation étrange de Mancini.

Mais ce qui surprend étrangement de la part de M. Mancini, c'est cette affirmation, que la conversion ne nuit en rien à la Propagande, celle-ci conservant, d'après lui, la faculté d'administrer librement son patrimoine converti et même de l'augmenter, comme aussi, si elle le veut, de procéder par elle seule à la vente de ses immeubles. Assurément, le ministre n'a pu entendre par libre administration la pleine liberté de disposer des revenus et du capital, puisque, les immeubles une fois convertis en rente inscrite, il ne sera jamais loisible à la Congrégation d'aliéner la rente ni de la dégager sans une permission spéciale du gouvernement. Il s'ensuivra naturellement de sérieux embarras pour la Propagande, contrainte de prouver la réalité et l'étendue de ses besoins quand elle voudra obtenir qu'une rente soit dégagée; sans compter qu'elle devra subir les lenteurs de la bureaucratie italienne, même dans les cas qui exigent de prompts secours.

On doit faire une observation à peu près identique en ce qui concerne l'augmentation du patrimoine des missions : la Congrégation n'est apte ni à recueillir un héritage, ni à recevoir des legs, donations, etc., sans l'autorisation de l'État.

Où sont les biens que la Propagande peut aliéner par elle seule ?

Impossible, du reste, de saisir la pensée du ministre, quand, après avoir parlé de la conversion obligatoire en rentes italiennes inscrites ou en titres du Crédit foncier pareillement inscrits, il ajoute que la Congrégation *peut, si elle le veut, procéder* PAR ELLE SEULE *à l'aliénation de ses immeubles*. Comme on le comprend facilement, M. Mancini n'a pu avoir en vue la rente inscrite. Il a donc voulu désigner les biens immobiliers à convertir. Mais de ceux-ci il ne reste qu'une minime partie : les propriétés urbaines et rurales de la Propagande, hormis — je le répète — une minime partie, ont été vendues publiquement, avant que le procès fût terminé, par la commission liquidatrice et par le commissaire royal. Ensuite, quand même la Propagande, sans s'inquiéter des conditions ignominieuses qu'on lui imposait, aurait pu les aliéner d'elle-même, quel avantage lui en serait advenu ? n'était-elle pas contrainte d'en convertir la valeur en rente inscrite ? Où sont donc les immeubles que la Propagande peut aliéner par elle seule, si elle le veut ? »

Ainsi le Saint Père et son Ministre ne se lassaient pas de proclamer les fondements inébranlables de la vérité et du droit; ainsi Léon XIII ne céda point à la force sans avoir défendu le terrain par tous les moyens possibles et pied à pied.

La condamnation de la Propagande jugée par la presse de tous les pays.

Nous avons déjà dit comment la conscience publique s'émut jusqu'à l'indignation du coup porté aux missions. On en put juger par les appréciations sévères de la presse libérale de tous les pays (1). En Italie, un petit nombre de journaux,

(1) *La Propag.*, p. 99 suiv.



entièrement inféodés au pouvoir ou anarchiques, témoignèrent soit de la satisfaction soit de l'indifférence. Encore y en eut-il parmi ceux-là qui reconnurent que la mesure était inopportune et impolitique. Quelques-uns se bornèrent à soutenir que l'État était complètement étranger à l'issue du procès. Les autres unanimement blâmèrent la sentence, comme nuisible à une institution qui avait bien mérité de la patrie et de l'humanité, ou même comme attentatoire à la liberté solennellement promise au Chef de la chrétienté. *Le Popolo romano,* organe officieux du ministère, laissa échapper cet aveu significatif : « Si demain on présentait un projet de loi pour soustraire la Propagande à la conversion, on ne rencontrerait peut-être aucun obstacle sérieux. »

Mais c'est surtout hors de la péninsule subalpine que la réprobation générale se fit jour plus franchement. Nous ne citerons que des organes quotidiens connus par leur hostilité habituelle contre l'Église.

Deux noms suffiront pour la France. *Le Journal des Débats* entretint ses lecteurs « du coup cruel qui venait d'atteindre le Saint-Siège et de paralyser le bras droit du Pape ». Et voici en quels termes *la République française* s'exprime : « L'arrêt de la cour de cassation du royaume d'Italie frappe audacieusement, il faut bien en convenir, une chose qui, par sa nature, par son origine et par sa destination, semble ne relever d'aucun État ni d'aucune juridiction : le gouvernement du Pape comme chef de l'Église catholique. »

Si nous passons en revue la presse d'Autriche et d'Allemagne, nous n'y trouvons pas un langage différent pour le fond. *La Neue Freie Presse* remarque que les biens de la Propagande sont d'origine internationale et ont une affectation universelle. *La Post* de Berlin développe les mêmes réflexions. *La Correspondance politique* de Vienne écrit que « l'on a réussi à commettre deux fautes à la fois : de fait, on viole la loi des garanties..., » et l'on diminue l'influence italienne à l'étranger.

En Angleterre, écoutons *le Times*. Il affirme que ce qu'on appelle conversion est « purement et simplement une confiscation ». Il rappelle ensuite, pour montrer le sort éventuel qui attend le patrimoine des missions, ce qui est arrivé à certaines menses épiscopales, qui, à force de retenues, de charges extraordinaires et de taxes, sont descendues de 60,000 francs de rente à 18,000.

El Commercio, grand journal de Lisbonne, tout en se vantant de son libéralisme, appelle la sentence relative à la Propagande *une surprise et une violence.*

L'Amérique se distingue par l'unanimité de sa réprobation.

Nulle part, toutefois, l'unanimité de la réprobation ne fut plus remarquable que dans les deux Amériques. Là, protestants et catholiques unirent leurs voix, dans les journaux et dans des meetings, en faveur de l'association la plus bienfaisante,

la plus civilisatrice qui soit au monde. Nommons, au hasard de la plume, parmi les organes de publicité : le *Sun*, de New-York, et l'*Argus*, d'Albany, tous deux protestants ; le *National Republican*, de Washington, *La Union*, de Buénos-Ayres, etc. Un trait à noter est celui-ci. Le cardinal Mac Closkey, archevêque de New-York, ayant publié sur ce sujet qui passionnait les esprits une éloquente lettre pastorale, le *Christian Advocate*, organe officiel des méthodistes, c'est-à-dire des plus acharnés adversaires du catholicisme, s'empressa de la reproduire intégralement.

Nous pourrions étendre ce tableau, en passant en revue les journaux des Indes anglaises et ceux de l'Australie. Mais ce que nous avons dit suffira pour donner une idée du retentissement immense qu'eut chez tous les peuples civilisés la condamnation de la Propagande. Il serait superflu de rappeler les protestations innombrables des évêques, des vicaires apostoliques, des autres chefs de missions, des associations catholiques, des universités. On peut affirmer, sans ombre d'exagération, que le sentiment de tous les honnêtes gens de l'univers se trouva d'accord avec celui du Pontife romain. C'était vraiment la conscience humaine qu'on avait offensée par un vol sacrilège, masqué du beau nom de *conversion;* et c'était la conscience humaine qui se soulageait en exhalant son indignation.

Quelques gouvernements sauvegardent les intérêts de leurs nationaux.

Les gouvernements, ainsi que nous l'avons vu, avaient été officiellement avisés de l'issue du procès de la Propagande et priés de s'intéresser à la situation que cet événement créait au Saint-Siège. Bien qu'aucune des grandes puissances n'ait, à notre connaissance, fait de démarche positive pour sauver la totalité des biens dont il s'agissait, plusieurs s'entremirent pour que les fondations établies en faveur de leurs sujets respectifs demeurassent intactes ; et l'Italie, audacieuse seulement contre les faibles, n'opposa aucune résistance. Les États-Unis obtinrent qu'il ne fût pas touché au collège de l'Amérique du Nord ; le drapeau de l'Angleterre flotte encore aujourd'hui sur les trois collèges anglais, irlandais et écossais ; ceux de l'Allemagne et de l'Autriche continuent à protéger toutes les propriétés dont les revenus sont affectés à des nationaux allemands ou hongrois.

Le siège administratif de la Propagande est, pour les acquisitions à venir, transféré hors de l'Italie.

Léon XIII, dans ces graves conjonctures, ne s'en tint pas à des protestations. Impuissant à empêcher la confiscation du patrimoine actuel des missions, il voulut du moins mettre en sûreté, hors de l'atteinte du gouvernement spoliateur, les dons ou acquisitions à venir. En conséquence, par une circulaire du cardinal Simeoni (1), du 15 mars 1884, le siège administratif de la Propagande pour toutes

(1) *Acta S. Sedis*, XVI, p. 363 ; *la Propag.*, I, p. 110.

les donations ou legs futurs fut transféré hors de l'Italie. Et pour la plus grande commodité des fidèles, on établit dans les différentes parties du monde divers centres ou procures, où pourraient être déposées, à la disposition exclusive de la Propagande, les libéralités faites en faveur de l'apostolat. Voici la liste de ces procures :

En Europe

Procures internationales.

A Vienne, A Munich, A Paris, A Madrid, A Lisbonne — les nonciatures apostoliques;
A La Haye, la résidence de l'Internonce apostolique;
En Belgique, l'archevêché de Malines;
A Malte, l'agence de la Sacrée Congrégation;
A Londres, A Dublin — les archevêchés;
A Constantinople, le vicariat patriarcal des Latins.

En Asie

A Bombay, A Calcutta, A Madras — les vicariats apostoliques.

En Amérique

A New-York, A San Francisco, A Québec, A Toronto — les archevêchés respectifs;
A Rio-de-Janeiro, la résidence de l'Internonce apostolique;
A Buénos-Ayres, A Quito — les délégations apostoliques.

En Océanie

A Sidney, l'archevêché.

En Afrique

A Alger, l'archevêché.

En fondant les procures internationales, Léon XIII apportait à un mal désormais inévitable la seule atténuation possible. Il manifestait en même temps, par des faits publics, son légitime ressentiment et sa juste défiance à l'endroit du gouvernement subalpin. Cet acte de vigueur et de prudence remua fortement les esprits en Italie. Quelques députés même crurent ne pouvoir se dispenser d'interpeller le ministère à ce sujet; se faisant l'écho timide d'un désir universel, ils demandèrent si l'on ne chercherait point dans la proposition d'une nouvelle loi un correctif à la situation. M. Mancini repoussa catégoriquement cette idée, comme tendant, d'après lui, à rendre illusoire la sentence et l'autorité de la cour de cassation. Il protesta du reste, dans un discours étudié et doucereux (1), de son respect et de ses sympathies pour la Propagande et fit sonner bien haut la protection accordée par lui aux missionnaires italiens vivant en pays étrangers. Il répéta ensuite ce qu'il avait dit ailleurs, à savoir que la Congrégation conserve la libre faculté d'acquérir et de vendre; il ajouta qu'elle-même avait souvent sollicité de l'État, depuis 1873, l'autorisation d'aliéner des droits immobiliers ou des rentes inscrites; enfin, couronnant sa harangue par le plus sanglant outrage à l'histoire contemporaine, il affirma que l'autorisation avait toujours été donnée « immédiatement, sans la moindre opposition ou difficulté, et qu'il n'y avait jamais eu de cas de refus ».

Nouvelle apologie mensongère de Mancini.

On est stupéfait d'un tel sans-gêne et d'une telle opiniâtreté à présenter les faits sous des couleurs empruntées. La plupart des assertions du ministre avaient déjà été réfutées plusieurs fois. Néanmoins Léon XIII, toujours sur la brèche, ne voulut pas laisser ce plaidoyer fallacieux sans une réponse adéquate et autorisée. Le cardinal Jacobini en fut chargé, et il s'en acquitta par une nouvelle circulaire aux nonces et aux autres représentants du Saint-Siége (2). Reprenant en détail les principales affirmations de Mancini, le Secrétaire d'État n'a pas de peine à en faire toucher du doigt les équivoques savantes ou l'inanité. Il prouve, en particulier, par des cas déterminés et avec dates à l'appui, que l'autorisation d'aliéner n'a pas toujours été accordée *immédiatement,* que parfois même *elle a été refusée.* Il cite une demande à laquelle il ne fut fait droit qu'à la suite de beaucoup d'instances de la part de la Congrégation, après un double refus, et en trois fois successives; de

Réponse péremptoire du cardinal Jacobini.

(1) *La Propag.*, I, p. 114 suiv.
(2) *La Propag.*, I, p. 117.

sorte qu'il s'était écoulé plus de deux ans entre la présentation de la requête et la concession intégrale de son objet. Enfin, parce que le ministre avait prétendu voir dans les demandes d'autorisation un acquiescement tacite aux prétentions gouvernementales, l'auteur de la circulaire déclare que subir n'est pas reconnaître; et il termine en protestant que la Propagande n'acceptera jamais la tutelle de l'État.

La Propagande n'acceptera jamais la tutelle de l'État.

Telle est, à grands traits, l'histoire de la longue et pénible lutte soutenue par le Saint-Siège, sous la haute direction de Léon XIII, pour la défense du patrimoine séculaire des missions. Les faits, que nous avons essayé de résumer fidèlement, disent assez de quel côté furent le bon droit, la vérité, la franchise et la délicatesse des procédés, la sympathie de toutes les âmes généreuses. Si l'avantage matériel est finalement resté à la force brutale, la Papauté vaincue peut lever la tête en répétant un mot célèbre : « Tout est perdu, fors l'honneur. »

Léon XIII protège les missionnaires et dirige leurs travaux.

Jusqu'ici nous avons indiqué ce que Léon XIII a fait pour favoriser le recrutement des missionnaires et pour leur assurer les moyens nécessaires de subsistance et d'action. Là ne se bornent point sa sollicitude et son concours. Il suit de l'œil, pour ainsi dire, sur le champ de leurs travaux les ouvriers qu'il envoie travailler à la moisson du Seigneur; il les assiste de ses conseils, les dirige avec sagesse, et jusqu'aux plages les plus lointaines, lui, Pontife désarmé et captif, il sait les seconder et les protéger.

Pour obtenir ou pour mieux garantir la liberté du culte catholique et de l'apostolat dans les pays infidèles ou hétérodoxes, le Saint Père n'a négligé aucune occasion de nouer des relations amicales avec les Souverains de ces contrées. C'est dans les provinces soumises à la Turquie que les effets de cette politique sage et chrétienne se firent sentir tout d'abord. Léon XIII avait officiellement annoncé au Sultan son élévation au trône pontifical. Un envoyé spécial de la Sublime Porte, Bedros effendi, vint de la part de son souverain féliciter le nouveau Pontife; des déclarations de sympathie et de bienveillance furent échangées, et grâce à ces heureux débuts, dès les premiers jours de 1879, le gouvernement turc accordait le bérat à Mgr Hassoun, patriarche des Arméniens catholiques, et à Mgr Abollyonan, patriarche des Chaldéens; ainsi se terminait le double schisme qui avait désolé ces deux nations. En même temps, le grave différent qui divisait les Jacobites et les Syriens-Unis de Mossoul était tranché conformément aux règles de la justice. Les premiers avaient occupé violemment, en 1877 et 1878, et s'obstinaient à garder plusieurs églises catholiques; un firman de Constantinople rendit ces édifices à leurs légitimes propriétaires.

Rapports de Léon XIII avec divers souverains étrangers.

En mai 1881, le Pape avait reçu notification de l'érection de la Roumanie en royaume. Il répondit par une lettre autographe (1) dont le ton paternel et la courtoisie exquise prédisposèrent le roi Charles I[er] en faveur des véritables intérêts religieux de ses nouveaux sujets.

Dans le courant de la même année, nous le voyons admettre au Vatican, en audience très solennelle, le souverain des îles Sandwich Kalakawa I[er]; et plus tard, en 1885, il lui enverra la grand-croix de l'Ordre de Pie IX, en reconnaissance de la protection accordée aux missionnaires.

On se souvient de l'accueil fait à Mgr Thomas, en 1884, par la cour de Téhéran, lorsque, porteur d'une lettre du Saint Père pour S. M. le Schah de Perse et chargé de remettre au prince héritier le grand cordon de Pie IX, il fut reçu par le monarque et par son fils avec toute la pompe qu'on déploie en l'honneur des ambassadeurs.

Lettre à l'empereur de Chine en faveur de ses sujets chrétiens.

En 1885, Léon XIII écrivit en faveur des chrétiens de la Chine et du Japon aux souverains de ces deux contrées. Sa lettre à l'empereur de Chine (2) est du 1[er] février. Par suite des hostilités alors ouvertes entre la France et le Céleste-Empire, il était à craindre que les prêtres et les fidèles ne fussent molestés. Kouang-su avait bien défendu qu'on leur fît aucun mal, fussent-ils français d'origine; mais que ne pouvait-on pas redouter du soulèvement des passions populaires? Des persécutions locales avaient déjà éclaté. Le Pape, en remerciant le prince des sentiments généreux qu'il a manifestés par des actes, recommande instamment tous les catholiques à sa clémence. Défendre leurs communautés inoffensives de l'aveugle fureur des masses est chose d'autant plus conforme à la justice et à la saine raison que les missionnaires sont les envoyés du Pontife romain et ne tiennent leur autorité que de lui. Ils appartiennent à diverses nationalités. L'influence qu'ils exercent ne peut être que « très salutaire à l'État lui-même. Sans s'occuper de politique, ils doivent se vouer tout entiers à la diffusion de la sagesse de Jésus-Christ. Or, le christianisme impose, comme principales obligations, de craindre Dieu et d'observer inviolablement les règles de la plus parfaite équité. Il suit de là qu'il faut respecter les magistrats, obéir aux lois, honorer le roi, non seulement par crainte, mais par motif de conscience. Rien assurément n'est plus propre que ces vertus à contenir la multitude dans le devoir et à assurer la sécurité publique. »

Lettre analogue au Mikado.

La lettre à l'empereur du Japon (3) fut écrite le 12 mai suivant. Elle félicite

(1) *Missions cath.*, an. 1881, p. 256.
(2) *Missions cath.*, an. 1885, p. 220.
(3) *Missions cath.*, an. 1885, p. 518; *Acta S. Sedis*, XVIII, p. 209.

d'abord le Mikado des progrès très remarquables réalisés sous son règne. On y retrouve ensuite les mêmes idées que nous venons de voir développées, sur la tâche des missionnaires, sur les services qu'ils rendent à la civilisation, à la science et à l'ordre social. Cette démarche, comme la précédente, fut accueillie favorablement; dans sa réponse, le prince promettait de couvrir toujours les catholiques de ses États de la même protection qu'il accorde à ses autres sujets.

Direction imprimée aux missionnaires.

Pendant qu'il ouvrait la voie aux messagers de la bonne nouvelle et qu'il cherchait à aplanir devant eux les difficultés, Léon XIII dirigeait aussi leur activité avec ce discernement et cette prudence qui le distinguent : il marquait d'une main sûre et le but des missions et les moyens qui y doivent conduire; il prévenait les erreurs et les abus; enfin, il entretenait partout l'unité de vues et la paix.

Les missionnaires ont un besoin particulier de cette direction suprême qui émane de l'Esprit-Saint par le Vicaire de Jésus-Christ. Vivant parfois dans des régions à peine connues, lancés au milieu de populations aux mœurs les plus diverses ou les plus étranges, ils se peuvent trouver chaque jour dans des situations imprévues, en présence de cas ou d'obstacles nouveaux. Jamais, en pareilles circonstances, ni les lumières ni l'aide du Souverain Pontife ne leur ont manqué.

Léon XIII veut que les missionnaires apportent à l'accomplissement de leur ministère une ardeur constante, réglée par l'obéissance aux supérieurs. Ce n'est pas assez qu'ils soient les sentinelles avancées mais stationnaires de la foi : ils doivent tendre toujours à de nouveaux progrès. Telles sont les pensées développées dans la lettre pontificale du 4 mars 1881 à Mgr Lion (1), délégué apostolique de la Mésopotamie, du Kurdistan et de l'Arménie. « Rien n'a pu nous être plus agréable, écrit le Saint Père, que d'apprendre de vous-même que tous les missionnaires qui sont dans votre délégation s'acquittent de leur ministère avec ardeur et zèle. Or, nous voulons qu'ils le fassent suivant les conseils pris au préalable auprès de nos délégués apostoliques et sous l'autorité de notre Congrégation de la Propagande, à qui est confié le soin des rites et des Églises de l'Orient. Pour parvenir au but qu'on se propose, il faut que les efforts de tous, coordonnés avec régularité et justesse, s'accordent dans une seule action, de telle sorte que personne ne dépasse les limites de sa tâche et que tous marchent avec harmonie dans la maison de Dieu. »

C'est le même désir d'assurer l'union de tous par le respect des droits de chacun qui a inspiré l'*Instruction* de la Propagande du 20 octobre 1884 (2). Ce document, adressé à tous les vicaires apostoliques, traite des suspenses dites *ex informata*

(1) *Missions cath.*, an. 1881, p. 398.
(2) *Acta S. Sedis*, XIX, 361.



conscientia, c'est-à-dire infligées pour une raison connue du supérieur, sans procédure judiciaire. Il rappelle que cette censure ne peut être prononcée que par l'évêque même ou en vertu d'un mandat exprès reçu de lui, qu'elle est essentiellement temporaire, que son objet et son extension doivent être déterminés exactement, qu'elle est nécessairement motivée par une faute secrète d'une gravité proportionnée à une telle peine, enfin, que l'ordinaire est obligé d'avoir par devers lui des preuves certaines du fait. Ces preuves seront indiquées par lui au cas où l'intéressé prendrait son recours au Saint-Siége.

Deux circulaires de la Propagande.

La civilisation sainement entendue et la religion chrétienne ont entre elles d'étroits rapports. Partout celle-ci est le fondement de celle-là. Il ne faut donc pas s'étonner de voir la Propagande se préoccuper de l'une et de l'autre. Le 20 octobre 1882, elle écrivait (1), par l'organe de son préfet, aux vicaires apostoliques et autres chefs de missions, leur recommandant les intérêts de la science soit sacrée soit profane. Que tous, dit le cardinal Simeoni, profitent de leurs voyages pour « recueillir soigneusement ce qui jette un jour plus complet sur l'histoire, les arts, les mœurs, les coutumes, et surtout sur la religion des peuples. Qu'ils ne négligent point les indices de l'enfance ou du développement de l'état social chez les nations. Qu'ils y ajoutent des échantillons utiles pour l'histoire naturelle, soit botanique, soit minéralogie, soit zoologie, et qu'à l'occasion ils expédient le tout à la Propagande ».

Notons encore une circulaire de la même Congrégation, portant la date du 22 juillet 1883 et adressée à tous les ordres religieux qui ont des missions en Orient (2). En voici la substance.

La foi ne se propage que par la prédication. Il faut donc au missionnaire la connaissance de la langue du pays dans lequel il vit. Cette nécessité, évidente par elle-même, a été sanctionnée par de nombreux actes du Saint-Siége. Dès le XIV[e] siècle et conformément à un décret du concile de Vienne, des chaires pour l'enseignement des langues orientales ont été érigées à l'université de Rome. Plus récemment, le Pape Pie IX a annexé au Séminaire romain des cours pour les idiomes vulgaires comme pour les idiomes littéraires de ces contrées. Fidèle aux mêmes tendances, Léon XIII a voulu que de jeunes ecclésiastiques, des mieux doués, fussent envoyés en Orient, pour s'instruire à fond des langues, des rites et des coutumes des Églises orientales. C'est pourquoi la Propagande « adresse à tous les chefs des familles religieuses qui ont des missions en Orient cet avertissement, aussi

(1) *Missions cath.*, an. 1883, p. 568.
(2) *Acta S. Sedis,* vol. XVI, p. 294.



pressant qu'il est sérieux. Qu'à ceux de leurs sujets qui veulent se consacrer à cet apostolat ils imposent absolument l'étude des langues nécessaires. Quant aux chefs des missions, il leur est enjoint d'exiger rigoureusement la même chose. Que ceux qui seraient négligents dans l'accomplissement de ce devoir soient dénoncés sans retard à cette Congrégation. Les délégués apostoliques veilleront consciencieusement à l'exécution ponctuelle de ces instructions. »

II

Il nous resterait, pour donner un aperçu aussi complet que possible des missions sous le pontificat de Léon XIII, à parcourir à la suite des missionnaires les nombreux diocèses, vicariats et préfectures apostoliques soumis à la Propagande. Mais la matière serait immense, et les documents font encore défaut, surtout pour les dernières années. Force nous sera de nous borner à quelques indications principales sur les changements survenus et les progrès réalisés depuis dix ans dans le vaste champ de l'apostolat.

EUROPE

La hiérarchie ecclésiastique en Écosse. Son rétablissement.

C'est sur l'Europe occidentale que se porta tout d'abord l'attention du Chef de l'Église. Le 4 mars 1878, le bref *Ex supremo apostolatus apice* (1) ressuscitait en Écosse la hiérarchie ecclésiastique. Ce pays, qui avait reçu les premières semences du christianisme avant l'an 400, comptait au XVIe siècle treize sièges épiscopaux. Ils disparurent lors de l'invasion du protestantisme, et l'administration spirituelle fut réunie à celle de l'Angleterre jusqu'en 1629. De 1629 à 1694, l'Écosse fut gouvernée par des préfets apostoliques, et de 1694 à 1878, par des vicaires apostoliques. Aux trois vicariats existants Léon XIII a substitué six diocèses. Celui de *Saint-André et Édimbourg* est occupé par le métropolitain ; des cinq autres, ceux de *Dunkeld*, d'*Aberdeen*, de *Galloway*, d'*Argill et les îles*, sont les suffragants du premier. *Glascow*, à cause de son passé et de son importance actuelle, a un archevêque ; mais ce titre est purement honorifique, et le prélat qui en est revêtu doit assister aux synodes de la province de Saint-André. Le catholicisme a aujourd'hui en Écosse trois cent vingt-cinq mille trois cent trente-quatre adhérents.

La catholique Irlande dépend de la Propagande au point de vue religieux. Néanmoins, elle n'est pas considérée comme pays de mission. Nous nous conten-

(1) *Acta S. Sed.*, XI, 3.



L'Irlande.

terons donc de mentionner (1) en passant deux lettres du Saint Père à l'archevêque de Dublin, l'une du 3 janvier 1881, l'autre du 1er janvier 1883, et celle que le cardinal Simeoni adressa le 11 mai 1883 à tout l'épiscopat irlandais. Toutes les trois recommandent aux fidèles et surtout au clergé le respect de la légalité et la modération dans la poursuite de leurs justes revendications politiques. Rappelons aussi la réunion des archevêques et évêques, qui, sur l'invitation du Souverain Pontife, eut lieu à Rome, du 1er au 15 mai 1885. Les discussions, portant sur les besoins religieux de l'Irlande, sur les mesures utiles à la foi et aux bonnes mœurs, furent dirigées par trois membres du Sacré Collège. Avant de clore la session, le cardinal Simeoni, dans un discours éloquent (2), recommanda vivement l'Œuvre de la Propagation de la Foi.

Érection en Angleterre de deux nouveaux diocèses.

En Angleterre, la hiérarchie doit à Léon XIII l'érection de deux nouveaux sièges. Le diocèse de *Portsmouth* a été détaché de celui de Soutwark, et le diocèse de Beverley, démembré, a fait place à ceux de *Leeds* et de *Middlesborough*. Ces créations ont pour but de suivre et de seconder la marche ascendante du catholicisme dans la grande île. Chaque année y est marquée par des conversions nombreuses; et ce qui donne à ce mouvement continu une importance exceptionnelle, c'est qu'il se manifeste surtout dans les classes les plus éclairées et parmi les ministres des diverses communions protestantes. Il a déjà porte le nombre des fidèles à un million trois cent cinquante-trois mille cinq cent soixante-quatorze (3). Cette jeune Église est donc pleine de vigueur et d'avenir. Mais précisément parce qu'elle traverse une phase de développement rapide, parce que le clergé séculier et le clergé régulier travaillent parallèlement à agrandir chaque jour leur influence et leur sphère d'action, il est à craindre qu'il ne se produise des tendances en sens opposés; la sagesse humaine est toujours courte par quelque côté, et de la diversité de vues et d'intérêts pourraient naître des compétitions ou des contestations. Et de fait, en 1881, il existait déjà depuis quelque temps entre les évêques et les réguliers des dissentiments sur certains points de discipline. Le Saint-Siège ayant été saisi de l'affaire par l'épiscopat, une commission spéciale de cardinaux fut nommée, pour en connaître, et sur son rapport, le Souverain Pontife promulgua, le 8 mai, la constitution *Romanos Pontifices* (4), dont nous résumons le dispositif.

Constitution Romanos Pontifices.

Tous les objets du débat peuvent, dit Léon XIII, se ramener à trois chefs :

(1) *Acta S. Sed.*, XIII, 248; XV, 289.
(2) *Missions cath.*, an. 1885, p. 256.
(3) *Missiones catholicæ ritus latini.* Romæ, 1886.
(4) *Acta S. Sedis*, XIII, 481.

l'exemption des communautés religieuses; les charges confiées à des missionnaires réguliers; l'emploi des biens temporels qui leur adviennent.

Exemption des religieux missionnaires.

Quant au premier chef, on ne peut pas douter que « même dans la condition actuelle de l'Église catholique en Angleterre, les réguliers habitant les résidences des missions ne soient exempts de la juridiction épiscopale. Nulle différence entre eux et les réguliers vivant dans leurs monastères. Il n'y a d'exception que pour les cas spécifiés en droit et généralement pour les matières qui se rapportent au ministère pastoral et à l'administration des sacrements ».

Néanmoins, tous les recteurs de missions sont tenus, en vertu de la législation commune et du quatrième concile provincial de Westminster, d'assister aux conférences ecclésiastiques, leur condition étant, à peu de chose près, celle des curés. Le Pape impose la même obligation aux vicaires, aumôniers d'hôpitaux et autres religieux missionnaires qui n'exercent leurs fonctions que sous la dépendance d'un recteur.

Le concile de Trente a donné la règle à suivre pour l'assistance aux synodes. Voici les termes de son décret: « Chaque année, on tiendra des synodes diocésains. Tous les réguliers exempts qui sans le privilège de l'exemption devraient y prendre part et qui ne sont pas soumis à des chapitres généraux, seront tenus de s'y rendre. Y assisteront d'ailleurs tous ceux, quels qu'ils soient, qui sont chargés d'églises paroissiales ou d'autres églises séculières, même d'annexes. »

L'interprétation d'un décret synodal donnée par l'évêque sera toujours sujette à appel auprès du Saint-Siège.

Fonctions confiées aux réguliers.

L'ordinaire peut, après avoir consulté son chapitre, démembrer une mission confiée à des réguliers; il devra seulement prendre l'avis du recteur intéressé et du supérieur de l'Ordre. Il n'est nullement obligé de donner le nouveau poste à des religieux du même Ordre.

A l'égard des cimetières et des établissements charitables existant dans les limites d'une mission, on observera les prescriptions du droit général.

Que les écoles primaires, même tenues par des réguliers, soient soumises à la juridiction et à l'inspection de l'évêque, c'est ce que la raison théologique et l'histoire ne permettent pas de révoquer en doute. Autre chose est la direction des collèges: ici les privilèges des religieux doivent être respectés dans leur intégrité.

Voilà les principes applicables aux établissements existants. Mais est-il loisible aux réguliers de fonder de nouvelles résidences, de bâtir des églises, d'ouvrir des monastères, des collèges, des écoles, sans autorisation préalable? Nullement: il leur faut la permission et de l'ordinaire et du Saint-Siège.



Biens temporels reçus par les réguliers.

Dans les biens temporels qu'ils tiennent de la libéralité des fidèles, les missionnaires réguliers distingueront soigneusement deux catégories : ceux qu'ils reçoivent ou qu'ils possèdent comme religieux, et ceux qui leur sont donnés en vue de la mission. Des premiers, ils ne doivent aucun compte à l'évêque ; quant aux autres, il sont obligés d'en faire connaître la somme et d'en justifier l'usage en détail. Pour déterminer les offrandes destinées à la mission, on suivra les règles sagement tracées par le second concile provincial de Westminster.

Telles sont les principales décisions contenues dans la constitution *Romanos Pontifices,* que le Saint Père termine par une chaleureuse exhortation à la concorde, condition nécessaire de la force et du succès dans l'apostolat.

Léon XIII s'est encore occupé spécialement de l'Angleterre en une autre occasion. Comme il était intervenu pour consolider la paix et l'union dans les rangs du clergé, il intervint, en 1885, pour sauvegarder la pureté de la foi parmi les fidèles. Le cardinal Manning avait porté à la connaissance de Sa Sainteté la coutume abusive de beaucoup de grandes familles, qui ne se faisaient aucun scrupule d'envoyer leurs fils aux universités protestantes de Cambridge et d'Oxford. Le Pape lui répondit par l'organe du préfet de la Propagande, en le priant de rappeler le danger qui résulte d'une telle conduite au point de vue de l'orthodoxie. L'auteur de la lettre (1) ajoute que relativement à cet article disciplinaire rien n'est changé aux instructions transmises le 6 août 1867 à l'épiscopat anglais et insérées dans les synodes de Westminster.

Progrès du catholicisme en Danemark, Suède et Norwège.

Si, quittant l'Angleterre, nous passons aux missions du continent européen, nous rencontrons en premier lieu celles du Danemark, de la Suède et de la Norwège. Ces pays sont aujourd'hui le théâtre d'efforts incessants pour amener à la vraie foi des populations naguère fanatiquement éprises des doctrines de Luther. Grâce à l'abrogation de la plupart des lois de proscription longtemps en vigueur contre l'Église romaine, nos missionnaires bâtissent des temples et différentes congrégations de femmes fondent des écoles. On sait que c'est seulement le 12 mars 1878 que le Storthing norwégien a accordé la liberté religieuse aux fonctionnaires publics ; encore en a-t-il excepté le roi, les ministres et les juges. Cet acte d'une justice tardive et incomplète n'a pas laissé d'être très profitable à la vérité.

Dans les Balkans.

Presque à l'extrémité opposée de l'Europe, la péninsule des Balkans a vu se dérouler bien des événements depuis 1877. Par suite de sa guerre désastreuse

(1) *Acta S. Sedis,* XVII, 557.



contre la Russie, la Turquie a perdu la Roumanie, la Serbie et le Monténégro, devenus indépendants; en outre, l'Autriche a occupé militairement la Bosnie et l'Herzégovine, dont l'administration lui est confiée; enfin, la Bulgarie a été constituée en principauté tributaire du sultan. Léon XIII a su profiter de ces changements politiques dans l'intérêt du catholicisme.

En 1881, avec l'assentiment de l'empereur d'Autriche, il a établi la hiérarchie ordinaire en Bosnie et en Herzégovine. Le vicariat apostolique a été supprimé. A sa place on a organisé une province ecclésiastique. La ville de *Serajewo* est devenue le siège archiépiscopal. Celui-ci a pour suffragants, outre les deux diocèses nouveaux de *Banjaluka* et de *Mostar,* celui de *Trébigne,* qui existait déjà.

Le royaume de Roumanie comprenait les deux vicariats apostoliques de Valachie et de Moldavie. Ils ont été remplacés, en 1883 et 1884, par l'archidiocèse de *Bucharest* et le diocèse de *Jassy.*

Dans le Monténégro, le Saint Père a détaché tout récemment l'archidiocèse d'*Antivari* de celui de *Scutari.* Ces deux sièges étaient unis depuis 1867. Le premier constitue désormais l'église métropolitaine de la principauté. Ce changement avait été préparé par une convention conclue (1), le 18 août 1886, entre Léon XIII et le prince Nicolas Ier. En voici les dispositions les plus importantes.

Dispositions du concordat monténégrin de 1886.

Le libre et public exercice de la religion catholique est garanti.

L'archevêque d'Antivari ne sera nommé définitivement par Sa Sainteté qu'après que le gouvernement, informé du choix, aura pu examiner si des raisons d'ordre civil ou politique ne s'opposent pas à la nomination. Il dépendra directement et exclusivement du Saint-Siège. Avant d'entrer en fonctions, il prêtera serment de fidélité au prince du Monténégro suivant une formule dont on donne la teneur. L'État lui fournira un traitement annuel de 5,000 francs. Il jouira, pour l'exercice de son ministère, d'une pleine indépendance.

Il érigera les paroisses, après s'être concerté avec le pouvoir civil. C'est à lui qu'appartient la nomination des curés; mais si les candidats sont étrangers au pays, il ne pourra agir sans les ministres du prince.

Dans les paroisses où il n'existe pas d'édifice affecté au culte catholique, il s'entendra avec les autorités locales, afin qu'on lui en assigne un qui puisse convenir.

Il a la direction de l'enseignement religieux de la jeunesse catholique dans toutes les écoles. Cet enseignement sera donné dans les établissements publics

(1) *Acta S. Sedis,* XIX, 219.

par un ecclésiastique ou par un autre maître que le métropolitain désignera de concert avec le gouvernement et que l'État rétribuera.

La validité des mariages, même mixtes, contractés devant le curé catholique est reconnue; les causes matrimoniales, sauf en ce qui concerne les effets civils, seront jugées par l'archevêque.

La prière ordinaire pour le souverain : « Domine, salvum fac Principem », sera chantée, dans les offices divins, en langue slave.

Enfin, la principauté s'engage à entretenir toujours à Rome, pour leurs études, quelques jeunes gens qui se destinent au sacerdoce; ils seront choisis parmi les plus méritants.

Vues de Léon XIII par rapport à la péninsule des Balkans.

Léon XIII, on le voit, tend, par étapes successives, à la complète réorganisation religieuse dans les Balkans. Ses actes ne sont que l'application de ce qu'il attestait à l'univers entier le 30 septembre 1880, dans son encyclique *Grande munus* (1), consacrée à la glorification des apôtres de la nation slave, saint Cyrille et saint Méthode. « Ce que nous voulons, écrivait-il alors, ce que nous souhaitons uniquement, c'est faire tout ce que nous pourrons afin de pourvoir les peuples slaves d'un plus grand nombre d'évêques et de prêtres. Ce sera le moyen de les affermir dans la profession de la vraie foi et dans l'obéissance à la véritable Église de Jésus-Christ. Ainsi, ils éprouveront chaque jour plus efficacement les précieux avantages que les institutions catholiques procurent à la famille et à toutes les classes de la société. Ces chrétientés nous préoccupent beaucoup, elles ont la part principale de nos sollicitudes. Nous ne désirons rien plus vivement que de contribuer à leur bonheur et à leur prospérité et de les voir unies à nous par les nœuds d'une perpétuelle concorde. Cette union est pour elles la meilleure et la plus solide sauvegarde. »

Missions du rite grec en Macédoine.

C'est pour rester fidèle au plan énoncé dans les paroles qu'on vient de lire que le Souverain Pontife songea bientôt à organiser en Macédoine des missions du rite grec. Agir ainsi c'était délivrer les dissidents d'un des plus grands obstacles de conversion, de la crainte de devoir renoncer aux usages vénérables qu'ils tiennent de leurs ancêtres; leur envoyer des missionnaires de leur rite, c'était leur dire que l'Église désire faire d'eux des Catholiques, non des Latins. Des événements récents montraient assez quels fruits on pouvait espérer de missions de ce genre. Mgr Nil Isvoroff, administrateur des Bulgares-unis, travaillait dans la province de Salonique au retour de ses frères séparés, et en 1879 le zélé prélat avait déjà reçu,

(1) *Acta S. Sedis,* XIII, 145.

dans les diocèses grecs de Kouboucli et de Vodina, l'abjuration de trois mille quatre cent quarante-deux familles bulgares, de trente-six prêtres et d'un diacre.

Trois vicariats apostoliques du rite grec.

D'autres conversions suivirent, et ces résultats portèrent Léon XIII, en 1883, à donner aux Bulgares du rite grec trois vicaires apostoliques de leur nation. Le principal fut Mgr Isvoroff, qui, honoré du titre d'archevêque, fixa sa résidence à *Constantinople;* la *Thrace* et la *Macédoine* furent placées sous la juridiction de Mgr Petkoff et de Mgr Mladenoff. Dans le même temps, le Pape favorisait les études et encourageait les vocations sacerdotales en fondant six bourses pour le gymnase et le séminaire d'Andrinople, et sur sa demande, un autre séminaire s'ouvrait à Salonique. Ce dernier établissement avait cinquante élèves en 1886. Il y a quelques mois, l'*Allgemeine Zeitung* constatait les progrès constants et de jour en jour plus marqués du catholicisme dans beaucoup de communes et d'éparchies de la Macédoine. D'après le journal protestant, les choses en sont venues au point de faire « jeter les hauts cris à Saint-Pétersbourg et à Moscou, comme à Constantinople et à Athènes ».

Si le mouvement actuel contrarie les politiciens de la terre et les fauteurs intéressés du schisme, il doit réjouir le cœur de Léon XIII. Le Saint Père y voit les fruits précoces de son infatigable activité et de son administration tout empreinte de prudence et de douceur.

Pèlerinage slave de 1881.

Dès longtemps, du reste, il lui a été donné d'en saluer l'heureux présage, lorsque, le 6 juillet 1881, il accueillit dans son palais du Vatican le grand pèlerinage slave. Il y avait des Ruthènes, des Polonais, des Bohêmes, des Croates, des Dalmates, des Bulgares, etc.; en tout, plus de quatorze cents pèlerins. Tous venaient déposer aux pieds de Sa Sainteté l'expression de leur reconnaissance et l'assurance de leur inébranlable attachement au Siége de Pierre.

ASIE

Bienfaits de l'apostolat en Asie.

L'action bienfaisante en même temps que religieuse du Pontife romain et des missionnaires qu'il envoie à tout l'univers ne s'est exercée nulle part depuis dix ans d'une façon plus opportune et plus efficace que dans l'Asie. Ce n'est pas aux âmes seulement que l'apostolat est venu en aide, en leur rompant le pain substantiel de la vérité : trop souvent les besoins et les souffrances du corps ont réclamé les soins dévoués de nos prêtres, de nos religieux, de nos religieuses; il a fallu soulager des misères sans nombre, nées de la disette, des guerres et des persécutions. La guerre a désolé l'Arménie, le Tonkin et une partie de la Chine; la persécution la plus cruelle, celle qui a pour principe le fanatisme national ou religieux des

masses, a sévi avec rage dans la Cochinchine et dans tous les districts voisins du théâtre de la lutte franco-chinoise; la famine a étalé ses horreurs, pendant plusieurs années, en Perse, en Mongolie, dans l'Hindoustan, surtout dans les provinces septentrionales de l'Extrême-Orient, et aujourd'hui elle exerce ses ravages dans les chrétientés du Tonkin, qui, après une période de sang et de feu, commençaient à peine à respirer. On ne lit pas sans en être touché jusqu'aux larmes les lettres que les missionnaires nous envoient du milieu de ces scènes tragiques, dont ils sont les témoins attristés et parfois les héroïques victimes. Souvent, placés entre la nécessité de nourrir, de vêtir, de loger des multitudes dénuées de tout et leur propre indigence, ils ont des accents d'une émotion poignante et communicative, ils multiplient les appels à la charité; et s'il est vrai que jamais ils n'ont des ressources égales aux besoins de leurs chrétientés, il est juste aussi d'ajouter que l'Occident ne reste pas insensible au cri de leur détresse.

Pour avoir quelque idée de ce que peut la charité soutenue par la foi et désireuse d'étendre l'empire de la foi, il suffirait de parcourir les listes de dons contenues dans les *Missions catholiques* de Lyon, pour l'année 1878 et les suivantes. La Propagande, dans l'espace de trois ans (1877, 1878, 1879), envoyait aux affamés de la Chine, des Indes et du Tonkin la somme de 170,000 francs. En juin 1880, le Souverain Pontife puisait généreusement à sa cassette particulière en faveur de la mission du Chen-si, spécialement éprouvée. Dans l'Hindoustan, le gouvernement anglais a accordé de larges subsides aux missionnaires catholiques.

Mais, en déployant une si noble ardeur au service de l'humanité souffrante, l'Église et ses apôtres n'oublient point leur but principal, qui est la sanctification et le salut des âmes. Les voies de la Providence sont aussi suaves que profondes. Souvent, dans ses desseins, les épreuves extérieures ne sont que l'occasion et la source de grâces spirituelles. Ce principe incontestable s'est vérifié une fois de plus durant cette période de calamités exceptionnelles : des milliers de malheureux ont dû leur conversion à l'excès même de leurs maux, qui les a jetés dans les bras du missionnaire.

Accordons un coup d'œil rapide aux principaux groupes des missions asiatiques.

Léon XIII, nous l'avons dit, a conçu les plus belles espérances relativement au retour de l'Orient schismatique; il a formé les plus grands desseins pour la régénération de ces contrées qui furent le berceau de nos croyances et qui à ce titre inspireront toujours le plus vif intérêt à toute la chrétienté. La nation des Arméniens a ressenti des premières les effets de la sollicitude éclairée du Saint Père. Après l'extinction du kupélianisme, après la promotion de Mgr Hassoun au

En Arménie, fondation de nouvelles missions.



cardinalat et l'heureuse élection de son successeur Mgr Azarian, la fondation de nouvelles missions en Arménie fut décidée. Elles ont été confiées aux capucins, aux jésuites et aux dominicains. En 1882, la Compagnie de Jésus occupait déjà cinq stations : *Constantinople, Amasie, Tokat, Mersivan, Adana en Cilicie.* Elle ne devait pas tarder à y ajouter *Sivas* (l'ancienne Sébaste), *Césarée de Cappadoce* et *Angora.* De leur côté, les capucins établissaient (1884) à Bondja, près de Smyrne, un *noviciat international* destiné principalement aux aspirants indigènes, bulgares, arméniens, grecs, qui voudraient embrasser la règle de saint François pour se consacrer ensuite à la conversion de leurs nationaux respectifs. Bientôt, à l'action combinée des trois grands Ordres religieux vint se joindre celle des frères des écoles chrétiennes. On se préoccupait, en même temps, de la formation d'un clergé séculier à la fois instruit et pieux, et, le 1er mars 1882, paraissait le bref d'érection du Collège arménien à Rome. Enfin, pour ne pas laisser dans l'ignorance et l'abjection la moitié d'un peuple pour qui l'heure de Dieu semble arrivée, on multipliait les maisons de religieuses. On sait que les femmes arméniennes, même catholiques, en vertu d'un usage immémorial, vivent renfermées dans l'intérieur de leurs maisons, invisibles aux hommes, soustraites presque entièrement à l'influence des missionnaires. De là la nécessité d'employer des religieuses pour les instruire et pour amener à l'unité celles qui ont eu le malheur de naître ou de tomber dans le schisme.

Missionnaires en Syrie.

Cependant, les autres parties de l'Asie occidentale n'ont pas été oubliées. En Syrie, comme en Arménie, les fils de saint François, ceux de saint Ignace, ceux de saint Vincent de Paul ont de nombreuses résidences. Les lazaristes ont un collège florissant à Antourah, dans le Liban. Un autre, à Beyrouth, est dirigé par les Pères jésuites. Avec le séminaire et l'école de médecine, qui y sont annexés, il ne renferme pas moins de cinq cents élèves. Léon XIII l'a honoré du titre d'*Université Saint-Joseph* et lui a accordé la faculté de conférer les grades en philosophie et en théologie.

La Palestine, théâtre d'une évangélisation très active.

Dans toute la Palestine, les prêtres du patriarcat latin travaillent avec un zèle infatigable, et il n'est pas rare que des villages entiers rentrent à la fois dans le sein de l'Église. Le nombre des paroisses s'accroît continuellement. Les sœurs de Saint-Joseph, les sœurs de Notre-Dame de Sion, les dames de Nazareth, les filles de la charité ont ouvert des écoles, des pensionnats et des orphelinats pour les jeunes filles. Afin d'aplanir aux Grecs séparés la voie du retour à l'union, le Saint-Siège, en 1884, a étendu à la Terre Sainte les dispositions, déjà en vigueur dans la Syrie, d'après lesquelles ceux qui abjurent le schisme doivent garder leur



rite. Il veut, en outre, que ceux qui se sont convertis dans les trente dernières années et ont abandonné le rite grec pour le rite latin reviennent à leur rite primitif.

La Mésopotamie.

La *Mésopotamie* forme avec le *Kurdistan* et l'*Arménie*, une seule délégation apostolique, confiée aux Pères dominicains. Nous avons mentionné plus haut la lettre d'encouragement du Souverain Pontife à Mgr Lion, qui occupait en 1881 le siège de délégué. Les capucins chargés de la préfecture apostolique de *Mardin* ont des établissements dans cette ville, à Diarbékir, à Orfa, à Karpouth et à Malattia.

La Perse.

La délégation et la préfecture de *Perse* appartiennent aux lazaristes. Mgr Thomas, le délégué actuel, et son prédécesseur Mgr Cluzel ont toujours su mériter l'estime et la bienveillante protection du souverain.

État prospère du catholicisme dans l'Inde.

Nous arrivons aux Indes orientales. Porté dans ces régions par l'apôtre saint Thomas dès le commencement de notre ère, prêché de nouveau à partir de l'an 1500, c'est-à-dire à la suite des premiers essais de colonisation européenne, le catholicisme doit lutter contre les deux religions indigènes, le boudhisme et le brahmanisme, qu'une haute antiquité relève aux yeux de la multitude; l'application de ses principes et son organisation sont contrariées par les préjugés de castes; aujourd'hui, diverses associations protestantes qui disposent de ressources colossales lui font une concurrence redoutable. Néanmoins, il prospère; et l'Hindoustan voit s'épanouir des chrétientés nombreuses, que des légions de missionnaires développent chaque jour. On dirait que le souffle apostolique de saint François-Xavier plane toujours sur ces contrées et continue à les vivifier. Les Anglais sont maîtres de la plus grande partie des Indes. C'est justice de reconnaître qu'ils laissent à l'Église une entière liberté, qu'ils la favorisent même. Depuis 1880 jusqu'en 1886, c'est un fervent catholique, lord Ripon, qui a rempli les fonctions de gouverneur ou vice-roi de la grande colonie britannique.

Le nombre des fidèles répartis entre les vicariats apostoliques et les préfectures était dans ces dernières années de un million cent quatre-vingt-cinq mille cent quarante-deux (1). En y ajoutant les quatre cent soixante mille huit cent quatre-vingt-un catholiques que le *Madras Directory* de 1885 comptait comme soumis à la juridiction de l'archevêque de Goa, nous aurons le total des conquêtes de la foi, soit un million et demi environ. Mais ce résultat est loin d'être stationnaire. Le

(1) La plupart des chiffres et autres renseignements statistiques qu'on trouvera dans la seconde partie de notre travail sont tirés soit des *Missiones catholicae ritus latini* de 1886, soit de la *Gerarchia cattolica* de 1887, soit de l'*Atlas des missions catholiques* du R. P. O. Werner (1886), soit enfin du *Bulletin hebdomadaire illustré de l'œuvre de la Propagation de la foi.* Pour ce qui est postérieur à la fin de 1886, force nous a été de nous contenter souvent de la dernière source. — Cette remarque générale nous dispensera de citer continuellement nos autorités.

Maduré a enregistré pour les années 1878 et 1879 plus de dix mille baptêmes d'adultes. Du 1er octobre 1877 au 30 septembre 1878, on avait baptisé dans les neuf autres vicariats de la partie méridionale de l'Hindoustan quarante-neuf mille sept cent-onze adultes païens, et trois cent-six protestants s'étaient convertis. Ces succès sont sans doute exceptionnels et dus en partie à la famine qui avait ravagé le pays; ils ne peuvent pas être pris comme base d'une appréciation générale. Il n'en est pas moins vrai que partout on remarque un progrès continuel et notable.

Enseignement oral et écrit.

Les missionnaires font de l'instruction chrétienne de la jeunesse une de leurs principales occupations. La plupart des missions ont leur séminaire indigène. De grands collèges existent à Bombay, à Calcutta, au Maduré, etc. Celui de Bombay ne compte pas moins de treize cents élèves. Ces établissements préparent aux grades des universités anglaises de l'Inde; tous luttent avec un avantage de plus en plus marqué contre les institutions protestantes de même nature.

L'action apostolique ne s'est pas restreinte à l'enseignement oral, soit populaire soit scientifique. Elle a trouvé dans la presse quotidienne ou périodique un précieux auxiliaire. Les *Missions catholiques* de 1880 ne comptent pas moins de dix journaux ou revues au service de la vérité, dans l'Inde et dans la Chine. C'est : l'*Indo-European Correspondance,* de Calcutta; le *Catholic Examiner* et l'*India catholica,* de Bombay; le *Catholic Guardian,* de Jaffna (Ceylan); le *Catholic Messenger* et le *Pradplana,* de Colombo (Ceylan); la *Cruz,* de Goa; le *Vetnantha Mirnaya Pattrikai,* de Madras; le *Catholic Register,* de Hong-kong; le *Y Ven Lo,* de Chang-hai : soit cinq organes de publicité en anglais, deux en portugais, deux en tamoul et un en chinois.

Plusieurs Papes déjà, témoins des progrès de la foi dans l'Hindoustan, avaient senti la nécessité d'y donner au gouvernement spirituel cette forme stable et normale qu'il a dans les pays catholiques. Mais le Portugal, en revendiquant le privilège de nommer tous les évêques, même pour les possessions anglaises, avait jusqu'ici empêché l'érection de nouveaux diocèses. Il était réservé au Pontife actuel de conduire à bonne fin cette entreprise épineuse. Il a apporté à la poursuite et à la conclusion de cette affaire sa constance et sa circonspection accoutumées. Tout en affirmant hautement les droits inaliénables de l'Église, il s'est montré soucieux d'éviter des scandales retentissants, il a accordé à un pouvoir jaloux de ses antiques prérogatives ce qui était compatible avec les attributs essentiels de la primauté et opportun dans les circonstances présentes.

Les anciennes difficultés causées par les prétentions exorbitantes du Portugal sont trop connues pour qu'il soit nécessaire de les rappeler ici. L'histoire dira

Prétentions du Portugal.

qu'une partie du clergé portugais de Goa, en faisant cause commune avec la puissance civile contre le Saint-Siège et en poussant parfois l'entêtement jusqu'à la rébellion, a montré plus d'ambition mesquine ou de servilisme que de grandeur d'âme et de zèle religieux. Le concordat de 1857, pour mettre fin aux débats passionnés et aux divisions qui avaient attristé tout le pontificat de Grégoire XVI, livrait, en principe, l'Inde tout entière au patronage royal. Mais, depuis lors, l'exercice d'un tel privilège était devenu absolument inconciliable avec les intérêts de la religion; les circonstances actuelles le rendaient impossible.

Bref Studio et vigilantia.

En vain cependant, le Souverain Pontife, à plusieurs reprises, avait essayé d'ouvrir des négociations avec le gouvernement portugais : celui-ci répondait invariablement par l'offre d'exécuter le traité quoiqu'il n'eût — les faits le prouvaient à l'évidence — ni la volonté ni les moyens d'en remplir les conditions. C'est dans ces circonstances que le Saint Père créa la nouvelle délégation apostolique des *Indes*, dont il chargea Mgr Agliardi, et publia son bref *Studio et vigilantia,* qui enlevait sept vicariats à la juridiction extraordinaire de l'archevêque de Goa. On comprit l'avertissement, et l'on consentit à négocier. Les pourparlers, toutefois, duraient depuis un an et, par suite des exigences du gouvernement, ils n'avaient amené aucun résultat. Léon XIII, fidèle à une tactique dont nous avons déjà constaté plus d'une fois les avantages, résolut de saisir de cette affaire le souverain même du Portugal.

Lettre du Pape au roi de Portugal.

En janvier 1886, le roi Ferdinand venait de mourir. Le Pape adressa à son fils Louis Ier (1), en même temps que ses condoléances, un résumé clair et motivé des demandes du Saint-Siège relatives aux Indes. Si le patronage, disait-il, a été jadis concédé à la couronne de Portugal, ce n'est pas seulement en récompense de ce qu'elle avait fait pour la foi, mais surtout comme un stimulant à établir de nouvelles églises, à les doter, à les pourvoir d'un clergé suffisant. Cette condition, inhérente à la nature du droit de patronage, est expressément mentionnée dans l'acte de concession dont on se prévaut. Par suite de circonstances qu'il est inutile de rappeler, elle n'a pas été remplie. Rome, cependant, n'a pas pu laisser ces contrées dans l'abandon. Des missionnaires y ont été envoyés, et de leurs labeurs est née une riche moisson. Il est de la plus haute importance que tant de chrétientés florissantes puissent jouir sans retard des grands biens attachés à la forme normale de l'organisation ecclésiastique. Comme, d'ailleurs, il serait impossible de soumettre le même territoire à deux autorités différentes, le Chef de l'Église a

(1) *Acta S. Sedis*, XIX, 3.

présenté au gouvernement de Sa Majesté des propositions qui assureront la paix et la concorde, sans blesser aucune aspiration légitime : elles maintiennent toutes les prérogatives de la couronne et de l'archevêque de Goa qui sont conciliables avec l'intérêt supérieur des âmes.

Ces propositions, que le Saint Père développe brièvement, sont celles-là mêmes que nous allons voir transformées en pacte.

Concordat de 1886.

La lettre résumée ci-dessus ne tarda pas à produire l'effet que le Pontife en avait espéré. Le 23 juin, un nouveau concordat fut signé, dont voici les clauses principales :

Le siège de *Goa* est érigé en église métropolitaine, avec les trois diocèses de *Cochin, Méliapour* et *Cranganor* comme suffragants. L'archevêque aura le titre de patriarche *ad honorem* des Indes. En outre, sauf le droit du Pape d'en disposer autrement dans des circonstances particulières il jouira du privilège de présider les conciles nationaux de toutes les Indes orientales, lesquels se réuniront généralement à Goa.

Quelques centres importants de chrétiens goanais, bien que situés en dehors de la province portugaise, lui appartiendront. Quant aux chrétientés goanaises qui feront partie d'autres diocèses, l'ordinaire devra en confier le soin de préférence à des prêtres goanais ou portugais relevant de son autorité.

La couronne de Portugal exercera le droit de patronage dans l'archidiocèse de Goa et les trois diocèses qui en dépendent. En retour, le gouvernement s'engage à doter convenablement les évêchés, les chapitres, le clergé et les séminaires.

Le Souverain Pontife nommera les premiers titulaires des quatre diocèses qui vont être érigés à *Bombay*, à *Quilon*, à *Mangalore* et au *Maduré*. Dans la suite, le métropolitain avec ses suffragants, en cas de vacance d'un siège épiscopal, et les suffragants, en cas de vacance du siège archiépiscopal, proposeront une liste de trois candidats au gouverneur portugais. Celui-ci, endéans six mois, choisira parmi les trois celui qu'il voudra présenter à Sa Sainteté. Passé ce délai, la liberté du choix sera dévolue au Saint-Siège.

Les chrétientés de *Malacca* et de *Singapour*, actuellement soumises à la juridiction extraordinaire de l'archevêque de Goa, seront réunies au diocèse portugais de *Macao*.

Le patronage de la couronne ainsi réglé, le Pape jouira dans tout le reste des Indes orientales de la libre faculté de nommer les évêques et de prendre les mesures qu'il croira opportunes pour le bien des fidèles.

Avantages du nouveau concordat.

Tel est, en substance, le concordat de 1886. Bien qu'il contienne des concessions que la nécessité seule a pu arracher au Chef de l'Église, il se recommande par plusieurs avantages très considérables. Le premier et le plus important c'est qu'en abolissant les stipulations de 1857, il circonscrit le patronage royal et rend au Saint-Siége la juste et nécessaire liberté d'action sur la plupart des églises de l'Inde. De plus, presque toutes les missions sont à jamais libérées du fléau de la double juridiction, et si dans quelques diocèses nouveaux il reste des enclaves dépendant du Portugal, ces enclaves, nettement délimitées, ne donneront point lieu à conflits entre deux autorités rivales.

Erection de vingt et un diocèses.

Les négociations et l'entente avec le Portugal n'étaient pour le Souverain Pontife qu'un acheminement vers la réalisation d'un dessein plus vaste : il s'agissait d'introduire la hiérarchie ordinaire dans toutes les contrées comprises entre l'Himalaya, la mer d'Oman, l'océan Indien et le golfe du Bengale. Tel est l'objet de la bulle *Humanæ salutis,* publiée le 1er septembre 1886 (1). Vingt et un diocèses succédèrent ainsi aux vingt vicariats apostoliques qui existaient et à la préfecture du Bengale central. Parmi ces siéges, sept ont le rang d'archidiocèses ; c'est : *Agra, Bombay, Verapoly, Calcutta, Madras, Pondichéry* et *Colombo,* dont les suffragants respectifs ont été déterminés en mai 1887, après entente préalable entre l'épiscopat et Mgr Agliardi, délégat apostolique. Les archevêques et évêques de toutes ces églises correspondront directement avec la Propagande; mais le titulaire de Goa et ses suffragants s'adresseront à la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires.

Création de deux vicariats apostoliques pour les catholiques du rite syrien-malabare.

Quelques mois plus tard, le Saint Père couronnait son œuvre de réorganisation dans les Indes, en établissant deux vicariats apostoliques pour les catholiques du rite syrien-malabare, connus anciennement sous le nom de chrétiens de saint Thomas. Le décret d'érection est du 17 mai 1887. Le fleuve Aluvay, qui descend de la ville de Maléatour et se jette dans la mer près de Cochin, forme la séparation naturelle des deux vicariats. Les résidences sont *Trichoor* pour la partie septentrionale et *Cottayam* pour la partie méridionale. Les titulaires seront des évêques latins; mais chacun d'eux aura un vicaire général de rite malabare. Tous les prêtres indigènes conservent le privilège de célébrer dans leur propre rite.

Notons encore dans les mêmes contrées deux créations de date récente. Le diocèse de *Nagpore* a été détaché, le 26 juin 1887, de celui de Vizagapatam. Le 6 juillet suivant, a été érigée la préfecture apostolique de *Kafiristan et* du *Cachemire,* dont le territoire appartenait auparavant au diocèse de *Lahore* (ancien Penjab).

(1) *Acta S. Sedis,* XIX, 176.

Nombreuses missions en Chine.

Quittons les Indes. Franchissons la frontière de cet immense empire de Chine, peuplé de trois cent quatre-vingt-dix millions d'habitants. Contemplons-le un instant, en embrassant du même regard les pays circonvoisins : l'Indo-Chine, le Japon, la Corée, la Mandchourie, la Mongolie, le Thibet. Partout nous verrons des missions nombreuses et en voie de développement continuel ; partout nous trouverons des ouvriers apostoliques de différents noms et de différents pays : des prêtres des missions étrangères de Paris, des prêtres belges de Scheut, des lazaristes, des jésuites, des franciscains, des augustins, des dominicains, des prêtres des missions étrangères de Steyl (Hollande), des prêtres des missions étrangères de Milan, des missionnaires de Rome. Toutes les contrées que nous avons nommées sont divisées en cinquante vicariats apostoliques, deux préfectures et une simple mission. La société des Missions-Étrangères de Paris possède à elle seule vingt-deux vicariats; et elle dirige dans l'île de Poulo-Pinang un vaste séminaire où chacun d'eux peut entretenir, aux frais de la congrégation, douze élèves indigènes en temps ordinaire et vingt-quatre en temps de persécution.

Obstacles à la diffusion de la vraie foi.

Un des plus grands obstacles que le christianisme rencontre dans le Céleste-Empire est l'orgueil national joint à un souverain mépris à l'endroit des Européens. En outre, le fanatisme des lettrés et du peuple et la tyrannie des mandarins de province suscitent fréquemment, soit à l'insu soit avec la connivence du pouvoir central, des persécutions locales d'autant plus redoutables que les persécuteurs savent joindre à la cruauté une hypocrisie raffinée et que trop souvent la justice est vénale. Personne n'ignore les tristes événements qui, dans ces dernières années, ont ensanglanté plusieurs districts méridionaux. Après la longue période de famine (1878-1881), nous avons vu, à l'occasion de la guerre française au Tonkin (1882-1885), les chrétientés proches du théâtre des hostilités complètement ravagées par les païens, les prédicateurs de l'Évangile chassés ou égorgés avec leurs fidèles, des centaines de néophytes, réfugiés au séminaire d'An-Ninh, obligés d'y soutenir, pendant six semaines, un siège en règle contre des bandes de forcenés, avides de meurtres et de carnage. En 1884 et 1885, plus de vingt-cinq mille chrétiens sont massacrés dans la Cochinchine orientale ; la Cochinchine septentrionale et le Tonkin ne sont guère moins éprouvés. Dix missionnaires, douze prêtres indigènes, soixante catéchistes et trois cents religieuses, également indigènes, versent leur sang pour la foi; deux cent cinquante églises ou chapelles, deux séminaires, quarante écoles, dix-sept orphelinats, soixante-dix résidences de missionnaires, quinze couvents, une imprimerie et les maisons de cinquante-cinq

Dévastations récentes de plusieurs chrétientés. Massacres de chrétiens.

mille chrétiens sont saccagés et brûlés. Même après la conclusion de la paix entre la France et la Chine, les aggressions, les meurtres et les pillages continuent.

En dépit de ces secousses violentes mais partielles, l'état général des missions de l'Extrême-Orient accuse une marche ascendante non interrompue. On y compte d'après les *Missiones catholicæ* de 1886, un million cent quatre-vingt-onze mille neuf cent trente-trois catholiques. En 1884, les prêtres des Missions-Étrangères de Paris ont reçu l'abjuration de seize mille cent quatre-vingt-cinq infidèles et de trois cents hérétiques; le chiffre des enfants baptisés par eux à l'article de la mort s'est élevé pendant la même année à cent vingt-neuf mille six cent soixante-dix-huit.

Nouveaux vicariats apostoliques.

Léon XIII a érigé les vicariats apostoliques du *Kan-su* (1878) et d'*Amoy* (1883), du *Chen-si-méridional* (1887); il a divisé en deux ceux du *Hu-nan* (1879), du *Ho-nan* (1882), du *Chan-tong* (1883), du *Tonkin oriental* (1883); il a partagé en trois ceux de *Mongolie* (1883) et du *Kiang-si* (1879 et 1885); enfin, il a séparé les préfectures apostoliques du *Kouang-tong* et du *Kouang-si* (1878) et fondé la mission du *Chen-si septentrional* (1885). Par son ordre, un décret de la Propagande, publié le 23 juillet 1879, divisa la Chine et les royaumes adjacents en groupes déterminés, au centre desquels les chefs de missions devaient se réunir périodiquement en synodes. La première région comprenait les trois Pé-tché-ly, la Mandchourie et la Mongolie; la deuxième, le Chan-tong, le Chan-si, le Ho-nan, le Chen-si et le Kan-su; la troisième, le Hu-nan, les trois Hou-pé, le Tché-kiang, le Kiang-si et le Kiang-nan; la quatrième, les trois Su-tchuen, le Yun-nan, le Kouy-tchéou et le Thibet; la cinquième, le Kouang-tong, le Kouang-si, Hong-kong et le Fo-kien. La sixième région était le Tonkin, la septième embrassait la Cochinchine et le royaume de Siam.

Le Saint Père provoque la réunion de conciles régionaux.

Des conciles régionaux furent donc tenus l'année suivante dans chacun de ces districts, sauf dans le Tonkin, où les bruits de guerre empêchèrent les vicaires apostoliques de quitter leurs troupeaux. On y arrêta différentes résolutions disciplinaires, en vue d'obtenir l'uniformité. Les actes synodaux, transmis à Rome, furent ensuite renvoyés à leurs auteurs avec quelques amendements utiles. Enfin, la Congrégation de la Propagande, mettant à profit les lumières qu'elle avait puisées dans les pièces synodales, adressa à toutes ces missions, le 18 octobre 1883, une instruction détaillée sur diverses difficultés pratiques. Le 16 avril 1884, en rappelant les heureux fruits des premiers synodes, elle invitait les vicaires apostoliques à se réunir de nouveau, si la chose était possible. Elle maintenait d'ailleurs l'ancien fractionnement de la Chine, excepté l'attribution du Ho-nan au troisième district, et elle répartissait les royaumes voisins en quatre régions : 1° les

Instructions de la Propagande aux vicaires apostoliques.



trois Cochinchine et le Cambodje; 2° les cinq Tonkin; 3° la Malaisie; 4° les deux Japon et la Corée.

Lettres de Léon XIII aux empereurs de la Chine et du Japon.

Nous avons déjà dit ce que le Souverain Pontife a fait, soit personnellement soit par la Propagande, pour secourir les chrétiens affamés de l'Orient, pendant les premières années de son pontificat. Nous avons aussi mentionné les deux lettres adressées par lui, en 1885, aux empereurs de la Chine et du Japon. Si cette double démarche, malgré les assurances bienveillantes qu'elle provoqua, n'a pas préservé la Cochinchine, le Tonkin, le Kouang-tong, le Kouang-si, etc., des terribles désastres que nous avons indiqués plus haut, elle a peut-être empêché l'extension de ces horreurs à un plus grand nombre de provinces. Quoi qu'il en soit, Léon XIII, en la faisant, a rempli son office de père tendre et vigilant : il a employé, pour détourner l'orage de dessus la tête de ses enfants, le seul moyen qui fût à sa disposition.

Progrès de la liberté religieuse au Japon et en Corée.

Nous terminons cette courte revue de l'Extrême-Orient en remarquant que le Pontife actuel a eu la satisfaction de voir le Japon faire un nouveau pas vers la liberté religieuse et la Corée ouvrir enfin ses portes à la civilisation chrétienne. Dès 1873, le Japon avait enlevé des places publiques les édits proscrivant le christianisme. A partir de cette époque, il a toujours montré une grande tolérance et parfois de la bienveillance envers les apôtres de l'Occident. Le 11 août 1884, parut un décret qui brisait les liens existant entre le gouvernement et les deux religions officielles, le boudhisme et le chintoïsme. En vertu de ce décret, les prêtres de l'un et de l'autre culte ont cessé d'être fonctionnaires de l'État et ont perdu tous les privilèges que ce titre leur conférait. Il y a quelques semaines (1), le Saint Père a ajouté aux deux vicariats existants le vicariat du *Japon central.*

La Corée, de tout temps si hostile et presque inaccessible aux étrangers, a conclu en 1881 un traité de commerce avec les États-Unis d'Amérique. La même année, un fait inouï avant 1878 dans les annales de cette nation fanatique se produisait pour la troisième fois : un missionnaire qu'on avait saisi fut rendu sain et sauf à la liberté. Depuis lors, les autorités ferment les yeux sur la présence des ministres de l'Évangile, et la divine parole est semée sans bruit sur quelques coins de ce terrain longtemps rebelle.

AFRIQUE

L'Afrique sur le chemin du salut.

On a dit que notre époque voit arriver l'heure du salut de l'Afrique. Il semble, en effet, que ce vaste continent, jadis peuplé dans sa partie septentrionale de

(1) *Missions cath.* du 9 mars 1888.



chrétientés nombreuses, illustré par des Pères et des écrivains ecclésiastiques de premier rang, livré ensuite durant des siècles à l'idolatrie la plus grossière ou au joug dégradant de l'islamisme, soit sur le point d'accueillir, avec la religion du Christ, les bienfaits de la civilisation véritable.

Depuis cinquante ans, d'intrépides voyageurs se sont frayé un chemin à travers les régions inconnues de l'intérieur; ils y ont découvert des populations dont on ne soupçonnait pas l'existence. Les uns ont visité les Grands Lacs; d'autres ont remonté le cours du Nil, du Sénégal, du Niger, du Zambèze, du Congo et de ses nombreux affluents; quelques-uns ont franchi l'énorme distance qui sépare Zanzibar de Banana. Tous ont signalé à l'attention du monde civilisé les maux horribles qui pèsent encore sur les nègres de l'Afrique : la chasse à l'homme et la traite organisée en grand sur les marchés de l'est, du Soudan et de la Haute-Égypte; les guerres incessantes et les massacres entre tribus; les suites détestables de la polygamie et l'avilissement de la femme; dans quelques contrées, le cannibalisme et les sacrifices humains.

Actuellement, poussés par le désir d'étendre leur influence et d'accroître leurs richesses, les gouvernements de l'Europe fondent des colonies africaines. Ce n'est plus seulement l'Espagne et le Portugal qui conservent et agrandissent leurs anciennes possessions dans les îles de l'Atlantique et sur le littoral : la France, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie, la Belgique ont planté leurs drapeaux sur les points les plus divers.

L'Église s'associe au mouvement civilisateur.

L'Église ne pouvait rester étrangère à ce mouvement, elle se devait à elle-même de profiter, dans l'intérêt de la foi, de cette ardeur d'expéditions scientifiques et d'entreprises commerciales, qui paraît être un des caractères distinctifs de notre temps. Elle en a profité. Ses missionnaires se sont établis partout à la suite des explorateurs et des négociants, souvent ils les ont devancés. Les Massaja, les Comboni, les Depelchin, les Lavigerie, et tant d'autres formés à leur école ne le cèdent pas, croyons-nous, en illustration légitime aux Cameron, aux Livingstone, aux Stanley, aux Brazza. Ceux-là, comme ceux-ci, ont bien mérité de l'humanité et du progrès. A la voix du Vicaire de Jésus-Christ, des légions d'apôtres se sont levées; attaquant le continent noir de tous les côtés à la fois, elles l'ont enceint comme d'une puissante ligne de circonvallation, pendant que des groupes choisis tentent l'assaut de l'intérieur. La liste serait longue des ordres religieux et des congrégations qui fournissent leur contingent à cette armée de héros. Qui ne connaît les missionnaires d'Alger, vulgairement désignés sous le nom de Pères blancs? Qui n'a entendu parler des Pères de la Congrégation du Saint-Esprit et



du Cœur immaculé de Marie? des prêtres des Missions africaines de Lyon? des missionnaires de Vérone? des jésuites du Haut-Zambèze? Ces courageux pionniers ne se contentent plus d'évangéliser le littoral de la Méditerranée, de l'Océan atlantique et de l'Océan indien. Les oasis du Sahara ont été visitées par eux, ils se sont avancés jusqu'au plateau central, ils ont des résidences près des lacs équatoriaux; dès maintenant ils travaillent à guérir les plaies hideuses dont souffre cette importante fraction de l'humanité.

Activité étonnante du cardinal Lavigerie.

Nous avons nommé le cardinal Lavigerie. Ce que cet illustre prélat a fait ou tenté pour la foi et la civilisation, au nord de l'Afrique et dans les contrées voisines de l'équateur, fournira aux annales du XIX[e] siècle leurs plus glorieuses pages. Essayons de signaler en peu de lignes les plus éclatantes manifestations de cette activité prodigieuse.

D'abord archevêque d'*Alger,* puis revêtu cumulativement de la dignité de délégué apostolique *du Soudan et des régions équatoriales,* chargé en outre par Léon XIII de l'archevêché de *Carthage,* Mgr Lavigerie a su porter son zèle sur tous ces points à la fois. Nous ne parlerons pas spécialement de l'administration de son premier diocèse; ses œuvres, en général, ont eu un objet plus vaste. La principale est sans doute la société des missionnaires d'Alger, puisque c'est celle qui est devenue entre ses mains l'instrument docile de la plupart des autres. Cet institut, qui n'a que quelques années d'existence, a déjà fourni douze martyrs à la cause de la religion. Il compte actuellement, formés à l'apostolat ou en voie de formation, deux cent cinquante membres, dont quarante-cinq viennent de fonder quatre vicariats apostoliques et onze établissements sur les bords du Nyanza et du Tanganyka et sur la rive droite du haut Congo. Il emploie, pour faciliter son recrutement un moyen dont l'opportunité se fait vivement sentir à notre époque: les écoles apostoliques. Il en a une à Malte, une en Belgique, à Woluwe-Saint-Lambert, deux en France, l'une à Lille, et l'autre à Saint-Laurent-d'Olt (Aveyron). Toutes, après quelques années d'épreuve, envoient leurs jeunes élèves à l'école centrale de Saint-Eugène d'Alger. Le noviciat est près de la même ville, à la Maison-Carrée; le scolasticat est à Saint-Louis de Carthage.

Les missionnaires d'Alger.

Leurs écoles apostoliques.

Les sœurs de Notre-Dame d'Afrique.

Mais quels que soient le nombre et l'ardeur des Pères et des Frères missionnaires, il ne leur est guère possible de travailler efficacement à la conversion des femmes africaines, soit à cause de l'esclavage et de l'espèce de captivité où vivent ces malheureuses, soit à cause de leur état de nudité presque complète. Les sœurs de Notre-Dame des missions d'Afrique ont été fondées pour suppléer à cette impuissance. Elles ont un postulat à Lyon et un autre à Maestricht. Comme les



Pères blancs, elles assument, à l'égard des personnes de leur sexe, la double obligation d'instruire les enfants, qu'ils soient Arabes, Maltais, Juifs, Nègres, Équatoriens ou fils de colons, et de s'employer, selon les règles de la prudence, au salut des parents.

Ces deux congrégations ne sont pas les seules pépinières créées par Mgr Lavigerie dans un but d'apostolat. Depuis 1881, la ville de Malte a été dotée par lui d'un séminaire de prêtres maltais se destinant à l'Afrique, d'un collège où de jeunes nègres convertis étudient la médecine, pour l'exercer ensuite dans leur pays et sauver les âmes en faisant du bien aux corps, d'une école normale primaire où se préparent des instituteurs kabyles.

Essai d'évangélisation des Kabyles et des Touaregs.

C'est à l'aide de ces éléments variés que l'archevêque d'Alger poursuit son œuvre religieuse et civilisatrice. Vers la fin de 1867, au lendemain de la famine et de la peste qui venaient de dévaster l'Algérie, il avait recueilli des enfants abandonnés, au nombre de plus de deux mille. Il en a formé les villages chrétiens de Sainte-Monique et de Saint-Cyprien. Dans le voisinage, il a établi le grand hôpital des Attafs, dont la porte est ouverte à toutes les infirmités humaines, d'où qu'elles viennent. Comprenant d'ailleurs combien il est difficile de convertir les adultes musulmans, c'est vers la race berbère qu'il s'est ensuite tourné. Les Kabyles et les Touaregs n'ont qu'un léger vernis d'islamisme; dans le fond de leurs cœurs, ils gardent un souvenir respectueux et sympathique de « l'ancienne voie », c'est-à-dire du christianisme de leurs ancêtres. Le porteur de la bonne nouvelle a chance de succès auprès d'eux. Deux expéditions tentées, en 1875 et en 1881, parmi les Touaregs du grand désert, avec l'espoir d'entrer à leur suite dans la ville fameuse de Tombouctou, ont malheureusement coûté la vie à six Pères, traîtreusement assassinés; on a dû renoncer momentanément à pénétrer dans le Soudan. Mais on a réussi à occuper, dans le Sahara et la Kabylie, les dix missions suivantes : *Gardaïa,* capitale du Mzab; *Sul-Aly,* chez les Beni-Abbès; *Beni-Menguellath,* chez les Aith-Ir'aten; *Djemaa-Sahidj,* chez les Beni-Fraouen; *Taguemount-Azouz,* chez les Beni-Aïssi; *Ouadhias,* chez les Beni-Ouadhias; *Beni-Ismaël,* chez les Guechtoulas; *Beni-Yenni;* enfin, les deux stations des sœurs de la mission d'Afrique, aux *Ouadhias* et aux *Ismaïl.*

Rétablissement de l'archidiocèse de Carthage.

Lorsque la France, en 1881, eut étendu sa domination sur la Tunisie, Mgr Lavigerie fut nommé par Léon XIII administrateur du vicariat apostolique, qui était auparavant entre les mains des capucins. Un an lui suffit pour créer à Carthage le séminaire de Saint-Louis, et dans la capitale même de la régence, le collège de Saint-Charles, qui compte aujourd'hui près de trois cents élèves.



L'organisation ecclésiastique marcha avec une telle rapidité, que dès 1884 le Saint Père crut le moment venu de ressusciter le siège archiépiscopal de saint Cyprien. Il lui assigna comme domaine La Marsa, Sidi-Bou-Saïd, Dovar es Schott, La Malga et Sidi Daouc, avec leurs églises, oratoires et établissements religieux. Quelques mois plus tard, le 31 mars 1885, le vicariat apostolique de Tunis fut supprimé et son territoire entier donné à l'archidiocèse de *Carthage*. En 1878, il y avait en Tunisie seize mille quatre cent quatre-vingt-un catholiques; un rapport du consulat allemand pour 1882 en compte vingt-cinq mille cinq cents.

Missions de l'Afrique équatoriale.

A l'œuvre en Algérie, en Tunisie et dans le Sahara, les missionnaires d'Alger arrosent encore de leurs sueurs l'Afrique équatoriale. Pour arriver là, que de difficultés n'a-t-il pas fallu vaincre, qui proviennent soit de la distance énorme à parcourir, soit des moyens de transport, soit du *hongo* à payer à toutes les peuplades, soit du manque d'une alimentation suffisante, soit enfin des maladies ordinaires dans ces contrées! Le voyage seul coûte trente mille francs par homme. En dépit de tant d'obstacles, les Pères blancs ont organisé, en 1878, en 1879, en 1880, en 1883, en 1885 et en 1887, six caravanes successives de missionnaires pour la région des Grands Lacs. En six fois, ils ont envoyé soixante-onze des leurs à la conquête de ces peuples, sans se laisser abattre par les vides que la mort a faits dans leurs rangs. Dès 1883, quatre d'entre eux avaient versé leur sang pour l'accomplissement de leur tâche héroïque, neuf avaient succombé à la fatigue ou à l'insalubrité du climat. Ils sont pourtant parvenus, à force de constance et d'abnégation, à fonder plusieurs chrétientés qui donnent les espérances les plus encourageantes. La mission de l'Ouganda surtout a prospéré, grâce en partie à la faveur du roi Mtésa. Ses néophytes, qui se chiffrent déjà par centaines, ont montré un courage admirable dans la persécution soulevée naguère par Mouanga, le nouveau souverain : un grand nombre sont morts sous la bastonnade ou ont été brûlés vifs en confessant Jésus-Christ.

Léon XIII seconde les missionnaires.

Au milieu de leurs travaux et de leurs épreuves, les vaillants apôtres de l'Afrique équatoriale ont été constamment soutenus par les exhortations, les sages conseils et le concours efficace du Souverain Pontife. Non content d'ériger en 1880 les deux missions du *Nyanza* et du *Tanganyka* en provicariats apostoliques, Léon XIII y ajoutait bientôt après deux autres provicariats : ceux du *Haut-Congo septentrional* et du *Haut-Congo méridional*. En 1883, le territoire du Nyanza était élevé au rang de vicariat. Aux termes d'un décret de 1886, qui tend à réserver à des missionnaires belges de nation l'évangélisation de l'État libre du Congo, les Pères blancs conservent, comme par le passé, la direction de quatre vicariats apostoliques :

1° celui du *Haut-Congo,* dans les régions situées aux sources du Congo et à l'est du Tanganyka; 2° celui du *Tanganyka,* avec les stations de Mkapakwe, de Mpala, de Karema et de Uzegne; 3° celui du lac *Nyanza,* comprenant, lui aussi, quatre stations : Kipalapala, Bukuné, Kamaga et Rubaga ; 4° enfin, celui de l'*Ounyanyembé.* Le dernier est nouveau. Il compense pour la société d'Alger la perte du Haut-Congo septentrional. Celui-ci, de même que tout le Congo belge, est destiné au séminaire africain dont la glorieuse initiative du roi Léopold II, le grand civilisateur de l'Afrique, a provoqué naguère la fondation à Louvain.

On peut, par ce qui précède, se faire une idée de ce que le Pontificat actuel a produit pour la diffusion du catholicisme au nord comme au cœur de l'Afrique. L'action de Léon XIII ne s'est pas exercée d'une manière moins féconde dans l'Afrique occidentale. Des neuf missions qui prospèrent actuellement depuis le Sénégal au nord jusqu'à l'Orange au sud, là où jusqu'en 1858 il n'y avait que le vicariat apostolique des Deux-Guinées, six ne remontent pas au delà des huit dernières années.

Missions de l'Afrique occidentale.

La préfecture apostolique de la *Côte-d'Or* a été fondée en 1880. Quatre ans plus tard, elle disposait de dix missionnaires ou religieuses et dirigeait six écoles. Elle a sa station principale à Elmina. Celle du *Dahomey* date de 1882. Elle s'étend du Rio Volta au lac Nokhué, près de Porto Novo. Son centre est à Whydah. En 1885, elle possédait quatre églises et autant d'écoles, desservies par six prêtres et six sœurs. Celle du *Niger,* créée en 1884, comprend surtout le royaume nègre du Sokoto et est limitée par le cours du haut Niger et du Bénué. Le premier poste a été fixé à Lokodja, au confluent des deux fleuves.

Érigée par un décret du 3 juillet 1879, la préfecture de la *Cimbébasie* se partage en deux districts. L'un d'eux, celui de la Cimbébasie proprement dite, comprend le grand Namaqualand, le Damara, le Kaoko, l'Ovampo et la partie occidentale du Kalakari. Les missionnaires y ont trois établissements : Saint-Michel d'Oukouanyama; Notre-Dame de Houmbi, sur le Cunène, avec une école de cinquante enfants dont beaucoup sont baptisés; Huilla, où sont réunis la procure, le séminaire indigène et un institut agricole. Le second district est celui du Zambèze occidental. Il ne possède encore que la station de Notre-Dame-des-Amboëllas, dans le royaume de Kinouangombé.

Le vicariat apostolique de la *côte de Benin* est renfermé entre le lac Nokhué et les bouches du Niger. Il a été ainsi limité en 1884. Il comptait alors dix-sept prêtres, neuf églises, treize écoles, un hôpital, cinq orphelinats, dix religieuses. Celui du *Gabon,* borné au nord par le Niger, allant jusqu'au cap Sainte-Catherine

au sud, existe depuis 1880. En 1884, il y avait trois mille six cent quatre-vingt-cinq catholiques, dix-sept prêtres, quatorze frères, seize sœurs, treize catéchistes, huit églises et quatorze écoles.

Outre les neuf vicariats ou préfectures formés du démembrement de l'ancien vicariat apostolique des Deux-Guinées, nous devons signaler sur le rivage de l'Atlantique le vicariat apostolique du *Congo* et la préfecture du même nom. Celle-ci a été donnée en 1865 à la Congrégation des Pères du Saint-Esprit. Elle s'étendait naguère encore à tout le territoire compris entre le cap Sainte-Catherine, le Cunène et le Kassaï; et trente-six missionnaires, un institut des sœurs de Saint-Joseph de Cluny, un autre de religieuses indigènes, un séminaire, huit établissements, dont deux à Landana, deux à Loango, un à Nemlao, un à Mboma, un à Linzolo et un à Kwamouth, témoignaient de l'activité des ouvriers apostoliques. En 1886, le Saint-Siège en a détaché le Congo français, dont il a fait le vicariat apostolique du *Congo,* confié à Mgr Carrie. Le reste, moins la partie appartenant au Congo belge, augmenté des régions situées sur le Kassaï en dehors de l'État libre, constitue la nouvelle préfecture du *Congo*.

Dans les missions de l'Afrique australe, notons en passant quelques modifications et quelques progrès de date récente. Abandonnée par la Société des missions africaines de Lyon, la préfecture *centrale du cap de Bonne-Espérance* fut soumise en 1882 à la juridiction du vicaire apostolique du Cap occidental. Celui-ci y appela les oblats de saint François de Sales, et le succès ne tarda pas à couronner leurs efforts. En 1884, la Propagande érigea la nouvelle préfecture du *fleuve Orange,* qui a pour limites : au Nord, le cours d'eau dont elle a pris le nom; au Midi, les provinces civiles de Clamwilliam et de Tulbagh; à l'Ouest, l'Océan atlantique; à l'Est, les provinces de Carnawon et de Fraserburg.

Deux établissements de trappistes dans l'Afrique australe.

L'introduction des trappistes dans l'Afrique méridionale est un fait digne de remarque. Mgr Ricards, espérant trouver dans ces religieux de précieux auxiliaires pour la civilisation et la conversion des deux cent mille Cafres de son vicariat du Cap oriental, résolut d'en faire venir d'Europe. En 1880, le Saint Père approuva et bénit son projet. Au mois de juin de la même année, trente trappistes quittaient le monastère de Mariastern, en Bosnie, et allaient fonder l'abbaye de Dunbrody, entre Grahamstown et Port-Élisabeth. Trois ans plus tard, trente-quatre autres, partis d'Angleterre, s'établirent dans le Zoulouland. Par l'exploitation de fermes modèles, les austères disciples de Rancé doivent mettre le travail et spécialement l'agriculture en honneur parmi les indigènes.

Mission du Zambèze.

C'est encore à Mgr Ricards qu'on doit la première idée de la nouvelle mission



du *Zambèze,* qui, fondée il y a huit ans avec le titre de préfecture apostolique et soutenue au prix de très grands sacrifices et de dévouements admirables, a montré une fois de plus quelle force d'apostolat se trouve déposée au sein de l'Église catholique. La région du moyen et du haut Zambèze, dans les royaumes des Matabélés et des Marotsés-Mambunda, depuis le fleuve Limpopo au sud jusqu'au dixième degré de latitude méridionale, tel est le vaste champ à défricher. Léon XIII a assigné ce rude labeur aux Pères de la Compagnie de Jésus. Depuis la première expédition, partie en janvier 1879, les fatigues excessives et surtout les fièvres malignes ont fait un grand nombre de victimes; mais les renforts n'ont cessé d'arriver, pour remplir les cadres et pour les développer. Il y aurait des pages aussi touchantes qu'édifiantes à écrire sur les travaux des missionnaires, sur leurs longs et pénibles voyages, sur la fin héroïque de plusieurs d'entre eux. On voudrait, n'étaient les étroites limites dans lesquelles ce travail doit se renfermer, s'arrêter un instant à contempler quelques-unes de ces scènes émouvantes (1) : le P. Law gisant au kraal d'Umzila et emporté par la fièvre, à côté du F. Hedley, presque agonisant du même mal; le P. Teroerde, qui expire chez les Batongas avec tous les indices d'un empoisonnement, n'ayant pour compagnon, gardien et infirmier que le F. Vervenne, en proie, lui aussi, à de violents accès de délire; le P. Wehl, qui s'égare dans le pays des Mashonas, erre seul, nuit et jour, durant près d'un mois, au milieu des bêtes fauves et des dangers de toutes sortes, et, le corps épuisé, l'esprit ébranlé par des secousses trop fortes et trop prolongées, ne retrouve enfin sa caravane que pour venir mourir à Sofala....! En moins de quatre ans, neuf de ces braves étaient tombés sur le champ d'honneur; en 1886, le nombre des morts était doublé. Néanmoins, leur œuvre commune a grandi et s'est affermie, sous la direction du R. P. Depelchin, auquel a succédé comme supérieur, en 1882, le R. P. Weld. Elle était alors desservie par vingt Pères et vingt-quatre scolastiques; elle avait huit stations, dont quelques-unes sur le territoire de Mozambique et dans le vicariat du Cap oriental, huit églises ou chapelles, deux collèges et cinq écoles. D'après les nouvelles les plus récentes, les missionnaires jouissent de la faveur de Lo Bengula, le puissant roi des Zoulous.

Héroïsme des premiers apôtres du Zambèze.

En remontant la côte orientale de l'Afrique, nous rencontrons successivement les quatre vicariats apostoliques du *Zanguebar,* des *Gallas,* de l'*Abyssinie* et du *Soudan.* Le premier a été érigé par un décret du 13 novembre 1883. Il a remplacé la préfecture du même nom. Son territoire s'étend le long de l'Océan indien, depuis

Vicariat apostolique du Zanguebar.

(1) Voir le recueil des lettres des PP. Depelchin et Croonenberghs intitulé : *Trois ans dans l'Afrique australe.*

le cap Delgado jusqu'au cap Guardafui. L'île de Zanzibar lui appartient. Il a cinq stations : Zanzibar, Bagamoyo, Madera, Mhondo et Mrogoro. Les quatre dernières sont sur le continent. En 1883 et 1884, le vicariat comptait quinze Pères, dix-sept Frères, dix-huit religieuses, neuf églises ou chapelles, un séminaire, sept écoles, six orphelinats, quatre hôpitaux; le chiffre des catholiques s'élevait à quinze cents. Le 16 novembre 1887, la Propagande a détaché du vicariat du Zanguebar la préfecture apostolique du *Zanguebar méridional*. Celle-ci est confiée aux religieux de la congrégation bénédictine fondée récemment à Augsbourg pour les missions étrangères.

Vicariat apostolique des Gallas.

La mission des *Gallas* subit un temps d'arrêt et d'épreuve. En 1879, Mgr Massaja, vicaire apostolique depuis 1846, se vit jeté en prison par l'empereur d'Éthiopie, Ati-Joannès. Il ne fut relâché que sur les instances de plusieurs gouvernements dues à l'initiative de Léon XIII. C'est alors que le vénérable prélat, chargé d'ans et de mérites, revint en Europe demander au Saint Père un repos bien légitime; c'est alors aussi qu'il refusa si noblement le brevet et les insignes de grand-officier de la Couronne d'Italie, alléguant qu'il ne pouvait pas, lui, humble missionnaire, élevé à la Propagande, envoyé et soutenu par elle, accepter des honneurs d'un gouvernement qui traitait si mal cet institut et cherchait à éteindre, en le dépouillant de ses biens, ce grand foyer de civilisation. Ses prêtres cependant, forcés de quitter le Choa, réussissaient à s'installer à Harar, ville appartenant alors aux Égyptiens; mais ils y furent privés de toute liberté d'action, et depuis que la place a été remise, en 1885, entre les mains de l'ancien émir, musulman fanatique, ils sont surveillés de près et courent continuellement de grands dangers. Quelques-uns, qui étaient rentrés dans le Choa en 1883 ne furent guère plus heureux : le roi Ménélik, par crainte du négus, son puissant suzerain, mit sans cesse obstacle à leur ministère, et, en 1885, il les obligea à abandonner de nouveau ses États. De quinze stations que possédait jadis la mission, trois seulement étaient debout en 1886.

Vicariat apostolique de l'Abyssinie.

Le tyran Ati-Joannès, qui chasse les missionnaires catholiques des domaines de ses feudataires, ne leur est pas très favorable, on le conçoit, dans les provinces dont il exerce directement la souveraineté. Cette observation nous explique pourquoi le vicariat apostolique de l'*Abyssinie* est, lui aussi, en butte à une persécution constante, quoique le plus souvent sourde et hypocrite.

Vicariat apostolique du Soudan.

Mais de toutes les contrées de l'Afrique occidentale, nulle n'est plus célèbre par des malheurs récents que le vicariat apostolique du *Soudan,* confié au séminaire de Vérone. Mgr Comboni, qui en fut le titulaire jusqu'en 1881, avait vu les populations décimées par la famine de 1878 et par la fièvre épidémique qui suivit.



Néanmoins, à sa mort, la mission était en pleine prospérité. Son successeur, Mgr Sogaro, nommé à l'époque où la rumeur de l'insurrection du *mahdi* commençait à se répandre, n'arriva à Khartoum, en mars 1883, que pour apprendre la captivité des missionnaires et des religieuses de Djebel-Nouba, de El Obeid et de Malbès. Il dut lui-même, quelques mois plus tard, céder à l'orage, qui se rapprochait du nord, et se réfugier au Caire. Dans le cours des années suivantes, marquées par les guerres funestes que tout le monde connaît, par la prise de Khartoum et de Berbère et par la fin malheureuse de Gordon, on a multiplié les tentatives pour obtenir la liberté des prisonniers du mahdi. L'un d'eux, le P. Bonomi, qui a réussi à s'évader en 1885, est actuellement retourné dans la Haute-Nubie pour négocier le rachat de ses compagnons. Les mahdistes ont perdu leur premier chef, leur ardeur s'est refroidie, leur nombre a diminué; toutes ces circonstances réunies permettent d'espérer qu'ils relâcheront enfin, moyennant rançon, des prêtres et des sœurs sur lesquels ils ont fait peser cinq ans d'une dure détention.

Rétablissement de la préfecture apostolique du golfe de Guinée.

Léon XIII a perfectionné l'organisation des missions dans plusieurs des îles africaines. Abandonnée depuis une douzaine d'années, la préfecture apostolique comprise dans le *golfe de Guinée* a été rétablie en 1883 et confiée à la congrégation espagnole du Cœur immaculé de Marie. Elle embrasse les îles de Fernando Po, de Rubis, de Corisco, d'Elobey, d'Annobon, et le territoire du cap San Juan. Ses quatre stations sont desservies par quinze prêtres.

Préfecture apostolique de Mayotte et Nossi-Bé.

De l'autre côté du continent, dans la mer des Indes, la préfecture de *Mayotte et Nossi-Bé* a été donnée, en 1879, aux Pères du Saint-Esprit. En 1883, on y a réuni l'île de Sainte-Marie de Madagascar, et un peu plus tard, celles d'Anjouan, Mehilla et Grande-Comore. Elle possède sept stations, deux églises et neuf chapelles, sept écoles, cinq orphelinats, deux hôpitaux. Sept missionnaires européens sont assistés par trois catéchistes indigènes. Des sœurs de Saint-Joseph de Cluny recueillent et soignent les malades. Les catholiques sont environ huit mille.

Vicariat apostolique des Seychelles et des Amirantes.

La mission des *Seychelles et des Amirantes,* administrée par les capucins de la province de Savoie, a été élevée en 1880 du rang de préfecture à celui de vicariat apostolique. En 1885, elle avait dix-huit prêtres, seize églises ou chapelles, huit frères et vingt-deux sœurs, deux collèges, deux orphelinats, un hôpital. Sur quatorze mille six cent dix-huit habitants, près de treize mille sont catholiques.

Vicariat apostolique de Madagascar.

La grande île de *Madagascar* n'a un vicaire apostolique que depuis 1885. Jusque-là, bien qu'elle eût reçu le titre de vicariat par un décret du 3 février 1848, elle était restée sous la direction de préfets intérimaires. Les Pères jésuites de France, chargés d'évangéliser ce vaste territoire, s'occupent surtout des Hovas, la race

dominante, et ils ont la joie d'opérer des conversions nombreuses. Le rapport annuel du 1er juillet 1880 au 1er juillet 1881 constate neuf cent soixante et un baptêmes d'adultes et deux mille sept cent quatre-vingt-huit baptêmes d'enfants. L'année suivante, mille six cent-onze adultes et deux mille huit cent quatre-vingt-deux enfants ont reçu le sacrement régénérateur. En 1882,on comptait dans l'île: quarante-huit missionnaires prêtres; vingt frères coadjuteurs; huit frères des écoles chrétiennes; vingt sœurs de Saint-Joseph de Cluny, plus trois novices et trois postulantes indigènes; trois cent-seize postes ou stations; cinquante-deux églises construites et onze autres en construction; cent dix-huit chapelles construites et quarante-trois en construction. A la même date, le nombre des catholiques était de vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt-dix, celui des adhérents non encore baptisés, de cinquante-sept mille quatre cent-quinze; les écoles, dirigées par trois cent quarante-six instituteurs et cent quatre-vingt-quatre institutrices, étaient fréquentées par prés de vingt mille enfants: neuf mille cent trente-quatre garçons et neuf mille neuf cent soixante-neuf filles.

Persécution des missionnaires.

Ces succés ont, depuis plusieurs années, attiré aux missionnaires et à leur ouailles l'envie et les vexations multiples des prédicants anglais établis à côté d'eux et forts de la protection du gouvernement. En 1883, la guerre qui venait d'éclater entre la France et Madagascar fournit aux protestants de Tananarive l'occasion de se débarrasser de rivaux dangereux: ils obtinrent un décret d'expulsion contre tous les Français. Les religieux et les religieuses furent obligés de se réfugier à Tamatave et dans les villes de la côte nord-ouest. Ce rude coup,

Constance admirable des néophytes.

cependant, n'a pu ébranler, encore moins détruire, leurs jeunes chrétientés. Durant trois ans, ces fervents néophytes, privés de leurs pasteurs, ont continué à se réunir les dimanches et les jours de fêtes et à remplir, autant que l'absence de tout prêtre le permettait, les exercices du culte public avec une foi et une piété dignes de l'admiration de la terre et du ciel. Ils ont aussi maintenu les œuvres catholiques, spécialement la léproserie d'Ambahivoraka et les écoles. Ce n'est qu'aprés la conclusion de la paix que les missionnaires ont pu, en mars 1886, rejoindre leurs chers enfants. L'enthousiasme avec lequel il ont été reçus nous est attesté par les feuilles protestantes elles-mêmes, qui n'ont pu s'empêcher d'y rendre hommage.

AMÉRIQUE

Le grand nombre d'innovations heureuses introduites depuis 1878 dans la répartition ecclésiastique de l'Amérique du Nord nous dit assez quelle place cette portion de l'humanité occupe dans la sollicitude du Saint Pére.

Parlons d'abord du Canada. Léon XIII a, en 1882, détaché du diocèse de Rimouski la préfecture apostolique du *golfe Saint-Laurent,* qui comprend, outre un grand territoire au nord de ce golfe, l'île d'Anticosti et quelques autres plus petites, et qui a pour but l'évangélisation des Esquimaux. Par un bref du 11 juillet de cette année, de différents districts pris aux diocèses d'Ottawa, de Trois-Rivières et de Saint-Boniface, il a formé le vicariat apostolique de *Pontiac,* qui pourvoira aux besoins spirituels des peuplades sauvages répandues autour de la baie James et de la baie d'Hudson. Par le même bref et par deux autres datés du 28 mai 1878 et du 10 juillet 1885, il a érigé les trois diocèses de *Peterborough,* de *Chicoutimi* et de *Nicolet :* le premier remplace le vicariat du Canada septentrional; le second faisait partie de l'archidiocèse de Québec; le troisième était compris dans le diocèse de Trois-Rivières. Un décret du 21 mai 1886 a élevé Montréal et Ottawa au rang de sièges métropolitains; et on leur a attribué comme suffragants, dans le courant de l'année suivante, au premier, les diocèses de *Sherbrooke* et de *Saint-Hyacinthe,* au second, le vicariat apostolique de *Pontiac.*

Au Canada, développement de la hiérarchie ecclésiastique.

Par suite de ces différents actes du Souverain Pontife, le Canada compte aujourd'hui une trentaine d'évêques, appartenant à six provinces ecclésiastiques. Toutefois, les deux diocèses de *Saint-Jean de Terre Neuve* et de *Havre de Grâce* dépendent directement du Saint-Siège; il en est de même des trois préfectures de *Placentia Bay,* de *Saint-Georges,* de *Saint-Pierre et Miquelon.* Il y a environ deux millions de catholiques dans toute la confédération.

Plus nombreuses encore sont les créations ou les modifications à noter dans les États-Unis. Nous les énumérerons simplement, d'après l'ordre chronologique :

Aux États-Unis, changements et progrès.

En 1879, érection du vicariat apostolique de *Dakota,* pris en partie du diocèse de Saint-Paul, en partie du vicariat de Minnesota;

En 1880, élévation de *Chicago* au rang de métropole et érection du diocèse de *Cansas City,* détaché de l'archidiocèse de Saint-Louis;

En 1881, réunion du diocèse de *Nashville* à la province ecclésiastique de Cincinnati (il appartenait à celle de Saint-Louis), et érection des diocèses de *Trenton* et de *Davenport,* détachés, celui-là du diocèse de Newark, celui-ci du diocèse de Dubuque;

En 1882, érection du diocèse de *Grands-Rapides,* démembré de celui de Détroit;

En 1884, érection des diocèses de *Manchester* et d'*Helena :* le premier est pris du diocèse de Portland, le second remplace le vicariat apostolique du territoire de Montana;

En 1885, substitution du diocèse d'*Omaha* au vicariat apostolique de Nebraska;



En 1886, agrandissement du diocèse de *Grass Valley,* qui prend le nom de diocèse de *Sacramento;* érection des diocèses de *Syracuse* et de *Belville,* détachés des diocèses d'Albany et d'Alton; enfin, érection de la préfecture de l'*Utah* en vicariat apostolique.

En 1887, création des cinq diocèses de *Wichita,* de *Concordia,* de *Lincoln,* de *Cheyenne* et de *Denver.* Le dernier remplace le vicariat apostolique du Colorado. Les autres appartiennent à la province de Saint-Louis; ils ont été démembrés des diocèses déjà existants de *Leavenworth* et d'*Omaka;* chacun de ceux-ci a été partagé en trois circonscriptions.

Aperçu de la situation religieuse des États-Unis.

Actuellement, la grande République américaine est divisée en près de quatre-vingts circonscriptions ecclésiastiques. Presque toutes ont le rang de diocèses. Il y avait en 1885 sept mille quarante-trois prêtres, mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept séminaristes, six mille six cent vingt-six églises, neuf cent-sept chapelles, mille huit cent quatre-vingt-quinze stations, trente-cinq séminaires, quatre-vingt-trois collèges, cinq cent quatre-vingt-une académies, deux mille quatre cent soixante-quatre écoles paroissiales donnant l'instruction à quatre cent quatre-vingt-dix mille cinq cent trente et un enfants, deux cent soixante-douze asiles et cent cinquante-quatre hôpitaux. Selon les *Missiones catholicæ* pour 1886, les États-Unis renferment sept millions quatre cent dix mille quatre cent soixante-dix-huit fidèles, sans compter le vicariat apostolique de *Dakota,* dont la population catholique n'est point connue. Le *Sun* de New-York portait naguère à neuf millions le chiffre des citoyens appartenant à l'Église romaine (1).

Léon XIII soucieux du maintien de la discipline et d'une orthodoxie rigoureuse dans les États de l'Union.

Non content d'augmenter le nombre des évêques dans les États de l'Union, le Saint Père s'est toujours occupé d'assurer parmi eux, ainsi que parmi leur clergé et leur peuple, le maintien d'une discipline équitable et d'une orthodoxie rigoureuse. Le merveilleux accroissement du catholicisme dans l'Amérique du nord ne laisse pas d'être accompagné de dangers particuliers. Ces jeunes et vigoureuses chrétientés, par suite même de leur rapide développement, n'ont pas pu encore s'établir dans toutes les conditions nécessaires ou utiles à une administration régulière; pressées de grandir, elles n'ont pas eu le temps de s'organiser parfaitement. De plus, elles sont exposées à souffrir de leur mélange avec les populations hétérodoxes que le flot des immigrations apporte incessamment. Enfin, là comme

(1) L'honneur de cette situation prospère revient en partie, nous sommes heureux et fiers de le constater, à une institution belge. Le Séminaire américain de Louvain envoie chaque année dans les États-Unis un bon contingent de missionnaires. Depuis dix ans, il en a fourni près de cent cinquante.

ailleurs, peut-être plus qu'ailleurs, certaines idées et tendances religieuses, politiques et sociales, qu'on est convenu d'appeler modernes, pourraient, surtout à cause de la forme démocratique du gouvernement, être portées à l'excès ou appliquées mal à propos aux choses ecclésiastiques.

Instruction sur la procédure civile et criminelle à l'égard des clercs.

Dès la première année de son pontificat, Léon XIII fut amené par les circonstances à régler pour les États-Unis la procédure civile et criminelle contre les clercs. Le deuxième concile national de Baltimore avait tracé la marche à suivre en cette matière. Néanmoins, plus d'une fois, dans les derniers temps, des prêtres avaient adressé à Rome des plaintes ou des recours contre les sentences qui les frappaient; et parfois aussi les évêques intéressés n'avaient pas transmis toutes les pièces requises pour permettre d'apprécier la valeur de ces réclamations. L'instruction publiée par la Propagande le 20 juin 1878 (1) a pour but de remédier à ces inconvénients.

Aux termes de cette instruction, chaque évêque nommera, dans un synode à réunir bientôt, ou, en cas d'empêchement à la réunion du synode, par lui-même, une commission chargée d'examiner les affaires de ce genre. Elle comprendra cinq ecclésiastiques, ou au moins trois, choisis parmi les plus dignes et les plus instruits. Les conseillers ainsi désignés ne constitueront pas un tribunal proprement dit; leur rôle se bornera à jeter sur la question le plus grand jour possible. On leur indique la manière d'instruire la cause, de citer le prévenu, d'interroger les témoins à charge et les témoins à décharge; on leur signale les précautions à prendre dans l'intérêt de l'accusé et pour ne pas s'exposer eux-mêmes à des poursuites devant les tribunaux séculiers. L'ordinaire ne pourra déposer aucun curé qu'après avoir entendu l'avis de la commission examinatrice. Il lui est recommandé de conserver soigneusement toutes les pièces du procès : elles devront être envoyées à Rome en cas d'appel.

Sur l'invitation du Saint Père, les archevêques des États-Unis se réunissent à Rome en 1883.

Désireux de compléter ou de régulariser sur d'autres points encore l'organisation des diocèses dans les États de l'Union, Léon XIII convoqua à Rome en 1883 les archevêques de cette nation, avec obligation pour ceux qui seraient empêchés de venir en personne, de se faire représenter par un évêque suffragant. Tous les prélats furent fidèles au rendez-vous assigné par le Pape. En novembre et décembre de cette année, ils tinrent leurs séances à la Propagande, sous la présidence du cardinal Simeoni assisté des cardinaux Jacobini et Franzelin. C'est dans ces réunions qu'on traça le programme, qu'on détermina le but, qu'on

(1) *Acta S. Sedis*, XII, 88.

prépara la matière aux délibérations et aux résolutions d'une assemblée plus nombreuse et plus solennelle, du troisième concile national des États-Unis. Ce concile s'ouvrit à Baltimore le 9 novembre de l'année suivante. Il comprenait quatre-vingt-huit archevêques et évêques, sans compter ceux du Canada, qui y avaient été invités, et il était rehaussé par la présence de près d'un millier de dignitaires ecclésiastiques. Cet ensemble, moins remarquable encore par le nombre que par les lumières et l'expérience de ceux qui le composaient, constituait par son concours une démonstration si imposante qu'au témoignage d'un journal protestant, le *Morning Herald,* « elle n'avait été égalée en grandeur par aucune démonstration religieuse en ce pays ».

Troisième concile national de Baltimore.

Les Pères de Baltimore eurent à s'occuper de la création d'écoles paroissiales, de la fondation de séminaires diocésains, de la nomination des curés, de la fixation légale des rapports entre chaque ordinaire et ses prêtres, du règlement des questions financières. Les décrets portés sur ces différents objets ont été, après l'approbation du Saint-Siège, promulgués le 6 janvier 1886. Grâce à eux, on peut espérer que l'Église des États-Unis, naguère Église de missions, sera bientôt établie en tout sur les bases prescrites par le Concile de Trente.

Lettre du concile aux directeurs de la Propagation de la foi.

Avant la séparation de l'auguste assemblée, Mgr Gibbons, agissant au nom de tous les Pères, écrivit aux directeurs de l'Œuvre de la Propagation de la foi une lettre, pleine des plus hautes pensées et des sentiments les plus généreux, qui revient bien à notre sujet (1). Après avoir montré comment l'Œuvre de la Propagation de la foi n'est qu'une application de la belle théorie de saint Paul sur le corps mystique de Jésus-Christ, dont tous les membres se doivent entr'aider, après avoir dit la reconnaissance de l'Église américaine qui a largement bénéficié de ce principe, l'archevêque de Baltimore annonce que ses compatriotes rendront bientôt à l'apostolat ce qu'ils en ont reçu.

« A notre tour, dit-il, nous désirons ardemment contribuer au bien immense que vous faites dans toutes les parties du globe. Le temps est proche où nous serons à même de vous prouver que le peuple catholique de ce pays ne se laisse pas devancer en générosité et bienfaisance dans la grande œuvre de la propagation de la foi. »

Il y a plaisir à recueillir de telles paroles tombant d'une plume si autorisée: elles promettent de nouvelles ressources et ouvrent de vastes horizons à l'apostolat. Désormais l'Europe et l'Amérique se donneront la main pour aider les missionnaires à porter partout le flambeau de la foi et de la civilisation.

(1) *Missions cath.*, an. 1885, p. 13.

Les peuples de l'Amérique du sud sont presque tous catholiques. Il n'y a que les Guyanes, au nord-est, la Patagonie, au sud-est, et quelques districts plus rapprochés du centre qui soient pays de missions. *Amérique du sud.*

La Patagonie doit à Léon XIII un vicariat apostolique, érigé par bref du 16 novembre 1883, et une préfecture, créée dix jours plus tard, par décret de la Propagande. L'un et l'autre restent confiés aux Salésiens de Turin, qui, déjà depuis plusieurs années, avaient entrepris, sous la direction de l'archevêque de Buénos-Ayres, d'évangéliser ces contrées. *Léon XIII crée dans la Patagonie un vicariat apostolique et une préfecture.*

Le vicariat de la *Patagonie septentrionale* comprend, outre le nord, la région du milieu encore inexplorée. Il est borné à l'est par l'Atlantique, au nord par les Pampas, à l'ouest par les Cordillières, au sud par la Patagonie centrale. La première station a été établie à El Carmen, sur la rive gauche du Rio Negro; elle est pourvue d'une école et d'un hôpital; l'hôpital est desservi par des sœurs de Notre-Dame Auxiliatrice.

La préfecture apostolique de la *Patagonie méridionale* embrasse tout le reste du territoire, et de plus, les îles Malouines. Le 29 janvier 1885, a été fondée dans la région du *Fleuve des Amazones* une préfecture qui reçoit son nom de ce cours d'eau. Elle s'étend de Porto do Moz jusqu'au Tapajos et occupe tout le pays compris entre ce fleuve et la province du Goyaz. Un grand navire, le Christophore, sert aux missionnaires d'église et de résidence.

OCÉANIE

Notre siècle voit la foi catholique s'implanter ou se répandre rapidement dans plusieurs des îles de l'Océan Indien et de l'Océan Pacifique. La principale d'entre elles, l'Australie, semble privilégiée sous ce rapport. Cette contrée, grande comme la moitié de l'Europe, qui avant 1820 ne tolérait pas la présence d'un seul missionnaire, qui n'a formé un vicariat apostolique distinct qu'en 1835, compte aujourd'hui cinq provinces ecclésiastiques, vingt-deux évêques, trois cent quatre-vingt-huit prêtres, sept cent soixante-sept églises ou chapelles, quatre cent soixante-sept écoles et deux séminaires. Une partie notable de ces développements appartient au Pontificat actuel. Rappelons quelques actes dont Léon XIII a eu l'initiative ou auxquels il a concouru par ses encouragements et son approbation. *En Australie, progrès de la foi depuis 1820*

En 1881, le nouveau diocèse de *Rockhampton,* dans la province de Sydney, est détaché du diocèse de Birbane; l'année suivante, le R. P. Steele, de la compagnie de Jésus, fonde dans le nord la mission de *Port-Darwin;* en 1884, le vicariat *Accroissements notables dus à Léon XIII.*



apostolique de *Queensland*, érigé depuis huit ans, est confié à l'Ordre des Ermites de saint Augustin,d'Irlande, qui s'engagent à y entretenir un nombre suffisant de missionnaires; vers le même temps, le Saint Père rend un décret prescrivant aux archevêques et évêques de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande de se réunir en synode général, et il délègue comme président Mgr Moran, métropolitain de Sydney, qu'il élève au cardinalat. L'ouverture du concile se fit avec une grande pompe à Sydney, le 15 novembre 1885. La présence dans la métropole de presque tout l'épiscopat de la Nouvelle-Hollande et des îles Ika-na-Maoui et Tavaï-Pounamou fut une superbe manifestation de la vitalité et des rapides progrès du catholicisme dans cette partie de l'hémisphère austral. Voici comment le *Freeman's Journal* résumait, à cette époque, l'impression publique : « Il était impossible de mieux célébrer la fin du premier demi-siècle de l'Église australienne que par la tenue d'un concile général. Impossible de mieux affirmer son merveilleux accroissement. Il y a cinquante ans, quelques prêtres consolant quelques prisonniers, c'était tout le personnel ecclésiastique et tout le troupeau catholique..... Aujourd'hui, vingt évêques, deux archevêques, un cardinal, assistés d'une pléiade d'apôtres, forment l'état-major de la hiérarchie sainte, et six cent mille fidèles les entourent de vénération et d'amour. » Les Pères du Concile de Sydney avaient sollicité du Souverain Pontife diverses créations nouvelles, destinées à consolider et à augmenter les brillantes conquêtes de la foi. Léon XIII accueillit cette demande avec bonheur. Le 24 avril 1887, il décréta les modifications hiérarchiques que voici : 1° érection des trois provinces ecclésiastiques de *Brisbane*, d'*Adélaïde* et de *Wellington;* 2° érection des cinq diocèses de *Krafton*, de *Wilcannia*, de *Sale*, de *Port-Augusta*, de *Christchurch;* 3° enfin, érection de trois vicariats apostoliques : celui de l'*archipel Fidji*, précédemment préfecture, celui de *Kimberley* et celui de *Queensland*. Ce dernier est distinct de l'ancienne circonscription de même nom, qui s'appelle désormais le vicariat apostolique de *Cooktown*.

Synode général de Sydney en 1885, preuve éclatante de la vitalité du catholicisme.

Vicariats apostoliques de la Mélanésie et de la Micronésie.

Les deux vicariats apostoliques de la *Mélanésie* et de la *Micronésie* datent de 1884. Jusqu'en 1881, ils restèrent entre les mains de la Société de Marie, sous la direction d'un seul vicaire. En 1881, ils ont été confiés aux missionnaires du Sacré-Cœur d'Issoudun. Un de ces missionnaires, le R. P. Henri Verius, abordait, il y a deux ans à peine, à la Nouvelle-Guinée et plantait sur le rivage le signe du salut; à l'heure qu'il est, ces peuplades, naguère anthropophages, accueillent avec empressement les porteurs de la bonne nouvelle.

Un décret de la Propagande, du 15 mai 1886, a créé une mission spéciale pour les *possessions espagnoles de la Micronésie*. Elle est divisée en deux parties : la



première embrasse les Carolines proprement dites ou Carolines orientales; la seconde, les îles Palaos ou Carolines occidentales; l'une et l'autre sont desservies par les PP. capucins de la province d'Espagne.

Vicariat apostolique des îles Sandwich.

Signalons dans la Polynésie le vicariat apostolique des îles Sandwich. Il appartient aux prêtres de la congrégation des Sacrés-Cœurs. Son histoire d'hier et d'aujourd'hui montre de quels héroïsmes l'apostolat catholique est capable. Bien des gens se rappellent encore l'admiration qu'excita le P. Damien Deveuster lorsque, en 1873, il alla s'enfermer dans la petite île de Molokaï avec six ou sept cents lépreux, pour procurer à ces bannis de la société humaine tous les soulagements que la charité la plus ardente et la plus industrieuse peut fournir aux corps et aux âmes. Il n'y eut qu'une voix dans toute la presse, même hétérodoxe, en Europe comme dans les régions océaniques, pour exalter un tel dévouement. Depuis lors, le généreux apôtre n'a pas faibli un instant dans l'accomplissement de son pénible ministère : il est constamment au milieu de cette colonie de disgraciés, dont le reste des hommes n'approche point; il soigne les malades, panse leurs hideux ulcères, y versant surtout le baume des consolations religieuses, recueille leur dernier gémissement, et donne de ses mains la sépulture à ces cadavres au sein desquels la putréfaction a devancé la mort.

En 1881, la princesse régente, quoique protestante, voulut honorer la léproserie d'une visite officielle; et pour mieux affirmer encore ses sentiments envers une si noble institution, elle conféra au P. Deveuster et à Mgr Maigret, vicaire apostolique, un grade élevé dans l'Ordre royal de Kalakawa. Ces deux actes eurent un grand retentissement. Ils font autant d'honneur à leur auteur qu'à ceux qui en ont été l'objet. Un Européen, protestant lui aussi, publiait en 1882, la relation d'une excursion à l'île de Molokaï et laissait échapper ce cri : « Un seul étranger a pénétré dans cet enfer; c'est un prêtre français qui est allé demeurer au milieu de ces moribonds, de ces désespérés... Voyageurs de toutes les nations qui passez devant le rocher de Molokaï, saluez! » Aujourd'hui, le P. Deveuster n'est plus seul : un de ses confrères, le P. Montiton, partage ses travaux et son dévouement.

Conclusion.

Nous terminons ici une étude qui aurait pu être beaucoup plus longue et plus détaillée. Nous avons voulu montrer, et le lecteur, si nous ne nous trompons, aura constaté que le Saint Père, parmi les préoccupations multiples que suscitent



à sa grande âme les intérêts divers de toute la chrétienté, a toujours accordé une place de choix aux intérêts de l'apostolat. Le règne de Léon XIII marquera dans l'histoire comme une époque féconde pour la diffusion de l'Évangile; en aucun temps, le rayonnement de la vérité catholique dans les pays infidèles et hétérodoxes n'a été ni plus intense ni plus manifeste; jamais la paternelle direction du successeur de Pierre ne s'est exercée sur les missions lointaines avec plus de vigilance ou d'efficacité; jamais le nombre des évêchés et des vicariats apostoliques ne s'est accru plus rapidement.

Voici, comme conclusion, le chiffre (1) des nouveaux sièges dont la hiérarchie ecclésiastique a été enrichie par le Pontife actuel :

Un siège patriarcal;

Seize sièges archiépiscopaux;

Quarante-deux sièges épiscopaux;

Une délégation apostolique;

Vingt-neuf vicariats apostoliques;

Neuf préfectures apostoliques.

(1) D'après la *Gerarchia cattolica* de 1887. — Il faut ajouter à cette liste les sièges érigés depuis le commencement de 1887, savoir : *trois* sièges archiépiscopaux, *onze* sièges épiscopaux, *sept* vicariats apostoliques, *deux* préfectures apostoliques.

ÉPILOGUE

LÉON XIII ET LA MISSION DE LA PAPAUTÉ AU XIXe SIÈCLE

Double caractère de la Papauté.

S'il est vrai, comme l'enseignent les philosophes, que la variété dans l'unité est une des conditions essentielles du beau, il n'y a aucune institution sur terre qui soit aussi parfaitement belle que la papauté. Aucune ne réunit, comme elle, l'unité dans toute sa puissance et la variété dans toute sa richesse. Elle est une par sa continuité, par son universalité, par son indéfectibilité; elle est une par la place toujours immobile qu'elle occupe au centre du genre humain, comme l'étoile polaire au centre du firmament, et aussi par l'identité de l'œuvre de salut qu'elle est chargée de remplir auprès de tous les hommes. En même temps, elle est variée par la succession étonnante de physionomies et d'aptitudes que l'on remarque parmi ses représentants, par les singulières vicissitudes des conditions de temps et d'espace au milieu desquelles ils se produisent, et par la diversité presque infinie des moyens que réclame d'eux l'accomplissement de leur mission. Une au regard de l'éternité, variée au regard des temps, elle fond dans un mélange plein d'harmonie ces deux caractères dont l'un lui vient des hommes, et dont l'autre met sur son front le reflet d'une origine surnaturelle.

L'unité la plus parfaite,

Quel phénomène, en effet, dans l'histoire du monde, que la succession des deux cent cinquante-neuf papes qui ont tour à tour présidé aux destinées de l'Église universelle! Rien n'est comparable à cette procession triomphale qui traverse dix-neuf siècles, et dont les derniers rangs sont encore dans les ténèbres des temps futurs, tandis que la tête a depuis longtemps atteint les splendeurs de l'éternité. Jamais elle ne s'est laissé couper par les assauts furieux que lui livre le monde, et, depuis saint Pierre jusqu'à nos jours, elle forme une chaîne continue



dont tous les anneaux apparaissent visibles. Dans une sérénité imperturbable, elle s'achemine d'une allure soutenue vers le but sublime de son pèlerinage, traçant à travers l'histoire un sillage lumineux dans lequel on voit s'écouler les flots pacifiques du peuple chrétien qui la suit, plein de joie et d'espérance. Se relayant de génération en génération sur le parcours de ce vaste itinéraire, ses représentants ne cessent de dicter les mêmes lois, et de parler aux fidèles avec les mêmes accents (1). L'histoire n'a pas de plus grand spectacle, l'expérience n'a pas de plus solennel enseignement que celui de cette indéfectible perpétuité d'une institution, à la fois la plus faible et la plus attaquée qu'il y ait au monde, et soustraite, par une merveilleuse et unique exception, à la loi fatale qui amène la décrépitude et la mort de toutes les choses d'ici-bas.

Et la variété la plus riche.

Et cependant, on chercherait vainement ailleurs une aussi riche variété de physionomies et de caractères que dans les rangs des Souverains Pontifes. Elle ne se trouve ni dans les dynasties héréditaires, qui se transmettent, avec le sang, des types, des tempéraments, des qualités et des défauts de famille, ni dans les magistratures électives, qui gardent toujours, au milieu de leurs plus grandes vicissitudes, quelque chose de national et même de local. Occupé tour à tour par des représentants de toutes les nations chrétiennes, comme aussi de toutes les classes sociales, le rocher de Pierre a vu passer sur ses flancs immobiles les figures les plus opposées que l'histoire ait jamais fait succéder l'une à l'autre. Depuis les hommes de génie dont le coup d'œil, devançant les âges, a orienté la Papauté dans la direction où elle devait rencontrer son prodigieux avenir, jusqu'aux cénobites arrachés de force à leur cellule et transportés sur le sommet vertigineux du monde; depuis les fiers lutteurs dont la voix énergique faisait trembler les rois sur leur trône et était obéie avec respect, jusqu'aux doux confesseurs qui, à l'heure de l'épreuve, portaient sans murmure les tribulations et les croix de l'Église, la Papauté a déployé tous les talents, exercé toutes les vertus, suscité tous les dévouements. Et cette variété est une des conditions providentielles de son existence. En elle la grande parole de l'apôtre des nations devient la maxime de tous les jours : *Omnibus omnia.* Il faut qu'elle soit capable d'agir sur tous les milieux, qu'elle se trouve en état de répondre à tous les besoins sans être jamais liée, comme les puissances de la terre, à quelque tradition dynastique surannée, ou

(1) Tel est le passé; tel sera aussi l'avenir, selon la prédiction adressée par le Pape Léon XIII aux ennemis de l'Église, qui se flattent de la voir périr avec lui :

Spes insana! Leo alter adest, qui sacra volentes
Jura dat in populos imperiumque tenet.

à quelque préjugé national incompatible avec sa mission œcuménique. Il est des heures de crise suprême qui réclament le courage héroïque et l'énergie indomptable d'un saint Léon le Grand ou d'un saint Grégoire VII; il est des heures d'apaisement et de fatigue où l'aménité conciliante d'un Adrien II ou d'un Calixte II répond mieux aux exigences des choses. La grandeur d'âme et le génie d'un Innocent III ne se déploient dans toute leur ampleur qu'aux jours où l'Église règne sans partage sur les peuples et sur les rois; mais lorsque, révoltées contre le joug suave du pasteur éternel, les nations ingrates frappent leur mère, alors elles voient apparaître sur le siège de Pierre la douceur intrépide et la résignation sublime d'un Pie VII. C'est ainsi que, faisant toujours face à tout et jamais surprise par rien, la papauté est comme le réservoir de toutes les forces vives du genre humain, où la Providence va puiser à tour de rôle, selon les cironstances, les éléments les plus propres à l'accomplissement de ses desseins éternels.

Caractère du règne de Léon XIII.

Il faut se pénétrer de cette vérité si l'on veut se rendre compte de la signification du règne de Léon XIII, et s'expliquer les éclatantes différences qu'il offre avec celui de Pie IX. Ces différences sont nécessaires et providentielles, et l'on y trouve, en les étudiant, la vérification de la loi constante qui régit l'histoire de la Papauté. Léon XIII n'est pas seulement le successeur de Pie IX, il est aussi son continuateur; mais c'est précisément parce qu'il reprend l'œuvre au point où Pie IX l'avait laissée, qu'il ne repassera pas par les mêmes sentiers, et qu'il ne recommencera pas une besogne achevée. Lui-même, dans une circonstance délicate, le rappelait naguère en des termes dont la netteté ne laisse rien à désirer : le gouvernement de chaque Pape est déterminé en partie par les circonstances qui l'entourent, et par les aptitudes personnelles qu'il a reçues de Dieu pour l'accomplissement de sa mission (1). Si donc le pontificat de Léon XIII se présente à nous avec des caractères que n'avait pas le règne précédent, c'est qu'il répond aux nécessités d'une situation nouvelle. Nous constatons l'effet, mais nous ne voyons pas la cause. Emportés par le courant des événements contemporains, nous ne nous rendons pas compte de leur allure, parce que nous voyageons avec eux; il faut nous élever par la pensée au-dessus de notre temps pour discerner, à travers ses

(1) Animi est minus sincere in obsequio permanentis, alterum Pontificem cum altero committere. Ex diversis duabus agendi rationibus, qui præsentem despiciunt ut præteritæ assentiantur, ii parum se obnoxios potestati impertiunt cujus imperio ipsos regi jus et officium est.:..... Quamobrem hoc fixum persuasumque sit, *in Ecclesiæ gubernatione salvis officiis maximis, quibus Pontifices omnes apostolicum munus astringit, unicuique eorum integrum esse eam rationem sequi, quæ, spectatis temporibus ceterisque rerum adjunctis, optima videatur.* Idque ad solius Pontificis judicium pertinet : propterea quod is ad eam rem non solum singulari quodam donatur consilii lumine, sed etiam perspecta habet totius christianæ reipublicæ tempora, quibus apostolicam providentiam suam respondere necesse est.
Lettre du 17 juin 1885 au cardinal Guibert, archevêque de Paris.



nombreux méandres, la constance de sa direction, et pour reconnaître dans la variété des règnes pontificaux l'unité suprême du plan divin qu'ils réalisent.

*
* *

Décadence morale du XVIIIe *siècle.*

Conçu au milieu de cette société voluptueuse et hypocrite parmi laquelle s'éteignit sans gloire le règne de Louis XIV, le XVIIIe siècle subit, dès les premiers jours, la fatalité de la loi morale qui régit la vie des peuples comme celle des individus. La débauche fut pour lui l'apprentissage de l'irréligion. C'est Ninon de Lenclos, ce sont les grands seigneurs corrompus du Temple qui ont marqué de leur empreinte indélébile le génie naissant de Voltaire, et qui sait si, en faisant la généalogie des déesses Raison qui reçurent, vers la fin du siècle, les hommages des républicains français, on ne serait pas ramené sous les ombrages infâmes du Parc aux Cerfs ? Or, il n'est pas un moraliste qui ne le proclame, la pire de toutes les impiétés, c'est celle qui naît de la corruption du cœur. Ce fut celle du XVIIIe siècle. Ce qu'il détestait avant tout dans la religion chrétienne, c'étaient moins ses croyances que ses commandements; ce qui se révolta tout d'abord en lui, ce furent les sens et non l'intelligence. L'esprit se fit chez lui l'humble agent de la chair révoltée, et ses orgueilleuses prétentions à s'affranchir de toute autorité religieuse dissimulent mal, aux yeux de l'observateur, le honteux esclavage dans lequel le tenait sa sensualité. Au surplus, la guerre qu'il mena contre la religion fut bruyante et pleine de triomphes. Il s'en prit d'abord aux doctrines révélées, affectant de n'y voir que le produit de la supercherie des prêtres, et professa dans l'origine un déisme qui consistait dans le culte de l'*Être Suprême,* comme on disait dans le jargon du temps : tactique habile pour rallier les timorés que l'athéisme effrayait, et les raisonneurs qui faisaient au bon sens la concession d'admettre qu'il n'y avait pas de montre sans horloger. Lorsque l'opinion publique fut suffisamment pervertie pour qu'il devînt inutile d'user de ménagements avec elle, alors on vit surgir le groupe hideux des athées qui traitaient Voltaire de bigot, et qui se moquaient ouvertement du grand architecte de l'univers (1). Mais, comme l'humanité est ainsi faite qu'elle ne peut pas se

(1) « Savez-vous ce que sont les philosophes, et ce que le mot signifie ici? D'abord il comprend presque tout le monde; ensuite il désigne les gens qui se déclarent ennemis du papisme, mais qui, pour la plupart, ont pour objet le renversement de toute religion..... Ces savants, je leur demande pardon, ces philosophes sont insupportables, superficiels, arrogants et fanatiques. Ils prêchent incessamment, vous ne sauriez croire avec quelle liberté, et leur doctrine avouée est l'athéisme... *Voltaire lui-même ne les satisfait plus; une de leurs dames prosélytes nous disait de lui : Il est bigot, c'est un déiste.* Horace Walpole, *Correspondance,* 1765, cité par Taine, *Les Origines de la France contemporaine,* I, p. 378.

passer de culte, et qu'à défaut du vrai Dieu elle offre ses hommages à ses créatures, les novateurs ne purent que changer l'objet des adorations du genre humain: au vrai Dieu, ils substituèrent une idole, et cette idole, ce fut la raison humaine divinisée. L'évolution était complète: on était revenu, après de savants détours, devant les autels du paganisme, mais d'un paganisme bien plus odieux que celui de l'antiquité, qui, lui du moins, était le produit d'une erreur native et non d'une haine réfléchie de la vérité.

La guerre contre l'Église

Quelles furent les conséquences sociales des doctrines philosophiques? Imprévues et terribles, bien que déduites avec la logique la plus rigoureuse. Enfiévrée de ses propres chimères, et pleine de mépris pour la tradition, la raison conseillée par les philosophes envisagea l'œuvre du Créateur et la trouva mauvaise. La société telle que l'avaient faite les siècles chrétiens, avec ses grandeurs sublimes et ses misères inévitables, lui apparut comme une œuvre incohérente et déraisonnable qu'il fallait réformer. Elle n'y sut pas distinguer entre le principe d'immortalité que lui avait prêté le christianisme, et des institutions surannées, filles des circonstances, et que les circonstances pouvaient emporter. Elle déclara la société foncièrement viciée, et comme on pouvait s'y attendre, elle en imputa tous les maux aux deux principes constitutifs de toute société: l'autorité religieuse, qu'elle appelait le fanatisme, et l'autorité politique, qu'elle désignait sous le nom de despotisme ou de tyrannie. Elle fit plus: elle se chargea de reconstituer, sur des bases toutes nouvelles, un état social plus digne d'un peuple éclairé, et promit à l'humanité régénérée par ses soins une ère de félicité qui devait dépasser les délices de l'âge d'or. Dans la société idéale qu'elle lui laissait espérer, il ne devait y avoir d'autres lois que celles de la nature, c'est-à-dire des sens. Affranchis du joug du fanatisme et de la tyrannie, les citoyens de cette nouvelle Atlantide formaient une république de gens sensibles et vertueux, gouvernés par des philosophes, et n'ayant d'autre oracle que la raison. On n'y connaissait plus ni les préjugés, ni les abus qui en étaient la suite; l'innocence et la volupté s'y donnaient la main pour bercer, au sein d'une éternelle idylle, les fortunés mortels. La terre redevenait un Eden; le paradis terrestre, légende du passé, apparaissait une réalité de l'avenir. Il suffisait d'abattre les ennemis du bonheur de l'homme pour qu'aussitôt celui-ci, rendu à lui-même et éclairé par ses guides, retrouvât le bonheur et la paix. Donc sus à l'Église et aux croyances chrétiennes! Au cri d'*Écrasons l'infâme!* poussé par l'homme qui a été l'infamie personnifiée, toute la tourbe des rhéteurs et des sophistes se rua à l'assaut du christianisme, entraînant à sa suite les multitudes abusées et frémissantes. La lutte fut menée avec un acharnement et une habileté sans



exemple. Toutes les armes furent employées : la science et l'éloquence, le ridicule et la calomnie, la violence et la ruse. Jamais on n'avait déployé dans la guerre contre la vérité un pareil effort intellectuel. Pendant que les hommes de l'Encyclopédie, renouvelant avec plus de succès la tentative de Porphyre, élevaient contre l'Évangile le gigantesque édifice d'une science sans foi, Rousseau séduisait les imaginations par l'éclat de ses tableaux aussi faux que charmants, et Voltaire versait largement, sur l'innombrable public de ses lecteurs, le corrosif de ses sarcasmes et les immondices de son obscénité.

L'Église, honnie et conspuée, n'opposait qu'une résistance impuissante à tant de maux. Ses rares défenseurs manquaient de talent sinon de courage; leurs voix isolées se perdaient sans écho dans l'immense acclamation qui saluait les blasphèmes des philosophes. Aujourd'hui encore, on éprouve un serrement de cœur devant le mortel silence qui règne dans les rangs chrétiens, à l'heure fatale où les principes mêmes du christianisme sont livrés à la dérision de la populace lettrée. Semblables aux chiens muets dont parle l'Écriture, les prélats n'osent pas élever la voix, heureux quand on ne les entend pas faire chorus avec les blasphémateurs. Bien plus, comme s'ils avaient le vertige, ces hommes qui devraient s'opposer au torrent se retournent contre leur propre chef, et cherchent à ébranler la base immobile qui porte l'édifice religieux tout entier. Le gallicanisme, le jansénisme, le joséphisme comptaient de nombreux et chauds partisans dans les rangs du haut clergé. Le délire était universel. C'était l'heure où les princes de l'Église gallicane se signalaient par leur ardeur à soutenir les quatre articles qui la livraient à l'arbitraire des rois; où les évêques allemands, réunis à Ems, signaient les fameuses *Ponctuations* qui semblaient destinées à ouvrir un schisme nouveau, pendant que l'un d'eux, le trop célèbre de Hontheim, exposait dans son *Febronius* la doctrine nouvelle de l'épiscopat de son pays. Les rois étaient atteints non moins profondément de *l'esprit de vertige et d'erreur*. Les uns, comme Frédéric de Prusse et Catherine de Russie, sympathisaient avec les athées et les couvraient de leur royale protection; les autres, comme Joseph II en Autriche et Joseph I en Portugal, se faisaient les complices des philosophes, en traquant l'Église avec autant de mesquinerie que d'acharnement. Leurs ministres, les Choiseul, les Pombal, les Kaunitz, les Ricci, méritaient de leur côté les applaudissements des sectaires en arrachant au Pape Clément XIV la suppression de l'ordre des jésuites, cette avant-garde de l'Église militante que l'on rencontre depuis trois siècles à tous les postes d'honneur et de danger. Aucun trait de folie et de déraison ne devait manquer à cette époque de philosophes et de raisonneurs. Un duc de Parme

choisissait pour précepteur de son fils un homme qui n'était célèbre que pour avoir fait l'éducation d'une statue; des mères venaient demander des conseils sur l'éducation au répugnant sophiste qui avait envoyé sa propre progéniture aux Enfants Trouvés; des peuples en révolte l'invitaient à se faire leur législateur et attendaient de lui leur constitution, et l'on voyait des étrangers, comme Benjamin Franklin et tant d'autres, faire le pèlerinage de Ferney pour demander la bénédiction de l'obscène vieillard qui avait écrit le poème de la *Pucelle!* Et, pendant ce temps, le roi très chrétien, entouré d'un harem de courtisanes, disait en riant que *cela durerait toujours aussi longtemps que lui.*

La Révolution.

Cette sinistre prédiction devait se réaliser à la lettre. A peine Louis XV était-il mort, que la catastrophe éclata, plongeant dans la stupeur et dans l'épouvante ceux-là mêmes qui l'avaient préparée. Toute la vieille société s'effondra au milieu d'un déluge de sang. Les rois, qui avaient flatté le monstre, et les grands, qui avaient joué et conspiré avec lui, furent ses premières victimes, mais les innocents furent englobés avec les coupables dans le châtiment universel. L'Église fut particulièrement atteinte. Les prêtres montèrent sur les échafauds et les prostituées sur les autels, pendant que le chef de la catholicité, traîné comme un malfaiteur à travers l'Italie, venait expirer à Valence sous les yeux de ses bourreaux. Il n'y avait plus de culte, il n'y avait plus de sacerdoce, il n'y avait plus de religion; on venait de descendre au tombeau la dépouille du dernier des papes, et la fin du siècle assistait à la fin de l'Église.

Réaction chrétienne au XIX[e] siècle.

Mais, cette fois, la parole était à Dieu. *Resurrexi et adhuc tecum sum, alleluia* (1). Combien de fois l'Église catholique, au cours des âges, n'a-t-elle pas entendu cette voix divine retentir à travers les ténèbres, et que de fois, à l'appel du Sauveur, n'est-elle pas sortie pleine de vie, comme Lazare, du tombeau où ses ennemis croyaient l'avoir enfermée pour toujours! Il était écrit que le XVIII[e] siècle n'expirerait pas en paix au milieu de son sanglant triomphe; de sa couche d'agonie, il devait être témoin d'un de ces spectacles qui font grincer des dents le pécheur. Le 29 août 1799, Pie VI était mort dans l'exil, gardé à vue par les sbires de la République; le 11 novembre de cette même année (2), un soldat qu'une main mystérieuse venait d'amener du fond de l'Égypte, à travers mille dangers, jusqu'au cœur de Paris, renversait la République et prenait possession du pouvoir. Ce coup d'État du futur empereur était un coup d'État de la Providence. Bonaparte fut le Cyrus moderne. Il rouvrit les temples, il rappela les prêtres, il proclama la

(1) Introït de l'office de Pâques dans le Missel romain.
(2) 18 brumaire en jargon républicain.



nécessité de la Religion, il signa, avec le nouveau chef de l'Église, ce concordat fameux contre lequel, pendant tout ce siècle, s'est brisée impuissante la rage des démolisseurs. Puis, lorsque, poussé par une ambition insatiable, Napoléon se fit à son tour le persécuteur de l'Église, il fut brisé comme verre et précipité du sommet de la grandeur. Fontainebleau, où il avait si indignement outragé le Pape, fut le théâtre de sa déchéance, et Sainte-Hélène, l'expiation de Savone. Pendant que le maître du monde se consumait dans l'exil, le vieux Pontife exilé par lui rentrait triomphalement à Rome, la France courait au devant de son ancienne dynastie, et la Sainte Alliance serrait les liens d'une ligue des trônes contre les entreprises de la Révolution. Partout l'Église relevait la tête au sortir de la longue tourmente qui l'avait à la fois épuisée et retrempée. Les nations catholiques semblaient déposer leurs préjugés contre elle; les protestants apprenaient à la respecter; l'Irlande voyait tomber ses fers; l'Amérique et l'Australie recevaient les prémices d'un apostolat dont notre génération admire la fécondité merveilleuse. Les lettres, si longtemps complices de l'incrédulité, ne parlaient plus que pour glorifier la religion. Châteaubriand, de Maistre, de Bonald, Goerres, devenaient les héritiers inattendus des encyclopédistes. La poésie, en Allemagne et en France, se renouvelait aux sources de son baptême, et pendant que l'Église recevait dans son sein un Werner, un Frédéric Schlegel, un Brentano et tant d'autres, elle écoutait avec ravissement la voix de Lamartine et de Victor Hugo, qui chantaient au seuil des sanctuaires des hymnes non encore oubliés. Tout revivait, tout reverdissait, et l'on eût pu croire qu'on assistait à la naissance d'un grand siècle catholique.

Pourquoi elle n'a pas abouti.

C'était une illusion. Nous ne le voyons que trop, nous qui, venus au déclin de ce siècle, sommes assis sur ses ruines, et nous savons aussi pourquoi il n'a pas tenu les promesses de ses premières années. L'esprit de la Révolution n'était pas mort. Dompté, humilié, accablé sous le poids de la réprobation publique, il gardait toute la férocité de ses haines et toute l'ardeur de ses aspirations sanguinaires, et il restait, dans les flancs de la société européenne, la force latente et mystérieuse qui en préparait l'explosion. Au sein des sociétés secrètes, où il avait trouvé un refuge, les vétérans de l'incrédulité l'entretenaient avec un soin jaloux, comme le feu sacré des vestales antiques. Il profita de la période de recueillement à laquelle il se voyait condamné pour reconnaître ses forces et pour écouter les leçons de l'expérience. L'histoire de la dernière génération venait de le montrer : c'était une tentative chimérique que de vouloir détruire, par la force, une civilisation qui, malgré un siècle de propagande

rationaliste, gardait de si féconds éléments de vie chrétienne. Pour en finir avec l'Église, il fallait un travail plus long, plus patient, mais aussi plus efficace. Au lieu de se borner à corrompre les têtes en laissant au christianisme ces masses compactes desquelles il tirait incessamment ses forces de résistance, c'était celles-ci désormais qu'il fallait pénétrer et imbiber du virus révolutionnaire, afin de dérober à l'ennemi le terrain même sur lequel il s'appuyait. S'emparer de l'éducation des masses pour en faire un instrument de démoralisation, tel fut dès lors le mot d'ordre de la Révolution. Les disciples de Voltaire se convertirent à la cause de l'instruction du peuple, le jour où ils en comprirent l'importance pour le triomphe de leur cause; et ces fils des philosophes du XVIII[e] siècle, dont un des principaux griefs contre les ordres religieux était que ceux-ci répandaient trop l'instruction, rivalisèrent désormais de zèle pour elle avec les ordres religieux et avec l'Église (1). Ne cherchez pas ailleurs le secret de la tendresse subite dont ils se sont épris pour les écoles. Mais, comme les populations chrétiennes avaient horreur des principes qu'il s'agissait de leur inculquer, on ne pouvait penser à les présenter dans toute leur hideuse vérité, aux enfants d'une génération qui en avait recueilli les fruits amers. Il fallait dépouiller le génie révolutionnaire de ses dehors odieux, et le ramener en scène sous un aspect nouveau qui devait lui concilier la sympathie et la confiance des foules. Ces considérations déterminèrent l'élaboration du nouveau plan de campagne qui, ourdi d'abord dans le secret des loges maçonniques, fut exécuté avec un succès étonnant, pendant la plus grande partie de ce siècle, par le gros des forces révolutionnaires. Ce plan atteste, avec une audace de mensonge poussée jusqu'au cynisme, une rare entente de la faiblesse de l'esprit humain et du pouvoir magique des formules sonores. Lavant ses mains sanglantes, et répudiant les noms divers sous lesquels il s'était fait maudire des générations, l'esprit révolutionnaire se montra aux hommes de ce siècle sous les dehors du génie de la liberté et de la tolérance universelles, seul remède d'une société déchirée par le conflit des croyances et des partis. Le *libéralisme* — c'est le nom que prenait à cette date l'implacable adversaire de la liberté humaine — était une doctrine à laquelle pouvaient adhérer tous les esprits éclairés et tous les cœurs généreux, tous les vrais amis de l'humanité en un mot. Respectueux de toutes les croyances, et

(1) « Je vous remercie de proscrire l'étude chez les laboureurs. Moi, qui cultive la terre, je vous présente requête pour avoir des manœuvres, et non des clercs tonsurés. Envoyez-moi surtout des frères ignorantins pour conduire mes charrues ou pour les atteler. » Lettre de Voltaire à La Chalotais, 28 février 1763.

« L'État a été surchargé de mendiants, de gens oisifs; oubliant leur première institution, *une multiplicité de petits collèges a attiré des étudiants sans nombre, et n'a occasionné que de mauvaises études.* » La Chalotais, *Compte rendu des Constitutions des jésuites*. Paris, 1826, p. 11. Et plus loin : On ne manquera jamais de prétextes d'avoir des ignorants à instruire, p. 15.

ne combattant que celles qui étaient un obstacle au progrès de la liberté, était-ce sa faute si, au cours de ses nobles efforts, il rencontrait si souvent l'Église catholique, et si l'intérêt du genre humain l'amenait à faire la guerre à une institution qui ne voulait pas se réconcilier avec son temps ?

Le libéralisme.

Les siècles futurs auront le droit de s'étonner de la facilité avec laquelle la grossière imposture révolutionnaire séduisit tous les esprits, même les plus distingués et les plus clairvoyants. Sans demander aux doctrines nouvelles un extrait de naissance qui aurait suffi à les stigmatiser, tout le monde les accueillit comme un *Credo* dont les articles avaient une certitude qu'on refusait depuis longtemps au *Credo* catholique. Le mot magique de liberté fut, pendant les soixante premières années de ce siècle, le mot d'ordre de tous ceux qui se piquaient d'être à la hauteur de leur temps. Il n'y eut aucun parti qui ne l'inscrivît sur son drapeau, et là même où l'on combattait la Révolution, on croyait devoir lui emprunter sa devise. Tout était dit lorsque ce grand mot avait été prononcé, et on se mettait soi-même au ban du genre humain quand, en quelque matière que ce fût, l'on osait protester contre l'Idole. On pouvait être considéré comme un honnête homme, garder des amis et des admirateurs quand on avait déclaré que *Dieu était le mal;* mais quiconque n'était pas absolument convaincu que la *liberté des cultes* fût un dogme ne méritait pas de vivre. Car la liberté était, à la lettre, une divinité, la seule qui pût remplacer toutes les autres, la seule qu'il ne fût pas permis de blasphémer (1).

Il fut convenu, et l'on enseigna du haut de toutes les chaires laïques pendant un demi-siècle, que des principes sacro-saints garantissaient à l'homme le droit de professer et de prêcher toutes les doctrines, quelque détestables qu'elles fussent en elles-mêmes, quelque funestes qu'en pussent être les conséquences. Le pouvoir public n'avait ni la faculté de discerner les bonnes des mauvaises et les vraies des fausses, ni le droit de protéger les unes et d'interdire les autres : il leur devait à toutes les mêmes égards, le même respect : impartial entre toutes, il devait abandonner les destinées de la société à celle qui sortirait victorieuse du conflit avec les autres, dût sa propre existence en dépendre. En vain le bon sens alléguait-il l'inévitable anarchie qui devait résulter d'un tel conflit, et les fruits de mort que ne pouvaient manquer de porter les doctrines antisociales; les ingénieux théologiens du dogme nouveau n'étaient pas embarrassés de ces objections vulgaires, et la

(1) Il faut entendre à ce sujet l'homme qu'on a appelé, non sans raison, le grand pontife de la Révolution : « Vous cherchez le dogme moderne, et vous fermez les yeux pour ne pas le voir. Car ce dogme vit, marche, le monde le connaît et vous ne l'avez pas connu, lorsqu'il a paru au milieu de vous. Il est aujourd'hui élevé sur la croix, et vous ne le voyez pas encore : il s'appelle Liberté ! « (Edg. Quinet, introduction aux œuvres de Marnix, *in fine.)*

mythologie grecque, venant à leur secours, leur permettait de rappeler que la liberté, comme la lance d'Achille, guérissait elle-même les maux qu'elle avait causés. La vraie cause des troubles et des anarchies devait être cherchée, au contraire, dans les mesures préventives qu'on prenait auparavant contre elle.

Le principe d'où découlait toute cette philosophie de la liberté absolue, c'était, qui ne le voit? l'hérésie qui est à la base de toute la doctrine révolutionnaire : l'affirmation du droit souverain de l'individu de faire ce qu'il lui plaît, sans tenir compte des prescriptions d'un droit antérieur à son existence. En d'autres termes, la négation de Dieu et de la loi divine, source des lois humaines, voilà le point de départ du rationalisme politique. Ce qui est bien fait pour confondre, c'est qu'en même temps qu'il niait ainsi, d'une manière implicite, toute espèce de religion et jusqu'au principe même d'où la religion découle, il soutenait et il parvenait à faire croire qu'il ne professait aucune hostilité contre l'Église, et que ses conflits avec elle étaient dus simplement à la soif de domination qui dévorait le clergé. En somme, cela était vrai dans un certain sens. Une fois que le *bon plaisir* du *peuple souverain* était proclamé comme la seule source du droit social, il fallait bien admettre que la religion, en rappelant à l'homme les lois de la justice éternelle auxquelles il est tenu de conformer les siennes, s'attaquait directement aux droits les plus sacrés de la raison humaine. Et lorsque l'Église, gardienne du dépôt des lois morales sur lesquelles repose la législation politique des peuples chrétiens, se permettait de leur en rappeler les prescriptions la logique du principe révolutionnaire forçait les adhérents de celui-ci à voir dans cette démarche un attentat à *l'indépendance du pouvoir civil.* Chose admirable ! La franc-maçonnerie avait ainsi atteint son but, et la Révolution, qui avait échoué au XVIIIe siècle, grâce à l'impatience des violents, triomphait au XIXe, grâce à la tactique des prudents. Elle se faisait peu à peu dans les esprits, elle s'assurait des positions imprenables dans l'opinion publique, et elle préparait de loin le jour où elle pourrait lancer de nouveau contre l'Église un décret de proscription qui, cette fois, grâce à la complicité des peuples, devait être sans appel.

Le catholicisme-libéral.

Le caractère particulièrement funeste de cette doctrine, ce fut moins son prodigieux succès auprès de tous les ennemis de l'Église, que l'accueil dont elle fut honorée par un grand nombre de catholiques sincèrement dévoués à leur foi. Le catholicisme-libéral — c'est ainsi que, par un barbare assemblage de mots, on désignait l'erreur nouvelle — parut à beaucoup la vraie formule d'un christianisme accommodé aux exigences de l'époque. Trop préoccupés de pactiser avec l'esprit révolutionnaire pour ne pas oublier la mesure exacte de ce qu'ils devaient à leur



qualité de chrétiens, ils ne surent pas voir le principe premier et la fin dernière des doctrines politiques dont ils se faisaient les champions, et ils grossirent à leur insu l'armée de ceux qui, plus clairvoyants, saluaient dans les doctrines libérales l'arme la plus redoutable qu'on pût manier contre l'Église catholique. La bonne foi de la plupart des fidèles qui se laissèrent gagner par l'erreur à la mode ne saurait être contestée; cependant, on doit à la vérité de déclarer que tous ceux qui en furent atteints, à quelque degré que ce fût, y laissèrent quelque chose de leur vigueur morale. Chez les uns, l'adhésion au principe libéral ébranla la confiance dans l'efficacité sociale des principes chrétiens, et tarit peu à peu la source du dévouement; chez les autres, il détermina des sentiments de révolte contre l'autorité bienfaisante de l'Église, chaque fois qu'ils la voyaient aux prises avec des erreurs qui leur devenaient aussi chères que leur foi; chez d'autres enfin, la lutte inévitable entre leurs croyances religieuses et leurs préjugés politiques se termina par la défaite de la conscience chrétienne, et, jusque dans les rangs des plus illustres défenseurs de la religion, amena de lamentables défections. Que de cris de joie devaient retentir dans les loges, chaque fois que la chute d'un de ces *forts en Israël* était signalée, et avec quel enthousiasme on devait poursuivre un plan qui produisait de tels résultats ! Déjà le mal était partout. On pouvait compter le nombre des chrétiens qui étaient restés totalement à l'abri de l'hérésie. La plupart en étaient atteints plus ou moins, et, si tous ne voulaient pas aller jusqu'à l'abîme, tous étaient sur le chemin, et subissaient l'entraînement du vertige universel (1). La raison catholique était comme ivre; elle chancelait et trébuchait sans appui. On pouvait craindre que, semblable à ces maladies de langueur qui suivent les grandes crises mal guéries, le libéralisme ne finît par faire périr de consomption toute la société chrétienne.

Programme de la Papauté.

Cette crainte ne devait pas se réaliser. Au milieu de la contagion universelle, le miracle éternel promis par Jésus-Christ à son Église brilla de nouveau avec un éclat sans pareil. La chaire de Pierre, sacrée d'avance par une promesse divine, ne fut pas atteinte par l'erreur. Comme si un cordon sanitaire avait été tracé autour d'elle par une main mystérieuse, Rome apparut comme le domaine réservé qu'une quarantaine providentielle mettait à l'abri du fléau dévastateur. Mais ce magnifique privilège d'infaillibilité n'a pas été donné à Pierre pour lui seul; c'est un patrimoine dont il doit faire jouir l'Église entière, car il lui a été dit : *Tu autem*

(1) Même des hommes comme O'Connell, Garcia Moreno, Donoso Cortès, ont, pendant leur jeunesse, payé un certain tribut à ce que l'un d'eux appelle *l'illusion libérale.* Rares sont les grands esprits qui n'ont pas eu à la combattre chez eux-mêmes avant de la combattre sur le terrain social : on ne peut guère citer, je pense, que Balmès et Joseph de Maistre.



conversus confirma fratres tuos. Cette parole divine, dite pour tous les Papes, contient la formule de la mission de la Papauté dans tous les temps; appliquée au XIXe siècle, elle se résume dans les termes suivants : *Expulser de l'Église le venin de l'hérésie libérale qui altérait sa fécondité divine, puis travailler à en guérir aussi la société civile, et rétablir, entre les deux pouvoirs, l'harmonie troublée depuis si longtemps par l'esprit révolutionnaire.*

Tâche terrible et surhumaine! Jamais la Papauté n'avait paru plus faible et plus désarmée qu'à l'heure où sa mission semblait devenue plus périlleuse et plus ardue. Sans doute, pendant les âges précédents, elle avait eu de longs combats à livrer et de rudes assauts à soutenir, mais elle se trouvait alors à l'apogée de sa puissance, elle s'appuyait sur des ressources innombrables, elle sentait derrière elle l'unanimité de l'âme populaire qui l'acclamait. Il n'en était plus ainsi désormais. Depuis le commencement de ce siècle, la Papauté ne semblait plus tenir debout que par une espèce de force d'inertie. Tout lui faisait défaut : les peuples et les rois, le passé et l'avenir. D'un côté, le souvenir des tortures morales de Clément XIV et des agonies de Pie VI et de Pie VII, de l'autre, la prévision des orages épouvantables qu'allait déchaîner la parole du Pape, s'il voulait répondre à l'appel de Dieu, quels souvenirs et quelles perspectives! L'Église elle-même suivrait-elle son chef dans la campagne qu'il allait entreprendre, et ne fallait-il pas, instruit par des symptômes trop significatifs, craindre des résistances acharnées au sein de la hiérarchie elle-même? Dans tous les cas, il n'était pas nécessaire d'être prophète pour prévoir l'avenir qui se préparait : les outrages, les calomnies, les conspirations, les révoltes, l'exil, la spoliation, l'apostasie, le lâche abandon des gouvernements, le soulèvement de l'esprit révolutionnaire dans le monde entier, toutes les tribulations fondant à la fois sur l'Église désarmée, et retombant de tout leur poids sur son chef. Certes, il y avait là de quoi faire trembler le cœur le plus intrépide, et, au moment de pousser le cri de guerre contre l'erreur moderne, les papes ont pu demander, à l'exemple de leur divin Maître, que ce calice d'amertume leur fût épargné.

Pontificats de Grégoire XVI et de Pie IX.

Mais la Providence, qui proportionne les épreuves aux forces, avait pourvu aux besoins des conjonctures en suscitant dans l'Église et en plaçant à sa tête deux hommes qu'elle avait armés d'avance pour le bon combat. Grégoire XVI et Pie IX étaient de ces âmes hautes et fermes qui semblent faites pour vivre au milieu des tempêtes, et pour opposer à leur fureur la sereine intrépidité d'une force consciente d'elle-même et de sa mission. Le trait dominant du caractère de ces deux grands hommes, et que l'on voit s'accentuer du premier au second, c'était cette énergie indomptable et enthousiaste au service du devoir, qui est la marque



distinctive des âmes de héros. L'héroïsme était leur vraie nature : un héroïsme exempt d'ostentation et d'entraînement, mais calme, serein et contenu, tel qu'il convient à des Souverains Pontifes. Ils n'avaient pas seulement ce courage qui consiste à donner son sang pour la justice, mais cet autre courage, plus rare et plus grand, de savoir être haï pour elle, et de résister, seuls s'ils le faut, aux amis comme aux ennemis. Au sein de l'adversité la plus accablante, leur âme restait supérieure à la fortune; du fond de la prison, leur voix s'élevait libre et fière, et, à l'heure où tous les secours humains leurs faisaient défaut, leur majesté désarmée foudroyaït d'une parole, d'un geste, les tyrans tout-puissants devant lesquels le monde s'inclinait en silence. L'histoire de la civilisation gardera à jamais le souvenir de l'entrevue de Grégoire XVI avec le Tzar Nicolas, le 13 décembre 1845. L'empereur de toutes les Russies était entré dans l'appartement du Saint Père, dit un historien, la tête haute et le sourire aux lèvres, semblable à l'aigle impérial dans toute la superbe fierté de sa force irrésistible; on le vit sortir pâle, fiévreux, marchant à pas précipités comme s'il eût voulu cacher l'humiliation d'une défaite. Le vicaire de Jésus-Christ avait parlé au bourreau de la Pologne. Interrogé plus tard sur ce qui s'était passé dans cette entrevue fatidique : « Je lui ai dit, répondit le Pape, ce que le Saint-Esprit m'a dicté (1). »

Héroïsme des Papes.

On cherchera vainement, dans l'histoire de ce siècle, un trait d'une plus parfaite beauté morale que cette scène grandiose, et, si on en veut trouver l'équivalent, c'est encore à l'histoire de la Papauté qu'il faudra le demander. Nous sommes à la fin de 1877. Pie IX touche au terme d'un pontificat plein de fatigues glorieuses et d'épreuves surhumaines. Prisonnier de ses ennemis, abandonné de tous les États européens, assiégé dans son propre palais par une populace qui ne lui permettra pas même d'aller en paix chercher un tombeau, il sent peser sur ses épaules d'octogénaire le fardeau le plus lourd qu'ait porté un souverain. Il a voulu, avant d'aller rendre ses comptes à Dieu, s'acquitter envers tous les peuples des devoirs de sa charge, et, portant autour de lui le regard de sa sollicitude paternelle, ils les a arrêtés sur le plus malheureux et le plus digne de pitié. Les cris de douleur de la Pologne, tous les jours plus stridents, ont troublé son grand cœur, et il s'est adressé à l'Empereur de Russie en le suppliant de rendre à l'Église polonaise les conditions du droit commun. La Russie a répondu à cette démarche du Pape par le plus vil des outrages, en lui renvoyant, sans l'avoir ouvert, le document qui contenait ses plaintes : acte inouï dans les fastes de la diplomatie européenne, et

(1) Wiseman. *Souvenirs sur les quatre derniers Papes,* traduit de l'anglais par l'abbé Goëmare. Bruxelles, 1858 p. 481.

qu'on ne pouvait se permettre qu'envers un souverain détrôné (1). Alors le vieux pontife qui descend les marches du tombeau s'arrête et se retourne vers son insulteur. D'une parole superbe, il chasse le valet qui a été l'instrument de l'outrage (2), puis, se dressant dans toute sa majesté en face du maître, il prend le ciel et la terre à témoins de la violence qui est faite à ses malheureux enfants. La protestation que le bourreau de la Pologne n'a pas voulu recevoir sous sa forme diplomatique et courtoise, il l'entendra retentir cette fois, avec des accents terribles et immortels, à travers le monde entier, et l'Europe stupéfaite se demande de combien de baïonnettes dispose celui qui parle ainsi au colosse moscovite (3). Voilà de la grandeur et de l'héroïsme, et il faudrait plaindre celui qui, par passion ou par préjugé, ne se féliciterait pas que de pareils accents aient été entendus dans notre siècle. Quelque part qu'il se produise, l'héroïsme honore tous les hommes, et la grandeur d'une seule âme fait partie du patrimoine collectif de l'humanité.

On le voit, si la tâche de la Papauté semblait au-dessus des forces ordinaires, Dieu avait trempé d'une manière extraordinaire les âmes de ceux qu'il avait appelés à la remplir. Le solennel démenti de la Papauté aux dogmes mensongers de la Révolution ne se fit pas attendre. Au milieu de l'hymne universel que chantaient en leur honneur les nations abusées, la voix des Souverains Pontifes retentit, par deux reprises, comme la voix stridente du clairon des combats. L'encyclique *Mirari vos,* que Grégoire XVI promulgua le 15 août 1832, fut une véritable déclaration de guerre à l'erreur contemporaine. La liberté illimitée des doctrines et des cultes y était dénoncée comme la source véritable de la corruption des cœurs et des esprits, et la liberté illimitée de la presse flétrie comme une *liberté funeste, dont on ne peut avoir assez d'horreur*. La banale maxime rationaliste, que la liberté est le remède de ses propres excès, était stigmatisée comme contraire à la raison, « car, disait le Docteur universel, quel homme en son bon sens dira qu'il faut laisser se répandre librement des poisons, les vendre et transporter publiquement, les boire même, parce qu'il y a un remède tel que ceux qui en usent parviennent quelquefois à échapper à la mort? »

Les deux encycliques contre les doctrines libérales.

Pourtant, le vacarme de l'anarchie intellectuelle était si assourdissant, et l'esprit

(1) Atto inqualificabile e senza precedenti nella storia della diplomazia. Circulaire du cardinal Simeoni du 20 octobre 1877.
(2) Il s'appelait le prince Ouroussoff.
(3) Voir la circulaire du cardinal Simeoni citée ci-dessus; lire surtout ces magnanimes déclarations au sujet de la Pologne martyrisée : Troppo ripugnando al paterno animo di S. Santità di abbandonare alle impostegli sofferenze tutto un popolo, unicamente perchè è disgraziato, e perchè le così dette esigenze della politica moderna consigliano di disinteressarsi alla sorte degli infelici quando questi sono oppressi non da uno Stato debole, ma da un governo terribile e potente.

public s'était tellement habitué à écouter d'autres oracles, que la voix de Grégoire XVI sembla se perdre sans écho. Mais la papauté ne craint pas de se redire : elle connaît la force d'une voix qui se répète, et elle se souvient de l'ordre divin : *Clama, clama, ne cesses!* Trente-deux ans s'étaient écoulés depuis la publication de l'encyclique *Mirari vos,* lorsque, le jour de la fête de l'Immaculée Conception 1864, la voix de Pierre s'éleva de nouveau, plus forte et plus pressante, dans l'encyclique *Quantâ Curâ,* à laquelle était joint le Syllabus des erreurs modernes. Cette fois, il fallut bien prêter l'oreille, car, dominant le bruit des luttes doctrinales et le fracas des armes, la parole de Pie IX atteignait, si l'on peut ainsi parler, les vivants et les morts. Le Pape déchirait tous les voiles; dédaignant les attaques indirectes et les allusions timides, il se plaçait en face du mensonge fondamental, et lui arrachait le masque sous lequel il avait trompé tant d'âmes. Dans cet impérissable document, le monde enivré de lui-même s'entendait dire des choses inouïes. C'est un délire, affirmait l'Encyclique, de prétendre que la liberté de conscience et de culte soient un droit propre à tout homme. C'est une liberté de perdition, ajoutait-elle, que celle de manifester hautement ses opinions quelles qu'elles puissent être, par la parole, par la presse ou autrement. C'est, continuait-elle, avoir une idée absolument fausse du gouvernement que de regarder comme la meilleure condition sociale celle où l'on ne reconnaîtrait pas à l'État l'obligation de réprimer les violateurs de la religion catholique, sauf lorsque la tranquillité publique le demande.

Colères du libéralisme.

La Révolution avait déjà assez conquis l'opinion publique pour que de pareilles déclarations semblassent un attentat à la raison humaine. Le rationalisme, maître de tous les États, les accueillit d'abord avec la stupeur de celui qui verrait nier le soleil en plein midi, puis bientôt, ne pouvant se maîtriser, il se jeta sur le document sacré avec une fureur qui paraît risible aujourd'hui, mais qui était effrayante alors. Depuis saint Grégoire VII, il n'y a pas d'exemple, dans l'histoire, d'une parole pontificale qui ait soulevé de telles colères, et qui ait été couverte de tant de malédictions. Nos oreilles sont encore remplies du bruit de ce concert d'invectives furibondes, et, parmi les contemporains, il en est plus d'un qui ne connaît l'*Encyclique* et le *Syllabus* que par les diatribes des journaux. Ce fut à la lettre, pendant nombre d'années, la cohue des nations frémissantes dont parle le prophète, et qui s'encourageaient mutuellement à la guerre contre la doctrine sacrée. Un tel déchaînement de violences atteste que la Révolution se sentait atteinte aux sources de la vie. Au fort des combats livrés jusqu'alors, elle avait à peine remarqué la blessure qu'elle avait reçue de la main de Grégoire XVI; mais le fer

était resté dans la plaie, et, à travers les chairs vives, Pie IX, d'une main ferme, venait de l'enfoncer jusqu'au cœur.

La proclamation du dogme de l'infaillibilité rendue nécessaire.

L'erreur ne voulait pas se rendre, cependant. Maîtresse de tous les États chrétiens, et campée au milieu de l'Église elle-même, elle crut pouvoir tenir tête à la plus haute autorité doctrinale qu'il y eût sur terre, et lui contester les titres mêmes au nom desquels elle venait de rendre sa sentence. En imaginant de révoquer en doute ce que dix-neuf siècles de christianisme avaient enseigné, elle croyait briser aux mains du Souverain Pontife l'arme qu'il venait de manier contre elle : c'était un faux calcul du désespoir, et qui devait coûter cher au libéralisme aux abois. Lui-même, par ses négations intéressées, rendit indispensable la proclamation du dogme cher aux chrétiens. Et ainsi, par une véritable ironie de la Providence, une large part dans l'élaboration du dogme de l'infaillibilité revient à ces maîtres d'erreur qui, par les mille bouches de la presse, versaient le torrent des outrages et des blasphèmes contre cette sainte croyance.

L'Église, sous les yeux de l'ennemi, venait d'opérer avec le plus étonnant succès le mouvement de concentration qui mettait toutes ses forces à la disposition du chef. Le concile du Vatican, par sa constitution dogmatique du 18 juillet 1870, avait mis le sceau à l'œuvre dont le pasteur divin lui avait légué l'achèvement. Si la promesse de Jésus-Christ à saint Pierre était la pierre angulaire de l'Église, on peut dire que la constitution vaticane sur l'infaillibilité en fut la clef de voûte. L'édifice sacré est achevé désormais; sous son dôme majestueux, il abrite le peuple innombrable des fidèles, et les flots de l'erreur qui passe expirent impuissants au pied de ses assises que surmonte la croix.

Les résultats.

En proclamant l'infaillibilité des enseignements que le Pape faisait descendre sur le monde, le concile du Vatican condamnait implicitement les doctrines que le Pape avait condamnées, et faisait de l'Encyclique un document sans appel pour tout fidèle. Comme il lui arrive toutes les fois qu'elle a livré un de ses grands combats pour la justice et pour la vérité, la Papauté se voyait récompensée de son courage par un nouvel accroissement de puissance et de prestige. Quant à l'Église, elle était débarrassée enfin, et à jamais, du virus que la Révolution avait essayé de lui inoculer. Les doctrines libérales, flétries comme autant d'hérésies, ne gardaient plus d'adhérents que parmi les catholiques qui avaient cessé de l'être. Il n'y avait plus de catholiques-libéraux, et il ne pouvait plus y en avoir, non plus que des catholiques hérétiques. La paix et la concorde étaient rendues à l'Église; quand son chef parlait, plus une voix séditieuse ne s'élevait désormais pour le contredire, et la multitude des fidèles accueillait avec une obéissance joyeuse les



enseignements et les conseils qui descendaient de la chaire romaine. Rendue à elle-même et maîtresse de toutes ses forces, l'Église pouvait désormais reprendre, auprès des peuples, la mission séculaire dont elle est investie en vertu de sa nature, réconcilier les États, et guérir la société civile.

Les efforts de la Révolution.

Mais cette seconde partie du programme de la Papauté paraissait, à cette date, une irréalisable chimère. La Révolution, chassée de l'Église, prenait sa revanche dans l'État. Au fur et à mesure que l'Église lui enlevait les âmes des fidèles, elle expulsait l'Église des institutions sociales, et la dépouillait de son pouvoir terrestre. Autant l'Église progressait dans le cœur des chrétiens, autant la Révolution faisait de chemin dans le domaine de la politique. Il y a dans le parallélisme de ce double ordre de faits un des spectacles les plus saisissants qu'offre l'histoire de la société humaine. Pendant que Grégoire XVI parle, la Révolution fait le tour de l'Europe, entre jusque dans les États pontificaux, et ébranle à plusieurs reprises le trône du haut duquel on la condamne. Pendant que Pie IX enseigne, elle continue de séculariser les nations, elle dépouille le successeur de saint Pierre des provinces sur lesquelles il règne depuis plus de onze siècles, et confine les Papes à la banlieue de la Ville Éternelle. Pendant que le Concile du Vatican délibère sur les prérogatives du pouvoir spirituel du Pape, la Révolution délibère pour lui arracher les derniers lambeaux de son pouvoir temporel. Le dogme de l'infaillibilité vient à peine d'être proclamé, que voici aux portes de Rome l'armée piémontaise qui ouvre la brèche de la *Porta Pia*. Au plébiscite œcuménique par lequel le genre humain vient de proclamer le Pape chef infaillible de l'Église, répond la comédie de plébiscite qui le déclare déchu de sa royauté, et qui fait de lui un prisonnier dans sa propre capitale. Les malheurs et les vertus de Pie IX font à la papauté une auréole magique, et suscitent autour d'elle des dévouements enthousiastes, mais la Révolution l'isole des peuples et des cours, rompt l'un après l'autre les liens qui le rattachent à la diplomatie européenne, et le livre sans défense aux mains de ses ennemis. Enfin, le monde chrétien console les dernières années de Pie IX en célébrant, avec une pompe sans égale jusqu'alors, sa trentième année de pontificat; mais, peu après, une populace ameutée par les loges lui dispute jusqu'à son tombeau, et le cadavre d'un prince devant lequel l'univers civilisé était à genoux est porté à sa dernière demeure au milieu des huées et des imprécations.

Situation de l'Église à la mort de Pie IX.

Telle était donc, à la mort de Pie IX, l'étonnante situation de l'Église catholique : lumineuse et rayonnante du côté du ciel, sombre et désespérée du côté de la terre. La Papauté était la reine des âmes, et le Pape était dans les fers. L'Église était affranchie et triomphait de l'erreur, mais le monde était en révolte et



semblait mûr pour l'apostasie. La Révolution trônait à Rome à côté de l'Église, et, comme elle, parlait à l'univers. Jamais le contraste entre la cité de Dieu et la cité des hommes n'avait apparu aussi complet, aussi tranché. Jamais non plus la place de l'Église sur terre n'avait semblé plus étroite, plus menacée. On eût dit qu'occupée à conquérir les âmes, elle avait été gagnée de vitesse, et que la Révolution, lui ayant enlevé tout point d'appui sur terre, ne lui laissait plus qu'à remonter vers le ciel.

Certes, pour parler avec le poète, le poids du *grand manteau* devait peser lourdement sur les épaules du Pontife destiné à recueillir le redoutable héritage de Pie IX. La mission de la Papauté ne devenait manifeste qu'au moment où elle apparaissait irréalisable. Un vieux prêtre, captif de ses ennemis, abandonné de l'Europe entière, et dont la doctrine était la condamnation formelle des principes de la politique contemporaine, devait, du fond de sa prison, reconquérir le monde révolté. Une Église toujours détestée jusqu'alors, mais qui venait de gagner des titres nouveaux à la haine de ce qu'on appelait la société moderne, était appelée à ramener dans ses bras des puissances qui ne prononçaient son nom que pour la maudire. Et cela, sans renoncer à aucun des anathèmes lancés par elle aux idoles du jour, sans faire la moindre concession doctrinale à ceux avec lesquels il s'agissait de traiter! Il y avait là de quoi faire sourire les incrédules, et décourager les chrétiens. Celui qui, au lendemain de la mort de Pie IX, eût osé soutenir que cette entreprise n'était pas impossible, et qu'au bout de quelques années elle serait en bonne voie de succès, celui-là eût été traité d'esprit chimérique même par les fidèles les plus disposés à l'optimisme.

Avènement de Léon XIII.

Et c'est cependant cette chimère qui devient, par un prodige dont nous sommes les témoins, une incontestable et éblouissante réalité. L'homme providentiel est venu, qui, plus fort que la Révolution et plus grand que le monde, continuera l'œuvre commencée par Grégoire XVI et Pie IX. Ils ont été les conquérants qui emportent de haute lutte les positions disputées : il est le pacificateur qui fait accepter sa victoire par le vaincu, et qui lui fait produire tous ses fruits. Cette mission, si distincte en apparence de celle de ses prédécesseurs, n'en est pourtant que la continuation, et c'est pour la remplir que Léon XIII a reçu d'en haut cet ensemble de dons magnifiques qui font de lui une des personnalités les plus majestueuses des temps modernes.

Tableau de l'année 1878.

Pour bien l'apprécier, reportons-nous au commencement de l'année 1878, alors que, toutes frémissantes encore des grands combats du règne écoulé, les deux sociétés se regardaient face à face comme prêtes à reprendre sans tarder la *guerre*



inexpiable. Sous quel aspect se serait présentée alors, à l'esprit des penseurs, la figure du pacificateur sublime appelé à terminer la lutte séculaire? Sans doute, ils l'eussent rêvé comme un personnage bienveillant et serein, chez lequel un vaste génie se serait rencontré avec une volonté puissante. Venu pour réconcilier deux mondes, il eût réuni dans sa physionomie, en les fondant d'une manière harmonieuse, leurs traits les plus nobles et les plus caractéristiques. Il eût été l'homme du passé par l'inébranlable solidité de ses principes et par son inviolable attachement aux traditions catholiques; il eût appartenu à notre époque par la largeur de ses vues, et par son intérêt sympathique pour tous les côtés élevés et généreux de l'esprit de ce temps. Sur le siége de Saint-Pierre, il aurait montré dans la Papauté, non l'institution surannée qui, au dire de ses ennemis, se traîne à travers le XIXe siècle sans savoir vivre ni mourir, mais le principe civilisateur éternellement actif au sein de la société moderne, et qui lui communique, même à son insu, la lumière et la chaleur d'une vie surnaturelle. La civilisation catholique aurait apparu dans ses enseignements et dans ses actes comme le chef-d'œuvre collectif de l'humanité, et à force de mettre cette vérité en lumière, il eût contraint les esprits les plus prévenus à s'incliner devant elle. Il n'eût rien sacrifié du patrimoine doctrinal accumulé par dix-huit siècles de foi; au contraire, il eût accentué encore ses principes sociaux les plus attaqués, il eût remis en honneur ses méthodes les plus décriées; mais, d'autre part, en les présentant au monde débarrassés de la rouille épaisse des préjugés et des sophismes, il les lui eût montrés comme des instruments toujours jeunes et efficaces de civilisation, et il lui eût fait saisir leur convenance parfaite aux buts les plus élevés que poursuit la société de ce temps. Tout en allant au devant des préventions et en désarmant les haines par la douceur et la charité, il aurait déployé une fermeté inébranlable pour la défense de la vérité et de la justice. A un si rare ensemble de qualités il aurait ajouté cette haute culture intellectuelle faite pour inspirer confiance à des générations aux yeux desquelles tout homme d'Église est ou doit être un ennemi de la science et du progrès. Si bien qu'en voyant la science et la philosophie assises avec lui sur le trône pontifical, le monde se fût déshabitué du préjugé qui lui fait apparaître cette chaire sacrée comme un siége d'inquisiteur, répondant à l'intelligence humaine par des malédictions et par des anathêmes. Il eût donc résolu ce redoutable problème de continuer l'œuvre de Pie IX en la confirmant pour les fidèles, et en la faisant oublier des autres. En un mot, cette physionomie rêvée comme idéal eût correspondu, trait pour trait, à la physionomie réelle de Léon XIII.

Comment Léon XIII répond à la mission de la papauté.

En effet, il n'est pas un seul des caractères de l'homme providentiel que le monde n'admire et ne vénère dans la personne sacrée du chef actuel de l'Église catholique. Léon XIII est à la fois le plus traditionnel et le plus moderne des Papes. C'est un disciple de saint Thomas, mais c'est un homme d'État qui a su conquérir l'admiration de Léopold Ier et de M. de Bismark. Ses encycliques pourraient être signées de Pie IX, mais ses lettres pastorales glorifient les conquêtes de la civilisation moderne, et ses créations scientifiques, malgré l'exiguïté des ressources dont il dispose, sont à la hauteur de tout ce qu'il y a de plus accompli sous ce rapport. Cet austère ascète qui remet en honneur le tiers-ordre de saint François est aussi le Mécène qui fonde des académies et qui nourrit le projet d'une grandiose université romaine ; ce vieux prêtre agenouillé devant Notre-Dame du Rosaire est aussi l'ami des lettres qui a décrété l'ouverture des archives vaticanes, et donné une impulsion nouvelle aux études historiques. Incarnée en lui, la Papauté ne reste en dehors de rien de ce qui se fait de grand dans le monde moderne. Pendant que ses missionnaires allument le flambeau de la foi sous les ténèbres du pôle et dans les déserts de l'Afrique, ses envoyés assistent aux fêtes jubilaires de l'université de Heidelberg, où ils portent le don royal de sa munificence, et ses astronomes ont participé à Moscou, à côté des savants envoyés par les premières puissances, aux observations astronomiques sur l'éclipse totale du soleil. Ce grand esprit ouvert à toutes les idées, et que charment toutes les manifestations de la pensée, ce pasteur de peuples que la philosophie et la poésie délassent des pénibles travaux du gouvernement, qui pourrait, sans mauvaise foi ou sans injustice, lui jeter le banal reproche d'être l'ennemi de la civilisation moderne ? Nul n'en parlée plus magnifiquement, nul ne la résume d'une manière aussi complète, nul ne la fait briller en sa personne d'un éclat aussi vif. Il en est, si l'on peut emprunter cette expression à la théologie, *l'exemplaire vivant,* et c'est en vain qu'on chercherait un représentant plus auguste de la haute culture intellectuelle et morale du XIXe siècle. Il y a autour de sa personne comme un rayonnement qui attire vers lui tous les regards. Or, on ne regarde pas Léon XIII sans lever les yeux, et on éprouve, à l'aspect de ce saint vieillard, ce je ne sais quoi de calmant et d'apaisant que donne le spectacle de la vraie grandeur. Debout sur le trône de Saint-Pierre, il apparaît au dessus de notre époque comme l'envoyé bienveillant d'une puissance supérieure. A ce pauvre monde plein de larmes et de cris de douleur, à ces nations qui s'entreregardent frémissantes, à ces classes armées les unes contre les autres, à ces désespérés qui maudissent Dieu et la société, il apporte les



paroles de la pacification universelle, et il redit avec les anges : *Paix aux hommes de bonne volonté !*

Son œuvre pacificatrice.

Tout, dans la personne et dans l'œuvre de Léon XIII, annonce le pacificateur. Pas un accent de polémique religieuse ne retentit sur ses lèvres. Il clôt l'ère des discussions doctrinales, il ouvre la période des affirmations sereines et triomphantes. Son glorieux prédécesseur a fait le *Syllabus* des erreurs modernes, et c'est une œuvre qui n'est plus à recommencer, étant définitive ; lui, par l'ensemble de ses encycliques et de ses lettres pastorales, il fait ce qu'on pourrait appeler le Syllabus des vérités éternelles. Ces vérités, que le monde connaît et a entendues depuis dix-neuf siècles, il ne les expose pas d'après la manière traditionnelle, dans leurs formes abstraites et avec le langage classique de la théologie ; il les présente aux hommes de ce temps par le côté qui leur est plus abordable, en les dépouillant, si l'on peut ainsi parler, de leur costume ecclésiastique pour désarmer les défiances, en les envoyant, légères d'allure et élégantes de formes, au milieu d'un monde avide et frivole qui reçoit avec curiosité ces belles étrangères. Il ne s'attache pas à établir la vérité intrinsèque de la doctrine chrétienne, ni la valeur de ses arguments philosophiques, mais il met dans un puissant relief sa portée sociale, et les conséquences qui en découlent pour le bonheur des États et des individus. Par là, il entre pleinement dans la préoccupation de notre époque, et se fait écouter de tous ceux que l'amour de l'humanité ou la crainte d'une catastrophe arrêtent devant les énigmes redoutables de la vie contemporaine. Le monde ne daignait pas lire les encycliques de Pie IX, ou ne les parcourait que pour y chercher des arguments contre le dogme catholique ; il ne peut pas s'empêcher de prêter l'oreille, aujourd'hui que le Pape lui parle de l'objet constant de ses propres sollicitudes, et lui en parle en un si grand et si noble langage. Le dirai-je? Il semble qu'il éprouve un plaisir mêlé de surprise à entendre une voix qu'il croyait à jamais vouée au langage hiératique de la théologie traiter les questions du jour avec l'aisance d'un esprit auquel elles sont familières, manier sans embarras le vocabulaire de ses spécialistes, lui citer à propos ses auteurs les plus connus. La piquante nouveauté du fait le charme, et le dispose à écouter sans trop d'hostilité ce que peut avoir à lui dire un Pape si moderne. Car c'est à lui surtout que s'adresse la parole du Souverain Pontife ; c'est pour lui qu'il ouvre ces larges et lumineux aperçus sur l'action bienfaisante de l'Église à travers les siècles ; c'est à son intention qu'il fait cette saisissante démonstration de la stérilité du rationalisme sur le terrain social. Si Léon XIII, en glorifiant les progrès de la science et les conquêtes de l'esprit humain, revendique pour l'Église

Léon XIII apologiste.

l'honneur de les avoir toujours favorisés dans la mesure qui lui appartient, ce n'est pas qu'il croie nécessaire de rappeler cette vérité aux fidèles, c'est parce qu'il veut en faire éclater l'évidence aux yeux des infidèles. Par là, il renouvelle ou du moins affermit le terrain de l'apologétique, et, en portant sa parole au dehors du sanctuaire, il lui amène un auditoire qu'elle n'était pas habituée à rencontrer au pied de ces chaires. Et ainsi la parole du Pape et l'enseignement de l'Église retrouvent le chemin d'une multitude d'esprits fermés aux idées religieuses, mais préoccupés des questions sociales, et qui tout au moins écoutent avec curiosité ce que pense le Pape sur ces graves sujets. C'est là, certes, un grand résultat, et nous avons le droit d'attendre beaucoup de l'apostolat d'un nouveau genre inauguré sous nos yeux.

Son attitude en face des pouvoirs publics.

Mais Léon XIII n'attend pas que le monde désabusé fasse spontanément le pèlerinage de repentir qui ramène l'enfant prodigue au foyer domestique. Dans le zèle sacré qui le dévore, il va lui-même au devant des peuples, et chaque fois qu'il prend la parole, c'est pour leur offrir l'amitié et l'alliance de l'Église. Les sectaires, inquiets de ces généreux efforts de l'amour paternel, essayent en vain de nous donner le change, en raillant les démarches de la Papauté. Quoi! disent-ils, cette reine du monde qui parlait de si haut aux rois par la bouche des Innocent III et des Boniface VIII, elle mendie aujourd'hui l'amitié des cours, et cette voix hautaine qui fulminait l'excommunication s'adresse aujourd'hui, avec l'accent de la caresse, aux princes hérétiques et schismatiques! En vérité, c'est là prendre trop de souci, et l'on s'abuse étrangement si l'on se figure que pendant les dix-neuf siècles de sa carrière terrestre, la Papauté n'ait connu jusqu'à présent que les ivresses du triomphe et le charme de la toute-puissance. Fût-il vrai que l'amour paternel s'humilie en se prodiguant, il est de la dignité du vicaire de Jésus-Christ de s'humilier pour le salut des âmes, et le pasteur suprême ne déroge pas à sa majesté en courant, comme son divin maître, après les brebis perdues. D'ailleurs, qu'on ne l'oublie pas, les vainqueurs ont le droit de montrer quelque mansuétude, et Léon XIII est un vainqueur. Il occupe les positions conquises par Pie IX, malgré la résistance acharnée de toutes les puissances de la terre; il couche sur le champ de bataille, et, s'il ouvre des négociations, c'est, pour parler la langue des diplomates, sur la base de *l'uti possidetis.* Il ne livrera pas le dogme de l'infaillibilité en échange de la cessation des hostilités, et ceux qui reçoivent ses parlementaires savent bien qu'il est inutile de lui demander aucune concession doctrinale. Quoi qu'il arrive, le *Syllabus* de 1864 restera acquis à l'Église, et Pie IX passera où passera Léon XIII.



Que les ennemis du nom chrétien ne se fassent donc pas illusion sur l'attitude du Souverain Pontife vis-à-vis des pouvoirs publics. Elle n'est pas dictée par la faiblesse ou par la pusillanimité, encore moins par la détresse de l'Église; elle s'inspire des vues supérieures du Pape sur l'état actuel du monde, et sur la mission de la Papauté. Léon XIII ne demande la paix qu'à ceux qui ont pour devoir de la lui donner, et qui, étant constitués les ministres de *Dieu pour le bien,* ne peuvent sans forfaire refuser la main qu'il leur tend. En apportant le rameau d'olivier à notre société déchirée par la discorde, le magnanime Pontife donne à toutes les nations une preuve de sa noble confiance dans leur loyauté, du respect qu'il professe pour leur mission divine, du désir qu'il a de les voir heureuses. C'est honorer les États que de leur offrir une paix honorable, c'est être grand que de la demander quand on pourrait s'en passer.

Son attitude en face de la franc-maçonnerie.

Veut-on se rendre compte de tout ce qu'il y a de bienveillance sincère et désintéressée dans cette attitude de la Papauté en face des gouvernements? Qu'on la regarde à l'œuvre vis-à-vis de ceux qui sont ses véritables ennemis. Notre siècle porte dans ses flancs une secte infâme qui est la Révolution faite chair, société à rebours dont le but est la destruction de la société, vraie Église de Satan qui n'a d'autre raison d'être que la guerre à l'Église de Dieu. Il n'est pas même besoin de la nommer; tout le monde a reconnu la franc-maçonnerie. Sous sa bannière sinistre, elle a enrôlé des légions de désespérés qui travaillent, dans tous les pays du monde, à exterminer la religion chrétienne et à anéantir la civilisation. Devenus les maîtres du pouvoir dans un grand nombre d'États, et cherchant à s'en emparer partout où il n'est pas encore dans leurs mains, ils ont fait à l'Église les plus cruelles blessures, et rêvent de lui porter enfin le coup mortel. Bien que, grâce à Dieu, les jours de leur règne soient désormais comptés, ce sont eux qui disposent encore des destinées des peuples, eux qui déchaînent à leur gré les révolutions, eux qui bloquent le Souverain Pontife dans le Vatican, d'où il ne pourrait plus sortir sans être exposé aux outrages de leur populace. Est-ce que Léon XIII désarme devant ces ennemis-là? Il est leur captif: leur fait-il des concessions? Non; il leur jette le gant, il les dénonce aux peuples et aux gouvernements, il organise contre eux la grande croisade du XIXe siècle. L'Encyclique *Humanum genus,* qui appelle tous les chrétiens à la rescousse contre la franc-maçonnerie, est là pour attester que l'esprit de conciliation déployé par Léon XIII dans ses rapports avec les pouvoirs légitimes est autre chose que de la faiblesse ou de la prudence humaine. Il y a, dans ce document mémorable, quelque chose de cette intrépidité chevaleresque, ou, si l'on veut, de cette grandeur toute

romaine, dont les prédécesseurs de Léon XIII ont laissé de si nobles exemples. Elle ne tremblait pas, la main qui a dardé ce trait dans les flancs du monstre; il était inaccessible aux vulgaires terreurs, le cœur généreux qui, étreint par les angoisses de la captivité, jette un pareil mot d'ordre aux échos du monde chrétien.

Mais ce qu'il faut admirer plus encore que le courage du Pontife prisonnier, c'est l'habileté transcendante, disons mieux, la sagesse surhumaine que révèle son plan de campagne. Remarquez-le bien, ce n'est pas un pontife belliqueux et implacable qui apparaît comme l'irréconciliable adversaire des loges, c'est le pacificateur par excellence qui déclare la paix impossible avec elle. Il propose un désarmement général, mais il en excepte la franc-maçonnerie, il lui refuse jusqu'au moindre armistice, et il déclare tout haut qu'elle est la seule et éternelle ennemie de la pacification sociale. Ainsi, il isole la secte, et il attire sur elle l'attention indignée de l'Europe. Il fait plus; il projette de loin, sur le monstre qui s'agite dans les ténèbres, de puissants faisceaux de lumière. Jamais cette puissance malfaisante, qui hait le jour, n'est apparue dans un jour aussi éclatant; jamais son but, son organisation, ses moyens d'action n'ont été éclairés d'une manière aussi saisissante. Les peuples l'ont vue apparaître pour la première fois dans toute sa hideuse nudité, et l'effet de cette vision a été si profond, qu'à partir de ce moment une nouvelle phase a commencé dans sa funèbre histoire. Désormais les chrétiens n'auront plus de repos qu'ils n'aient mis les pieds sur la secte maudite, et ne l'aient écrasée dans son propre fiel. La guerre systématique et savante est ouverte, et, si les troupes sont novices encore, l'ardeur est immense, et elles ont une foi sans bornes dans le généralissime. Francs-maçons du monde entier, qui, dans vos conciliabules, projetiez de descendre dans la fosse le cadavre de l'Église, c'est pour vous que la fosse est creusée, et c'est le cadavre de votre secte que nous y enfouirons aux acclamations du genre humain.

Le programme de Léon XIII n'est donc pas un programme de capitulation: il se compose de deux termes qui s'impliquent l'un l'autre: paix aux gouvernements et aux peuples, guerre à mort aux sectes antisociales! Une paix à tout prix, même avec les sectes qui outragent et qui persécutent l'Église, le Pape n'en veut pas; c'est par la justice et par la vérité qu'il entend réaliser la pacification universelle. Lord Beaconsfield disait à ses compatriotes, en revenant du congrès de Berlin : Je vous rapporte la paix avec l'honneur *(peace with honour)*. Le Pape ne rapportera pas d'autre paix à l'Église catholique: ses amis le savent, et ses ennemis l'apprendront une fois de plus à leur confusion.



Pourquoi les nations accueilleront les avances du Pape.

Sans doute, la paix ne dépend pas exclusivement de la bonne volonté du chef de l'Église: il y faut, au contraire, l'accord de tous les belligérants. Or, y a-t-il quelque raison de croire que les nations consentiront à terminer, pour l'amour de la papauté, une guerre qu'elles ont commencée en haine d'elle, et peut-on espérer qu'elles renonceront à leur défiance envers la curie romaine, aujourd'hui que, selon le style reçu, elles la voient plus envahissante que jamais? A cette objection la réponse est facile. Les nations asservies aux loges ont consenti à devenir les instruments d'une lutte impie contre le Père du genre humain, les nations débarrassées du joug dégradant des loges pleureront leur faute et en demanderont pardon à Dieu et aux hommes. Oui, lorsqu'à la voix du Souverain Pontife ces nations hypnotisées par les opérateurs maçonniques sortiront d'une léthargie pleine de suggestions honteuses, leur indignation contre les séducteurs ne connaîtra pas de bornes, et il faudra, encore une fois, l'influence modératrice de l'Église pour en contenir les excès. Or, ce réveil est proche, il est inévitable, et il n'y a plus aucune passe magnétique assez forte pour les replonger dans l'inconscience. Rendue à elle-même, la société civilisée entendra de nouveau la voix de cette conscience religieuse qu'elle porte dans son sein, et qui trouve dans la parole du Pape une expression si forte et si solennelle. Elle prêtera l'oreille à cette parole sacrée, elle y reconnaîtra l'accent de la justice, et, heureuse de se retrouver libre, elle prouvera sa liberté en se remettant spontanément sous l'autorité de son chef véritable.

Nous assistons aux obscurs commencements de ce retour aux principes chrétiens, et nous voyons naître les causes qui hâteront l'action de l'initiative pontificale. Le principal mobile qui déterminera cette grande évolution, ce ne sera pas, comme à d'autres époques, une intuition meilleure des vérités philosophiques et religieuses, ce sera, tout nous autorise à le prédire, la douloureuse expérience de la vie, et le pressentiment des catastrophes préparées par le rationalisme un instant victorieux. Déjà les événements, prenant la parole, font écho à la voix du Pape, et nous offrent en quelque sorte la contre-épreuve de ses enseignements, dont ils font ce que les apologistes pourraient appeler, comme les mathématiciens, la *démonstration par l'absurde.* On refusait d'en croire la Papauté proclamant la nécessité des bases surnaturelles de la société humaine, mais voici que les bases purement naturelles qu'il nous a plu de lui donner se dérobent sous nos pieds.

Banqueroute de la Révolution française.

Depuis un siècle, sur la foi des philosophes, nous faisons l'essai d'un régime qui prétend ne reconnaître d'autre souveraineté que celle de l'esprit humain: or, comment a réussi cet essai, et quels soulagements ont apportés à nos maux les panacées des philosophes? Hélas! nous voici à la veille du centenaire de 1789,

et nous assistons à la banqueroute de la révolution française (1). Les novateurs nous faisaient entrevoir au bout de leurs réformes la félicité de l'âge d'or, mais les gémissements qui sortent des flancs de la vieille Europe attestent que ces belles promesses tardent singulièrement à se réaliser. Ils nous berçaient d'un rêve de paix perpétuelle, et voici que les nations chrétiennes, armées jusqu'aux dents, épuisent le meilleur de leurs ressources pour nourrir les armées qui doivent les détruire (2). On a proclamé les *droits de l'homme:* mais quel est le droit nouveau que nous ayons acquis depuis lors, ou le droit ancien qui ait été mieux sauvegardé qu'autrefois? Nous vivons dans un siècle de tolérance, et l'on ne poursuit plus personne pour crime d'irréligion, mais tous les chemins d'Europe et d'Amérique sont sillonnés de religieux arrachés à leurs foyers et chassés de leur patrie pour crime de religion! La fraternité est écrite sur les murs de tous les édifices, mais au pied de ces murs on fusille des otages. On a tracé le *Tableau des progrès de l'esprit humain* (3), mais cet esprit, qui sait tout, ne sait plus d'où il vient, ni où il va, ni quelle est la loi de son existence ici-bas. La Révolution se vante, il est vrai, d'avoir mis fin aux abus de l'ancien régime, mais est-il bien vrai que ses remèdes ne soient pas pires que le mal? La féodalité d'autrefois est morte sans doute, mais que dire de la féodalité industrielle de nos jours, et du servage dans lequel elle tient enchaînée la population ouvrière? On a mis fin aux vices des corporations en supprimant celles-ci, et on a généreusement octroyé à tout le monde le droit au travail, mais comment se fait-il qu'on meurt de faim à l'ombre de ce droit, et que l'ouvrier, affranchi par la révolution, n'attend sa délivrance que d'une révolution nouvelle, qui sera plus atroce que la première?

(1) C'est chose instructive comme ces deux termes de *révolution* et de *banqueroute* semblent s'appeler fraternellement l'un l'autre. La révolution naissait à peine, que son plus grand orateur évoquait devant elle la vision de la *hideuse banqueroute*, et la prophétie de Mirabeau ne fut que trop réalisée. Il ne s'agissait, pour lors, que de la banqueroute financière; aujourd'hui, venus pour recueillir l'héritage des doctrines de la révolution, nous assistons à la banqueroute politique et sociale. Le mot est prononcé, remarquez-le, par les héritiers eux-mêmes. Dès 1871, la *Revue des Deux-Mondes* en faisait l'aveu fatal: « Ce que nous pensons tout bas, les uns en se soumettant docilement à la vérité, les autres en rechignant contre la clarté de l'évidence, *c'est que la banqueroute de la révolution française est désormais un fait accompli, irrévocable.* Il n'est pas une seule de ses promesses que la révolution n'ait été impuissante à tenir. » (Émile Montégut, *Où en est la Révolution française ; Revue des Deux-Mondes*, 15 août 1871.) Plus d'un enfant de la Révolution a fait, depuis lors, le même aveu, et voici ce qu'on lisait hier chez le prince des sophistes contemporains: « Il n'est pas impossible que, *fatigué des banqueroutes répétées du libéralisme,* le monde ne redevienne encore une fois... chrétien. » (Renan, *Histoire d'Israël*, préface.) Cette banqueroute a trouvé un historien dans M. Taine, que nul révolutionnaire ne pourrait suspecter de préjugés catholiques ou monarchiques, et elle est désormais, non seulement *un fait accompli et irrévocable,* comme s'exprime M. Montégut, mais aussi un *fait patent et incontestable.* A votre aise maintenant, messieurs les révolutionnaires, et célébrez le centenaire de 1789!

(2) « Les peuples plus éclairés, se ressaisissant du droit de disposer eux-mêmes de leur sang et de leurs richesses, apprendront peu à peu à regarder la guerre comme le fléau le plus funeste, comme le plus grand des crimes. On verra disparaitre celles où les usurpateurs de la souveraineté des nations les enchainaient pour de prétendus droits héréditaires... Les guerres entre les peuples, comme les assassinats, seront au nombre de ces atrocités extraordinaires qui humilient et révoltent les nations, et qui impriment un long opprobre sur le pays, sur le siècle dont les annales en sont souillées. (Condorcet, *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, dixième époque.)

(3) Condorcet, o. c.

Nous ne payons plus la dîme, cet impôt d'ancien régime qui servait à l'entretien du culte et au soulagement des pauvres, mais nous sommes accablés sous le poids des contributions par des gouvernements qui laissent les églises tomber en ruines, et qui nous forcent de remplir nous-mêmes sa tâche auprès des déshérités. Nous sommes débarrassés de la monarchie absolue : avons-nous gagné à la remplacer par l'anarchie absolue, et en quoi la tyrannie des majorités parlementaires qui violent cyniquement tous les droits est-elle plus anodine que le régime du bon plaisir royal et de la lettre de cachet? La révolution, fille de Satan, a été, comme son père, menteuse dès l'origine : elle devait tout édifier, et elle a tout détruit, ou du moins tout ébranlé. A son passif, nous portons la religion arrachée du cœur des misérables et remplacée par le désespoir, l'État privé de ses appuis et menacé par l'insurrection en permanence, la constitution éternelle du mariage violée par le divorce, l'autorité paternelle compromise avec la stabilité des foyers par le partage forcé, le patrimoine de la charité gaspillé et tari dans sa source; et, en compensation de tant de désastres, qu'avons-nous à enregistrer dans les colonnes de l'actif? La guillotine, la *Carmagnole,* les assignats, les bureaux de bienfaisance, l'école neutre, l'instituteur athée et l'infirmière laïque! Est-ce tout? Non, car il reste encore des institutions à détruire et des choses saintes à profaner : la religion, la famille et la propriété sont toujours des forces sociales, et l'œuvre de la révolution ne sera pas accomplie tant qu'elle ne nous aura pas donné l'athéisme obligatoire, l'amour libre et la communauté des biens. C'est pour cela que ses agents sont à l'œuvre d'un bout à l'autre de l'Europe. Anarchie! hurlent à l'Occident les plus avancés de ces fous furieux. Néant! répètent à l'Orient leurs frères d'armes. A ce signe de ralliement les disciples de Proudhon et ceux de Bakounine échangent de loin le salut de l'épée, dans l'espoir qu'un jour ils se serreront les mains sur les ruines fumantes de la civilisation européenne. Alors la révolution aura fini son œuvre, et ceux de ses enfants qu'elle n'aura pas dévorés pourront se réjouir de son œuvre dans l'égalité du néant.

Parallèle entre le trouble de la société civile et l'harmonie qui règne dans l'Église.

En face de cette géhenne révolutionnaire, pleine de blasphèmes et de cris de douleur, et illuminée par la clarté sinistre de ses propres flammes, il est impossible que les esprits réfléchis ne soient frappés de la paix profonde, de l'ordre magnifique et du calme surnaturel qui règnent au sein de l'Église catholique. Quel spectacle nouveau et inattendu pour le rationaliste sincère! On dirait d'une vision qui mettrait à la fois sous les yeux les scènes lumineuses du ciel et les drames effroyables de l'enfer. Regardez et écoutez, ô vous qui restez à la porte de l'Église, et dites si votre cœur ne se trouble pas devant ce seuil béni que vous ne voulez pas franchir!

Quel air de jeunesse et de joie sur les physionomies sereines des enfants de l'Église! Quelle douceur infinie dans l'accent de leurs voix qui s'élèvent en chœurs fraternels, pour glorifier Dieu et pour le bénir du bienfait de la vie! Pourquoi, au milieu des troubles de notre siècle, ce privilège de sécurité et ces espérances de bonheur qui font de la communion catholique l'heureuse république de la paix? Ah! c'est que là l'humanité a trouvé sa vraie constitution sociale, celle qu'elle n'a pas créée, mais qu'elle a reçue, en même temps que l'existence, de l'auteur de toutes choses créées! Inaltérablement en possession de la loi véritable, le chrétien ne la cherche pas avec angoisse, il l'embrasse avec amour, il la pratique avec fidélité. Cette loi sainte, qui n'avait pas de nom dans la langue humaine, et qu'il a fallu appeler d'un nom apporté du ciel avec elle-même, tient tout entière dans ce seul mot : Charité! Elle crée un lien social d'une force et d'une suavité sans pareilles, qui met dans la vie commune une harmonie parfaite, et qui fait de l'Église le vestibule du ciel. On ignore absolument dans l'Église le conflit entre les prétentions de l'autorité et les revendications de la liberté : et quel conflit pourrait-il y avoir, d'ailleurs, entre une autorité qui est aimée et une obéissance qui est libre? On n'y connaît pas davantage les rivalités entre ceux qui possèdent et ceux qui convoitent, puisque, en vertu de la loi de charité, on n'y est riche que pour donner et pauvre que pour recevoir. Vous y chercherez en vain une souffrance qui reste sans remède, une douleur qui ne trouve pas sa consolation. Vous n'y rencontrerez pas un seul déshérité, sinon celui qui veut l'être, et qui sort volontairement de la maison paternelle. Le plus malheureux des hommes y a sa place à côté du puissant à la table commune, et ceux dont le monde méprise les haillons y brillent entourés de l'auréole de Jésus-Christ. A l'épreuve de tous les désastres qui assaillent les sociétés humaines, cette société parfaite, depuis deux mille ans, donne à l'humanité le spectacle d'une institution qu'aucun germe de mort ne menace, mais qui se rajeunit sans cesse, et communique sa propre jeunesse à tout ce qu'elle touche. Il suffit, en effet, de porter à la société temporelle une étincelle du feu de la charité catholique, pour qu'aussitôt elle se transfigure et vive d'une vie meilleure. Vingt fois les législateurs ont eu l'occasion de l'essayer, vingt fois ils en ont fait l'expérience merveilleuse : l'Église, qui n'est instituée que pour procurer à ces enfants le bonheur éternel, leur donne encore, par surcroît, les plus pures félicités d'ici-bas (1).

(1) C'est ce que l'Église ne cesse de répéter, depuis l'Évangile jusqu'à Léon XIII. « Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice, et le reste vous sera donné par surcroit. » (Évang. s. Math.)

« Œuvre immortelle du Dieu miséricordieux, l'Église a pour mission propre de procurer à ses enfants le salut

Leçon qui se dégage de ce contraste.

Il y a, dans ce double tableau si plein de contrastes, un enseignement qui s'impose avec une force irrésistible à tous les esprits clairvoyants, et c'est pourquoi Léon XIII se plaît à le mettre si souvent sous nos yeux. D'une part, l'avortement de toutes les entreprises de la Révolution, de l'autre la fécondité inépuisable de l'Église dans le présent comme dans le passé, se dégageant avec une évidence tous les jours plus lumineuse, constituent comme le résultat d'une immense enquête dont le genre humain serait à la fois l'auteur et l'objet. A la lumière de cette enquête, bien des préjugés se dissipent, bien des yeux se dessillent. Sans vouloir exagérer, il est permis d'affirmer qu'il existe dès maintenant, en dehors de l'Église, un groupe d'esprits distingués et influents qui ont entièrement rompu avec la révolution. Historiens, économistes, hommes d'État, ils sont guéris de l'illusion philosophique du XVIIIe siècle, ils haussent les épaules devant le *contrat social,* ils cherchent ailleurs que dans les formules abstraites du rationalisme la solution des problèmes sociaux qui préoccupent notre époque. Ils se rendent compte de cette grande vérité que la vie des sociétés humaines est réglée par des lois que le génie de l'homme n'a point faites, mais qui découlent elles-mêmes d'une loi supérieure renfermant et engendrant toutes les autres. Ils ne reconnaissent pas encore que cette loi n'est autre que la volonté éternelle du Créateur, mais ils l'entrevoient du moins, et souvent ils ne font que traduire en formules laïques les axiomes du droit social chrétien. Pour beaucoup d'entre eux, l'Église est déjà le pôle mystérieux sur lequel s'oriente leur pensée, et, ils sont eux-mêmes des apologistes sans le savoir, puisque de toutes leurs études se dégage, avec un mépris raisonné pour les théories révolutionnaires, une sincère admiration pour la puissance civilisatrice du principe catholique. Que le nombre de ces désabusés vienne à grossir, qu'ils groupent autour d'eux, selon l'ordinaire, un certain nombre d'intelligences vassales, et voilà l'armée compacte de la révolution entamée par un dissolvant redoutable dont elle n'est pas en état de conjurer l'action.

Revirement dans les esprits depuis l'avènement de Léon XIII.

Ceci ne sont pas de vaines conjectures ni des espérances à long terme; c'est l'histoire du temps présent, l'histoire d'hier et d'aujourd'hui. Depuis que Léon XIII est monté sur le trône, quel revirement inattendu en quelques années! Que d'esprits habitués à voir dans l'Église l'éternelle ennemie du progrès social, qui s'arrêtent aujourd'hui avec une espèce de stupeur devant son inépuisable

éternel et la félicité céleste; et néanmoins, elle est si féconde en bienfaits dans le seul domaine temporel, qu'elle ne pourrait l'être davantage, quand même elle serait instituée en vue du bonheur terrestre. »

Montesquieu a formulé cette vérité si évidente dans des termes presque semblables: « Chose admirable! la religion chrétienne, qui ne semble avoir d'objet que la félicité de l'autre vie, fait encore notre bonheur dans celle-ci. » *(Esprit des Lois,* l. XXIV, ch. III.)

fécondité! Il était de mode, il y a peu de temps encore, de crier à la décadence de l'Église; aujourd'hui, on entend *le Journal des Débats* déclarer, sans être contredit par personne, qu'elle est la seule autorité morale qui soit restée debout. Et d'autre part, quel découragement a succédé, parmi les ennemis du nom catholique, au joyeux entrain d'autrefois! Regardez autour de vous et dites ce qui reste des bataillons qui, de tous les coins de l'Europe, arrivaient enseignes déployées à l'assaut de l'Église! Ils se sont dispersés comme la fumée, et si la franc-maçonnerie voulait passer en revue aujourd'hui les forces dont elle disposait hier, un morne silence serait la réponse de ses légions évanouies. Où est le tribun qui avait crié: Le cléricalisme, voilà l'ennemi! et que sont devenus les lieutenants qu'il avait groupés autour de son œuvre néfaste? Où sont les communautés vieilles catholiques de l'Allemagne et de la Suisse, et qui connaît, à l'heure actuelle, les noms de ceux qui s'étaient mis à leur tête? Et cette guerre bruyante commencée contre l'Église au nom du libéralisme, ce *Culturkampf* qui promettait d'en finir avec le papisme, où en est-il pour le moment? Les puissants qui en avaient accepté la direction ont abandonné leur commandement et laissé leur armée à la débandade; bien plus, ils ont signé la paix pour leur compte personnel, et contracté alliance avec cette même Église tant honnie. Pendant que M. de Bismark stupéfie l'Europe par la volte-face de sa politique religieuse, on voit M. Gladstone, l'auteur de la célèbre brochure contre le *Vaticanisme,* tourner autour des portes du Vatican et épier le moment d'y pénétrer à la dérobée. Si, comme tout nous autorise à le croire, de telles dispositions viennent à s'accentuer et à s'affermir, le jour ne doit plus être éloigné où, parties de deux extrémités opposées, la société civile et la Papauté, faisant chacune la moitié du chemin, se rencontreront enfin et échangeront le baiser de paix. Ce sera le couronnement de la grande politique où le Pape a mis son cœur et son génie, et, quel que soit le Souverain Pontife qui sera assis pour lors sur le siége de saint Pierre, Léon XIII triomphera dans son successeur.

Symptômes d'une régénération sociale.

Alors commencera pour la Papauté une nouvelle période de puissance et de splendeur, qui fera peut-être pâlir l'éclat de ses plus beaux triomphes d'autrefois. Il n'est guère possible de dire quelles seront les limites de son pouvoir, et il serait plus facile et plus sûr d'affirmer qu'il n'en aura point. Tout prépare et annonce cette grande époque. Il est incontestable qu'à l'heure qu'il est, la foi romaine est en progrès dans le monde entier, tandis que toutes les autres sociétés religieuses reculent ou restent stationnaires. A la vérité, chaque malheureux que, dans notre Europe occidentale, l'ignorance ou la corruption font sortir des rangs sacrés de



l'Église militante, s'imagine qu'elle est en décadence parce qu'elle l'a perdu, mais qu'importe à la fécondité de l'arbre de vie les fruits pourris qui jonchent son pied ? Depuis le commencement de ce siècle, l'Église catholique a marché à pas de géant chez tous les peuples d'origine anglo-saxonne. Non seulement elle a envahi l'Amérique du Nord et l'Australie, mais, en Angleterre même, elle fait des progrès qui arrachent des cris d'alarme aux sentinelles les plus vigilantes de l'anglicanisme (1). Et aujourd'hui, se retournant vers les contrées d'où elle a apporté la foi, elle assiste à la naissance d'un autre mouvement parmi les peuples séparés d'elle depuis des siècles, et que semble tourmenter la nostalgie de Rome. Qui peut dire ce que nous réservent les tressaillements obscurs et profonds qui remuent la conscience religieuse des fidèles de l'Église d'Orient ? Les Slaves et les Grecs se sentent mal à l'aise sous les voûtes d'un sanctuaire où ne retentit que la voix du César de Moscou; ils gravitent dans la direction de la chaire romaine. Les sectes rebelles à la voix du salut, et qui restent assises dans l'obstination, tombent en poussière comme le protestantisme luthérien; celles-là seules semblent vivre qui sont sur le chemin du Vatican. Partout on se rend compte que l'ère des schismes est passée, que l'heure de l'unification suprême pour le grand combat est arrivée. Le genre humain, à la voix du Pape qui retentit dans ses ténèbres, s'ébranle et se met en marche, reprenant aux révolutionnaires italiens leur cri de ralliement: *Andremo a Roma santa !*

Centralisation des forces de l'Église.

A cette puissante concentration des membres épars de l'Église correspond une dilatation prodigieuse de sa force centrale. Le pouvoir du Pape est le plus universel qu'il y ait au monde, ou, pour mieux dire, il est le seul qui mérite vraiment ce titre. Au lit de mort de Grégoire VII, les cardinaux qui assistaient à l'agonie de ce grand homme mort en exil *pour avoir aimé la justice et détesté l'iniquité,* lui disaient avec le psalmiste: Seigneur, vous ne pouvez mourir en exil, car la volonté de Dieu vous a donné les peuples en héritage, et marqué les confins du monde pour limites de votre juridiction. Ce programme prophétique, formulé avec une si sereine assurance à pareille heure et en pareil lieu, le XIXe siècle s'est chargé d'en faire une triomphante réalité. L'autorité du Souverain Pontife s'étend aujourd'hui d'un pôle à l'autre sur toutes les contrées du globe. L'immense empire du tzar a ses limites sur la carte du monde; mais qui déterminera celles de l'empire des Papes? *Le Foreign Office* traite des affaires innombrables, et a l'aspect d'une institution cosmopolite; mais la Secrétairerie d'État et la Propagande en traitent

(1) « The secession of doctor Newman dealt a blow to the church of England under which it still reels. » Lord Beaconsfield, préface de *Lothair*.



bien davantage, sans compter celles de l'Angleterre elle-même. Il n'est qu'une seule autorité ici-bas qui ne soit étrangère nulle part, et qui soit obéie partout au même titre que les autorités nationales: c'est la Papauté. En vain, pour mettre obstacle à l'ingérence des puissances européennes dans les affaires du continent américain, les États-Unis formulent la doctrine de Monroe: les barrières qui arrêtent la politique de l'Europe au seuil du Nouveau-Monde ne sont pas un obstacle pour le Pape, il règne au-delà de l'Atlantique avec une majesté devant laquelle s'incline toute autre grandeur. Toutes les capitales sont des villes de son empire. On lui obéit à Paris, à Londres, à Berlin, à New-York, à Quito, à Pékin, à Calcutta, à Sydney. A toutes les heures du jour et de la nuit, son nom retentit dans les prières que les fidèles élèvent vers le ciel. Il y a quelques mois, une ingénieuse invention de la piété catholique a donné une expression saisissante à cette ubiquité de la chaire romaine. Lorsque, le premier janvier de l'année 1888, Léon XIII a célébré dans la basilique vaticane la messe solennelle de son jubilé, les fidèles du monde entier ont pu participer à cette grande fête à l'heure précise où elle se célébrait, grâce à une planisphère indiquant pour tous les pays et pour la plupart des villes principales, l'heure qu'il y était au moment où le cadran des horloges romaines marquait sept heures et demie du matin. Si bien que, s'élevant du sein des ténèbres de minuit ou au milieu des splendeurs du soleil de midi, deux cent millions de voix ont pu, éparses dans le monde et réunies dans la foi, s'unir à la voix du Pape pour monter vers Dieu avec elle dans une seule et même prière, symbole superbe de la victoire de l'unité catholique sur l'espace et sur le temps!

Action de l'Église sur la société civile.

Ce serait se tromper étrangement que de croire, parce que cette puissance est purement spirituelle, qu'elle est et restera sans action sur la marche de la société civile. Les esprits bornés qui ne croient qu'à la force brutale peuvent se forger de pareilles illusions; la réalité leur inflige de cruels démentis. L'état actuel du monde laïcisé, pour parler comme les barbares, est un état contre nature dont le vrai caractère est d'être exceptionnel et transitoire. L'esprit chrétien, que les francs-maçons ont voulu chasser des institutions civiles, y rentrera malgré eux; il en est l'âme, et il les inspirera aussi longtemps qu'elles vivront. Toujours la vie des nations sera déterminée par des lois morales, et toujours ces lois morales découleront des doctrines religieuses; voilà le fait éternel contre lequel ne sauraient prévaloir les politiciens. Et quand ces lois morales sont les plus pures que l'esprit humain puisse imaginer, et quand ces doctrines sont les plus sublimes que la raison humaine puisse concevoir, elles assurent à celui qui en a le dépôt une



autorité indéfectible sur la société civile au milieu de laquelle il vit. Ne cherchez pas ailleurs le secret de l'ascendant incomparable de la Papauté. Contesté ou obscurci dans des heures de fièvre, cet ascendant reparaît plus éclatant chaque fois que le monde abandonné à lui-même a fait l'expérience de son incurable misère. Quels sont les intérêts purement profanes auxquels la Papauté soit étrangère? Nous avons vu, dans ces dernières années, la sollicitude de Léon XIII appelée tour à tour sur les questions économiques aux États-Unis, agraires en Irlande, militaires en Prusse, scolaires en Belgique et en France. Nous l'avons vu, même lorsqu'il s'agissait de débats purement politiques, plus écouté en Allemagne que l'empereur Guillaume, en Irlande que la reine Victoria. Il n'a tenu qu'à lui d'effacer d'un trait de plume le protectorat français dans l'Extrême-Orient. Il a vu comparaître devant lui, comme devant un juge sans appel, l'Ordre des chevaliers du travail, et de la sentence qu'il a eu à rendre a dépendu en grande partie la paix intérieure des États-Unis. Il a entendu l'Irlande et l'Angleterre plaider à sa barre un procès qui dure depuis trois siècles, et dans lequel lui seul, on peut l'affirmer sans crainte, rendra le verdict définitif. Il a compté au nombre de ses clients le plus puissant homme d'État de ce siècle, le chancelier de fer. Il a siégé comme arbitre entre l'Allemagne et l'Espagne, et il a tranché souverainement leurs débats, renouvelant ainsi, au XIXe siècle, le spectacle d'un Pape qui dispose de la terre et qui la partage entre les princes. Léon XIII peut dire comme saint Grégoire le Grand : « Les soucis extérieurs qui accablent le Pontife romain sont tellement nombreux, que souvent on ne saurait dire si son office est celui d'un pasteur spirituel ou bien celui d'un prince temporel (1). » Seulement, l'objet de ces préoccupations, c'était, pour saint Grégoire, la ville de Rome; pour Léon XIII, c'est le monde entier. *Urbs, orbis.*

Appels faits au Pape par les gouvernements.

Chose extraordinaire! Aujourd'hui comme alors, c'est la Papauté qui se préoccupe de maintenir les limites séculaires du temporel et du spirituel, ce sont les États qui l'invitent à les franchir. Qui parle aujourd'hui de ses empiétements sur le domaine de la politique? C'est à qui la suppliera d'empiéter, et il lui faut de l'énergie pour résister à tant de sollicitations, pour rester résolument enfermée dans le cercle de ses attributions religieuses. Il fut un temps, et nous sommes habitués à le considérer comme l'âge d'or de la Papauté, où l'usage le plus légitime que le Souverain Pontife faisait de son autorité spirituelle était dénoncé comme un attentat intolérable sur les droits des couronnes, et où les évêques eux-mêmes,

(1) S. Greg. Magn. Epist. I, 25 (*al.* 24) : Hoc in loco quisquis pastor dicitur curis exterioribus graviter occupatur, ita ut sæpe incertum fiat, utrum pastoris officium an terreni proceris agat.

réunis autour de leur souverain, protestaient au nom des libertés de l'Église nationale chaque fois que le monarque voulait attenter aux droits de l'Église universelle. C'était le temps où le vicaire de Jésus-Christ, pourchassé dans ses propres États, était saisi et souffleté par ordre du roi très chrétien, simplement parce qu'il lui avait rappelé en termes paternels que le pouvoir royal a des limites. Que pensent de ce temps les contemporains qui voient le plus puissant État de la terre, et un État protestant, appeler spontanément le Souverain Pontife à intervenir dans ses affaires intérieures? Leur paraît-il que ce soit là un phénomène isolé, et qu'il n'y faille voir que le résultat accidentel du caprice d'un puissant? Non, ce ne serait rien comprendre aux événements que de méconnaître le caractère universel d'une situation dont cet épisode n'est que l'indice. Ces appels réitérés à l'intervention du Souverain Pontife dans le domaine des choses temporelles trahissent le malaise général des États sécularisés. Les puissances civiles, rabaissées au rang d'institutions purement humaines, comprennent qu'elles ne s'appuyent plus que sur la force brutale, et qu'elles ont cessé d'agir sur les consciences. Elles voudraient retrouver le prestige surhumain que leur donnait autrefois la bénédiction de l'Église, et c'est pourquoi elles invoquent aujourd'hui son patronage. Les puissants qui font le chemin de Canossa n'ont pas besoin d'autre excuse auprès de leurs amis : ils sentent les consciences se dérober sous eux, et ils poussent le cri de détresse vers Celui qui marche sur les flots de la mer. Voilà ce qu'ont gagné à la laïcisation ceux qui, depuis un siècle, travaillent à dépouiller le pouvoir civil de son caractère religieux. Ils ont travaillé pour l'Église et pour le Pape, et il y a quelqu'un là-haut qui se rit de leurs efforts : *Qui habitat in cœlis irridebit eos.*

Exaltation du Pontificat romain.

Ainsi se continue sous nos yeux l'exaltation du pontificat romain, faite de tout ce qui grandit le Pape et de tout ce qui diminue les rois. L'étonnant prestige personnel de Léon XIII accélère encore ce prodigieux mouvement d'ascension. Le monde a sous les yeux, dans l'éclat inouï des fêtes jubilaires, comme un symbole de l'avenir que la Providence réserve au successeur de Pierre. Ce spectacle a été si grand, qu'il a ébloui ceux-là même qui y assistaient les yeux fermés. « L'humanité, s'est écriée la philosophie dite indépendante, n'a rien vu de pareil jusqu'à ce jour (1). » Mais l'éclat que Léon XIII fait briller sur le Vatican

(1) Voici le passage tout entier: Tous les cœurs amis du bien, à quelque nation qu'ils appartiennent, doivent être profondément émus du grand spectacle que vient de donner au monde le jubilé de S. S. Léon XIII. L'humanité n'a rien vu de pareil jusqu'à ce jour; il n'est pas trace dans l'histoire d'un tel hommage rendu à une puissance purement spirituelle par tous les peuples et par toutes les croyances sans distinction. Cet hommage universel était dû à un Pontife si sage et si pacifique. Il fait aussi le plus grand honneur à la civilisation en général, et la philosophie la plus indépendante doit s'en réjouir non moins vivement que la catholicité. C'est un symptôme très significatif d'un avenir meilleur. (Lettre de M. Barthélemy Saint-Hilaire à Mgr Lorenzelli.)



continuera d'entourer ce siége sacré après sa mort. Les Papes acquièrent pour la papauté; Pierre est l'héritier de tous ses successeurs. La majesté surhumaine qui entoure aujourd'hui les pontifes romains, et la vénération sans bornes dont ils sont l'objet de la part des peuples sont des biens de mainmorte dont aucune législation humaine ne peut arrêter l'accroissement indéfini. Vêtue de gloire et d'honneur, la Papauté s'élève sur l'horizon de notre civilisation, toujours plus haute, toujours plus bienfaisante, toujours plus radieuse, et dix-neuf siécles à genoux devant elle lui redisent avec des paroles païennes, mais avec un sens profondément chrétien, la solennelle adjuration du poète antique :

Tu regere imperio populos, Romane, memento!

Indépendance territoriale nécessaire à la Papauté.

Mais si, comme tout nous l'atteste, ce sont là les destinées futures de la Papauté, sa situation territoriale peut-elle continuer d'être celle d'une captive ou d'une exilée, et le monde assistera-t-il longtemps encore à ce spectacle qui est un scandale pour toute conscience civilisée : le prince du genre humain tenu en prison par la franc-maçonnerie italienne? Cette question n'est pas susceptible de deux réponses. L'histoire et la raison nous le disent : la Papauté dégage son pouvoir temporel comme le soleil dégage ses rayons; où elle est, elle est souveraine de plein droit, et elle le devient nécessairement par la force irrésistible des choses. Tant que cette souveraineté lui est contestée ou se trouve entravée, il règne dans le monde un malaise qui ne peut prendre fin qu'avec le rétablissement de l'ordre providentiel. Donc, qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, la solution catholique de la question romaine s'impose comme une nécessité de jour en jour plus impérieuse La liberté indispensable de celui qui, devant commander à tous, ne peut dépendre de personne; la dignité du chef de l'Église universelle, qui ne doit pas être plus longtemps enfermé et outragé dans sa capitale par des truands impunis; l'honneur du monde catholique, qui, depuis dix-huit ans, frémit au spectacle des indignes outrages dont on abreuve son père; la volonté du peuple romain, exprimée d'une manière non équivoque dans ses suffrages municipaux; l'avenir de la ville de Rome, déchue de son rang de capitale du monde et menacée par ses maîtres nouveaux d'un sort que ne lui avaient pas infligé les Goths et les Vandales; l'intérêt de l'Italie elle-même, qui, brouillée avec la conscience catholique, porte au flanc une plaie incurable, tout se réunit pour accélérer le cours des événements qui décideront demain des destinées de la Papauté et du monde. Et il faudrait être aveugle pour ne pas voir de quel côté ils péseront. Si les protestations incessantes

de l'épiscopat et du monde catholique tout entier, si les revendications généreuses de Garcia Moreno, de Pidal et de Windhorst ne sont pas des symptômes assez significatifs pour des gens qui ne croient qu'à la force brutale, le silence menaçant de l'Europe diplomatique autour de la question romaine, l'isolement dans lequel elle confine la triste cour enfermée au Quirinal, l'empressement avec lequel, de toutes parts, les cabinets reconnaissent au Pape dépossédé la qualité de souverain, toutes ces démonstrations et tant d'autres encore attestent suffisamment ce que réservent aux hôtes actuels de la ville des Papes les dispositions du monde civilisé. *Rome est intangible!* Cette parole du roi Humbert a toute la valeur d'un de ces oracles anciens tombés des lèvres inconscientes d'un enfant, et dont soudain tout un peuple saisissait la portée fatidique. Oui, Rome est intangible, et c'est pour cette raison que l'Italie, si elle veut se dérober au châtiment des sacrilèges, doit la restituer à son souverain légitime : l'Europe chrétienne n'admetttra jamais d'autre politique des *mains nettes*.

L'Italie reconnaîtra-t-elle la nécessité du pouvoir temporel?

L'Italie reconnaîtra-t-elle cette nécessité, et voudra-t-elle s'y conformer ? Ici, le problème semble prendre quelque chose de douloureux et de tragique. Peut-on exiger qu'obéissant aux exigences de la diplomatie européenne, une grande nation se dessaisisse d'un bien acquis injustement sans doute, mais auquel l'amour-propre et la susceptibilité patriotique lui feraient une loi de ne pas renoncer sous la pression de l'étranger ? Ne croit-on pas que, séduite par les loges et égarée par un faux point d'honneur, elle périrait plutôt dans une résistance désespérée à ses propres intérêts et à ceux de la civilisation ? Cette grave question a préoccupé depuis le 20 septembre 1870 tous ceux qui pensent, et ils n'en ont pas trouvé la solution. Aucun des moyens qu'on a mis en avant ne peut y suffire. Ce n'est ni un congrès international rendant une sentence unanime, ni une guerre d'où l'Italie sortirait vaincue, qui trancheront la question romaine d'une manière conciliable avec sa propre dignité et avec les intérêts du Saint-Siège romain. Il ne faut pas qu'on puisse dire là-bas, avec quelque ombre de raison, que le Pape a été ramené *dans les fourgons de l'étranger*, et que, pour redevenir le maître de la Ville éternelle, il a déchaîné les calamités de la guerre contre la patrie italienne. Il ne faut pas que le Saint-Siège, affranchi par l'Europe, garde pour voisine et pour geôlière une nation humiliée, courroucée, et prête, comme autrefois les rois lombards, à fondre sur lui chaque fois que ses protecteurs étrangers auraient tourné le dos. Une telle solution n'en est pas une, et ce serait n'avoir pas le sens des réalités contemporaines que de la croire désirable, même si on la considérait comme momentanément possible.



Solution de la question romaine par Léon XIII.

Comment donc, encore une fois, sera résolue la question romaine? Elle ne le sera, elle ne peut l'être que dans le sens indiqué par Léon XIII. Admirez avec quel art divin, avec quelle douceur surnaturelle les mains de l'illustre Pontife défont ce redoutable nœud gordien de la politique moderne. La question romaine est une question internationale, et c'est pour cette raison qu'elle doit être tranchée par l'Europe, mais c'est aussi, pour l'Italie, une question nationale, et, par suite, elle ne peut être tranchée d'une manière efficace qu'avec le concours de l'Italie. Voilà ce qu'a entrevu le regard pénétrant du Souverain Pontife, et alors, mû par une inspiration sublime, il a fait la démarche qui ouvre une phase décisive dans l'histoire de la question romaine. C'est à l'Italie elle-même qu'il demande justice, c'est de l'Italie elle-même, agissant dans la plénitude de sa liberté et de son repentir, qu'il l'attend avec confiance. Cet appel touchant à la patrie ingrate et abusée, c'est un trait de génie digne du grand esprit et du noble cœur de Léon XIII; c'est aussi, oserons-nous le dire? la parole de vie qui apporte la solution providentielle du grand conflit. Que l'Italie prête l'oreille à la voix du patriote assis sur la chaire de saint Pierre, qu'avec son cœur elle réponde à l'appel que le cœur a dicté, et c'en sera fait à jamais du conflit énervant dans lequel elle menace de laisser sa prospérité, son honneur et peut-être même son existence nationale.

Or, l'Italie est une nation généreuse et intelligente, qui sait quelles sont les conditions de son *primat moral et civil;* elle n'ignore pas que la Papauté, qui a été sa gloire dans le passé, sera aussi, si elle le veut, sa force dans l'avenir. L'Italie sait, et ses penseurs le lui ont dit assez souvent, que la possession sacrilège de Rome ne sera pour elle qu'une source de désastres, que Rome ne lui appartient pas, que la ville éternelle, capitale de l'univers civilisé, ne peut pas être une ville nationale (1). L'Italie se rend compte qu'il n'y a pas de honte pour elle à se faire spontanément l'exécutrice d'un verdict prononcé par la conscience du genre humain, mais que le danger et l'opprobre consisteraient à se mettre au ban de l'humanité en y résistant. L'Italie, qui a protesté pendant quatre-vingts ans contre la captivité de Babylone, ne voudra pas que la Papauté finisse par demander à un nouveau exil

(1) Le Chef de l'Église doit avoir, et, croyez-le, l'Italie veut qu'il ait le nom, l'indépendance, la grande et exceptionnelle situation d'un souverain. Il doit résider seul à Rome. (Massimo d'Azeglio, lettre du 22 août 1871.)

Il me semble toujours impossible qu'on veuille et puisse faire de la *Ville* notre capitale. Cette conviction est, en même temps que la mienne, celle de Capponi et de tout ce que l'Italie compte d'esprits vraiment élevés. (Id. lettre du 4 mai 1862.)

Je crois que le Pape doit avoir une ville où il n'ait personne au-dessus de lui, — que cette ville doit être Rome, — et que Rome serait une mauvaise capitale pour l'Italie. Je crois ces trois choses fermement. (Gino Capponi, cité par E. Rendu. *La Lettre du Pape et l'Italie officielle,* p. 29.)

les conditions de dignité et d'indépendance qui lui sont refusées à Rome. Elle peut traiter sans scrupule avec le Pape qui l'y invite; cela vaut mieux que de traiter avec un vainqueur étranger. Nation catholique tombée aux mains d'une secte infâme, elle est leur victime et non leur complice, et toute son âme proteste contre le régime ignominieux que les agents de la franc-maçonnerie infligent à son père. La voix du Pape qui l'a rappelée à elle-même, portera ses fruits; et déjà les manifestations non équivoques de son dévouement au Saint-Siége mettent le désespoir et la terreur dans l'âme de ses tyrans. Et nous, catholiques de l'Europe entière, nous assistons avec joie à ses généreux efforts, nous battons des mains au réveil de son patriotisme catholique, et nous crions du fond du cœur: Courage, Italie!

Conclusion.

Mais, si nous abandonnons à l'Italie la tâche glorieuse de rétablir la chaire romaine dans l'intégrité de ses droits, cela veut-il dire que nous puissions désormais nous croiser les bras, cesser de faire entendre les protestations du monde catholique, renoncer à faire agir les ressorts de la diplomatie européenne? Non, il faut au contraire que l'action du monde chrétien soit plus intense que jamais, et que toutes les ressources soient mises en œuvre pour stimuler l'énergie du mouvement national de l'Italie. Il faut que le peuple de ce beau pays, dans son courageux effort de réaction contre le joug franc-maçonnique, se sente appuyé sur l'univers chrétien, et qu'il ait la conscience de s'acquitter d'une mission œcuménique. C'est à ce prix qu'est le succès final, et voilà pourquoi notre protestation doit être continue, universelle et indéfectible. Si faibles qu'elles puissent être, chacune de nos revendications, s'ajoutant au chœur innombrable des voix qui protestent contre l'iniquité, contribue à l'éclat de cette voix de tonnerre par laquelle le monde civilisé interrompt sans relâche la prescription qu'on essaye d'établir au profit d'un crime de lèse-humanité.

Telles sont les grandes œuvres à l'accomplissement desquelles est consacré depuis dix ans le pontificat de Léon XIII. Du vaste programme dont nous avons essayé d'entrevoir les lignes maîtresses, une grande partie est déjà réalisé, et quant au reste, le Pape y travaille tous les jours dans la solitude de sa cellule, ayant Dieu en face de lui et le monde à ses pieds. Lui sera-t-il donné d'assister de son vivant à l'expansion des germes qu'il confie aux sillons de l'heure présente, ou bien est-ce *un autre Léon* qui recueillera dans la joie ce qu'il sème aujourd'hui dans les larmes? C'est le secret de Dieu. Ce que nous avons le droit de dire, c'est que ce pontificat à jamais mémorable ouvre à la civilisation chrétienne les portes d'une destinée nouvelle. Un souffle d'avenir gonfle les bannières frémissantes de

l'Église; une aurore éblouissante se lève sur ses bataillons qui s'arment pour les grands combats. Placé au sommet du monde, Léon XIII en est déjà tout illuminé, et sur ses traits sacrés nous en voyons briller la splendeur joyeuse. Ainsi, dans les Alpes, la nuit couvre encore les vallées, et déjà le voyageur, en levant les yeux, salue la lumière du jour qui dore les cimes immaculées de la Jungfrau.

APPENDICES

I

LES NONCIATURES APOSTOLIQUES EN BELGIQUE DEPUIS 1830

INTRODUCTION

Des envoyés diplomatiques du Saint-Siège en général. — Classification des envoyés du Saint-Siège. — Utilité et nécessité de la diplomatie romaine. — Origine de l'hostilité contre la diplomatie romaine. — Histoire de la suppression de la légation de Hollande au Vatican. — Utilité particulière des relations diplomatiques de la Belgique avec la Cour de Rome. — La légation belge à Rome et le parti libéral. — Histoire de la double représentation diplomatique de la Belgique à Rome.

Le successeur de saint Pierre a l'obligation de confirmer ses frères et de paitre tout le troupeau du Sauveur, non seulement les agneaux, mais aussi les brebis. Par une conséquence logique de cette obligation, il a dû recevoir en même temps les moyens de s'acquitter d'une si grande et si auguste charge. De ce principe découle nécessairement le droit inhérent à la primauté de l'évêque de Rome d'envoyer des représentants dans tous les pays du monde, quand l'exigent les besoins multiples et extraordinaires de l'administration suprême de l'Église universelle: ce droit de députer des représentants extraordinaires a été admis toujours, même par ceux qui ont combattu les privilèges diplomatiques du Saint-Siège (1).

De la primauté pontificale résulte aussi le droit, dont le Saint-Siège a usé dans tous les siècles, de déléguer des envoyés résidant en permanence dans les divers pays de la chrétienté. Cette dernière prérogative du Saint-Siège a été contestée plusieurs fois, notamment au siècle dernier, en Allemagne, par les Fébroniens; mais cette contestation n'a pas prévalu.

Les archevêques de Trèves, de Cologne, de Mayence et de Salzbourg, que les légations apostoliques gênaient fort, avaient demandé leur suppression en Allemagne *(1786, punctation d'Ems)*.

Pie VI, dans sa *Réponse* aux métropolitains allemands, a prouvé à l'évidence, non seulement par des arguments tirés de l'histoire et de la prescription, mais aussi par des raisons déduites de la nature et des droits incontestés de la primauté pontificale, que le Saint-Siège a le devoir de députer des envoyés extraordinaires et de déléguer des envoyés résidants, là où il le juge utile aux intérêts de l'Église universelle (2).

(1) Voyez *Journal historique et littéraire*, de Kersten, t. II, p. 20.

(2) Dans le *Droit international*, la « littérature » de ce sujet, comme disent les Allemands, est très vaste. Voyez, par exemple, *Miruss, Das Europæische Gesandschaftsrecht*. Ed. de Leipzig, 1847, t. II, p. 35. L'énumération seule des titres des livres qui traitent du droit de légation du Pape occupe onze pages in-8°.



Ces envoyés ont reçu, dans le droit ecclésiastique et dans le droit international, les noms de *Légats, Nonces, Internonces* ou *chargés d'affaires.*

Les envoyés pontificaux de première classe sont les *Légats (a latere* ou *de latere)* et les *Nonces.* Depuis la fin du moyen âge, on distingue les *Nonces* des *Légats* par la dignité dont ils sont revêtus : ces derniers sont en général des cardinaux. Les *Légats* étaient reçus par les princes chrétiens avec des honneurs extraordinaires; en France, un prince du sang venait les chercher, les *Légats* se présentaient devant le roi la tête couverte, ils dînaient à la table royale, etc. Comme signe distinctif de leur mission, devant eux on portait processionnellement la croix. Il est rarement question de *Légats* dans l'histoire du droit international des peuples modernes.

Depuis la Renaissance, les envoyés pontificaux de première classe sont généralement des *Nonces.* D'ordinaire le Pape ne nomme à cette dignité que des évêques ou des archevêques. Ils ont dans la diplomatie européenne rang d'ambassadeur et, d'après une antique coutume, ratifiée au congrès de Vienne, ils ont dans le corps diplomatique le droit de préséance.

Les *Internonces* sont de deux classes et ont aujourd'hui rang d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.

Les *délégués apostoliques* sont des envoyés extraordinaires de troisième classe. Ni les Internonces ni les Délégués Apostoliques n'ont le droit de préséance.

Enfin la diplomatie pontificale connait aussi les *chargés d'affaires.*

A chaque nonciature ou internonciature est attaché un secrétaire de première classe, nommé auditeur, ou un secrétaire de deuxième classe.

***

Presque tous les pays du monde civilisé sont officiellement ou officieusement en relations diplomatiques avec le Saint-Siège. Il existe quatre nonciatures, dites cardinalices, parce que leurs titulaires sont en général destinés, à la fin de leur mission, à être revêtus de la pourpre romaine. Ces nonciatures sont celles de Vienne, de Paris, de Madrid et de Lisbonne. Des nonces sont accrédités auprès des cours de Belgique et de Munich. Il y a des internonces à Rio-de-Janeiro et à La Haye. Auprès des Républiques de l'Amérique du Sud et à Constantinople sont envoyés des délégués apostoliques.

Les pays où il n'y a pas de représentants du Saint-Siège, tels que la Prusse, la Russie, l'Angleterre, ont cependant à Rome (Vatican), soit un envoyé extraordinaire, comme la Prusse, soit des agents officieux, comme la Russie et l'Angleterre. En Suisse, il résidait jusqu'en ces derniers temps un internonce ou un délégué apostolique.

Enfin, quand le Pape le désire, l'organisation colossale de la Propagande romaine permet au Saint-Siège de se mettre directement en rapport avec tous les peuples de l'univers, même avec ceux qui n'ont aucune relation diplomatique avec les puissances européennes.

***

Le Pape représente un pouvoir international par excellence. Son autorité, civilement reconnue depuis des siècles par toutes les puissances policées, a un caractère universel. Il tient la place de celui que l'Écriture appelle le Prince de la Paix. Son pouvoir n'a pas de glaive. Il se défend et se manifeste moralement et il est invincible par la force matérielle. La diplomatie, qui est la science de ceux qui sont chargés de maintenir la paix du monde, est un instrument d'action essentiellement catholique. C'est par la diplomatie que les Papes parviennent à gouverner plus facilement l'Église à l'extérieur et c'est au moyen de la diplomatie seulement que le pouvoir des Papes est susceptible d'être abordé par les puissances temporelles. S'il est un gouvernement au monde qui a besoin d'un corps diplomatique, c'est le gouvernement du Pape, et il n'est pas sur la terre une seule puissance politique qui ne soit obligée, à certains moments, de recourir à l'intervention du pouvoir moral universel du Pontife romain.



Ni la Prusse, ni l'Angleterre, ni la Russie, ni la Turquie, où résident des millions de catholiques, ne peuvent ignorer le Pape, avec lequel elles ont intérêt à négocier, dans des occasions que tout le monde connait. La grande République des États-Unis de l'Amérique du Nord elle-même, la dernière venue des grandes puissances du monde, n'a garde de mépriser l'autorité du Pape de Rome, avec lequel elle entretient des relations courtoises par l'intermédiaire de l'un ou de l'autre des Métropolitains de la confédération transatlantique.

***

Quand on analyse attentivement les grands mouvements qui ont agité le monde politique depuis la mort de Tibère, on s'aperçoit bientôt qu'au fond de toutes les révolutions politiques et sociales gît une question touchant aux relations de l'Église et de l'État. Les conflits entre ces deux puissances sont les plus redoutables de tous, parce que leurs conséquences sont plus durables que les suites des guerres militaires et que leurs difficultés ne peuvent être résolues par la force ou tranchées par le glaive. Toutes les querelles du Sacerdoce et de l'Empire, comme on disait autrefois, réclament tôt ou tard l'intervention du Saint-Siège. Pour les prévenir, les modérer ou les terminer, il faut toujours en arriver à une négociation. Pour atteindre ce grand but humanitaire, la diplomatie seule est compétente. A ne considérer l'histoire de l'humanité que dans ses grandes lignes, on peut dire que la diplomatie pontificale est la plus utile de toutes.

***

Les demi-savants, les politiciens à courte vue, qui ne connaissent que l'histoire des dernières révolutions de la France, les théoriciens qui s'imaginent que les affaires humaines se résolvent au moyen de formules algébriques, les novateurs qui prennent leurs utopies pour des règles de rédemption, tandis qu'elles ne sont souvent que des réminiscences des institutions des peuples enfants, crient volontiers contre la diplomatie, critiquent son organisation historique, réclament sa suppression. Et cependant la diplomatie moderne, héritière des travaux qui ont été accomplis dans le champ du droit international depuis la Réformation, est une des institutions les plus salutaires et les plus nécessaires de notre temps. Dans la conception politique du moyen âge, le monde était considéré comme ne formant qu'un seul Empire, l'Empire romain, avec un chef élu, l'Empereur, roi des Romains, et à côté de cette république chrétienne se dressait l'Église universelle, unie à elle par des liens sacrés, mais distincte d'elle et gouvernée, elle aussi, par un chef élu, le Pape, évêque de Rome. Dans une pareille société, le droit international ne pouvait naître sous sa forme actuelle, puisque toutes les nations étaient soumises à l'Empire et à la Papauté. Mais lorsque cette conception grandiose des destinées terrestres de l'humanité fut rendue vaine par la Réformation, les nations diverses reparurent et la constitution du droit international devint le but des aspirations de tous les grands hommes d'État, de tous les philosophes dignes de ce nom et de tous les jurisconsultes qui avaient conscience de la fin de l'homme sur la terre. La diplomatie naquit, se développa et atteignit le degré de force morale qu'elle possède aujourd'hui et qu'elle gardera jusqu'à la nouvelle suppression des frontières politiques européennes et des rivalités des peuples sur la terre.

Dans l'Empire, le Pape était pris souvent comme arbitre de la paix et de la guerre entre les grands ou entre l'empereur et les princes de l'Empire. Dans les temps modernes, les peuples ont eu recours plus d'une fois et heureusement pour la paix du monde à cet arbitrage bienfaisant. La diplomatie pontificale, aujourd'hui, n'est au fond qu'un arbitrage permanent entre l'État et les fidèles catholiques du pays où réside l'envoyé du Saint-Siège.

Ce noble travail est bien autrement utile à l'humanité que les questions de passeport, de rapatriement de vagabonds, de rédaction d'actes de l'état civil, d'extradition, etc.

La vie des nations, grâce à Dieu, ne s'écoule pas seulement dans la poursuite et la jouissance des biens matériels. Les intérêts moraux de l'humanité jouent le premier rôle dans l'histoire de la civilisation. La paix et la guerre entre les peuples, telles que les envisagent les docteurs du droit international, sont, assurément, des choses de la plus

haute importance dans la politique; mais la paix et la guerre entre les citoyens d'un même pays sont dignes d'une considération non moins sérieuse, car la vie quotidienne de la nation, sa prospérité intérieure, son existence même en dépendent.

La Légation du Roi au Vatican est chargée de traiter des intérêts les plus puissants de l'État belge; l'histoire de notre pays dans les siècles passés et celle des partis qui le divisent en ce siècle-ci (on peut le regretter mais c'est un fait) donnent à ce fait une importance capitale. Quel est le fond de nos discussions politiques depuis cinquante-sept ans? les questions religieuses, les rapports de l'Église et de l'État, les controverses sur le droit civil ecclésiastique. Toutes ces graves difficultés ne peuvent être résolues qu'avec le concours direct ou indirect du Saint Siège, centre de l'unité catholique.

***

On conçoit que, dans les pays ravagés par les guerres religieuses du XVIe siècle, toutes dirigées à l'origine contre la suprématie et même l'existence de l'Église romaine, les nouveaux gouvernements aient été jaloux du pouvoir qu'ils avaient conquis et qu'ils aient repoussé, avec un soin persistant, toute idée de négociation avec la cour de Rome. Aussi les pays, devenus schismatiques ou hérétiques, n'eurent d'abord aucune relation régulièrement établie avec le Saint-Siège. Mais la force même des choses amena la restauration de ces relations bienfaisantes. Au commencement de ce siècle, après 1815, le Saint-Siège était, directement ou indirectement, rentré en rapport avec tous les États du monde civilisé.

A partir de la Restauration, les doctrines libérales, conséquence plus ou moins directe des doctrines de Luther et de Calvin, donnèrent insensiblement naissance à un esprit d'opposition nouveau, quant à la forme, sinon quant au fond, contre l'existence de relations diplomatiques entre le Saint-Siège et les divers États européens. Les puissances schismatiques ou hérétiques, issues des révolutions du XVIe siècle, reconnaissaient l'existence du Saint-Siège, mais craignaient d'entrer en relation avec lui. Pour les libéraux, le Pape est un homme quelconque, chef d'une église quelconque, avec lequel il n'est pas nécessaire de négocier, pas plus qu'avec le premier chef venu d'une école philosophique déterminée. Ils « ignorent » et le Pape et l'Église, ou plutôt ils feignent de les ignorer. Pour eux, il n'y a qu'une puissance au monde : l'État. La dernière forme la plus généreuse de cette idée est : l'Église libre dans l'État absolu.

Ces doctrines n'ont pas été exprimées partout et toujours avec une telle rigueur, mais on sent leur présence dans toutes les propagandes qui ont été faites, de notre temps, contre l'existence de la diplomatie pontificale.

Aussi longtemps cependant que le Pape conserva son pouvoir temporel, cette opposition ne fut pas très active parce que dans l'existence même des provinces de l'État pontifical les opposants auxquels je fais allusion trouvaient une cause de représentation diplomatique : la population et l'étendue de l'État romain valaient à peu près celles du Danemark, du Portugal et d'autres États, avec lesquels on entretenait des relations permanentes. Les politiciens libéraux toléraient donc la diplomatie pontificale pour des raisons commerciales ou pour d'autres causes d'une nature inférieure; mais ils niaient ou n'apercevaient pas ou ne voulaient pas apercevoir le but élevé de l'intervention du Saint-Siège dans les choses diplomatiques de ce monde.

En 1870, après la prise de Rome et l'absorption des États pontificaux par le nouveau royaume d'Italie, les doctrines libérales dans leur rapport avec la diplomatie romaine reçurent leur dernière forme. On demanda purement et simplement la suppression au budget des affaires étrangères du crédit demandé pour l'entretien d'une légation à Rome (Vatican), devenue absolument inutile, disait-on.

Cette demande fut formulée dans divers pays : en Belgique, en France, en Hollande, etc. En France, elle fut repoussée en termes éloquents par MM. Thiers et Gambetta.

C'est en Hollande qu'elle trouva la première application.

***

Arrêtons-nous un instant devant cet incident intéressant au point de vue de notre sujet.

Après l'occupation de la capitale du monde chrétien par les troupes piémontaises, un double courant se manifesta en Néerlande, comme partout. Tandis que les citoyens catholiques protestaient énergiquement contre cette grave infraction aux règles fondamentales du droit des gens, les libéraux cachaient leur adhésion à la politique piémontaise sous une demande de rappel du ministre du roi auprès du Souverain Pontife. Le Pape, disaient-ils, n'a plus de territoire; il est donc inutile à la Néerlande d'entretenir une mission coûteuse auprès d'un souverain dépossédé; d'ailleurs, la population de la Néerlande est mixte, et la majorité n'est pas catholique; enfin, le roi possède à Rome, au Quirinal, un agent diplomatique, qui doit suffire à tous les besoins de la nation. Supprimons donc la légation auprès du Pape, comme étant devenue sans objet.

A côté de ces motifs avoués, il en existait d'autres pour les libéraux néerlandais, mais ils ne tenaient pas à les exprimer. Ils voulaient se venger des catholiques qui avaient été en Hollande, comme en 1830 en Belgique, leurs alliés dans leur campagne contre l'ancien régime issu des changements de 1815. Après 1867, les catholiques avaient fait alliance avec le parti conservateur protestant contre les tendances « laïcisantes » du parti libéral. On ne peut le nier cependant, les catholiques néerlandais avaient des raisons pour se montrer reconnaissants envers l'ancien parti libéral hollandais. C'est surtout M. Thorbecke, ancien professeur de l'université de Gand avant 1830, qui, sous son premier ministère, avait favorisé la restauration de la hiérarchie épiscopale en Hollande, en 1853.

Cet événement considérable avait vivement surexcité l'animosité de la majorité de la population protestante. Les libéraux incroyants s'en moquaient, mais les croyants protestants craignaient, plus ou moins sincèrement, de voir « renaitre les horreurs de l'inquisition », conformément aux préjugés qui, après avoir pris naissance au XVI[e] siècle, s'étaient petit à petit affaiblis. Cette agitation causa la chute du cabinet de M. Thorbecke. Un nouveau ministère prit le pouvoir et une loi fut votée pour donner satisfaction à l'agitation protestante. Cette loi, assez anodine, sur la surveillance des cultes, défendit les manifestations religieuses en dehors des locaux affectés à l'exercice du culte, excepté dans les localités où ces manifestations étaient ci-devant autorisées. En vertu de cette même loi, défense fut faite de donner des fonctions ecclésiastiques à des étrangers sans autorisation du gouvernement.

Cependant les catholiques n'oublièrent pas les services que M. Thorbecke leur avait rendus; il fut élu à des majorités écrasantes dans deux districts essentiellement catholiques, à Breda et à Maestricht. En 1862, quand il forma son second ministère, il put compter sur l'appui de la plus grande partie des membres catholiques des États-Généraux. Pourtant il introduisit une innovation dans l'État; depuis 1830, sagesse tardive, le roi avait toujours eu un « ministre chargé des affaires du culte catholique ». En 1862, ce ministère fut supprimé, mais il fut convenu tacitement que désormais il y aurait toujours, dans les conseils du roi, au moins un ministre appartenant à la religion catholique.

Après la dissolution des États-Généraux, en 1866, le changement politique dans l'attitude des catholiques, qui a été signalé plus haut, fut réalisé : la plupart des membres catholiques de l'ancien parti libéral ne furent plus réélus, et les nouveaux députés catholiques modifièrent leur attitude à l'égard du parti libéral existant. Aussi, en 1871, quand il prit le pouvoir pour la troisième fois, M. Thorbecke n'était plus certain de pouvoir compter toujours sur le vote des députés catholiques, malgré la présence dans son ministère de M. le baron Gericke van Herwynen, un des membres catholiques les plus distingués du corps diplomatique néerlandais (1).

C'est ainsi que la faveur que rencontra la proposition de la suppression de légation du roi à Rome (Vatican) fut due, en grande partie, à la volte-face des catholiques au parlement, volte-face très explicable et très légitime du reste.

Un député libéral progressiste de Deventer, M. Dumbar, proposa, le 15 novembre 1872, de supprimer du budget des affaires étrangères le crédit destiné à l'entretien de la légation du roi à Rome (Vatican). Les motifs de cette proposition ont été résumés plus haut. Il faut reconnaitre qu'ils n'étaient nullement probants. Ainsi, les arguments, tirés de la dépossession territoriale du Pape et de la majorité protestante de la Néerlande

(1) Aujourd'hui ministre du roi des Pays-Bas à Bruxelles.



n'étaient pas logiques; car depuis 1830 cette majorité protestante était restée à peu près la même, et cependant la mission du roi auprès du Pape avait été maintenue. Pendant ces mêmes vingt ans, on n'avait pu invoquer les intérêts commerciaux de la nation, puisque les relations d'affaires proprement dites entre la Néerlande et l'État-Pontifical avaient été à peu près nulles, tandis que le mouvement commercial entre les ports hollandais, d'une part, et Messine (royaume de Naples) et Livourne (grand-duché de Toscane) d'autre part, avait été très important. Et cependant dans toute la péninsule italique la Néerlande n'avait entretenu une mission qu'à Rome et à Turin.

On pouvait donc dire, avec raison, en 1872, que le ministre du roi à Rome avait été depuis 1815 accrédité plutôt auprès du Souverain Pontife qu'auprès du souverain temporel des États-Pontificaux. Auprès de celui-ci il n'y avait, en effet, à défendre aucun intérêt néerlandais appréciable.

La discussion de la proposition Dumbar fut longue et animée. Combattue dès le début par un député catholique de Maestricht, M. le baron de Bieberstein, elle fut défendue par M. Cremers, catholique de baptême, mais inféodé au parti libéral, naguère président de la seconde chambre des États-Généraux et ancien ministre des affaires étrangères dans le second cabinet de M. Thorbecke, par M. du Marchie van Voorthuysen, un conservateur protestant, par M. Jonckbloet, libéral progressiste, par M. Oldenhuis Gratama, libéral, et par M. Fransen van de Putte, libéral, ancien ministre des colonies, actuellement membre de la première chambre. Elle fut naturellement repoussée par les membres catholiques, MM. van der Maesen de Sombreff, ancien ministre des affaires étrangères dans le second cabinet Thorbecke avant M. Cremers; van der Does de Willebois, actuellement président de la cour d'appel de Bois-le-Duc, frère de l'ancien ministre des affaires étrangères; van Zinnicq Bergman; Heydenryck; Pyls, actuellement membre de la première chambre et bourgmestre de Maestricht; C. van Nispen tot Sevenaer; Verheyen; Haffmans, encore membre de la Chambre; Luyben, ancien ministre du culte catholique, ancien bourgmestre de Bois-le-Duc, actuellement conseiller à la cour d'appel de cette ville, fils de l'ancien président de la Chambre, l'ami de notre président de Gerlache. La proposition Dumbar trouva aussi d'énergiques adversaires chez les protestants des autres partis, chez M. Storm van S'Gravesande, libéral modéré, chez MM. S'Jacob, Begram, Kien et Brouwer, conservateurs, chez M. le baron van Wassenaer Catryck, orthodoxe, et chez les antirévolutionnaires, MM. Saaymans Vader, le comte van Zuylen van Nyvelt, ancien ministre des affaires étrangères, actuellement conseiller d'État, et le baron van Lynden van Sandenburg, ancien ministre des affaires du culte protestant et plus tard ministre de la justice, ministre des finances et ministre des affaires étrangères.

Le chef du cabinet, M. Thorbecke, ne prit aucune part à la discussion, dont tout le poids fut supporté par le ministre des affaires étrangères, le baron Gericke van Herwynen. Celui-ci développa surtout trois arguments : 1° ce n'est pas à la Néerlande qu'il appartient de prendre l'initiative dans une question de cette importance; 2° la neutralité de la Néerlande, qu'on cite comme un argument en faveur de la proposition Dumbar, est précisément une raison pour ce pays de ne pas se presser et pour maintenir sa légation; 3° il est possible qu'un jour, dans un avenir plus ou moins éloigné, la Néerlande doive modifier ses rapports diplomatiques avec le Saint-Siège, mais ce jour n'est pas encore arrivé, et en attendant la retraite de la légation néerlandaise auprès du Pape ferait à l'étranger un détestable effet.

Malgré ces raisons et celles que développèrent les adversaires de la proposition Dumbar, celle-ci fut adoptée à la majorité de 6 voix seulement, par 39 voix contre 33. Tous les catholiques et tous les conservateurs protestants, à l'exception de MM. du Marchie et de Brauw, votèrent contre. Tous les libéraux, à l'exception de M. Storm, votèrent pour.

Le baron Gericke, malgré les efforts de M. Thorbecke, donna sa démission, qui ne fut pas acceptée par le roi. La Chambre n'avait pas voté contre l'existence de rapports diplomatiques entre la Néerlande et le Saint-Siège. Elle avait simplement supprimé au budget des affaires étrangères le poste relatif à l'envoi et à l'entretien d'une légation permanente auprès du Pape. Le roi calma les scrupules de son ministre, en lui disant que son intention n'était pas de rompre ses relations avec le Souverain Pontife et qu'il prierait au contraire Sa Sainteté de vouloir laisser auprès de sa cour l'internonce accrédité à La Haye, conformément à un usage constant depuis 1830. La cour de Rome consentit à cet arrangement et son internonce continue de résider à La Haye depuis 1872.



L'exemple de la Hollande resta isolé en Europe pendant huit ans, et chose remarquable, c'est en Belgique, comme on le verra plus loin, qu'il fut imité pour la première et la dernière fois.

*
* *

Parmi toutes les puissances de l'Europe, le Saint-Siège fut l'une des premières à reconnaître l'indépendance de la Belgique. Cependant la diplomatie pontificale avait été particulièrement prudente et réservée pendant les événements qui favorisèrent la fondation du royaume de Belgique. Certes, la cour de Rome n'avait pas eu à se louer de la bienveillance du gouvernement du roi Guillaume, de 1815 à 1830, même après la signature du concordat de 1827; mais, respectueuse des pouvoirs établis et fidèle à son principe séculaire de neutralité au milieu des querelles purement civiles des gouvernements, elle resta officiellement impassible devant la révolution belge. Son envoyé auprès du roi Guillaume, Mgr Capaccini, se conforma rigoureusement aux instructions qu'il avait reçues: très estimé du prince d'Orange, Capaccini était cependant sympathique aux catholiques belges. Pour lui, l'idéal aurait été le maintien du royaume des Pays-Bas conformément au traité de Vienne, avec le trône pour le prince d'Orange et avec l'émancipation des catholiques belges. Quand la cour quitta la Belgique, Capaccini la suivit à La Haye. Pendant deux ans la Belgique n'eut avec le Saint-Siège aucune relation directe : à Rome, on attendait la fin des négociations de Londres; à Bruxelles, il régnait dans les régions officielles certaines hésitations au sujet de l'opportunité d'une légation belge permanente auprès du Pape. C'est J.-B. Nothomb qui est l'auteur de ce sophisme célèbre : « Il n'y a » pas plus de rapport entre l'État et la religion qu'entre l'État et la géométrie » et c'est lui, J.-B. Nothomb, qui a fait nommer *par l'Etat* le plus de professeurs de géométrie. C'est lui aussi qui, le 22 décembre 1830, à propos de l'article 16 de la Constitution, s'écriait en combattant les statolâtres de l'école de M. Defacqz : « Plus de concordat. Deux » pouvoirs qui n'ont rien de commun ne peuvent négocier entre eux. » Or, il n'y a pas en Belgique un homme d'État qui ait plus négocié avec les évêques pour les questions d'enseignement. Mais en 1830, cette inconséquence n'avait pas encore éclaté au grand jour.

A gauche, des politiciens comme J.-B. Nothomb, etc., à droite, des patriotes comme MM. Doignon, du Bus, du Mortier, etc., hésitaient à reconnaître l'utilité des relations directes et permanentes entre le Pape et la cour de Bruxelles. Ils pensaient que la hiérarchie ecclésiastique, dont le Pape était désormais pour tous les Belges le chef incontesté, suffisait aux besoins de la Belgique nouvelle. Ils s'imaginaient volontiers que le gouvernement du pays resterait toujours, sinon sympathique, du moins indifférent aux intérêts des citoyens catholiques belges. Ces sentiments ne se firent pas jour immédiatement et officiellement après la révolution, car les relations permanentes de la Belgique avec la cour de Rome ne datent que de 1835.

Après les ratifications du traité du 15 novembre 1831, c'est-à-dire après la reconnaissance officielle de la Belgique par les grandes puissances (sauf la Russie), en 1832, un certain nombre de missions extraordinaires furent organisées pour notifier aux souverains ou chefs des États secondaires l'avènement du roi et la constitution définitive du royaume. Le vicomte Charles Vilain XIIII fut envoyé à Rome et reçu le 23 novembre 1832 avec empressement et distinction par Grégoire XVI. Mais le premier envoyé du Saint-Siège, Mgr Gizzi, n'arriva en Belgique qu'en 1835 et fut reçu par le roi le 5 juillet de cette année; et c'est alors, quand il s'agit de créer une mission permanente à Rome, que l'opposition, dont il a été question ci-dessus, se manifesta dans les deux Chambres du parlement; mais elle fut bien timide et se calma rapidement.

Du côté catholique, on n'en entendit plus parler depuis cette époque. Les libéraux eux-mêmes, jusqu'en 1847, ne firent aucune objection essentielle contre les crédits demandés pour le payement de la mission du roi auprès du Pape.

Mais après la rupture définitive de l'Union de 1830, surtout après la constitution en 1846 du parti libéral anticatholique, les récriminations contre le maintien de la légation belge à Rome devinrent périodiques. Insensiblement, la suppression de cette légation devint un article du programme des « avancés » du parti. Les hommes les plus réfléchis résistèrent d'abord à cette pression aussi impolitique que sectaire.

Ce n'est pas ici le lieu de retracer le développement de cette guerre aux intérêts catholiques de notre pays, et il n'est pas nécessaire de résumer des faits connus de toute notre génération. Le renvoi de Mgr Vannutelli en 1880, sous le dernier ministère de M. Frère, est tout à fait conforme aux aspirations fondamentales du parti libéral depuis 1847. Ce fut un acte de parti, une action anticatholique. Ce ne fut pas un acte de saine diplomatie et de politique nationale (1).

***

Dans tout notre corps diplomatique, il n'y a pas de ministre plus utile que celui qui nous représente au Vatican.

Jusqu'à la prise de Rome par l'armée piémontaise, le 20 septembre 1870, l'hostilité du parti libéral belge contre le maintien de la légation du roi à Rome ne s'était pas manifestée au parlement au moyen d'une proposition formelle. Mais, en Belgique comme en Hollande, la suppression violente de l'État romain, le plus ancien de l'Europe, facilita les desseins des adversaires de nos rapports diplomatiques avec Rome. Leur hostilité se cacha derrière des arguments de seconde et de troisième importance : inutilité d'une légation auprès d'un pouvoir sans territoire, neutralité de la Belgique, etc.

Le ministère du baron d'Anethan, qui était au pouvoir depuis le mois de juillet, exprima des idées qui n'ont pas été assez mises en relief. Dans un entretien que le baron d'Anethan eut avec le comte de Barral, ministre du roi Victor Emmanuel, à Bruxelles, le 8 novembre 1871, le chef du cabinet refusa de se prononcer sur le fait de l'occupation de Rome, mais il revendiqua catégoriquement l'indépendance du Souverain Pontife, et exprima l'avis qu'il convenait de faire appel à un congrès européen pour assurer cette indépendance, sans laquelle la liberté des catholiques n'existerait plus dans l'univers (2).

Les instructions qui furent envoyées, le 30 décembre 1870, à notre ministre auprès du Saint-Siège formulent, dit *l'Exposé (loc. cit.)*, un système arrêté. L'occupation de Rome soulevait, d'après notre ministre des affaires étrangères une question religieuse et une question politique. Au premier point de vue, « le gouvernement considère la pleine » indépendance du Souverain Pontife dans l'exercice de ses fonctions spirituelles comme réclamée par un grand » intérêt social et religieux. C'est dire que cette question mérite la plus sérieuse attention. La liberté des cultes, » inscrite dans notre pacte fondamental, impose au gouvernement le devoir de ne rien négliger pour en assurer » l'entier bénéfice à toutes les confessions religieuses. Or, cette liberté ne serait pas réelle ni complète pour les » catholiques le jour où leur chef spirituel ne serait plus lui-même libre et où leurs rapports avec le Souverain » Pontife seraient entravés. Vous devez donc, le cas échéant, vous montrer favorable à toute négociation, » à toute entente qui tendrait à réaliser le but que les ministres du roi ont à cœur de voir atteindre. »

Quant à la souveraineté temporelle, considérée comme question territoriale, ajoutait M. d'Anethan, la Belgique est liée par sa neutralité. En revanche, elle n'a point à sanctionner par une approbation quelconque des faits ou des théories dont la portée pourrait n'être pas sans danger pour les États secondaires. Dans une circulaire du 20 janvier 1871, le gouvernement fit un pas de plus dans cette voie. S'appuyant sur les considérations développées dans les instructions remises au baron Pycke, le ministre des affaires étrangères ajouta que des garanties unilatérales lui paraissaient insuffisantes pour assurer l'indépendance de la Papauté. Un congrès européen était pour lui indispensable pour régler cet intérêt ; sans prendre d'initiative, la Belgique ne déclinera pas l'invitation qui lui serait adressée de se faire représenter dans une réunion à laquelle prendraient part les autres États intéressés (3).

(1) Après le départ du nonce Vannutelli, M. Frère publia une sorte d'apologie de sa conduite sous le titre : *La Belgique et le Vatican. Documents et travaux législatifs concernant la rupture des relations diplomatiques entre le gouvernement belge et le Saint-Siège précédés d'un exposé historique des rapports qui ont existé entre eux depuis 1830.* (Trois volumes in-8°, Bruxelles, chez Bruylant-Christophe et Cie.)

(2) *La Belgique et le Vatican*, t. I, p. LXXIII.

(3) *Id.*, t. I, p. LXXIV.

Le gouvernement italien ne protesta pas contre les réclamations loyales du chef du cabinet belge; mais il passa outre. Au mois de mai fut proclamée la loi dite des Garanties, et le 1er juillet 1871, le gouvernement italien transféra à Rome le siège du gouvernement du nouveau royaume d'Italie. Le cabinet de Bruxelles, fidèle à la politique prudente et ferme qu'il avait adoptée, donna, le 20 juin, l'ordre à notre ministre à Florence, M. Solvyns, de suivre le nouveau roi d'Italie au Quirinal; mais le baron d'Anethan renouvela, à cette occasion, les réserves antérieurement exprimées par le gouvernement du roi Léopold II. Il prescrivit à M. Solvyns de ne se rendre à Rome que lorsque la plupart de ses collègues l'y auraient précédé; il ajouta que rien ne serait innové dans la représentation entièrement indépendante de la Belgique auprès du Saint-Siège (1). Plus tard, le 5 mars 1872, le comte d'Aspremont-Lynden précisait en ces termes, à la Chambre, la signification de cette dernière mesure : « Il convient que nous » ayons un ministre près du Saint Père, parce que, à côté des intérêts matériels, il y a des intérêts moraux et » religieux..... On manquerait aux égards dus à ce sentiment légitime et digne de respect en rappelant notre ministre » près du Pape. »

Ainsi commença la double représentation de la Belgique à Rome, auprès du roi Victor-Emmanuel et auprès du Souverain Pontife. Dès ce moment aussi, se manifestèrent les objections qu'on ne cessa plus de faire. Les explications données à ce sujet par M. d'Anethan au Sénat, le 3 juillet 1871, ne satisfirent pas le parlemeut tout entier. L'opposition libérale formula, le 5 mai 1872, à la Chambre des représentants, sa première demande de rappel de notre ministre auprès du Saint-Siège. Cette demande, renouvelée de session en session, donna lieu à trois grandes discussions (2) et finit par rallier la presque unanimité des membres de la gauche. M. Frère la résuma, le 25 mars 1873, dans ces paroles : « La constitution nous défend d'intervenir dans les rapports du clergé avec le chef de » l'Église..... Quelque forme que l'on veuille lui donner, cette mission ne peut guère servir qu'à exposer le » gouvernement à des embarras quand les catholiques sont au banc ministériel, et elle deviendrait un sujet de » dérision si les libéraux étaient au pouvoir. »

Parole imprudente du chef de l'opposition, car elle ôtait au président du futur cabinet libéral toute liberté d'esprit pour étudier froidement une question de cette importance.

A partir de ce moment, le gros du parti libéral s'engagea résolument dans une voie qui conduisait fatalement à la rupture des relations de la Belgique avec le Saint-Siège.

***

C'est une grave erreur de croire que le pouvoir temporel des Papes a été dans le passé ou est dans le présent la raison d'être des missions que les puissances étrangères ont entretenu (et entretiennent encore) auprès du Pape. Ces missions n'étaient et ne sont pas accréditées tant auprès du souverain des États Romains qu'auprès de la puissance spirituelle universelle du Saint-Siège apostolique. Ceci est un fait important à noter.

Le gouvernement italien l'a reconnu pleinement, puisque la « Loi des garanties » a prévu le maintien du corps diplomatique romain et la présence au Vatican des envoyés diplomatiques des puissances étrangères.

Les États européens qui envoyaient, avant 1870, au Vatican des ambassadeurs et des ministres plénipotentiaires les ont maintenus à leurs postes après la suppression du pouvoir temporel.

Il n'y a pas en effet de puissance avec laquelle il soit plus nécessaire d'entretenir des relations diplomatiques. Ce fait intéressant pour l'historien, a son origine dans le caractère universel de la papauté. Le Pape n'est un « étranger » pour aucun gouvernement en ce monde. Au mois d'avril 1887, pendant la discussion de la loi ecclésiastique, au sein du *Landtag* prussien, le prince de Bismarck a admirablement caractérisé ce fait.

« Dans un accès d'indignation patriotique qui ne lui est pas habituel, M. Richter dit-il, (député radical) nous a reproché d'avoir appelé à notre secours, pour la solution de questions intérieures, le pape, c'est-à-dire l'*étranger*,

(1) Dépêche du baron d'Anethan, 24 juin 1871.
(2) Séances de la Chambre du 5 mai 1872, du 17 mai 1873 et du 22 janvier 1875.

et il a ajouté que pareil abus ne pourrait se produire ailleurs. Il paraît que M. Richter ne lit que le journal qu'il dirige lui-même. Autrement, il saurait que la France, par exemple, fait dépendre l'attitude qu'elle prend de celle que prend la Russie, et que la Russie à son tour se règle sur l'attitude de la France. Il saurait que l'Angleterre serait heureuse d'être assistée par le Pape dans la lutte contre les parnellistes. Il appelle le Pape un *étranger*, et en cela il se met en contradiction directe avec le parti du Centre dont il est le mandataire, et qui considère que le Pape n'est pas un *étranger* pour les catholiques allemands. Moi, de mon côté, je ne puis pas considérer le Pape comme une puissance absolument *étrangère*.

» Si ce prétendu *etranger* est notre ami, il est le bienvenu. Mais la papauté est une institution qui a un caractère général, universel; cette institution a donc aussi un caractère allemand, et elle exerce une action sur les intérêts allemands. Je ne crois donc pas que je sois tenu, par orgueil national, de négliger un facteur aussi important pour la sauvegarde de nos intérêts; et il n'y a pas lieu de se voiler la face de pudeur parce que, sur ma proposition, le Pape a fait des déclarations destinées à éclairer sur leur intérêts les citoyens catholiques impudemment trompés par leurs chefs... »

⁂

On a essayé de soutenir que des relations diplomatiques entre le Saint-Siège et la Belgique n'ont pas de raison d'être, parce que le régime établi par la constitution de 1831 n'admet pas les concordats.

Il vient cependant toujours un moment où les gouvernements ont besoin de traiter avec le Pape. C'était hier l'Allemagne. La France ne saurait se passer de relations permanentes avec le Saint-Siège. Demain la Russie ou l Angleterre seront, dans leur propre intérêt, amenées à recourir à l'autorité du Saint-Siège pour gouverner avec sagesse leurs sujets catholiques. Pourquoi la Belgique seule aurait-elle la puissance extraordinaire de se suffire à elle-même, au point de pouvoir se passer de l'intervention du Souverain Pontife? Ce n'est pas avec les évêques qu'elle pourra négocier dans les grandes circonstances. Le nonce est l'intermédiaire nécessaire. Chaque évêque belge a surtout en vue les intérêts de son diocèse, et il peut se faire que, dans certains cas, plusieurs évêques aient des intérêts contradictoires. Dans tous les cas, c'est avec le Pape seul, que, dans les choses générales, le gouvernement peut négocier le plus utilement et le plus sûrement.

A ces raisons générales qui militent en faveur de la permanence de nos relations diplomatiques avec le Saint-Siège il convient d'en ajouter d'autres.

La distinction établie en Belgique par la constitution entre l'Église et l'État, loin d'être un argument contre l'existence d'une nonciature à Bruxelles, est, au contraire, une raison péremptoire en faveur de cette mission permanente du Saint-Siège. Qu'on le veuille ou non, l'Église catholique constitue depuis des siècles en Belgique une force morale et sociale, dont l'énergie n'a peut-être jamais été aussi grande qu'aujourd'hui.

Les libéraux ne paraissent pas contester ce fait: car, pour eux, le « cléricalisme, c'est l'ennemi »; tout ce qui, pour eux, arrive de déplaisant dans le pays doit être attribué à la néfaste influence des évêques; pour la gauche parlementaire, toute la droite n'est composée que de « polichinelles des évêques »; les citoyens catholiques ne sont pas libres; ils ne sont pas même belges; leur gouvernement est à Rome; le Pape, les évêques et le clergé sont les ennemis de la société moderne, le seul obstacle sérieux à l'avènement définitif des idées libérales. Pour gouverner la Belgique, les libéraux eux-mêmes (quand ils sont au pouvoir) sont donc obligés d'être bien au courant des desseins et de l'action de l'Église catholique; sinon la vie civile ne serait qu'une suite désordonnée de luttes et de troubles. Or, l'unique moyen pour le gouvernement du roi de se renseigner avec exactitude sur les desseins de ceux qui gouvernent l'Église et les tendances des hommes d'Église, c'est la voie diplomatique; car, en vertu même du principe constitutionnel sur la distinction de l'Église et de l'État, toute autre voie est fermée à l'État, et même interdite.

⁂



Pour justifier la suppression de la nonciature, on a invoqué le principe de la neutralité de la Belgique. Ce principe salutaire n'exige certainement pas que la Belgique se cache dans une sorte d'obscurité internationale et que son gouvernement ferme les yeux devant les grands événements qui agitent le monde et les périls qui menacent l'Europe. Or, qui oserait contester que le Vatican ne soit le centre le plus actif et le plus fécond d'informations qui existe dans le monde? Le Pape n'est pas le souverain d'un petit État qui soit sans relation intime avec le mouvement des autres peuples. Il est le grand moteur des consciences de la plus grande partie de l'humanité dans les deux hémisphères. Le gouvernement, qui se priverait volontairement des fruits qu'il peut récolter en cultivant des relations diplomatiques avec le Saint-Siège, ne ferait pas son devoir.

***

Les grandes puissances, telles que la Prusse, entretiennent à Rome une légation; d'autres, telles que l'Angleterre et la Russie, y envoient des agents officieux. Et ces puissances sont hérétiques ou schismatiques. Si elles croient de leur intérêt d'avoir, de maintenir et de développer des relations avec le Saint-Siège, pourquoi la Belgique se priverait-elle de cette force? L'hostilité même contre l'Église serait une raison de plus pour un gouvernement bien avisé de se faire représenter au Vatican avec un redoublement de soin.

En Belgique, tous les partis ont besoin d'une légation au Vatican, les catholiques et les libéraux. Ceux qui en auront le plus besoin, ce seront les démocrates; les temps sont peut-être proches où un cardinal américain ceindra la tiare; ce sera une période historique nouvelle dans l'histoire de l'Église. Le Pape alors jouira d'une puissance morale sans précédent dans l'histoire du monde.

LES ENVOYÉS DU SAINT-SIÈGE EN BELGIQUE DEPUIS 1830

Dans l'histoire de nos provinces on trouve des envoyés du Saint-Siège auprès de la cour de nos souverains, dans tous les siècles; mais ces légations furent plus fréquentes à partir du XV[e] siècle (1). Jusqu'à la fin du XVI[e] siècle, les provinces belges, avec toute la Germanie Inférieure, relevaient de la nonciature permanente de Vienne. Le légat ou nonce envoyé par le Pape dans la principale résidence des Habsbourgs avait juridiction diplomatique et ecclésiastique dans toute l'étendue du Saint-Empire romain de nation teutonique. Ce n'est qu'à la fin du XVI[e] siècle que l'on trouve dans les provinces belges des nonces avec résidence permanente.

Le premier nonce stable du *Tractus Rheni* fut Jean-François Bonhomo, évêque et comte de Verceil (1583). Il résidait à Cologne. Sa juridiction s'étendait sur la principauté de Liège et les Pays-Bas. C'est lui qui vint à Louvain pour engager les théologiens de l'*Alma Mater* à formuler une déclaration catégorique contre les doctrines de l'un d'eux, Baius (Michel de Bay). Il assista au second concile provincial de Cambrai en 1586 et mourut à Liège dans l'abbaye de Saint-Jacques, le 25 février 1587.

Après lui, les nonces accrédités auprès de nos souverains résidèrent en général en Belgique; mais la principauté de Liège demeura jusqu'à la Révolution française sous la juridiction du nonce apostolique de Cologne.

L'histoire des relations diplomatiques du Saint-Siège avec le gouvernement du roi des Pays-Bas, de 1815 à 1830, demanderait, à elle seule, un chapitre spécial; mais il suffira pour remplir le but de ce travail de résumer les faits jusqu'au seuil de la révolution de 1830.

(1) Voyez sur ce sujet la savante notice déjà citée dans *le Journal historique*, de Kersten, t. II, p. 19 et suivantes et dans *les Précis historiques*, année 1880, t. XXIX, p. 525 et suivantes, un article très bien fait du regretté chanoine Claessens, de Malines.



Après l'expulsion violente de Mgr Ciamberlani (vice-supérieur de la mission de Hollande) de Malines en 1815, le Saint-Siège n'eut plus dans nos provinces aucune représentation diplomatique. Les funestes arrêtés royaux de 1825 avaient soulevé dans le pays une vive et profonde opposition. Le gouvernement s'en émut et chercha tardivement à négocier avec le Saint-Siège pour calmer l'irritation des citoyens catholiques. En 1826, le Pape Léon XII (della Genga, dernier nonce à Cologne) envoya auprès du roi un nonce extraordinaire, Ignace Nazalli, archevêque de Cyr (1), mais cette mission resta infructueuse. Cependant les négociations furent reprises ou plutôt continuées à Rome même par le comte de Celles, envoyé du roi Guillaume Ier, et aboutirent au concordat du 18 juin 1827. C'est à l'occasion de l'exécution de cet acte important, qu'arriva dans les Pays-Bas, en qualité d'envoyé extraordinaire, François Capaccini (nommé le 10 mai 1829 par le Pape Pie VIII).

Capaccini assista à la révolution de 1830.

Il était né à Rome, le 14 août 1784, de parents pauvres (son père était domestique), tellement que leur enfant fut obligé de travailler souvent à la clarté de la lune, parce qu'ils n'avaient pas le moyen de lui procurer une lampe (C'est lui-même qui a raconté ce détail plus tard). Il fit d'excellentes études et devint un des membres les plus distingués du clergé romain: Grégoire XVI avait coutume de l'appeler « Monsignor Capaccissimo (très capable) ». Son affabilité égalait ses talents. Pendant son séjour dans le royaume des Pays-Bas, il se concilia la sympathie de tous: les catholiques le louèrent, les calvinistes le respectèrent et le prince d'Orange l'aima. Seul, le gouvernement du roi Guillaume Ier lui créa des difficultés. Si le prince d'Orange avait été le maître, il aurait peut-être, avec le concours de Capaccini, empêché l'explosion de la révolution de 1830.

Capaccini n'approuvait pas la politique du gouvernement du roi Guillaume, mais il ne fut pas un partisan enthousiaste de la révolution de 1830. Il aurait voulu qu'on respectât la plus belle conception du congrès de Vienne, l'intégrité du royaume des Pays-Bas. Il suivit, comme tout le corps diplomatique, la cour à La Haye, où il resta jusqu'en 1831, époque à laquelle il fut rappelé à Rome.

Grégoire XVI le nomma substitut de la secrétairerie d'État et plus tard secrétaire des affaires ecclésiastiques extraordinaires, deux des postes les plus importants du gouvernement romain. Ensuite il fut chargé de plusieurs missions extraordinaires, à Naples, en France, en Hollande et en Portugal. C'est ainsi qu'on le retrouve un moment à La Haye, en 1841, après le départ d'Antonucci, son ancien secrétaire. Le 7 août de cette même année, il rendit visite aux évêques belges, réunis à Malines. Le 15 novembre 1841, il quittait La Haye et il revint résider en Belgique pendant un mois, en attendant l'arrivée de Mgr Vizzardelli, auditeur de sa nonciature portugaise: il se rendit à Lisbonne par Ostende et Londres. C'est pendant son dernier séjour à La Haye, le 8 novembre 1841, qu'il reçut l'abjuration du baron de Keverberg, conseiller d'État, une conversion qui fit un certain bruit à cette époque. Le 17 avril 1842, Capaccini représenta le Pape au baptême du prince royal de Portugal (la marraine fut l'infante donna Isabelle-Marie, ex-régente du royaume).

Au mois d'octobre 1844, il quittait Lisbonne et s'arrêtait à Paris, où il fut présenté au roi et à la reine. Le 14 novembre, il repartait pour Rome, où le Pape lui confia la charge d'auditeur de la chambre apostolique.

Malgré son refus, le Pape le créa cardinal le 21 avril 1845. Il était déjà très souffrant en ce moment. Le 15 juin suivant il expirait, laissant une réputation de diplomate accompli.

Après son départ pour La Haye en 1830 et même après son rappel, en 1831, la cour de Rome ne fut pas représentée à Bruxelles. Quoique le Saint-Siège fût la première puissance qui reconnut l'indépendance de la Belgique, il n'accrédita aucune mission permanente auprès du roi Léopold Ier, même après la reconnaissance du nouveau royaume par les grandes puissances.

Ce fut en 1835 seulement qu'il prit l'initiative de l'envoi d'une mission régulière et permanente, en nommant l'internonce Gizzi.

(1) Créé cardinal-prêtre le 25 juin 1827, mort le 21 décembre 1831. Il était né à Parme.



I

PASCAL THOMAS GIZZI, INTERNONCE

(5 juillet 1835—15 juin 1837)

Gizzi était né à Ceccano le 22 septembre 1787. Déjà en 1820, il était auditeur de la nonciature de Nazalli en Suisse. Quand celui-ci vint en mission extraordinaire à Bruxelles, Gizzi resta à Lucerne pour continuer les négociations jusqu'en mars 1827, époque à laquelle il fut nommé auditeur de la nonciature à Munich, dirigée alors par le comte de Mercy-Argenteau, archevêque de Tyr. Il laissa gérer provisoirement les affaires courantes de la légation pontificale en Suisse par un ecclésiastique indigène jusqu'à l'arrivée du nouvel envoyé, Ostini. Celui-ci n'ayant pu se rendre à son poste et les affaires suisses s'embrouillant chaque jour davantage, Gizzi reçut l'ordre de retourner à Lucerne, où il resta jusqu'en 1828, c'est-à-dire, jusqu'à la signature de la convention avec les gouvernements des cantons de Lucerne, Berne, Soleure, Zug et Argovie. Il retourna alors à Munich. Mais déjà au commencement de l'année 1829, il était envoyé comme chargé d'affaires à Turin, où il resta six ans, très bien accueilli par le roi et loué par le Pape.

En 1835, la cour de Rome ayant résolu de se faire représenter à Bruxelles, le cardinal Bernetti, secrétaire d'État de Sa Sainteté, proposa au Pape d'y d'envoyer Gizzi, en qualité d'internonce. Il partit de Rome dans la nuit du 7-8 mai, accompagnant jusqu'à Vienne le cardinal della Genga, neveu de feu Léon XII et archevêque de Ferrare, chargé par le Pape d'aller complimenter le nouvel empereur d'Autriche.

Arrivé à Bruxelles le 4 juilllet, il présentait au roi ses lettres de créance, le lendemain, en audience solennelle.

Gizzi, homme instruit, d'abord facile et de manières aimables, fut accueilli avec empressement et distinction par le roi, par son gouvernement (M. de Muelenaere, créé comte par le Pape avec autorisation du roi l'année suivante, était ministre des affaires étrangères), par le corps diplomatique (dont le doyen était, à cette époque, le ministre de France, le comte de Latour-Maubourg), et par les catholiques belges. Il fréquentait les salons de Bruxelles (1).

Gizzi présenta au roi ses lettres de rappel, le 15 juin 1837, et ne tarda pas à reprendre le chemin de Rome. Le 2 juillet, arrivé près de Marche-en-Famenne, sa chaise de poste roula du haut d'un talus de 15 à 20 pieds et se brisa. Gizzi, blessé à la tête et à la poitrine, fut transporté dans un cabaret voisin, d'où, le lendemain, il fut conduit au presbytère du doyen de Marche. Le 8 juillet, il put quitter cette ville pour Bastogne, où il descendit au petit séminaire. Le lendemain, il continuait sa route pour Arlon, Luxembourg, etc.

Le 21 avril 1839, après avoir été délégat de la province d'Ancône, il fut consacré archevêque de Thèbes par le cardinal Franzoni, puis renvoyé en Suisse, où il fut reçu solennellement le 23 juin par le clergé et le peuple de Schwytz. En quittant la Suisse, Gizzi devint nonce à Turin, où il fut remplacé par Mgr Riario, un ami de Mgr Pecci. Il fut ensuite délégat à Forli. Réservé *in pectore* en 1841, il fut créé cardinal-prêtre en janvier 1847.

A la mort de Grégoire XVI, il était pour le peuple romain un des cardinaux *papabili*. A chaque conclave, on prépare, pour toute éventualité, trois robes blanches de Pape, de diverses mesures. Il parait qu'au conclave de 1847, on avait oublié la robe de la plus petite mesure, laquelle ne fut apportée au palais qu'à la dernière heure. En voyant introduire le costume, le peuple crut que Gizzi était élu (le cardinal était très petit de taille) et acclama son nom. Encore un peu, nous aurions vu, en l'espace de 50 ans, deux nonces en Belgique ceindre la tiare.

On sait que l'élu fut Pie IX. Celui-ci nomma le cardinal Gizzi secrétaire d'État. On prétend que le Saint Père lui aurait dit qu'il l'avait choisi, parce que son séjour en Belgique lui avait donné, sans doute, une grande expérience du fonctionnement des institutions représentatives (que le nouveau Pontife avait alors l'intention d'introduire dans les

(1) Il était particulièrement lié avec M[lles] Huysmans de Neufcour, vieilles filles très aimables qui habitaient la rue du Marais. Quand les devoirs de sa charge le lui permettaient, Gizzi allait tous les soirs dans cette maison hospitalière faire la partie de whist. M[lles] Huysmans étaient sœurs d'un ecclésiastique très connu autrefois à Bruxelles, l'abbé Huysmans, qui disait chaque jour sa messe à Saint-Jacques-sur-Caudenberg. M. Henri de Brouckere, le futur ministre du roi à Rome, a servi pendant un certain temps cette messe, pendant son enfance.



États romains). Malheureusement, Gizzi ne jouit pas longtemps de la faveur de Pie IX. Il mourut à Lendola (royaume de Naples) le 3 juin 1849. Il avait à peine 62 ans.

L'auditeur de Gizzi en Belgique fut l'abbé Spinelli, qu'il aimait beaucoup et qui était, comme lui, de Ceccano. En partant, Gizzi laissa à Spinelli l'*interim* de la légation, depuis le 15 juin 1837 jusqu'au 23 avril 1838.

2

RAPHAËL FORNARI, CHARGÉ D'AFFAIRES *(23 avril 1838 — 15 février 1839)* INTERNONCE *(15 février 1839 — 17 avril 1842)*; PUIS NONCE *(17 avril 1842 — 15 avril 1843)*

Fornari était, comme le cardinal Capaccini, un Romain de Rome, où il vint au monde le 23 janvier 1783. Après avoir enseigné la théologie pendant plus de vingt-cinq ans au Séminaire Romain et à l'Académie ecclésiastique, il était attaché à la secrétairie des Brefs, quand le cardinal Lambruschini proposa à Grégoire XVI de le nommer chargé d'affaires à Bruxelles. Comme Capaccini, il a eu l'art de se faire beaucoup d'amis chez nous. Sa mission et celle de Capaccini ont laissé en Belgique de durables souvenirs.

Le 15 avril 1838, il arrivait à Namur et descendait chez le chanoine de Montpellier, un de ses anciens élèves et futur évêque de Liège. Le 17, il présidait une séance académique au collège de la Paix et, le 18, il arrivait à Bruxelles, où il fut reçu par le roi Léopold I[er], le 23 du même mois. Le même jour Spinelli obtenait son audience de congé.

Spinelli fut remplacé, comme auditeur, par Forsifanti.

Fornari, comme il sera expliqué plus loin, ne fut d'abord que chargé d'affaires. Mais, déjà le 12 décembre 1839, il était promu internonce, et, le 15 février 1840, il présentait au roi ses nouvelles lettres de créance. Quelques années plus tard, à la demande expresse de Léopold I[er], le Pape le créa nonce et archevêque de Nicée. C'est le 3 avril 1842 que Fornari fut consacré à Malines par le cardinal Sterckx. Le roi le reçut, en sa nouvelle qualité, le 17 août de la même année.

Fornari fut bientôt très populaire en Belgique. Plein d'activité et de finesse, d'une intelligence très ouverte, il connut en très peu de temps notre pays par cœur. Il voyait beaucoup de monde et tout le monde. Le roi aimait beaucoup sa conversation, et M. van Praet avait pour lui une réelle affection.

Sa nonciature ne fut pas une sinécure : car il eut à s'occuper de la querelle de l'ontologisme, des différends entre les jésuites et l'Université de Louvain, de la fameuse proposition Brabant-Dubus sur la personnification civile de l'Université catholique, de la loi de 1842 sur l'enseignement primaire, etc. C'est pendant le cours de sa mission que furent conclus les traités de 1839 et que le parti libéral se forma. Chose extraordinaire, Fornari, aimé du roi, fut *persona grata* à la fois du clergé, de la droite parlementaire et du parti libéral.

Son départ fut le sujet de regrets universels. Il y avait, à cette époque, à Paris un internonce que le gouvernement du roi Louis-Philippe ne pouvait pas souffrir : il s'appelait Garibaldi. La cour de Rome, désireuse de plaire à la France, résolut d'envoyer Fornari à Paris et de nommer à sa place à Bruxelles Garibaldi. Le cabinet de Bruxelles manifesta le déplaisir qu'il ressentait, en n'agréant pas le choix du Saint Père. Cependant Fornari fut nommé à Paris, où il réussit comme il avait réussi à Bruxelles.

Le 30 septembre 1850, il fut créé cardinal (il avait été réservé *in petto* en 1846), et le 15 juillet 1854 il mourait à Rome d'une maladie dont il avait déjà souffert beaucoup à Bruxelles, de la pierre. Ses médecins étaient ici les docteurs Uytterhoeven et Thibou, deux praticiens bien connus en Belgique, à cette époque.

Au sein des Chambres il s'était formé un noyau d'opposition contre le maintien de nos relations permanentes avec la curie romaine. Dans les sphères officielles du gouvernement du roi, cette opposition était plus ou moins favorisée, ou n'était que mollement combattue. Cette apparente indifférence du gouvernement était motivée par des questions de forme ou par des susceptibilités qui reposaient en réalité sur des malentendus.

Quand le vicomte Charles Vilain XIIII quitta Rome le 15 avril 1833, nos relations furent en fait interrompues avec le Saint-Siège jusqu'en 1836.



« Cette situation exceptionnelle (1) se prolongea pendant trois ans. Le gouvernement belge au sein duquel les affaires étrangères furent successivement dirigées à cette époque par M. de Muelenaere, par M. le général Goblet et le comte de Mérode, puis encore par M. de Muelenaere, ne fit aucun effort pour y mettre un terme. Au sein des deux Chambres, personne ne réclama contre cet état de choses. Ce fut le Saint-Siège qui prit l'initiative de le faire cesser en envoyant à Bruxelles, en qualité d'internonce, Mgr Gizzi, qui présenta ses lettres de créance au roi le 5 juillet 1835 »

Il est donc à noter que c'est le Saint-Siège qui, malgré ses griefs, prit l'initiative du rétablissement des relations si malencontreusement interrompues. L'auteur de l'*Exposé* continue en ces termes (p. IX et X) :

« C'est alors seulement, au mois de septembre, que le gouvernement demanda un crédit pour envoyer, à titre de courtoisie et de réciprocité, un ministre plénipotentiaire qui devait être accrédité à la fois auprès du Saint-Siège et des autres cours italiennes. Cette proposition rencontra une assez vive opposition des deux côtés de la Chambre : elle y fut discutée deux fois dans le même esprit, en septembre 1835 et en janvier 1836. On faisait valoir contre la mesure projetée la séparation constitutionnelle de l'Église et de l'État et le caractère, plutôt religieux que politique, des envoyés du Saint-Siège; on dénia toute importance commerciale aux États pontificaux. M. Gendebien exprima même la crainte que le droit de tous les catholiques de correspondre directement avec le Pape ne fût mis en péril après la création d'une nonciature en Belgique ou d'une mission diplomatique à Rome. Il fallut que M. Lebeau fit observer que le Pape n'était pas seulement le chef de l'Église, mais aussi le souverain d'un État, investi comme tel du droit de légation. Le ministre des affaires étrangères, M. de Muelenaere, soutint que le gouvernement n'avait agi que par *des motifs politiques*, et à raison de *l'influence politique* que la cour de Rome exerçait en Europe. « On a manifesté, ajoutait-il, des inquiétudes relatives à l'existence d'une légation à Rome: » on a craint que par là on ne portât atteinte aux prérogatives garanties par la constitution en matière religieuse; » mais je ne puis répéter assez que ces craintes sont entièrement chimériques, que c'est dans un tout autre but » que la légation est établie, et que, malgré la présence d'un internonce à Bruxelles, les évêques ne sont pas » privés du droit de correspondre directement avec le Saint-Siège pour les affaires religieuses. Voilà un fait qui » répond à toutes les objections (2). »

» Ces explications ne calmaient guère les appréhensions des représentants qui se préoccupaient surtout des intérêts catholiques. M. Dubus demanda une forte réduction du crédit; M. Doignon était d'avis que, par son influence officieuse ou indirecte, une légation auprès du Saint-Siège « serait plutôt nuisible qu'utile à nos libertes » religieuses ». Il voulait qu'en tout cas, on n'envoyât à Rome qu'un simple chargé d'affaires. M. B. du Mortier soutenait cette proposition et critiquait vivement la mesure projetée par le gouvernement. Cette mesure fut néanmoins votée; mais l'opposition qu'elle avait soulevée persista au sein de la législature, et ne cessa de se renouveler presque à chaque session jusqu'en 1848.

» Le 4 décembre 1835, le vicomte Vilain XIIII fut nommé, à titre permanent, ministre plénipotentiaire de Belgique auprès du Saint-Siège et des autres cours d'Italie; sa résidence était fixée à Rome. »

Le cabinet du comte de Theux eut le tort de négliger de demander au préalable et discrètement, comme c'est la coutume, l'agréation de l'envoyé choisi par lui.

Cette question de l'agréation préalable, si simple et si universellement reconnue dans le monde diplomatique, fut la source de tous nos malentendus avec le Saint-Siège jusqu'en 1847 Bornons-nous à dire ici que le rappel de l'internonce Gizzi (15 juin 1837) coïncida avec l'aplanissement relatif du petit conflit dont la seconde mission du vicomte Ch. Vilain XIIII fut l'origine. Ce dernier quitta Rome en juin 1837 pour Naples, après avoir été reçu en audience « privée » par le Pape; mais sa mission ne prit fin, dans la forme, que le 19 août 1839, quoiqu'il eût quitté la Ville Éternelle depuis près de deux ans, immédiatement après sa « réception » par le Pape.

Cette réception avait été accordée par le Saint-Siège, qui avait usé de son droit incontestable en refusant

(1) Voir T. I., *Exposé*, p. IX.
(2) Séance de la Chambre des représentants, 29 janvier 1836.

l'agréation, mais qui tenait à obliger à la fois le gouvernement du roi Léopold Ier et la personne du vicomte Charles Vilain XIIII. C'était une concession de la cour de Rome et une preuve de sa bonne volonté. Le ministère du comte de Theux lui en sut médiocrement gré.

La mission du Roi à Rome fut gérée ensuite pendant plusieurs années par des chargés d'affaires jusqu'en 1840, c'est-à-dire jusqu'à la nomination du comte d'Oultremont comme ministre.

La dignité de la cour de Rome ne lui permettait pas de laisser croire qu'elle était insensible à la manifestation de la mauvaise humeur du cabinet de Bruxelles : après le départ de l'internonce Gizzi, le Saint-Siège ne fut plus représenté que par un simple auditeur, Spinelli, chargé d'affaires *ad interim*, tandis que la légation belge à Rome était dirigée dans les mêmes conditions, par des secrétaires, M. Blondeel d'abord, M. Vermersch ensuite.

Faisons cependant remarquer que ce fut, encore une fois, le Saint-Siège qui prit l'initiative de l'établissement de rapports meilleurs, en nommant, le 23 avril 1838, un chargé d'affaires en titre, Raphaël Fornari.

L'opposition parlementaire fut moins bien inspirée encore que le ministère de M. de Theux. En 1837, M. Henri de Brouckere signala à la Chambre la bizarrerie d'une situation qui retenait à la cour de Naples, que nul agent ne représentait à Bruxelles, notre ministre auprès du Saint-Siège. M. B. du Mortier contesta de nouveau, la nécessité d'envoyer un ministre à Rome, et réclama son remplacement par un simple chargé d'affaires. Si ces arguments avaient une valeur contre le ministère de M. de Theux, il faut convenir qu'ils n'en avaient aucune contre le Saint-Siège, qui n'était pas l'auteur de cette « situation bizarre ». Le cabinet de Bruxelles avait, en effet, le pouvoir de la faire cesser immédiatement, en nommant un autre ministre à Rome.

En 1839, malgré la présence à Bruxelles de Fornari, alors internonce, l'opposition renouvela ses attaques. Un représentant libéral, M. Fleussu, s'écriait à la Chambre :

« Comme puissance temporelle, les États du Pape n'ont pas grande importance; comme pouvoir spirituel, nous » n'avons rien à démêler avec le Saint Père. Notre clergé est émancipé, il n'a de contact avec le gouvernement que » par le budget. Nous ne pourrions pas même faire un concordat avec le Pape. Aussi il me semble inutile d'avoir à » Rome un ministre plénipotentiaire; un simple chargé d'affaires suffirait pleinement, pour chercher en Italie » des débouchés à nos produits (1). »

M. B. du Mortier, se plaçant à un autre point de vue, disait :

« Quel besoin avons-nous d'un ministre plénipotentiaire à Rome? La constitution a séparé le pouvoir spirituel » du pouvoir temporel : le gouvernement ne peut intervenir en rien dans la nomination des évêques. »

M. de Lehaye, un député de Gand, émettait la même opinion « en termes plus expressifs encore (2) », dit l'*Exposé*.

Cependant il est juste de faire remarquer que MM. B. du Mortier et de Lehaye, revenus de leurs illusions, et mieux instruits par l'expérience, manifestèrent plus tard d'autres sentiments. Pour des députés libéraux, tels que M. Fleussu, la question avait un autre caractère : en critiquant l'établissement de la mission belge à Rome; ils avaient en vue une question « anticléricale », bien plus qu'une question d'économie diplomatique.

Le comte d'Oultremont était rarement à son poste, sauf pendant quelques mois d'hiver (il n'avait accepté sa mission qu'à cette condition). Il était très impopulaire dans le parti libéral et surtout à Liège, où se trouvait le foyer de l'opposition libérale. C'était l'époque, où M. Frère débutait au conseil communal de cette ville. L'absentéisme diplomatique de M. d'Oultremont fournit des armes nouvelles à l'opposition. Pendant les sessions parlementaires de 1840, 1841, 1842 et 1843, les attaques contre l'établissement d'une légation à Rome recommencèrent : leurs auteurs étaient MM. de Lehaye, le baron Osy, Delfosse, le baron C. de Tornaco et Lys, lesquels blâmaient les absences du comte d'Oultremont ou demandaient la suppression de sa légation.

L'auteur de l'*Exposé* reconnaît cependant que cette opposition perdait visiblement du terrain :

« L'opinion, qui demandait la suppression même des rapports diplomatiques, avait cependant perdu du terrain;

(1) Séance de la Chambre des Représentants, 23 décembre 1839.
(2) Séance de la Chambre des Représentants, 18 décembre 1839.



ce résultat était dû en grande partie à l'internonce Fornari, qui représenta, jusqu'à la fin de 1842, le Saint-Siège à Bruxelles. Par son intelligence de nos institutions, par la modération de son esprit et l'aménité de son caractère, ce prélat s'était concilié dans les hautes sphères belges des sympathies aussi vives qu'universelles; le roi professait pour lui la plus haute estime et usa de toute son influence à Rome pour lui faire décerner le titre d'archevêque et la dignité de nonce. Mgr Fornari révélait, quelques années plus tard, le secret de ses succès diplomatiques, quand il disait, à Paris, à l'un de nos hommes d'État qui se rendait en ce moment même en mission auprès du Saint-Siège: « Quel pays que le vôtre! J'y ai passé cinq ans; il me semble que j'ai été cinq ans en paradis. J'aime » extrêmement la Belgique, et je suis autorisé à croire que l'on m'y regrette, car tous les Belges qui séjournent à » Paris viennent me voir. Aussi je respectais le gouvernement, les autorités, les institutions. Je m'entendais avec » tout le monde. C'est une chose singulière, je n'ai jamais eu de lutte qu'avec vos deux amis. » Il désignait » ainsi le cardinal Sterckx et Mgr Van Bommel (1). »

Dans tous les cas, ces « luttes » furent extrêmement courtoises. On ne se fait plus aujourd'hui une idée exacte du degré d'émotion qu'excita alors la présentation de la proposition Brabant-Dubus sur la personnification civile de l'Université de Louvain. En Angleterre et aux États-Unis, une pareille proposition serait inutile, puisque la personnification civile, dans les mêmes conditions, est de droit commun. En 1840, le parti libéral naissant fit, à l'occasion de cette très petite affaire, un tapage, qu'il renouvela, avec plus de succès dix-sept ans plus tard, à propos de la loi sur la charité. Les évêques croyaient voir dans la personnification civile de l'Université de Louvain un gage d'avenir et de sécurité matérielle pour cette grande institution, l'honneur des citoyens catholiques de ce pays. Il est permis de croire aujourd'hui qu'ils se trompaient; car, avec la personnification civile, l'Université de Louvain, au milieu des préjugés libéraux régnants, aurait été sans cesse en butte à toutes les attaques, tantôt perfides, tantôt violentes du parti. La nonce Fornari avait prévu cette éventualité et il entra en discussion avec les évêques, qui sont tous morts aujourd'hui. Dans une lettre écrite par lui (en italien), le 20 janvier 1842, à un diplomate belge, on lit :

« Vous avez trop de bonté pour moi, quand vous employez certaines expressions à mon égard. Et vous » vous trompez en croyant que je puis en quoi que ce soit contribuer à la tranquillité politique et à la conservation de » la religion dans votre pays. Il faut bien d'autres talents et d'autres moyens que les miens pour atteindre de si beaux » résultats. Dieu sait si je voudrais faire du bien à la Belgique, mais je ne puis me cacher mon insuffisance, et » la dignité et le caractère épiscopaux ne peuvent pas donner ces moyens à qui ne les a pas. C'est pourquoi je prie » le Seigneur d'inspirer au Saint Père l'idée d'envoyer ici un personnage ayant toutes ces qualités pour pouvoir être » utile à la cause du gouvernement et de la religion. Bien que j'aie la consolation de vous dire que la fameuse affaire » de la proposition Brabant-Dubus est presque terminée, et bien terminée, je dois toutefois confesser que cette » victoire m'a coûté la mésestime et, je dirai presque, l'inimitié de l'archevêque et de tous ses collègues, ce qui » rendra à l'avenir ma situation difficile et presque même impossible. Ce sera une des fortes raisons pour lesquelles » je crois que d'ici à quelque temps il faudra que quelqu'un d'autre me remplace. Vous voyez clairement que le bien » même de votre pays exigera mon rappel : en attendant, nous verrons comment iront les choses et nous en repar- » lerons ensuite. »

Un diplomate dans ses négociations froisse toujours l'opinion ou l'intérêt de quelqu'un : l'art de l'homme d'État consiste à négocier sans haine et sans crainte; c'est ce que fit toujours Fornari, lequel n'avait pas la prétention d'avoir toujours raison de ses contradicteurs. Chez nous, les cabinets libéraux ont, malheureusement pour eux et pour nous, considéré constamment leurs prétentions vis-à-vis du Saint-Siège, comme des dogmes de la politique moderne et comme des conditions absolues de la civilisation de l'avenir.

Le nonce Fornari, tout en conservant avec le cardinal Sterckx et l'évêque de Liège de bons rapports, eut la fortune de ne pas trop déplaire au parti libéral, qui était représenté, il est vrai, à cette époque par des hommes comme MM. Joseph Lebeau, Leclercq, Liedts, Rogier, etc. Le ministère Lebeau-Rogier de 1840 et le cabinet de J.-B. Nothomb en 1841 trouvèrent dans la nonciature aide et assistance.

(1) Dépêche de M. H. de Brouckere, 17 décembre 1849.



Tout à coup on apprit que Fornari était rappelé. Mais citons l'*Exposé* :

« Vers la fin de 1842, quelques mois seulement après sa promotion au rang de nonce, Mgr Fornari fut brusquement rappelé et envoyé à la nonciature de Paris ; il devait être remplacé à Bruxelles par Mgr Garibaldi, internonce à la cour de France. Il n'est guère douteux que ce changement n'ait eu lieu sur les vives instances du gouvernement français, qui ne rencontrait pas chez ce dernier prélat les qualités nécessaires pour négocier utilement avec lui ; mais le procédé était d'autant plus blessant qu'on savait au Vatican combien Mgr Fornari était estimé parmi nous et combien surtout le roi attachait d'importance à son maintien à Bruxelles. Aucun avis préalable n'y fut envoyé au sujet de la double mesure projetée à Rome. C'est le même jour que le ministre de Belgique y apprit du cardinal Lambruschini les intentions du Saint-Siège et leur accomplissement. Sans attendre des instructions, prévoyant l'effet que cet acte allait produire, le comte d'Oultremont écrivit, le 26 novembre 1842, au secrétaire d'État : « La précipitation avec laquelle sa résolution m'est notifiée passe toute attente. J'aurais » osé compter que le gouvernement pontifical aurait donné une marque de confiance qui m'eût été précieuse en me » consultant du moins, ou en me permettant de prendre les ordres de mon souverain. Dans la position où je me » trouve, je ne puis que recevoir la nouvelle que Votre Éminence me communique, dans un esprit de conviction que » puisque la légation du roi n'a pas été consultée dans cette affaire, les choses auront sans doute été directement » proposées à Sa Majesté, mon auguste souverain. Le gouvernement pontifical connaît trop bien l'estime particulière » que le roi porte à Mgr Fornari et la part toute personnelle que Sa Majesté à prise à son élévation au grade » de nonce, pour n'avoir pas prévu ce qu'il y aurait d'inexplicable dans la mesure qui enlève brusquement ce haut » fonctionnaire à la confiance du roi. Je crois donc que cette mesure aura été préalablement consentie par » Sa Majesté. Je me place entièrement dans cette supposition, qui me parait d'accord avec les règles de convenance » et de bienveillance que la cour de Rome met constamment en pratique..... (1). »

C'est dans ces circonstances que la mission de Mgr Fornari prit fin.

3

VINCENT-JOACHIM PECCI, ARCHEVÊQUE DE DAMIETTE, NONCE
(15 avril 1843 — 18 avril 1846). PAPE *le 20 février 1878*

Reçu par le roi, le 15 avril 1843, c'est le 21 juillet que Mgr Pecci parut, pour la première fois, en public, en assistant avec le corps diplomatique au *Te Deum* chanté à Sainte-Gudule, à l'occasion de l'anniversaire de l'inauguration du roi. Quelques jours plus tard, le 27, le nonce faisait sa première visite à l'université de Louvain.

Pendant les trois années qu'il séjourna parmi nous, Mgr Pecci fut très actif, visitant les villes du royaume, les établissements de bienfaisance, les maisons religieuses, les collèges ecclésiastiques, étudiant beaucoup et prenant part à toutes les principales fêtes religieuses de la capitale et du pays. Plus tard, dans son diocèse de Pérouse, il appliqua les connaissances qu'il avait amassées en Belgique : c'est lui qui appela dans cette ville les Frères belges de la Miséricorde pour y diriger l'orphelinat des garçons.

Dans la société bruxelloise et dans les cercles diplomatiques, il jouissait d'une grande considération due à sa vive intelligence, à la correction de sa vie et à l'exquise courtoisie de ses manières. A la cour, il avait obtenu la faveur du roi Léopold Ier, qui se connaissait en diplomates et en hommes.

Par le roi Léopold Ier Mgr Pecci fit en quittant Bruxelles la connaissance du baron Stockmar, qui à Londres le présenta au prince Albert et à la reine Victoria.

Quant aux ministres du roi, dont l'un (le baron d'Anethan) est encore vivant, ils eurent tous (sauf un, peut-être) les meilleurs rapports avec l'archevêque de Damiette.

Le seul survivant de tous ces hommes d'État, un des plus clairvoyants et des plus sages, le baron d'Anethan, exprimait récemment sur Mgr Pecci le jugement suivant :

(1) Dépêche du comte d'Oultrement, 23 décembre 1842.



« Le nonce Pecci a été remarquable par l'aménité de son caractère et par ses excellents rapports avec le » gouvernement. Très préoccupé des intérêts du culte, il obtint la création d'environ soixante nouvelles » succursales. »

Quant au clergé belge, il n'eut qu'à se louer du zèle, de la bienveillance et de l'esprit sacerdotal de Mgr Pecci. Tous les évêques et la plupart des dignitaires ecclésiastiques de ce temps sont morts aujourd'hui; mais un témoignage éclatant de la satisfaction du corps épiscopal est déposé dans une lettre qu'adressa le cardinal archevêque de Malines à Mgr Pecci, quand celui-ci fut rappelé à Rome. En voici le texte (1) :

« Malines, le 10 novembre 1845.

» Monseigneur, je m'empresse de vous remercier pour l'intéressante lettre, que vous avez eu la bonté de » m'écrire le 8 de ce mois. C'est de tout mon cœur que je félicite Votre Excellence sur sa promotion à l'évêché de » Pérouse; j'en félicite bien plus encore les habitants de cet heureux diocèse qui acquerront en votre personne un » évêque aussi distingué par sa science que par sa piété, un modèle de toutes les vertus.

» Vous avez raison de dire, monseigneur, que pendant votre séjour dans ce pays vous avez fait tout ce qui » dépendait de vous pour rendre quelque service à l'Église de Belgique; personne n'a été, plus que moi, témoin des » efforts que vous n'avez cessé de faire dans ce but; aussi vous en garderai-je une éternelle reconnaissance. » Je regrette d'autant plus vivement que vous soyez forcé de nous quitter si vite. Vos excellentes intentions, vos » vues pleines de sagesse, votre zèle pour la prospérité de la religion auraient pu nous être encore si utiles!

» J'espère, monseigneur, que vous conserverez toujours pour nous les sentiments de bienveillance dont vous » avez donné tant de preuves. De notre côté, nous ne cesserons d'adresser nos prières au Ciel pour votre » constant bonheur.

» Je vous prie, monseigneur, d'agréer l'expression des sentiments d'une haute estime et d'un sincère » attachement avec lesquels j'ai l'honneur d'être

» de Votre Excellence
» Le très dévoué serviteur
» ENGELBERT. Card. Arch. de Malines. »

Un seul ministre parait avoir été mécontent de la nonciature de Mgr Pecci, J.-B. Nothomb.

L'auteur de l'*Exposé* s'exprime à cet égard d'une façon énigmatique :

« Trois mois après la promulgation de la loi, Mgr Fornari était envoyé à Paris, et son successeur n'obtenait pas l'agréation du gouvernement belge. Le ministre de l'intérieur, M. Nothomb, se refusait à souscrire à l'interprétation donnée par les évêques, dans leur circulaire aux curés du 26 janvier 1843, à la loi sur l'instruction primaire; tant qu'il garda le pouvoir, il persista dans ce refus. Le conflit se généralisa; le clergé finit par réclamer une intervention directe dans le choix des instituteurs et, n'obtenant pas satisfaction du gouvernement, il envoya, le 28 décembre 1844, une requête solennelle, contenant l'exposé des exigences. Pendant ces graves démêlés la mission belge à Rome continua, pendant deux ans, d'être gérée par un intérimaire; à Bruxelles, Mgr Pecci, représentait le Saint-Siège, mais, qu'il ait ou non soutenu les prétentions des évêques belges, son intervention fut absolument inefficace et n'a laissé aucune trace. « Ce n'est pas une pensée de sujétion envers l'épiscopat belge et » le Saint-Siège, disait plus tard le chef du cabinet, qui animait le ministère de 1843; s'il a cherché à donner une » haute importance à la nonciature de Bruxelles et à la légation belge à Rome, c'est qu'il croyait trouver et qu'il a, » en effet, trouvé à Rome, même sous le Pape Grégoire XVI, une haute intelligence des questions politiques. » Le départ de Mgr Fornari a été un grand malheur; son successeur m'a surtout fait regretter le non-envoi » de Mgr Garibaldi (2). »

(1) Nous le devons à l'obligeance de Mgr Goossens.
(2) Dépêche de M. Nothomb à M. d'Hoffschmidt, le 14 novembre 1847.



M. Nothomb quitta le pouvoir le 19 juin 1845; quelques mois plus tard, la cour de Rome notifiait, pour motifs de santé, disait-elle, le rappel de Mgr Pecci.

Qu'est-ce que cette dépêche de M. J.-B. Nothomb à M. d'Hoffschmidt, du 14 novembre 1847? A cette époque, l'auteur de la loi de 1842 était, depuis plusieurs années, ministre du roi à Berlin. Qu'avait-il à reprocher à Mgr Pecci? L'*Exposé* ajoute :

« Les froisssements avaient dû être graves; il fut question un moment de ne plus envoyer à Bruxelles qu'un internonce. M. Dechamps, qui, dans l'administration de 1845, avait pris le portefeuille des affaires étrangères, protesta contre ce dessein; il demanda non seulement qu'on continuât d'accréditer un nonce, mais que ce nonce fût *un homme d'État*. On finit par s'entendre. Le 22 décembre 1845, le baron van den Steen de Jehay arrivait à Rome, comme ministre de Belgique, et mettait un terme à un intérim de près de deux années; le 12 mars 1846, Mgr de Saint Marsan remettait ses lettres de créance en qualité de nonce apostolique, et M. de Theux, dont le cabinait s'était constitué le 31 mars 1846, avec le concours de MM. Malou et Dechamps, promulguait le règlement épiscopal de 1846 sur les écoles primaires; cet acte faisait droit aux exigences du clergé et modifiait essentiellement dans l'application, l'esprit de sa législation de 1842. »

« Les froissements avaient dû être graves. » Quels froissements? L'*Exposé* continuant ses insinuations semble vouloir dire que M. Dechamps ne tenait pas l'archevêque de Damiette pour un « homme d'État ». S'il en avait été réellement ainsi, M. Dechamps, il faut l'avouer, se serait étrangement trompé; car si, en ce siècle, il y a eu un Pape « homme d'État », c'est bien Léon XIII. Ajoutons qu'à Pérouse aussi il fut un évêque « homme d'État ».

D'après certains renseignements, le mécontentement de J.-B. Nothomb aurait été motivé par l'attitude observée par le nonce Pecci dans la question des instructions des évêques aux curés sur l'application de la loi de 1842. On sait que M. Nothomb aurait voulu « libéraliser » cette loi scolaire, en l'interprétant dans le sens de la « neutralité ». Les évêques résistèrent avec raison à cette prétention, contraire assurément à l'esprit de la transaction scolaire de 1842. Le nonce, sollicité par M. Nothomb, aurait refusé de le suivre dans cette voie. A cette occasion, il y aurait même eu à Laeken, en présence du roi, une discussion assez vive, d'où M. Nothomb serait sorti très vexé.

Ajoutons que les instructions aux curés, rédigées par Mgr van Bommel et homologuées par M. de Theux en 1846, ont été en vigueur pendant 34 ans, et personne ne s'en est jamais sérieusement plaint.

Mgr de Damiette fut rappelé, soit sur la demande du cabinet de Bruxelles inspiré par M. J.-B. Nothomb, soit *motu proprio* par le Pape averti par la diplomatie belge. Ce point n'est pas bien clair. Une occasion excellente se présentait pour employer les talents de Mgr Pecci: l'évêché de Pérouse, où il avait laissé d'excellents souvenirs comme délégat, était vacant. Le peuple et le clergé de Pérouse demandèrent le nonce comme évêque et Grégoire XVI consentit à faire cette nomination, à la condition que Mgr Pecci y consentît lui-même (1). Et ce dernier accepta.

Avant de partir, il reçut du roi Léopold I[er] le grand cordon de son ordre et une lettre pour Grégoire XVI. L'historien récent de Léon XIII nous a révélé une partie du texte de cette lettre (1):

« Je dois recommander l'archevêque Pecci à la bienveillante protection de Votre Sainteté; il la mérite à tous les » points de vue, car j'ai rarement rencontré un dévouement plus sincère à ses devoirs, des intentions plus pures et » des actions plus droites.

» Son séjour dans ce pays-ci lui aura été très utile, en lui permettant de rendre de bons services à Votre » Sainteté. Je la supplie de lui demander un compte exact des impressions qu'il emporte sur les affaires de l'Église » en Belgique. Il juge toutes ces choses très sainement, et Votre Sainteté peut lui accorder toute confiance. »

Il est à remarquer que M. J.-B. Nothomb tomba du pouvoir en juillet 1845, que la lettre d'adieu du cardinal Sterckx est datée du 10 novembre de la même année et que le nonce ne présenta au roi ses lettres de rappel que le 29 avril 1846, neuf mois après la chute de M. Nothomb.

En quittant Bruxelles, Mgr Pecci ne suivit pas la route par laquelle il était venu d'Italie. Après avoir pris congé

(1) Voyez O'Reilly, *Vie de Léon XIII*, p. 116.



de l'évêque de Liège, Mgr Van Bommel, il alla faire une excursion à Cologne et dans la province rhénane. Il présenta ses lettres de rappel le 18 avril 1846 et se dirigea vers Douvres par Ostende, où déjà il avait fait deux séjours. Il visita Londres et l'Angleterre, sous les auspices du roi Léopold Ier. Puis il alla à Paris où il descendit à la nonciature, chez Mgr Fornari, son ancien professeur, qui le présenta à la cour de Louis-Philippe où notre reine Marie-Louise l'avait recommandé d'avance. Le 22 mai 1846 seulement, il était de retour à Rome. Il ne put être reçu par le Pape qui était déjà malade et qui mourut le 1er juin.

C'est Pie IX qui répondit à la lettre du roi Léopold. Le R. M. O'Reilly, qui a puisé évidemment à des sources sûres, nous a donné aussi une partie de ce document :

« Mgr Pecci, qui vient de remplir auprès de Votre Majesté les fonctions de nonce apostolique, a mis entre nos » mains la précieuse lettre que vous avez écrite, le 14 mai (1846), à notre vénérable prédécesseur. Le haut » témoignage que Votre Majesté a bien voulu rendre de Mgr Pecci, évêque de Pérouse, fait beaucoup d'honneur à » ce prélat, qui éprouvera en temps convenable la réalisation de vos désirs, tout comme s'il eût continué jusqu'au » bout le cours de ses nonciatures. »

On assure qu'en 1853, quand Pie IX fit l'évêque de Pérouse cardinal, le Pape lui dit que cette création était la réponse à la lettre de Léopold Ier. Le cardinal Pecci aurait donc été en quelque sorte cardinal *di corona*, cardinal de la couronne de Belgique.

On a vu plus haut que la cour de Rome avait manifesté l'intention de ne renvoyer à Bruxelles qu'un internonce. Cette intention n'avait pas été alimentée par des « froissements ». Elle était légitimée, aux yeux du Pape, par les traditions de la diplomatie pontificale : Gizzi et Fornari, les deux premiers envoyés du Saint-Siège n'étaient qu'internonces. Fornari arriva même en qualité de chargé d'affaires seulement. Toutefois, cette question ne fut plus soulevée à partir de 1846. Tous les envoyés pontificaux ont ensuite occupé le rang de nonce.

Le 20 février 1878, le cardinal Pecci était élevé sur la chaire de Saint-Pierre.

Le Pape actuel est le plus fidèle ami de notre pays, auquel il a voué une affection touchante. Aussi la *Civilta cattolica* pouvait-elle écrire en toute vérité, au mois de mars 1878, par la plume du P. Ballerini (1) :

« Mgr Pecci conçut une telle affection pour ce pays profondément religieux, qu'il fit, plus tard, de son palais » archiépiscopal, à Pérouse, un lieu de repos pour tout citoyen belge qui s'y présentait. Là aussi, durant les vacances, » il aimait à avoir autour de lui les élèves du collège belge de Rome; et c'était dans ce collège qu'il logeait » habituellement lorsque les affaires l'appelaient à la capitale du monde chrétien. »

L'*Exposé*, résumant toujours la seule pensée de son auteur, termine ainsi son étude sur nos relations diplomatiques avec le Saint-Siège jusqu'à la fin de la nonciature de Mgr Pecci :

« Tel fut le résultat où aboutirent, après dix ans, les relations établies entre le gouvernement belge et le Saint-Siège. Quelles qu'aient pu être les dispositions réciproques de l'un et de l'autre, si loin qu'ait été poussé parfois l'esprit de conciliation, les efforts mutuels, sauf dans une circonstance unique, demeurèrent stériles. Il faut en chercher la raison dans l'attitude du clergé qui, s'interposant entre les deux pouvoirs, poursuivant en Belgique des intérêts politiques en faisant valoir à Rome des intérêts religieux, entravait et déroutait à la fois l'action du gouvernement, dont il combattait presque tous les projets, et celle du Saint-Siège, dont il ne suivait pas toujours les directions sans résistance. Cette situation si tendue, si complexe par elle-même, le devenait davantage entre les mains des ministres qui faisaient de l'entente avec le clergé un des points essentiels de leur programme politique; il restait à faire l'expérience du système contraire et à s'assurer si un gouvernement, se plaçant au point de vue de la séparation de l'Église et de l'État et revendiquant l'indépendance absolue du pouvoir civil, rencontrerait à Rome un terrain plus propice de négociation. »

L'*Exposé* fait allusion ici à l'avènement de la « politique nouvelle ». Les libéraux ont malheureusement la fatuité de croire que leurs doctrines sont « nouvelles ». Or, rien n'est plus vieux. Sans remonter haut dans l'histoire, le joséphisme, la statolâtrie de la Révolution et de l'Empire, le gouvernement du roi Guillaume étaient, dans leurs rapports avec l'Église, plus « libéraux » que nos libéraux modernes.

(1) Voyez *Histoire de Léon XIII*, par O'Reilly, p. 111.

De tout ce qui précède il résulte que si nos relations avec le Saint-Siège, de 1832 à 1846, n'ont pas été plus fructueuses, c'est la faute du gouvernement belge. Les nonciatures de Mgr Gizzi, Mgr Fornari et Mgr Pecci démontrent les avantages que le cabinet de Bruxelles peut tirer de ces relations. Seulement, pour atteindre un but pratique et sérieux, il importe d'employer des moyens de même nature. Avec de la sincérité et de la bonne volonté, on peut aborder facilement la chancellerie pontificale et l'on en obtient tout ce qui est raisonnable et juste, plus facilement que partout ailleurs, pourvu qu'on ne demande pas au Souverain Pontife le sacrifice des principes qui sont sa seule force.

Traitez le Pape, disait Napoléon Ier à l'un de ses ambassadeurs, comme s'il avait une armée de deux cent mille hommes. Chez nous, il ne manque pas de politiciens qui ne croient qu'à la force matérielle. Il est étrange qu'ils ignorent la puissance morale du Saint-Siège.

4

ALEXANDRE ASINARI DI SAN MARZANO, ARCHEVÊQUE D'ÉPHÈSE, NONCE

(19 avril 1846 — 18 août 1850)

Alexandre Asinari des marquis de San Marzano était issu d'une famille distinguée du Piémont et allié par sa mère à la maison d'Ursel. Il était né à Turin en 1795. Son père fut ministre des affaires étrangères du roi de Sardaigne et son plénipotentiaire au congrès de Vérone. Son frère était ministre sarde à Naples. Lui, il était prélat domestique de Sa Sainteté et protonotaire apostolique. C'était, dit Kersten, un prêtre distingué à la fois par ses talents, par ses connaissances et par ses vertus. Il parlait plusieurs langues et avait visité les principales contrées de l'Europe. Le 19 janvier 1846, il fut créé archevêque d'Éphèse et consacré, le 1er février, dans l'église de Saint-Sylvestre à Rome par le cardinal Lambruschini, assisté de Mgr Baluffi, archevêque de Pirgi et de Mgr Brunelli, archevêque de Thessalonique, en présence de S. A. R. la princesse Louise de Bourbon, duchesse de Lucques, du gouverneur de Rome, de plusieurs ministres étrangers, de la légation de Belgique, des membres du Collège belge, etc. Le 18 avril, le jour même du départ de Mgr Pecci, le nouveau nonce arrivait à Bruxelles, où son auditeur, Mgr Baldassari (mort il y a deux ans), l'avait précédé de quelques jours. Dès le lendemain, il était reçu en audience solennelle par le roi.

L'archevêque d'Éphèse était fort estimé dans la société bruxelloise. Il vivait très simplement et il était très dévoué à ses devoirs. Seulement, il avait un grand défaut pour un diplomate : il n'aimait pas à écrire et donnait rarement des nouvelles de sa mission au cardinal-secrétaire d'État. Ce fut la cause de sa disgrâce. Il fut rappelé et nommé vice-conservateur de la bibliothèque du Vatican. Quelques années plus tard, il fut mis à la retraite. Il est mort en 1877, à l'âge de 82 ans, entièrement oublié.

Il avait présenté ses lettres de rappel au roi le 18 août 1850.

Pendant sa nonciature de quatre années, l'archevêque d'Éphèse eut à traiter les questions les plus délicates et les plus graves. Parmi ces dernières, il faut citer d'abord l'affaire du desservant de Xhavée, qui, révoqué par l'évêque de Liège, ne voulut pas quitter sa paroisse, s'adressa à l'autorité civile et donna naissance à un conflit de droit civil ecclésiastique, qui fit alors beaucoup de bruit, mais qui, depuis lors, n'a pas été renouvelé. En 1847, l'avènement du ministère Rogier-Frère ne facilita pas à Mgr de Saint Marsan l'accomplissement de sa mission. L'incident Leclercq amena presqu'une brouille dans nos rapports avec la cour de Rome. Les longues négociations relatives à la loi de 1850 sur l'enseignement moyen n'améliorèrent pas ces rapports : sans la prudence de M. H. de Brouckere, successeur de M. Leclercq, nous aurions peut-être vu les actes et les fautes diplomatiques de 1880 réalisés trente ans plus tôt.

A l'occasion de l'affaire du desservant de Xhavée, Mgr Pecci, auquel ce dernier en avait appelé, fit une réponse qui est à noter. D'après l'archevêque de Damiette, le recours du desservant au Pape restait ouvert, mais disait-il, le nonce apostolique ne pouvait se constituer intermédiaire en cette circonstance, « parce que n'ayant à remplir en » Belgique que des fonctions diplomatiques, il ne se croyait pas qualifié pour prendre une semblable initiative ».



C'est alors que le desservant s'adressa à la juridiction civile, qui, du reste, le condamna. Plus tard (1848), le recours au Saint-Siège fut transmis à Rome par M. d'Hoffschmidt, ministre des affaires étrangères dans le premier cabinet Rogier-Frère.

5

EUSTACHE-MATHIEU GONELLA, ARCHEVÊQUE DE NÉOCÉSARÉE, NONCE

(3 septembre 1850 — 3 novembre 1861)

Le successeur de Mgr de Saint Marsan était aussi piémontais. Il naquit à Turin le 20 septembre 1811 d'une famille de riches banquiers. Créé archevêque de Néocésarée et consacré à Rome, il fut reçu par le roi le 3 septembre 1850. Quand il arriva en Belgique, il passait pour être un ami du cardinal Antonelli. Il résida pendant onze ans à Bruxelles, puis occupa les fonctions de nonce à Munich (1861), où il resta peu de temps. Il fut préconisé archevêque-évêque de Viterbe et Toscanella, puis, le 13 mars 1863, créé cardinal. Il mourut à Rome le 15 avril 1870.

A Bruxelles, Mgr Gonella vécut très retiré. Son auditeur était Mgr Angelini.

6

MIECISLAS, COMTE LEDOCHOWSKI, ARCHEVÊQUE DE THÈBES, NONCE

(16 février 1862. — 23 février 1866)

Miecislas Jean de la Croix Halka de Ledochow, comte Ledochowski, est né le 22 octobre 1822, à Gork, dans le diocèse de Sandomir. Il fut élevé à l'académie des nobles ecclésiastiques, puis envoyé comme auditeur dans l'Amérique du Sud et en Espagne. Avant de venir en Belgique, il fut délégué apostolique en Colombie. Consacré à Rome archevêque de Thèbes, le 1er novembre 1861, il arriva à Bruxelles le 3 janvier 1862, et fut reçu par le roi le 16 février suivant.

L'archevêque de Thèbes quitta, en 1866, la carrière diplomatique, à la demande du gouvernement prussien, qui ratifia son élection par le chapitre de Posen et Gnesen en qualité d'archevêque de ce siège et de primat de Pologne. Ce n'est pas le lieu ici de raconter les faits qui le menèrent au cachot à Ostrow où il passa deux ans comme prisonnier d'État, puis à Rome, où il obtint un refuge au palais du Vatican pour éviter un nouvel emprisonnement.

Il fut créé cardinal le 15 mars 1875. Plus tard, il fut nommé secrétaire des Brefs et grand chancelier des Ordres pontificaux.

L'auditeur de Mgr de Thèbes à Bruxelles fut Mgr Colognesi, prélat domestique, aujourd'hui chanoine à Sainte-Marie-Majeure.

7

LOUIS OREGLIA DI SAN STEFANO, ARCHEVÊQUE DE DAMIETTE, NONCE

(10 juin 1866 — 6 mai 1868)

On raconte qu'au début de son pontificat, le pape Pie IX rencontrait tous les jours à la promenade deux jeunes abbés de l'académie des nobles ecclésiastiques. La tenue sévère et correcte des deux amis avait frappé le Saint Père, qui s'intéressa à eux et à leur avenir.

Le premier de ces deux protégés du Pape Pie IX était Mgr Oreglia, né le 9 juillet 1828 à Bene Vagienne, diocèse de Mondovi, d'une famille distinguée du Piémont. Il est le neveu de feu le comte Solaro della Margaritta, un des derniers chefs du ministère du roi Charles-Albert avant 1848. A l'âge de trente-six ans, il fut nommé internonce à La Haye, où il ne resta que deux ans. Le Pape le nomma archevêque de Damiette et l'envoya ensuite comme nonce à Bruxelles, où il ne séjourna aussi que deux années; car en 1868, il partait pour Lisbonne, où, encore une fois, il ne

résida que deux ans. Rappelé à Rome pour occuper une fonction élevée dans les congrégations, il fut créé cardinal le 22 décembre 1873, préfet de la Congrégation des Indulgences et saintes Reliques et évêque de Subiaco. Maintenant il est évêque suburbicaire de Palestrina et camerlingue de la sainte Église romaine. Au décès du Pape, c'est lui qui fera l'*interim* du Saint-Siège jusqu'à l'élection du successeur de Léon XIII. Ce fait prouve que l'éminent cardinal jouit de la confiance du sacré collège, confiance qu'il mérite par son grand dévouement aux intérêts de l'Église.

L'auditeur de Mgr Oreglia fut Mgr Vincent Vannutelli, aujourd'hui nonce à Lisbonne.

8

JACQUES CATTANI, ARCHEVÊQUE D'ANCYRE, NONCE

(13 août 1868 — 14 avril 1875)

Né à Brisighella, diocèse de Faënza, d'une famille noble des Marches. C'est le deuxième protégé du Pape Pie IX dont il est question plus haut. Il succéda à Mgr Oreglia en qualité d'internonce à La Haye, où il resta deux ans. Créé alors archevêque d'Ancyre, il fut nommé à Bruxelles successeur de Mgr Oreglia et présenta ses lettres de créance au roi le 13 août 1868. Après sept ans de résidence en Belgique, il fut nommé secrétaire de la Sacrée Congrégation du concile, puis nonce à Madrid. D'Espagne il passa à l'archevêché de Ravenne. Il fut créé cardinal et mourut l'année dernière à Ravenne d'une maladie de cœur. Ce prélat, doux et pieux, a laissé en Belgique la réputation d'un prêtre modèle. On peut dire qu'il était né plutôt pour le cloître que pour la diplomatie.

Son auditeur fut, à Bruxelles, Mgr Vincent Vannutelli et son secrétaire, Mgr Rinaldini.

9

SÉRAPHIN VANNUTELLI, ARCHEVÊQUE DE NICÉE, NONCE

(25 avril 1875 — 28 juin 1880)

Jusqu'à l'arrivée de Mgr Séraphin Vannutelli, l'*interim* de la nonciature fut fait par son frère, l'auditeur Vincent Vannutelli, qui repartit ensuite pour Rome, où il occupa les fonctions élevées de substitut de la secrétairerie d'État. Après l'avènement de Léon XIII, il fut créé archevêque de Sardia et envoyé à Constantinople, en qualité de délégué apostolique, puis à Lisbonne (30 novembre 1883) comme nonce.

Mgr Séraphin Vannutelli est né à Genazzano, dans la province de Rome, le 25 novembre 1834, d'une honnête famille bourgeoise. Il fit ses études au collège Capranica, avec la plus grande distinction. Il en sortit docteur en philosophie, en théologie, en droit canon et en droit civil.

En 1862, il fut nommé professeur de théologie au séminaire du Vatican. A l'occasion d'une disputation publique au collège Romain, en présence de plusieurs cardinaux, il fut remarqué à cause de la vigueur de son argumentation. Le cardinal Sacconi, ancien nonce à Paris, qui ne le connaissait pas, le proposa au cardinal Antonelli pour le poste d'auditeur à la nouvelle nonciature du Mexique, qu'on venait d'établir et dont le titulaire désigné était Mgr Meglia, ancien auditeur de la nonciature du cardinal Sacconi, à Paris.

En 1867, Mgr Séraphin Vannutelli suivit Mgr Meglia à Munich, où était alors le centre de l'agitation contre le Concile. Ses travaux furent remarqués à Rome.

En 1869, il fut nommé délégué apostolique au Pérou et à l'Équateur. Créé ensuite archevêque de Nicée, le Pape Pie IX l'envoya à Bruxelles en 1875 en qualité de nonce. Il présenta ses lettres de créance au roi le 25 avril.

Sa nonciature à Bruxelles fut signalée par des négociations de haute importance et par un incident grave qui a déjà été rappelé. Il reçut, le 30 juin 1880, ses passeports de M. Frère, ministre des affaires étrangères, lequel avait rompu les relations diplomatiques avec le Saint-Siège par sa lettre au nonce en date du 28 du même mois.

Rarement on a vu un diplomate déployer plus d'activité et de zèle au service de la vérité et du bien. Il s'est trouvé aux prises avec les plus grandes difficultés, dans « l'échange de vues », dans la discussion de la loi scolaire

de 1878, dans la déplorable affaire de l'évêque Dumont et dans vingt autres affaires moins connues, et toujours il est resté à la hauteur de sa mission : sa science théologique, sa tolérance civile, la largeur de ses vues politiques, la pureté de son caractère sacerdotal, sa connaissance des hommes et des choses de notre pays le signalaient d'une manière particulière à l'attention du Saint-Siège.

Aussi, en quittant Bruxelles, fut-il promu à la nonciature de Vienne, où il reçut les témoignages les plus flatteurs d'estime et de respect de toutes les classes de la société et des hommes d'État de la monarchie austro-hongroise.

Au début de sa nonciature à Bruxelles, l'archevêque de Nicée eut pour auditeur Mgr Luciardi, mort récemment à Rome, auquel succéda Mgr Rinaldini.

10

INTERRUPTION DES RAPPORTS

(28 juin 1880 — Février 1885)

11

ARISTIDE RINALDINI, CHARGÉ D'AFFAIRES

(Février 1885 — 4 juin 1885)

Quand Mgr S. Vannutelli partit, Mgr Rinaldini fut laissé à Bruxelles en qualité « d'agent privé ». Après les élections de juin 1884, il fut chargé par le cardinal Jacobini de négocier avec le nouveau cabinet le rétablissement des relations diplomatiques avec le Saint-Siège. D'agent « privé » il devint alors agent officieux. En février 1885, il fut officiellement nommé chargé d'affaires jusqu'à l'arrivée du nonce nouveau.

Pendant ces cinq ans Mgr Rinaldini a déployé une grande activité, et il a rendu à notre pays de précieux services en tenant la secrétairerie d'État très exactement au courant de tout ce qui se passait d'intéressant pour elle en Belgique. Il a eu à traiter des affaires délicates et importantes, dont il s'est tiré avec tact et habileté.

Mgr Rinaldini est né à Montefalco (diocèse de Spolète), le 5 février 1844. Il a été élevé de 1860 à 1868 à Rome, au collège Capranica, d'où sont sortis les cardinaux Rampolla, di Rende et les deux Vannutelli. Ce collège a été fondé par le cardinal de ce nom avant le concile de Trente, par conséquent avant l'institution des séminaires diocésains. Mgr Rinaldini suivit ensuite les cours du collège Romain. En 1868, il fut envoyé comme secrétaire du nonce à Lisbonne. En mai 1872, il fut adjoint en la même qualité à la nonciature de Mgr Cattani. Depuis cette époque jusqu'en 1887, il ne quitta plus Bruxelles. Après le départ de Mgr Luciardi, auditeur, Mgr Rinaldini fut nommé à sa place, à la grande satisfaction de ses nombreux amis en Belgique.

Enfin, en octobre 1887, il fut envoyé comme internonce à La Haye, en remplacement de Mgr Spolverini.

12

DOMINIQUE FERRATA, ARCHEVÊQUE DE THESSALONIQUE, NONCE

(4 juin 1885)

Il est né le 4 mars 1847 à Gradoli, sur le lac Bolsena, province de Viterbe, diocèse de Montefiascone, de parents aisés, très considérés dans le pays. Gradoli faisait partie autrefois des possessions de la famille Farnèse. Le Pape Paul III, qui était un Farnèse, passa même son enfance dans le palais construit dans cette localité par un de ses ancêtres.

Le jeune Ferrata commença brillamment ses études au collège des Jésuites à Orvieto. A l'expulsion de la compagnie, en 1860, il les continua avec le plus grand succès au séminaire de Montefiascone. En 1867, il entra au collège de la Sapience à Rome, où il eut pour professeur d'Écriture Sainte le cardinal Martinelli et pour maître de



philosophie le cardinal Joseph Pecci : il était un des meilleurs élèves de cette école célèbre. En 1870-1871, il fit ses cours de droit canon et de droit civil au collège de Saint-Appolinaire. En 1872, il commença la pratique du droit canon auprès de la Sacrée Congrégation du concile. Son stage dura quatre années : en 1874, il était déjà inscrit au tableau des procureurs. Comme tel, il présenta à la Congrégation des Rites divers mémoires et travaux très appréciés par les cardinaux.

En 1876, l'abbé Ferrata fut nommé professeur de droit canon au collège de Saint-Apollinaire, sur la proposition de ses anciens maîtres, parmi lesquels il faut citer les éminents canonistes de Angelis et Santi. L'année suivante, le jeune professeur passa en la même qualité au collège urbain de la Propagande. Sa réputation était déjà faite. Le cardinal Caterini l'ayant proposé pour une fonction importante près la Congrégation du Concile, le Saint Père préféra l'adjoindre à la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires, où se décident les affaires diplomatiques du Saint-Siège.

Le 16 juin, le Pape Léon XIII le nommait son camérier secret et, deux ans plus tard, l'envoyait en qualité d'auditeur à la nonciature de Paris avec Mgr Czacki (1879). Mgr Ferrata resta à Paris jusqu'à l'arrivée du nouveau nonce, Mgr di Rende (1882), et fut ensuite nommé sous-secrétaire de la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires. Le Saint Père qui avait eu l'occasion d'apprécier le caractère et les services du jeune prélat l'envoya en 1884 comme délégué du Saint-Siège en Suisse, où les autorités civiles qui négocièrent avec lui louèrent son intelligence fine et ses formes séduisantes. Quand cette mission, accomplie conformément aux instructions du Souverain Pontife, fut achevée avec un plein succès, Mgr Ferrata revint à Rome, où il fut nommé (18 décembre 1884) chanoine de la Basilique patriarcale de Sainte-Marie-Majeure et président de l'académie pontificale des nobles ecclésiastiques, la pépinière des diplomates et hauts fonctionnaires romains. Il ne devait pas conserver bien longtemps ce poste honorable; car déjà le 29 mars 1885, il était nommé nonce à Bruxelles et archevêque de Thessalonique.

Le 4 juin suivant, il présentait au roi Léopold II ses lettres de créance.

Le poste qui lui était confié était entouré de difficultés; car, après les événements diplomatiques de 1880, il y avait, en quelque sorte, à créer de nouvelles relations entre la cour de Rome et notre pays; il y avait à vaincre aussi la mauvaise humeur et même l'hostilité de l'opposition parlementaire et de ses partisans dans le pays; il y avait enfin à établir de nouvelles traditions diplomatiques à la nonciature, comme dans un pays où le Saint-Siège n'aurait pas eu de représentant auparavant. Tout le monde rendra à Mgr de Thessalonique ce témoignage : il a parfaitement répondu à la confiance du Souverain Pontife et il a supérieurement surmonté les difficultés de sa tâche diplomatique. Son intelligence, son aménité, son tact et son zèle éclairé lui ont attiré les sympathies du monde politique, à Bruxelles, et celles de tous les citoyens catholiques, dans le pays.

La mission dont le Souverain Pontife l'a chargé extraordinairement, au commencement de l'année de 1888, en Suisse, pour le règlement des affaires religieuses dans le canton du Tessin, a livré la preuve à la fois ses talents diplomatiques et la confiance dont il jouit à Rome. Cette mission a été terminée par Mgr Ferrata à la satisfaction du Saint-Siège, du gouvernement suisse et du peuple tessinois.

II

BIBLIOGRAPHIE

LISTE DES OUVRAGES SUR LÉON XIII PUBLIÉS EN BELGIQUE

Mgr PECCI nommé nonce à Bruxelles, en remplacement de Mgr Fornari
Journal historique et littéraire, t. IX, p. 501 ; Liège, Kersten, 1842.

PREMIÈRE VISITE DE Mgr PECCI, nonce apostolique à Bruxelles, à l'université catholique de Louvain, le 27 juillet 1843.
Journal historique et littéraire, t. X, p. 252, Liège, Kersten, 1843.

Mgr PECCI, nonce apostolique à Bruxelles, est rappelé à Rome.
Journal historique et littéraire, t. XII, 1845, p. 404.

Mort de S. S. PIE IX. — Élection de S. S. LÉON XIII.
Précis historiques, t XXVII, 1878, pp. 145-148.

S. S. LÉON XIII.
Précis historiques, t. XXVII, 1878, pp. 209-224.

Avènement de S. S. le Pape LÉON XIII (avec un portrait).
Illustration européenne, 8e année, 1877-1878, n° 18, du 9 mars 1878, p. 138, Bruxelles, in-f^{o}.

LÉON XIII, par C. Pieraerts, professeur à la faculté de philosophie et lettres.
Revue catholique (de Louvain), 1878, t. XIX de la nouv. série (XLVe de la coll.), pp. 221-225.

Une autobiographie de N. S. P. le Pape LÉON XIII (en vers latins, avec la traduction française de M. le Dr Van Weddingen).
Revue générale, 1878, t. II (XXVIIe de la coll.), pp. 922-925.

A S. S. LÉON XIII, élu Pape le 20 février 1878 (vers), par le Dr A. Van Weddingen.
Revue générale, 1878, t. II (XXVIIe de la coll.), pp. 404-406.

PIE IX ET LÉON XIII, par le baron de Haulleville.
Revue générale, 1878, t. II (XXVIIe de la coll.), pp. 434-467.

L'ÉGLISE ET LA CIVILISATION, par le cardinal Pecci, archevêque-évêque de Pérouse, (2e partie de l'article *Pie IX* et *Léon XIII*, par le baron de Haulleville).
Revue générale, 1878, t. II (XXVIIe de la coll.), pp. 602-624.

LETTRE DE S. S. le Pape LÉON XIII au président et aux membres de la Société scientifique de Bruxelles (du 15 janvier 1879).
Annales de la Société scientifique de Bruxelles, 3e année, 1878-1879, pp. 5-8 (texte et traduction). Bruxelles, Hayez, 1879

LETTRE DE N. T. S. P. le Pape LÉON XIII à l'Ém. cardinal Nina, secrétaire d'État du Saint-Siège (traduction).
Précis historiques, t. XXVII, 1878, pp. 657-661.

LE PAPE LÉON XIII, portrait-carte, *Namur*, photographie Gilles Ledoux, juin 1878.

SS. D. N. LEONIS divina Providentia Papæ XIII Epistola Encyclica.
Revue catholique (de Louvain), 1879, t. XXII, nouv. série, XLVIIIe de la coll., pp. 288-305.

LETTRE ENCYCLIQUE de N. S. P. LÉON XIII, Pape, par la Providence divine, à tous les patriarches, primats, archevêques et évêques du monde catholique, en grâce et en communion avec le Siège apostolique. (Sur le péril social.) (Traduction.)
Précis historiques, 1879, t. XXVIII, pp. 65-76.

LA LETTRE ENCYCLIQUE DE N. S. P. le Pape LÉON XIII sur les études philosophiques (4 août 1879), par D. Mélot, S. J.
Précis historiques, t. XXVIII, 1879, pp. 721-728.

L'ENCYCLIQUE DE S. S. LÉON XIII et la philosophie, par le Dr A. Van Weddingen.
Revue générale, 1879, t. II, (XXXe de la coll.), pp. 442-499.

L'ENCYCLIQUE DE S. S. LÉON XIII sur le droit du mariage dans les familles chrétiennes et sur les mœurs domestiques, par le Dr A. Van Weddingen.
Revue générale, 1880, t. I, (XXXIe de la coll.), pp. 677-731 et 785-853, et t. II, (XXXIIe de la coll.), pp. 64-125.

L'ENCYCLIQUE DE S. S. LÉON XIII et la question du divorce, par Paul Lefebvre, avocat, docteur en sciences politiques.
Revue catholique (de Louvain), 1880, t. XXIV, nouv. série, Le de la coll., p. 70-91.

ALLOCUTION DE S. S. LÉON XIII sur les affaires de Belgique (20 août 1880), (traduction).
Précis historiques, t. XXIX, 1880, pp. 577-583.

LA BELGIQUE ET LE VATICAN. Documents et travaux législatifs concernant la rupture des relations diplomatiques entre le gouvernement belge et le Saint-Siège, précédés d'un exposé historique des rapports qui ont existé entre eux depuis 1830. *Bruxelles*, Bruylant-Christophe et Cie, 1880-1881, 3 vol. in-8°, XCIV-758, LXVIII-576, 630 pp.



LETTRE DE S. S. LÉON XIII au cardinal-archevêque de Malines et aux évêques de Belgique (3 août 1881). Réponse du cardinal-archevêque et des évêques de Belgique (18 août 1881), traduction suivie du texte de ces deux documents.

Précis historiques, t. XXX, 1881, pp. 573-580.

LA LETTRE DU SAINT PÈRE au cardinal-archevêque de Malines, par L. Bossu, de la faculté de philosophie.

Revue catholique (de Louvain), 1881, t. XXV, nouv. série, LIe de la coll., pp. 101-105.

BREF DE S. S. LÉON XIII à l'Université catholique (traduction).

Revue catholique (de Louvain), 1882, t. XXVII, nouv. série, LIIIe de la coll., pp. 289-290.

CLAESSENS. P. LEO PP. XIII, advenas ex Slavonia in Vaticanis ædibus solemni celebritate recipit die III, non. jul. 1881, quum SS. Cyrilli et Methodii apostolorum Slavoniæ festum ageretur. *Mechliniæ,* H. Dessain, MDCCCLXXXII, in-8°, 41 pp.

Compte rendu dans les *Précis historiques,* 1882, t. XXXI, p. 420.

UN POÈME LATIN en l'honneur de Léon XIII (de Mgr Claessens), par X.

Revue catholique (de Louvain), 1881, t. LIII, pp. 217-230.

BREF DE S. S. LÉON XIII, adressé à M. Charaux, en faveur des universités catholiques (traduction).

Revue catholique (de Louvain), 1883, t. LIV, pp. 504-505.

LETTRE DE N. T. S. P. LE PAPE LÉON XIII relative aux études historiques (traduction).

Revue catholique, 1883, t. LIV, pp. 663-671.

LETTRE ENCYCLIQUE DE N. S. P. LE PAPE LÉON XIII, sur le culte de la très sainte Vierge et la dévotion du Rosaire (traduction).

Précis historiques, t. XXXII, 1883, pp. 533-541.

LE PAPE ET LE SULTAN DE ZANZIBAR. Lettre de Mgr Baur.

Précis historiques, t. XXXII, 1883, pp. 121-122.

DE NIEUWE CONSTITUTIE van Z. H. den Paus Leo XIII, gevolgd van de nieuwe formula door Z. H. voorgeschreven ten gebruike der leden van de derde-Orde van O. H. Vader Franciscus. *Gand,* Hemelsoet, 1883, in-32. 28 pp.

LA NOUVELLE CONSTITUTION de S. S. Léon XIII, suivie des nouvelles formules prescrites par Sa Sainteté à l'usage des membres du Tiers-Ordre du séraphique Père saint François. *Gand,* Hemelsoet, 1884, in-24, 28 pp.

LETTRE ENCYCLIQUE DE N. T. S. P. LE PAPE LÉON XIII sur la franc-maçonnerie. *Bruges,* librairie Saint-Augustin (Desclée et Cie), 1884, in-32, 44 pp.

OMZENDBRIEF van Z. H. den Paus Leo XIII, wegens de sekte der vrijmetselaren. Nauwkeurige vertaling uit den oorspronkelijken latijnschen tekst. *Bruges,* De Haene-Wante, 1884. Petit in-8°, 32 pp.

PORTRAIT DE S. S. LÉON XIII, Pontife et roi. Gravure sur acier avec encadrement polychrome, in-12 carré. *Bruges,* librairie de la Société Saint-Augustin (Desclée et Cie), 1884.



L'ENCYCLIQUE DE LÉON XIII sur la franc-maçonnerie (par le R. P. V. Baesten, S. J.).
Précis historiques, t. XXXIII, 1884, pp. 281-289.

LEONIS XIII, Pontificis Maximi Carmina, collegit atque italice interpretatus est Jeremias Brunellius. *Udine*, 1883.
Compte rendu bibliographique dans les *Précis historiques*, t. XXXIII, 1884, p. 423-424.

LÉON XIII et les études historiques, par M. Jules Moulinasse.
Revue générale, 1884, t. I (XXXIXe de la collection), pp. 116-132.

LE PAPE LÉON XIII et les études historiques, par Emm. Cosquin.
Précis historiques, t. XXXIV, 1885, pp. 257-262. (Article tiré du *Français*.)

ENCYCLICA S. DOMINI NOSTRI LEONIS divina Providentia Papæ XIII, de civitatum constitutione christiana. — Lettre encyclique de la Sainteté de N. S. Léon, par la divine Providence Pape XIIIe du nom. De la constitution chrétienne des États. Texte latin, collationné sur le texte officiel. Traduction française. *Louvain*, Peeters, 1884, in-12, 77 pages.

LETTRE ENCYCLIQUE DE N. T. S. P. LE PAPE LÉON XIII sur la restauration de la philosophie chrétienne dans les écoles catholiques, selon l'esprit du docteur angélique saint Thomas d'Aquin. *Bruges*, imprimerie Saint-Augustin, 1885, in-8°, 32 pp.

L'ENCYCLIQUE PONTIFICALE du 1er novembre 1885 : *de Civitatum constitutione christiana*, (par le R. P. V. Baesten S. J.)
Précis historiques, t. XXXIV, 1885, pp. 545-550.

LETTRE ENCYCLIQUE DE S. S. LÉON XIII, sur la constitution chrétienne des États. Texte latin et français. *Bruges*, imprimerie Saint-Augustin, 1886, in-12, 61 pp.

LE JUBILÉ DE 1886. Lettre encyclique avec traduction française, suivie d'un commentaire, par Th.-Jos. Bouquillon, docteur en théologie. *Bruges*, imprimerie Saint-Augustin, 1886, in-8°, 47 pp.

LE JUBILÉ DE 1886. Commentaire de la lettre encyclique de S. S. Léon XIII, par Th.-Jos. Bouquillon, docteur en Théologie. *Bruges*, imprimerie Saint-Augustin, 1886, in-8°, 28 pp.

LE JUBILÉ DE 1886. Lettre encyclique de S. S. Léon XIII, avec traduction française, *Bruges*, imprimerie Saint-Augustin 1886, in-8°, 19 pp.

BREF DE N. S. P. LE PAPE LÉON XIII, concernant la Compagnie de Jésus.
Précis historiques, t. XXXV, 1886, p. 466.

LETTRE ENCYCLIQUE DE N. T. S. P. LE PAPE LÉON XIII, sur le mariage, sur son institution primordiale par Dieu et son élévation à la dignité de sacrement par Jésus-Christ. Texte latin et texte français. *Bruges*, imprimerie Saint-Augustin, 1886, in-8°, 66 pp.

LETTRE ENCYCLIQUE DE N. T. S. P. LE PAPE LÉON XIII sur la restauration de la philosophie chrétienne dans les écoles catholiques, selon l'esprit du docteur angélique, saint Thomas d'Aquin. Texte latin et texte français. *Bruges*, imprimerie Saint-Augustin, 1886, in-8°, 68 pp.



LES ENCYCLIQUES DE LÉON XIII.
Précis historiques, t. XXXV, 1886, pp. 157-158.

DE LA MÉDIATION DES PAPES dans les conflits coloniaux. Léon XIII et la question des Carolines, par M. J. Jooris, ministre plénipotentiaire.
Revue générale, 1886, t. I (XLIII[e] de la collection), pp. 173-195.

PRECES JUSSU PAPÆ LEONIS XIII, in omnibus orbis Ecclesiis, post privatæ missæ celebrationem flexis genibus recitandæ. *Tournai,* imprimerie Saint-Jean-l'Évangéliste, 1886, 1 feuillet in-8°.

PRIÈRES APRÈS LA MESSE prescrites par S. S. Léon XIII. *Tournai,* imprimerie Saint-Jean-l'Évangéliste, 1886, 1 feuillet in-8°. — La même, 1 feuillet in-48.

LA FRANC-MAÇONNERIE CONTEMPORAINE, quelques pages de son histoire et de sa doctrine. adressées à un homme du monde, à propos de l'Encyclique de Léon XIII, par Aug. Onclair, prêtre. 1 vol. in-8° 436 pp. *Liège,* Dessain, 1886.

LA LETTRE DU PAPE au cardinal Rampolla.
Revue générale, 1887, t. II (XLVI[e] de la collection), pp. 510-523.

VIE DE LÉON XIII, par Bernard O'Reilly, docteur en théologie. Traduction française, par P.-M. Brin. — Même ouvrage en néerlandais, trad. F.-S. Poelpekke, prêtre, *Bois-le-Duc.*
Compte rendu dans les *Précis historiques,* t. XXXVI, 1887, p. 569.

LEVEN VAN ONZEN GLORIEVOLLEN PAUS-KONING LEO XIII, naar de beste bronnen bewerkt en aan het nederlandsche volk verhaald door Jos. A. C. M. Smits Az. *Gent,* S. Leliaert, A. Siffer et C° (1887). (Uitgaaf van S. Mosmans Senior, s'Bosch). In-8°, 292 et IV pp., portrait en héliotypie.

NOCES D'OR DE S. S. LÉON XIII, 1887. Vie populaire de N. S. P. le Pape LÉON XIII, avec préliminaires sur la Papauté, par l'abbé d'Ezerville, prêtre du diocèse de Sens (France). *Tournai,* Veuve H. Casterman, 1887, in-12, 36 pp. 5 gr. sur bois, dont un portrait.

S. S. LE PAPE LÉON XIII (avec un portrait d'après Tichon).
Illustration Européenne, 18[e] année, 1887, n° 12, 25 octobre 1887, p. 178, Bruxelles, in-f°.

KERK EN PAUS. Jubelzang op het gouden priesterschap van Z. H. Leo XIII, door Lod. De Koninck. *Turnhout.* Splichal-Roosen, 1887, in-8°, 46 pp.

KERK EN PAUS. Jubelzang op het gouden priesterschap van Zijne Heiligheid LEO XIII (Door Lodewyk De Koninck).
Compte rendu analytique dans *Het Belfort* (Gent). 2° jaarg, 1887, n° 6, pp. 362-367, par A. Van Bogaert.

CARMEN SÆCULARE BELGICUM (1879-1887). Summo Pontifici Leoni XIII, occasione Suæ Sanctitatis a sacro presbyteratu anniversarii quinquagesimi, oblatum dedicatumque, auctore E. Gouffaux, parocho Holarii. *Bruxellis,* typis Vandenbroeck et Sociorum, 1887.

ADRESSE AU SAINT PÈRE, une feuille in-plano avec riche encadrement en chromo lithographie. *Bruges,* Société Saint-Augustin, 1887.

BULLETIN DU JUBILÉ PONTIFICAL.

Précis historiques, t. XXXVI, 1887, pp. 566, 568, t. XXXVII, 1888, pp. 90-94.

BULLETIN DU JUBILÉ SACERDOTAL de S. S. le Pape Léon XIII, par V. B. (R. P. V. Baesten).

Précis historiques, t. XXXVI, 1887, pp. 136, 522, 566. t. XXXVII, 1888, pp. 90-94.

LE JUBILÉ DE S. S. LÉON XIII. Exposition à l'Archevêché des dons destinés à S. S. Léon XIII, à l'occasion de son jubilé, à Rome (dessiné d'après nature par M. O. Levens).

Illustration Européenne, 18e année 1887, supplément du nº 8, 27 novembre 1887, texte p. 114, grande gravure p. 120-121.

LE JUBILÉ SACERDOTAL DE LÉON XIII (par le R. P. V. Baesten, S. J.).

Précis historiques, t. XXXVI, 1887, p. 531-544 et t. XXXVII, 1888, p. 5-23.

LE JUBILÉ SACERDOTAL de Notre Saint Père le Pape LÉON XIII, par le baron de Haulleville.

Revue générale, 1888, t. XLVII, p. 131-163, janvier.

HET PAUSDOM. Gelegenheidsdicht op het priesterjubileum van Leo XIII, door Frans Coussens S. J.

Pièces de vers flamande dans *Het Belfort*, 3de Jaarg. 1888. Gent, Leliaert et Cº, p. 87-90.

LES CANONISATIONS du 15 janvier 1888 (par le R. P. V. Baesten).

Précis historiques, t. XXXVII, 1888, p. 49-67.

AGNUS DEI, ode in Summum Pontificem LEONEM XIII (auctore Em. Gouffaux); *Bruxellis*, Polleunis, Ceuterick et Lefébure, 1888, in-8º, 12 pp.

Les deux dernières pages sont occupées par une hymne à saint Jean Berchmans.

SUPPLÉMENT A L'ÉTUDIANT. Journal des Universitaires de Louvain, nº du 18 janvier 1888. (Louvain, imp. Ickx).

Ce *Supplément* sort de l'imprimerie Saint-Augustin de Bruges; il forme 6 pages de texte in-fº, à 3 colonnes plus un portrait de Léon XIII, d'après le tableau de J. Janssens; il contient les articles suivants :

Adresse des Étudiants de l'Université de Louvain à Léon XIII. — Léon XIII et l'Université de Louvain. — Les Encycliques de Léon XIII. — La Bénédiction du Pontife (vers). — *Léon XIII littérateur* et *Notice biographique sur Léon XIII.*





ACHEVÉ D'IMPRIMER

EN LA FÊTE DE SAINT LÉON, PAPE

le onze du mois d'Avril

MDCCCLXXXVIII

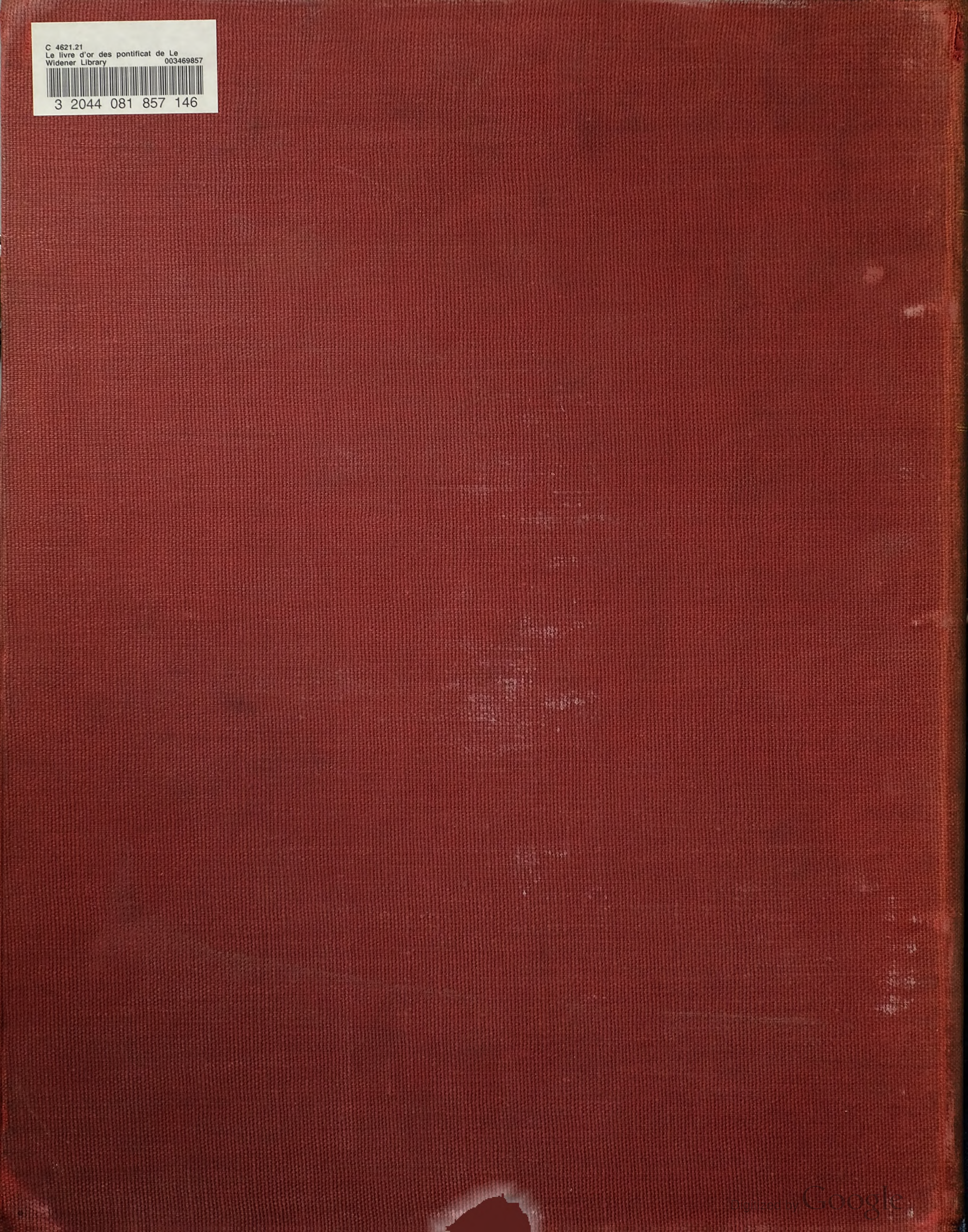


Imprimerie ZECH & FILS, Braine-le-Comte (Belgique)





Imprimerie ZECH & FILS, Braine-le-Comte (Belgique)



C 4621.21
Le livre d'or des pontificat de Le
Widener Library 003469857
3 2044 081 857 146